

L. Bonneville de Marsangy... La Légion d'honneur. 1802-1900...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Bonneville de Marsangy, L.. L. Bonneville de Marsangy... La Légion d'honneur. 1802-1900.... 1900.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

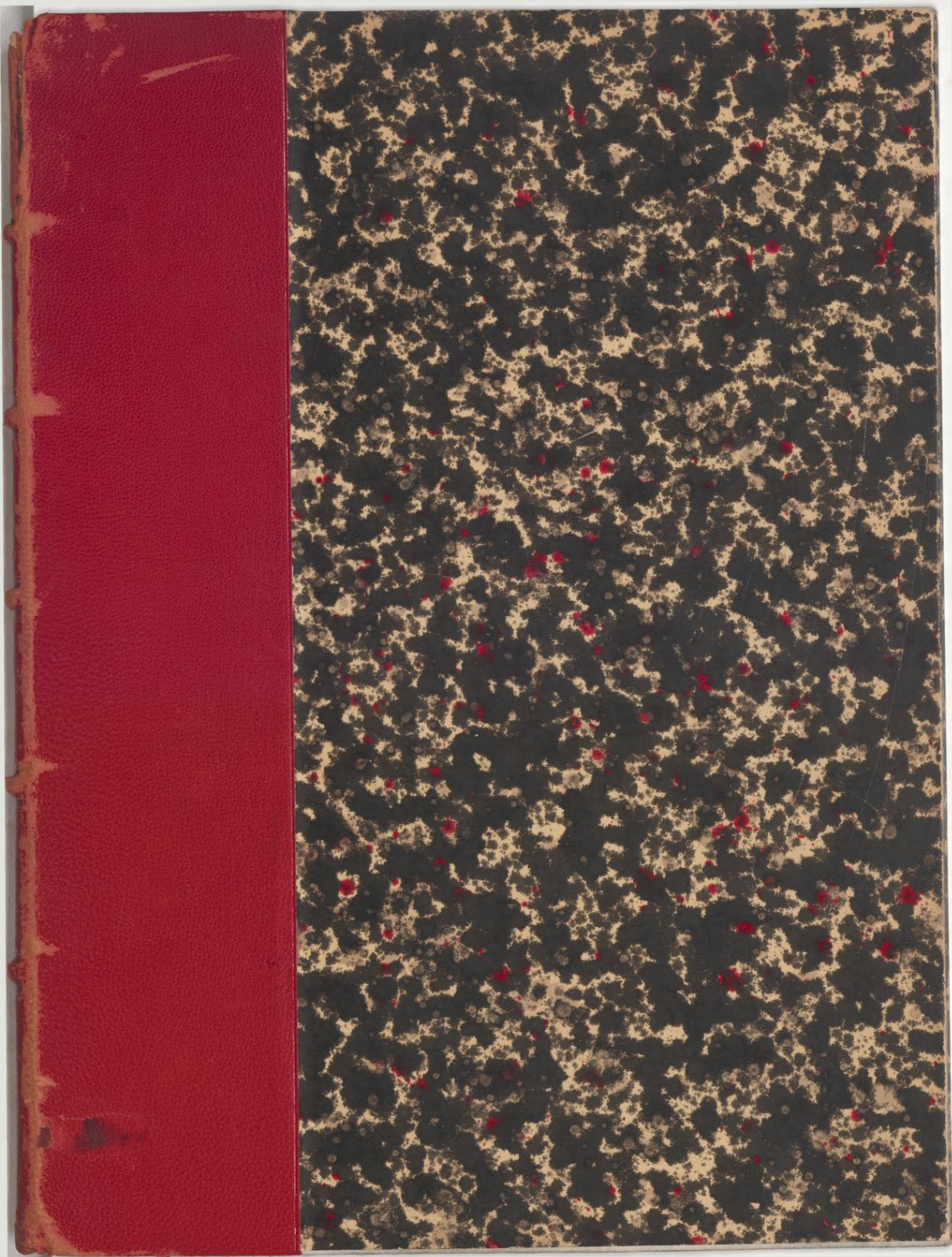
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

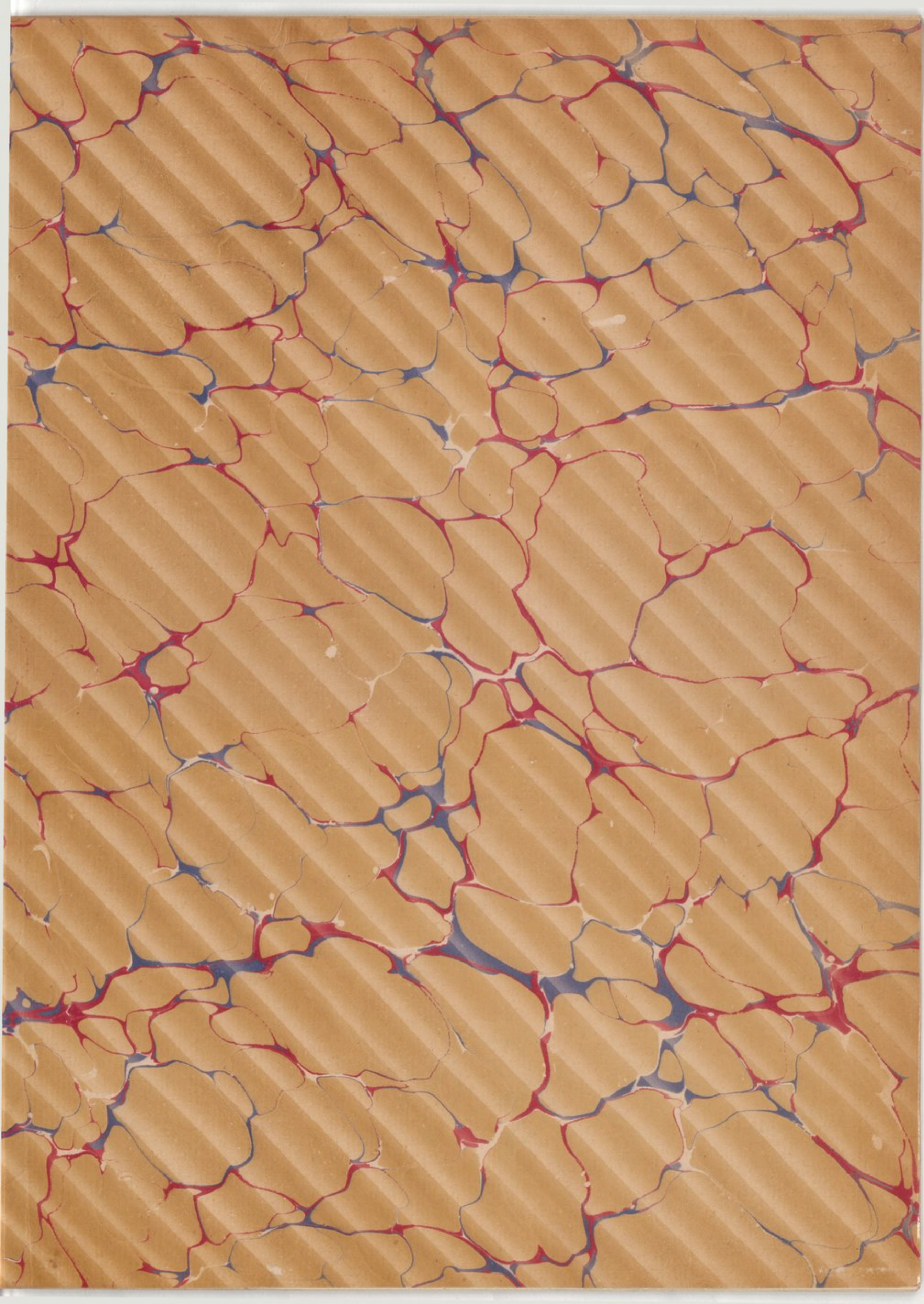
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

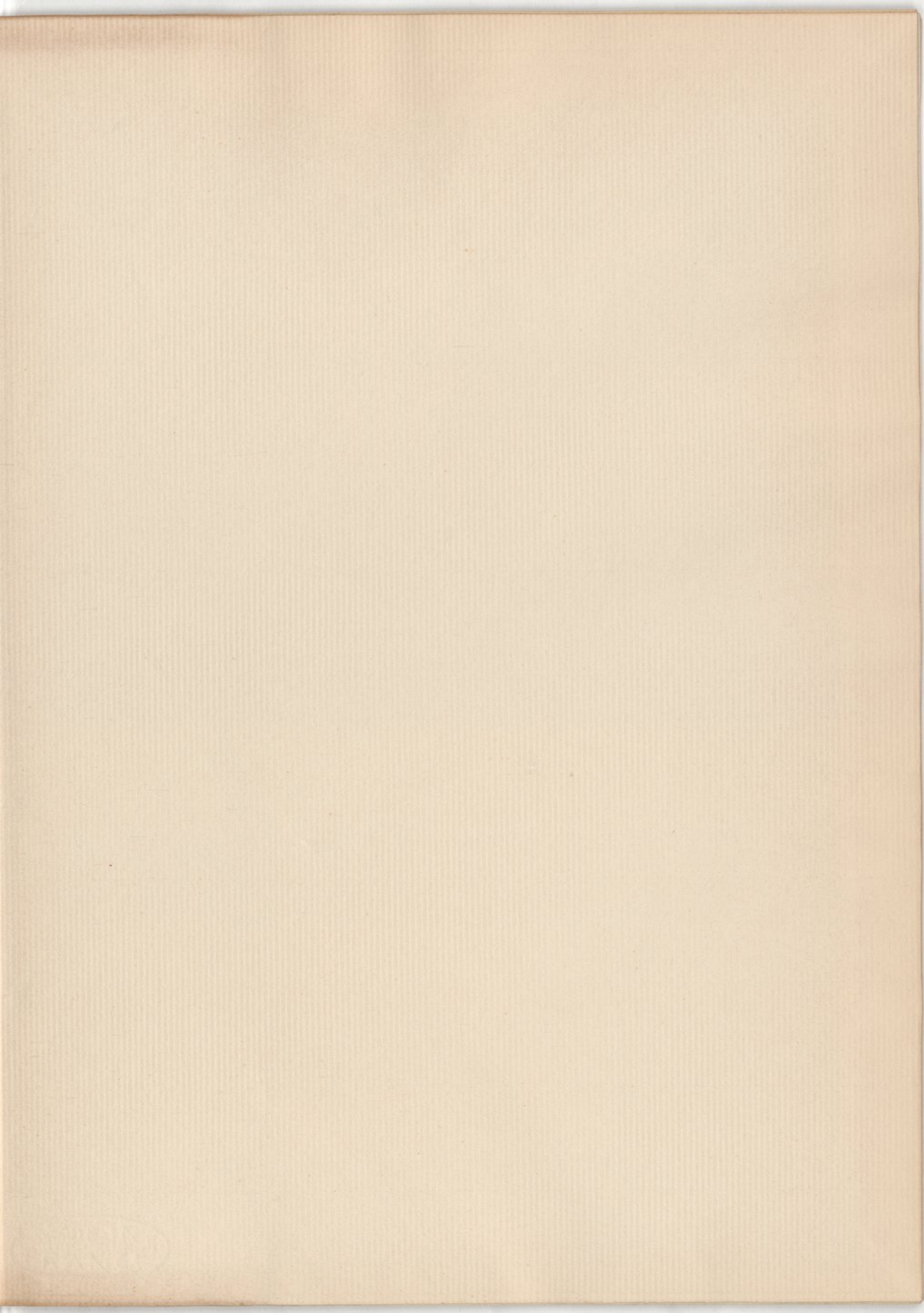
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

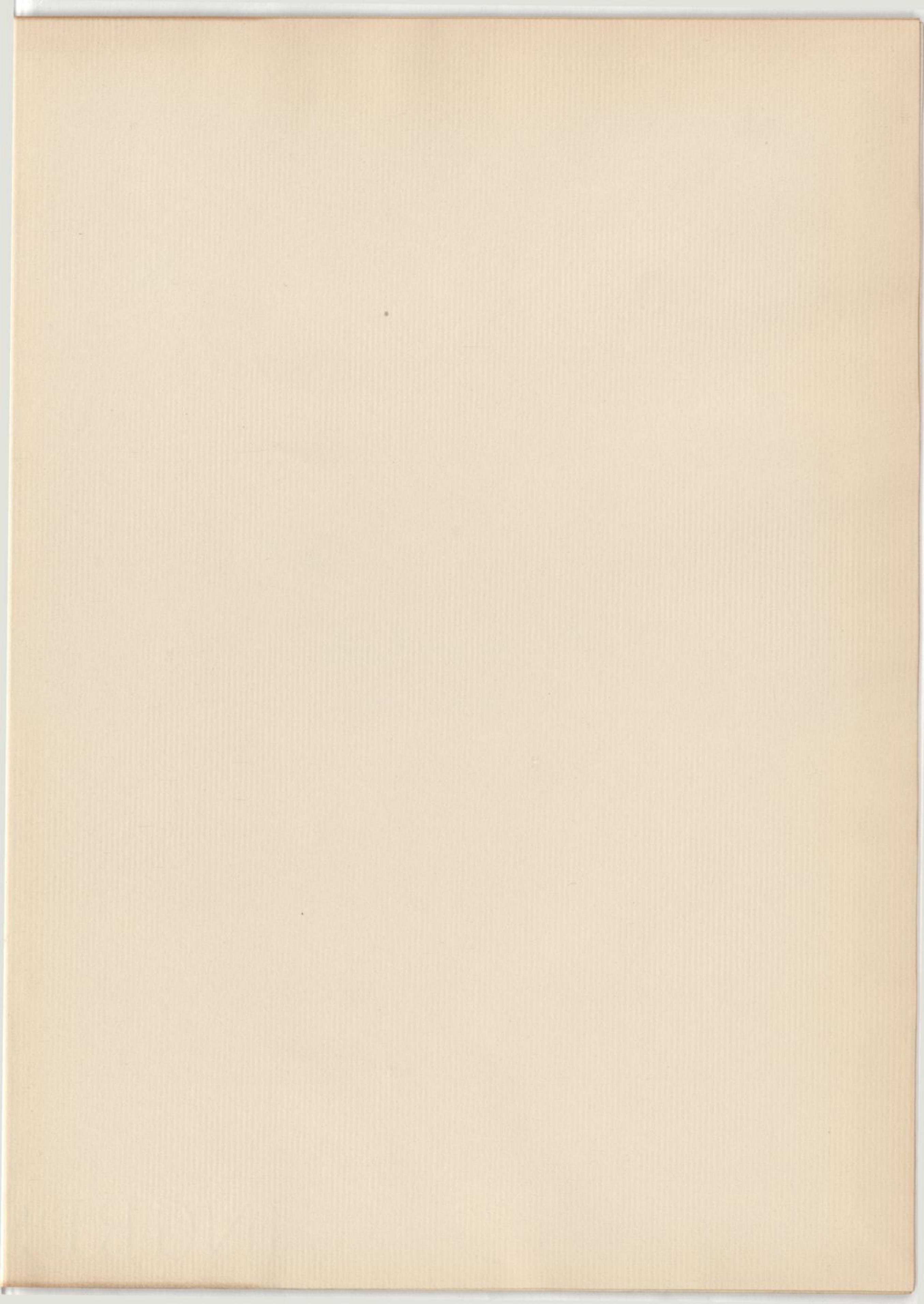
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

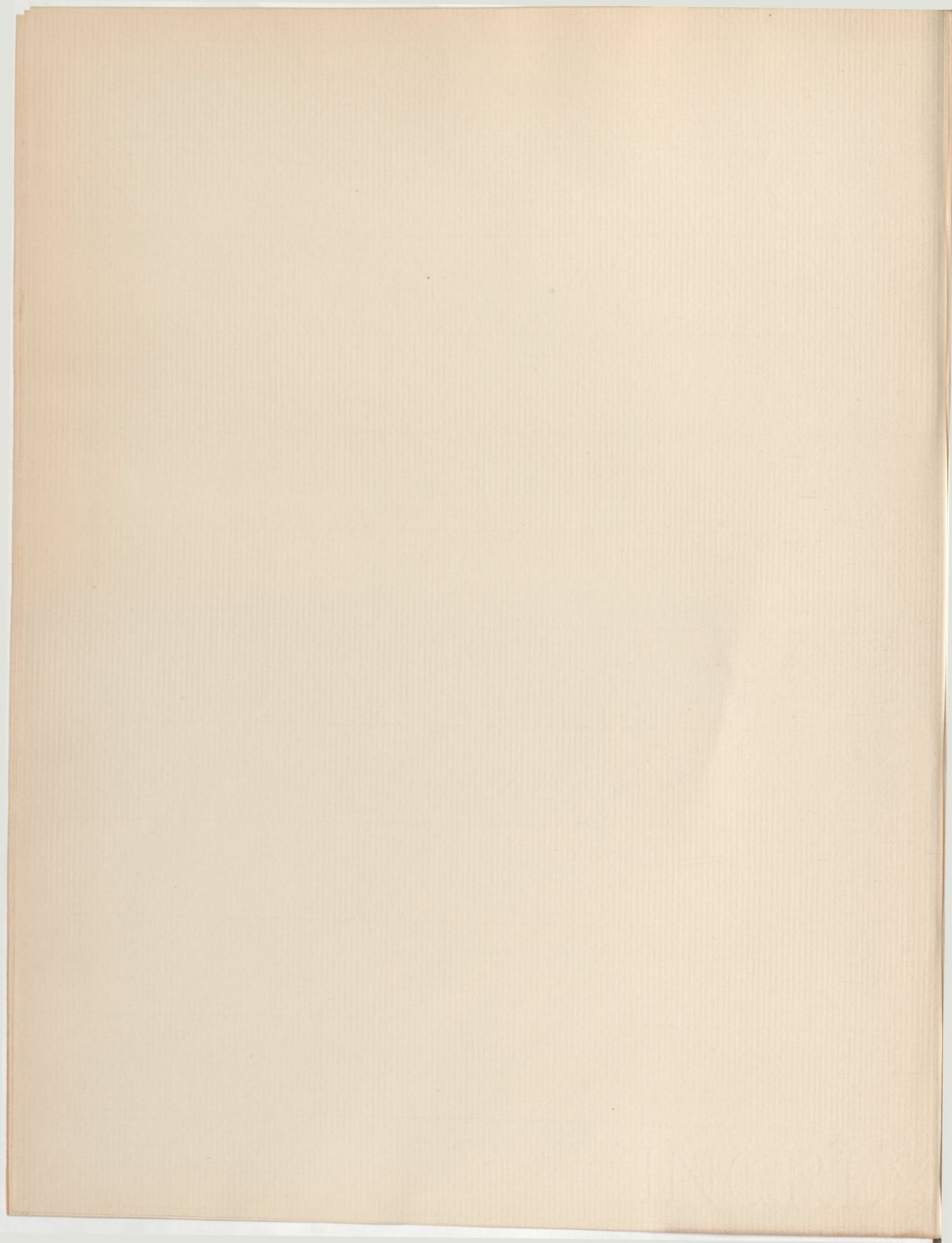




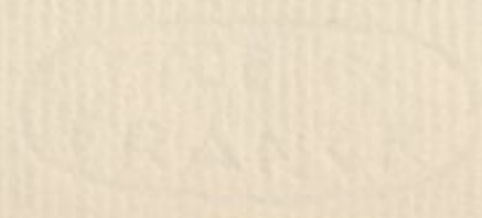


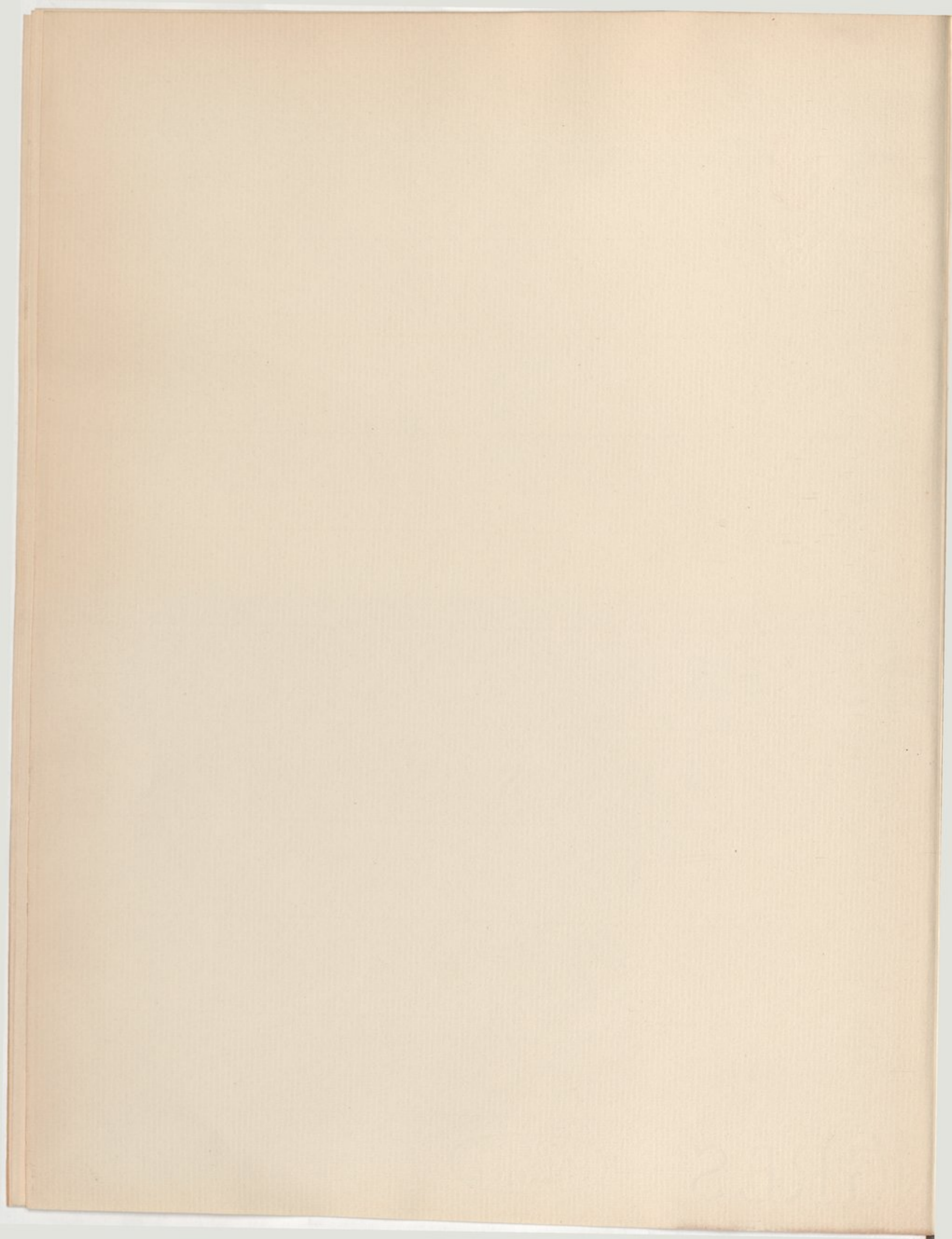






FIGRES





L. Bonneville de Marsangy



La

Légion d'Honneur

1802-1900

Henri LAURENS, Éditeur.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



PHYSICS DEPARTMENT

CHICAGO, ILL.

1911

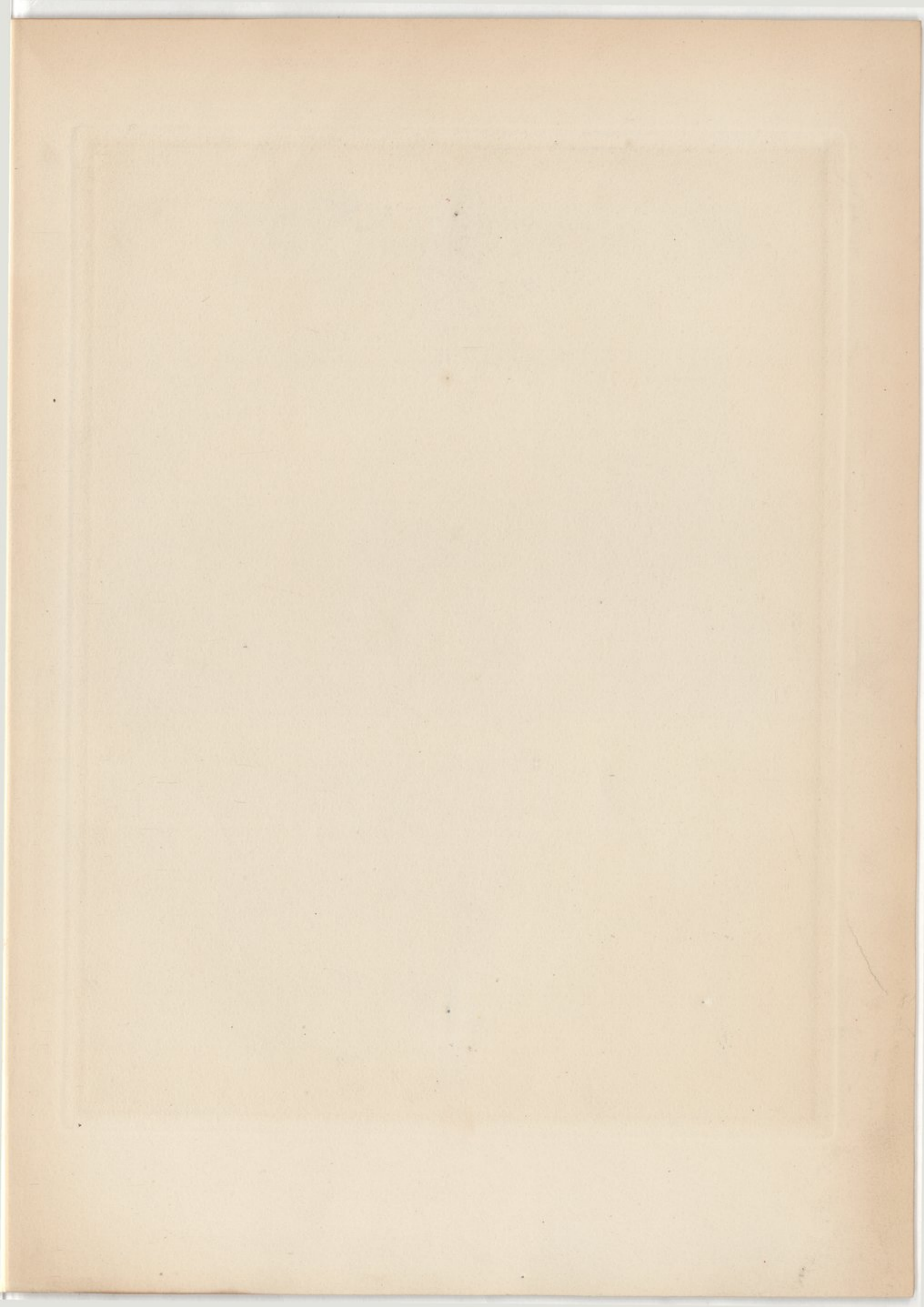
LA
Légion d'Honneur

4957

Fol. Z. de Senne

377

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
50 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS SUR JAPON





L. BONNEVILLE DE MARSANGY

Chevalier de la Légion d'honneur.

LA

LÉGION D'HONNEUR

1802-1900

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE

DE

M. LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nombreuses illustrations hors texte et dans le texte.



PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD — H. LAURENS, ÉDITEUR

6, RUE DE TOURNON, 6

1900

LA

LÉGION D'HONNEUR

CHAPITRE PREMIER

CRÉATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

De tout temps des récompenses honorifiques ont été attribuées aux citoyens ayant bien mérité de la patrie. Montaigne, si sévère pour toute fausse grandeur ou stérile ostentation, en approuve l'usage. « C'a été, déclare-t-il, une belle invention et reçue en la plupart des polices du monde d'établir certaines marques vaines et sans prix pour en honorer et récompenser la vertu. » Et il vante cette « bonne et proufitable coustume de trouver moyen de recoignoitre la valeur des hommes rares et excellents et de les contenter et satisfaire par des payements qui ne chargent auleunement le publicque et qui ne coutent rien au prince¹ ».

A Athènes, les récompenses décernées au courage, au talent et à la vertu consistaient en armures d'honneur, en statues, en monuments élevés en vue de perpétuer la gloire des grands hommes, en solennelles funérailles des guerriers tués à l'ennemi.

Les Romains accordaient aux plus vaillants d'entre eux des phalères, plaques ou colliers de métal servant de décoration, et aussi plusieurs sortes de couronnes : l'*obsidiale*, faite d'herbe, à qui dégageait une ville investie; la *vallaire*, d'or, ornée de pieux, à qui, le premier, franchissait le retranchement d'un camp attaqué; la *murale*, également d'or, mais avec créneaux, à qui plantait une enseigne sur la brèche d'une ville assiégée; la *civique*, de feuilles de chêne, à qui avait sauvé un citoyen romain; l'*ovale*, de myrte,

¹ *Des Récompenses d'honneur.*

à qui obtenait l'ovation ; enfin, la *triumphale*, composée de branches de laurier, aux héros jugés dignes du *trionphe*, marche fastueuse où le vainqueur, monté sur un char, était suivi des vaincus et des dépouilles opimes qu'on allait processionnellement déposer dans les temples.

Au moyen âge, la valeur militaire n'est plus seulement encouragée par des récompenses : on en fait en quelque sorte profession. Telle est l'origine



Guerrier romain avec couronne et phalères.
(Musée de Bonn.)

de la Chevalerie, « ce singulier et bizarre mélange de grandeur et de ridicule, d'extravagance et d'héroïsme, que l'immortelle satire de Cervantes n'a pu déshériter de ses titres à la reconnaissance de l'Histoire¹ », et que Bayard et Duguesclin suffiraient à illustrer à jamais.

Peu à peu, l'institution de la chevalerie s'organise ; elle adoucit les mœurs ; elle élève les esprits en s'inspirant d'un ensemble de sentiments et de principes faits de courage, de générosité et d'honneur, auxquels elle devait par la suite imprimer son nom.

Bientôt même, elle a ses usages, ses règles, ses privilèges, ses costumes. Le cheva-

lier seul avait le droit de porter une forte lance, munie d'une rondelle de cuir pour protéger la main. Il attachait son épée à la ceinture, tandis que les autres gens de guerre la suspendaient au baudrier passant sur l'épaule. Il revêtait la cotte de mailles ornée de son blason. Il pouvait enrichir d'or ses vêtements et le harnais de son coursier.

Avant d'être admis dans l'ordre de la chevalerie, il fallait se soumettre à un noviciat, car l'enfant est préparé de bonne heure au métier des armes. Dès l'âge de sept ans, les jeunes gentilshommes entrent au service d'un

¹ Saint-Maurice, *Histoire de la Légion d'honneur*.

grand seigneur; ils sont ses *varlets*, *pages* ou *damoiseaux*. A quatorze ans, ayant terminé leur apprentissage d'endurance et de vaillance, on les met « hors de page », et ils sont promus au grade d'*écuyer*, premier échelon de la chevalerie.

La collation du grade d'*écuyer* était entourée d'une certaine solennité. Les parents présentaient leur fils à l'église; là, le service divin achevé, l'officiant prenait une épée sur l'autel et, après l'avoir bénite, l'attachait au flanc du nouvel écuyer. Celui-ci était désormais jugé capable de partir à la guerre; il y accompagnait son seigneur et maître, se tenant derrière lui au cours de la bataille, à portée de le secourir et préposé à la garde des prisonniers. Enfin, lorsqu'il avait vingt et un ans, il pouvait être armé chevalier.

Le jour fixé pour le commencement des formalités, deux écuyers d'honneur venaient lui ôter ses habits et le plonger dans un bain, symbole de purification. Ils l'aidaient ensuite à endosser le costume de chevalier, de soie cramoisie, doublé de fourrures. Puis, ils le laissaient se préparer par un jeûne à l'investiture qu'il devait recevoir le lendemain. Vers le soir, l'aspirant chevalier se rendait à l'église pour y passer la nuit: c'était ce qu'on nommait « la veillée des armes ».

Le matin suivant, après s'être confessé et avoir communié, il entendait la messe dite du Saint-Esprit, au milieu de laquelle le prêtre, ayant béni l'épée du futur chevalier, invitait celui-ci à s'avancer vers le seigneur chargé de l'armer. Le récipiendaire, se mettant à genoux, le priait de l'admettre dans la chevalerie.

« Pourquoi, disait le seigneur, aspirez-vous à entrer dans l'Ordre? Si c'est pour être riche, pour vous reposer et être honoré sans faire honneur à la Chevalerie, vous en seriez indigne, et vous seriez à l'ordre de la chevalerie ce que le clerc simoniaque est à l'Église. »

L'aspirant jurait de la pureté de ses intentions. Dès lors, digne de faire partie de l'Ordre, il était, par plusieurs chevaliers, auxquels parfois de nobles



Armement d'un chevalier sur le champ de bataille.

(Roman de Lancelot du Lac. Manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, XIII^e siècle.)

dames daignaient se mêler, revêtu des emblèmes de la chevalerie. Les uns lui chaussaient les éperons d'or, les autres lui passaient le haubert, la cotte de mailles, la cuirasse. De la sorte « adoubé », comme on disait alors, c'est-à-dire adopté par ses pairs, on le conduisait de nouveau au seigneur pour qu'il fût par lui définitivement armé. Le seigneur lui bouclait de ses propres mains le ceinturon supportant l'épée ; puis, le faisant encore une fois agenouiller devant lui, il lui donnait ce qu'on appelait « l'accolée », soit trois coups de plat d'épée sur les épaules, en disant : « De par Dieu, Notre-Dame et Monseigneur Saint Denys, je te fais chevalier ; sois preux, hardi et loyal. »



Armement d'un chevalier, d'après le cérémonial institué par le roi Artus. (Miniature d'un manuscrit du xv^e siècle.)

exigées des chevaliers sont des vertus chrétiennes. L'honneur même, qualité qui semble purement mondaine, a aussi un côté chrétien. Il y a une alliance intime, profonde, entre l'honneur sans souillure, l'écu sans tache du chevalier et la conscience sans reproche, la robe sans tache du néophyte. »

Aussi les croisades, cette époque à jamais glorieuse et mémorable des héroïques prouesses des paladins, ne pouvaient-elles manquer de donner un nouvel essor à la chevalerie.

Des croisades, en effet, sont nées de nombreux ordres chevaleresques, qui, après avoir eu leur berceau en Orient, se sont répandus dans presque tous les pays d'Occident. Citons notamment les Frères hospitaliers, dits chevaliers du Saint-Sépulcre, chevaliers de Rhodes, chevaliers de Malte, chevaliers du Temple et chevaliers Teutoniques.

Presque toutes ces célèbres associations, dès l'origine à la fois hospi-

Au sortir de l'église, le nouveau chevalier coiffait son casque, s'élançait sur son destrier, saisissait la lance que lui présentait son écuyer, et s'avancait, fier et décidé, au milieu de la foule qu'attirait toujours un pareil spectacle.

Cette intervention de l'Église et ces cérémonies religieuses rapprochées de l'élévation des sentiments et de la noblesse des devoirs imposés aux chevaliers, ont fait assigner à la chevalerie du moyen âge une origine dérivant du christianisme. C'est l'opinion d'Ampère qui écrit :

« Cette absence de haine au milieu des combats, cet oubli de soi-même, cet empressement à porter secours aux opprimés : toutes ces vertus

talières et militaires, remontent au commencement du XII^e siècle. En 1118, Hugues de Pains, Geoffroy de Saint-Omer et quelques autres chevaliers français, compagnons de Godefroy de Bouillon, se groupèrent en vue de soigner et protéger, contre les entreprises des Sarrasins et des infidèles, les pèlerins se rendant en Terre Sainte. Animés d'une foi ardente, ils se constituèrent les champions de la religion du Christ et les défenseurs du Saint-Sépulchre.

Baudouin II, roi de Jérusalem, leur ayant fait don d'un palais, sis près de l'emplacement de l'ancien Temple de Salomon, ils y établirent leur résidence et prirent le nom de chevaliers du Temple ou de Templiers.

On sait qu'une partie du terrain, où s'élevait le palais, a été récemment cédée par le sultan actuel, Abdul Hamid, à l'Allemagne ; c'est là qu'a été édifié le nouveau Temple dédié au Sauveur, récemment inauguré avec tant de bruit et de mise en scène par Guillaume II en personne.

L'ordre des Templiers était divisé en quatre classes : les chevaliers, les écuyers, les frères lais et les prêtres, ces derniers préposés au service du culte. Parmi les dignitaires, on comptait : le grand maître, chef suprême de l'Ordre, les grands prieurs, les visiteurs, les commandeurs. Le grand maître et les dignitaires devaient tous être nobles de naissance ; ils se recrutaient parmi les chevaliers, lesquels également appartenaient à la noblesse. Ils s'arrogeaient le rang de prince, s'estimant les égaux des souverains.

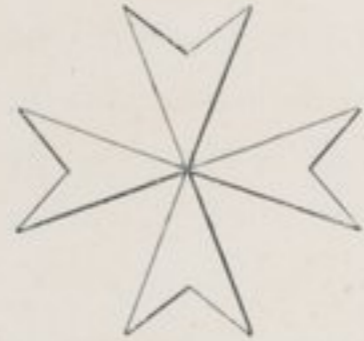
Les Templiers prononçaient les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté ; ils prêtaient en outre le serment suivant :

« Je jure de consacrer mes discours, mes forces, ma vie, à défendre la croyance à l'unité de Dieu et aux autres mystères de la foi. Je jure d'être soumis et obéissant au grand maître de l'Ordre... Chaque fois que besoin sera, je passerai les mers pour aller combattre ; je donnerai secours contre les rois et les princes infidèles ; et, en présence de trois ennemis, je ne fuirai point, mais seul je les combattrai. »

Pour être distingués dans les combats, les chevaliers attachaient, par-dessus leur armure, un long manteau de lin, sur la blancheur duquel ressortait la couleur rouge d'une croix latine. Leur étendard de guerre, appelé « Beaucéant », mi-partie blanc et noir, portait cette devise de fidélité et de dévouement : « *Non nobis, Domine, sed nomini tuo gloriam.* » Enfin, sur le sceau de l'Ordre était gravé un cheval monté par deux cavaliers, avec ces mots : « *Sigillum militum Christi.* » La légende prétend que cette allégorie avait été adoptée pour perpétuer le souvenir des commencements difficiles de ces « soldats du Christ », qui, au début, étaient si pauvres qu'un même cheval devait servir à deux d'entre eux.

Après avoir longtemps guerroyé en Palestine, les Templiers passèrent en

Europe où ils fondèrent un peu partout des établissements; mais, s'étant dans la suite relâchés de leur rude discipline primitive et ayant gravement contrevenu aux règles sévères de leurs sta-



Croix de Malte.

tuts, ils se virent, en maints endroits, persécutés, chassés. Leur ordre finit par être aboli par le pape Clément V, puis condamné par Philippe le Bel; et, vers le commencement du xiv^e siècle, il disparut.

Ordre de Saint-Michel¹.

gieux et militaire, a une temporaire de celui des pitaliers, protégés et dotés avaient fondé et desserpice placé sous l'invocation secourus les pèlerins voya-

Vers 1113, leur grand revisa les règles de leur prouver par le pape Pasles trois vœux d'obéispauvreté, et s'engageaient forces à la défense de l'É-

Après avoir séjourné capitale de la Palestine, cette ville eut été prise d'Acre, d'où l'ennemi les Obligés de quitter l'Asie successivement à Limisso, Expulsés de cette dermalgré la valeur qu'ils commandement de leur l'Isle-Adam, ils reçurent Malte, dont le nom leur

Les souverains com-

pouvaient tirer de telles associations d'hommes, animés des plus purs élans

L'ordre de Malte, également reli-

origine analogue et con-Templiers. Des frères hospar Godefroy de Bouillon, vaient à Jérusalem un hosde saint Jean, où étaient geant en Terre Sainte. maître, Raymond du Puy, association et les fit apcal III. Eux aussi faisaient sance, de chasteté et de à consacrer toutes leurs glise contre les infidèles. près d'un siècle dans la ils se retirèrent, quand par Saladin, à Saint-Jeanchassa de nouveau en 1295. Mineure, ils se réfugièrent à Chypre, à Rhodes. nière ile par Soliman, avaient déployée sous le grand maître Villiers de de Charles-Quint l'ile de est resté.

prirent tout le parti qu'ils



Collier de Saint-Michel.

¹ A côté de l'insigne vu de face nous reproduisons la partie du revers qui est différente.

de courage, de fidélité et de dévouement. S'ils parvenaient à les grouper autour de leur trône, ils y trouveraient un surcroît de force, d'autorité et de prestige, en vue de la grandeur de leur royaume et de la défense de leur couronne. Aussi Louis VII et saint Louis attirèrent-ils en France les membres des ordres hospitaliers, étendant sur eux leur protection et confirmant leurs privilèges.

Louis XI, en profond politique, résolut d'aller plus loin : il voulut avoir un ordre dont il fût l'unique maître et dispensateur, et qui lui permit de récom-



Croix de Saint-Hubert.

penser les services de ses sujets les plus dignes de sa confiance, de sa satisfaction et de ses faveurs. Le 1^{er} août 1469, à Amboise, il instituait l'ordre de Saint-Michel, dont l'emblème consistait en une croix d'or à huit pointes émaillées de blanc, anglées de quatre fleurs de lis d'or, et ayant sur son écusson saint Michel terrassant le dragon.

Cette croix se portait au bas d'un ruban noir moiré passé en écharpe de droite à gauche. Le collier était composé de coquilles d'argent entrelacées au moyen d'aiguillettes d'or : on y suspendait une médaille

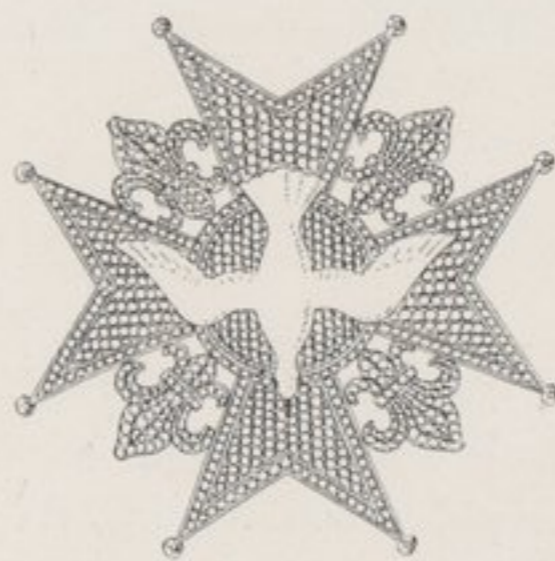


Croix de Saint-Lazare.

avec l'image de saint Michel¹.

François I^{er}, en 1533, décida que toute action d'éclat aurait pour récompense l'octroi d'un anneau d'or remis, à celui qui l'aurait mérité, par le chef d'armée en présence de toutes les troupes.

Près d'un demi-siècle plus tard, le 31 décembre 1578, Henri III créait à son tour l'ordre



Plaque du Saint-Esprit.

¹ Citons pour mémoire l'ordre de Saint-Lazare, dont l'origine est contemporaine de celle des autres ordres hospitaliers et que Louis VII, à son retour de Palestine, introduisit en France, et installa au château de Boigny, près Orléans. Henri IV le réunit, en 1608, à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel qu'il avait institué l'année précédente ; le nouvel ordre porta, en conséquence, le nom de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, dont la devise était : « Dieu et mon roi. »

Supprimé en 1789, l'ordre du Mont-Carmel fut bien reconnu ordre royal par ordonnance de Louis XVIII en 1824, mais aucune nomination nouvelle n'y fut faite.

Quant à l'ordre de Saint-Hubert de Lorraine, originaire du duché de Bar et réorganisé en 1423, dont la devise était « Tout ung » et le ruban vert liséré de rouge, ce n'était pas un ordre royal français, mais un ordre de chapitre. Egalement supprimé en 1789, il fut reconstitué en 1815, sans résultat.

du Saint-Esprit : croix d'or à huit pointes pommetées d'or, émaillée d'argent sur les bords, et chargée en cœur d'une colombe ou Saint-Esprit d'argent. Cette distinction pouvait être accordée aussi bien aux laïques qu'aux ecclésiastiques, avec cette différence, toutefois, que les chevaliers laïques portaient l'insigne sur la hanche gauche et les ecclésiastiques à leur cou.



Grand collier du Saint-Esprit.

Le ruban était bleu céleste moiré, et le collier formé de fleurs de lis et de trophées d'armes en or, d'où sortaient des flammes et les lettres HH. LL couronnées.

Pour identifier les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, il fut décidé que tout chevalier reçu dans le nouvel ordre, qui ne se trouvait pas déjà chevalier de Saint-Michel, le deviendrait la veille même de sa réception : il prenait, en conséquence, le titre bien connu de « chevalier des ordres du roi ».

Louis XIV aimait trop le faste et la puissance pour négliger tout ce qui

pouvait encore rehausser la splendeur et l'éclat de sa cour. En 1693, il prend l'initiative de la création d'un troisième ordre : celui de Saint-Louis, destiné à reconnaître les services des plus braves de ses officiers ; mais le monarque, qui venait, moins de huit ans auparavant (1685), de révoquer l'édit de Nantes, imposait comme condition pour l'obtenir d'être catholique.

Le roi était grand maître de l'Ordre, lequel comprenait : 40 grands-croix, 120 commandeurs et un nombre illimité de chevaliers. La croix était d'or à huit pointes pommetées de même, émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis aussi d'or, au champ de gueules, chargée au centre de l'effigie de saint Louis et entourée de la légende : « *Ludovicus magnus instituit. 1693.* » Au revers figurait un médaillon de gueules, à une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche : le tout entouré d'un petit cercle d'azur avec cette devise en lettres d'or : « *Bellicæ virtutis præmium.* »

Les chevaliers portaient la croix attachée à la boutonnière de leur habit par un ruban rouge couleur de feu.

Les grands-croix et les commandeurs la suspendaient à un plus large ruban de même couleur, passé en écharpe de droite à gauche.

Louis XV, subissant l'influence salutaire des idées de tolérance qui commençaient à s'imposer, eut à cœur de combler la regrettable lacune résultant de l'institution même de la croix de Saint-Louis, réservée, avons-nous dit, aux seuls catholiques. Dans ce but il aurait pu décider que cette croix serait à l'avenir accordée indistinctement aussi bien aux officiers protestants qu'aux officiers catholiques. Certains scrupules ne lui permirent pas sans doute d'aller jusque-là ; il préféra créer un quatrième ordre spécial aux officiers protestants. Telle fut la raison d'être de l'ordre du Mérite militaire, fondé le 10 mars 1759 et comprenant : un grand-croix, quatre commandeurs et un nombre illimité de chevaliers. La croix était également à huit pointes pommetées d'or,



Louis XIII recevant un chevalier de ses ordres.

(D'après A. Bosse.)

anglée de quatre fleurs de lis d'or, chargée au centre d'un écusson de gueules, représentant une épée en pal, la pointe en haut, et entouré de la légende :

« *Pro virtute bellica* ». Au revers se trouvait une couronne de laurier avec ces mots : « *Ludovicus XV instituit. 1759.* »



Croix de Saint-Louis.

Les grands-croix et les commandeurs portaient l'insigne attaché à un large ruban gros bleu uni, placé en écharpe, et les chevaliers à un plus petit ruban de même couleur mis à la boutonnière de l'habit.

On sait combien, pendant le xviii^e siècle, les croix de Saint-Louis et du Mérite militaire furent l'objet des convoitises et des vœux de tous ceux qui servaient aux armées. Dans la pensée du grand roi, le cordon rouge devait être, en effet, un honneur de beaucoup plus précieux et plus flatteur qu'une récompense pécuniaire. A un officier qui l'avait demandé, Louis XIV répondait : « Non, pas encore ; mais deux mille écus de pension. — Sire, je préférerais la croix de Saint-Louis, répondit l'officier. — Je le pense bien, reprit le roi. »

Louis XV, de même, se montra plus avare de rubans que d'argent.

Taboureau de Villepatour, un des meilleurs militaires du temps, s'étant vu refuser la croix de Saint-Louis, écrivait au ministre :



Plaque de l'ordre de Saint-Louis.



Croix du Mérite militaire.

« A telle époque, j'ai eu le bonheur de faire une action d'éclat, on m'a donné une pension ; à telle bataille j'ai été blessé, et j'ai eu une gratification ; l'année suivante autre blessure, autre gratification ; nouvelle blessure l'année d'après, nouvelle pension. Ainsi, par un simple calcul arithmétique, je pourrais savoir au juste le tarif et le prix du sang que j'ai versé. J'aime mieux l'ignorer toujours... »

Le duc de Choiseul entendait aussi que le cordon rouge devint une distinction tout à fait rare ; ne disait-il pas à ce propos : « Si je reste en place, je veux qu'avant dix ans on se mette à la fenêtre pour voir passer un chevalier de Saint-Louis ! » Aussi, pour maints de ceux parvenus à l'obtenir, cette croix était-elle la plus insigne faveur de toute leur vie. Ils la préféraient aux places et aux richesses ; le cœur pénétré d'un légi-

time orgueil et comblé d'une indicible satisfaction, ils se retiraient de l'armée afin d'aller au fond d'une province finir le reste de leurs jours dans



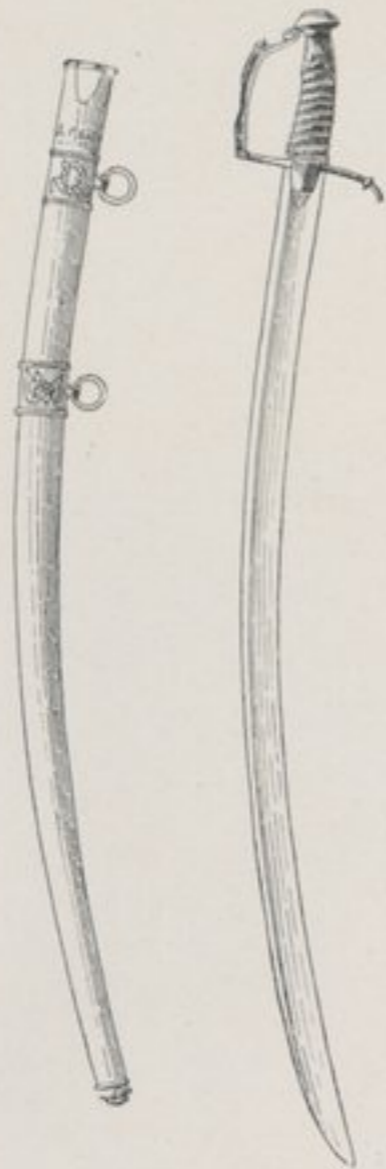
Louis XV portant le collier du Saint-Esprit, par L.-M. Vanloo.

leurs vieux manoirs depuis longtemps désertés. Désormais sans ambition et sans désir, ils s'éteignaient contents d'eux-mêmes, respectés de tous, et bénissant Dieu et leur Roi. Quand la mort les avait séparés de la croix

aimée, leurs descendants la conservaient religieusement au sein des familles, à la fois comme un cher et pieux souvenir de loyauté et de bravoure et comme un indiscutable titre de noblesse.

I

La Révolution française, qui annonçait si haut l'avènement d'une ère d'égalité devant extirper de la nation toutes les castes et tous les privilèges, ne pouvait conserver les ordres honorifiques de la monarchie. L'article premier de la Constitution du 30 juillet 1791 en prononce la suppression. Il est ainsi conçu :



Sabre donné par le Premier Consul au capitaine Vaché.

« Tout ordre de chevalerie ou autre, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose des distinctions de naissance, sont supprimés en France.

« L'Assemblée se réserve de statuer s'il y aura une décoration nationale unique qui pourra être accordée aux vertus, aux talents, aux services rendus à l'État.

« Néanmoins, en attendant, les militaires pourront continuer de porter et de recevoir la décoration militaire actuellement existante. »

L'ordre militaire, momentanément maintenu, était l'ordre de Saint-Louis ; mais la Convention nationale devait, près de deux ans après, achever de faire disparaître ce dernier vestige de la munificence royale, en décrétant, le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), que tous les citoyens décorés de la croix de Saint-Louis, qui ne la déposeraient pas à la municipalité de leur résidence, seraient arrêtés.

La République, ayant fait table rase de toutes les institutions de l'ancienne monarchie, organise des récompenses nouvelles en harmonie avec l'état de choses qui vient d'être inauguré.

Ces récompenses ne pouvaient manquer de rappeler ce que pratiquaient les Républiques antiques, dont le souvenir partout apparaissait ressuscité.

On vit alors les représentants du peuple décerner aux citoyens, dont ils voulaient distinguer la conduite, les honneurs de leur séance et l'accolade fraternelle; des couronnes, telles que celles qui furent accordées à des femmes s'étant signalées par leurs violences au 10 août; des témoignages de la

Liberté.



Egalité.

Au nom du Peuple Française.

Brevet d'Honneur

Pour le Citoyen Vaché Capitaine au 16^e Régiment de Chasseurs

Bonaparte, premier Consul de la République, d'après le compte qui lui a été rendu de la conduite distinguée et de la bravoure éclatante de C. Vaché (Anand) Capitaine au 16^e Régiment de Chasseurs à l'affaire du 22 jérial an 2. devant l'ennemi de l'ennemi, il prit un drapeau anglais, chargea avec sa compagnie un drapeau ennemi, et fut le premier à le ramener. Il fut blessé à la tête et à la main. Il fut décoré de la Légion d'Honneur, et d'un sabre d'honneur.

Lui décerner, à titre de récompense nationale, un sabre d'honneur.

Il jouira des prérogatives attachées à cette récompense par l'Article de 4 Nivôse an 8.
Donné à Paris, le 24^e Floréal l'an 8. — 1799 — de la République Française.

Le Ministre de la Guerre,

[Signature]



Le premier Consul,

[Signature]
Par le premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat,

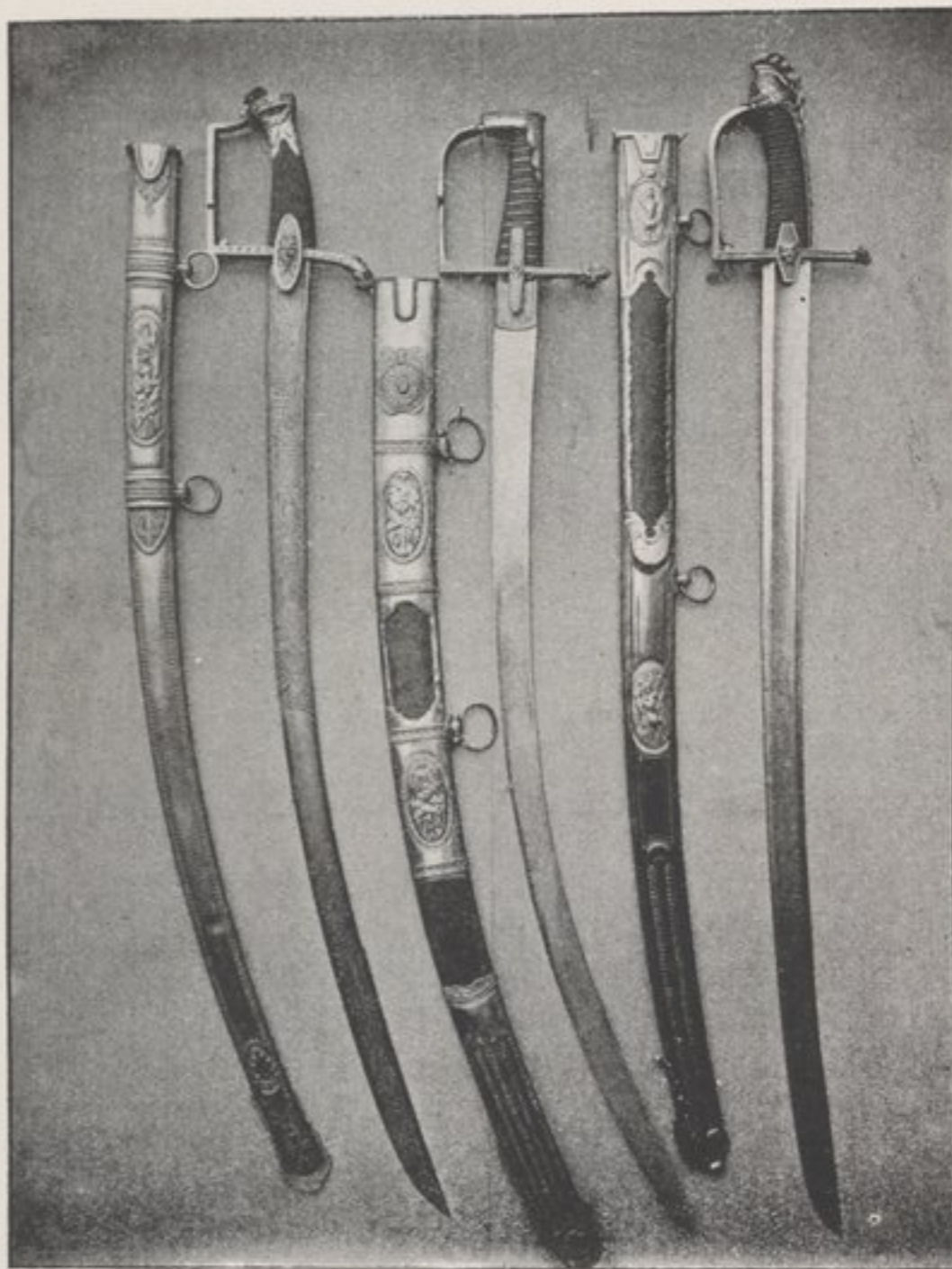
[Signature]

Brevet conférant un sabre d'honneur.

confiance de la Nation, comme ceux qui accompagnèrent la retraite des affaires de Roland, Clavière, Servan et autres. Aux soldats morts à l'ennemi, on vote des funérailles publiques; on transporte au Panthéon les cendres des grands hommes, ainsi qu'on le fait pour Descartes, Rousseau, Voltaire, Mirabeau, ou l'on élève des statues comme celles des généraux Haxo, Moulins, Dugommier, Joubert.

Mais ces marques de la reconnaissance nationale, s'adressant surtout à ceux qui ne sont plus, ne pouvaient exercer une action directe et efficace

sur les vivants, et principalement sur la multitude qui se presse sous les drapeaux. Or, on ne saurait longtemps maintenir dans les camps et conduire au combat les vétérans ou les conscrits, sans prendre soin de soutenir leur courage et d'exciter leur zèle par des récompenses capables de leur



Armes d'honneur. (Musée d'artillerie.)

1. Sabre donné au citoyen Soulès, chef de brigade, commandant la garde des consuls. — 2. Sabre donné à Augereau par le Directoire, pour le passage du pont d'Arcole. — 3. Sabre donné au général Hoche par le Directoire, pour la pacification de la Vendée.

faire endurer les fatigues, les intempéries, et braver la mitraille et la mort. Tout chef de troupes en campagne a reconnu l'indispensable nécessité de tels encouragements. C'est dans ce but que, dans sa séance du 17 brumaire an V (7 novembre 1797), le Directoire chargeait le ministre de la guerre « de faire fabriquer à la manufacture de Versailles différentes armes de prix,

pour être distribuées à titre de récompense nationale ». Bonaparte s'empresse d'utiliser l'innovation pour soutenir le moral et exalter toujours davantage l'enthousiasme de ses soldats. Aussitôt il signe l'ordre du jour ainsi conçu :

« Le général en chef voulant donner un témoignage de la reconnaissance de la Patrie envers les braves militaires qui se sont distingués par des actions d'éclat pendant les dernières campagnes, ordonne :

« Le général chef d'état-major fera faire quatre-vingt-dix sabres de grenadiers et dix de cavalerie avec lames de Damas et la monture dorée et travaillée par les meilleurs ouvriers d'Italie.

« Sur un côté de la lame sera écrit en lettres d'or : *Armée d'Italie. Division de... ..demi-brigade. Donné de la part du Directoire exécutif de la République Française, par le général Bonaparte, au citoyen... le... an... de la République.*

« Sur l'autre côté de la lame : *Liberté, République française, Égalité* ; et ensuite l'action d'éclat pour laquelle a été donné le sabre. »

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) consacra, dans son article 87, le principe de ces récompenses nationales, en ces termes :

« Il sera donné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République. »

Et, quelques jours après, le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), un arrêté des Consuls posait les règles de l'institution :

« I. Il sera donné aux individus des grades ci-dessous désignés, qui se distingueront par une action d'éclat, savoir :

« 1° Aux grenadiers et soldats, des fusils d'honneur qui seront garnis en argent ;

« 2° Aux tambours, des baguettes d'honneur qui seront garnies en argent ;

« 3° Aux militaires des troupes à cheval, des mousquetons ou carabines d'honneur garnis en argent ;

« Et 4° aux trompettes, des trompettes d'honneur en argent. Ces fusils, baguettes,

mousquetons, carabines et trompettes porteront une inscription contenant les noms des militaires auxquels ils seront accordés, et celui de l'action pour laquelle ils l'obtiendront.



Fusil d'honneur
Donné au citoyen Serveau par le Premier Consul, à propos d'un combat devant Algésiras. (Musée d'artillerie.)

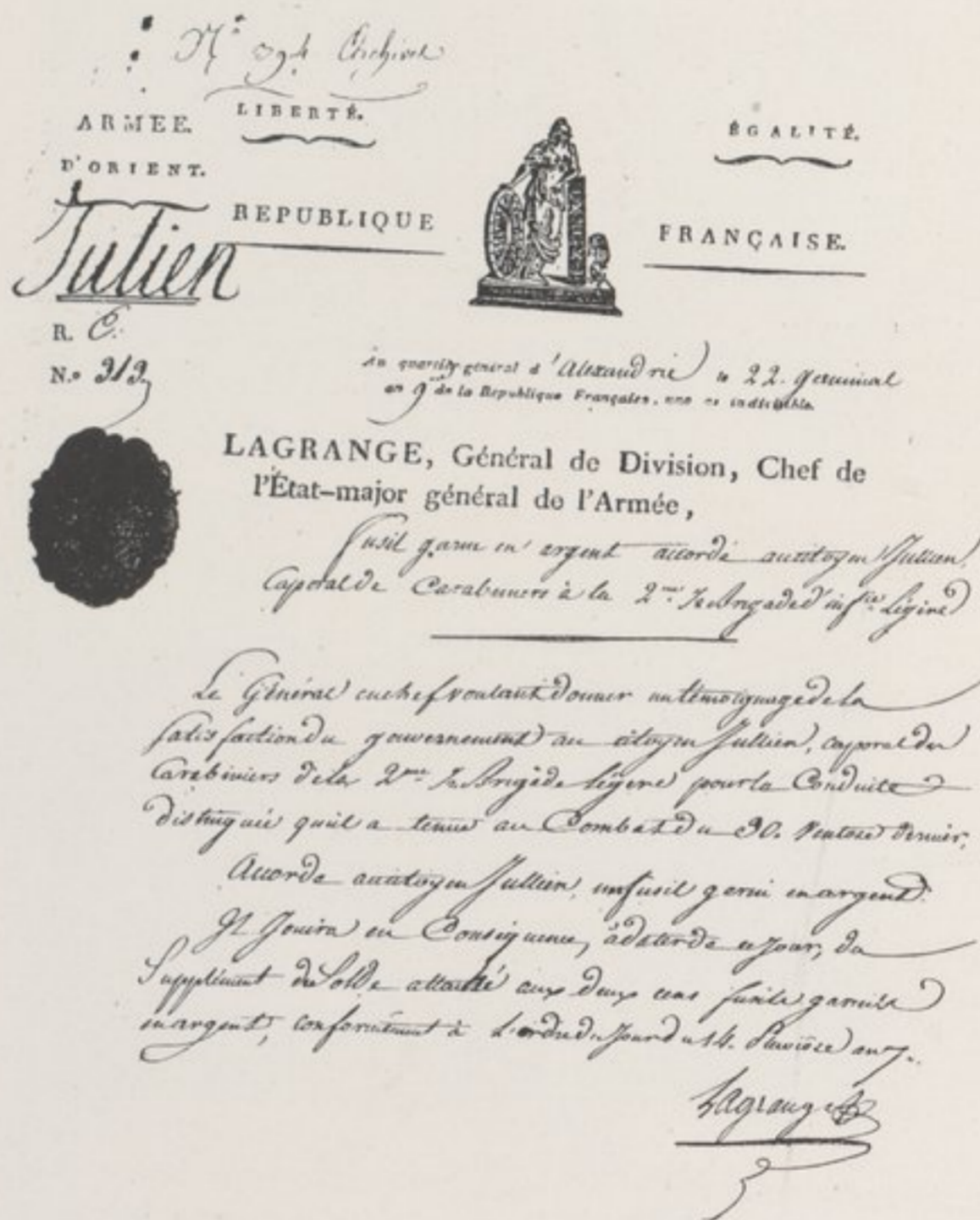


Trompette

Donnée par le Premier Consul au citoyen Norberg, pour sa conduite à Marengo. (Musée d'artillerie.)

« II. Les canonniers pointeurs les plus adroits, qui, dans une bataille, rendront le plus de services, recevront des grenades d'or qu'ils porteront sur le parement de leur habit.

« III. Tout militaire, qui aura obtenu une de ces récompenses, jouira de cinq centimes de haute paie par jour.



Brevet conférant un fusil d'honneur. (Archives de la Légion d'honneur.)

« IV. Tout militaire, qui prendra un drapeau à l'ennemi, fera prisonnier un officier supérieur, arrivera le premier pour s'emparer d'une pièce de canon, aura droit, par cela seul, chacun suivant son arme, aux récompenses ci-dessus.

« V. Il sera accordé des sabres d'honneur aux officiers et soldats qui se distingueront par des actions d'une valeur extraordinaire, ou qui rendraient des services extrêmement importants.

« VI. Tout militaire qui aura obtenu un sabre d'honneur, jouira d'une double paie¹. »

Celui qui devait être un jour le général baron de Marbot, alors simple maréchal des logis au 1^{er} housards, assista à l'armée d'Italie à l'une des premières distributions d'armes d'honneur. Une série de brillants combats ayant eu lieu, aux environs de Coni et de Mondovi, contre les Autrichiens, un peloton de cavalerie, dont il faisait partie, réussit, sous la conduite des deux frères Pertelay, également sous-officiers, à s'emparer de six pièces de canon. Le plus jeune des frères Pertelay fut tué, l'autre blessé, et près du tiers du détachement français mis hors de combat.

« Pendant que nous relevions les blessés, ajoute Marbot, le général Championnet arriva auprès de nous avec le général Suchet, son chef d'état-major. Le général en chef avait vu la belle conduite du peloton. Il nous réunit auprès des pièces que nous venions d'enlever, et, après avoir donné les plus grands éloges au courage avec lequel nous avions débarrassé l'armée française d'une batterie qui lui faisait éprouver de très grandes pertes, il ajouta que, pour nous récompenser d'avoir ainsi sauvé la vie à un grand nombre de nos camarades et contribué au succès de la journée, il voulait user du pouvoir que lui donnait un décret récent du Premier Consul qui venait d'instituer des *armes d'honneur*, et qu'il accordait au peloton trois sabres d'honneur et une sous-lieutenance, nous autorisant à désigner nous-mêmes ceux qui devraient recevoir ces récompenses. Nous regrettions encore plus vivement la perte du brave Pertelay jeune qui aurait fait un si bon officier ! Pertelay aîné, un brigadier et un housard, obtinrent des sabres d'honneur qui, trois ans après, donnèrent droit à la croix de la *Légion d'honneur*. Il restait à désigner celui d'entre nous qui aurait une sous-lieutenance. Tous mes camarades prononcèrent mon nom, et le général en chef, se rappelant ce que le général Séras lui avait écrit sur la conduite que j'avais tenue à Saint-Giacomo, me nomma sous-lieutenant². »

Bonaparte était, en effet, devenu Premier Consul le jour même (4 nivôse) où avait été pris l'arrêté réglementant les armes d'honneur ; et, déjà, il pensait aux moyens à employer pour sortir la France de la désorganisation et de l'anarchie qui paralysaient l'essor de ses nouvelles destinées. Si son génie

¹ Ces armes d'honneur constituaient à cette époque une distinction militaire dans le genre d'une décoration. On les accordait même à des étrangers, comme le montre le décret que voici :

Paris, 14 floréal an X (4 mai 1802).

Le Premier Consul de la République, voulant donner à l'escadre espagnole de Brest un témoignage de sa satisfaction de la conduite des officiers et des équipages pendant le séjour dans le pays, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il sera donné à chaque capitaine de la flotte espagnole à Brest un sabre d'abordage et une paire de pistolets.

ART. 2. — Le ministre de la marine est chargé de l'exécution du présent décret qui ne sera pas imprimé.

BONAPARTE.

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. VII, n^o 6068).

² *Mémoires*, t. I.

entendait maintenir les conquêtes légitimes de la Révolution, il planait trop au-dessus des récents événements pour n'être pas également résolu à rétablir ce qui avait pu contribuer à faire, sous la monarchie, la puissance, la grandeur et l'unité de la Patrie. Il constatait chaque jour davantage l'insuffisance des armes d'honneur pour reconnaître dignement les services militaires, ainsi que l'injustice de l'absence d'une récompense pour les services civils. Il n'oubliait pas non plus que la Constitution de 1791 avait réservé aux pouvoirs publics le soin « de statuer s'il y aurait une décoration unique pouvant être accordée aux vertus, aux talents, aux services rendus à l'État ».

Cette décoration unique devint une de ses préoccupations les plus constantes. Il ne se dissimulait pas, comme l'écrit Thiers, que les décorations ne procédassent d'un sentiment de vanité, d'idolâtrie.

« Idolâtrie, vanité, soit ! répétait-il ; mais cette idolâtrie, cette vanité, sont des faiblesses communes à tout le genre humain, et de l'une et de l'autre on peut faire sortir de grandes vertus. Avec ces hochets tant dédaignés, on fait des héros ! A l'une comme à l'autre de ces prétendues faiblesses, il faut des signes extérieurs : il faut un culte au sentiment religieux, il faut des distinctions visibles au noble sentiment de la gloire¹. »

En conséquence, « il résolut de créer un ordre qui remplacerait les armes d'honneur, et aurait l'avantage d'être donné au soldat comme au général, au savant paisible comme au militaire, qui consisterait en décorations semblables pour la forme à celles qu'on portait dans toute l'Europe, et, de plus, en dotations utiles, utiles surtout au jeune soldat, quand celui-ci serait rentré dans ses champs ».

« C'était à ses yeux, ajoute son historien, un moyen de plus de mettre la France nouvelle en rapport avec les autres pays. Puisque c'était ainsi que, dans toute l'Europe, on signalait à l'estime publique les services rendus, pourquoi ne pas admettre le même système en France ? Les nations, disait-il, ne doivent pas plus chercher à se singulariser que les individus. L'affectation de faire autrement que tout le monde est une affectation réprouvée par les gens sensés, et surtout par les gens modestes. Les cordons sont en usage dans tous les pays ; qu'ils soient, ajoutait le Premier Consul, en usage en France ! ce sera un rapport de plus établi avec l'Europe. Seulement, on ne les donnait en France, on ne les donne chez nos voisins qu'à l'homme bien né ; je les donnerai à l'homme qui aura le mieux servi dans l'armée et dans l'État, ou qui aura produit les plus beaux ouvrages². »

Il disait encore :

« Les soldats ne sachant ni lire ni écrire seront fiers de porter la même décoration que les savants illustres, et ceux-ci attacheront d'autant plus de prix à cette récompense qu'elle sera la même que pour les braves. »

¹ *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. III.

² Thiers. *Loc. cit.*

Peu à peu, Bonaparte « mûrit dans sa pensée le plan de l'institution où tous les genres de mérites viendraient se grouper en un brillant faisceau, où les talents, les vertus, le courage formeraient une seule famille, unie par le double lien de la même devise et d'une commune gloire¹ » ; et, dès que sa décision fut prise, il crut devoir laisser transpirer quelque chose de son dessein.

Au milieu du mois de février 1802, rapporte un auteur qui a réuni d'intéressants souvenirs sur la Légion d'honneur², un lundi, le Premier Consul rentra de Paris au château de la Malmaison, que, quelque temps avant son second mariage, M^{me} de Beauharnais avait acheté aux héritiers de M. Lecouteux de Canteleu. Il était six heures du soir ; et, presque aussitôt après son arrivée, on se mit à table pour dîner. Le repas fini, les convives se partagèrent en plusieurs groupes. M^{me} Bonaparte resta dans le petit salon entourée de plusieurs dames et de quelques intimes, parmi lesquels M. de Ségur, ancien colonel des dragons de Noailles, frère du sénateur, et qui devait devenir plus tard grand maître des cérémonies. Quant au Premier Consul, suivant sa coutume, il se dirigea vers la pièce dite salle du Conseil, que l'architecte Charles Percier avait récemment décorée de trophées et de panoplies. La plupart des invités suivirent Bonaparte, notamment le général Duroc, Monge, premier inspecteur de l'École polytechnique, Didelot, conseiller d'État, Denon, directeur du Musée, Arnault, alors célèbre par ses tragédies et qui a fourni les détails qui vont suivre.

Une fois dans la salle du Conseil, le Premier Consul, debout et placé au milieu du cercle formé autour de lui :

« Citoyen Monge, dit-il en s'adressant au mathématicien, je ne vous ai pas aperçu hier dimanche à la grande réception, quand les ambassadeurs sont venus présenter leurs hommages aux Consuls de la République au Palais des Tuileries.

« — Citoyen Premier Consul, répondit Monge, dès les premiers jours de la semaine passée, j'avais convoqué pour hier les professeurs de l'École polytechnique, afin de leur communiquer les nouveaux règlements relatifs aux études ; et nous sommes restés en conférence toute la journée.

« — Vous ne pouviez mieux employer votre temps, et je reconnais là votre zèle... Depuis que les Tuileries sont redevenues le siège du Gouvernement, on n'y avait pas encore vu une réception aussi brillante. La République étant en paix avec toutes les puissances du continent, le nombre des ambassadeurs s'est accru. Les envoyés étrangers se trouvaient au grand complet. Avec quelle avidité les assistants les contemplaient parés de plaques et chamarrés de rubans des différents ordres de leur pays ! Denon, n'avez-vous pas remarqué cet empressement ?

¹ Saint-Maurice. *Histoire de la Légion d'honneur.*

² Alex. Mazas. *La Légion d'honneur.*

« — Je l'ai d'autant plus remarqué, répondit le directeur du Musée, que je le partageais. Il faut convenir que les larges rubans de couleur tranchante, les plaques, les croix émaillées, produisent un effet merveilleux et contribuent puissamment à relever l'allure du personnage qui en est constellé : en un mot, cela habille l'homme.

« — Voilà bien l'artiste, dit sèchement Monge. Ces croix, ces plaques, ces cordons ne sont que du clinquant, de véritables hochets.

— Hochets tant que vous voudrez, reprit Bonaparte ; mais, si on les aime ? Ces croix, ces cordons, ces signes ostensibles des grandeurs humaines frappent les yeux de la multitude et lui imposent un involontaire respect. Abordons franchement la question. Les hommes sont épris de distinctions, et les Français plus que les autres ; ils en sont réellement affamés ; tel a été leur esprit dans tous les temps. Tenez, voyez la croix de Saint-Louis ; jamais Louis XIV n'aurait pu soutenir avec avantage la lutte contre l'Europe coalisée, lors de la guerre de la Succession, s'il n'avait eu à sa disposition la monnaie de la croix de Saint-Louis. Ce puissant auxiliaire enfanta des prodiges de valeur, l'argent n'était d'aucun prix auprès de cette distinction ; bien des gens l'auraient préférée à des monceaux d'or.

« — Eh bien, répliqua ironiquement Monge, il n'y a qu'à rétablir la croix de Saint-Louis ! »

Cette réflexion était d'autant plus piquante que le savant, qui l'émettait, faisait partie de la commission de la Convention sur le rapport de laquelle la croix de Saint-Louis avait été supprimée.

En entendant les dernières paroles de Monge, le Premier Consul avait jeté sur lui un regard singulier, puis gardé le silence, que chacun des assistants n'osait troubler. Bonaparte y mit fin en disant : « Je suis d'avis d'aller rejoindre ces dames au salon. »

Deux mois environ après cette courte scène, vers la fin d'avril 1802, le Premier Consul, à l'issue d'une séance du Conseil privé qu'il venait de présider, et où se trouvaient les deux Consuls Cambacérès et Lebrun, Lucien Bonaparte, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Rœderer et plusieurs autres conseillers d'État, remit l'entretien sur les avantages d'un ordre honorifique tel qu'il en existait dans les autres pays d'Europe¹.

« La Constitution de 1791, déclara-t-il, a bien fait de promettre des récompenses nationales. Il faut tenir sa promesse ; cela est grand, noble, utile ; il faut créer un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur, de l'héroïsme, une distinction qui serve à récompenser à la fois la bravoure militaire et le mérite civil. »

Lucien Bonaparte et Cambacérès applaudirent à ce projet ; mais Lebrun exprima certains scrupules.

« La base de la République, fit-il observer, est dans l'égalité ; en créant des distinctions, vous allez effacer cette garantie dont les Français sont si jaloux ; vous

¹ *Les Fastes de la Légion d'honneur.*

allez troubler l'ordre et détruire l'harmonie du nouvel édifice politique. C'est donc dans un esprit de conservation que je crois devoir m'opposer aujourd'hui au rétablissement de ce que les lois ont proscrit : toute association politique est contraire à l'essence de notre gouvernement républicain.

« — Mais, s'écria Cambacérés, Rome républicaine n'avait-elle pas ses chevaliers?... »

« — Sans doute, répliqua Lebrun ; mais, à Rome, les citoyens étaient classés ; l'aristocratie était puissante et reconnue. Chez nous, la Révolution a tout nivelé ; on ne veut plus ni d'ordres ni de classes ; on veut l'égalité politique autant et plus peut-être que la liberté. Je n'examine pas s'il y a là un inconvénient ; je m'arrête à ce qui existe de fait. Dans votre ordre nouveau, je crains de trouver le germe d'une nouvelle noblesse. Il y a là de quoi alarmer les esprits attachés à notre nouveau système social.

« — Je crois, dit Bonaparte, ces craintes imaginaires en présence d'une institution utile, promise, qui ne rompt votre principe d'égalité qu'en faveur du mérite, des services rendus à la Patrie. Nous supprimerons, s'il le faut, les signes extérieurs, et chacun des membres jurera de s'opposer au retour des institutions féodales et de maintenir la liberté et l'égalité. »

La conversation prit fin sur une observation de Regnault de Saint-Jean-d'Angely qui fit remarquer que les États d'Amérique, tout récemment délivrés et unis, venaient de compléter leurs institutions républicaines par la création de l'ordre de Cincinnatus.

La République Française pouvait imiter un pareil exemple ; et, en souvenir sans doute des légions romaines, une Légion d'honneur fut décidée ; en conséquence, Bonaparte sans plus tarder dicta à l'un de ses secrétaires un projet de loi dont Rœderer nous fait connaître la genèse.

« Dans les premiers jours de mai 1802, écrit-il, le consul Cambacérés m'invita par un billet à passer chez lui. Je m'y rendis. Il me dit que le Premier Consul lui avait adressé, de la Malmaison, par un courrier, à trois heures du matin, la minute d'un projet de loi ; qu'il le chargeait de me le communiquer et d'en conférer avec moi. Il me remit au même instant le projet de la Légion d'honneur, et, après quelques réflexions, il me dit d'en parler à la section de l'intérieur, et que le projet serait discuté au Conseil d'État. »

Et Rœderer, qui présidait alors la section de l'intérieur de ce Conseil, ajoute aussitôt :

« Je tiens à grand honneur d'avoir eu la première confiance de ce projet, d'être possesseur de la minute écrite de la main de Méneval, deuxième secrétaire du Premier Consul, avec des corrections et additions de Bourrienne, son premier secrétaire : relique précieuse que je laisse dans mes papiers ¹. »

Le projet fut soumis au Conseil d'État dans la séance du 14 floréal (4 mai)

¹ *Œuvres du comte Rœderer*, publiées par son fils, t. III.

en présence de Bonaparte. Rœderer en donna lecture ; après quoi, le Premier Consul en expliqua lui-même les motifs.

« Le système actuel des récompenses militaires, dit-il, n'est point encore régularisé. L'article 87 de la Constitution assure des récompenses nationales aux militaires ; mais il n'y a encore rien d'organisé. Un arrêté a bien établi une distribution d'armes d'honneur : ce qui emporte une double paie et occasionne une dépense considérable. Il y a des armes d'honneur avec augmentation de paie, d'autres sans rétribution. C'est une confusion.

« D'ailleurs il faut donner une direction à l'esprit de l'armée et surtout le soutenir. Ce qui le soutient actuellement c'est cette idée qu'ont les militaires qu'ils occupent la place des ci-devant nobles.

« Le projet donne plus de consistance au système des récompenses ; il forme un ensemble ; c'est un commencement d'organisation pour la nation ¹. »

Le conseiller d'État Mathieu-Dumas, ancien membre de l'Assemblée législative, qui, soldat dès l'âge de quinze ans, avait brillamment servi, sous Rochambeau, dans la guerre de l'Indépendance, donna lecture au Conseil d'un mémoire où il approuvait, en principe, la création d'une Légion d'honneur, mais demandait que l'institution fût exclusivement réservée à ceux qui étaient sous les drapeaux, afin de mieux soutenir dans la nation l'esprit militaire ; car, ajoutait-il, l'honneur et la gloire militaires ont toujours été en déclinant depuis la destruction du système féodal qui assurait aux militaires la prééminence.

Bonaparte répondit :

« Ces idées pouvaient être bonnes au temps de la féodalité et de la chevalerie, quand les Gaulois furent conquis par les Francs. La nation était esclave ; les vainqueurs seuls étaient libres ; ils étaient tout ; ils l'étaient comme militaires. Alors la première qualité d'un général était la force corporelle. Ainsi Clovis, Charlemagne étaient les hommes les plus forts, les plus adroits de leurs armées ; ils valaient à eux seuls plusieurs soldats en bataille. C'est ce qui leur conciliait l'obéissance et le respect. C'était conforme au système militaire du temps. Les chevaliers se battaient corps à corps : la force et l'adresse décidaient de la victoire.

« Mais, lorsque le système militaire changea, quand on substitua les corps organisés, les phalanges macédoniennes, les masses au système militaire des chevaliers, il en fut autrement. Ce ne fut plus la force individuelle qui décida du sort des batailles, mais le coup d'œil, la science idéale... On peut en voir la preuve dans ce qui se passa aux batailles d'Azincourt, de Crécy, de Poitiers. Le roi Jean et ses chevaliers succombèrent devant les phalanges gasconnes, comme les troupes de Darius devant les phalanges macédoniennes. Voilà pourquoi nulle puissance ne put arrêter la marche victorieuse des légions romaines.

« La découverte de la poudre à canon a eu aussi une influence prodigieuse sur le

¹ Comte Thibaudeau. *Mémoires sur le Consulat*, par un ancien conseiller d'État.



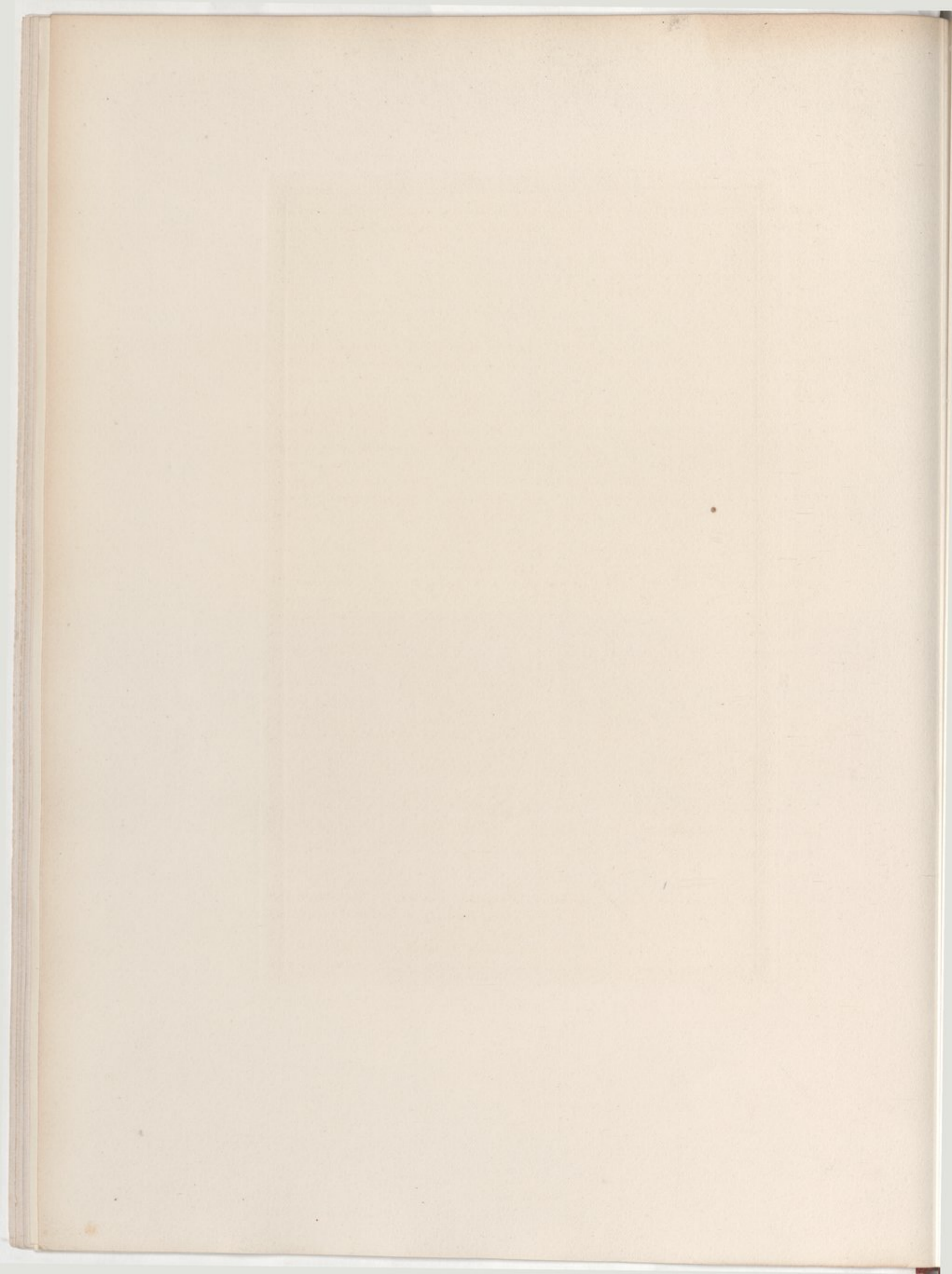
H. Lavoisier Editeur

Gravé par Ad. Yvon

Naparte, Premier Consul

PALAIS DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Stélie Dumontaine et Huelard



changement du système militaire et sur toutes les conséquences qu'il entraîna. Depuis cette révolution, qu'est-ce qui fait la force d'un général ? Ses qualités civiles : le coup d'œil, le calcul, l'esprit, les connaissances administratives et l'éloquence, non pas celle du jurisconsulte, mais celle qui convient à la tête des armées, et enfin la connaissance des hommes : tout cela est civil.

« Ce n'est pas maintenant un homme de cinq pieds dix pouces qui fera de grandes choses. S'il suffisait pour être général d'avoir de la force et de la bravoure, chaque soldat pourrait prétendre au commandement...

« Mourad-bey était l'homme le plus fort et le plus adroit parmi les Mamelucks, sans cela il n'aurait pas été bey. Quand il me vit, il ne concevait pas comment je pouvais commander à mes troupes. Il ne le comprit que lorsqu'il connut notre système de guerre...

« J'ai prédit à des militaires, qui avaient quelques scrupules, que jamais le gouvernement militaire ne prendrait en France, à moins que la nation ne fût abruti par cinquante ans d'ignorance. Toutes les tentatives échoueront, et leurs auteurs seront victimes. Ce n'est pas comme général que je gouverne, mais parce que la Nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement ; si elle n'avait pas cette opinion, le gouvernement ne se soutiendrait pas. Je savais bien ce que je faisais lorsque, général d'armée, je prenais la qualité de membre de l'Institut : j'étais sûr d'être compris même par le dernier tambour.

« Il ne faut pas raisonner des siècles de barbarie aux temps actuels. Nous sommes trente millions d'hommes réunis par les lumières, la propriété et le commerce ; trois ou quatre cent mille militaires ne sont rien auprès de cette masse. Outre que le général ne commande que par les qualités civiles, dès qu'il n'est plus en fonctions il rentre dans l'ordre civil. Les soldats eux-mêmes ne sont que les enfants des citoyens. L'armée, c'est la nation. Si l'on considérait le militaire, abstraction faite de tous ces rapports, on se convaincrait qu'il ne connaît point d'autre loi que sa force, qu'il rapporte tout à lui, qu'il ne voit que lui. L'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général.

« Le propre des militaires est de tout vouloir despotiquement ; celui de l'homme civil est de tout soumettre à la discussion, à la vérité, à la raison. Elles ont leurs prismes divers ; ils sont souvent trompeurs ; cependant la discussion produit la lumière. Si l'on distinguait les hommes en militaires et en civils, on établirait deux ordres, tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si l'on ne décernait des honneurs qu'aux militaires, cette préférence serait encore pire, car alors la nation ne serait plus rien. »

Dans une séance ultérieure, à laquelle la suite de la discussion avait été renvoyée, le conseiller d'État Berlier combattit le projet de la Légion d'honneur en se plaçant au même point de vue que l'avait fait Monge à la Malmaison.

« L'ordre proposé, déclara-t-il, conduit à l'aristocratie. Les croix et les rubans sont les hochets de la monarchie. Je ne prendrai pas pour exemple les Romains : il existait chez eux des patriciens et des plébéiens ; ce n'est pas là un système de récompenses ; c'était une organisation politique, une combinaison de classes qui pouvait avoir ses avantages et ses inconvénients. On était classé par sa naissance et non pas par ses services. Les honneurs, les récompenses nationales n'étaient que des distinctions passagères, ne changeaient rien aux classes et ne formaient point, de ceux qui les obtenaient, une

classe particulière. Du reste, nous n'avons plus de classes ; ne tendons pas à les rétablir. Les magistratures et les emplois doivent être, dans la République, les premières récompenses des services, des talents et des vertus. »

Le Premier Consul intervint de nouveau en personne et répondit :

« On nous parle toujours des Romains ; il est assez singulier que, pour repousser les distinctions, on cite l'exemple du peuple chez lequel elles étaient le plus marquées. Est-ce là connaître l'histoire ? Les Romains avaient des patriciens, des chevaliers, des citoyens et des esclaves. Ils avaient pour chaque classe des costumes divers, des mœurs différentes. Ils décernaient en récompense toutes sortes de distinctions, des noms qui rappelaient des services, des couronnes murales, le triomphe. Ils employaient jusqu'à la superstition. Otez la religion de Rome, il n'y reste plus rien. Quand ce beau corps de patriciens n'exista plus, Rome fut déchirée ; le peuple n'était que la plus vile canaille ; on vit les fureurs de Marius, les proscriptions de Sylla, et ensuite les empereurs ! Ainsi l'on cite toujours Brutus comme l'ennemi des tyrans. Eh bien, Brutus n'était qu'un aristocrate ; il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du Sénat pour accroître celle du peuple. Voilà comme l'ignorance ou l'esprit de parti cite l'histoire !

« Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne, dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets. Eh bien, c'est avec des hochets que l'on mène les hommes ! Je ne dirais pas cela à une tribune ; mais, dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité. Les Français ne sont pas changés par dix ans de révolutions. Ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers ; ils n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il faut donc donner un aliment à ce sentiment-là ; il leur faut des distinctions. Voyez comme le peuple se prosterne devant les décorations des étrangers ; ils en ont été surpris ; aussi ne manquent-ils pas de les porter.

« Voltaire a appelé les soldats « des Alexandres à cinq sous par jour ». Il avait raison ; ce n'est pas autre chose. Croyez-vous que vous feriez battre des hommes par l'analyse ? Jamais ! Elle n'est bonne que pour le savant dans son cabinet. Il faut au soldat de la gloire, des distinctions, des récompenses.

« Les armées de la République ont fait de grandes choses parce qu'elles étaient composées de fils de laboureurs et de bons fermiers, et non de la canaille ; parce que les officiers avaient pris la place de ceux de l'ancien régime ; mais aussi par sentiment d'honneur. C'est par le même principe que les armées de Louis XIV ont aussi fait de grandes choses... »

Malgré ces impérieuses paroles, le projet ne fut adopté que par 14 voix contre 10. Il convenait maintenant de le présenter au Tribunat ; mais, si au Conseil d'État, la délibération avait nécessité deux séances, tout fut terminé en deux heures au Tribunat.

« Le Tribunat, rapporte Rœderer, eut le projet en communication dans la matinée du 25 floréal (15 mai)¹. L'article premier était conçu dans ces termes : « En exécu-

¹ C'est une erreur de date. Le Tribunat délibéra le 28 floréal an X (18 mai 1802) (*Moniteur universel*, du 30 floréal an X).

« tion de l'article 87 de la Constitution *concernant les récompenses militaires*, il sera « formé une Légion d'honneur. » La section de l'intérieur du Tribunal proposa d'ajouter à l'article : « et pour récompenser aussi les services et les vertus civils ». Ce fut donc le corps le plus populaire de l'État qui voulut présenter de front la double destination que le Premier Consul n'avait présentée qu'obliquement et, pour ainsi dire, comme accidentelle.

« L'article 7 du titre II du projet communiqué, portait : « Les grands services rendus « à l'État dans la diplomatie, l'administration, la justice, seront aussi des titres d'admission. » La section du Tribunal demanda qu'il fût ajouté en tête : « dans les fonctions « législatives » ; et c'est, sur cette demande, qu'ils ont été insérés dans l'article ¹. »

Ce que ne nous dit pas Rœderer, c'est que, si la séance du Tribunal, présidée par Chabot (de l'Allier), fut courte, elle fut fort animée. Le projet fut énergiquement défendu par le rapporteur Lucien Bonaparte, ainsi que par les tribuns Fréville, Girardin, Carrion de Nisas, et critiqué par les tribuns Savoie, Rollin et Chauvelin. L'appel nominal ayant été réclamé, le projet fut voté par 56 suffrages contre 38.

A midi, le jour même, Lucien Bonaparte pouvait envoyer à Rœderer le projet amendé avec ce billet :

« Je vous envoie notre procès-verbal. Présentez la loi aujourd'hui au Corps législatif. On ne pouvait pas, j'espère, être plus expéditif. »

Et Rœderer ajoute :

« A une heure, le Premier Consul, à qui j'avais transmis les observations du Tribunal, répond qu'il consent aux deux amendements proposés. Le consul Cambacérès les met en délibération au Conseil d'État, ils sont adoptés. La loi est mise au net, présentée à la signature du Premier Consul, signée, expédiée ; et le Premier Consul m'écrit à une heure et demie qu'il me nomme avec MM. Marmont et Mathieu-Dumas, pour aller présenter la loi au Corps législatif et lui en exposer les motifs ². »

En conséquence, Rœderer se hâte de rédiger l'Exposé des motifs suivant :

« Citoyens législateurs,

« La Légion d'honneur, qui vous est proposée, doit être une institution auxiliaire de toutes nos lois républicaines et servir à l'affermissement de la Révolution. Elle paie aux services militaires comme aux services civils le prix du courage qu'ils ont tous mérité ; elle les confond dans la même gloire comme la nation les confond dans la même reconnaissance.

« Elle unit par une distinction commune des hommes déjà unis par d'honorables souvenirs ; elle convie à de douces affections des hommes qu'une estime réciproque disposait à s'aimer. Elle met sous l'abri de leur considération et de leur serment nos lois

¹ *Œuvres du comte Rœderer*, t. III.

² *Ibid.*

conservatrices de l'égalité, de la liberté, de la propriété. Elle efface les distinctions nobiliaires qui plaçaient la gloire héritée avant la gloire acquise, et les descendants des grands hommes avant les grands hommes.

« C'est une institution morale qui ajoute de la force et de l'activité à ce ressort de l'honneur qui meut si puissamment la nation française.

« C'est une institution politique qui place, dans la société, des intermédiaires par lesquels les actes du pouvoir sont traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion peut remonter jusqu'au pouvoir.

« C'est une institution militaire qui attirera dans nos armées cette portion de la jeunesse française, qu'il faudrait peut-être disputer sans elle à la mollesse, compagne de la grande aisance.

« Enfin, c'est la création d'une nouvelle monnaie d'une bien autre valeur que celle qui sort du trésor public, d'une monnaie dont le titre est inaltérable et dont la mine ne peut être épuisée, puisqu'elle réside dans l'honneur français; d'une monnaie, enfin, qui peut seule être la récompense des actions regardées comme supérieures à toutes les récompenses. »

Cet Exposé des motifs se trouvait placé en tête du projet, dont le texte définitif était conçu en ces termes :

PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION D'UNE LÉGION D'HONNEUR

TITRE PREMIER

CRÉATION ET ORGANISATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

ARTICLE PREMIER. — En exécution de l'article 87 de la Constitution concernant les récompenses militaires et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur.

ART. 2. — Cette légion sera composée d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier

ART. 3. — Il sera affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant 200 000 francs de rente.

ART. 4. — Le grand conseil d'administration sera composé de sept grands officiers, savoir : des trois consuls et de quatre autres membres, dont un sera nommé, entre les sénateurs, par le Sénat; un autre, entre les membres du Corps législatif, par le Corps législatif; un autre, entre les membres du Tribunat, par le Tribunat, et un enfin, entre les conseillers d'État, par le Conseil d'État.

Les membres du grand conseil d'administration conserveront pendant leur vie le titre de grand officier, lors même qu'ils seraient remplacés par l'effet de nouvelles élections.

ART. 5. — Le Premier Consul est, de droit, chef de la Légion et président du grand conseil d'administration.

ART. 6. — Chaque cohorte est composée de 7 grands officiers, de 20 commandants, de 30 officiers et de 350 légionnaires.

Les membres de la Légion sont à vie.

Formations et
organisation
d'une Légion
d'honneur

Cable



Conseil d'Etat.

Extrait du Registre des Délibérations.

N^o 2. J. floréal
au 10 Séance du Vingt quatre floréal an 5 de la République.

Légion d'honneur.

Citre 1^{er}

Création et organisation.

Art 1^{er}

En exécution de l'article 87 de la Constitution, concernant les récompenses militaires et pour récompenser aussi les services et les vertus civiles, il sera formé une Légion d'honneur.

Art 2.

Cette Légion sera composée d'un grand conseil d'administration et de quinze Cohortes, dont chacune aura son chef lieu particulier.

Art 3.

Il sera affecté à chaque Cohorte des biens nationaux portant deux cent mille francs de rente.

Art 4.

Le grand conseil d'administration sera composé de sept grands officiers, savoir; des trois Conseils et de quatre autres membres, dont un sera nommé entre les Vicaires, par le Sénat; un autre, entre les membres du Corps législatif, par le Corps législatif; un autre entre les membres du Tribunal, par le Tribunal et un, enfin, entre les Conseillers d'Etat, par le Conseil d'Etat.

Les Membres du grand conseil d'administration conserveront pendant leur vie le titre de grands officiers, lors même qu'ils seraient réélus par le grand effet de nouvelles élections.

Approuvé

Président

Secr. le 27
le 29

Orateurs
Madame
Lafayette
Monsieur
de La Fayette

N^o 63. 102. N^o 1604.



Arch

Paris 1803

ART. 7. — Il sera affecté à chaque grand officier 3 000 francs; à chaque commandant 2 000 francs; à chaque officier 1 000 francs; et à chaque légionnaire 250 francs. Ces traitements sont pris sur les biens affectés à chaque cohorte.

ART. 8. — Chaque individu admis dans la Légion d'honneur jurera sur son honneur de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut; enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité.

ART. 9. — Il sera établi dans chaque chef-lieu de cohorte un hospice et des logements pour recueillir, soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin.

TITRE II

COMPOSITION

ARTICLE PREMIER. — Sont membres de la Légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur.

Pourront y être nommés :

Les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'État dans la guerre de la liberté.

Les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ou à faire aimer et respecter la justice ou l'administration publique.

ART. 2. — Le grand conseil d'administration nommera les membres de la Légion.

ART. 3. — Durant les dix ans de paix qui pourront suivre la première formation, les places qui viendront à vaquer demeureront vacantes jusqu'à concurrence du dixième de la Légion, et, par la suite, jusqu'à la concurrence du cinquième. Ces places ne seront remplies qu'à la fin de la première campagne.

ART. 4. — En temps de guerre, il ne sera nommé aux places vacantes qu'à la fin de chaque campagne.

ART. 5. — En temps de guerre, les actions d'éclat feront titre pour tous les grades.

ART. 6. — En temps de paix, il faudra avoir vingt-cinq années de service militaire pour pouvoir être nommé membre de la Légion; les années de service en temps de guerre compteront double, et chaque campagne de la guerre dernière comptera pour quatre années.

ART. 7. — Les grands services rendus à l'État dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences, seront aussi des titres d'admission, pourvu que la personne qui les aura rendus ait fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile.

ART. 8. — La première organisation faite, nul ne sera admis dans la Légion, qu'il n'ait exercé, pendant vingt-cinq ans, ses fonctions avec la distinction requise.

ART. 9. — La première organisation faite, nul ne pourra parvenir à un grade supérieur qu'après avoir passé par le plus simple grade.

ART. 10. — Les détails de l'organisation seront déterminés par des règlements d'administration publique; elle devra être faite au 1^{er} vendémiaire an XII, et, passé ce temps-là, il ne pourra y être rien changé que par des lois.

BONAPARTE¹.

Le Premier Consul était tellement impatient de voir son projet aboutir, que, dès le 29 floréal (19 mai), la discussion s'ouvrit au Corps législatif. La séance commença à six heures du soir sous la présidence de Rabaut jeune et en présence d'une grande affluence d'auditeurs. Les mêmes commissaires, Lucien Bonaparte, Rœderer, Marmont et Mathieu-Dumas soutinrent le projet, que plusieurs membres de l'Assemblée attaquèrent assez vivement. Le général Mathieu-Dumas parla le dernier, et termina son discours par une éloquente péroraison où il comparait Marcellus, l'épée de Rome, et Bonaparte, l'épée de la France, élevant l'un et l'autre un temple à l'Honneur et à la Vertu. Cet heureux rapprochement provoqua une explosion d'enthousiasme. Pendant plusieurs instants la séance fut interrompue par des applaudissements répétés. Vers minuit on passa au vote, après l'appel nominal; mais, au grand étonnement des partisans du projet, le Corps législatif, sur 276 votants, n'adopta la loi que par 166 suffrages contre 110².

Dès le lendemain 30 floréal (20 mai), le Premier Consul promulguait comme loi le projet voté l'avant-veille et la veille par le Tribunat et le Corps législatif. Puis, par divers messages du même jour 9 messidor an X (28 juin 1802), il invite le Sénat, le Tribunat et le Conseil d'Etat, à désigner sans retard celui de leurs membres qui doit faire partie du grand conseil de la nouvelle Légion, leur rappelant « l'influence que la loi du 29 floréal aura sur les destinées de la République », et « combien il importe de mettre en activité une institution qui doit perpétuer les services et les vertus qu'elle récompense³ ».

En conséquence, le 13 messidor (2 juillet) le Sénat nommait Kellermann membre dudit grand conseil; puis le Tribunat, le 18 messidor (7 juillet) éliait en la même qualité Lucien Bonaparte par 53 suffrages, et le Conseil d'Etat, le 24 messidor (13 juillet), Joseph Bonaparte par 28 voix. A ces trois

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, n^o 6083.

² *Moniteur universel* du 1^{er} prairial an X.

³ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. VII, n^{os} 6146 et 6147.

noms est adjoint Lacépède, *désigné* pour représenter le quatrième membre qui aurait dû être choisi par le Corps législatif : cette dernière assemblée ne se trouvant plus en session et ne se réunissant qu'à quelques mois de là¹.

Bon nombre de ceux, qui avaient accepté la nouvelle institution, attachaient un grand prix à ce mode de recrutement faisant du conseil d'administration de la Légion d'honneur « une espèce de collège électoral extrait des corps représentatifs de la nation » et le rendant ainsi moins dépendant du Premier Consul²; mais, malgré ces précautions, d'ailleurs illusoires, le résultat, on le sait, ne devait pas être obtenu.

Le premier conseil de la Légion d'honneur était donc composé ainsi qu'il suit :

Bonaparte, 1^{er} consul, président; Cambacérès, 2^e consul, sénateur; Lebrun, 3^e consul, sénateur; Joseph Bonaparte, sénateur; Lucien Bonaparte, sénateur; Kellermann, sénateur; Lacépède, sénateur.

Aussitôt plusieurs arrêtés en date des 13, 23 et 27 messidor an X (2, 12 et 16 juillet 1802) prescrivent les premières mesures concernant l'organisation, l'administration de l'Ordre, et la division en cohortes. Le dernier de ces arrêtés dispose :

ARTICLE PREMIER. — Les militaires de tous grades appartenant au service de terre et de mer qui, pour des actions d'éclat faites pendant la dernière guerre, ont obtenu des armes d'honneur, sont répartis dans les seize cohortes de la Légion d'honneur, conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

ART. 2. — La première opération du grand conseil d'administration sera la nomination du grand chancelier et du grand trésorier général.

ART. 3. — Les militaires désignés dans l'article premier, ainsi que les individus que le grand conseil d'administration jugera dignes de faire partie de la Légion d'honneur, y seront d'abord compris comme simples légionnaires.

ART. 4. — Ils prêteront le serment prescrit par l'article 8 du titre premier de la loi du 29 floréal, à l'époque et devant la personne désignées par le grand conseil d'administration.

ART. 5. — Les procès-verbaux de la prestation de serment des légionnaires seront, sans délai, adressés au grand chancelier; immédiatement après la réception de ces procès-verbaux, le grand conseil d'administration procédera à la promotion aux divers grades³.

L'opinion publique, qui applaudissait volontiers à tout ce qui venait de l'initiative du jeune vainqueur d'Arcole, de Rivoli, des Pyramides et de

¹ *Moniteur Universel* des 15, 16, 19 et 24 messidor an X.

² *OEuvres du comte Rœderer*, t. III.

³ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. VII, n^o 6184

Marengo, accueillit avec faveur la création du nouvel Ordre. Seuls, on vit certains partisans de l'ancien régime, quelques démagogues impénitents ou républicains farouches diriger, contre la Légion d'honneur, les traits acérés de leur malignité ou les efforts impuissants de leurs rancunes¹. Bonaparte, dont le tempérament autoritaire ne put jamais supporter la contradiction et les coups d'épingles, se montra très froissé de cette campagne de critiques et de railleries assurément déplacée. « Patience, patience, répétait-il ; ne portera pas qui voudra ce signe de l'honneur, dont bien des gens semblent se moquer aujourd'hui. »

Parmi ceux qui se plaisaient à cette petite guerre d'épigrammes, Moreau passait pour être l'un des plus acerbes. On racontait que le vainqueur de Hohenlinden, jaloux des lauriers de son illustre émule, avait, au cours d'un grand repas qu'il donnait, au printemps de 1803, fait venir son cuisinier, et, devant toute l'assistance, lui avait dit : « Michel, je suis content de ton dîner ; tu t'es vraiment distingué ; je veux te donner une casserole d'honneur². » Le trait porta, et Napoléon ne l'oublia jamais. Il dira à Sainte-Hélène, en énumérant ses griefs contre Moreau : « Il ne craignit pas de tourner en ridicule la Légion d'honneur ! »

M^{me} de Staël, qui venait de rentrer en France et habitait cet hôtel de Salm de la rue de Lille qui bientôt allait devenir le Palais de la Légion d'honneur, exerçait aussi sa mordante ironie contre l'institution à peine créée. Quand un haut fonctionnaire, un officier supérieur ou quelque personnage marquant dans les lettres, les sciences ou les arts, entrait dans son salon, elle l'apostrophaient malicieusement en lui disant : « Eh, bien, vous êtes sans doute *des honorés* ? » Bonaparte, qui n'avait pas su ou voulu comprendre l'auteur de *Corinne*, fit preuve en cette occasion d'une assez mesquine susceptibilité.

¹ On lit dans les correspondances anonymes adressées aux princes émigrés :

Paris, le 31 mai 1802.

Aujourd'hui à entendre les initiés, il (Bonaparte) veut reconstituer la monarchie pour lui et ses successeurs. Dans cette vue, il a adopté pour modèle l'ancien régime, si décrié depuis dix ans. Sous l'ancien régime, l'Église et l'État se soutenaient par une adhérence mutuellement utile. On cherche à réconcilier l'Église avec le Gouvernement. L'ancien régime protégeait les propriétaires : on veut les rassurer et l'on compte pour cela sur les ecclésiastiques. L'ancien régime avait une noblesse : la Légion d'honneur la remplacera.

Paris, le 19 juillet 1802.

L'opinion publique ne paraît pas se décider en faveur de la Légion. On en parle souvent, on s'en moque ; et les amis du Gouvernement, qui ne sont pas aveugles, conviennent au moins qu'il (Bonaparte) s'est beaucoup trop pressé. Ce qui est le plus fâcheux pour la Légion, c'est qu'il paraît que toutes les places qu'on offrira dans ce corps, ne seront pas acceptées. On assure, et ce sont des gens bien instruits, que Moreau, lui-même, a refusé. (Comte Remacle. *Relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat.*)

² Les mêmes correspondances anonymes citées plus haut mentionnent aussi des « repas » chez Moreau « où l'on s'emporte à invectiver contre Bonaparte », mais sans faire allusion à l'incident relatif à la Légion d'honneur.

Se rappelant que la célèbre fille de Necker avait épousé un ancien ambassadeur étranger, il lui fit signifier d'avoir à quitter sur-le-champ le territoire français.

Peu à peu, cependant, la Légion d'honneur s'organisait sous la direction du grand conseil.

Dans sa séance du 26 thermidor an XI (14 août 1803), ce conseil nommait grand chancelier de l'Ordre « le citoyen » Lacépède, et grand trésorier « le



Projet de décoration de la Légion d'honneur.

citoyen » Dejean, général, ministre de l'administration de la guerre. Puis, il paraît s'être occupé de la forme de l'insigne de la nouvelle décoration. Les Archives nationales conservent, en effet, deux dessins contemporains de cette époque et qui représentent un projet de croix et de plaque de la Légion d'honneur. La croix est formée par un soleil aux multiples rayons d'or. Au centre, se trouve une figure ceinte d'une couronne de laurier. Une autre couronne, faite d'une double branche de laurier et de chêne nouée par un ruban de couleur bleue, entoure l'extrémité des rayons,

sur lesquels on lit la devise : « *L'Honneur et la Patrie.* »

La plaque ressemble à celle que portent aujourd'hui les grands officiers ; elle a, au centre, la même figure que la croix ci-dessus, et, de place en place, de petites couronnes de laurier et pour devise : « *L'Honneur et la Patrie.* » Autour du dessin Bonaparte a écrit la variante : « *Tout à l'Honneur et à la Patrie.* »

Le siège de l'Ordre fut provisoirement installé au domicile de Lacépède, rue Saint-Honoré ; mais, bientôt à l'étroit dans cet appartement privé, le grand chancelier proposa de le transférer ou à l'École militaire ou à l'hôtel de Castries, dépendance du ministère de la guerre. Aucune de ces combinaisons n'ayant été adoptée, le choix du Premier Consul se porta l'année suivante, comme nous l'expliquerons dans la suite¹, sur l'hôtel du prince de Salm, que M^{me} de Staël venait d'être obligée de quitter.

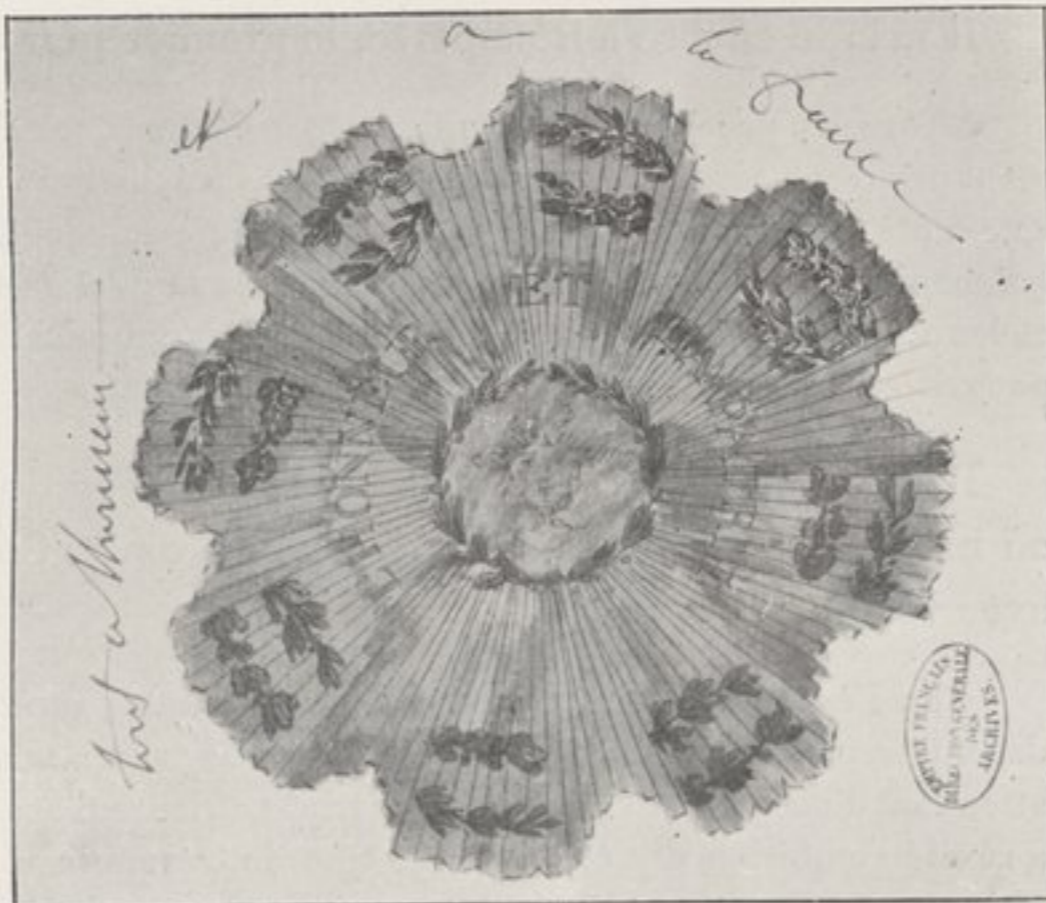
L'an XI (1803) avait été en partie employé à préparer les listes de tous ceux pouvant être désignés comme *admissibles* dans l'Ordre. En première

¹ Voir chapitre VIII.

ligne figuraient les 1 528 militaires auxquels avaient été accordées des armes d'honneur, lesquels devenaient légionnaires de droit. Le nombre des candidats soit civils, soit appartenant à l'armée, s'élevait à un chiffre considérable. Lacépède, doué d'une grande puissance de travail, se mit aussitôt à l'œuvre pour fixer les noms des membres définitivement admis ; et rien qu'en parlant des *admissibles* militaires, il écrit :

« Il faut appliquer aux individus la règle de réduction. Il faut peser avec équité les droits de chacun relativement à l'objet qui les intéresse le plus vivement. Cette comparaison ne peut se faire qu'avec un peu de réflexion et de temps. Je sais déjà, par expérience, que deux ou trois heures d'attention ne sont pas un temps trop long pour chaque régiment (terme moyen). Il faut examiner les propositions des soixante-douze corps¹ ! »

Cette immense opération de contrôle et d'élection était déjà fort avancée en fructidor an XI ; et le grand chancelier, sans plus tarder, fait expédier, à chacun des heureux élus dans l'ordre militaire ou



Projet de plaque de la Légion d'honneur.

civil, sa nomination de légionnaire, avec prière de retourner au plus tôt le procès-verbal du serment exigé par la loi du 29 floréal an X.

Toutefois, ces nominations ne conféraient aux titulaires que la situation de membre de l'Ordre : les promotions aux grades d'officier, de commandant, de grand officier, ne devant être arrêtées que lorsque les procès-verbaux des serments seraient tous réunis. Peut-être craignait-on que quelques hauts personnages de l'armée refusassent le serment ; et trouvait-on prudent de les engager, de prime abord, à donner leur assentiment, en offrant un appât à leur ambition et à leurs désirs ? Quoi qu'il en soit, aucune complication n'eut lieu. Bien que, par application de la mesure ci-dessus, les plus illustres chefs de l'armée, ceux qu'on appelait alors les généraux de première ligne, tels que

¹ Lettre à Bonaparte en date du 21 prairial an XII (*Archives nationales*, AFIV. 1037).

Soult, Ney, Lannes, Masséna, Jourdan, Bernadotte, n'eussent reçu que la nomination de légionnaire, tous acceptèrent.

Lacépède se félicite de l'accueil unanimement favorable qui est fait à la nouvelle institution.

« Partout, écrit-il au Premier Consul le 23 fructidor an XI (10 septembre 1803), l'arrêté du grand conseil relatif à la prestation de serment des légionnaires a produit, parmi les militaires de tous grades, dans les tribunaux et dans le public, une expression très vive de reconnaissance envers le gouvernement et d'admiration pour votre personne¹. »

Il mande encore à Bonaparte, le premier jour complémentaire de l'an XI :

« Tous les procès-verbaux qui me parviennent relativement à la prestation du serment prouvent, ainsi que les renseignements particuliers qui m'ont été adressés, que cet acte a été, dans toute la France, une cérémonie solennelle, dans laquelle les militaires, les magistrats et le public ont manifesté, de la manière la plus vive, leur dévouement et leur admiration pour le Premier Consul. L'organisation de la Légion d'honneur ne pouvait commencer sous de plus heureux auspices. »

Dans son message au Sénat sur la situation de la République, en date du 25 nivôse an XII (16 janvier 1804), le Premier Consul pouvait donc déclarer avec vérité :

« La Légion d'honneur existe dans les parties supérieures de son organisation et dans une partie des éléments qui doivent la composer. Ces éléments, encore égaux, attendent d'un dernier choix leurs fonctions et leurs places. Combien de traits honorables a révélé l'ambition d'y être admis ! Que de trésors la République aura dans cette institution pour encourager, pour récompenser les services et les vertus² ! »

Mais les institutions humaines n'ont pas toujours le destin que les auteurs ont cru pouvoir leur assigner. Il était écrit dans les annales de la Légion d'honneur que les « trésors » qu'on s'en promettait, ce n'était point la République qui devait en profiter, malgré tous les efforts qu'on avait faits pour approprier à ses exigences ce souvenir rajeuni et comme modernisé de la croix de Saint-Louis.

Dans les premiers jours de février 1804, la découverte de la conspiration de Georges Cadoudal, suivie de son arrestation dramatique le 9 mars, et de ses aveux d'un attentat contre la vie du Premier Consul, provoquèrent dans toute la France, une agitation d'où surgit un mouvement général vers les idées monarchiques. De toutes parts, affluaient les pétitions réclamant pour Bonaparte le pouvoir suprême.

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

² Correspondance de Napoléon I^{er}, t. IX, n^o 7482.

Les membres de la Légion d'honneur ne pouvaient manquer d'être au nombre des plus émus et des plus chaleureux partisans du fondateur de leur Ordre.

Lacépède se fait auprès de lui leur interprète :

« Les membres de la Légion d'honneur ne cessent de me faire parvenir de tous les camps, de tous les ports et de tous les départements de la République, l'expression des sentiments que leur fait éprouver l'odieuse conjuration tramée contre vos jours.

« Indignés des complots ténébreux d'un ennemi perfide, rempli d'admiration, de reconnaissance et d'amour pour leur auguste chef, ils me pressent de vous présenter l'hommage de ce dévouement inaltérable dont ils ont juré, sur l'honneur français, de donner l'exemple, et pour la patrie que vous avez sauvée et pour vous qui en êtes le père. »

C'était employer par avance le langage que l'on a, de tout temps, tenu au souverain. La République française, à l'exemple de la République romaine, allait voir *Cesar imperator* devenir « le père de la Patrie » !

II

Le 10 floréal an XII (30 avril 1804), le tribun Curée proposait au Tribunal de proclamer le Premier Consul Bonaparte Empereur des Français sous le nom de Napoléon et de fixer l'hérédité de la couronne dans sa famille. Le surlendemain, les membres du Corps Législatif, réunis dans la salle de la questure, émettaient le même vœu ; le 13, le Tribunal votait, à l'unanimité moins la voix de Carnot, la proposition de Curée ; et, le 28 floréal, un sénatus-consulte organique établissait le gouvernement impérial. Quinze jours avaient suffi pour procéder à ce changement inouï qui réservait à la France tant de grandeur et de gloire, mais aussi d'inoubliables désastres.

La Légion d'honneur allait recevoir du nouvel ordre de choses un surcroît d'importance et d'éclat ; car son auteur, désormais élevé au premier trône du monde, était résolu à ne rien négliger pour rehausser encore l'institution qu'il avait conçue et qu'il s'agissait maintenant de faire fonctionner.

Dès le 18 mai, le grand conseil de l'Ordre était définitivement constitué de la manière suivante :

Napoléon, Empereur des Français, chef de la Légion, président du conseil ;
S. A. I. le prince Joseph Bonaparte, grand électeur, grand officier de la Légion ;

S. A. I. le prince Louis Bonaparte, connétable de l'Empire, grand officier de la Légion ;

S. A. S. M^{re} Cambacérés, archi-chancelier de l'Empire, sénateur, grand officier de la Légion ;

S. A. S. M^{re} Lebrun, archi-trésorier de l'Empire, sénateur, grand officier de la Légion ;

S. E. M^{re} Kellermann, maréchal de l'Empire, sénateur, grand officier de la Légion ;

Lucien Bonaparte, sénateur, grand officier de la Légion ;
Lacépède, sénateur, grand officier et grand chancelier de la Légion ;

Dejean, directeur ministre de l'administration de la guerre, grand officier et grand trésorier de la Légion.



Croix de la Légion d'honneur (1804).

Le 23 messidor an XII (12 juillet 1804), un décret impérial arrête la forme et les attributs de la décoration :

« 1° La décoration des membres de la Légion d'honneur consistera dans une étoile¹ à cinq rayons doubles. 2° Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présentera, d'un côté, la tête de l'Empereur avec cette légende : *Napoléon, Empereur des Français*, et, de l'autre, l'aigle française tenant la foudre, avec cette légende : *Honneur et Patrie*. 3° La décoration sera émaillée de blanc. Elle sera en or pour les grands officiers, et en argent pour les légionnaires ; on la portera à une des boutonnières de l'habit et attachée à un ruban moiré rouge liséré de blanc². 4° Tous les membres de la Légion d'honneur porteront leur décoration. L'Empereur seul portera indistinctement l'une ou l'autre. 5° On portera les armes aux grands officiers, commandants et légionnaires. 6° Les grands officiers, commandants et légionnaires recevront leurs décorations en même temps que leur diplôme. »



Plaque (1804).

Enfin, les chefs-lieux des seize cohortes, leurs ressorts, leurs chefs, leurs revenus avaient été fixés, arrêtés et désignés.

En voici le tableau :

PREMIÈRE COHORTE. — Chef-lieu : *Château de Fontainebleau*. — Ressort : départements de l'Aube, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. — Chef : Berthier, maréchal de l'Empire, major général de France. — Revenu. 300 000 francs.

¹ L'insigne de la Légion d'honneur est, en effet, depuis l'origine, une étoile et non pas une croix comme on l'appelle aujourd'hui.

² Un erratum inséré au *Moniteur universel* du lendemain 24 messidor supprime les mots « liséré de blanc ».

DEUXIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Abbaye de Saint-Waast-d'Arras*. — Départements de l'Aisne, des Ardennes, de Jemmapes, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme. — Chef : Mortier, maréchal de l'Empire, colonel général de la garde impériale. — Revenu. 300 000 francs.

TROISIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Abbaye de Saint-Pierre, à Gand*. — Départements de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, des Deux-Nèthes, de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse. — Chef : Bessières, maréchal de l'Empire, colonel général de la garde impériale. — Revenu. 300 000 francs.

QUATRIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Château de Brülh*. — Départements de la Meuse-Inférieure, des Forêts, de la Roër, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, du Mont-Tonnerre. — Chef : Soult, maréchal de l'Empire, colonel général de la garde impériale. — Revenu. 529 091 francs.

CINQUIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Château de Saverne*. — Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe, des Vosges, de la Moselle, de la Meuse, de la Haute-Marne. — Chef : Lefebvre, maréchal de l'Empire, questeur du Sénat. — Revenu. 263 093 francs.

SIXIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Palais des États de Bourgogne, à Dijon*. — Départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, du Léman, de l'Yonne. — Chef : Davout, maréchal de l'Empire, colonel général de la garde impériale. — Revenu. 268 322 francs.

SEPTIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Ancien évêché de Vienne*. — Départements du Rhône, de la Haute-Loire, de la Loire, de l'Isère, du Mont-Blanc, de l'Ain, du Puy-de-Dôme, de l'Allier. — Chef : Ney, maréchal de l'Empire. — Revenu. 462 416 francs.

HUITIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Ancien archevêché d'Aix*. — Départements des Bas ses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Drôme, de Vaucluse, des Alpes-Maritimes, du Golo, de la Liamone. — Chef : Bernadotte, maréchal de l'Empire. — Revenu. 632 500 francs.

NEUVIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Ancien évêché de Béziers*. — Départements de l'Ardèche, du Cantal, du Gard, de la Lozère, de l'Hérault, du Tarn, de l'Aveyron. — Chef : Lannes, maréchal de l'Empire. — Revenu. 177 837 francs.

DIXIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Hôtel de Malte, à Toulouse*. — Départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, du Gers. — Chef : Decrès, vice-amiral, ministre de la marine. — Revenu. 111 113 francs.

ONZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Ancien évêché d'Agen*. — Départements des Landes, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Corrèze. — Chef : Moncey, maréchal de l'Empire. — Revenu. 174 749 francs.

DOUZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Abbaye de Saint-Maixent*. — Départements des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure. — Chef : Murat, maréchal de l'Empire. — Revenu. 414 040 francs.

TREIZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Château de Craon*. — Départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de Maine-et-Loire. — Chef : Bruix, vice-amiral. — Revenu. 250 600 francs.

QUATORZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Abbaye du Bec*. — Départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir. — Chef : Masséna, maréchal de l'Empire. — Revenu. 251 677 francs.

QUINZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Château de Chambord*. — Départements d'Indre-et-Loire, du Cher, de l'Indre, du Loiret, de la Sarthe, de la Creuse, de la Haute-Vienne. — Chef : Augereau, maréchal de l'Empire. — Revenu. 329 900 francs.

SEIZIÈME COHORTE. — Chef-lieu : *Château de la Venerie*. — Départements de la Loire, de l'Eridan, de Marengo, de la Sesia, de la Stura, du Tanaro. — Chef : Jourdan, maréchal de l'Empire. — Revenu 500 000 francs.

L'édifice servant de chef-lieu, l'un des monuments les plus considérables du ressort, devait être somptueusement restauré et aménagé afin de permettre au grand personnage, auquel il était affecté, de soutenir son rang avec richesse et éclat. Mais le bien des simples légionnaires n'avait pas été oublié : c'est ainsi qu'on avait prescrit la création, au chef-lieu de la cohorte, d'un hospice, en vue, le cas échéant, de servir d'asile aux membres de la Légion blessés, malades ou dans le besoin. Quant aux revenus de chaque cohorte, ils étaient le produit de vastes immeubles. Cette magnifique dotation territoriale, composée de constructions de toute nature, de fermes, de forêts, de prairies, représentant environ cent millions, constituait un domaine public spécial et absolument distinct du Trésor. Le fondateur de l'Ordre l'avait ainsi décidé, afin que l'institution, devenue, après l'État, le plus riche propriétaire foncier de l'Empire, fut assurée à toujours d'une indépendance, d'une stabilité et d'une grandeur propres et à l'abri des vicissitudes politiques. Il avait peut-être espéré, en outre, que, possédant d'immenses exploitations, dirigées et surveillées par des fonctionnaires intelligents et zélés, ce puissant propriétaire foncier contribuerait, par son influence et par son exemple, à donner à la culture, dans les départements, un nouvel essor, et coopérerait ainsi puissamment à la rénovation de la France agricole¹.

Ce dernier but ne fut pas atteint. Situé un peu partout, divisé et formé de biens divers et disparates, l'immense domaine de la Légion d'honneur exigea des dépenses d'administration, d'entretien et de réparation qui diminuèrent, d'une façon très préjudiciable, les revenus annoncés. En présence de cette charge écrasante pour les finances de l'Ordre, on renonça bientôt au plan primitif. La loi du 21 pluviôse an XIII (9 février 1805) réduisit, tout d'abord, à 100 000 francs le revenu immobilier que conserverait chaque cohorte, le surplus des biens-fonds devant être aliéné et le capital

¹ Louis Soulaçon. *Les Cohortes de la Légion d'honneur*.

déposé à la Caisse des consignations. Puis, un décret du 9 germinal an XIII (30 mars 1805) arrêta que la caisse d'amortissement céderait à la Légion d'honneur une rente de 2 400 000 francs en cinq pour cent, en échange d'une nouvelle aliénation de propriétés foncières. Un dernier décret, du 28 février 1809, transformera d'une façon définitive toute la dotation de la Légion d'honneur en valeurs mobilières sur l'État, et en même temps décidera la suppression de la division territoriale effective en cohortes. Les chanceliers et trésoriers des cohortes, n'exerçant plus de fonctions, conservaient, il est vrai, leur titre ainsi que le rang et les prérogatives y attachés, mais les chefs-lieux des cohortes devaient être mis en vente et l'administration des cohortes réunie à celle de la grande chancellerie : la division par cohortes ne se trouvant maintenue que pour le classement des membres de la Légion.

S'il n'est donc pas rigoureusement exact de prétendre que les cohortes de la Légion d'honneur n'ont jamais existé qu'à l'état de projet, il n'en est pas moins vrai que, d'une part, faute d'emplacements convenables, les hospices des cohortes n'ont pu être établis, et que, d'autre part, l'organisation tentée au siège de chaque cohorte n'a été qu'éphémère ; mais cet essai bientôt abandonné ne devait aucunement nuire au grandiose succès de l'institution : c'est l'infailible vertu du temps de ruiner et d'emporter ce qui est fragile et précaire, et de consacrer, au contraire, en les consolidant, les œuvres fondées sur des assises profondes et durables.

CHAPITRE II

LA LÉGION D'HONNEUR SOUS NAPOLEON

La Légion d'honneur était créée, et la Monnaie frappait une médaille commémorative de ce grand événement¹. Après deux années de travaux en quelque sorte préparatoires, l'institution allait entrer dans la période tant souhaitée du fonctionnement. Le nouvel Ordre devant former la phalange brillante et compacte de toutes les gloires de la France, le choix de ses membres avait été inspiré par une généreuse pensée d'apaisement et d'union. Se plaçant au-dessus des partis, que déjà il entendait diriger et dominer, le Premier Consul avait décerné la croix aux hommes distin-



Médaille commémorative de la création de la Légion d'honneur.

(Musée de la Monnaie.)

gués par leur mérite ou leur courage, quelles que fussent leur origine ou leurs opinions.

A côté des plus célèbres chefs de l'armée, des officiers et des soldats s'étant signalés par leurs exploits, l'élément civil se trouvait représenté par des fonctionnaires, des magistrats, des administrateurs, des maires de Paris et des grandes villes de France, des savants, des écrivains, des artistes.

¹ Cette médaille, œuvre du graveur Andrieu, est conservée au Musée de la Monnaie. Elle porte, d'un côté, la tête de profil de l'Empereur, tête et col nus, couronnée de laurier. De l'autre, une croix de la Légion d'honneur, ayant au centre une aigle aux ailes éployées, avec cette devise : *Auspice Napoleone, Gallia renovata* (règne de Napoléon, n° 2).

Si les premières désignations avaient été faites au nom du Premier Consul, les dernières le furent au nom de l'Empereur. Certaines des lettres accompagnant le brevet de légionnaire sont particulièrement flatteuses pour ceux auxquels elles s'adressent.

C'est ainsi que le grand chancelier écrit le 2 prairial an XII (22 mai 1804) :

« A M. le contre-amiral Ver Huell,

« Votre conduite glorieuse, monsieur le contre-amiral, excite l'admiration des Français. Vous venez de repousser les escadres ennemies en digne émule des Troin et des Ruyter. Recevez, au nom de la Victoire, la palme que méritent votre valeur et votre habileté. L'Empereur vient d'ordonner que vous fassiez partie de l'élite de la nation française. Je m'empresse, en exécution des ordres de Sa Majesté Impériale, de vous adresser votre brevet de membre de la Légion d'honneur. Il est très heureux pour moi, monsieur le contre-amiral, d'être auprès de vous l'organe de la bienveillance de l'Empereur et de la reconnaissance publique¹. »

BUREAU
des
DÉPÊCHES

N.° d'ordre.

5457.

Duplicata

LÉGION D'HONNEUR.

Paris, le 2^e Prairial an XII

LE GRAND-CHANCELIER,

Thomas Fuffé
N.° d'ordre 5457. (Thomas) Membre de la Légion d'honneur,
Chef de Bataillon dans le 17^e Régiment

L'EMPEREUR, en Grand-Conseil, vient de vous nommer Membre de la Légion d'honneur.

Je m'empresse et je me félicite vivement, Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de SA MAJESTÉ IMPÉRIALE, et de la reconnaissance de la Nation.

Le Grand-Chancelier

Dépêche annonçant la nomination de membre de la Légion d'honneur.

De même Lacépède envoie, le 9 décembre, à M. Daniel Le Blond, maire de Honfleur, la lettre que voici :

« Monsieur le Maire,

« Vous vous êtes conduit en digne magistrat et en brave Français dans la journée du 18 prairial où la division de la flottille impériale commandée par le capitaine de frégate l'Écolier, attaquée et bombardée dans le havre de votre ville, contraignit à une fuite honteuse trois frégates, une bombarde et deux corvettes anglaises.

« Dès la pointe du jour, Monsieur le Maire, vous vous êtes établi à la batterie gauche

¹ Archives nationales, AFIV, 1038.

de l'entrée du port, et vous n'avez cessé, pendant toute l'action, d'y donner l'exemple de la vigilance et du courage.

« Les sacrifices que vous vous êtes empressé de faire ont procuré aux ouvriers les matériaux et même le terrain nécessaires au perfectionnement des fortifications de la droite de votre port.

« Sa Majesté, qui ne laisse aucune belle action sans récompense, vous a nommé membre de la Légion d'honneur.

« Elle m'a ordonné, Monsieur, de vous écrire qu'elle est sensible à votre dévouement généreux. Quel plus beau prix pourriez-vous recevoir de votre conduite distinguée !

« Je m'empresse d'exécuter les ordres de Sa Majesté Impériale¹. »



Croix (1804-1815).

Au cours de cette même année, chacun des élus reçut un second pli lui confirmant sa nomination de membre de l'Ordre ou lui annonçant sa promotion à l'un des grades supérieurs.

La question du serment se posait derechef. En raison du changement survenu dans la forme du gouvernement, de même que la couronne impériale allait surmonter la décoration, un nouveau serment était requis de chaque membre de l'Ordre. Celui-ci devait jurer fidélité aux constitutions de l'Empire.

Napoléon exigea plus encore. A la formule qui avait été projetée, il ne modifia qu'un seul mot, mais ce mot était significatif puisqu'il obligeait le légionnaire à jurer fidélité à la personne même de l'Empereur. Dans ce but, il écrit au grand chancelier :

« Monsieur Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, plusieurs officiers de la Garde me présentent le serment qui leur est présenté par la Légion d'honneur. Il me paraîtrait convenable de mettre dans le serment, au lieu *du Gouvernement, l'Empereur*, changement qui, en réalité, n'en est pas un, puisque, dans le Gouvernement, l'Empereur se trouve compris, mais que les circonstances, qui ont eu lieu depuis le serment de la Légion d'honneur, rendent nécessaire. Je vous prie donc de m'envoyer une formule de serment, en y faisant entrer : *l'Empereur*.

« NAPOLÉON². »

Or, si, deux ans auparavant, lors du premier serment, on avait redouté quelques refus, cette crainte s'imposait bien plus aujourd'hui que les termes du second serment allaient impliquer une adhésion aux institutions monarchiques. Aussi « s'attendait-on, dit M. Mazas, à des protestations éclatantes

¹ *Moniteur universel* du 10 décembre 1804.

² Lettre de la Malmaison, *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. IX, n° 7826.

de la part des hommes qui avaient joué un rôle remarquable dans le cours de la Révolution. Tout se borna au refus de quelques officiers d'un rang inférieur qui renvoyèrent leur brevet, à quelques anciens législateurs qui recu-

Ni. Pétap^m le 17^o Paal 13.
LÉGION D'HONNEUR.

<p>PRESTATION DE SERMENT de M. <i>Caisotti</i> Commandant dans la Légion d'Honneur.</p>	<p>DÉPARTEMENT DU FO Turin le 21^o <i>Reinibrant</i> Président de la Cour d'Appel</p>
---	---

Caisotti

L'an *Janie* de la République Française, le *vingt-un* du mois de *Thermidor* au Palais de la Cour d'Appel séante à Turin


Nous *Hugues Vincent Botton* *Prém.* Président de la Cour d'Appel *Commandant dans la Légion d'Honneur* délégué pour recevoir, en conformité de l'art. 8 du tit. 1.^{er} de la Loi du 29 floréal an 10 le serment des Membres de la Légion d'Honneur, sçavoir faisons, que ce jourd'hui s'est présenté par devant Nous M. *Charles Caisotti*, *Législateur* —

lequel ayant été par S. M. Imp.^{le}, en grand Conseil, nommé *Commandant dans la* Légion d'Honneur, ainsi qu'il en résulte par lettre de M. le Grand-Chancelier en date du 20^o *Pai-*
-real dernier qui Nous a été exhibée, a en conséquence prêté le serment, la main droite levée, et entre nos mains dans les termes qui suivent :

„ Je *Charles Caisotti* jure, sur mon honneur,
„ de me dévouer au service de l'Empire, à la conservation de son
„ territoire dans son intégrité, à la défense de l'Empereur, des Lois
„ de la République, et des propriétés qu'elles ont consacrées, de
„ combattre par tous les moyens que la justice, la raison, et les
„ Lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le regime
„ féodal, à reproduire les titres, et qualités qui en étaient l'attribut,
„ enfin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la Li-
„ berté, et de l'Egalité. “

De quoi Nous lui avons donné acte reçu par le Greffier de la Cour d'Appel.

Botton
Le Greffier de la Cour d'Appel
Turin



(R. Comant)

Procès-verbal de prestation de serment de membre de la Légion d'honneur.

lèrent devant l'obligation du nouveau serment¹ ». Il y eut cependant plusieurs refus de personnages marquants, entre autres celui de La Fayette qui ne voulut pas accepter la plaque de grand officier. Citons encore les deux exemples suivants.

Népomucène Lemerrier, le poète actuellement oublié d'*Agamemnon*, avait

¹ La Légion d'honneur.

été le commensal assidu de Bonaparte qui le recherchait pour l'étendue de son savoir, le charme et l'originalité de son esprit. Désigné, dès le début, comme membre de la Légion d'honneur, il avait accepté avec empressement et gratitude ; mais, quand il fallut, plus tard, ratifier par serment la restauration du régime monarchique, ne s'inspirant que de l'indépendance et de la fierté de son caractère, il préféra retourner le brevet au ministre de l'intérieur, en expliquant que ses principes républicains l'empêchaient d'accepter à un tel prix la décoration.

Bien que dérivant de motifs différents, l'attitude du vice-amiral Truguet fut la même. Ce marin émérite devait sa promotion à ce haut grade à Louis XVI, qui en outre lui avait conféré, en 1779, la croix de Saint-Louis. Depuis 1803, il commandait l'escadre de Brest, chargée de la défense des côtes de l'Ouest. Nommé légionnaire un des premiers, en vendémiaire an XI, Truguet avait aussitôt adressé à Paris son serment ainsi que celui des autres marins de sa flotte désignés en même temps que lui ; mais, au printemps suivant, l'Empereur crut avoir à se plaindre du peu d'énergie que mettait l'amiral à inquiéter les Anglais. Il lui en fit sur l'heure de sévères reproches.

« Saint-Cloud, 6 prairial an XII (25 mai 1804).

« Monsieur Truguet, amiral, je ne puis qu'être mécontent de l'immobilité de l'escadre qui est sous vos ordres. Par les comptes qui me sont rendus, vos vaisseaux restent immobiles au mouillage. L'ennemi n'est point contenu ni harcelé ; aussi n'êtes-vous bloqué que par un petit nombre de vaisseaux, et l'amiral anglais, vis-à-vis de vos vingt vaisseaux, a la liberté de laisser quelques frégates devant Audierne pour empêcher la flottille de passer. Je conçois d'autant moins cette inactivité que ce n'est pas le moyen d'exercer vos équipages, puisque la principale difficulté, à la mer, est le mouillage et l'appareillage, et qu'il est très utile pour l'instruction de tenir toujours en haleine les équipages. Ce ne sont point des phrases et des promesses que j'ai le droit d'attendre de vous, ce sont des faits et de l'activité¹. »

Bientôt même il ordonna au ministre de la marine, Decrès, d'appeler l'amiral à d'autres fonctions, en lui annonçant qu'il est nommé conseiller d'État et promu, en considération de ses anciens services, au grade de grand officier. Blessé d'avoir été privé de son commandement, l'amiral renvoya son brevet en refusant le serment : il fut aussitôt mis en non-activité, et rayé des registres de l'Ordre².

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. IX, n° 7780.

² Quand Napoléon sera à l'apogée de sa puissance, le vieux marin des flottes de Louis XVI regrettera amèrement sa susceptibilité d'antan : il sollicitera sa rentrée en grâce, car, le 27 juillet 1810, le grand chancelier écrit à l'Empereur :

« Sire,

« M. le vice-amiral Truguet vient de me faire connaître que Votre Majesté Impériale et Royale avait daigné

L'Empereur résolut d'inaugurer, d'une façon qui fit une impression profonde et durable sur tous les esprits, la Légion d'honneur. En conséquence, une grande cérémonie religieuse fut organisée dans la chapelle des Invalides; et, qui le croirait? Napoléon la fixa au 25 messidor an XII (14 juillet 1804), en commémoration de la prise de la Bastille; mais, ce jour se trouvant être un samedi, la cérémonie fut remise au lendemain pour permettre au peuple de jouir de la pompe et de la magnificence d'un tel spectacle. L'Empereur devait en personne y recevoir le serment des légionnaires. Rien ne fut épargné pour que la solennité offrit un incomparable éclat.

Le dimanche 15 juillet, rapportent les documents de l'époque, Napoléon, entouré d'un brillant état-major et monté sur un cheval superbe, présent du Sultan, et dont la selle étincelait de pierres précieuses, après avoir passé en revue les troupes dans la cour du Carrousel, sortit, à midi, du Palais des Tuileries pour se rendre aux Invalides. Tout le long du parcours, une double haie de soldats maintenait une foule enthousiaste. Le maréchal Serrurier, gouverneur des Invalides, reçut le souverain à la grande grille. Napoléon mit pied à terre et se dirigea vers le perron de l'église. Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, malgré ses quatre-vingt-quatorze ans, l'y attendait à la tête de son clergé. La musique militaire se fit entendre, et l'Empereur, conduit processionnellement sous le dais préparé dans le chœur, s'assit sur le trône: il ne portait pas les habits impériaux, le couronnement n'ayant point encore eu lieu. Les grands dignitaires de l'État, les hauts fonctionnaires et les principaux chefs militaires se rangèrent à ses côtés.

Des dix-huit maréchaux d'Empire, ayant été nommés deux mois auparavant (19 mai 1804), quatre seulement se trouvaient absents: Masséna, retenu à Nice par une grave maladie; Brune, à Constantinople, par son ambassade; Jourdan, à Turin, par son gouvernement du Piémont; et Bernadotte, en Allemagne, par le commandement de l'armée de Hanovre.

Sur les marches du trône prirent place le grand maître et le maître des

lui rendre son activité de service et un commandement en chef. Il m'a engagé à supplier Votre Majesté de daigner lui rendre aussi le titre de grand officier de la Légion d'honneur, qu'Elle lui avait accordé le 25 prairial an XII. » (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

Un éminent prélat fit preuve, vers la même époque, de plus de désintéressement et d'indépendance. Maurice de Broglie, fils de l'illustre maréchal, que Napoléon avait nommé évêque de Gand et attaché à sa personne en qualité d'aumônier, persista à refuser la croix de la Légion d'honneur par le motif que le serment à prêter contenait l'engagement de défendre l'intégrité de l'Empire et, par là même, l'annexion de la Belgique, que, lui, évêque de Gand, regardait comme illicite. Après avoir rappelé ce fait, le duc de Broglie ajoute: « L'évêque ayant dit (à Napoléon) que sa conscience lui défendait de prêter un serment qu'il se ferait scrupule de tenir, reçut cette réponse brutale: « Votre conscience n'est qu'une sottise », et son auguste interlocuteur lui tourna le dos. » (*Le dernier bienfait de la monarchie*, Revue des Deux-Mondes, 1^{er} décembre 1899.)

cérémonies ainsi que le grand chancelier et le grand trésorier de la Légion d'honneur : les aides de camp de l'Empereur se tenant debout en haie à chacun des degrés.

Derrière l'autel s'élevait un vaste amphithéâtre où étaient rangés sept cents invalides et deux cents élèves de l'École polytechnique ; toute la nef était remplie par les grands officiers, les commandants, les officiers et les chevaliers de la Légion d'honneur.

L'Impératrice avait gagné en voiture les Invalides par le jardin des Tuileries. Elle occupait une tribune disposée en face du trône. Pour la première fois, Joséphine apparaissait dans une cérémonie publique avec la pompe de la souveraineté. Elle était accompagnée de sa fille Hortense, mariée dans les premiers mois de 1802 à Louis Bonaparte, depuis peu déclaré connétable de l'Empire.

La chapelle avait peine à contenir les rangs pressés de cette nombreuse et resplendissante assistance où brillaient les ors des uniformes militaires. Toutefois, certaines absences étaient remarquées. C'est ainsi qu'Augereau, ayant accompagné l'Empereur jusqu'à la porte de l'Église, s'était abstenu d'y pénétrer ; il stationnait dans la cour intérieure, entouré d'une soixantaine d'officiers, comme lui *mauvaises têtes* ainsi que les avait qualifiés Bonaparte ; au nombre de ceux-ci se trouvaient : Fiquemol, Sarrasin, Oudel, Justin Lafitte, Donnadiou, Legay, Soubeiran, Servan, Waselin, Lacroix, etc.

A cause de son grand âge, le cardinal de Belloy ne put officier. La messe fut dite par le cardinal Caprara, légat du Pape. Après l'Évangile, le grand chancelier Lacépède, s'avancant sur les marches du trône, prononça un discours commençant en ces termes :

« Français,

« Quelle époque mémorable venez-vous célébrer ? Ce jour de 89 où la Nation fit entendre sa voix souveraine, et reprit ses droits usurpés ! Alors elle brilla de son éclat céleste, cette liberté sainte que le peuple français venait de conquérir ! mais quels orages funestes s'amoncelèrent bientôt sur la tête de la patrie trompée, trahie, livrée à l'or corrupteur d'un étranger perfide ! Elle allait succomber et périr, lorsque le héros du XIX^e siècle, interrompant ses triomphes lointains et accourant à sa voix, est venu la sauver, la délivrer et la rendre à la gloire et au bonheur !... »

Et la harangue se termine par cette allusion aux mots et à l'effigie inscrits sur la croix de la Légion :

« Honneur ! Patrie ! Napoléon ! Soyez à jamais la devise sacrée de la France et le gage de son éternelle prospérité ! »



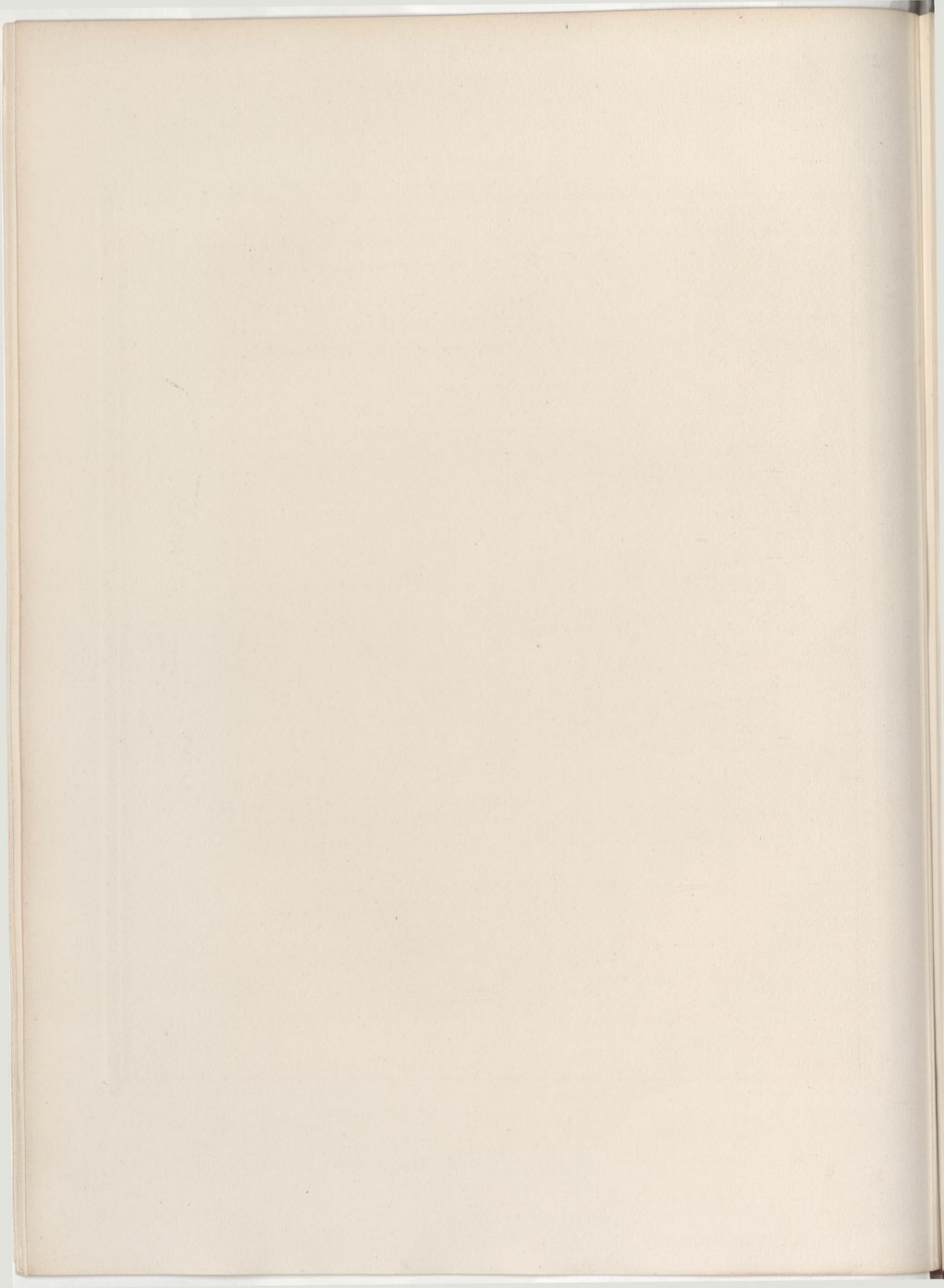
Allegorische Skizze

Scène par Delacroix

*Distribution des Croix aux Invalides
15 Juillet 1844*

MUSÉE DE VERSAILLES

H. Lecomte del.



Alors s'approchèrent, successivement appelés par le grand chancelier, et prêtèrent serment, les grands officiers de la Légion d'honneur, parmi lesquels, outre les maréchaux et amiraux nommés chefs des cohortes, figuraient les vainqueurs et les héros des batailles d'Italie, d'Allemagne, d'Égypte, tels qu'Oudinot, Macdonald, Marmont, Kellermann, Gouvion-Saint-Cyr, Suchet, Baraguey-d'Hilliers, Beurnonville, Grouchy, etc. Tous les autres généraux de division et de brigade avaient été nommés commandants, et tous les colonels officiers.

Parmi les grands officiers figuraient les cardinaux de Belloy, Fesch, Cambacérès et Boisgelin ; Murair, premier président de la cour de cassation, et Tronchet. Divers grades, avaient été accordés, parmi les magistrats, à Merlin, procureur général près la Cour suprême, aux conseillers Target, Siméon, Bigot de Préameneu, Henrion de Pansey et Brillat-Savarin, qui n'avait pas encore publié la *Physiologie du Goût* qui devait rendre son nom célèbre.

L'Empereur, s'adressant aux commandants, officiers et chevaliers, prononça les paroles suivantes composant la formule du serment :

« Commandants, officiers et légionnaires, citoyens et soldats, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire, dans son intégrité, à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elle a consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal ; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité, bases premières de nos institutions. Vous le jurez ? »

Tous les membres de la Légion, debout et la main levée, répétèrent en même temps : « Je le jure ! » Aussitôt retentit un cri unanime de : « Vive l'Empereur ! »

Un touchant et significatif incident provoqua une émotion générale. Au milieu de la cérémonie, Napoléon fit appeler auprès de lui le cardinal Caprara, bien qu'il officiat, et, détachant de son cou le cordon de la Légion d'honneur, il le donna au vieux et respectable prélat, profondément touché d'une si haute distinction.

« L'Empereur, ajoute Thiers, commençait ainsi, par le représentant du Pape, l'affiliation à un Ordre qui, tout récent qu'il était, devait être ambitionné bientôt de l'Europe entière ¹. »

L'office divin terminé, les différentes croix de la Légion d'honneur furent déposées au pied du trône dans deux larges bassins, l'un d'or pour les croix

¹ *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 188.

d'or des grands officiers, des commandants et des officiers, l'autre d'argent pour les croix d'argent des chevaliers. Ces insignes sortaient des ateliers du bijoutier Halbout, nommé, par brevet, fournisseur de la Légion d'honneur. Alors commença la distribution des croix.

Tout d'abord, le grand maître des cérémonies, M. de Ségur, le même qui naguère, à la Malmaison, s'était montré si favorable à la création d'une décoration nouvelle, prit dans chaque bassin une croix de chaque métal, et les passa au grand chambellan M. de Talleyrand. Celui-ci les remit au grand connétable Louis Bonaparte, lequel les attacha toutes deux à l'habit de l'Empereur. A cet instant, de nouvelles acclamations ébranlèrent les voûtes de la chapelle.

Ensuite le grand chancelier invita les grands officiers de la Légion à s'approcher du trône pour recevoir leur insigne des mains mêmes de Napoléon. Vinrent successivement, après eux, les commandants, les officiers et les chevaliers. Au premier rang de ces derniers, on remarquait les soldats invalides qu'avait désignés pour cette récompense le Conseil de l'Hôtel. Quand ce fut le tour des membres de l'Institut, l'Empereur affecta de les traiter avec une bienveillance toute spéciale, s'entretenant familièrement avec eux, vantant leurs travaux et leurs œuvres. Monge, oubliant ses scrupules de la Malmaison, avait été nommé grand officier, et s'était empressé d'accepter. Citons, sans ordre, parmi les savants : le chimiste Berthollet, les mathématiciens Lagrange, Laplace, Legendre, les astronomes Lalande, Cassini, Méchain, le géomètre Prony, les médecins Barthez, Fourcroy, Portal, le chirurgien Pelletan, le minéralogiste Haüy, l'agronome Parmentier, le docteur et professeur Hallé, les botanistes Adanson, de Jussieu, les naturalistes Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, le mécanicien Montgolfier, frère de l'inventeur des aérostats, enfin le doyen du Muséum, Daubenton, et tant d'autres.

Au nombre des écrivains et des littérateurs étaient : Fontanes, président du Corps législatif, l'ami de Chateaubriand, Legouvé, le sympathique auteur du *Mérite des femmes*, les poètes dramatiques Arnault et Collin d'Harleville, le critique Suard, du *Mercure de France*, Andrieu, professeur de belles-lettres à l'École polytechnique, et trois revenants de l'ancienne Académie française, Boufflers, l'abbé Delille et Ducis.

Les artistes comptaient : les peintres David, Gérard, Guérin, Lagrenée, les musiciens Grétry, Monsigny, Méhul, Lesueur, Gossec, Paësiello ; les sculpteurs Houdon, Pajou, le directeur des Musées Denon, etc.

Un *Te Deum*, composé par Lesueur, maître de la chapelle impériale,

termina la cérémonie, à l'issue de laquelle l'Empereur rentra vers trois heures aux Tuileries avec le même cortège que dans la journée. Le soir il y eut, au château, concert et réception d'apparat ; les principaux édifices publics furent illuminés et un feu d'artifice tiré sur le Pont-Neuf¹.

Si nous voulons maintenant connaître l'impression d'un simple soldat, acteur et témoin oculaire de cette mémorable scène religieuse et militaire, le capitaine Coignet, alors grenadier de la garde, nous l'a conservée dans toute sa martiale naïveté.

« Après que toutes les grandes croix furent distribuées, écrit-il dans ses *Cahiers*, on fit porter une croix à Joséphine, dans sa loge, sur un plat que Murat et Eugène lui présentèrent. Alors on appela : « Jean-Roch Coignet ! » J'étais sur le deuxième gradin ; je passai devant mes camarades, j'arrivai au parterre et au pied du trône. Là, je fus arrêté par Beauharnais qui me dit : « Mais on ne passe pas ! » Et Murat lui dit : « Mon prince, tous les légionnaires sont égaux ; il est appelé, il peut passer. »

« Je monte les degrés du trône. Je me présente droit comme un piquet devant le Consul² qui me dit que j'étais un brave défenseur de la Patrie et que j'en avais donné les preuves. A ces mots : « Accepte la croix de ton Consul », je retire ma main droite qui était collée contre mon bonnet à poil, et je prends ma croix par le ruban. Ne sachant qu'en faire, je redescendis les degrés du trône en reculant, mais le Consul me fit remonter près de lui, prit ma croix, la passa dans la boutonnière de mon habit, et l'attacha à ma boutonnière avec une épingle prise sur la pelote que Beauharnais tenait. Je descendis, et, traversant tout cet état-major qui occupait le parterre, je rencontrai mon colonel, M. Lepreux, et mon commandant Merle qui attendaient leurs décorations. Ils m'embrassèrent tous les deux au milieu de tout ce corps d'officiers, et je sortis du dôme³. »

A l'occasion de cette même distribution solennelle des croix, le général baron de Marbot raconte une anecdote « ayant fait, dit-il, grand bruit à cette époque » ; elle sert assez heureusement de contre-partie à l'incident relatif au cuisinier de Moreau en 1802.

« Pour faire participer aux décorations, écrit Marbot, tous les militaires qui s'étaient distingués dans les armées de la République, l'Empereur se fit rendre compte des hauts faits de ceux qui avaient reçu des armes d'honneur, et il désigna un grand nombre d'entre eux pour la Légion d'honneur, bien que plusieurs de ceux-ci fussent rentrés dans la vie civile. M. de Narbonne, émigré rentré, vivait alors paisiblement à Paris, rue de Miromesnil, dans la maison voisine de celle qu'habitait ma mère. Or, le jour de la distribution des croix, M. de Narbonne, apprenant que son valet de pied, ancien soldat d'Égypte, venait d'être décoré, le fit venir, au moment de se mettre à table,

¹ *Moniteur universel* du 28 messidor an XII (17 juillet 1804).

² Si la mémoire du capitaine Coignet lui avait gardé le souvenir exact des faits, elle était moins fidèle quant à la date de la cérémonie des Invalides qu'il place au 14 juin et au titre que portait alors Napoléon, qui n'était plus Premier Consul, mais Empereur.

³ Lorédan-Larchey. *Les Cahiers du capitaine Coignet*.

et lui dit : « Il n'est pas convenable qu'un chevalier de la Légion d'honneur donne des assiettes ; il l'est encore moins qu'il quitte sa décoration pour faire son service ; asseyez-vous donc auprès de moi ; nous allons diner ensemble, et demain vous irez occuper dans mes terres l'emploi de garde-chasse, qui n'a rien d'incompatible avec le port de votre décoration. » L'Empereur, informé de ce trait de bon goût, et, désirant depuis longtemps connaître M. de Narbonne, dont il avait entendu vanter le bon sens et l'esprit, le fit venir, et fut si satisfait de lui que, par la suite, il le prit pour son aide de camp ¹. »

Mais les fêtes officielles ne retenaient que l'espace d'un instant l'attention du chef de l'État. D'autres plus graves soucis absorbaient son génie de la guerre. Toutes ses pensées, tous ses soins, tous ses efforts se concentraient alors sur cette plage de Boulogne d'où il ambitionnait de s'embarquer, pour chercher, ne fût-ce que quelques heures, ainsi qu'il l'écrivait à l'amiral Latouche-Tréville, à devenir « maître du détroit » et, par suite, « maître du monde ».

Dès le 29 juillet, après avoir délégué à l'archi-chancelier Cambacérès le pouvoir d'exercer l'autorité suprême, redevenu le guerrier jusque-là vaincu, il partait pour le camp de Boulogne, plein de confiance en ce qu'il avait appelé son étoile. Il allait s'y mettre à la tête des troupes ardentes d'impatience et d'enthousiasme, s'appêtant lui aussi à passer le Rubicon ; mais, ayant inspecté de sa personne les divers ports où se trouvaient les flottilles, il s'aperçut vite de l'insuffisance des préparatifs, et la descente en Angleterre fut différée.

« En attendant, dit Thiers ², il voulut donner à l'armée une grande fête, propre à relever le moral des troupes, s'il était possible qu'il le fût davantage. Il avait distribué les grandes décorations de la Légion d'honneur aux principaux personnages de l'Empire dans l'église des Invalides le jour anniversaire du 14 juillet. Il imagina de distribuer lui-même à l'armée les croix qui devaient être données en échange des armes d'honneur supprimées, et de célébrer cette cérémonie le jour anniversaire de sa naissance, au bord même de l'Océan, en présence des escadres anglaises. Le résultat répondit à sa volonté, et ce fut un spectacle magnifique dont les contemporains ont gardé un long souvenir.

« Il fit choisir un emplacement situé à la droite de Boulogne, le long de la mer, non loin de la colonne qu'on a depuis érigée en ces lieux. Cet emplacement, ayant la forme d'un amphithéâtre demi-circulaire qu'on aurait construit à dessein au bord du rivage, semblait avoir été préparé par la nature pour quelque grand spectacle national. L'espace fut calculé de manière à pouvoir y placer toute l'armée. Au centre de cet amphithéâtre, fut élevé un trône pour l'Empereur, adossé à la mer, et faisant face à la terre. A droite et à gauche des gradins avaient été construits pour recevoir les grands

¹ *Mémoires*, t. I, p. 202.

² *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 195.



Napoléon au Camp de Boulogne distribue les croix de la Légion d'honneur, par Hennequin. (Musée de Versailles.)

dignitaires, les ministres, les maréchaux. En prolongement sur les deux ailes devaient se déployer les détachements de la garde impériale. En face, sur le sol incliné de cet amphithéâtre naturel, devaient se ranger, comme autrefois le peuple romain dans ses vastes arènes, les divers corps de l'armée, formés en colonnes serrées et disposés en rayons qui aboutissaient au trône de l'Empereur comme à un centre. En tête de chacune de ces colonnes devait se trouver l'infanterie, en arrière la cavalerie, dominant l'infanterie de toute la hauteur de ses chevaux.

« Le 16 août, lendemain de la Saint-Napoléon, les troupes se rendirent sur le lieu de la fête, à travers les flots d'une immense population, accourue de toutes les provinces voisines pour assister à ce spectacle. Cent mille hommes, presque tous vétérans de la République, les yeux fixés sur Napoléon, attendaient le prix de leurs exploits. Les soldats et officiers, qui devaient recevoir des croix, étaient sortis des rangs et s'étaient avancés jusqu'au pied du trône impérial. Napoléon, debout, leur lut la



Médaille commémorative de la distribution des décorations de la Légion d'honneur au camp de Boulogne. (Musée de la Monnaie.)

formule si belle du serment de la Légion d'honneur, puis, tous ensemble, au bruit des fanfares et de l'artillerie, répondirent : « *Nous le jurons !* » Ils vinrent ensuite, pendant plusieurs heures, recevoir, les uns après les autres, cette croix qui allait remplacer la noblesse du sang. D'anciens gentilshommes montaient avec de simples paysans les marches de ce trône, également ravis d'obtenir les distinctions décernées à la bravoure, et tous se promettaient de verser leur sang sur la côte d'Angleterre pour assurer à leur patrie et à l'homme qui la gouvernait l'empire du monde. »

Dans ce vivant récit, notre grand écrivain national a omis un caractéristique détail qui montre à quel point le souvenir des preux chevaliers de la vieille France hantait l'esprit fastueux et presque superstitieux du fondateur de la Légion d'honneur. Ce ne fut pas dans des bassins d'or et d'argent, comme aux Invalides, qu'on apporta à Boulogne les croix à distribuer, mais dans des armures ; et, parmi ces armures, le héros des temps modernes, à titre de pieux hommage aux héros des temps passés, avait ordonné de placer les casques et les cuirasses de Bayard et de Duguesclin¹ !

¹ Ce détail, attesté par plusieurs auteurs contemporains n'a pas été et ne pouvait peut-être pas être reproduit sur la médaille frappée par la Monnaie à l'occasion de cette mémorable solennité. Cette médaille, due au graveur Jaley, porte l'inscription suivante : HONNEUR LÉGIONNAIRE (*sic*) AUX BRAVES DE L'ARMÉE, 28 THERMIDOR AN XII. L'artiste a représenté la scène suivante : l'Empereur en uniforme, la tête

Un des assistants rapporte un incident qui fit battre tous les cœurs :

« Pendant le défilé des légionnaires, un événement imprévu vint encore accroître l'émotion de tous. Une vive canonnade se fit entendre tout à coup du côté de la rade. L'Empereur parut inquiet et envoya de suite un de ses aides de camp aux informations : c'étaient quelques vaisseaux, venant du Havre rejoindre la flottille dans le port, et qui échangeaient avec les Anglais quelques coups de canon. De temps en temps, l'Empereur faisait interrompre le défilé et étudiait, à l'aide d'une longue vue, les péripéties de la lutte. Ce ne fut qu'une fausse alerte ; au bout d'une heure, tout était terminé, et les vaisseaux étaient en sûreté sans avaries sérieuses ¹. »

*
*
*

Les débuts de la Légion d'honneur ne pouvaient être ni plus brillants ni plus grandioses. Tout concourait à son éclat et à sa renommée. Son étoile commençait à resplendir par delà les frontières. Le sacre, qui venait d'avoir lieu, plaçait, sur la tête de celui dont elle portait l'image, l'auréole d'un élu de Dieu ; et la couronne de laurier, qui l'entourait, n'était déjà plus seulement qu'un glorieux symbole : Austerlitz allait en faire une radieuse et immortelle réalité.

Et, pourtant, si jalouse, si avide est l'ambition humaine que, le croirait-on ? cette récompense, enviée des plus fiers potentats, ne réussissait pas à satisfaire pleinement certains des généraux en chef des armées. Bien que premiers dignitaires de l'Ordre en qualité de grands officiers, ils ne se trouvaient pas encore placés assez au-dessus des commandants portant la même croix d'or. Ils aspiraient à se parer de grands cordons, à l'exemple des princes et des personnages étrangers. Napoléon, qui possédait au plus haut point cette connaissance des hommes que Saint-Simon estime la vertu maîtresse du souverain, résolut de donner un nouvel aliment à la soif insatiable de gloire de ses lieutenants. Il savait pouvoir en retour exiger d'eux un surcroît de zèle, d'efforts, de dévouement ; peut-être aussi comptait-il sur leur fidélité et sur leur reconnaissance ?...

Puis, les autres souverains échangeaient entre eux des grands cordons ; comment ne le pourrait pas faire celui qui s'estimait leur égal et aspirait déjà à les dépasser ?

ceinte d'une couronne de laurier, assis sur une estrade décorée de couronnes, distribue des croix d'honneur à quatre militaires de différentes armes debout devant lui. Derrière l'empereur, se trouvent deux adjudants, dont l'un porte sur un plateau les croix qui vont être distribuées (*Musée de la Monnaie*).

¹ Vicomte de Reiset. *Souvenirs*.

Tel est le but du décret du 30 janvier 1805, qui ajoute à la Légion d'honneur un cinquième grade, supérieur à tous les autres et qu'on appela, d'abord,



Napoléon I^{er} portant le grand collier de la Légion d'honneur, par Robert Lefèvre,
(Musée de Versailles.)

la grande décoration et, par la suite, le grand cordon ou grand aigle. L'aigle, aux ailes éployées, figurait en effet sur la plaque d'argent portée au côté gauche :

le large ruban, auquel la croix d'or était suspendue, passant de l'épaule droite à la hanche gauche. Le nombre des grands aigles fut restreint à soixante, sans y comprendre les princes de la famille impériale.

Le surlendemain (12 pluviôse an XIII, 1^{er} février 1805) un second décret conférait la grande décoration : à l'archi-chancelier de l'Empire, Cambacérès ; à l'archi-trésorier Lebrun ; à l'archi-chancelier d'Etat, prince Eugène ; au grand amiral prince Joachim Murat et aux grands officiers dont les noms suivent : Augereau, maréchal d'Empire ; Barbé-Marbois, ministre du Trésor public ; Baraguey-d'Hilliers, colonel général des dragons ; Bernadotte, maréchal d'Empire ; Berthier, maréchal d'Empire, ministre de la guerre ; Bessières, maréchal d'Empire ; Bruix, amiral, inspecteur général des côtes de l'Océan ; Brune, maréchal d'Empire ; Cambacérès, cardinal, archevêque de Rouen ; Caulaincourt, grand écuyer ; Champagny, ministre de l'intérieur ; Davout, maréchal d'Empire ; de Belloy, cardinal-archevêque de Paris ; Decrès, ministre de la marine et des colonies ; Dejean, ministre directeur de l'administration de la guerre ; Duroc, grand maréchal du Palais ; Fesch, grand aumônier, cardinal-archevêque de Lyon ; Fouché, sénateur, ministre de la police générale ; Ganteaume, vice-amiral ; Gaudin, ministre des finances ; Gouvion-Saint-Cyr, colonel général des cuirassiers ; Jourdan, maréchal d'Empire ; Junot, colonel général des hussards ; Kellermann, sénateur, maréchal d'Empire ; Lacépède, sénateur, grand chancelier de la Légion d'honneur ; Lannes, maréchal d'Empire ; Lefebvre, sénateur, maréchal d'Empire ; Maret, ministre secrétaire d'Etat ; Marescot, inspecteur général du génie ; Marmont, conseiller d'Etat, colonel général des chasseurs à cheval ; Masséna, maréchal d'Empire ; Moncey, maréchal d'Empire ; Mortier, maréchal d'Empire ; Ney, maréchal d'Empire ; Pérignon, sénateur, maréchal d'Empire ; Portalis, ministre des cultes ; Regnier, grand juge, ministre de la justice ; Ségur, grand maître des cérémonies ; Serrurier, sénateur, maréchal d'Empire ; Songis, inspecteur général de l'artillerie ; Soult, maréchal d'Empire ; Talleyrand, grand chambellan, ministre des relations extérieures ; Villaret-Joyeuse, vice-amiral¹.

Le 21 pluviôse (10 février), une cérémonie solennelle avait lieu pour la remise, à chacun des titulaires, de la nouvelle décoration.



Plaque (1805).

¹ *Moniteur universel* du 13 pluviôse an XIII (2 février 1805).

Nous en trouvons le compte rendu au *Moniteur* :

Aujourd'hui, à midi, les grands officiers de la Légion d'honneur à qui Sa Majesté a accordé le grand cordon ayant été convoqués par le grand chancelier, se sont rendus en grand costume au Palais des Tuileries et se sont réunis dans le salon qui précède la salle du trône.

Sa Majesté étant sur son trône, les princes et les grands dignitaires ont pris place en face du trône. Le grand chancelier et le grand trésorier se sont placés à droite et à gauche.

Le grand maître des cérémonies, ayant pris les ordres de l'Empereur, a alors invité successivement les princes et les grands dignitaires à s'approcher du trône pour recevoir des mains de Sa Majesté les décorations qui ont été présentées par le grand chancelier et le grand trésorier.

Les princes et les grands dignitaires ayant ensuite occupé, à la droite et à la gauche du trône, leurs places accoutumées, le grand maître des cérémonies, a introduit, les uns après les autres, les grands officiers compris dans le décret impérial du 12 de ce mois. Ils se sont approchés du trône, ont reçu successivement des mains de Sa Majesté le grand cordon de la Légion d'honneur, et ont pris, à droite et à gauche, les places qui leur sont assignées à raison des fonctions dont ils sont revêtus.

Le grand maître a ensuite introduit M. le prince Borghèse, qui a également reçu la grande décoration des mains de Sa Majesté.

L'Empereur, assis et couvert, a alors parlé en ces termes :

« Messieurs, la grande décoration vous rapproche de ce trône sans exiger de vous des serments nouveaux ; elle ne vous impose point de nouvelles obligations. C'est un complément aux institutions de la Légion d'honneur. Cette grande décoration a aussi un but particulier, celui de lier à nos institutions les institutions des différents États de l'Europe et de montrer le cas et l'estime que je fais, que nous faisons, de ce qui existe chez les peuples nos voisins et nos amis ¹. »

Restait à donner aux vieilles dynasties d'Europe, placées à la tête des « peuples voisins et amis » et qui, bien malgré elles, avaient dû reconnaître l'Empereur des Français, une marque effective « du cas et de l'estime » que celui-ci daignait faire d'elles. En sa qualité de ministre des relations extérieures, Talleyrand est chargé de ce soin. Le 2 germinal an XIII (23 mars 1805), il écrit au grand chancelier :

« Sa Majesté m'a fait connaître que son intention était de lier, à la grande institution rémunératrice qu'il a fondée parmi nous, les ordres étrangers qui ont pour objet de récompenser les services rendus à l'État et au prince, dans les pays amis ou alliés de son empire, et que, dans cette vue, il s'est déterminé à offrir le grand cordon de la Légion d'honneur à S. M. le roi de Prusse (Frédéric-Guillaume III), à S. A. R. le prince régent de Portugal (Jean-Marie-Joseph-Louis) et à S. A. E. l'Électeur de Bavière (Maximilien-Joseph IV), pour être uni aux décorations dont ces princes sont chefs et distributeurs dans leurs États ². »

¹ *Moniteur universel* du 22 pluviôse an XIII (11 février 1805).

² *Archives nationales*, AF IV, 1037.

L'envoi à chacun de ces trois princes de la grande décoration française fut accompagné d'une lettre de Napoléon conçue en ces termes :

« Monsieur mon frère,

« J'ai fondé une institution destinée à perpétuer dans mon empire le sentiment des bonnes et des grandes actions. Je lui ai donné le nom de Légion d'honneur. Le bien que cette institution a déjà produit a excité en moi le désir de lier à elle les ordres qui ont pour but d'encourager et de récompenser, dans tous les pays amis de la France, le dévouement à l'Etat et à la personne du prince ; et c'est dans cette vue que je me détermine à offrir à Votre Majesté (ou Altesse) le grand cordon de ma Légion impériale pour être uni aux décorations des ordres dont elle est le protecteur et le chef suprême dans son royaume.

« Je charge, en même temps, mon grand chancelier de l'adresser à six des principaux et des plus recommandables sujets et serviteurs de Votre Majesté (ou Altesse).

« Je suis assuré qu'elle ne verra dans cette démarche qu'une preuve nouvelle du cas particulier que je fais de ses sentiments et un témoignage de l'estime et de l'attachement véritable avec lesquels je suis, monsieur mon frère,

« Votre bon frère

« NAPOLEON ¹. »

Les six personnages honorés, après leur souverain, du grand cordon de la Légion d'honneur étaient, pour la Prusse : S. A. R. le prince Ferdinand ; S. A. S. le duc de Brunswick ; S. E. le maréchal de Mollendorf ; S. E. le baron de Hardenberg, ministre des affaires étrangères ; S. E. le comte de Schullemburg, membre du conseil privé d'Etat ; S. E. le comte d'Haügwitz ; pour la Bavière : S. E. le baron de Mongelas, ministre des affaires étrangères de Son Altesse Electorale ; S. E. le comte de Morawitsky, secrétaire ministre d'Etat ; S. E. le général de Roy, inspecteur militaire et commandant en chef dans la Basse-Bavière ; S. E. le comte de Preyssing, chambellan et conseiller intime ; S. E. le comte de Tøerring, chambellan et conseiller intime ; M. le comte de Salabert, ministre d'Etat ; pour le Portugal : S. E. le duc d'Alafoens, maréchal général des armées, du conseil de Son Altesse Royale le prince Régent, conseiller d'Etat, grand croix du Christ, grand maître des cérémonies ; S. E. le duc de Cadaval, lieutenant général, du conseil de Son Altesse Royale, grand croix de l'ordre du Christ ; S. E. le comte de Villaverde, premier ministre ; S. E. le marquis de Bellar, grand chancelier, capitaine des gardes et grand croix de l'ordre de Saint-Jacques ; S. E. M. d'Aranjo, du conseil de Son Altesse Royale, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères ; S. E. M. de Lima, ambassadeur extraordinaire de Son Altesse Royale près sa Majesté Impériale.

¹ Archives nationales, AFIV, 1038.

Dès que le roi de Prusse, le prince régent de Portugal et l'Électeur de Bavière eurent leurs décorations, ils s'empressèrent de répondre « au témoignage précieux qu'ils avaient reçu de l'amitié de l'Empereur », en offrant à Napoléon le grand cordon des ordres de l'Aigle noir, du Christ et de Saint-Hubert ; d'autres grands cordons étaient accordés aux dignitaires français qu'il plairait à l'Empereur de désigner.

Leur exemple fut aussitôt suivi par le roi d'Espagne Charles IV, qui, prenant les devants, envoya à Napoléon le grand cordon de ses ordres, en échange duquel il reçut la Légion d'honneur ainsi que ses trois fils, le prince des Asturies, les infants don Carlos et don Francisco de Paula, son frère don Antonio et le prince de la Paix.

Quant aux croix étrangères, accordées par les quatre souverains de Prusse, de Bavière, de Portugal et d'Espagne, voici comment elles furent réparties par l'Empereur¹ :

Ordres de Prusse : S. A. S. le prince Murat ; S. A. S. Cambacérès, archi-chancelier ; M. le maréchal Berthier, ministre de la guerre ; S. E. M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures ; le grand maréchal du Palais Duroc ; le maréchal d'Empire Bernadotte.

Ordres de Portugal : les maréchaux d'Empire : Lannes, Mortier, Davout, Bessières et Jourdan ; S. E. M. Gaudin, ministre des finances ; M. de Ségur, grand maître des cérémonies.

Ordres de Bavière : S. A. I. le prince Eugène de Beauharnais ; les maréchaux d'Empire Soult, Masséna et Ney ; S. E. M. Barbé-Marbois, ministre du Trésor public ; le grand écuyer Caulaincourt.

Ordres d'Espagne : Toison d'or : S. A. I. le prince Joseph ; S. A. I. le prince Louis ; S. E. le cardinal de Lyon ; S. A. I. le prince de Lucques ; S. A. I. le prince Borghèse ; Ordre de Charles III : S. A. S. M. Lebrun, archi-trésorier ; S. E. M. Decrès, ministre de la marine ; les maréchaux d'Empire Augereau et Moncey ; M. le maréchal-sénateur Lefebvre.

Ajoutons que l'empereur, à l'occasion de l'échange de ces décorations, fit

¹ Napoléon aimait peu voir les Français porter des décorations étrangères. Il écrivait de Valladolid, le 15 janvier 1809, au comte de Lacépède :

« Je vous renvoie votre rapport sur la décoration que le roi de Naples a conférée à plusieurs de mes généraux et officiers. Vous ferez connaître au Roi que mon intention est qu'il ne la donne désormais à aucun Français et qu'aucun Français ne la porte, hormis ceux qui l'ont reçue jusqu'à présent. Si mes soldats se distinguent, je les récompenserai avec l'ordre français. Toute autre manière me déplairait beaucoup. Quant à vous, je désire que vous ne me proposiez aucune confirmation de ces collations d'ordres : le Roi chamarrerait tous les Français de son ordre, ce qui ne doit pas être. Dans la lettre que vous écrirez au Roi, faites-lui sentir, dans le style convenable, quelle est mon intention là-dessus. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, XVIII, n^o 14709.)

Il lui écrivit de nouveau de Schœnbrunn le 12 septembre suivant :

« Ne me présentez plus de demande d'aucune grand-croix étrangère pour un sénateur ; et même il est probable que, lorsque je pourrai m'occuper de ce détail, je ferai proposer au Sénat une mesure pour les ôter à tous ceux qui en ont. Les sénateurs ne doivent porter sur eux rien d'étranger. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIX, n^o 15.796.)

distribuer des présents d'une valeur de 12 à 14 000 francs aux ambassadeurs et ministres ayant servi d'intermédiaires entre les souverains.

Si Napoléon cherchait à rattacher à sa couronne, par des preuves de considération et de bienveillante estime, les princes « amis de la France », ce n'est plus des grands cordons, mais de rudes coups de canon qu'il échangeait avec ceux qui osaient le braver et résister à sa volonté, on pourrait dire, à ses ordres. Lorsqu'en septembre 1805, il apprend que l'empereur d'Autriche a attaqué l'Electeur de Bavière, celui-là même auquel il a, quelques mois auparavant, conféré son grand aigle, il n'hésite pas. Il se remet « à la tête de son armée pour rétablir sur son trône un de ses alliés que l'injustice et l'ambition de la maison d'Autriche viennent de chasser de ses États ; pour repousser des attaques imminentes, soutenir ses justes droits, et punir un prince, qui, deux fois comblé de la générosité française, n'a contenu sa haine que pour attaquer la France avec plus de perfidie¹ ».

Cent mille Russes, soudoyés par l'Angleterre, vont se joindre à l'Autriche. Eh bien ! cent mille Français viendront de plus se ranger sous les drapeaux tricolores : car « vivre sans commerce, sans marine, sans colonies et soumis à l'injuste volonté de nos ennemis, ce n'est pas vivre en Français » !

Napoléon dira encore :

« Français, si la couronne, que j'ai placée sur ma tête, m'a été donnée par votre libre volonté, si vous avez alors pris l'engagement de la maintenir telle qu'elle fût digne de vous et de moi ; si les sentiments d'amour et de confiance que vous m'avez montrés depuis tant d'années sont sincères, marchez à la voix de votre Empereur ; venez au secours de vos enfants ! Vous ne me reverrez que triomphant ; vous ne me reverrez que quand j'aurai confondu l'orgueil de vos ennemis ; que quand ils auront appris que nous sommes encore les mêmes hommes qui enlevèrent si longtemps la victoire à leurs étendards. Moi et mon armée, nous ferons notre devoir : c'est à vous de faire le vôtre !... »

Lorsqu'on ose tenir un tel langage aux rois et aux empereurs, aux peuples et aux armées, il faut vaincre ; or, en vingt jours, par les plus savantes et rapides manœuvres, Napoléon va commencer par anéantir à Ulm l'armée autrichienne presque tout entière. Il pourra, dès le 19 octobre, en informer l'impératrice dans ce court billet d'une si frappante simplicité et où sont relatés tant de hauts faits :

« Abbaye d'Elchingen, 27 vendémiaire an XIV (19 octobre 1805).

« J'ai été, ma bonne Joséphine, plus fatigué qu'il ne fallait. Huit jours toute la journée l'eau sur le corps et les pieds froids m'ont fait un peu de mal ; mais la journée d'aujourd'hui, où je n'ai pas sorti, m'a reposé.

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XI, 9216.

« J'ai rempli mon dessein : j'ai détruit l'armée autrichienne par de simples marches ; j'ai fait 60 000 prisonniers, pris 120 pièces de canon, plus de 90 drapeaux et plus de 30 généraux.

« Je vais me porter sur les Russes. Ils sont perdus. Je suis content de mon armée. Je n'ai perdu que 1 500 hommes, dont les deux tiers faiblement blessés.

« Adieu, ma Joséphine, mille choses aimables partout !... »

Une fois entré à Vienne, Napoléon se retourne contre les Russes, qui furent perdus, en effet, le 2 décembre, à Austerlitz.

Austerlitz ! comment n'en pas parler dans un livre sur la Légion d'honneur ? car, certes, elle a contribué à cette rayonnante journée l'étoile que cent mille braves aspiraient à conquérir dans la fournaise du combat ? Austerlitz ! Quel triomphal anniversaire du couronnement du 2 décembre précédent ! Mais qu'en dire qu'on ne connaisse déjà ? Après une lutte gigantesque, des hauteurs où ils se trouvaient, les deux Empereurs alliés purent assister à l'effondrement de leurs armées, dont une moitié était détruite et l'autre en déroute et en fuite. A quel prix, hélas ! cette immortelle gloire était-elle achetée !

« Jamais champ de bataille, constate le *Bulletin officiel*, ne fut plus horrible. Du milieu des lacs immenses, on entend encore des cris de milliers d'hommes qu'on ne peut secourir. Il faudra trois jours pour que tous les blessés ennemis soient évacués sur Brunn ; le cœur saigne. Puisse tant de sang versé, puissent tant de malheurs retomber enfin sur les perfides insulaires qui en sont la cause ! Puisse les lâches oligarches de Londres porter la peine de tant de maux ! »

« Le cœur saigne » : c'était vrai. A la vue de « tant de sang versé », Napoléon éprouva une émotion profonde, qui lui inspira sur l'heure une généreuse et touchante pensée. Le 16 frimaire, il signait, « de son camp impérial d'Austerlitz », un décret aux termes duquel il adoptait « tous les enfants des généraux, officiers et soldats français morts à la bataille d'Austerlitz ». Telle est l'origine des maisons des orphelins de la Légion d'honneur, dont nous étudierons l'organisation dans le chapitre ultérieur consacré aux établissements d'éducation de l'Ordre³.

L'Empereur récompensa largement la bravoure de ses soldats. On évalue à dix-huit cents les décorations qui leur furent distribuées ; aussi pouvait-il dire au moment de les quitter :

« Soldats, la paix entre moi et l'Empereur d'Autriche est signée. Vous avez dans cette arrière-saison fait deux campagnes : vous avez rempli tout ce que j'attendais de vous.

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XI, n° 9393.

² *Ibid.*, t. I, n° 9541.

³ Voir chapitre X.

Je vais partir pour me rendre dans ma capitale. J'ai accordé de l'avancement et des récompenses à ceux qui se sont le plus distingués. Je vous tiendrai tout ce que je vous ai promis. Vous avez vu votre Empereur partager avec vous vos périls et vos fatigues, je veux aussi que vous veniez le voir entouré de la grandeur et de la splendeur qui appartient au souverain du premier peuple de l'univers. Je donnerai une grande fête aux premiers jours de mai à Paris; vous y serez tous et après nous verrons où nous appelleront le bonheur de notre patrie et les intérêts de notre gloire !...¹. »

On sait quelle voie magnifique allait parcourir, dès lors jusqu'à nos jours, à la traverse de tant de secousses, de guerres et de révolutions, cette institution de la Légion d'honneur, née, elle aussi, « quand le siècle avait deux ans », et dont l'insigne a été baptisé par le langage populaire du nom de « l'étoile des braves ». Napoléon en fit un stimulant irrésistible, enfantant des prodiges de discipline, de courage et d'abnégation. Merveilleux instrument de règne entre les mains de cet incomparable conducteur d'hommes, la croix de la Légion d'honneur devint l'objet des convoitises du peuple et de l'armée.

Pendant cette légendaire campagne d'Allemagne de 1805, illustrée par la première prise de Vienne, et que devait éclairer le soleil d'Austerlitz et terminer la paix de Presbourg, le mirage de cette croix, brillant sur la poitrine des généraux et sur celle des simples soldats, fascinait l'esprit et l'imagination de tous :

C'était comme un bijou coulant d'une blessure².

« Le désir de l'obtenir, disait Napoléon à Sainte-Hélène, allait toujours croissant : il était devenu une espèce de fureur³. » On y songeait pendant les marches; on ne cessait de s'en entretenir le soir au bivouac. « Je me ferai tuer, répétait chaque soldat; mais j'aurai la croix! » La perspective du ruban rouge reconfortait, la nuit, la sentinelle perdue et solitaire; elle exaltait le combattant au plus fort de la mêlée, lui inspirant le mépris des balles et de la mitraille. Le blessé et le mourant étaient consolés quand la main de l'Empereur venait les décorer; et ils faisaient, presque avec joie, don de leur vie à la gloire et à la patrie.

Petite croix au ruban de pourpre, source de si valeureux sentiments, de si purs sacrifices, de si sublimes héroïsmes, non tu n'es pas le hochet que l'on dit, le signe de la vanité égoïste et servile! Si quelque orgueil agite au

¹ Proclamation en date de Schœnbrunn du 6 nivôse an XII (27 décembre 1805) (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XI n° 9623).

² Edmond Rostand. *L'Aiglon*, acte II.

³ Comte de Las Cases. *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 371.

fond l'âme de ceux qui te convoitent, ce n'est que le noble ressort qui provoque les généreux élans et les grandes actions ! Telle était l'idée fixe, planant, indistincte et légère, sur cette multitude de guerriers étendus loin du sol natal, brisés de fatigues et sommeillant calmes sur la terre nue, à côté des faisceaux et à l'ombre du drapeau, en cette austère veillée des armes, dont le génie patriote d'un Detaille a fait la toile inoubliable : « Le Rêve ! »

..

On a dit avec vérité que la croix de la Légion d'honneur « a reçu son baptême de sang et de gloire dans les champs d'Austerlitz, comme la croix de Saint-Louis avait reçu le sien dans les champs de Denain ». Ce baptême devait être bientôt suivi, si l'on veut nous permettre l'expression, d'une confirmation.

Napoléon, parti de Paris dans la nuit du 24 au 25 septembre 1806, accompagné de l'Impératrice, arrivait le 28 à Mayence. Après avoir distribué ses dernières instructions pour l'entrée de la nouvelle campagne, très impressionné par les larmes de Joséphine, il se décidait presque aussitôt à se séparer d'elle et à s'avancer au delà du Rhin. Le 8 octobre, il donnait l'ordre à toutes les troupes de franchir la frontière de Saxe ; et l'armée prussienne était écrasée, le 13, à Iéna, par Napoléon, et, le lendemain 14, à Auerstædt par le maréchal Davout, qui, malgré l'inaction suspecte de Bernadotte n'ayant pas voulu marcher à son secours, s'y couvrit de gloire et y conquist le titre de duc, illustre à jamais¹.

Bien que ces éclatantes victoires, portant si haut le nom français, aient été particulièrement meurtrières, l'Empereur se montra, en cette occasion, avare jusqu'à l'injustice de décorations. Ni grand aigle, ni grand officier, ni

¹ Le surlendemain de ce brillant succès, l'Empereur en exprime au maréchal Davout toute sa satisfaction.

Weimar, 16 octobre 1806, 7 heures du matin.

Mon cousin, je vous fais mon compliment de tout mon cœur sur votre belle conduite. Je regrette les braves que vous avez perdus ; mais ils sont morts au champ d'honneur. Témoignez ma satisfaction à votre corps d'armée et à vos généraux. Ils ont acquis pour jamais des droits à mon estime et à ma reconnaissance. Donnez-moi de vos nouvelles et faites reposer quelques moments votre corps d'armée à Naumburg.

NAPOLÉON.

(*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIII, n° 11014.)

En même temps il témoigne son mécontentement à Bernadotte qui n'a pas exécuté ses ordres réitérés de se porter dans la direction de Naumburg : « Vous ne vous êtes pas trouvé à la bataille et le maréchal Davout a supporté les principaux efforts de l'armée ennemie » (n° 11060).

commandant ne fut nommé ; un petit nombre seulement de croix d'officiers et de légionnaires fut mis à la disposition des chefs pour être réparties entre les régiments ¹.

Nous ne pouvons suivre pas à pas, on le comprend, la Légion d'honneur durant chacune des guerres de l'Empire ou bien pendant les rares et courtes périodes de paix qui les ont précédées ou suivies ; mais ce qu'il importe de montrer, c'est le discernement apporté par Napoléon dans le choix des élus, et sa préoccupation constante de faire en sorte que la récompense, n'étant accordée qu'à des mérites réels et signalés, serve à la fois à provoquer l'émulation et à accroître toujours davantage le prestige de l'Ordre.

Et, d'abord, il pense au soldat. L'âge importe peu, du moment qu'on peut invoquer, à défaut de longs services, un courage exceptionnel ou une action d'éclat.

« Sauf aux héros à un sou par jour, constate M. Henry Houssaye, l'Empereur ne donnait pas profusément le ruban rouge. On lisait dans les rapports officiels des mentions comme celle-ci : « Ce trait de courage et plusieurs autres ont valu au fusilier Perès, du 61^e régiment, la croix de la Légion d'honneur et le grade de caporal ². »

¹ Peut-être cette regrettable parcimonie s'explique-t-elle par quelques abus qui s'étaient produits lors des nombreuses décorations accordées à la fin de la dernière année à l'occasion de la bataille d'Austerlitz. La lettre suivante au grand chancelier Lacépède le ferait croire :

Saint-Cloud, 30 août 1806.

Je crains que, dans le grand nombre de promotions dans la Légion d'honneur qui ont été faites dans la Grande Armée, les corps n'en aient proposé légèrement et, entre autres, beaucoup de jeunes gens qui n'auraient qu'un an ou deux de service ; ceci ne s'applique pas aux soldats qui auraient pu se distinguer par de grands traits de courage. Je vous prie de me faire un relevé des officiers qui n'auraient que vingt-cinq ans et qui n'auraient pas huit ans de service et que cependant j'aurais nommés, cette campagne, de la Légion d'honneur.

NAPOLEON.

Correspondance de Napoléon I^{er}, t. XII, n^o 10715.

C'est, croyons-nous, à cette occasion que Lacépède fit à l'Empereur une réponse courageuse qui a été souvent citée, Napoléon ayant reçu le « relevé des jeunes gens » par lui décorés qui n'avaient qu'un an de service, ordonna au grand chancelier de leur retirer leur décoration. Vainement Lacépède représenta la douleur de ces jeunes officiers qui déjà avaient été reconnus comme légionnaires. Rien ne touchait l'Empereur, vivement froissé d'avoir été trompé, prétendait-il, par le major général de l'armée. « Eh bien, dit en insistant le grand chancelier, je vous demande, Sire, pour eux, ce que je voudrais obtenir moi-même si j'étais à leur place : c'est d'envoyer l'ordre aussi de les fusiller. » Les croix leur restèrent.

² *Annales politiques et littéraires*, n^o du 22 janvier 1889.

Pendant la guerre d'Espagne notamment, des conscrits qui venaient d'arriver sous les drapeaux, mais qui s'étaient vaillamment comportés dès leur première campagne, obtinrent la décoration de la Légion d'honneur. Témoin les deux lettres ci-après adressées par Napoléon au prince de Neufchatel major général de la grande armée :

Bayonne, 17 juillet 1808, 10 heures du matin.

Mon cousin, je ne reçois qu'au moment même le courrier que vous m'avez expédié le 14 de Médina de Rio Seco. La bataille de Médina de Rio Seco sera un titre de plus à votre réputation militaire. Jamais bataille ne fut gagnée dans des circonstances plus importantes : elle décide les affaires d'Espagne.

J'accorde le brevet de général de division au général Darmagnac et celui de colonel au major du 13^e. Proposez-moi un colonel et deux chefs d'escadron pour le 22^e. J'accorde cent décorations de la Légion d'honneur

Le 10 octobre 1806, trois jours avant la bataille d'Iéna, le corps de Lannes s'étant rencontré avec les troupes commandées par le prince Louis de Prusse en personne, un combat très vif s'engagea. Le prince, revêtu d'un brillant uniforme, constellé de plaques et de rubans, montant un cheval remarquable, s'était laissé, dans le désordre et l'ouragan d'une dernière charge désespérée, entraîner par son ardeur. Bientôt entouré, il essaya de fuir, mais les pieds de son cheval s'étant pris dans une haie, il dut s'arrêter. Un maréchal des logis du 10^e hussards, apercevant ce haut chef militaire, mais ignorant son rang de prince, s'élança vers lui en s'écriant : « Général, rendez-vous ! » C'est à coups de sabre que le prince répondit. Le Français réussit à les parer, mais, ripostant de la pointe, il atteint son adversaire en pleine poitrine et le renverse mort sur le sol¹.

Le héros de ce duel, digne des temps de la Chevalerie, se nommait Guindet ; l'Empereur le fit presque aussitôt chevalier de la Légion d'honneur.

Napoléon exigeait davantage de ceux qui portaient l'épaulette d'or ou

pour ceux qui étaient présents à la bataille, qui se sont distingués, savoir : cinquante pour les officiers et cinquante pour les sous-officiers et soldats. Parmi ces derniers vous en prendrez au moins dix de la conscription de 1808, en choisissant de bons sujets et des hommes qui se soient distingués. J'accorde vingt-cinq aigles d'or d'officier pour ceux qui sont déjà légionnaires, et cinq de commandant pour ceux qui sont déjà officiers. Envoyez-moi sans délai les procès-verbaux de tout cela.

Correspondance de Napoléon I^{er}, t. XXVII, n^o 14210.

Bayonne, 19 juillet 1808.

Écrire au général Dufour une lettre pour faire connaître ma satisfaction sur les combats de Cordoue et sur les deux combats de Jaen.

J'accorde soixante décorations de la Légion d'honneur pour le combat de Cordoue, dont au moins cinq ou six seront données à des conscrits qui voyaient le feu pour la première fois et qui se seront le mieux comportés. J'accorde dix décorations d'officier de la Légion à ceux qui sont légionnaires et trois de commandant à ceux qui seront officiers.

Correspondance de Napoléon I^{er}, t. XXVII, n^o 14217.

Une fois que la croix était donnée pour action d'éclat, Napoléon éprouvait les plus grands scrupules à en priver le légionnaire, même au cas où celui-ci se rendait coupable de fautes graves contre la discipline. Sa correspondance nous en fournit un significatif exemple (t. XVI, n^o 13522).

DÉCISION

Paris, 3 février 1808.

M. de Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, rend compte du renvoi, en France, sous escorte, d'un militaire décoré pour action d'éclat, mais que son insubordination a fait renvoyer du régiment auquel il appartenait.

Le faire venir en toute liberté à Paris, où le grand chancelier l'interrogera. Puisque cette décoration lui a été donnée pour une action d'éclat, je ne veux pas la lui ôter ; mais tâcher de concilier les intérêts de ce brave avec la discipline.

NAPOLÉON.

¹ Dans ses *Souvenirs*, récemment publiés, M. le vicomte de Reiset relate un fait personnel à peu près analogue, quoique moins tragique. Quelques mois plus tard, près Prentzlau, ayant attaqué avec quelques soldats une compagnie de cinquante Prussiens environ, il les fit tous prisonniers. Celui qui commandait l'ennemi était le prince Auguste de Prusse. « Le prince, ajoute M. de Reiset, montait une bête magnifique que je lui laissai, ce qui me valut de sa part les remerciements les plus vifs. — Il tenait, me dit-il, tout particulièrement à ce cheval qui avait appartenu à son frère Louis et qu'il montait lorsqu'il fut tué au combat de Saalfeld, le 10 octobre, par un maréchal des logis du 9^e hussards. » (Ce dernier chiffre est une erreur, le maréchal des logis appartenait au 10^e et non au 9^e hussards.)

Pour l'Empereur, la Légion d'honneur ne devait pas être restreinte à ses seuls sujets : il voulait la faire servir à récompenser tous les mérites, quel que soit le pays qui les ait produits. En voici quelques mémorables exemples.

De même que Iéna avait consommé l'écrasement de la Prusse, Eylau, puis Friedland achevèrent, l'année suivante, la défaite des armées russes. Mais,

duite dans cette dernière circonstance. A différentes reprises, a sauvé des naufragés au prix de sa vie. (*Archives nationales* AFIV, 1038.)

20 décembre 1810, est nommé officier de la Légion d'honneur, Léon (César), lieutenant en second aux grenadiers de la garde impériale, né le 1^{er} janvier 1778 au Val (département du Var); entré au service le 1^{er} juin 1792 au 3^e bataillon du Var; canonnier dans le même bataillon, le 29 mai 1793; sergent de canonniers à la ci-devant 102^e demi-brigade, le 17 ventôse an II; nommé conducteur d'artillerie par ordre du général Bonaparte, le 11 thermidor an II; lieutenant de canonniers de la 102^e demi-brigade, le 17 messidor an III; reformé par suite de l'Amalgame, le 21 fructidor an IV; a continué ses fonctions de conducteur d'artillerie par ordre du général commandant en chef, le 22 fructidor an IV; conducteur principal, le 2 germinal an XII; membre de la Légion d'honneur, le 13 prairial an XIII; lieutenant le 8 septembre 1806; nommé lieutenant en second aux grenadiers à pied, le 29 mai 1809; a fait les campagnes de 1792, 1793, ans I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI à l'armée d'Italie, XII et XIII à l'armée de côte, an XIV à la Grande Armée; s'est trouvé à la bataille d'Austerlitz; à la bataille du camp des Fourches, a été blessé d'un coup de feu à la jambe droite; au blocus de Mantoue, le 14 thermidor an IV, sauva une pièce de canon; à Arcole, le 25 brumaire an V, a été blessé à la tête d'un coup de sabre; à la révolte d'Asti, le 6 prairial an VII, a sauvé un convoi de 3 000 fusils, dont les insurgés s'étaient emparés; 1806 et 1807, en Prusse et Pologne; a perdu le 7 avril 1807 à Thorn quarante-trois hommes de son détachement par l'explosion d'un bateau de poudre; est entré dans le magasin à poudre pour y éteindre le feu qui s'y était communiqué; 1808, en Espagne; et 1809, en Allemagne; s'est trouvé à la bataille de Wagram. (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

31 juillet 1811, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, Zieliński, lieutenant retiré du régiment d'infanterie légère irlandaise; compte 13 ans de service, 8 campagnes, 9 blessures dans 8 affaires différentes et une honorable mutilation, ayant eu à Basko le nez coupé d'un coup de sabre; a été blessé d'un coup de feu à Palmanova; d'un coup de feu à Gaète; d'un coup de feu sur la Trebia; d'un coup de feu à Novi; de quatre coups de sabre à Basko; d'un coup de stylet à Madrid; d'un coup de feu à Flessingue; admis en 1803 aux Invalides par suite de ses blessures; a repris de nouveau du service en 1807; a fait depuis 3 campagnes, et a reçu ses deux dernières blessures; s'est distingué dans plusieurs affaires par des traits de bravoure, et son courage lui a obtenu, de ses chefs et de ses compagnons d'armes, les témoignages les plus flatteurs. (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

Ajoutons à ces documents, qui montrent une fois de plus ce qu'étaient les soldats de la Révolution et de l'Empire, le rapport suivant adressé le 14 janvier 1811 par le grand chancelier à l'Empereur :

« Sire,

« Votre Majesté daignera-t-elle me permettre de lui soumettre un projet de décret pour l'admission dans la Légion d'honneur de M. Claude-Marie Carnot, général de brigade du génie, et à qui Votre Majesté vient d'accorder une pension de retraite.

« Cet officier général, Sire, supplie bien vivement Votre Majesté de daigner lui accorder cette marque de bienveillance. Il est général de la garde depuis plus de quinze ans.

« Il a contribué dans le temps, d'une manière brillante, à la prise de vive force de la place de Furnes et à la levée du siège de Dunkerque. Il a eu l'avantage de faire deux découvertes utiles dans l'art des fortifications et adoptées déjà depuis longtemps : l'une, les batteries de remparts blindées, et l'autre, les nouveaux revêtements en décharge.

« Il m'a engagé avec beaucoup d'instance, Sire, à réunir, à la prière qu'il a souhaité que j'eusse l'honneur de présenter à Votre Majesté, l'hommage du plus entier dévouement et de l'admiration la plus vive. »

Claude Carnot, frère de Lazare Carnot, avait donc fait toute sa carrière militaire sans être chevalier de la Légion d'honneur; et ce n'est qu'après sa mise à la retraite que cette récompense si méritée lui fut accordée. (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

autant Napoléon s'était montré dur et inexorable pour le souverain vaincu de Berlin, autant il fut prévenant, généreux, magnanime pour celui de Pétersbourg.

Le 25 juin 1807, l'Empereur des Français et le jeune Tsar de toutes les Russies se rencontrèrent sur ce radeau fameux placé, par scrupule diplomatique, à égale distance des deux rives du Niémen. Dès qu'ils s'abordèrent, les monarques s'embrassèrent, à la grande surprise et à la satisfaction générale de leurs armées. Celles-ci, rangées le long du fleuve, ennemies la veille, se trouvaient déjà, l'une vis-à-vis de l'autre, sans haine et sans esprit de vengeance. L'avenir leur réservait, en maintes luttes héroïques, de s'entrechoquer encore ; mais, en se mesurant et en se combattant, elles devaient toujours s'estimer davantage, jusqu'au jour futur de la précieuse alliance.

Le surlendemain, à Tilsit, Alexandre et Napoléon passaient ensemble la revue de la garde impériale. Ces vétérans de la Révolution, « tour à tour soldats de la République et de l'Empire, et toujours serviteurs héroïques de la France, se montrèrent avec orgueil au souverain qu'ils avaient vaincu¹ ».

¹ Thiers. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VII, p. 635.

En cette année 1807, l'une des plus brillantes du règne de Napoléon, la Légion d'honneur existe depuis trois ans. Il est intéressant de connaître l'état exact et complet de tous les grades accordés à la date du 22 août de cette même année. On compte sur les contrôles de l'Ordre, en dehors des dix membres du grand conseil :

64 *grands cordons* se répartissant ainsi : 45 grands officiers de l'Empire ou des maisons de Leurs Majestés Impériales ; 2 sénateurs, 2 ambassadeurs, 13 officiers généraux de l'armée de terre en activité ; 2 officiers généraux de l'armée de mer ; et en outre 29 étrangers.

130 *grands officiers*, savoir : 36 grands officiers de l'Empire ou des maisons de Leurs Majestés, 24 sénateurs, 10 conseillers d'État, 3 ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires, 51 officiers généraux de l'armée de terre en activité, 4 vice ou contre-amiraux, 2 ministres du culte ; et en outre 3 étrangers.

567 *commandants*, savoir : 3 grands officiers de l'Empire ou des maisons de Leurs Majestés, 54 sénateurs, 32 conseillers d'État, 21 membres du Corps législatif, 10 tribuns, 5 magistrats de la Cour de cassation, 9 ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires, 322 officiers généraux de l'armée de terre en activité, 76 officiers supérieurs, 13 vice ou contre-amiraux, 4 capitaines de vaisseau ou de frégate, 2 officiers généraux en non-activité, 8 fonctionnaires des administrations publiques, 8 magistrats ; et en outre 1 étranger.

1084 *officiers*, savoir : 2 grands officiers de l'Empire ou des maisons de Leurs Majestés, 6 sénateurs, 7 membres du Corps législatif, 1 tribun, 1 membre de l'Institut, 3 ministres plénipotentiaires, 52 officiers généraux de l'armée de terre en activité, 623 officiers supérieurs, 205 officiers, 1 contre-amiral, 110 capitaines de vaisseau ou de frégate, 4 officiers généraux en non-activité, 15 officiers supérieurs en non-activité, 25 officiers *idem*, 16 fonctionnaires de l'administration, 6 magistrats des tribunaux, 7 ministres du culte ; plus 23 étrangers.

14550 *chevaliers*, savoir : 18 grands officiers de l'Empire ou des maisons de Leurs Majestés, 5 sénateurs, 1 conseiller d'État, 32 membres du Corps législatif, 45 tribuns, 48 magistrats de la Cour de cassation, 143 membres de l'Institut, savants, hommes de lettres, artistes, 29 ministres plénipotentiaires, 9 officiers généraux de l'armée de terre en activité, 1320 officiers supérieurs, 5199 officiers, 5262 sous-officiers et soldats, 1 contre-amiral, 106 capitaines de vaisseau ou de frégate, 142 lieutenants de vaisseau, enseignes ou capitaines de corsaires, 104 autres marins, 63 officiers généraux et 131 officiers supérieurs en non-activité, 368 officiers *idem*, 861 sous-officiers ou soldats *idem*, 3 vice ou contre-amiraux *idem*,

Quand, après trois semaines de négociations, la paix définitivement conclue, eut lieu l'échange solennel des ratifications, on vit à son tour, Napoléon, ceint du grand cordon de Saint-André, se rendre au-devant d'Alexandre qui,



(Cliché Neurdein.)

Napoléon décore un soldat russe à Tilsit, par Debret.

(Musée de Versailles.)

portant le grand aigle de la Légion d'honneur, l'attendait à la tête de sa garde sous les armes. Le grand cordon rouge avait été également remis au grand-

8 capitaines de vaisseau ou de frégate *idem*, 6 lieutenants de vaisseau et 29 autres marins *idem*, 55 ministres du culte, 296 fonctionnaires de l'administration, 266 magistrats des tribunaux; plus 153 étrangers. (*Archives nationales*, AFIV, 1038.)

Le nombre fixé par les décrets, étant de 60 pour les grands cordons, 112 pour les grands officiers, 469 pour les commandants, 992 pour les officiers et 10608 pour les chevaliers, se trouvait dépassé de

duc Constantin et au prince Labanoff, qui avait réglé tout ce qui concernait les entrevues des deux souverains.

Après le défilé, Napoléon demande qu'on lui présente un des plus braves parmi les soldats de la garde russe. Le premier grenadier de cette garde, désigné par Alexandre, sort du rang. Napoléon fixe sur lui son regard dominateur et pénétrant ; puis, ôtant sa croix de la Légion d'honneur, il s'avance vers le soldat moscovite et la lui place sur la poitrine.

Ce que n'ajoutent pas les historiens qui relatent le fait, c'est que cette croix n'était pas celle de chevalier, mais bien la croix d'or d'officier. Le grenadier de la garde russe s'appelait Alexis Lazaroff¹.

En 1808, lors de son magique séjour à Erfürth devenu une vraie cour d'empereurs et de rois, Napoléon tint à ce que le célèbre auteur de *Faust* lui fut présenté ; et, après un long entretien, il détachait, pour la remettre à Gœthe, sa croix de la Légion d'honneur. A la même époque, Wieland obtenait, lui aussi, cette faveur.

Bonaparte avait dit : « Ne portera pas qui voudra ce signe de l'honneur. » Devenu empereur, il tient parole. Il n'entend l'accorder qu'aux plus dignes, qu'aux seuls dignes. Si sa main est parfois plus facile quand il s'agit d'étrangers, elle ne s'ouvre qu'à bon escient dès que le postulant est français. Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, toujours inconsideré et léger, lui a demandé le grand cordon pour l'un de ses favoris ; quelle noble leçon lui donne le chef de sa famille, en ayant l'air de faire appel à sa réflexion et à sa raison !

« Saint-Cloud, 23 octobre 1808.

« Mon Frère, j'ai donné à des étrangers le grand aigle de la Légion d'honneur : cela vous était agréable, cela m'a suffi. Les étrangers n'ont aucun parallèle en France. Vouloir que je le donne au comte de... je vous laisse à juger si cela est convenable ; vous avez l'esprit trop juste pour le penser. Le ministre de l'intérieur Crétet, qui m'a rendu tant de services dans la place de directeur général des ponts et chaussées et au Conseil d'État, le ministre du Trésor public Mollien, un des premiers financiers de l'Europe, le ministre de la guerre Clarke, qui a été gouverneur de Vienne et de Berlin, avec qui j'ai négocié le traité de Campo-Formio, le ministre des cultes Bigot-Préame-

4 pour les grands cordons, de 18 pour les grands officiers, de 98 pour les commandants, de 92 pour les officiers, et 3942 pour les chevaliers

Cet excédent ne fera que s'accroître dans les années suivantes. En janvier 1812, la liste alphabétique des membres de la Légion d'honneur sera imprimée par les soins de la grande chancellerie : elle comprendra plus de 25 000 noms. Il est vrai que l'Empire français étendait sa domination sur la moitié de l'Europe et ne comptait pas moins de 130 départements.

¹ Bien que Lazaroff fût étranger, l'Empereur lui alloua le traitement de 1 000 francs de son grade dans la Légion d'honneur ; mais le grenadier russe ne put jouir que jusqu'en 1812 de sa décoration et de sa pension. Ayant porté la main sur son sergent-major, il était, à cette date, dégradé en Russie, et par suite privé de tous les avantages résultant de sa situation militaire. (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

neu, qui a été président de la section de législation de mon Conseil d'État, les ministres d'État Lacuée, Regnaud, Defermon, qui m'ont constamment rendu tant de services, n'ont pas le grand aigle de la Légion. Je ne parle pas des généraux : excepté les maréchaux, il n'y en a que quelques-uns qui l'aient pour leur conduite à Austerlitz et à Friedland. Après cela, j'attends votre réponse. On ne peut pas dire que le comte de... ne soit pas Français, cela est ridicule. Quand il vous aura servi fidèlement vingt-cinq ans, ou qu'il aura déployé de grands talents dans quelques circonstances, je ne me refuserai pas à lui donner ce que vous me demandez pour lui ; il l'aura sans doute alors mérité.

« NAPOLÉON I. »

Ses vétérans, voilà bien quels sont ses légionnaires de prédilection. C'est

Minute de Décret Impérial.
Sommaire du Décret.

du Palais National le 12 octobre 1808

*Expédition
du
à
par
le
ministre de la
justice et des
cultes*

Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie et Protecteur de la
Confédération du Rhin,

*au
v. H. de
Gœthe, le
Wieland
Schlegel
Vogel
etc.*

*au
v. H. de
Gœthe, le
Wieland
Schlegel
Vogel
etc.*

*au
v. H. de
Gœthe, le
Wieland
Schlegel
Vogel
etc.*

*au
v. H. de
Gœthe, le
Wieland
Schlegel
Vogel
etc.*

*au
v. H. de
Gœthe, le
Wieland
Schlegel
Vogel
etc.*

Décret conférant à Gœthe, Wieland, etc., l'aigle de la Légion d'honneur.

(Archives nationales.)

à eux surtout qu'il pense en créant le titre de *chevalier de l'Empire*, qui n'était autre que le titre de légionnaire accompagné d'une dotation. En 1809, devant Ratisbonne, dans une revue improvisée et passée en présence de l'ennemi, Napoléon, pour la première fois, fait appeler de simples soldats et leur octroie la décoration et une dotation en les faisant chevaliers de l'Empire.

¹ Correspondance de Napoléon I^{er}, t. XVIII, n^o 14397.

Or, un vieux grenadier ayant fait les campagnes d'Italie et d'Égypte, ne s'étant pas entendu nommer, sort du rang et vient demander la croix.

« Mais, lui dit Napoléon, qu'as-tu fait pour la mériter? — C'est moi Sire, qui, dans le désert de Jaffa, par une chaleur affreuse, vous présentai un melon d'eau. — Jé t'en remercie de nouveau; mais le don de ce fruit ne vaut pas la croix de la Légion d'honneur. » Alors le grenadier, jusque-là froid comme une glace, s'exaltant jusqu'au paroxysme, s'écrie avec la plus grande volubilité : « Eh! comptez-vous donc pour rien sept blessures reçues au pont d'Arcole, à Lodi, à Castiglione, aux Pyramides, à Saint-Jean-d'Acre, à Austerlitz, à Friedland... onze campagnes en Italie, en Égypte, en Autriche, en Prusse, en Pologne, en... » L'Empereur, l'interrompant et contrefaisant en riant la vivacité de son langage, s'écria : « Ta, ta, ta, comme tu t'emportes, lorsque tu arrives aux points essentiels! car c'est par là que tu aurais dû commencer; cela vaut bien mieux que ton melon!... Je te fais chevalier de l'Empire avec 1 200 francs de dotation... Es-tu content? — Mais, Sire, je préfère la croix!... — Tu as l'un et l'autre, puisque je te fais chevalier. — Moi, j'aimerais mieux la croix!... » Le brave grenadier ne sortait pas de là, et l'on eut toutes sortes de peines à lui faire comprendre que le titre de chevalier de l'Empire entraînait avec lui celui de chevalier de la Légion d'honneur¹.

Napoléon savait mettre, quand il le voulait, un art infini, composé de délicatesse et de souveraine et généreuse grandeur, dans la façon dont il accordait la décoration. Aussitôt qu'en mars 1810 il apprend que vient d'être célébré à Vienne son mariage préliminaire avec Marie-Louise, il s'empresse d'envoyer à l'Empereur François II, dont il est désormais le gendre, le cor-

¹ Général baron de Marbot, *Mémoires*, t. II, p. 131. — De la demande du grenadier de Ratisbonne, on peut rapprocher celle qu'adressera également à l'Empereur un brave marin du Midi. Voici la requête dans toute sa simplicité qu'il remit lui-même à Napoléon vers les premiers jours de janvier 1812.

« Sire,

« Pierre Requin, natif de Coquignan, département du Var, marin de votre garde, vous expose très respectueusement qu'il est entré au service en l'an VI, qu'il a fait les campagnes d'Égypte, d'Amérique en l'an X, et successivement toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce moment.

« Sire, c'est lui qui a eu le bonheur de vous passer sur son dos à bord du canot de la frégate qui vous a ramené en France; vous eûtes la bonté de vouloir lui promettre à cette époque que vous vous souviendriez de lui. J'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien, si elle m'en trouve digne, m'honorer de la décoration de la Légion d'honneur. Les blessures graves qu'il a reçues et le dévouement sans bornes qu'il a pour Votre Majesté, lui font espérer que vous daignerez accueillir favorablement sa demande. » (*Archives nationales*, AFIV, 1039.)

Et le grand chancelier propose à l'Empereur un projet de décret ayant pour objet de conférer au brave marin la croix de la Légion d'honneur « en considération de ses services, de ses blessures et du bonheur qu'il a eu de porter Votre Majesté à bord du canot de la frégate sur laquelle Votre Majesté est revenue en France ». Il méritait bien, en effet, d'être récompensé ce vaillant « Requin » qui, sur ses robustes épaules, avait — jamais l'expression ne fut plus juste — porté César et sa fortune!

don de son Ordre ; avec quel tact, quelle suprême simplicité, il « le prie de s'en décorer » !

« Monsieur mon frère et beau-père, je charge mon ambassadeur de remettre à Votre Majesté Impériale le grand aigle de la Légion d'honneur. Je la prie de s'en décorer. Je la prie également de permettre que mon ambassadeur remette un de ces cordons au prince Charles avec la lettre par laquelle je le remercie d'avoir bien voulu me représenter au mariage. J'en envoie cinq autres à Votre Majesté, pour qu'elle veuille bien les donner à ceux de ses sujets qui lui seront le plus agréables. Si elle le trouve bon, j'en offrirai un au comte de Metternich, son ministre d'État, et un à son ambassadeur le prince Schwarzenberg. Que Votre Majesté Impériale voie dans ceci mon désir de cimenter notre union et aussi un témoignage d'estime pour ses sujets.

« NAPOLÉON. »

« Compiègne, le 24 mars 1810 ¹. »

Il existe, auprès du trône d'Autriche, un prince qui est, comme lui, un soldat. Il en connaît la valeur militaire puisqu'il l'a vaincu, il y a quelques mois, sur le champ de bataille de Wagram. C'est lui qu'il a choisi ou agréé pour le représenter à ce second mariage qui lui tient tant au cœur, non seulement parce qu'il fait du révolutionnaire parvenu et couronné l'époux d'une archiduchesse, mais aussi parce qu'il en attend l'héritier de sa dynastie. A ce prince, qu'en ennemi loyal il estime, il adresse en tant qu'archiduc la grande décoration ; mais cela ne saurait suffire, car les grands cordons, de souverain à prince du sang, ne sont qu'une faveur officielle : il y ajoutera la petite croix d'argent du simple soldat, celle que lui-même il porte ². Il lui écrit :

« Mon cousin,

« Je dois bien des remerciements à Votre Altesse Impériale d'avoir voulu me représenter à mon mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Elle est depuis deux jours ici, et je lui ai, bien de cœur, renouvelé les promesses que vous avez faites en mon nom.

« Votre Altesse sait que l'estime que je lui porte est déjà ancienne et fondée sur ses grandes qualités et actions. Je suis bien désireux de lui en donner une marque authentique et je la prie d'accepter le grand aigle de la Légion d'honneur. Je la prie de recevoir aussi la croix de la Légion d'honneur que je porte et qui est portée par 20 000 soldats qui ont été mutilés ou se sont distingués sur le champ de bataille. L'une est un hommage à son génie comme général et l'autre à sa rare valeur comme soldat.

« NAPOLÉON. »

« Compiègne, le 28 mars 1810 ³. »

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XX, n^o 16363.

² Dans le *Mémorial de Saint-Hélène*, Las Cases, faisant allusion à la décoration du prince Charles, écrit : « Après la campagne de Wagram, il adressa (la Légion d'honneur) à l'archiduc Charles, et par un raffinement de galanterie qui n'appartenait qu'à Napoléon, ce fut la croix d'argent, précisément celle du simple soldat, qu'il lui envoya (t. II, p. 370). » On voit qu'ainsi présenté le fait n'est pas complètement exact.

³ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XX, n^o 16364.

On comprend l'irrésistible et communicative émotion que devaient exciter dans l'âme des armées de si nobles actes de générosité, de tels spectacles, dépassant, certes, en grandeur et en majesté les plus solennelles cérémonies du paganisme. Dans leurs triomphes, les anciens se faisaient suivre par les vaincus couverts de chaînes ; maintenant le dominateur et l'arbitre des rois

a. Bourges, le 20 novembre 1808. 666.

**Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération du Rhin.**

*Après le 5. 1808
au Grand Chancelier
de la Légion d'Honneur* *Sur le rapport de notre grand chancelier de la Légion d'Honneur.*

Nous avons écrit et décrété ce qui suit :

Art. 1^{er}
Sont nommés membres de la Légion d'Honneur
M. M.
Marbot, Capitaine d'Etat de compagnie de la Légion d'Honneur.
et Minvielle, Capitaine d'Etat de compagnie de la Légion d'Honneur.

200 3 **Art. 2**
Le 29 *Ils prendront rang devant la Légion, à compter du*
vingt huit Octobre 1808.

Art. 3.
M. le Grand Chancelier est chargé de l'exécution de présent décret.

N. P.

Décret nommant le capitaine Marbot, chevalier de la Légion d'honneur.

(Archives nationales.)

et des empereurs, dont la puissance surhumaine finira par « gêner Dieu »¹, les décore de la rayonnante étoile réservée à ses soldats victorieux.

Le général de Marbot rapporte l'inoubliable impression de bonheur causée par une croix reçue de la main de Napoléon lui-même ; et il ne peut mieux faire que de citer son propre exemple. La scène se passe au château de Saint-Cloud, quelques jours avant le départ du souverain pour l'armée d'Espagne.

« L'Empereur se dirigea vers moi, écrit Marbot, me parla avec bonté, et, prenant la croix d'un de ses officiers d'ordonnance, il la plaça sur ma poitrine ! C'était le 29 octobre 1808. Ce fut l'un des plus beaux jours de ma vie ; car, à cette époque, la Légion d'honneur n'avait point été encore prodiguée, et on y attachait un prix qu'elle a malheureusement bien perdu depuis... Être décoré à vingt-six ans !... Je ne me sentais

¹ Victor Hugo, *Les Misérables*, 2^e part., liv. I, ch. ix.

pas de joie !... La satisfaction du bon maréchal Berthier égalait la mienne, et, pour la faire partager à ma mère, il me conduisit auprès d'elle. Aucun de mes grades ne me causa un tel bonheur. Mais ce qui mit le comble à ma satisfaction, c'est que le maréchal du Palais Duroc envoya chercher le chapeau qu'un boulet avait troué sur ma tête à la bataille d'Eylau : Napoléon voulait le voir¹ ! »

Un épisode de la campagne de 1812 en Russie mérite aussi d'être relaté. Dans les premiers jours d'août, plusieurs engagements très vifs et très meurtriers avaient mis aux prises, notamment à Wilkomir, à Kliastitsoui et à Sivotschina, les troupes françaises d'Oudinot et les troupes russes de Wittgenstein ; et l'avantage, malgré leurs efforts et leurs pertes, n'avait pas toujours été pour les premières. Le 13 août, les deux adversaires se retrouvèrent en présence sur chacun des bords de la petite rivière de la Svolna : une vive canonnade commença aussitôt de part et d'autre.

« Pendant ce combat, nous apprend le général de Marbot, on vit arriver l'aide de camp qu'Oudinot avait envoyé à Witepsk porter à l'Empereur le rapport des combats de Kliastitsoui ainsi que celui de Sivotschina. Napoléon, voulant témoigner en particulier aux troupes qu'il ne les rendait pas responsables du peu de succès de notre marche, venait de combler le 2^e corps de récompenses, tant en avancements qu'en décorations. Après avoir bien traité l'infanterie, Sa Majesté accordait quatre croix de la Légion d'honneur à chacun des régiments de cavalerie. Le major général prince Berthier ajoutait, dans sa lettre d'envoi, que l'Empereur, pour exprimer au 23^e de chasseurs à cheval la satisfaction qu'il éprouvait pour sa belle conduite à Wilkomir, au pont de Dünabourg, au combat de nuit de Dronia, à Kliastitsoui et surtout à l'attaque du camp russe de Sivostchina, lui envoyait, en sus des quatre récompenses données aux autres régiments, quatorze décorations, une pour chaque canon enlevé par lui à l'avant-garde de Koulnieff !... J'avais donc dix-huit croix à distribuer à mon brave régiment. L'aide de camp n'avait pas apporté les brevets, mais le major général suppléait à cet envoi en chargeant les chefs des régiments de désigner les militaires qui devaient les recevoir et de lui en faire passer l'état.

« J'assemblai tous les capitaines et, après m'être éclairé de leur avis, je dressai ma liste et fus la présenter au maréchal Oudinot, en le priant de me permettre de la faire connaître sur-le-champ au régiment. « Comment, ici, sous les boulets ?... Oui, monsieur le maréchal, sous les boulets... Ce sera plus chevaleresque !... »

« Le général Lorencez qui, comme chef d'état-major, avait libellé le rapport des divers combats et fait un très grand éloge du 23^e de chasseurs, ayant été de mon avis, le maréchal consentit à ma demande. Les décorations ne devaient arriver que plus tard ; mais j'envoyai chercher aux équipages une pièce de ruban que j'avais dans mon portemanteau ; et, après y avoir fait couper dix-huit morceaux, j'annonçai au régiment les récompenses qui lui étaient accordées par l'Empereur. Puis, faisant sortir des rangs les élus à tour de rôle, je donnai à chacun un bout de ce ruban rouge, alors si désiré, si bien porté, et dont on a depuis si grandement affaibli le prestige en le prodiguant, en le prostituant même !... »

¹ *Mémoires*, t. II, p. 56.

« Cette distribution faite *en présence de l'ennemi*, au milieu des dangers, produisit un effet immense sur le régiment, dont l'enthousiasme fut au comble lorsque j'appelai un vieux sous-officier, Prud'homme, réputé à juste titre le plus intrépide et le plus modeste de tous les guerriers du 23^e de chasseurs. Toujours calme, ce brave, illustré par de nombreuses actions d'éclat, s'approcha d'un air timide et reçut le ruban, au milieu de vives acclamations de tous les escadrons ; ce fut un vrai triomphe pour lui !... Je n'oublierai jamais cette scène touchante qui, vous le savez, se passait sous le canon de l'ennemi ¹. »

Malgré sa présence aux armées, ses absences, ses voyages, malgré les mille préoccupations que lui imposait le gouvernement de son immense empire, Napoléon ne perdait jamais de vue la Légion d'honneur. Sous la tente, en route, aussi bien qu'aux Tuileries ou à Saint-Cloud, nous le voyons examiner, détailler, dresser les budgets de l'Ordre avec le soin et l'exactitude d'un véritable comptable ².

Lorsque le Premier Consul avait créé la Légion d'honneur, il avait toujours affirmé que l'Ordre serait à la fois civil et militaire ; était-ce avec l'arrière-pensée, comme on l'a prétendu, que « les dix-neuf vingtièmes des décorations seraient données à l'armée » ? Nous ne le pensons pas ; mais les

¹ *Mémoires*, t. III, p. 103.

² C'est ainsi qu'il écrit au général Dejean, grand trésorier de la Légion d'honneur à Paris :

« Bayonne, 18 mai 1808.

« Je vois, dans l'état de situation de la trésorerie de la Légion d'honneur, que les recettes se montent, au 14 mai, à 23 880 000 francs ; la dépense à 23 470 000 francs. Mais cet état ne m'apprend rien et ne me fait pas connaître la situation du trésor de la Légion. Je désire que vous me fassiez un état divisé par exercices, depuis la création de l'institution, indiquant exactement l'origine des recettes. Toutes proviennent des biens affectés à la Légion d'honneur. Vous n'avez rien sur les effets militaires. La caisse d'amortissement peut vous avoir prêté là-dessus, mais cela n'a point été affecté à vos dépenses. Présentez-moi le budget des recettes pour 1808, et ce que vous croyez que chaque branche de revenus vous rendra dans l'année, celui des dépenses pour la même année, faisant connaître à combien se monteront dans l'année les traitements et les pensions des légionnaires, officiers, commandants, grands officiers et grands cordons, divisés en cinq chapitres, les frais de bureau de la chancellerie, de la trésorerie, les dépenses pour la maison d'Écouen, etc. Tout cela par chapitres. Ce ne sera que, quand j'aurai cet état, que je connaîtrai bien la situation du trésor de la Légion. Je désire l'avoir le plus tôt possible. Vous y joindrez une revue de la Légion que vous devez avoir, puisque vous ne payez que les membres de la Légion existants. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVII, n^o 13,922.)

Au comte Gaudin, ministre des Finances :

« Valladolid, 16 janvier 1809.

« ... Vous trouverez ci-joint un projet de budget pour la Légion d'honneur. Causez-en avec le grand chancelier et le grand trésorier. Mon intention est que les frais de bureau de la grande chancellerie n'excèdent pas 200 000 francs. La maison d'Écouen ne doit pas coûter plus de 200 000 francs : chaque élève ne doit pas coûter plus de 700 francs, entretien, nourriture, direction, tout compris. Or, cette somme de 200 000 francs, à 700 francs par élève, permettra d'en entretenir près de trois cents. Deux cent cinquante seraient même suffisantes.

« Les gratifications à la disposition du grand chancelier ne doivent pas excéder 200 000 francs. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVIII, n^o 13,726.)

A. M. Maret, duc de Bassano, ministre secrétaire d'État à Paris :

« Paris, 18 février 1810.

« Monsieur le duc de Bassano, mon intention est que le rapport sur les comptes de la Légion d'honneur soit imprimé dans le *Moniteur* avec le budget de 1810. Présentez-moi la nomination d'un conseil qui se tiendra sous la présidence de l'archi-trésorier pour arrêter tous les comptes de la Légion d'honneur. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XXI, n^o 16,270.)

guerres incessantes, déclarées ou subies, l'avaient en quelque sorte forcé de distribuer à ses soldats la plus grande partie des croix. Malgré cela, il n'en cherchait pas moins à reconnaître et à distinguer la valeur dans toutes les branches de l'activité humaine, entendant que le ruban rouge ne fût pas attaché à la fonction, mais attribué au mérite ; et, s'il le refusa à Talma, s'il a pu dire : « Je l'aurais décoré, si je l'avais osé », c'est parce que, de son temps, l'opinion publique se montrait excessivement sévère à l'endroit des comédiens¹. Au contraire, il l'accordait avec bonne grâce et même avec une certaine recherche à des maires, à des gardes nationaux, à des industriels, voire à des ouvriers².

Il mande, de Fontainebleau, le 31 octobre 1807, au grand chancelier :

« Vous recevez un décret qui nomme le sieur Durandeaup, commandant de la garde

¹ Depuis lors cette rigueur d'opinion à l'égard des « gens de théâtre » a été constamment en s'affaiblissant. En 1863, M. Ernest Legouvé, dans une éloquente brochure intitulée : *La croix d'honneur et les Comédiens*, a fait une vive campagne en faveur de ces derniers au nom de « l'égalité de tous les Français à tous les emplois et à tous les honneurs ». « On décore, écrivait l'éminent académicien, tous ceux qui, de près ou de loin, touchent aux théâtres : ceux qui construisent des théâtres, ceux qui peignent des décors de théâtre, ceux qui conduisent des orchestres de théâtre, ceux qui dirigent des théâtres, ceux qui font des pièces de théâtre, ceux même qui interdisent des pièces de théâtre, et on ne décore pas ceux qui jouent des pièces de théâtre, c'est-à-dire ceux qui seuls constituent le théâtre ! »

Aujourd'hui le préjugé a entièrement disparu, et le gouvernement n'hésite plus à récompenser, par la croix de la Légion d'honneur, les longs et distingués services des plus dignes et des plus célèbres comédiens.

² L'Empereur était, on le conçoit, sollicité de toutes parts d'accorder la Légion d'honneur. Les pétitions, les rapports, les recommandations qui lui étaient présentés dans ce but se comptent par milliers. Parmi les innombrables demandes qui ont été conservées, nous croyons devoir citer la suivante, en raison de la signature qu'elle porte. Elle est adressée, il est vrai, au comte de Lacépède, mais évidemment en vue d'être placée sous les yeux de Napoléon.

« A Malmaison, le 8 février 1813.

« Monsieur le grand chancelier de la Légion d'honneur,

« Je vous demande votre bienveillance et vos bons offices en faveur de M. le baron de Viel-Castel qui sollicite la décoration de la Légion d'honneur. Depuis plus de trois ans qu'il m'est attaché comme chambellan, ses services assidus ont constamment justifié l'intérêt véritable que je lui porte. Je ne puis vous recommander un plus fidèle sujet de l'Empereur. Père de cinq enfants, dont l'aîné est auditeur depuis bientôt quatre ans, il les élève pour servir leur prince et l'Etat. Deux de ses frères servent dans la Grande Armée, et il craint de les avoir perdus, n'ayant pas eu de leurs nouvelles depuis les premiers jours de septembre. Je serais charmée que vous présentiez sa demande avec intérêt. Vous me ferez plaisir aussi, lorsque l'occasion s'en présentera, de mettre sous les yeux de l'Empereur quelques demandes de décorations que je lui avais faites avant son départ pour plusieurs personnes de ma Maison. Je profite de cette circonstance pour vous renouveler l'assurance de l'attachement que vous me connaissez pour vous.

« JOSÉPHINE* »

Il semble qu'entre les lignes de cette simple et humble requête, on sente tout ce que devait souffrir la triste sacrifiée de la Malmaison ! Elle en est réduite à quémander, par une voie indirecte, cette croix que sa main d'Impératrice avait naguère, aux Invalides, une des premières solennellement distribuée ! Mais, si elle avait été répudiée, elle était loin d'être oubliée par celui dont elle avait partagé la couronne ; son protégé fut bientôt compris dans une liste de cinq légionnaires, avec MM. d'Aubusson de la Feuillade, de Damas-Rousset, Bertrand, et Chevalier-Courval, tous officiers se recommandant par de brillants services, des faits de guerre ou des blessures. Sur la proposition, le nom de Viel-Castel est uniquement suivi de la mention : « Recommandé par Sa Majesté l'Impératrice Joséphine. »

* Archives nationales, AFIV, 1039.

nationale de Viteaux (Côte-d'Or), membre de la Légion d'honneur, en conséquence de la conduite courageuse qu'il a tenue dans l'arrestation des brigands qui ont volé M^{me} Grassini. Vous lui écrirez une lettre propre à encourager les maires et les fonctionnaires. Vous direz, entre autres choses, que je ne mets pas de différence entre ceux qui défendent la patrie contre les ennemis de l'État et ceux qui montrent du courage contre les ennemis de la société et de la tranquillité intérieure¹. »

A Jouy, près Versailles, M. Oberkampf, fils d'un teinturier d'une petite ville de l'Est, avait tout jeune créé, dans une humble chaumière située au milieu d'une prairie arrosée par la Bièvre, une fabrique de toiles peintes, qui avait rapidement pris une prodigieuse extension. L'Empereur, un jour, alla le visiter : « Vous faites, monsieur, dit-il au manufacturier, une rude guerre aux Anglais; et, sous ce rapport, vous devez être assimilé aux braves de mes armées. Il est donc juste que vous portiez le signe qui les distingue à tous les yeux. » Et, détachant de son habit la croix d'or, il la remit à M. Oberkampf qu'il faisait ainsi officier de la Légion d'honneur.

M. Delessert, à l'aide de sacrifices pécuniaires considérables, s'efforçait d'empêcher les croisières anglaises d'arrêter les envois de sucre venant des colonies; M. Ternaux avait donné un développement aussi intelligent que profitable à l'industrie des cachemires français : tous deux furent nommés chevaliers.

Le 28 février 1812, à Liège, alors partie de l'Empire français, un chef mineur nommé Goffin, père de sept enfants, se trouvait au fond d'une galerie, lorsqu'une voie d'eau surgit tout à coup. Il eut pu fuir le fléau avec son petit garçon de douze ans qui se trouvait à ses côtés, en sautant dans le panier servant à sortir du puits. Mais il songea à ses compagnons et, avec un sang-froid admirable, se mit à organiser le sauvetage de ces malheureux dont dix-neuf déjà avaient péri. Après des efforts inouïs, il parvint à leur ménager un refuge, d'où quelques jours après, ils étaient délivrés.

Le 12 mars 1812, Napoléon signait au palais de l'Élysée le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Le sieur Goffin est nommé membre de la Légion d'honneur.

ART. 2. — Il lui est accordé, sur les fonds de la Légion d'honneur, une pension de 600 francs, dont il commencera à jouir à compter du 1^{er} de ce mois.

M. Henry Houssaye, en constatant que, de 1804 à 1812, l'Empereur n'a fait que 1 400 nominations dans l'ordre civil, lui reproche de s'être montré beau-

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XVI, n^o 13313.

coup trop avare « pour tout ce qui ne portait pas l'épaulette » ; car, dit-il, en 1812, des 45 directeurs généraux et chefs de division des ministères (non compris ceux de la guerre), 13 seulement sont légionnaires ; des 130 préfets, 23 ne sont point décorés. Dans toute la police de Paris, il n'y a que 2 légionnaires : le préfet Pasquier et le secrétaire général Piss. Chabrol, préfet de la Seine, est simple chevalier. Les ministres plénipotentiaires sont commandeurs comme Otto, officiers comme La Besnardière, chevaliers comme Bignon. Sauf

39
 Chancelier de l'Élysée, le 12 Mars 1812
 Napoléon empereur des Français
 Roi d'Italie, protecteur de la
 Confédération du Rhin, médiateur
 de la Confédération suisse &c.
 Sur le compte qui nous a été rendu
 de la conduite de Goffin pendant
 son séjour à la Seine dans les
 départements de son ressort
 nous avons vu avec plaisir
 que Goffin
 art 1^{er}
 le Goffin est nommé membre de la Légion
 d'honneur
 art 2
 Il lui est accordé sur les fonds de la Légion
 d'honneur une pension de six cents francs
 pour le complément de son traitement de
 pension de la main
 art 3
 Cette somme sera versée sur notre grand livre
 par le trésorier de la Légion d'honneur

Décret nommant le mineur Goffin membre de la Légion d'honneur.

les présidents, il n'y a que des chevaliers à la Cour de cassation. A la Cour impériale de Paris, 43 conseillers sur 50 ne sont pas décorés. On compte à peine un légionnaire sur 150 professeurs de Faculté ou de lycée. A la Faculté des Lettres de Paris, aucun professeur n'est décoré.

« Pour les écrivains, ils ne sont admis dans la Légion que s'ils font partie de l'Institut. Et encore ! A l'Académie française ou, pour parler plus exactement, dans la classe de langue et de littérature françaises, 14 membres n'ont pas le ruban rouge. Au nombre de ces non-décorés est Etienne, depuis cinq ans, pourtant, rédacteur en chef du *Journal de l'Empire* (l'ancien *Journal des Débats*).

« Parmi les légionnaires on ne trouve ni un commissaire général de police, ni un notaire, ni un banquier. Il y a deux ou trois receveurs généraux, un membre du tribunal de commerce, un agent de change, quatre avocats, quatre ou cinq industriels : Richard Lenoir, Ternaux, Delessert, Oberkampf, et un ouvrier mineur, le contremaitre Goffin, qui, surpris avec ses camarades, par un éboulement, a montré le sang-froid et l'intrépidité d'un officier marinier à son bord¹. »

Sans doute, la proportion des décorations civiles par rapport aux décorations militaires ne semble ni suffisante ni équitable; mais ne doit-on pas reconnaître qu'alors la vie nationale la plus intense réside aux armées? Il n'est pas une famille qui ne compte un des siens se battant sous les drapeaux : aussi chacun comprenait-il que les récompenses allassent de préférence à ces chers absents risquant là-bas leur vie pour la France!

La Légion d'honneur est bien l'œuvre personnelle de Napoléon. Il l'a illustrée en la portant le premier, puis en en décorant, dès le berceau, son impérial et royal fils, ce pauvre « Aiglon » de si mystérieuse et touchante mémoire. Que, si le Premier Consul « l'a créée », c'est l'Empereur qui l'a pour ainsi dire façonnée. Nous avons vu, en toute occasion, sa main souveraine développant l'institution, lui imprimant sa direction, distribuant cette manne de l'honneur aux plus grands comme aux plus petits, et alimentant ainsi partout indistinctement, à l'aide des plus nobles encouragements, le culte du travail, le dévouement à l'humanité, et l'amour désintéressé de la patrie.

∴

Cet immense et incontestable succès de la Légion d'honneur rend difficilement explicable que, par deux fois, Napoléon ait songé à fonder de nouveaux ordres : et, tout d'abord, à la suite de la célèbre campagne de 1809.

L'Empereur, après les victoires d'Abensberg, d'Eckmühl, de Ratisbonne, est de nouveau entré dans Vienne. Il vient encore de battre les Autrichiens à Essling, puis à Wagram. Les négociations sont ouvertes à Altenbourg, et, pendant qu'elles se poursuivent, il campe dans ce calme et mélancolique château de Schœnbrunn où il allait signer la paix le 14 octobre suivant, et où

¹ *Annales politiques et littéraires*, n° du 22 janvier 1899.

se consumera, jusqu'à en mourir, l'héritier que la Providence lui réserve. Il est maître de Madrid : il y règne par son frère Joseph ; il est maître de



Cliché Neurdein.

Marie-Louise et le Roi de Rome par Gérard (Musée de Versailles).

Vienne : il y règne en vainqueur ; son sceptre s'étend sur une France démesurée et, par surcroît, sur tout l'empire de Charles-Quint. Est-ce cette invraisemblable puissance qui, en éblouissant sa vue, lui inspire la pensée de

fonder, lui aussi, une nouvelle Toison d'or, à côté, sinon à la place, des deux Toisons d'or existantes d'Espagne et d'Autriche?

En tout cas, il se rappelle qu'à Bruges, en 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, a fondé la Toison d'or, illustre entre tous les ordres de chevalerie, dont, à l'avènement d'un petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne, les archiducs d'Autriche se sont arrogé un démembrement. Alors, lui, qui, grâce à l'héroïsme de ses soldats, peut se considérer aujourd'hui comme le dominateur à la fois et de l'Autriche et de l'Espagne, il va, le jour de la Saint-Napoléon et des environs mêmes de la capitale de Charles-Quint, créer sa Toison d'or, et il l'intitule : *Les Trois Toisons d'or*.

Le général Lejeune, aide de camp de Napoléon, rapporte à ce propos :

« Lorsque j'arrivai près de l'Empereur à Schœnbrunn (vers le 20 août 1809), il s'occupait de témoigner sa gratitude à ceux qui avaient servi dans nos rudes campagnes.

« L'Empereur me demanda ensuite de crayonner sous ses yeux la décoration de l'ordre nouveau qu'il voulait instituer.

« L'ordre de la Toison d'or, me dit-il, a été une allégorie de conquérant ; mes aigles « ont conquis la Toison d'or des rois d'Espagne et la Toison d'or des empereurs « d'Allemagne. Je veux créer, pour l'Empire français, un ordre impérial des Trois « Toisons d'or : ce sera mon aigle, aux ailes éployées, tenant suspendue, dans cha- « cune de ses serres, une des Toisons antiques qu'elle a enlevées, et elle montrera « fièrement en l'air, dans son bec, la Toison que j'institue. »

« Ensuite, il prit la plume et traça quelques lignes pour marquer les dimensions que je devais donner. Il voulait que la chaîne, destinée à suspendre cet ordre autour du cou, devint un riche ornement, dont l'allégorie serait toute martiale.

« La chaîne ancienne, me dit-il, est composée de briquets et de pierres de silex, « jetant du feu en se heurtant, des éclats de grenades enflammées formeront une « chaîne nouvelle¹. »

Le statut, assez peu connu du nouvel ordre, avait été arrêté ainsi qu'il suit :

En notre camp impérial de Schœnbrunn, le 15 août 1809.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc., etc.

Voulant donner à notre grande armée une preuve toute particulière de notre satisfaction, nous avons résolu de créer, comme nous créons, par les présentes lettres patentes, un ordre qui portera le nom d'ordre des *Trois Toisons d'or*.

TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — L'ordre des Trois Toisons d'or sera composé au maximum de cent grands chevaliers, de quatre cents commandeurs et de mille chevaliers. En aucun temps le nombre ne pourra être dépassé.

¹ *Mémoires du général Lejeune*, publiés par M. Germain Bapst, ch. XI.

Il ne sera fait aucune nomination en temps de paix jusqu'à ce que le nombre fixé par le présent article, soit pour les grands chevaliers, soit pour les commandeurs, soit pour les chevaliers, se trouve réduit à la moitié.

ART. 2. — Les grands chevaliers seuls porteront la décoration de l'Ordre en sautoir ; les commandeurs et les chevaliers la porteront à la boutonnière : les uns et les autres conformément au modèle ci-joint.

TITRE II

ART. 3. — L'Empereur est grand maître de l'ordre des Trois Toisons d'or. Le prince impérial seul a, de droit, la décoration de l'Ordre en naissant.

Les princes du sang ne peuvent la recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre ou servi pendant deux ans, soit dans nos camps, soit dans nos garnisons.

Les grands dignitaires peuvent en être décorés. Peuvent également être admis dans l'ordre des Trois Toisons d'or : nos ministres ayant département, lorsqu'ils ont conservé le portefeuille pendant dix ans sans interruption ; nos ministres d'État après vingt ans d'exercice, si, pendant cet espace de temps, ils ont été appelés, au moins une fois chaque année, au Conseil privé ; les présidents du Sénat, lorsqu'ils ont présidé le Sénat pendant trois années ; les descendants directs des maréchaux qui ont commandé les corps de la grande armée dans ces dernières campagnes, lorsqu'ils auront atteint leur majorité et qu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée.

ART. 4. — Aucune autre personne que celles ci-dessus désignées ne peut être admise dans l'ordre des Trois Toisons d'or, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes.

Nous nous réservons, toutefois, d'admettre dans l'ordre des Trois Toisons d'or des militaires qui, n'ayant pas reçu de blessures, se seraient distingués, soit en défendant leur aigle, soit en arrivant des premiers sur la brèche, soit en passant les premiers sur un pont ou qui auraient fait toute autre action d'éclat constatée.

ART. 5. — Pour être grand chevalier, il faut avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit un corps d'armée dans une armée impériale de la grande armée.

ART. 6. — Les aigles de régiments, dont l'état est ci-joint et qui ont assisté aux grandes batailles de la grande armée, seront décorées de l'ordre des Trois Toisons d'or.

ART. 7. — Chacun de ces régiments aura le droit, qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant commandeur ; et, dans chacun de ses bataillons qui étaient à l'armée, un sous-officier ou soldat chevalier.

ART. 8. — La décoration de commandeur sera donnée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants qui nous sera désigné comme le plus brave de tous les officiers desdits grades dans le régiment.

La décoration de chevalier sera donnée au sous-officier ou soldat qui nous sera désigné comme le plus brave de tout le bataillon, pour l'infanterie, ou de tout le régiment, pour la cavalerie.

La nomination des commandeurs ou chevaliers des régiments sera faite par l'Empereur sur la présentation secrète, qui sera adressée cachetée par le colonel et concurremment par chacun des chefs de bataillon, pour le régiment d'infanterie, au grand chancelier de l'Ordre.

ART. 9. — La réunion générale des grands chevaliers aura lieu chaque année le 15 août, jour où toutes les promotions de l'Ordre seront publiées.

TITRE III

ART. 10. — Les commandeurs et les chevaliers des régiments continueront leur avancement dans leur régiment et ne pourront plus le quitter, devant mourir sous les drapeaux.

ART. 11. — La pension des commandeurs des régiments sera de 4 000 francs, et celle des chevaliers des régiments de 1 000 francs, à prendre sur les revenus de l'Ordre.

ART. 12. — Nous nous réservons de pourvoir, d'ici au 15 août prochain, à l'organisation de l'Ordre par des statuts particuliers.

NAPOLEON.

L'Empereur annonce lui-même au comte de Lacépède la création de l'ordre des Trois Toisons d'or par le billet ainsi conçu :

« Schönbrunn, 24 septembre 1809.

« Vous recevrez le décret par lequel j'ai institué l'ordre des Trois Toisons d'or. Jusqu'à ce que j'aie organisé cet Ordre, mon intention est que vous remplissiez les fonctions de chancelier de la même manière que vous remplissez celles de grand chancelier de la Légion d'honneur. En conséquence, vous prendrez possession des revenus que nous attacherons à l'ordre des Trois Toisons d'or. Vous ferez faire les décorations conformément au modèle et vous ferez enfin, pour cet Ordre, tout ce que vous faites en votre qualité de grand chancelier de la Légion d'honneur¹. »

Lacépède fut aussi surpris d'apprendre cette création que peu flatté d'avoir à s'en occuper; d'autant plus que, comme il fallait s'y attendre, quand on connut en France le décret de Schönbrunn, il provoqua, chez les membres de la Légion d'honneur, une vive émotion. Comment l'Empereur manquait-il à la parole donnée? Comment répudiait-il l'idée si généreuse et si noble ayant présidé à l'institution d'une seule et même décoration pour tous les genres de mérites? Cette Triple Toison d'or, qui allait jouir du privilège de décorer les aigles impériales, n'éclipserait-elle pas promptement l'Étoile des braves? Chaque légionnaire se sentit atteint, presque diminué dans le prestige légitime qu'il se croyait en droit de tirer du port de la croix que sa

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIX, n^o 15855.

valeur lui avait méritée. Avec un courage et une indépendance aussi louables que rares à cette époque, Lacépède n'hésite pas à transmettre au souverain les doléances des légionnaires. Il lui écrit, le 5 octobre 1809 :

« Sire,

« J'ai cru de mon devoir d'avoir l'honneur de faire connaître à Votre Majesté Impériale et Royale l'objet d'un grand nombre de questions, de réflexions, d'expressions d'inquiétudes que m'adressent, depuis deux ou trois jours, plusieurs membres de la Légion de tout grade, depuis celui de légionnaire jusqu'à celui de grand aigle, et de toute classe tant civile que militaire.

« La création de l'ordre des Trois Toisons d'or leur a inspiré de grandes craintes relativement à la Légion ; les uns la regardent comme disgraciée et n'étant plus qu'un ordre secondaire ; d'autres la considèrent comme abandonnée par Votre Majesté et par conséquent près de cesser d'exister. Quelques-uns ont même cru qu'un projet de sénatus-consulte allait être incessamment porté au Sénat pour la détruire. Mes réponses ne m'ont pas paru avoir un très grand succès contre cette sorte de terreur panique.

« Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que cette inquiétude ne s'étende pas dans les départements parmi les soldats retirés, dans un moment surtout où leurs gratifications ont été diminuées de près de moitié à cause du budget de cette année, où l'on va retenir à plusieurs la valeur de leur décoration, où les formalités nécessaires à la grande trésorerie pour la rectification des noms mal écrits dans les propositions des régiments ont retardé beaucoup de paiements, et où il serait bon que la nouvelle levée de conscrits fût aidée, dans les villages, comme les précédentes, par l'exemple du bien-être et du contentement des légionnaires ; mais un seul mot de Votre Majesté peut dissiper cette appréhension ¹. »

Sans doute, le génie du grand capitaine venait d'éblouir une fois encore le monde par des victoires géminées, mais le coup d'œil du chef d'État n'était-il pas déjà moins sûr, et, de la hauteur d'où il tombait sur l'humanité, ne percevait-il pas d'une façon moins distincte ce qui se passait en bas ? En tout cas, l'ère des difficultés commençait ; les ressources pécuniaires diminuaient, tandis que le besoin d'hommes augmentait. Fasciné par son immense puissance, par ses prodigieux succès, Napoléon en était arrivé à ne pas douter de sa suprême et irrésistible omnipotence, sinon de sa propre infailibilité, et aucun avertissement n'était plus capable de le convaincre ni de l'arrêter.

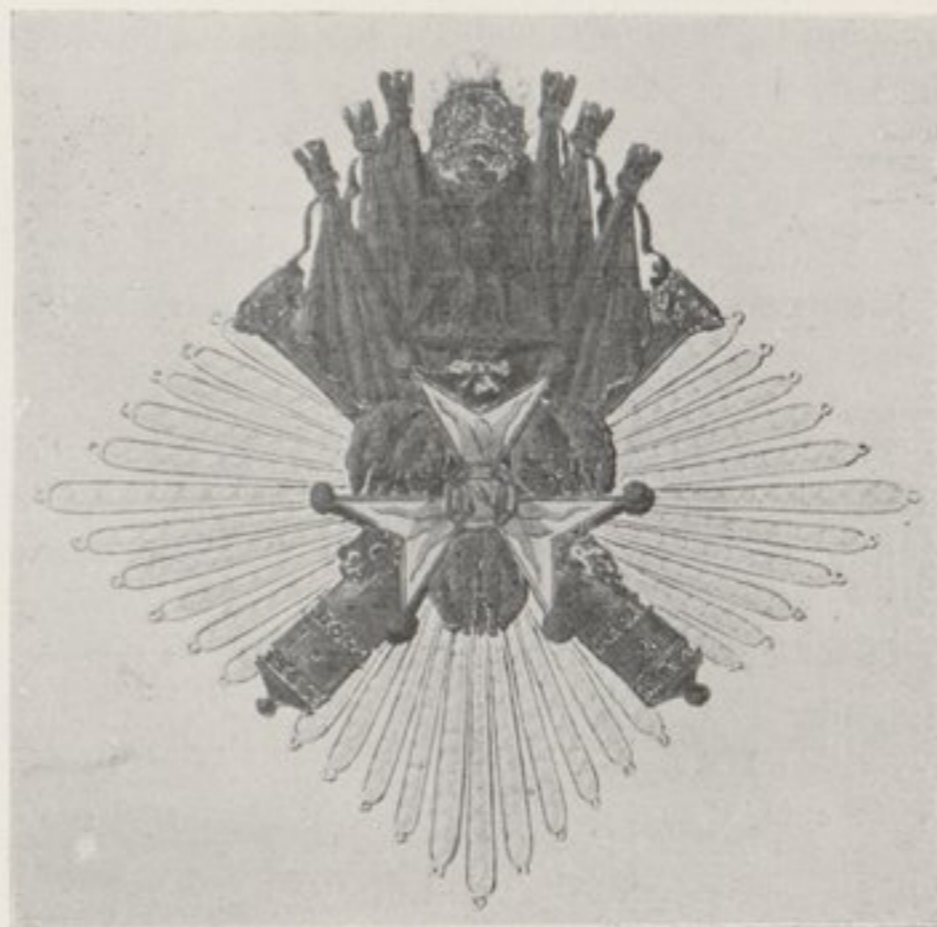
Son éloignement de Paris, et, une fois de retour en France, son divorce, puis son mariage avec Marie-Louise, enfin mille travaux divers ne lui permirent pas de s'occuper des Trois Toisons d'or avant l'été 1810. Dans la

¹ Archives nationales, AF IV, 1039.

séance du grand conseil du 8 juin, présidée par l'Empereur, les revenus du nouvel Ordre furent fixés ainsi :

Mines de vif argent d'Idria	500 000 francs
Domaines dans l'État de Rome	500 000 —
Domaines cédés par la Hollande	500 000 —
Total des recettes : 1 500 000 francs.	

Restait à déterminer les dépenses, suivant que Napoléon « étendrait ses faveurs à tous les régiments ayant pris part aux grandes batailles d'Ulm,



Projets de croix et de plaque du joaillier Condray pour la décoration des Trois Toisons d'or.
(Archives de la Légion d'honneur.)

d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de Thann, Abensberg, Eckmühl et Ratisbonne, d'Essling, d'Entersdoff et Wagram, ou les restreindrait aux trois dernières séries de ces grandes batailles ».

Dans le premier cas, il y aurait lieu de pourvoir à la nomination immédiate de 100 grands chevaliers, de 194 commandeurs de régiments sur 400, chiffre réglementaire, et de 412 chevaliers de régiments sur 1000; dans le second cas, on ne nommerait, en outre des 100 grands chevaliers, que 143 commandeurs de régiments et 281 chevaliers. La dépense serait pour les huit batailles de 1 365 900 francs et, pour les trois seulement, de 1 036 350 francs.

Le 11 juin 1810, la forme de l'insigne n'est pas encore arrêtée, ainsi que le constate le billet suivant :

« Sire,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale et Royale une décoration de l'ordre des Trois Toisons, laquelle m'a paru conforme à ce que Votre Majesté a déterminé vendredi dernier à l'issue du grand conseil et qui m'a été apportée par un joaillier de Paris que l'on dit fort habile. Il est d'autant plus pressant, Sire, que Votre Majesté Impériale et Royale daigne me donner des ordres à ce sujet que l'on s'accorde à demander pour la terminaison des décorations des Trois Toisons un temps au moins égal à celui qui doit s'écouler avant le 15 du mois d'août; et voilà pourquoi, Sire, j'avais eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté, dès le commencement de son dernier voyage, les modèles exécutés d'après les dessins de MM. David et Denon et qu'elle n'a pu examiner que vendredi dernier.

« Je suis, etc.

« Comte de LACÉPÈDE ¹. »

Quelques jours plus tard, seconde dépêche :

« Sire,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté Impériale et Royale un nouveau modèle de la décoration de l'ordre des Trois Toisons d'or. D'après la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire, la hauteur de l'aigle et de la couronne pris ensemble n'est que de la moitié de celle des Toisons.

« Si les proportions convenaient à Votre Majesté, la grandeur totale des décorations serait diminuée, non seulement pour celle que l'on portera à la boutonnière, mais encore, si Votre Majesté le désirait, pour celle qui sera portée en sautoir.

« Je suis, etc.,

« Comte de LACÉPÈDE ². »

Quel dessin fut définitivement adopté? Il est assez difficile de le savoir exactement aujourd'hui. Néanmoins, à titre documentaire, nous reproduisons plusieurs des projets proposés.

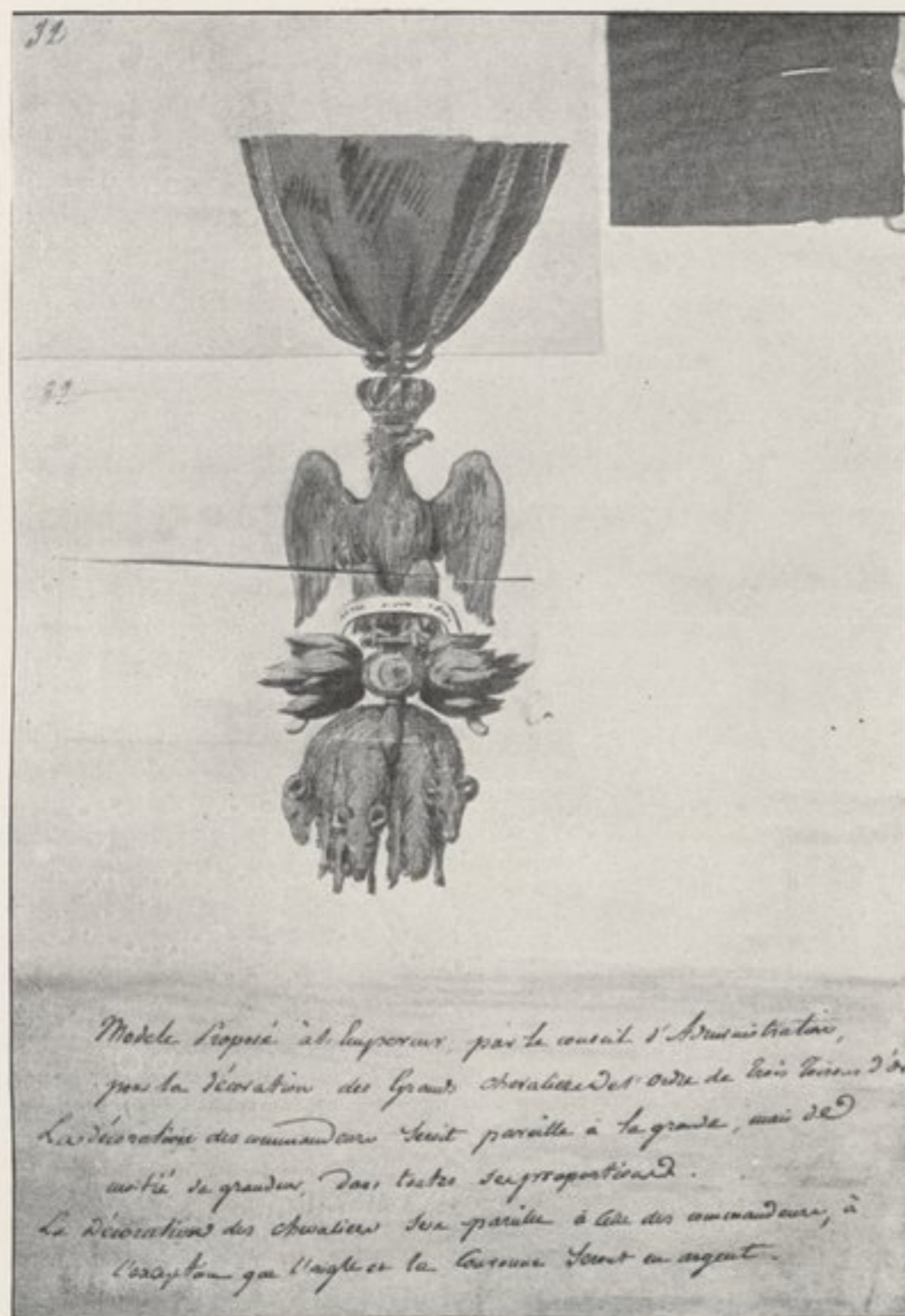
L'un des projets, présenté par M. Coudray, joaillier rue du Roule à Paris, figurait : l'aigle impériale, posée sur son foudre et couronnée, surmontant une croix à trois branches ; dans l'intérieur de chaque branche, un briquet et, entre les branches, une Toison d'or. Le ruban était couleur de feu avec petit liséré d'or de chaque côté ; enfin l'insigne portant la devise : *Præfulget ardua virtus*.

Un second projet plus simple dû à M. Biennais, également orfèvre, consistait en l'aigle impériale couronnée, posée sur son foudre et surmontant

¹ Archives nationales, AFIV, 1039.

² *Ibid.*

Trois Toisons d'or. M. Pierre Nez, joaillier, proposait un bouclier, portant l'aigle impériale tenant les Trois Toisons attachées à des branches de laurier, et reposant sur une étoile anglée des flammes du collier de la Toison d'or.



Projet des Trois Toisons d'or attribué au général Lejeune.

(Archives de la Légion d'honneur.)

Enfin, car il faut se borner, un dernier dessin, que nous croyons être du général Lejeune et, suivant nous, celui qui a dû être adopté, peut être ainsi décrit : l'aigle impériale couronnée posée sur son foudre et tenant suspendues les Trois Toisons d'or ; le ruban est, soit vert avec double liséré d'or, soit rouge¹ liséré d'or.

¹ Archives de la Légion d'honneur.

Tout nous porte à croire que l'ordre des Trois Toisons d'or ne reçut aucune autre réalisation, et que deux seuls grands-croix ont seulement été nommés (14 octobre 1810) : le vice-chancelier de l'Ordre comte Andréossi, général de division, conseiller d'État et ambassadeur près la Sublime-Porte, et le grand trésorier de l'Ordre comte de Schimmelpenning, sénateur, ancien ambassadeur de la République batave¹. « Les suites du traité de paix (de Presbourg) engagèrent l'Empereur, explique le général Lejeune à supprimer une distinction qui avait été conçue dans le but d'humilier l'Autriche et l'Espagne vaincues. »

Napoléon n'avait pas pour cela abandonné l'idée de créer un ordre autre que la Légion d'honneur, car l'année suivante il la réalisera une seconde fois.

Lorsque, blessé par les procédés d'excessive rigueur dont usait envers lui son impérial frère, Louis Bonaparte, roi de Hollande, crut devoir, le 1^{er} juillet 1810, déposer la couronne, Napoléon, par un simple décret en date du 9 du même mois, ordonna l'incorporation de la Hollande à l'Empire. Malgré la volonté de l'Empereur, Louis avait institué, dans son royaume, le 11 décembre 1806, l'ordre de l'Union². Napoléon y substitua, le 18 octobre 1811,

¹ Si aucune autre nomination, en effet, n'a été faite, les demandes n'avaient pas manqué et les propositions étaient toutes préparées.

Dès le 28 septembre 1809, un ordre du maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, major général de l'armée, prescrivait aux états-majors et corps de troupes d'envoyer les propositions pour l'admission dans l'ordre des Trois Toisons d'or ; et, le 5 novembre suivant, le major général faisait parvenir au grand chancelier de la Légion d'honneur toutes les demandes qui lui avaient été remises. Un « état nominal de ceux qui ont demandé d'être admis dans l'ordre des Trois Toisons d'or et des militaires proposés par les généraux en chef et généraux de division » semble avoir été établi vers la même époque. Il renferme 422 noms, savoir : 37 généraux de division ; 65 généraux de brigade ; 11 adjudants-commandants ; 18 aides de camp ; 9 adjoints aux états-majors ; 9 officiers des états-majors de places fortes, etc. ; 1 officier d'ordonnance de l'Empereur ; 4 officiers de la garde impériale ; 122 officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie de ligne ; 48 officiers, sous-officiers et soldats de l'infanterie légère ; 73 officiers, sous-officiers et soldats de la cavalerie ; 8 officiers du génie ; 13 officiers de l'artillerie ; 2 officiers de l'artillerie italienne ; 2 officiers sans troupes. D'autres propositions furent encore faites en 1810, 1811 et même en 1813 à l'occasion de la guerre d'Espagne ; mais, nous le répétons, aucune nomination ne fut signée.

L'état des corps ayant participé aux grandes batailles de la Grande Armée commandée par S. M. l'Empereur et Roi en personne fut dressé ultérieurement ; il comprend : la garde ; 77 régiments d'infanterie de ligne ; 24 d'infanterie légère ; 14 de grosse cavalerie ; 29 régiments de dragons ; 22 de chasseurs à cheval et 10 de hussards. Aucun drapeau ne reçut non plus la décoration des Trois Toisons d'or.

² A plusieurs reprises l'Empereur avait dissuadé son frère de créer un ordre de décoration en Hollande. Il lui avait encore écrit, de Saint-Cloud, le 15 septembre précédent (1806) :

« Je reçois votre lettre du 7. Je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai déjà dit : ce n'est pas le moment de créer un ordre, et le temps de vous faire couronner n'est pas arrivé... »

« Ne point instituer d'ordre et retarder votre couronnement ne constitue point un régime provisoire. Il est tout simple que vous annonciez que votre couronnement n'aura lieu que dans un an et à une époque agréable aux Hollandais. Je n'ai été couronné que six à sept mois après mon avènement à la couronne ; il y a des princes qui ont été six ans sans l'être. Le roi de Bavière ne l'est pas encore. Croyez-en mon expérience et mon tact des »

l'ordre de la Réunion, destiné à remplacer, non seulement l'ordre hollandais, mais aussi les ordres existant en Piémont, en Toscane, dans les États romains et autres pays successivement réunis à l'Empire français. Dans la pensée de l'Empereur, ce nouvel ordre devait aussi, comme il l'avoue dans

Extrait des Minutes de la Secrétairerie d'Etat.

Goudchaux

Au Palais des Consuls le 20 novembre 1810.

Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie, Protecteur de la
Confédération du Rhin, Médiateur
de la Confédération Suisse, &c. &c. &c.,
Nous avons décidé et décrété ce qui suit :

Sous nom de Chevalier de l'ordre de la Réunion
Le S^r Goudchaux, Chirurgien Major au 1^{er} Régiment de Mâisons
Devogriens, Chirurgien au Régiment de Mâisons

Notre Grand Chancelier de l'ordre de la Réunion
est chargé de l'insertion du présent Décret

Signé : Napoléon
Paul Empereur
Le Ministre Secrétaire d'Etat
Godefr. de Massé

Décret nommant des chevaliers de l'ordre de la Réunion.

(Archives de la Légion d'honneur.)

une lettre à Cambacérès, « soulager » la Légion d'honneur, dont les membres excédaient de beaucoup le nombre réglementaire.

L'ordre de la Réunion avait pour grands maîtres l'empereur et le prince impérial, roi de Rome ; pour grand chancelier S. E. le duc de Cadore, séna-

affaires : qui va lentement, va loin ; qui se presse, fait des sottises. En fait de gouvernement, le principe est de ne jamais revenir. Dans un an la paix aura lieu ou des victoires auront agrandi vos Etats, et votre couronnement sera plus brillant. »

Correspondance de Napoléon I^{er}, t. XIII, n° 10,792.

teur, ministre d'État, intendant général de la couronne, et pour grand trésorier M. le baron van der Goes van Dirxland.

Il comprenait 200 grands-croix, 1 000 commandeurs et 10 000 chevaliers. La présidence du conseil de l'Ordre appartenait à l'Empereur ou à un prince de la famille impériale ou à un prince grand dignitaire de l'Empire et grand-croix de l'Ordre. Ce conseil était composé de sept grands-croix, du grand chancelier et du grand trésorier.

La décoration consistait en une étoile à douze rais émaillés de blanc, pommetés d'or, environnés de rayons, surmontée d'une couronne et ayant au



Croix de la Réunion
(1811).

centre un médaillon. Ce médaillon portait, d'un côté : le trône impérial formant soleil ; autour la légende : « TOUT POUR L'EMPIRE ; » de l'autre côté, la lettre N entre deux branches de laurier, avec ces mots : « A JAMAIS. »

Les grands-croix portaient l'insigne suspendu à un large ruban bleu de ciel, attaché en baudrier de droite à gauche, avec, sur le côté de leur habit et manteau, la plaque en broderie d'argent. Les commandeurs la portaient au cou, mais de moindre dimension, attachée à un ruban de même couleur ; enfin, les chevaliers, à la boutonnière de l'habit du côté gauche de la poitrine.

Le 22 février 1812, eut lieu la première et presque la seule promotion de grands-croix. Elle comprend soixante-cinq noms de hauts personnages français et étrangers¹.

Lacépède faisait trop bonne garde autour de la Légion d'honneur pour n'avoir pas ressenti, en apprenant la création de l'ordre de la Réunion, l'amertume jalouse que lui avait déjà fait éprouver l'ordre des Trois Toisons d'or. Avec la même indépendance, il ose encore une fois soumettre à l'Empereur les pénibles réflexions dont son cœur est affligé.

Il écrit, dès le 27 février 1812, une lettre curieuse qui mérite d'être publiée :

« Sire, Votre Majesté Impériale et Royale a daigné me parler hier matin du nouvel

¹ Trois nominations de grands-croix eurent encore lieu : l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, le 27 mai 1812 ; le baron de Serra, ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe, le lendemain 28 mai ; et le comte de Narbonne, ambassadeur de France à Madrid, le 3 mars 1813. Ce qui porte à 68 les grands-croix nommés, dont le nombre réglementaire était de 200. Quant aux commandeurs et aux chevaliers, le chiffre n'en a jamais été très considérable. En dehors de Français en quantité assez restreinte, les membres de l'ordre de la Réunion étaient pour la plupart des étrangers : nous trouvons parmi eux des Italiens, Napolitains, Polonais, Bavares, Wurtembergeois, Saxons, Westphaliens, Badois, Hessois, Wurzbourgeois, Nassau, Hohenzollern, Izembergeois, Danois, Prussiens et Russes (*Archives nationales*, AF IV, 1039).

ordre qu'elle vient d'établir. Il est de mon devoir d'avoir l'honneur de lui rendre compte de l'effet que cette création a déjà produit, relativement à la Légion, dans l'opinion publique et particulièrement dans celle de plusieurs membres de la Légion.

« On craint que l'établissement d'un nouvel ordre diminue la bienveillance dont Votre Majesté a daigné jusqu'à ce moment honorer sa Légion d'honneur. Si Votre Majesté daignait accorder à sa Légion un témoignage public de bonté, cet ordre obtiendrait cette faveur précieuse dans une circonstance bien importante pour ses intérêts.

« Sous les rois, prédécesseurs de Votre Majesté, les chevaliers du Saint-Esprit étaient qualifiés chevaliers des ordres du roi. Deux fois par an ils étaient convoqués par le roi et réunis dans une cérémonie solennelle qui attirait à Versailles un grand nombre de spectateurs.

« Votre Majesté n'a encore établi aucune cérémonie semblable pour les grands aigles de la Légion d'honneur. Les cordons bleus avaient un costume qui formait la principale décoration des cortèges royaux, les grands aigles n'en ont pas.

« La Légion d'honneur renferme cinq grades et n'a que trois décorations. Elle est le seul ordre qui n'ait pas une décoration pour chaque grade. Les grands officiers et les commandants ont la même décoration que les officiers. Votre Majesté remplirait un de leurs vœux les plus ardents si elle daignait leur accorder un signe extérieur qui les distingue des officiers. Ce signe extérieur, différent pour les grands officiers et pour les commandants, augmenterait beaucoup la valeur des récompenses que Votre Majesté trouve dans sa Légion pour ceux dont elle veut bien approuver les services. Votre Majesté connaît mieux que personne le pouvoir des signes sur les hommes.

« Le nouvel ordre de la Réunion n'a que trois grades et a trois décorations. Il en résultera que l'on assimilera les commandeurs de la Réunion, non seulement aux officiers et aux commandants de la Légion, mais aux grands officiers qui n'ont pas d'autre décoration que celle des officiers et des commandants, et le grade de grand officier, si ambitionné jusqu'ici, perdra nécessairement de sa valeur.

« J'ai cru, Sire, devoir attendre un ordre de Votre Majesté pour avoir l'honneur de lui soumettre quelques vues ultérieures sur les décorations des commandants et des grands officiers, sur le costume des grands aigles, sur les cérémonies impériales de l'ordre de la Légion d'honneur et pour lui demander la permission de me concerter sur ce dernier objet avec M. Legrand, maître des cérémonies¹. »

Comment Lacépède n'aurait-il pas vu avec un vif émoi la fondation d'un troisième ordre ? Lors de l'institution de la Légion d'honneur, on avait si souvent et si hautement affirmé qu'elle serait la seule décoration nationale, que personne n'avait pu supposer qu'il pût jamais exister d'autres décorations. En outre, Lacépède devait être plus que tout autre persuadé qu'à jamais il resterait le seul grand chancelier ; or, voici qu'il surgissait à côté de lui d'autres grands chanceliers ! Forcé de suivre la toute-puissante volonté du maître, il s'incline, mais non sans protester ; puis, il essaie de profiter de l'occasion pour rehausser d'un nouveau lustre la Légion à laquelle il est pré-

¹ Archives nationales, AF IV, 1039.

posé ; et, sûr de plaire en évoquant le souvenir des anciens rois, « prédécesseurs de Votre Majesté¹, » écrit-il, il souhaite de voir rétablir le titre de « Chevalier des Ordres », ainsi que « les cérémonies solennelles de Versailles ». Qu'on est déjà loin de la distribution des croix aux Invalides ! Est-il vraiment le même celui qui, aujourd'hui, exalte ainsi les fastueux usages de la cour de Louis XIV et de Louis XV, et celui qui naguère s'écriait, le jour anniversaire de la prise de la Bastille : « Français ! quelle époque mémorable venez-vous célébrer ? Ce jour de 89 où la Nation fit entendre sa voix souveraine et reprit ses droits usurpés ! »

Mais nul, en 1812, n'en était et n'en pouvait être surpris, car chacun avait assisté aux mêmes prodiges, éprouvé les mêmes fascinations et plus ou moins subi les mêmes métamorphoses.

Le 31 mars, Lacépède revient à la charge avec une insistance qui n'est pas d'un courtisan vulgaire.

« Sire,

« Il m'est impossible de ne pas avoir l'honneur de parler à Votre Majesté de l'inquiétude que ne cessent de me témoigner un grand nombre de membres de la Légion d'honneur, relativement à leur Ordre. Les militaires sont en général les plus alarmés. Ils rappellent tout ce qui, à différentes époques, leur a donné un commencement d'anxiété ; et, maintenant où ils voient que la Légion n'est plus le seul ordre de Votre Majesté, ils craignent qu'elle ne perde son droit d'aînesse et que Votre Majesté ne la traite comme celui de Saint-Michel l'a été lors de la création de l'ordre du Saint-Esprit. Je fais ce que je puis pour les rassurer ; je leur parle des bontés de Votre Majesté ; je leur cite les institutions de l'Empire, etc. ; mais aucun grand chancelier ne serait moins propre que moi à les tranquilliser, puisqu'ils savent presque tous combien j'ai peu d'occasions d'entretenir Votre Majesté de ce qui concerne la Légion et de ce qui peut lui nuire.

« Je serai bien plus embarrassé après le départ de Votre Majesté ; le moindre échec qu'éprouvera une des branches de la Légion augmentera toutes les alarmes. Si, par exemple, on est obligé de fermer les maisons d'orphelins, l'inquiétude s'accroîtra ; et quelle influence l'incertitude ne peut-elle pas avoir sur une institution dont la véritable valeur est dans l'opinion² ! »

Certes, on est étonné de trouver cette franchise sous la plume de Lacépède, dont le nom jusqu'ici n'était pas entouré d'une auréole de hardiesse et d'indépendance. On verra pourtant plus d'un exemple de la même liberté

¹ Ce n'était pas, à vrai dire, des rois de France que Napoléon aimait à se considérer et à se dire le successeur, mais bien des anciens empereurs et rois. Un décret signé par lui, à Vienne, le 17 mai 1809, débute ainsi : « Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur... » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XII, n^o 15219.)

² *Archives nationales* AF IV, 1039.

de langage et du plus noble désintéressement dans le chapitre subséquent relatif aux Grands Chanceliers. L'Empereur ne paraît pas s'être beaucoup ému des plaintes des légionnaires; car, loin d'atténuer ses faveurs aux membres de l'ordre de la Réunion, il faisait bientôt participer ceux-ci aux avantages jusque-là exclusivement réservés aux membres de la Légion d'honneur, en admettant, par décret du 12 mars 1813, datée de Trianon, leurs filles dans les maisons d'éducation d'Écouen et de Saint-Denis et dans celles des Orphelines récemment créées.

Bien plus, il accordait aux grands-croix de la Réunion les grandes entrées que ne possédaient pas les grands officiers de la Légion d'honneur. Ce nouveau coup paraît trop rude à Lacépède pour ne pas rompre le silence qu'il a gardé depuis un an sur l'ordre de la Réunion. Il écrit à l'Empereur, le 10 avril 1813 :

« Sire,

« Je crois devoir, comme grand chancelier de la Légion d'honneur, avoir l'honneur de représenter très humblement à Votre Majesté, combien les grands officiers de la Légion d'honneur seront affligés lorsqu'ils apprendront que Votre Majesté Impériale et Royale a daigné accorder les grandes entrées aux grands-croix de l'ordre de la Réunion et qu'elle n'a pas la même bonté pour eux.

« Cependant, Sire, les grands officiers de la Légion appartiennent au plus ancien et au premier de vos ordres. Ils ont été choisis comme l'élite de la nation. Ils sont bien moins nombreux que les grands-croix de la Réunion. Il faut être quatre fois l'objet d'une nomination de Votre Majesté pour devenir grand officier de la Légion d'honneur; il ne faut l'être que trois pour parvenir au grade de grand-croix de la Réunion.

« Les grands officiers de la Légion d'honneur n'ont pas, comme les grands-croix de la Réunion, une décoration particulière, un signe extérieur de la bienveillance dont ils ont été honorés.

« Le grade de grand officier étant rabaissé dans la comparaison qu'on en fera, toute la Légion sera nécessairement rabaissée dans l'opinion, et l'influence de cette institution pour le bien de l'État sera bien diminuée¹. »

Ces dernières expressions sont frappantes autant que fortes. Dire à un despote comme Napoléon qu'il a « rabaissé » la Légion d'honneur et « diminué » son influence, c'était assurément s'exposer à n'être plus dès le lendemain grand chancelier. On voit que Lacépède a eu ce courage : il fit toujours passer, d'ailleurs, les intérêts de l'Ordre avant les siens propres. Et puis, il faut bien le dire, on se trouvait déjà en 1813, et l'horizon s'était singulièrement assombri. La guerre d'Espagne, l'expédition désastreuse de Russie, avaient semé partout l'inquiétude : l'Europe et la France commençaient à être lasses des hécatombes humaines et à aspirer invinciblement à la paix.

¹ Archives nationales AF IV, 1039.

Quoi qu'il en soit, nés de conjonctures et peut-être de nécessités politiques, les deux ordres des Trois Toisons d'or et de la Réunion ne devaient pas leur survivre, et avec l'Empire, dont la chute était prochaine, ils allaient disparaître.

Quant à la Légion d'honneur, elle avait poussé, dans la terre de France, de si profondes racines que les terribles événements de 1814, suivis de l'effondrement de l'édifice impérial et de la restauration de la royauté, ne parvinrent pas à la détruire.

CHAPITRE III

LA LÉGION D'HONNEUR DEPUIS LE PREMIER EMPIRE JUSQU'A NOS JOURS

Le 1^{er} avril 1814, le lendemain de l'entrée solennelle des alliés à Paris, le Sénat nommait un gouvernement provisoire composé de Talleyrand, prince de Bénévent; du général comte de Beurnonville; du comte de Jaucourt, sénateur; du duc de Dalberg, et de l'abbé de Montesquiou. Le 3, la déchéance de Napoléon était prononcée. Ce fut, qui le croirait? le moment choisi par un homme de noble naissance, mais ayant de bonne heure poussé jusqu'à l'inconscience l'absence de scrupules, pour faire subir le plus ignoble outrage à cette étoile jusque-là inviolée qu'il avait naguère enviée et obtenue et qu'honoraient même les triomphateurs. Et l'on vit un ancien officier français trainer dans les rues de la capitale la croix de la Légion d'honneur attachée à la queue de son cheval! En se conduisant d'une façon aussi indécente et aussi lâche, Marie-Armand comte de Guerri de Maubreuil, marquis d'Orvault, pour lui restituer ses titres, se marquait au front d'un signe indélébile d'infamie.

Tout au contraire, au même instant, le triste voile, jeté par la défaite sur la croix resplendissante de tant de soldats, inspire au poétique génie d'un ennemi des strophes sublimes et émues.

« Étoile des braves, qui as répandu tant de gloire sur les vivants et sur les morts, prestige brillant et adoré qui fait courir aux armes des millions d'hommes empressés de te rendre hommage, météore d'origine immortelle, pourquoi es-tu retombé sur la terre après t'être élevé jusqu'au ciel!

« Tes rayons étaient formés par les âmes des héros qui avaient péri sur les champs de bataille; l'éternité brillait dans ton auréole. Au ciel la renommée, sur la terre l'honneur, formaient l'harmonie de ta sphère martiale. Ta lumière apparaissait aux yeux des mortels comme un volcan des cieux!¹ »

¹ Lord Byron. *Étude sur l'étoile de la Légion d'honneur.*

Cette éclipse allait-elle durer ?

Le 6 avril, le gouvernement provisoire présentait au Sénat un projet de constitution, aussitôt voté sous la forme de décret, dont l'article 3 était ainsi conçu :

« La noblesse ancienne reprend ses titres : la nouvelle conserve les siens héréditairement. La Légion d'honneur est maintenue avec ses prérogatives ; le roi déterminera la décoration. »

Le même jour, un arrêté du gouvernement provisoire portait :

« M. le baron de Pradt, archevêque de Malines, est nommé commissaire pour remplir les fonctions attribuées au grand chancelier et au grand trésorier de la Légion d'honneur et au chancelier de l'ordre de la Réunion. »

Et, pendant ce temps, s'agitait entre les envahisseurs de la France le sort du glorieux vaincu de Fontainebleau. Par une singulière coïncidence, on allait lui attribuer la souveraineté de l'île d'Elbe dont, à l'heure de sa puissance, il avait affecté les mines à la dotation de la Légion d'honneur et que celle-ci allait être obligée de lui rétrocéder.

La Légion d'honneur étant expressément conservée par la Charte constitutionnelle, sa réorganisation s'imposait ; et les questions, qui ne pouvaient manquer d'être soulevées à ce propos, intéressaient également et les militaires de la République et de l'Empire et les émigrés et gentilshommes restés fidèles à la royauté ; car, en présence des nouveaux ordres de la Légion d'honneur et de la Réunion créés par l'Empereur, réapparaissaient forcément les anciens ordres créés par les rois de France et notamment la croix de Saint-Louis.

A ce propos, le commissaire de Pradt proposa l'institution d'un ordre, remplaçant tous les ordres antérieurs et dit *de la Restauration*. M. de Blacas émit l'avis de confondre la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis, pour en faire un ordre nouveau, dont Louis XVIII serait à la fois le créateur, le patron et le législateur. Mais le chancelier Dambray fit observer avec raison que toutes ces mesures seraient anticonstitutionnelles, la Charte ayant expressément affirmé le maintien pur et simple de la Légion d'honneur. Il fut, en conséquence, décidé que les deux ordres coexisteraient et que, pour les rapprocher et en quelque sorte les identifier l'un à l'autre, on conférerait la croix de Saint-Louis aux officiers les plus distingués des armées impériales, lesquels ainsi porteraient simultanément les deux décorations. Quant à l'ordre de la Réunion, s'il ne fut pas supprimé, il ne devait plus être décerné.

Restait à régler les changements que devait subir nécessairement la

Légion d'honneur, car « on ne pouvait obliger Louis XVIII et les princes de sa famille à placer sur leur poitrine l'effigie de Napoléon ». Thiers rend compte d'une curieuse séance où l'on délibéra sur ce point¹.

M. de Talleyrand fut le premier dans le Conseil à prendre la parole à ce sujet. Traité ordinairement par Louis XVIII avec une politesse où il n'entraît pas la moindre nuance de gratitude, il sentait que, pour se soutenir, il aurait besoin de plaire, et, malgré sa grandeur personnelle, il ne dédaignait pas de s'en donner la peine. Il proposa donc de substituer l'effigie de Louis XVIII à celle de Napoléon sur la plaque de la Légion d'honneur. Le maréchal Oudinot s'empressa naïvement de se ranger à cet avis. Les autres membres du Conseil, ayant de graves objections à faire à une telle proposition, mais ne l'osant pas devant le Roi, se turent. Le silence devint bientôt embarrassant pour le flatteur qui trouvait si peu d'appui, et le fût devenu pour le flatté lui-même, si Louis XVIII, avec un sourire assez malicieux, n'avait paru jouir de l'embarras des assistants, loin de le partager. Il se tut donc à l'exemple de ses conseillers.

Pour mettre un terme à la gêne de cette scène muette, le général de Beurnonville demanda le renvoi de la question à une commission spéciale choisie dans le sein du Conseil. Cette demande de renvoi ne mit pas fin au silence, et on continua de se taire, comme si on avait eu à énoncer des choses impossibles à exprimer devant le Roi. Un membre du Conseil, qui semblait ne jamais éprouver d'embarras, et le seul que le Roi ménageât, par goût ou par crainte, M. le duc de Berry prit hardiment la parole et ne se fit pas scrupule de dire que tout le monde trouverait singulier de voir l'image de Louis XVIII sur un ordre créé par Napoléon, pour des services rendus sous Napoléon, et proposa l'effigie de Henri IV, qui pouvait, sans craindre aucune comparaison, succéder à toutes les effigies. La hardiesse et le bon sens du prince délièrent les langues,

¹ Avant de soumettre à son Conseil la question des changements à faire à la Légion d'honneur, le roi avait voulu avoir l'avis des principaux chefs de l'armée.

Une circulaire du Ministre de la guerre en date du 19 mai 1814, adressée aux lieutenants généraux, prescrit de soumettre à la Commission de la guerre, pour être discutée par elle, les réponses aux questions suivantes :

1° Quel sera le changement apporté dans la décoration de la Légion d'honneur ? 2° Quelles seront les conditions exigées pour l'obtenir ? 3° Est-il convenable que l'ordre du Saint-Esprit et celui de la Légion d'honneur soient réunis en un seul ordre et quelle sera sa décoration ? 4° La croix de la Légion d'honneur sera-t-elle donnée aux militaires exclusivement, et quelle décoration sera affectée aux personnes civiles ?

Les réponses des lieutenants généraux furent envoyées d'urgence quelques jours après. La plupart concluent de la façon suivante :

1° Les seuls changements qui paraissent devoir être faits : sont : « 1° de mettre les *armes de France* aux trois fleurs de lis en place des *armes de l'Empire* à l'aigle ; 2° de substituer à l'effigie de l'Empereur Napoléon celle d'un Bourbon. L'on a à choisir entre François I^{er}, modèle des chevaliers, et Henri IV dont le souvenir est si cher au militaire et au civil, ou Louis XII, père du peuple, qui ne s'est plus souvenu, étant Roi, « des injures faites au duc d'Orléans ».

2° Maintenir les conditions de l'institution.

3° Maintenir la distinction des deux ordres ; l'un est purement militaire ; l'autre a un but plus étendu ; s'il n'existait pas, il faudrait le créer : donc il faut le conserver.

4° « La devise de la Légion d'honneur : « Honneur et Patrie » répond à la question. La Légion d'honneur est pour tous les Français qui ont bien mérité du prince et de la Patrie. A ce titre elle doit rester commune à tous les ordres de l'État. L'affecter exclusivement au militaire, c'est la dénaturer ; c'est le premier pas pour l'annuler. (Extrait de la réponse du général d'Anthouard, vice-roi d'Italie, 21 mai 1814, *Archives de l'artillerie*.)

et M. Ferrand, avec une franchise qu'on devrait toujours rencontrer chez ses amis, adopta et soutint l'avis du duc de Berry. M. de Blacas proposa, non pas une effigie de roi, ce qui établissait une comparaison peu agréable pour Louis XVIII, mais l'effigie de la France elle-même. La proposition rappelait un peu trop les idées républicaines.

Louis XVIII rompit enfin le silence qu'il avait gardé jusque-là, remercia beaucoup son neveu, dit qu'il n'était pas de ces princes qui voulaient des statues de leur vivant ; que, s'il était capable d'une telle faiblesse, l'exemple de celui dont on cherchait à remplacer l'effigie suffirait pour l'en corriger, et, qu'après avoir bien pesé la proposition de M. le duc de Berry et celle de M. de Blacas, il se prononçait pour l'effigie du roi Henri IV. L'habile flatteur, qui avait cherché à plaire, vit donc sa flatterie universellement repoussée, même par celui à qui elle était adressée, mais il n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu. Il adhéra comme les autres à l'avis du Roi ; et il demeura convenu que, sur un côté de la plaque qui sert d'insigne à la Légion d'honneur, on placerait l'image de Henri IV et, sur l'autre, trois fleurs de lis. Il fut convenu aussi que, dès que le changement aurait été opéré, tous les princes de Bourbon porteraient sur leur poitrine la croix de la Légion d'honneur¹.

En conséquence, était signée le 19 juillet 1814, au château des Tuileries, une ordonnance royale dont le préambule et les premiers articles sont ainsi conçus :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Dès que la Providence nous eût replacé sur le trône de nos ancêtres, au milieu des acclamations d'un peuple que notre cœur a toujours chéri, nous nous fîmes un devoir de maintenir cette Légion d'honneur qui récompense, d'une manière analogue aux mœurs des Français, tous les genres de services rendus à la patrie.

« Pouvions-nous voir avec indifférence une institution qui donne à l'autorité souveraine le plus noble motif d'influence sur le caractère national, multiplie parmi les guerriers ces prodiges dont les armes françaises ont reçu tant d'éclat, et produit dans toutes les classes des citoyens une émulation qui ne peut qu'ajouter à la gloire de la monarchie ? En adoptant cette institution, pour nous et nos successeurs, nous en faisons notre propre ouvrage, et nous sommes persuadés que le nom de Henri IV, qu'aucun Français ne prononce sans attendrissement, la rendra chère à la nation que ce prince a si glorieusement gouvernée.

« En confirmant l'institution de la Légion d'honneur, nous nous sommes plu à donner à nos sujets une nouvelle marque de notre affection royale.

« Nous avons, en conséquence, ordonné et ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Nous avons approuvé et confirmé, approuvons et confirmons l'institution de la Légion d'honneur, dont nous nous déclarons, pour nous et nos successeurs, chef souverain et grand maître.

« ART. 2. — Toutes les prérogatives honorifiques attribuées à la Légion d'honneur et à ses membres sont maintenues.

« ART. 3. — Le droit attribué aux membres de la Légion d'honneur de faire partie des collèges électoraux cessera d'être exercé comme contraire à la Charte constitutionnelle.

¹ *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 233.

« ART. 4. — Les traitements affectés à chaque grade de la Légion d'honneur sont maintenus, et les titulaires actuels continueront d'en jouir dans la proportion de la rente des revenus dont la Légion d'honneur a la jouissance.

« A l'avenir et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les nominations et promotions dans la Légion d'honneur ne donneront droit à aucun traitement.

« ART. 5. — Les membres actuels de la Légion d'honneur, qui seront promus à un grade supérieur à celui qu'ils occupent dans la Légion, conserveront le traitement dont ils jouissaient avant leur promotion.

« ART. 6. — La décoration de la Légion d'honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de notre aïeul Henri IV, roi de France et de Navarre, et, de l'autre côté, trois fleurs de lis avec cet exergue : Honneur et Patrie.

« Il n'est d'ailleurs rien changé à la forme de la décoration. »

La suppression du droit, que l'Empereur avait cru devoir attribuer aux membres de la Légion d'honneur, de faire partie des collèges électoraux, pouvait s'expliquer par le régime censitaire que la Charte avait établi; et les modifications restrictives apportées aux traitements des légionnaires



Plaque (1815-1830).



Croix (1815-1830).

n'étaient que trop justifiées par la restitution que l'Ordre avait dû faire de ses domaines situés sur les territoires dont la France était désormais privée. Quant à l'apposition de l'effigie de Henri IV sur une croix datant de 1804, elle constituait pour le moins un singulier anachronisme; et l'étoile, qui venait de briller sur les plus glorieux champs de bataille de l'Europe n'avait guère besoin, semble-t-il, d'emprunter, par une sorte d'effet rétroactif, un regain de prestige à la renommée du « bon

roi! » Mais, « de tous les rois de France, explique le chancelier Pasquier, c'était le plus populaire. C'est toujours son nom et son souvenir qu'on a invoqués à toutes les époques, quand on a senti le besoin de se concilier l'affection des peuples ». Et l'éminent homme d'État ajoute : « Il y avait encore l'ordre de Saint-Louis. Il eût peut-être été sage d'éviter une sorte de rivalité en le fusionnant avec la Légion d'honneur; mais c'eût été, pour la maison de Bourbon, un trop grand sacrifice, et je ne pense pas que personne ait été alors en mesure de le lui proposer. On crut remédier aux inconvé-

nients de l'existence simultanée des deux ordres en faisant dans l'armée une ample distribution de décorations de l'ordre de Saint-Louis¹. »

Ce n'est pas seulement la croix de Saint-Louis qui venait de rentrer en France, sinon dans les fourgons de l'étranger, du moins dans la berline du descendant de Henri IV, mais aussi la croix du lis, sorte de marque distinctive récemment créée par le comte d'Artois qu'on dota d'un nouveau ruban blanc avec, sur chacun des bords, un liséré bleu de roi pour en faire principalement la récompense, bientôt répandue à profusion, de la garde nationale.



Croix du lis.

Quant à la croix de Saint-Louis, il suffit de jeter les yeux sur les nominations que, presque chaque semaine, publie le *Moniteur* pour voir qu'elle jouit de toute la prédilection du roi.

Elle semble plus spécialement affectée à la noblesse de race, comme récompense de sa fidélité envers la famille royale et la personne du souverain. C'est elle, dont on gratifie, dès leur formation, les compagnies des gardes du corps commandées par le duc de Raguse et le duc de Luxembourg, la compagnie écossaise, les gardes suisses. Comment en eût-il été autrement ?

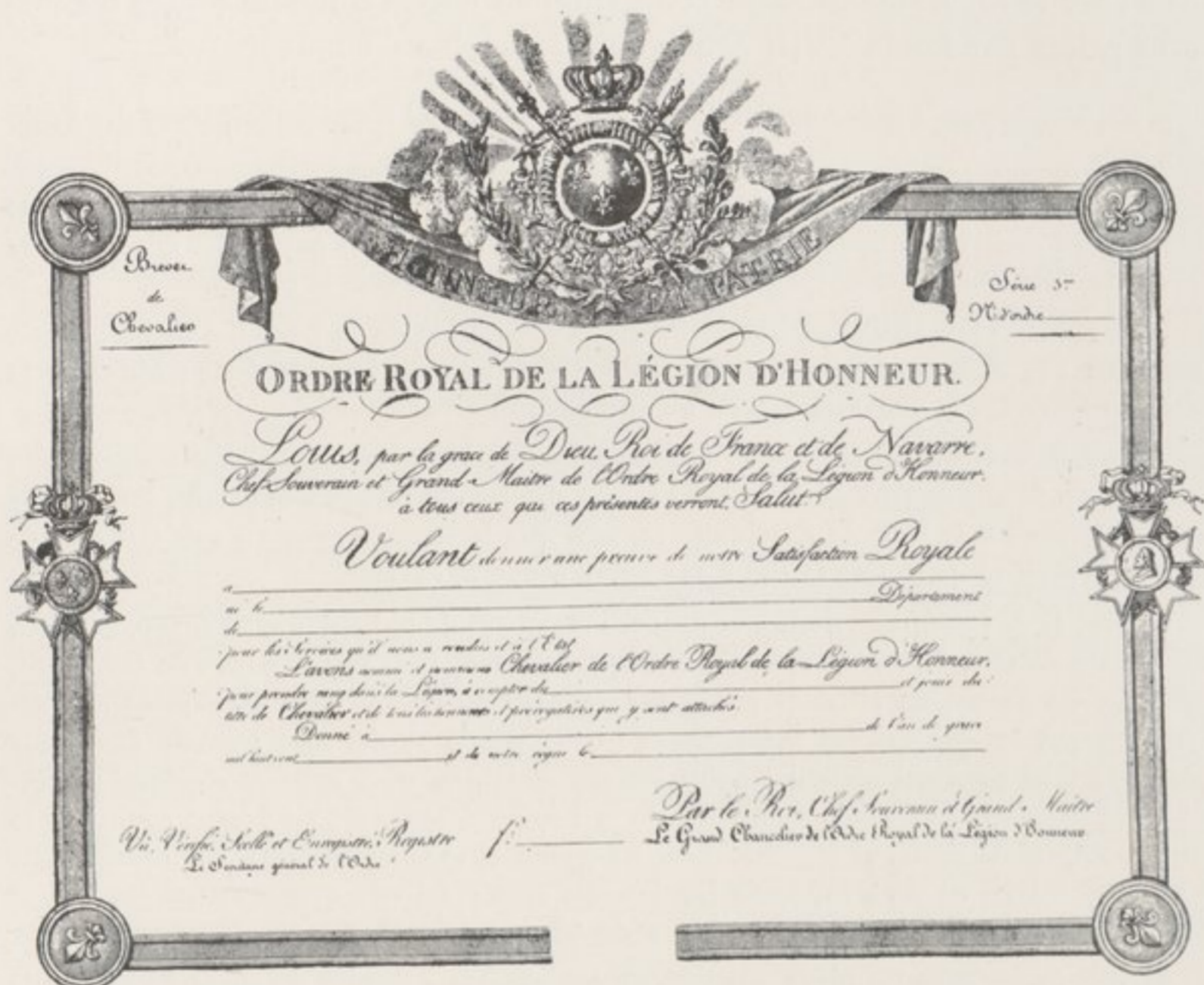
Le prince qui, pendant l'émigration « n'avait rien appris ni rien oublié », qui s'était obstiné à dater son règne de la mort de Louis XVI, que la naissance et l'hérédité inféodaient au drapeau blanc, ne pouvait voir d'un œil sincèrement favorable la croix nationale dont le César révolutionnaire et usurpateur avait décoré les héroïques défenseurs de ses étendards tricolores.

Pendant les six derniers mois de l'année 1814, les ordonnances succèdent aux ordonnances, accordant, soit la croix de Saint-Louis, soit le grand cordon de la Légion d'honneur, aux plus hautes sommités de l'armée qui ont fait leur adhésion à la royauté. Et, en ce qui concerne les moindres grades de la Légion d'honneur, on les répandit sans compter.

« Il y a eu peu d'abus, écrit le chancelier Pasquier, ayant autant attristé à cette époque les hommes qui avaient joué un rôle honorable dans les années précédentes, les militaires surtout, que la prodigalité avec laquelle on distribua la croix de la Légion d'honneur. Ils voyaient diminuer, pour ne pas dire avilir, la valeur d'une récompense à laquelle ils étaient accoutumés à attacher le plus grand prestige, obtenue, pour le plus grand nombre, au prix du sang et pour des actions d'éclat. Les ministres imaginèrent

Mémoires, t. III, p. 9.

de s'en attribuer une quantité considérable, dont chacun d'eux disposerait ensuite à son gré en faveur des fonctionnaires placés sous leurs ordres. Ce fut alors qu'on vit presque tous les chefs de bureau, même de simples employés dans les ministères et dans les administrations, obtenir cette distinction. Ce fut surtout dans les voyages des princes que l'abus eut lieu de la façon la plus révoltante; la décoration était le prix des obséquiosités et des importunités de gens sans valeur. Dans l'administration que je dirigeais, par exemple, alors que des ingénieurs en chef de premier mérite n'avaient pas obtenu



Brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration.

la croix, objet de leurs vœux, elle fut accordée sans difficulté à des jeunes gens à peine entrés dans le corps, qui n'avaient d'autre titre que celui de s'être trouvés sur le chemin de l'un des princes et d'avoir escorté sa voiture¹. »

Cette scandaleuse prodigalité ne fut pas de longue durée, car, à peine la nouvelle administration de la Légion d'honneur commençait-elle à fonctionner, que le retour de l'île d'Elbe venait une seconde fois la bouleverser.

¹ Mémoires, t. III, p. 41.



Débarqué le 1^{er} mars 1815 au golfe Juan, Napoléon, au milieu des acclamations enthousiastes des soldats et des populations, entra le 10 au soir à Lyon ; dès le 13, il signait, dans cette ville, un décret annulant toutes les mesures prises par Louis XVIII concernant la Légion d'honneur.

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la constitution de l'Empire, empereur des Français, etc.

« ARTICLE PREMIER. — Toutes les promotions faites dans la Légion d'honneur par tout autre grand maître que nous et tous brevets signés par d'autres personnes que le comte Lacépède, grand chancelier inamovible de la Légion, sont nuls et non avenue.

« ART. 2. — Les changements faits dans la décoration de la Légion d'honneur, non conformes aux statuts de l'Ordre, sont nuls et non avenue. Chacun des membres de la Légion reprendra la décoration telle qu'elle était au 1^{er} avril 1814.

« ART. 3. — Néanmoins, comme un grand nombre des promotions faites illégalement l'ont été en faveur de personnes qui ont rendu des services réels à la patrie, leurs titres seront envoyés à la Grande Chancellerie, afin que le rapport nous en soit fait dans le courant d'avril et qu'il soit statué à cet égard avant le 15 mai.

« ART. 4. — Les droits, dont jouissent les membres de la Légion d'honneur, en vertu des statuts de création, sont rétablis. En conséquence, tous les membres de la Légion, qui faisaient partie, au 1^{er} avril 1814, des collèges électoraux de département et d'arrondissement et qui ont été injustement privés de ce droit, sont rétablis dans leur fonction ; tous ceux qui n'étaient point encore membres d'un collège électoral enverront leur demande au grand chancelier de la Légion d'honneur, en faisant connaître le collège auquel ils désirent être attachés. Le grand chancelier prendra nos ordres dans le courant d'avril et fera expédier les brevets sans délai afin que ceux qui les auront obtenus puissent assister aux assemblées du Champ de Mai.

« ART. 5. — Tous les biens qui avaient été affectés à l'ordre de Saint-Louis sur la caisse des Invalides sont réunis au domaine de la Légion d'honneur. »

Le comte de Lacépède, ainsi rétabli dans son poste de grand chancelier, remplaçait le comte de Bruges qui, le 13 février précédent, avait succédé à l'abbé de Pradt ; mais, comme il se trouvait absent, l'Empereur à son arrivée aux Tuileries, chargeait, à la date du 24 mars, le comte Dejean, trésorier de la Légion d'honneur, de remplir provisoirement les fonctions de chancelier jusqu'au retour de Lacépède.

Toutefois, les mille soucis de ce prodigieux retour n'empêchent pas Napoléon de songer à ces braves grenadiers de sa garde qui spontanément l'avaient suivi dans sa défaite jusqu'à l'île d'Elbe. Leur dévouement, leur fidélité et

leur courage à toute épreuve venaient de lui rendre possible son débarquement et lui avaient fait cortège, sans se lasser un instant, de Fréjus à Paris. En conséquence, tous ceux qui n'avaient pas la croix furent nommés légionnaires; et ce n'était que justice.

Mais l'épopée impériale déjà touchait à sa fin; le météore éblouissant qui venait de réapparaître commençait à pâlir et était près de s'éteindre à jamais. On peut dire qu'à Waterloo la Légion d'honneur faillit succomber avec ses glorieux morts qui, dans leur aveugle amour pour l'Empereur et pour la France, n'avaient pas désespéré de la victoire. Plus la croix que portaient les légionnaires avait exalté leur héroïsme; plus son ruban, paraissant à cette heure néfaste teint avec du sang, créait un lien invincible entre le soldat et le grand capitaine; et plus les diplomates, astucieux et diserts, rassemblés au Congrès de Vienne, conspirèrent contre son maintien. A peine remis de la stupeur et de l'affolement que leur a causé le coup de foudre de cette arrivée soudaine et sans précédent dans les annales du monde, et dès qu'ils sont assurés que le géant terrassé vogue vers l'île lointaine et solitaire d'où il ne devait pas revenir, ces hommes d'État, affamés de vengeance, se montrent résolus à avoir enfin raison de cette décoration impériale en la faisant rentrer dans le néant.

Quant à l'illustre captif de Sainte-Hélène, il la portera jusqu'à sa mort avec amour, comme le seul et dernier signe de son immortelle gloire et de son éphémère grandeur.

A Gand, où Louis XVIII s'était retiré, un instant fut décidée la suppression de la Légion d'honneur. Chateaubriand, qui ne pouvait pardonner à Napoléon, « ce faiseur de jougs », son universelle « popularité » persistant malgré ses désastres, ses malheurs, se montrait l'ardent adversaire d'une croix qu'il n'avait pas portée, et peut-être parce qu'il ne l'avait pas portée¹. Il était, en cela, soutenu par Pozzo di Borgo, représentant de l'empereur Alexandre

¹ L'auteur du *Génie du Christianisme* ne dédaignait pas les décorations. « L'empereur Alexandre, rapporte le chancelier Pasquier, avait témoigné sa satisfaction de la conduite de M. de Chateaubriand dans l'affaire d'Espagne, en lui envoyant le grand cordon de son Ordre. Ce cordon était bleu, et, lorsque M. de Chateaubriand le portait, on pouvait croire qu'il avait obtenu le cordon du Saint-Esprit. M. de Villèle ne pouvait supporter la pensée que la même faveur ne lui eût pas été accordée. Il était président du conseil; c'est à lui qu'appartenait la direction des affaires. Il crut voir dans ce procédé un blâme de sa conduite; il ne lui fut pas difficile de faire partager cette manière de voir à Louis XVIII, qui n'aimait pas M. de Chateaubriand. Il accorda donc à M. de Villèle le cordon bleu; ce fut alors M. de Chateaubriand qui éprouva un dépit, une colère dont ses amis se firent ses éloquents interprètes. Ils menacèrent d'une rupture déclarée. Le ministre des affaires étrangères ne pouvant, disaient-ils, supporter cet affront, une réparation lui était due. On devait lui accorder la même faveur qu'au président du conseil. On ne crut pas prudent de braver ces emportements: la vanité de M. de Chateaubriand fut satisfaite; et, dès le 7 janvier, il put mettre le cordon bleu de France par-dessus le cordon bleu de Russie. » (*Mémoires*, t. V, p. 546.)

auprès de Louis XVIII. Au contraire, le duc de Richelieu, en véritable homme de gouvernement, exposa les graves difficultés que ne pourrait manquer d'entraîner la suppression d'une institution entrée dans les mœurs et à laquelle tant de citoyens — et les meilleurs — étaient profondément attachés. De leur côté, les maréchaux Marmont et Victor, les généraux Maison, Beurnonville, Clarke, Bordesoulle, qui avaient suivi le roi en Belgique, prirent chaleureusement en main la cause de l'Ordre auquel ils étaient fiers d'appartenir : ils réussirent à la faire triompher. Louis XVIII eut encore une fois la politique sagesse de se rendre à leurs pressantes observations, et la Légion d'honneur fut sauvée.

Mais, si elle fut sauvée, les événements des Cent-Jours n'étaient guère de nature à la rendre au fond plus sympathique au prince pour la seconde fois restauré. Dès les premiers mois de 1816, le gouvernement royal s'occupe de remanier toute l'organisation et l'administration des ordres dont la coexistence a été précédemment décidée. Déjà le grand chancelier n'est plus Lacépède. Macdonald, duc de Tarente, lui a succédé. C'est lui qui propose et fait signer au Roi l'ordonnance du 26 mars 1816, destinée à réglementer la Légion d'honneur en elle-même aussi bien que dans ses rapports avec l'ordre de Saint-Louis. Il convient de reproduire quelques-uns des soixante-douze articles de ce document.

« Louis, etc...

« Considérant que les dispositions des lois, statuts et actes relatifs à la Légion d'honneur se trouvent éparses dans différentes ordonnances, et qu'il importe d'en former une seule qui, les remplaçant toutes, devienne ainsi le code de la Légion ;

« Sur le rapport de notre cousin le maréchal duc de Tarente, grand chancelier de la Légion d'honneur, de l'avis de nos ministres ;

« Avons ordonné et ordonnons :

TITRE PREMIER

ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA LÉGION D'HONNEUR

« ARTICLE PREMIER. — La Légion d'honneur est instituée pour récompenser les services civils et militaires.

« ART. 2. — Le Roi est chef souverain et grand maître de la Légion d'honneur.

« ART. 3. — La Légion prend le titre d'*Ordre royal de la Légion d'honneur* ; les commandants celui de *commandeur*, et les grands cordons celui de *grand-croix*.

« ART. 4. — L'ordre royal de la Légion d'honneur est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix.

« ART. 5. — Les membres de la Légion d'honneur sont à vie.

« ART. 6. — Le nombre des chevaliers est illimité ; celui des officiers est fixé à 2 000 ; celui des commandeurs à 400 ; celui des grands officiers à 160 ; celui des grands-croix à 80.

« ART. 7. — Le nombre des grands-croix, grands officiers, commandeurs et offi-



Nouveau brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration.

ciers dépassant celui fixé par l'article 6, ceux qui sont revêtus de ces grades les conservent ; mais, par les extinctions, nous pourrions les réduire.

« ART. 8. — Les princes de la famille royale et de notre sang et les étrangers, auxquels nous conférerons la grande décoration ne sont point compris dans le nombre fixé par l'article 6.

« ART. 7. — Les étrangers sont admis et non reçus et ne prêtent aucun serment.

TITRE II

FORME DE LA DÉCORATION ET MANIÈRE DE LA PORTER

« ART. 10. — La décoration de l'ordre royal de la Légion d'honneur consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne royale.

« Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présente, d'un côté, l'effigie de Henri IV avec cette exergue : *Henri IV, roi de France et de Navarre* et, de l'autre, trois fleurs de lis avec cette exergue : *Honneur et Patrie*.

« ART. 11. — L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les grands croix, les grands officiers, les commandeurs et les officiers.

« ART. 12. — Les chevaliers portent la décoration en argent à une des boutonnières de leur habit, attachée par un ruban moiré rouge, sans rosette.

« Les officiers la portent en or à une des boutonnières de leur habit, attachée à un ruban rouge avec une rosette.

« Les commandeurs portent la décoration en sautoir, attachée par un ruban moiré rouge un peu plus large que celui des officiers.

« Les grands officiers portent sur le côté droit de leur habit une plaque semblable à celle des grands-croix, brodée en argent, mais du diamètre de 7 centimètres 3 millimètres. Cette plaque est substituée au large ruban qu'ils portaient; et ils continueront, en outre, de porter la simple croix en or à la boutonnière gauche.

« Les grands-croix portent un large ruban moiré rouge passant de l'épaule droite au côté gauche et au bas duquel est attachée une grande étoile en or; ils portent en même temps une plaque brodée en argent du diamètre de 10 centimètres 4 millimètres, attachée au côté gauche des habits et des manteaux et au milieu de laquelle est l'effigie de Henri IV avec l'exergue : *Honneur et Patrie, etc...* »

Le titre III concerne l'admission et l'avancement dans la Légion; le titre IV le mode de réception des membres et leur serment; le titre V le remplacement des anciens diplômes et brevets par de nouveaux.

TITRE VI

DROITS ET PRÉROGATIVES DES MEMBRES DE L'ORDRE DANS LES FÊTES ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES

« ART. 45. — Les grands-croix et les grands officiers de la Légion d'honneur jouissent dans nos palais et dans les grandes cérémonies des mêmes honneurs et prérogatives que les grands-croix de l'ordre de Saint-Louis.

« ART. 46. — Les grands-croix et les grands officiers prennent rang, dans les cérémonies publiques, avec les grands-croix de l'ordre de Saint-Louis par ancienneté de nomination; les commandeurs après eux, et les officiers et chevaliers avec les chevaliers de Saint-Louis également par ancienneté de nomination.

« ART. 47. — La fête de l'Ordre est fixée au 15 juillet, jour de la Saint-Henri, fête de notre auguste aïeul, etc... »

Le titre VII est relatif à la discipline et le titre VIII à l'administration.

De ce qui précède il résulte que les deux ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Louis se trouvent, autant que possible, assimilés de façon que leurs membres jouissent des mêmes droits et prérogatives, et que ceux de l'un

ne prétendent pas à un avantage ou à une préséance sur ceux de l'autre. Tel, du moins, l'édictait le texte des actes officiels. L'intention des gouvernants était peut-être moins sincère ?

Tout d'abord, le 3 mai, le roi porte à 120 le nombre des commandeurs de l'ordre de Saint-Louis fixé à 80 par l'édit de janvier 1779. Puis, le 22 mai, il signe une nouvelle ordonnance dont nous extrayons les passages suivants :

« Louis, etc...

« Voulant remettre en vigueur les statuts de notre ordre royal de Saint-Louis et du Mérite militaire et ayant à prononcer sur des questions qui nous ont été soumises relativement à l'exécution de plusieurs dispositions du titre VI de l'ordonnance du 26 mars dernier ; nos ministres secrétaires d'État entendus ;

« Avons ordonné et ordonnons :

« ARTICLE PREMIER. — Notre chancelier et garde des sceaux de France remplira les fonctions de chancelier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Mérite militaire.

« L'administration est conférée à notre ministre secrétaire d'État de la guerre.

« Les grands-croix de l'ordre royal de Saint-Louis et du Mérite militaire prendront rang dans les cérémonies publiques avec les grands-croix de la Légion d'honneur par ancienneté de nomination. Les grands officiers de la Légion d'honneur avec les commandeurs de Saint-Louis également par ancienneté de nomination. Les commandeurs de la Légion d'honneur après les précédents. Les officiers de la Légion d'honneur avec les chevaliers de Saint-Louis par ancienneté de nomination et avant les chevaliers de la Légion d'honneur. »

La rédaction de ces dernières dispositions, qui dérogent, comme il est dit dans le préambule de l'ordonnance, à celles du titre VI de l'ordonnance du 26 mars 1816, est sensiblement différente de l'article 46 de ce titre. Elle contient un avantage en faveur des membres de l'ordre de Saint-Louis. Il y avait donc eu des réclamations, de la part de certains de ces membres, pour que le roi y fit droit ? Tandis que, d'après le texte du 26 mars, les grands officiers de la Légion d'honneur prenaient rang avec les grands-croix de Saint-Louis, désormais ils ne sont plus assimilés qu'aux commandeurs de cet ordre ; les commandeurs de la Légion d'honneur ne sont plus assimilés aux commandeurs de Saint-Louis, ni les chevaliers aux chevaliers. Il y avait déjà là une tendance assez sensible à faire prévaloir l'ordre de Saint-Louis sur celui de la Légion d'honneur. Elle se manifeste d'une façon particulièrement significative lorsque les grands-croix des deux ordres furent quelques semaines plus tard conférées aux membres de la famille royale.

Voici l'ordonnance concernant la Légion d'honneur, en date du 3 juillet 1816 :

« Louis, etc.

« Voulant donner un nouvel éclat à l'ordre royal de la Légion d'honneur et solenniser la fête de notre auguste aïeul Henri IV, patron de l'Ordre ;

« Nous conférons la grand-croix de la Légion à notre bien-aimé frère Monsieur ; à notre bien-aimé neveu le duc d'Angoulême ; à notre bien-aimé neveu le duc de Berry ; à notre cousin le duc d'Orléans ; à notre cousin le prince de Condé, et à notre cousin le duc de Bourbon. »

Au contraire, l'ordonnance, qui accorde, le 10 juillet, l'ordre de Saint-Louis aux mêmes princes, est ainsi conçue :

« Louis, etc.

« Voulant donner aux princes de notre famille et aux princes de notre sang une nouvelle marque de notre affection qui soit en même temps une juste récompense de leur dévouement à notre personne et à l'État, nous avons ordonné et ordonnons :

« ARTICLE PREMIER. — Notre bien-aimé frère Monsieur, nos bien-aimés neveux les ducs d'Angoulême et de Berry, nos cousins le duc d'Orléans, le prince de Condé et le duc de Bourbon sont nommés grands-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. »

Ainsi, tandis que l'octroi de la Légion d'honneur aux princes du sang « donne un nouvel éclat à l'Ordre », ce sont les princes du sang qui reçoivent, sinon un nouvel éclat, du moins une insigne « récompense » en se voyant conférer la croix de Saint-Louis. Il est difficile de supposer que les légionnaires contemporains n'aient point été frappés de cette différence peu flatteuse pour leur décoration et qu'ils n'en aient pas été intimement froissés. Quoi qu'il en soit, le but que s'était proposé le fondateur de l'Ordre avait notablement dévié : la Légion d'honneur ne se trouvait plus la seule et unique décoration nationale. Il y avait en concurrence avec elle, non seulement la croix de Saint-Louis, mais les croix de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Le 16 novembre 1816, une ordonnance royale précise les conditions d'admission dans l'ordre de Saint-Michel.

« L'ordre de Saint-Michel, y déclare le Roi, est spécialement destiné à servir de récompense et d'encouragement à ceux de nos sujets qui se seront distingués dans les lettres, les sciences et les arts ou par des découvertes, des ouvrages et des entreprises utiles à l'État. — Le nombre des chevaliers est fixé à cent. — Toute demande d'admission dans l'ordre de Saint-Michel sera adressée au ministre de notre maison qui nous en fera un rapport et nous proposera celles qui seront susceptibles d'être accueillies. »

Quelques jours après, le 23 décembre, quarante-quatre chevaliers étaient nommés, parmi lesquels : Sage, de Jussieu, Suard, membres de l'Institut ; Chevalier-Hallé, Dupuytren et Brongniard, médecins ; Girodet, Gérard, peintres d'histoire ; Peyre, architecte ; Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris ; Didot l'aîné, imprimeur, etc.

De même, le lendemain de l'accouchement de la duchesse de Berry, le

30 septembre 1820, Louis XVIII, pour fêter la naissance d'un prince, songera à l'ordre du Saint-Esprit.

« Lorsque, porte son ordonnance, la divine providence par une faveur signalée, comblant nos vœux les plus ardents et accordant à l'amour de nos peuples une preuve si éclatante de sa protection, permet que nous espérons de voir renaître, pour le bonheur de la France, nos plus glorieux ancêtres en la personne de notre bien-aimé neveu le duc de Bordeaux ; voulant qu'un événement si cher à notre cœur et qui doit exercer une si heureuse influence sur l'avenir des Français soit célébré par une distribution solennelle de grâces et désirant récompenser à cette occasion les services rendus à l'État et à nous, nous avons résolu de ne pas différer plus longtemps une promotion solennelle des Ordres. »

« A ces causes » sont nommés : commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit « nos cousins les cardinaux de La Luzerne et de Bausset, l'archevêque de Bordeaux et l'abbé de Montesquiou » ; et chevaliers-commandeurs de nos Ordres : « nos cousins le prince de Talleyrand, les ducs de Luxembourg, de Grammont, de Laval-Montmorency, de Duras, de Mouchy, de Lévis, de Sérent, de Dalberg, les maréchaux ducs de Conegliano, de Bellune, de Tarente, de Reggio, de Raguse, d'Albuféra ; les ducs de la Châtre, d'Avaray, Decazes ; le maréchal marquis de Viomesnil, le maréchal comte de Beurnonville, les sieurs marquis Victor de Latour-Maubourg, de Vaubecour, Dessolles, de Rivière, de Caraman, comte de Blacas, Lainé, de Serre, baron Pasquier et comte François d'Escars. »

Les anciens légionnaires ne pouvaient se faire aucune illusion. Leur situation n'était plus celle qu'ils possédaient sous l'Empereur, alors que la Légion d'honneur constituait la décoration par excellence, sans rivale et hors de pair ; non seulement ils se voyaient aujourd'hui disputer par d'autres ce qu'il est permis d'appeler le Champ de l'honneur, mais ils continuaient à être privés d'une partie des avantages attachés à leur titre. Les traitements, réduits de moitié en 1814, n'avaient encore pu être rétablis ; et, pour beaucoup de ces vieux braves, retraités ou en demi-solde, la moindre diminution de revenus entraînait les privations les plus pénibles.

Ils ne cessaient d'exprimer leurs doléances de toutes manières : suppliques au roi, pétitions aux Chambres, réclamations ou plaintes au grand chancelier Macdonald. Celui-ci plaidait, auprès du gouvernement, avec autant de chaleur que de conviction, la cause sympathique des intéressés, dont un grand nombre était ses anciens compagnons d'armes. Le maréchal de camp vicomte de Saint-Mars, nommé le 12 juillet 1817 secrétaire général de l'Ordre en remplacement du comte Hulot d'Osery, le secondait de son mieux.

L'année 1820 mit fin à ce pénible état de choses. Au cours de la session

législative, le gouvernement déposa un projet de loi tendant à l'allocation de deux fonds, l'un de 1 700 000 francs, l'autre de 3 400 000 francs en vue de compléter le traitement des légionnaires et d'assurer à l'avenir une somme annuelle de 250 francs aux chevaliers, de 1 000 francs aux officiers, de 2 000 francs aux commandeurs, de 5 000 francs aux grands officiers, et, aux grands-croix de 5 000 francs ou du traitement spécialement affecté à chacun d'eux.

Mis à l'ordre du jour de la séance du 29 juin, le projet donna lieu, devant la Chambre des députés présidée par M. Sauzet, à une assez aride discussion de chiffres à laquelle prirent successivement part les généraux Foy, Sébastiani et Dupont, les amiraux Daugier et Halgan, le comte Beugnot, le baron Louis, MM. de Villèle, Manuel, Dartigaux et plusieurs autres orateurs. Après quoi, le projet fut voté par 133 voix contre 29; il devint la loi du 6 juillet 1820. Cette loi apportait, sans nul doute, une réelle amélioration au sort des légionnaires, mais elle grevait lourdement le Trésor public; peut-être même est-ce en vue de ne pas créer de nouvelles charges à cet égard qu'est due la parcimonie frappante avec laquelle, à partir de ce moment jusqu'à la fin de la Restauration, la Légion d'honneur sera accordée. En 1823, à l'occasion de la guerre d'Espagne, quelques nominations et promotions viennent récompenser les services des officiers de l'armée et de la marine. Elles sont signées, aux dates des 22, 26 et 30 septembre, par le duc d'Angoulême, commandant en chef des troupes françaises opérant dans la péninsule et investi de pouvoirs délégués par le Roi.

Le 16 septembre 1824, la mort de Louis XVIII faisait monter sur le trône son frère sous le nom de Charles X. Le sacre fut célébré à Reims le 29 mai de l'année suivante; et, dès le lendemain, dans la cathédrale même encore toute drapée et décorée comme la veille, avaient lieu deux brillantes cérémonies relatives à deux ordres du Royaume; mais aucun de ces deux ordres n'est celui de la Légion d'honneur: il s'agit des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Le *Moniteur universel*, dans son numéro du 1^{er} juin 1825, s'empressait de publier tous les détails des magnifiques cortèges et des costumes éclatants du roi, des princes du sang, des ducs, des maréchaux, des cardinaux, des cordons-bleus. En lisant les deux longues pages consacrées à cette pompe royale d'un autre âge, que devaient penser les légionnaires ayant gagné leur décoration sur les champs de bataille de la République et de l'Empire? Comme basilique à jamais poétisée par la sainte figure de Jeanne d'Arc, la cathédrale de Reims pouvait rivaliser avec la chapelle affectée par le grand roi aux invalides de nos armées; mais quelle dangereuse comparaison devaient

infailliblement faire ceux qui, vingt ans auparavant, avaient assisté à la distribution des croix par le plus grand capitaine des temps modernes ! Quelle distance, quel contraste entre les deux cérémonies aussi bien qu'entre les deux souverains ! Alors, pour un Français, son étoile à l'effigie de l'Empereur était la récompense suprême. Le soldat et le citoyen, en s'en parant, se sentaient grandis de cent coudées, parce que leur ruban rouge les élevait



Le duc d'Angoulême, à l'hôpital de Chielana, décore un soldat blessé (tableau de Frosté).

(Musée de Versailles.)

au-dessus du reste des hommes et qu'aucun autre Ordre n'était capable de lui disputer le premier rang.

Aujourd'hui, une auguste solennité avait été célébrée ; mais leur croix n'y figurait pas ; une plus ancienne, plus noble peut-être et prise plus haut, la dominait, la reléguait au second plan, pour ne pas dire au troisième, et l'amoindrissait aux yeux de tous : leur cœur en souffrait cruellement. Et c'est ainsi que, peu à peu, s'accroissait chaque jour davantage, par suite d'une série d'imprudences ou de fautes, l'écart existant entre le monarque et ses sujets : une lente désaffection creusait l'abîme où la royauté restaurée allait finir par s'effondrer.

Une ordonnance du 18 octobre 1829, « prenant en considération les observations faites sur la trop longue durée des services effectifs exigés pour l'admission au grade de chevalier de la Légion d'honneur », réduisait de vingt-cinq à vingt ans la durée de ces services. Cette mesure, qui dut avoir pour but de faciliter le recrutement des légionnaires, ne paraît pas avoir produit les résultats qu'on en attendait, car les nominations restent aussi rares. En tout cas, le temps manqua pour l'appliquer, car, quelques mois après, à la suite et comme conséquence forcée des « trois glorieuses » journées des 27, 28 et 29 juillet 1830, Charles X signait, le 2 août, son abdication, accompagnée de celle du Dauphin, en faveur du duc de Bordeaux.



Dès que la Révolution avait été triomphante, le duc d'Orléans adressait au peuple insurgé la proclamation ainsi conçue :

« Habitants de Paris, les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du Royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En entrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

La Charte sera désormais une vérité. »

En même temps, le 1^{er} août, le lieutenant général du royaume signait l'ordonnance dont voici le texte :

« La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore. »

Puis, un ministère provisoire était constitué avec MM. Dupont (de l'Eure), commissaire à la justice, Gérard à la guerre, Guizot à l'intérieur, Louis aux finances : M. Girod, de l'Ain, devenant préfet de police et M. Casimir Périer, président de la Chambre des députés.

Si, avec la chute du trône de la branche aînée des Bourbons, « la nation française reprenait ses couleurs, » on peut dire qu'avec le drapeau tricolore,

la Légion d'honneur allait retrouver son ancien lustre. Les premiers actes de Louis-Philippe d'Orléans ne laissèrent aucun doute à cet égard. Pour clairement affirmer que la vieille royauté a vécu et que s'ouvre une ère différente, aussitôt le lieutenant-général songe à décorer « ses bien-aimés fils » les ducs de Chartres et de Nemours. Ce n'est pas les ordres de la monarchie légitime qu'il choisit, mais celui qui a pris naissance au lendemain de la Révolution, celui qu'a créé le grand mort de Sainte-Hélène.

Le 6, le gouvernement décide « que les drapeaux et les boutons d'habits de la garde nationale porteront pour inscription : *Liberté, ordre public*, et que le cimier des drapeaux sera le coq gaulois ».

Puis, le même jour, « considérant les services distingués que les élèves de l'École polytechnique ont rendu à la cause de la patrie et de la liberté et la part glorieuse qu'ils ont prise aux héroïques journées des 27, 28 et 29 juillet, tous les élèves de l'École polytechnique, qui ont concouru à la défense de Paris, sont nommés au grade de lieutenant. Ceux d'entre eux qui se destinent à des services civils recevront, dans les diverses



Croix (1830-1848).



Plaque (1830-1848).

carrières qu'ils embrasseront, un avancement analogue. Ils ne passeront point d'examens pour leur sortie de l'École, mais seront classés d'après les notes qu'ils auront obtenues pendant la durée du séjour qu'ils y ont fait. Un congé de trois mois leur est accordé. » « Et, vu la difficulté de reconnaître parmi tant de braves ceux qui sont le plus dignes d'obtenir la croix de la Légion d'honneur, les élèves désigneront eux-mêmes douze d'entre eux pour recevoir cette décoration. »

En même temps, quatre croix étaient attribuées à l'École de médecine et autant à l'École de droit, les titulaires devant être également choisis par les élèves.

Proclamé roi par les Chambres le 7 août 1830, Louis-Philippe I^{er} modifiait aussitôt (le 13 août) l'insigne de la Légion d'honneur.

« Vu l'article 63 de la Charte constitutionnelle portant : le roi déterminera la décoration de la Légion d'honneur :

« La décoration de la Légion d'honneur continuera de porter, d'un côté, l'effigie

de notre aïeul Henri IV, de glorieuse mémoire, avec son nom pour exergue, et de l'autre, dans l'intérieur du médaillon, la devise : *Honneur et Patrie*.

« La plaque des grands-croix portera la même effigie avec la même devise en exergue, et les cinq points qui l'entourent seront partagés par des lances de drapeaux tricolores. »

Une légère modification y était apportée le 25 août. « Le côté du médaillon de la décoration qui devait porter seulement la devise : *Honneur et Patrie*, la portera en exergue autour d'un fond d'argent à deux drapeaux tricolores. »

La Légion d'honneur redevenait notre seul ordre national. Elle le restera jusqu'à nos jours. Elle est également distribuée comme récompense civile ou militaire, et, en quelque sorte, comme récompense à la fois civile et militaire lorsqu'il s'agit de la garde nationale.

Le roi de la branche cadette n'a plus les mêmes allures majestueuses et surannées de ses prédécesseurs de la branche aînée. Il est moderne ; il aime le peuple ; il fraternise avec l'armée, car il a été soldat et il a combattu, non dans les rangs des émigrés, mais parmi les patriotes et les républicains de 1792.

Le 7 juin 1831, il part à dix heures du matin de Saint-Cloud en chaise de poste, accompagné de ses deux fils, les ducs d'Orléans et de Nemours ; du maréchal Soult, ministre de la guerre ; du comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, et du maréchal Gérard. Il traverse Meaux, couche à Château-Thierry après avoir reçu de nombreuses députations et entendu force discours. Puis il gagne Epernay et Châlons où recommencent les réceptions et les harangues. De Châlons, il a à cœur d'aller visiter ce champ de bataille de Valmy où, sous les ordres de Kellermann, il a, le 19 septembre 1792, vaillamment contribué à la célèbre défaite de l'armée du duc de Brunswick.

Sur les lieux mêmes, il explique aux personnes qui l'entourent les mémorables incidents de cette grande journée. Fendant la foule, deux anciens soldats s'approchent de lui pour lui remettre des pétitions.

La première était ainsi conçue :

« Sire,

« A l'âge de dix-sept ans, j'assistai à la glorieuse bataille de Valmy. Canonnier au 3^e régiment d'artillerie, je servais une des deux pièces qui furent placées au Moulin-à-Vent d'après les ordres donnés par vous.

« J'eus un bras emporté par un obus et je m'écriai : « Il m'en reste encore un pour le service de ma patrie. »

« Aussi, quoique mutilé, je reparus bientôt sous les drapeaux. Je ne les quittai définitivement qu'après avoir été atteint de nouvelles blessures. Un décret du 10 sep-



Delégation Chouet

Scint par Mouzau

*Louis Philippe décore un vieux soldat
lors de sa visite au champ de bataille de Valmy (1831)*

MUSEE DE VERSAILLES



tembre 1793 proclame mes services ; ils furent récompensés par la Convention nationale. Un décret du 21 floréal an II m'accorda une pension annuelle et viagère de 800 francs.

« J'en jouis pendant quelques années ; mais depuis je me vis réduit à une retraite de 177 francs, ressource bien faible et pour mon âge qui s'accroît et pour la famille dont je suis chargé.

« Je viens vous supplier, Sire, de m'accorder le rétablissement intégral de la récompense qui me fut décernée au nom de la nation.

« Ce n'est pas votre justice, votre humanité seules que j'invoque ; ce sont ces souvenirs encore vivants ; c'est ce champ de bataille dont l'aspect fait battre nos cœurs. Soldat mutilé des plaines de Valmy, j'implore, sur leur sol même, mon ancien chef devenu notre Roi pour le salut et le bonheur de tous les Français.

« JAMETZ, François-Isidore,
« Artilleur au 3^e régiment, Domicilié à Clermont (Meuse). »

L'autre supplique émanait d'un ex-brigadier au 4^e régiment d'artillerie à cheval, nommé Jean-Jacques Tailleur, lequel rappelait « qu'à la bataille de Waterloo, le 18 juin 1815, il avait mérité par sa valeur très distinguée la décoration et qu'elle lui avait été promise ».

Ces deux requêtes furent aussitôt suivies d'un rapport, daté de Valmy du jour même 8 juin, et présenté à Louis-Philippe par le maréchal Soult, duc de Dalmatie :

« En invoquant Votre Majesté, écrit le ministre de la guerre, ce brave et digne militaire (Jametz) s'est adressé à son ancien général pour obtenir que la pension, qui lui a été accordée par décret du 10 septembre 1793, lui soit rendue ; je mettrai de l'empressement à faire examiner les droits du pétitionnaire et j'en rendrai compte à Votre Majesté. Mais, en attendant, j'ai l'honneur de lui proposer de décerner au sieur Jametz la récompense des braves, en lui donnant la décoration de la Légion d'honneur. Ce sera aussi un hommage rendu au guerrier célèbre qui, en 1792, sauva la patrie de la conquête étrangère en défendant alors les défilés de l'Argonne comme les Thermopyles de la France. »

Et, après avoir indiqué quels étaient également les services rendus par le second pétitionnaire, le maréchal concluait :

« Ce rapprochement de deux braves, qui tous deux ont concouru à la défense de la patrie et à assurer son indépendance, me porte à demander à Votre Majesté de daigner encore accorder au sieur Tailleur la même récompense en le nommant chevalier de la Légion d'honneur. Ce sera pour l'armée un nouveau sujet d'émulation et de dévouement (1). »

Par décret du 8 juin 1831, signé à Sainte-Menehould, les sieurs Jametz et Tailleur étaient nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

¹ *Moniteur universel*, 11 juin 1831.

Est-ce la pétition du vétéran de Waterloo qui appela sur les anciens soldats de l'armée impériale l'attention du gouvernement de Juillet? On le pourrait croire en voyant Louis-Philippe signer, le 28 novembre suivant, une ordonnance rétablissant dans leurs grades, que Louis XVIII leur avait retirés, les légionnaires nommés par Napoléon pendant les Cent-Jours.

Il est probable aussi que cette dette de la France envers de braves soldats, dont tout le crime, aux yeux de la Restauration, consistait dans leur fidélité à celui qui les avait si longtemps commandés, fut avec empressement acquittée par le maréchal Mortier, duc de Trévise, récemment nommé grand chancelier en remplacement de Macdonald.

Le prince, qui s'était distingué à Valmy, s'ingéniait, en effet, à rallier autour de son trône les militaires de tous les corps et de tous les grades. Il entendait se comporter en véritable chef de l'armée, autant, toutefois, que pouvait le lui permettre le régime constitutionnel dont il avait juré « de faire une vérité ». Il allait donner à cette armée chacun de ses fils, et l'on sait l'ardent patriotisme que tous y déploieront. Déjà, il les associe aux choses militaires. Il s'en fait accompagner lorsqu'il se mêle et parle aux soldats.

Le 30 avril 1834, entouré des ducs d'Orléans, de Nemours, du prince de Joinville, du ministre de la guerre, du maréchal Gérard, du duc de Trévise et d'un nombreux état-major, le roi passe en revue, dans la cour des Tuileries et sur la place du Carrousel, la garnison de Paris. Ensuite, il se place devant le Pavillon de l'Horloge, fait former le cercle aux officiers et aux soldats nommés ou promus dans la Légion d'honneur, et prononce les paroles suivantes :

« Mes chers camarades,

« C'est toujours avec une vive émotion que je viens vous décerner ces récompenses que vos services, votre valeur et votre patriotisme ont si bien méritées. En m'adressant à vous, c'est à toute l'armée que je parle ; et je m'enorgueillis d'être envers vous l'organe de la reconnaissance nationale.

« Oui, mes chers camarades, la France apprécie votre fidélité, votre dévouement, votre admirable discipline. Elle y voit un nouveau gage de la stabilité de nos institutions qui lui sont si chères et de la consolidation de toutes nos libertés. Vieux soldat comme vous, je jouis de vous dire que vous êtes aujourd'hui l'objet de la confiance et de l'espérance de la patrie, comme vous fûtes dans tous les temps son honneur et sa gloire. »

Le même jour, dans l'ordre judiciaire, M. le baron Séguier, premier président de la Cour royale de Paris, était nommé grand-croix, et M. Dupin, président de la Chambre des députés et procureur général près la Cour de cassation, grand officier.

La conquête de l'Algérie, depuis le jour mémorable où, sous la Restauration, le drapeau français fut planté à demeure sur cette merveilleuse terre d'Afrique, sera, à chacune de ses glorieuses et sanglantes étapes, une occasion sans cesse renouvelée de hauts faits et de croix décernées. La tentation serait grande de donner la liste ininterrompue des brillants officiers, des hardis et inlassables soldats ayant conquis leur décoration à la pointe de leur



(Étiché Neurden.)

Louis-Philippe et ses fils (tableau d'Horace Vernet).

(Musée de Versailles.)

épée, de leur sabre ou de leur baïonnette. Mais, en ce noble pays de France, le livre d'or de tous ces héros est trop volumineux pour qu'il nous soit permis de le rééditer. Rappelons seulement, à cause des noms devenus célèbres que nous y trouvons, la promotion du 11 novembre 1837, motivée par la prise à jamais fameuse de Constantine, que le pinceau d'Horace Vernet a rendue si populaire.

Sont nommés grands officiers : MM. Perregaux, maréchal de camp, chef d'état-major; Lamy, maréchal de camp, commandant en second le génie; commandeurs : MM. Duvivier, colonel du 12^e de ligne, et Corbin, colonel du 17^e de ligne. Parmi les officiers : MM. Despinoy, chef d'escadron d'état-

major; Fotz, capitaine, aide de camp du général Duvivier; Mac-Mahon, capitaine d'état-major; Certain de Canrobert, capitaine adjudant-major au 47^e de ligne; enfin, au nombre des chevaliers : MM. Leroy Saint-Arnaud, capitaine au 2^e bataillon d'Afrique, et Lebœuf, capitaine au 8^e régiment d'artillerie, etc.

L'armée — on le lui devait bien — avait une large part aux récompenses et aux distinctions. Il en était de même de la marine qui venait, dans nos difficultés avec le Mexique, d'infliger à cet État livré à l'anarchie une rude et salutaire leçon.

« En octobre 1838, écrit M. Thureau-Dangin, une petite escadre, sous les ordres du contre-amiral Baudin, arrivait dans les eaux du Mexique : l'un des bâtiments, la corvette *la Créole*, était commandé par le prince de Joinville, alors âgé de vingt ans. Rien n'arrêta nos vaillants et hardis marins, ni les difficultés de la mer, ni les bravades et la perfidie du gouvernement mexicain, ni l'avantage numérique et le réel courage des soldats ennemis, ni les plaintes du commerce anglais et américain, entravé par nos hostilités, ni la surveillance ombrageuse de la flotte britannique, jalouse de voir s'exercer notre action maritime. Le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, réputé imprenable, fut réduit à capituler après un bombardement de quelques heures ; et, peu de jours après, nos compagnies de débarquement forçaient les portes de la Vera-Cruz, malgré la résistance d'une garnison bien supérieure en nombre. Le tout jeune commandant de la *Créole*, ardent à réclamer la première place au danger, se distingua, dans tous ces combats, par sa brillante intrépidité, électrisant les hommes qu'il menait au feu, acclamé, au milieu même de la canonnade, par les autres équipages témoins de son impatiente valeur, et conquérant ainsi, dès son début, dans la marine, une popularité qui n'a fait ensuite que grandir¹. »

En raison de ce beau fait d'armes étaient promus, le 6 mars 1839, commandeurs de la Légion d'honneur les capitaines de vaisseau Lainé et Leray; officier, le capitaine de corvette Romain Desfossés, et, parmi les chevaliers, le lieutenant de vaisseau Page. Le nom du jeune prince n'y figure pas.

C'est ainsi qu'elle remplissait sa noble mission, cette Légion d'honneur destinée à récompenser tous les genres de services et de courages; car, à côté des chefs et des grands, les petits n'étaient pas oubliés.

Un grave événement allait, à quelques jours de là, fournir l'occasion à la garde nationale, de concert avec la troupe, de bien mériter, elle aussi, du souverain et du pays. Et telle est l'ironique contradiction des choses humaines, que le même prince qui, neuf années auparavant, distribuait des croix aux citoyens ayant le mieux contribué à la victoire d'une insurrection le portant au trône, décorait maintenant, avec un égal empressement, ceux qui venaient de réprimer et de faire avorter l'émeute pour lui conserver la couronne.

¹ *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. III, p. 307.

« Aujourd'hui, vers 4 heures, lisons-nous dans le *Moniteur universel* à la date du 12 mai 1839, une bande de factieux armés a assailli la préfecture de police ; des gardes municipaux et des sergents de ville les ont repoussés à coups de fusil. Ils se sont portés alors sur le poste du Palais de justice, qu'ils ont envahi et désarmé ; mais ce poste a été repris immédiatement par la garde municipale.

« Ils se sont ensuite emparés du poste de l'Hôtel de Ville, qui a été également repris par la garde municipale et occupé par la troupe de ligne.

« Repoussés de l'Hôtel de Ville, les factieux se sont jetés dans le quartier Saint-Martin ; après avoir pillé plusieurs boutiques d'armuriers, ils ont formé deux barricades dans la rue Saint-Jacques-la-Boucherie, et elles ont été immédiatement détruites. »

Dès le lendemain matin, les ducs d'Orléans et de Nemours se rendaient sur les lieux de l'émeute et s'y voyaient acclamer ; mais, dans la journée, une foule considérable de curieux s'étant dirigée vers les mêmes endroits, les insurgés s'y mêlèrent, tirèrent sur la troupe et la garde nationale qui durent riposter ; il y eut des deux parts des victimes.

Louis-Philippe n'attendit pas pour récompenser « les braves » — ce sont les termes de l'ordonnance — qui, dans les rangs de la garde nationale, avaient été blessés les 12 et 13 mai. Dès le 26 mai, paraissaient au *Moniteur* sept nominations de chevalier de la Légion d'honneur, savoir :

MM. de Villiers, capitaine en second des grenadiers du 3^e bataillon de la 3^e légion ; Anselme Boyer, sergent à la même compagnie ; Emile Rousse fils, grenadier au 1^{er} bataillon de la 1^{re} légion ; Charles, chasseur à la 4^e compagnie du 4^e bataillon de la 4^e légion ; Ballivet, tambour de la 7^e légion ; Devos, tambour de la même légion, et Courtellemont aîné, chasseur à la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon de la 12^e légion.

Le nom de M. Rousse est suivi du mot « fils », pour le distinguer de M. Rousse son père, qui, deux ans auparavant, le 8 juin 1837, avait lui-même été nommé chevalier comme président de la Chambre des notaires de Paris. Il n'était pas encore question du plus jeune fils, M. Edmond Rousse, lequel, à quelque trente années de là, devait également recevoir la croix pour sa courageuse conduite comme bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour de Paris, durant une autre insurrection : celle de la Commune de 1871¹.

Vers la fin de la même année (18 septembre 1830), le roi nommait commandeur de la Légion d'honneur le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars, et, officiers les lieutenants Cécille et Bouet, « employés, porte l'ordonnance, au blocus de Buenos-Ayres ». En même temps, il accordait une croix de cheva-

¹ M. Edmond Rousse, de l'Académie française, chevalier depuis le 14 juillet 1871, a été, le 18 décembre 1897, promu officier de la Légion d'honneur.

lier dans des circonstances particulièrement touchantes et que le document officiel expose en ces termes :

« L'un des chefs de la rivière du Gabon (golfe de Guinée) connu des navigateurs sous le nom de roi Denis, a rendu dans ces parages, de nombreux et signalés services au commerce français et même à nos bâtiments de guerre. Son dévouement constant et souvent périlleux envers les équipages naufragés a toujours été accompagné du plus rare désintéressement. Un frère de ce chef noir, ancien sous-officier dans la garde impériale, est revenu mourir au Gabon. Denis a conservé religieusement et montre avec orgueil les insignes du vétéran français. Quand une récompense lui a été offerte, il n'en a pas sollicité d'autre que la croix d'honneur. Le commandant de la station, en transmettant ce vœu si remarquable, l'a appuyé de son suffrage et a représenté le chef Denis comme un homme supérieur par ses sentiments, son caractère et son influence. »

Si l'on accordait sans doute pour la première fois la décoration à un « chef noir », ce n'était pas la première croix d'honneur portée par un chef africain. La guerre d'Algérie avait déjà permis au gouvernement français de récompenser les services de plusieurs Arabes de grande tente ayant avec fidélité et bravoure combattu à côté de nos soldats.

Après la glorieuse défense de Mazagran, qui avait valu plusieurs décorations aux militaires blessés de la 10^e compagnie du 1^{er} bataillon d'infanterie légère, une nouvelle expédition avait été décidée. Parti d'Alger le 27 avril 1840, le maréchal Valée avait passé la Chiffa à la tête de dix mille hommes, marchant contre l'émir Abd-el-Kader.

« Le prince royal, rapporte le général Du Barail, était venu prendre lui-même le commandement de la première division d'infanterie sous les ordres du maréchal Valée, amenant avec lui comme officier d'ordonnance son jeune frère le duc d'Aumale, nommé récemment chef de bataillon. L'objectif de la campagne était la prise des deux villes : Médéah et Milianah, situées dans le massif montagneux du petit Atlas, dont la conquête devait nous assurer la libre et tranquille possession de la Mitidja, alors très avidement et très justement convoitée pour la colonisation...

« Les troupes qui composaient l'armée s'étaient déjà couvertes de gloire et les chefs qui les commandaient allaient devenir nos grandes illustrations militaires. Il y avait là, les zouaves commandés par Lamoricière, le 2^e léger par Changarnier, le 17^e léger par Bedeau. Le futur maréchal Pélissier, alors chef d'escadron, était chef d'état-major d'une des deux divisions d'infanterie. Le futur maréchal de Mac-Mahon y servait comme capitaine d'état-major. Le futur maréchal Lebœuf était officier d'ordonnance du maréchal Valée. Le futur maréchal Saint-Arnaud commandait un bataillon de zouaves.

« Abd-el-Kader, de son côté, justifiait par des efforts de génie et d'activité la grandeur de ces efforts et se préparait à disputer vigoureusement le chemin des montagnes ¹. »

Mais l'intrépidité, l'habileté, le fanatique héroïsme des Arabes ne purent résister à la *furia* française et, après de multiples et sanglants combats, le

¹ *Mes souvenirs*, t. I, p. 104.

but de l'expédition fut complètement atteint. Restait à reconnaître tant d'exploits. L'avancement et les grades ne furent pas épargnés. Quant à la Légion d'honneur, une ordonnance du 10 juin nomme grand officier le maréchal de camp Duvivier; commandeurs, le maréchal de camp Rostolan et le colonel de La Rue; officiers, les colonels Gérard et Bedeau, les chefs d'escadron de Courtigis, Ney d'Elchingen, Delhomme et Vernetty, les chefs de bataillon Duchamp, Renault et Paerio, les capitaines Bosc, Magagnosc et Lebœuf. Enfin, la croix de chevalier était accordée à S. A. R. le duc d'Aumale qui, le 21 juin, était promu lieutenant-colonel au 4^e régiment d'infanterie légère.

Tel était le début du jeune prince qui, à moins de quatre ans de là, osera, avec une audace et une fougue aussi réfléchies que téméraires, s'emparer de la smala d'Abd-el-Kader. Il faut lire dans les *Souvenirs* du général Du Barail, le vivant et pittoresque récit de cette glorieuse charge du 16 mai 1843.

« Le colonel Yusuf voulut bien, rapporte le général, sur le terrain même de la charge, me présenter au prince et lui demander la croix pour moi. « S'il y a deux croix pour les spahis, dit le duc d'Aumale, la première sera pour M. Legrand, la seconde pour vous. »

« Il y eut deux croix pour les spahis, j'eus la seconde. Un demi-siècle a passé depuis ce jour-là, et la joie qu'elle m'apporta est toujours aussi vibrante dans mon âme de soldat français ! »

Rien ne vaut le premier rayon du printemps *de la gloire !...*

La seconde moitié du règne de Louis-Philippe ne nous fournit aucun événement particulièrement notable relativement à la Légion d'honneur. Cette croix, trop facilement distribuée peut-être à la garde nationale, n'en continue pas moins à récompenser de réels services civils et militaires. Quand, à la fin de l'année 1840, de terribles inondations ravagent les départements du sud-est, le roi reconnaît « le zèle et l'ardeur » déployés par les membres du clergé des régions dévastées en accordant la croix d'officier à M^{sr} de Bonald, archevêque de Lyon et à M^{sr} Dupont, archevêque d'Avignon, et celle de chevalier à : MM. Mège, desservant de Saint-Etienne à Tarascon; Ducret, curé à Thoissey (Ain); Ménarde, curé de Saint-Nizier à Lyon; Blanc, desservant de Montfaucon (Gard); Imbert, curé d'Aramon (Gard).

Quand, en 1843, un épouvantable tremblement de terre sème les ruines à la Guadeloupe, Louis-Philippe nomme également chevaliers (4 août) : MM. Champy, maire de la Pointe-à-Pitre; Léger, premier adjoint; Berthemet

¹ *Mes Souvenirs*, t. I, p. 208.

et Bellerocbe, conseillers municipaux ; Monnerot, maire du Moule (Guadeloupe), de Grunger, médecin civil à la Pointe-à-Pitre.

Grâce à l'intelligente et sage administration de la grande chancellerie, la Légion d'honneur ayant réalisé d'assez notables excédents de recettes, une loi du 21 juin 1845 en vint régler l'emploi en édictant :

« A compter du 1^{er} janvier 1846, il sera payé comme supplément au traitement de la Légion d'honneur une somme annuelle et viagère de 100 francs aux membres de l'Ordre du grade de légionnaire ayant reçu ce grade avant le 6 avril 1814.

« Les chevaliers de la Légion d'honneur, amputés par suite de blessures reçues à l'armée avant le 6 avril 1814, nommés dans l'Ordre postérieurement à cette époque et jouissant du traitement de 250 francs en vertu des lois des 6 juillet 1820 et 16 juin 1837, recevront le traitement de 100 francs indiqué ci-dessus.

« A compter de la même époque, les sous-officiers et soldats, nommés légionnaires par décrets du 27 février 1815 au 19 mars suivant, étant, aux dates de ces décrets, en activité de service dans les armées de terre ou de mer et qui ont été ou qui seront admis dans la Légion d'honneur par ordonnance royale, recevront le traitement annuel de 250 francs. »

C'était une généreuse allocation en faveur des vétérans de l'Empire. Louis-Philippe s'honorait en les gratifiant. Pouvait-il, du reste, moins faire pour les vaillants compagnons de celui dont il venait, aux suffrages de tous, de ramener solennellement les cendres aux Invalides ?

Malgré tous ses efforts pour la maintenir, la monarchie de Juillet voyait décliner à son tour sa popularité ; et, le 24 février 1848, par une nouvelle insurrection, le trône était renversé et la République proclamée.

..

En ce qui concerne la Légion d'honneur, le Gouvernement provisoire ne crut pas devoir, dès les premiers jours de la Révolution, en modifier l'insigne. Mais, aussitôt que l'Assemblée constituante fut réunie, plusieurs représentants prirent l'initiative de propositions de loi ayant pour objet de mettre la décoration en harmonie avec les institutions républicaines.

Dans la séance du 2 juin 1848, présidée par « le citoyen » Sénard, pour employer la dénomination du compte rendu officiel, « le citoyen » Rey développe en peu de mots son projet formulé en deux articles.

« Et d'abord, dit-il, il faut changer l'effigie : l'effigie de Henri IV sur la décoration de la Légion d'honneur est un anachronisme et une anomalie qu'il importe de faire

cesser. Ce que n'a pas su faire le gouvernement de Juillet, la République doit le réaliser. L'effigie de Napoléon reprendra, sur la décoration de la Légion d'honneur, la place que les ennemis de la gloire de la France seuls avaient pu lui faire perdre...

« Il faut supprimer ensuite la couronne à laquelle est suspendue la décoration. Il ne faut pas que nos bataillons républicains puissent aller sur la frontière développer le drapeau de la liberté et porter en même temps sur la poitrine les insignes de la royauté. »

Aussitôt, « le citoyen » Glais-Bizoin, après avoir déclaré que l'ordre de la Légion d'honneur « n'est pas conforme aux principes républicains », propose la résolution suivante : « L'ordre de la Légion d'honneur est aboli en ce qui concerne les citoyens qui n'appartiennent pas à l'armée. »

C'est alors que « le citoyen » Larabit demande la parole et, en termes très élevés, défend l'institution de la Légion d'honneur, « qui a été fondée, rappelle-t-il, sous la République. »

« C'est une institution républicaine, répète-t-il ; et c'est dans cet ordre d'idées que je demanderai qu'on rétablisse, non pas l'effigie de Napoléon Empereur, mais l'effigie de Bonaparte Premier Consul ; car ce n'est pas Napoléon qui a institué la Légion d'honneur, c'est Bonaparte. »

La suppression de la Légion d'honneur est successivement appuyée par « le citoyen » Clément Thomas et combattue par « le citoyen » général Lebreton. Après quoi « le citoyen » Crémieux, ministre de la justice, vient proposer l'ajournement jusqu'après le vote de la nouvelle constitution.

« Alors, explique-t-il, l'Assemblée pourra dire ce que doit être la Légion d'honneur dans l'état actuel de nos mœurs. Elle examinera le passé pour ceux qui ont obtenu la croix de la Légion d'honneur... et, pour l'avenir, elle dira ce que devra être ultérieurement dans l'État une institution qui, dans son principe, était si grande et si belle. »

Et l'ajournement est prononcé¹.

Quelques mois après, le chancelier² Subervie rédigeait un projet en vue « d'apporter à la décoration de la Légion d'honneur les modifications convenables vu la nouvelle forme du gouvernement ». Ce projet, plusieurs fois remanié, est devenu l'arrêté signé par le général Cavaignac et ainsi conçu :

« Le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif,

« Considérant que la Légion d'honneur a été instituée le 19 mai 1802 ;

« Considérant qu'il importe d'en mettre la décoration en harmonie avec les principes du gouvernement républicain ;

¹ *Moniteur universel* du 3 juin 1848.

² Comme l'abbé de Pradt et le comte de Bruges, le général Subervie n'a porté que ce titre.

« Considérant que l'institution de la Légion d'honneur est soumise aux délibérations de l'Assemblée nationale qui n'a pas encore prononcé ;

« Vu l'urgence ;

« Arrête :

« ARTICLE PREMIER. — La décoration de la Légion d'honneur sera provisoirement modifiée ainsi qu'il suit :

« La couronne qui surmonte l'étoile sera supprimée.

« Le centre de l'étoile présentera, d'un côté, la tête de Bonaparte avec cet exergue :



Croix (1848-1852).

« Bonaparte Premier Consul, 19 mai 1802, » et, de l'autre, les deux drapeaux qui y sont actuellement placés, avec cet exergue : « République Française » et, au centre, la devise : « Honneur et Patrie. »

« La plaque de grand officier et de grand-croix portera l'effigie de Bonaparte avec cet exergue : « Bonaparte Premier Consul, Honneur et Patrie ».



Plaque (1848-1852).

« ART. 2. — Le Ministre de la justice et le Chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 12 septembre 1848.

« E. CAVAIGNAC¹. »

On a dit avec vérité que toute révolution a son lendemain. Ce lendemain fut terrible pour la révolution de février. Les journées de juin et la répression implacable que leur infligea le général Cavaignac ensanglantèrent bientôt Paris. L'ordre n'avait pu être rétabli que par le concours combiné de l'armée, de la garde nationale de la capitale et de la banlieue et surtout de la garde nationale mobile.

Cette dernière troupe, de création récente, formée d'éléments hétérogènes recrutés un peu partout par voie d'enrôlements volontaires, était en grande partie composée de tout jeunes gens qu'électrisaient l'uniforme militaire, l'odeur de la poudre et la vue du danger. Son ardeur à combattre les insurgés avait été telle que, devenue l'objet de haines et de vengeances, elle dut être dissoute et versée dans les autres régiments.

Une série de décrets de juillet, août et septembre confèrent des déco-

¹ *Moniteur universel* du 15 septembre 1848.

rations en récompense de ces services. Celui relatif à la garde mobile est précédé d'un rapport du général Lamoricière, où nous lisons :

« En raison de la conduite tenue par les bataillons de la garde nationale mobile pendant les journées des 23, 24, 25 et 26 juin, le ministre de la guerre, commandant l'armée de Paris, a l'honneur de proposer au président du conseil chargé du pouvoir exécutif, en exécution de ses ordres, d'avancer ou d'admettre dans la Légion d'honneur les officiers et volontaires de cette garde qui se sont le plus particulièrement distingués et dont les noms sont contenus dans le projet de décret ci-joint. »

Une seule croix d'officier était accordée à M. Clary, chef du 1^{er} bataillon, avec cette mention : « A conduit son bataillon d'une manière brillante. » De nombreuses croix de chevalier sont ensuite réparties entre les vingt-quatre bataillons, en y comprenant la garde marine et la garde mobile à cheval. Tous les légionnaires ont été ou blessés ou ont montré « un courage remarquable », soit en enlevant les barricades près le Panthéon, rue de la Vieille-Estrapade, rue Saint-Jacques ; soit en arrachant des drapeaux rouges ou bleus et blancs des barricades du faubourg Saint-Antoine, de la caserne Popincourt, de la place de la Bastille, du presbytère Saint-Étienne du Mont ; soit en s'emparant d'armes ou en faisant des prisonniers. L'un a dégagé une pièce d'artillerie compromise ou animait tous ceux qui l'entouraient par ses paroles et par son exemple à la prise des barricades de la Villette ; l'autre a tué l'insurgé qui avait blessé le général Damesme ou a sauvé la vie au commandant Bassac à la barricade Saint-Laurent. Plusieurs même sont décorés, quoique morts, ayant succombé à leurs blessures après avoir dirigé et commandé des embuscades ou été tués en construisant des épaulements.

Dès que le prince Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République, une ère nouvelle s'ouvre pour la Légion d'honneur. Si la croix récompense encore de réels services, elle va devenir un moyen de séduction, une sorte de monnaie de propagande qu'atteste de la façon la plus flagrante cette succession presque quotidienne de décrets prodiguant à tout propos, à toute occasion, dans tous les postes, dans toutes les professions, les différents grades de la Légion d'honneur avec une profusion trop inusitée pour n'être pas systématique et intéressée.

Le 5 avril 1849, est promu grand officier le général de division Chagnier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine et des troupes réunies dans la première division militaire ; le 30, le sont à leur tour les généraux de division Baraguey d'Hilliers et de Rostolan ; puis commandeurs, les généraux de brigade Coulibœuf, de Blocqueville, Massoni ; les colonels Jacqueminot, Beltramin, Bousson, Drumel, sans parler des officiers et des

chevaliers ; le 25 juin, sont nommés commandeurs les généraux de brigade Antoine Cavaignac, Reibell, Sauboul, Forey, etc. ; le 30 juin, les militaires du corps expéditionnaire de la Méditerranée qui se sont plus particulièrement distingués devant Rome dans l'affaire du 30 avril ; entre autres, parmi les commandeurs et officiers, les généraux de brigade Levillant, Maillière, Bruat ; le colonel Marulaz ; le 12 juillet, sont élevés au grade de grand-croix, le général de division Vaillant ; à celui de grand officier, les généraux de division Oudinot de Reggio et Regnault de Saint-Jean-d'Angely ; à celui de commandeur, le général de brigade Thiry, l'intendant militaire Pain de Bollardière, le colonel Ripert, etc.

La terrible épidémie cholérique de 1848, dont une des premières et plus illustres victimes avait été Chateaubriand, motiva plusieurs distributions de décorations, notamment, le 18 juillet 1849, aux médecins de Paris, docteurs Husson, Nathalis Guillot, Ambroise Tardieu, Baillarger, Trélat et autres ; aux élèves en médecine ou pharmacie Labat et Poirson ; le 3 novembre suivant, aux docteurs Mélier, Foissac, Lesaulnier, Bréon, etc. ; enfin, le 1^{er} juin 1850, aux personnes des départements qui ont le plus donné de preuves de charité et de dévouement ; citons, au nombre des quarante-cinq médecins désignés : les docteurs Tavernier, d'Amiens ; Récappé, d'Argenteuil ; Villemin, médecin sanitaire en Orient, ayant combattu les ravages du choléra avec un dévouement qui a failli lui coûter la vie, et Prassacacchi, médecin à Salonique, en considération des soins par lui donnés aux Européens et notamment aux Français lors de la dernière invasion du choléra à Salonique.

Et les décrets continuent pendant trois années. Ils concernent, en dehors de l'armée, les fonctionnaires de toutes les branches de l'administration publique : magistrats, préfets, ingénieurs, professeurs, diplomates ; puis des prêtres, des écrivains, des artistes, des agriculteurs, des commerçants, des banquiers. Plusieurs de ces nominations doivent être retenues.

Le 11 décembre, le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé par le ministre de la marine au président de la République :

« M. le capitaine de vaisseau Baudin, gouverneur du Sénégal, en rendant compte du résultat de l'expédition de guerre qu'il a faite dans le haut du fleuve au mois de juillet dernier pour châtier des peuplades du littoral, a proposé pour la décoration plusieurs officiers, sous-officiers et soldats qui se sont fait remarquer dans cette occasion.

« Le combat a été très vif, puisqu'il y a eu du côté de la troupe française quatre hommes tués et dix-neuf blessés.

« M. Baudin a également demandé cette récompense pour l'interprète arabe Hamat, chef indigène, qui a une grande influence sur la population du Sénégal et qui s'est cons-

tamment montré avec intrépidité aux côtés du gouverneur en l'aidant à diriger les volontaires noirs.

« Sur la fin de l'action, M. le gouverneur Baudin a reçu une grave blessure à la jambe ; il n'en a pas moins continué à diriger les troupes et son énergie a été d'un excellent exemple. »

En conséquence, étaient nommés : commandeur, M. le capitaine de vaisseau Baudin, et chevaliers : Brasseur, sergent-major au 3^e régiment d'infanterie de marine, blessé à l'expédition de Fanaye ; Aloitre, fusilier, amputé d'une jambe ; Cabal, voltigeur, amputé d'un bras ; Bonnefond, voltigeur, également blessé, et Hamat, chef indigène, interprète du bureau arabe.

Le 5 août 1850, c'est encore un marin qui, pour sa belle conduite, obtient l'étoile des braves. Embarqué sur le navire *le Rolland*, Pierre Besselièvre, matelot de 3^e classe, inscrit au Havre, se trouvait avec son bâtiment à Mazatlan (Amérique). Dans la nuit du 19 août 1849, alors que le capitaine se trouvait à terre, une violente tempête s'éleva, et *le Rolland* chassa sur ses ancres. Le second capitaine, disant que tout était perdu, se jeta dans une baleinière avec l'équipage, s'efforçant de faire embarquer Besselièvre avec lui ; celui-ci refusa d'abandonner ainsi le bâtiment et ses soixante passagers. Aussitôt Besselièvre se met, avec ces derniers, à travailler au salut commun. Mais le navire chasse toujours et ne tarde pas à talonner ; le gouvernail se brise ; le grand mât tombe en écrasant deux passagers.

Dans ce moment terrible, suprême, Besselièvre seul conserve son sang-froid ; il encourage ses compagnons, les exhorte à suivre ses avis, leur communique l'espoir de pouvoir se sauver. Hélas ! *le Rolland*, défoncé par les rochers, s'emplit d'eau et sombre ; déjà son avant seul reste à découvert ; deux des naufragés sachant nager se jettent à la mer, mais ne tardent pas à périr.

Besselièvre et quatorze survivants luttent toujours ; ils se réfugient sur une vergue et le hardi matelot, s'étant attaché à une corde, cherche à gagner à la nage un rocher voisin aperçu à la lueur des éclairs, afin d'y établir un va-et-vient ; mais la corde est trop courte, il la lui faut abandonner ; alors, malgré la fureur de la mer et au prix d'efforts inouïs, il revient auprès des passagers. C'est dans cette horrible position que s'achève cette nuit d'angoisses. Au jour, deux embarcations parviennent à sauver ces malheureux. Besselièvre, grièvement blessé, ne songeait qu'à ses compagnons. Jamais croix fut-elle mieux placée que sur la poitrine de cet héroïque enfant de la Normandie !

Quoique plus anciens, les faits énumérés dans le décret du 16 novembre 1850 sont dignes des mêmes éloges. En voyant réapparaître à la tête du gouvernement l'héritier de leur empereur, tout ce qui restait des vaillants

débris de nos grandes armées, de ces « vieux de la vieille », pour leur restituer leur nom populaire, avait été galvanisé d'enthousiasme. Ayant tous pieusement conservé leurs glorieux uniformes, ils viendront chaque année, le 15 août, jour de la Saint-Napoléon, portant avec orgueil leurs légendaires bonnets à poil, leurs shakos démodés, leurs plumets démesurés, déposer une couronne au pied de la colonne. En retour, chacun de ceux qui n'avaient point encore la croix ne pouvait penser qu'elle lui fût refusée par le neveu de Napoléon.

Une commission avait été nommée pour examiner les réclamations ; et soixante et onze de ces braves virent, enfin, leur vœu exaucé. Les uns sont chevronnés de campagnes, ou ont été blessés et faits prisonniers en Égypte, en Syrie, à Salamanque, à Saint-Sébastien, à Pampelune, à Dresde, à Java, à Waterloo, ou encore transportés en Angleterre, en Sibérie ; les autres se sont distingués par des actions d'éclat à Damiette, à Héliopolis, à Craonne, au passage du pont de Lowenberg, au blocus de Hambourg, au siège de Mayence, pendant la campagne de France à Villers-Cotterets. Celui-ci a été amputé à Bautzen ou laissé pour mort à Wiasma ; celui-là a sauvé son général à Tivoli ou son colonel à Albuféra. Le ruban rouge leur rappellera ces hauts faits et les consolera des épreuves passées en les aidant à supporter leurs infirmités et, pour beaucoup, la misère, et à voir venir, dans la quiétude d'une ambition désormais satisfaite, la mort qui approche.

Le 2 décembre 1851, avait lieu le coup d'État, suivi du plébiscite du 10 du même mois ; et le 1^{er} janvier de l'année 1852 était inauguré par le décret ainsi conçu publié au *Moniteur universel* :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAISE

« Le président de la République,

« Vu l'article 7 du décret du 2 décembre 1851 et l'article 1^{er} du décret du 18 du même mois ; sur le rapport de la commission consultative en date de ce jour ;

« Proclame le résultat des votes émis par les citoyens français pour l'adoption ou le rejet du plébiscite suivant :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre 1851.

« Le nombre des votants a été de 8 116 773.

« Ont voté *oui* : 7 439 216.

« Ont voté *non* : 640 737.

« Ont été annulés comme irréguliers : 36,820 bulletins.

« Le présent décret sera publié et affiché dans toutes les communes de la République.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Au-dessous figure le second décret que voici :

« Le président de la République,

« Considérant que la République française, avec sa forme nouvelle sanctionnée par le suffrage du peuple, peut adopter sans ombrage les souvenirs de l'Empire et les symboles qui en rappellent la gloire ;

« Considérant que le drapeau national ne doit pas être plus longtemps privé de l'emblème renommé qui conduisit dans cent batailles nos soldats à la victoire ;

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — L'aigle française est rétablie sur les drapeaux de l'armée.

« ART. 2. — Elle est également rétablie sur la croix de la Légion d'honneur. »

Puis, par un autre décret du 1^{er} février suivant, la forme de la décoration de la Légion d'honneur est aussi rétablie telle qu'elle avait été adoptée par l'Empereur.

Mais, au même moment, bien qu'il s'enorgueillisse de restaurer « les souvenirs de l'Empire », le prince Louis-Napoléon portait une grave atteinte à la pensée de l'illustre fondateur de la Légion d'honneur, en détruisant l'unité de l'Ordre par la création de la médaille militaire.



Plaque (1852-1870).

Toutefois, la croix et la médaille portaient la même aigle française. Qui ne voyait que, dans ses serres, cette aigle tenait une couronne ! Et Thiers pouvait s'écrier : « L'Empire est fait ! »

Moins d'un an après, le 1^{er} décembre 1852, à 8 heures du soir, Louis-Napoléon Bonaparte était en effet, à Saint-Cloud, en présence du Sénat et du Corps législatif, solennellement proclamé Empereur des Français sous le nom de Napoléon III.

Bien que, depuis lors, un demi-siècle bientôt se soit écoulé, tout ce qui



Croix (1852-1870).

« Désormais, ainsi que le fait remarquer M. Henry Houssaye, la croix n'allait plus être donnée, à de très rares exceptions près, aux sous-officiers et aux soldats. Leur bravoure et leurs blessures n'allaient plus mériter que la médaille militaire. Ruban rouge pour les officiers, ruban jaune pour les soldats, comme si le sang des uns et des autres n'était pas de la même couleur. »

touche à la Légion d'honneur est presque de l'histoire contemporaine. Peu de changements, du reste, ont été apportés à son institution, laquelle n'a cessé de fonctionner de la même manière qu'aujourd'hui. On en trouvera les règles particulières dans le chapitre suivant.

Sous le second Empire, les nominations périodiques dans l'Ordre avaient lieu deux fois par an, le 1^{er} janvier et le 15 août, jour de la fête de l'Empereur,



Le général en chef Canrobert, dans les tranchées mêmes de Sébastopol, distribue des croix aux soldats blessés. — Tableau de J. Rigo. (Musée de Versailles.)

de même que, sous la troisième République, le 1^{er} janvier et le 14 juillet, jour de la fête nationale.

Sous les deux régimes, les guerres, les expéditions, les expositions, les épidémies, les centenaires ont été l'occasion de distributions exceptionnelles de croix. Le siège de Sébastopol a notamment été le théâtre de remises de décorations particulièrement glorieuses et émouvantes que le pinceau a rendues populaires. Disons aussi que c'est sous le règne de Napoléon III que, pour la première fois, les drapeaux français ont été décorés et que s'est établi l'usage d'accorder à des femmes la Légion d'honneur, ainsi qu'on le verra dans les chapitres v et vii qu'on lira plus loin.

Au moment de clore cette longue et patriotique revue où se trouvent fidèlement résumées les différentes phases de l'histoire de l'institution, est-il exact de prétendre avec M. Henry Houssaye que, « si Napoléon revenait faire un tour ici-bas, il penserait que la Légion d'honneur n'est plus la Légion



Brevet de la Légion d'honneur sous le Second Empire.

d'honneur qu'il avait fondée » ? Le sympathique académicien en donne la raison : « Cette institution, disait l'Empereur, est un vrai modèle d'égalité : elle met sur le même rang les princes et les tambours. » Or, aujourd'hui, tout le monde a la Légion d'honneur, sauf précisément les tambours... et les princes. »

Ces réflexions sont assurément piquantes et spirituelles : elles sont loin, toutefois, d'être exactes. Non seulement tout le monde n'a pas la Légion d'honneur, non seulement les tambours peuvent toujours l'obtenir aussi bien

que les princes, mais jamais peut-être, au contraire, l'institution n'a présenté, d'une façon plus frappante, et, disons le mot, plus démocratique, « le modèle de l'égalité ». C'est par là même qu'elle a pu résister à toutes les secousses, à toutes les révolutions, à toutes les ruines, et, comme le phénix, elle est sortie intacte et vivante des flammes ayant dévoré son palais !

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Quels qu'aient été les changements survenus en France dans l'ordre politique et social, l'idée supérieure ayant servi de base à la Légion d'honneur continue de présider à son institution et à son fonctionnement. Sauf quelques mois, après la Révolution du 4 septembre 1870, pendant lesquels le gouvernement de la Défense nationale avait décidé de n'accorder la croix qu'aux officiers et soldats, l'ordre de la Légion d'honneur a constamment servi et sert toujours à récompenser à la fois les mérites civils et militaires. On peut voir l'étoile aux cinq rayons et son ruban rouge indistinctement placés sur l'uniforme de l'officier et du soldat, sur le costume officiel du membre de l'Institut et du préfet, sur la toge du magistrat et de l'avocat, sur la soutane du prêtre et l'habit du religieux, sur le veston de l'employé et la blouse de l'ouvrier, aussi bien que sur la robe de la religieuse et de la femme artiste ou charitable, sur l'écusson de la ville et à la hampe du drapeau.

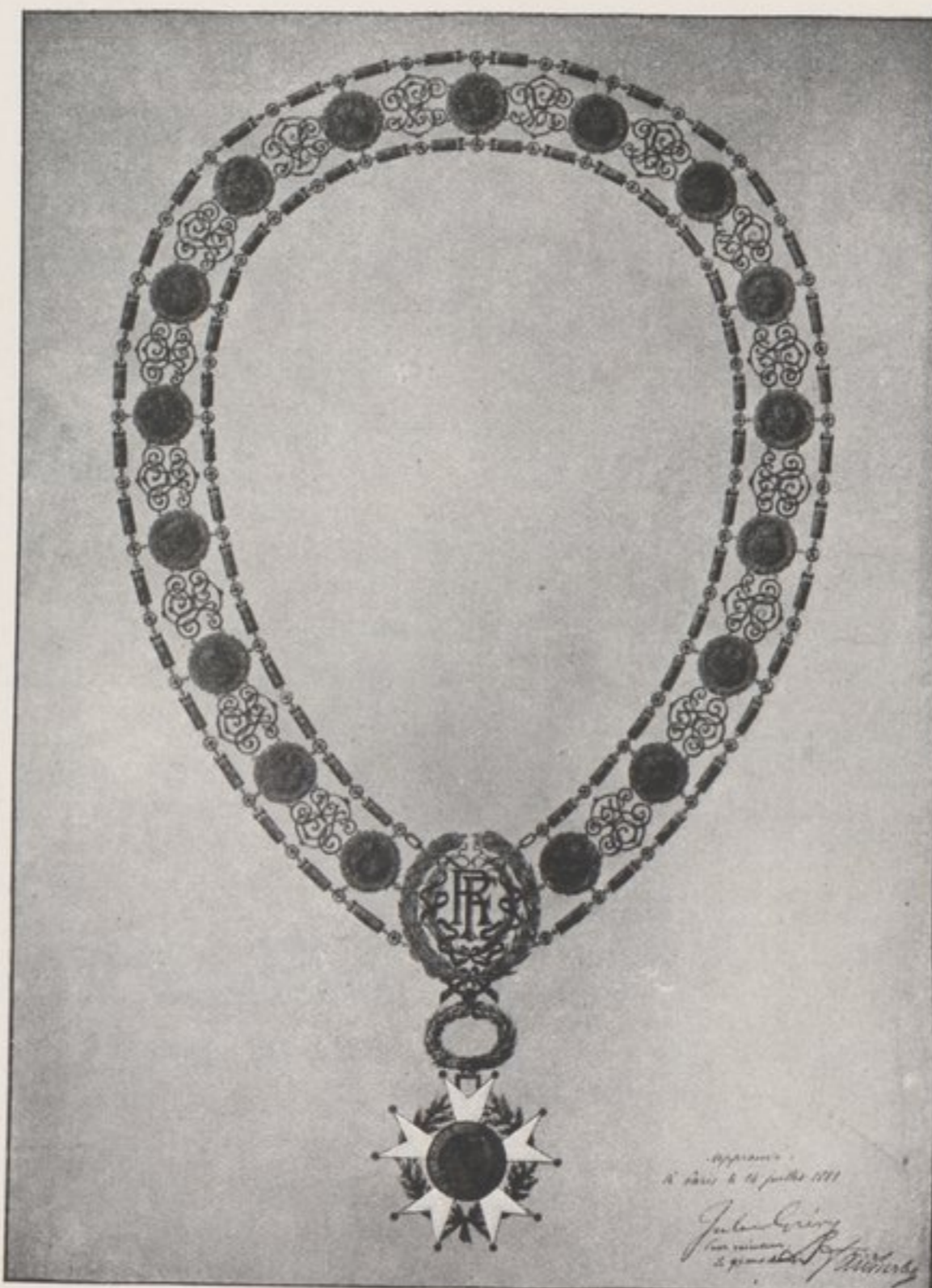
A l'heure actuelle, c'est le décret du 16 mars 1852 qui régit l'organisation de la Légion d'honneur.

Le chef souverain et grand maître de l'Ordre est le Président de la République, qui seul a droit de porter le grand collier de l'Ordre. Il existe toujours cinq grades de membres de la Légion d'honneur : les grands-croix, les grands officiers, les commandeurs, les officiers, les chevaliers.

Tant dans l'ordre civil que dans l'ordre militaire, le nombre des titulaires des quatre grades les plus élevés a été arrêté de la manière suivante : grands-croix, 80 ; grands officiers, 200 ; commandeurs, 1 000 ; officiers, 4 000. Quant aux chevaliers, leur nombre est illimité.

Mais, en ce que touche les décorations civiles et celles sans traitement, la loi du 28 janvier 1897 (art. 1^{er}) les fixe à : 20 grands-croix, 50 grands officiers, 250 commandeurs, 2 000 officiers et 12 000 chevaliers ; encore, sur ces

chiffres, doit-on défalquer : 2 grands-croix, 3 croix de grand officier, 20 de commandeur, 375 d'officier et 1 500 de chevalier, en vue des décorations attribuées à la réserve des armées de terre et de mer, à l'armée territoriale, aux corps militaires des douaniers et des chasseurs forestiers, et afin de pourvoir,



Grand collier de la Légion d'honneur.

dans l'ordre civil, aux circonstances exceptionnelles à déterminer par des lois spéciales.

Mais, si cette limitation résulte du texte de la législation de la Légion d'honneur, elle a été maintes fois dépassée. Depuis 1874, en effet, on ne compte pas moins de 40 lois ayant accordé au gouvernement des contingents extraordinaires de croix, tantôt à l'occasion d'expositions universelles françaises,

telles que celles de 1878, de 1889 et de 1900, ou d'expositions étrangères comme celles de Vienne en 1873, de Philadelphie en 1877, d'Amsterdam en 1884, de Liverpool et d'Anvers en 1885, de Barcelone en 1888, de Moscou en 1891, de Chicago en 1893, etc.; tantôt à la suite d'opérations militaires, en Tunisie en 1881, au Tonkin en 1883, 1884, 1885, en Chine en 1885, à Madagascar en 1884, 1885, 1895, au Cambodge, au Sénégal, au Soudan, au Dahomey, en 1886 et 1892; ou bien encore pour récompenser des missions, celle de l'Ouest africain en 1885 et celle de Pavie en Indo-Chine en 1896, ou des dévouements dans des inondations (1875), dans des épidémies cholériques (1885 et 1892), et pour fêter des anniversaires ou des centenaires (fête nationale du 14 juillet 1880, centenaires de 1789 (1889), de la fondation de l'École normale supérieure (1895) ou de l'Institut de France (1895), etc., etc.¹).

Parmi les décorations ci-dessus indiquées ne figurent pas celles attribuées aux étrangers, lesquels, du reste, sont bien *admis*, mais non *reçus* dans la Légion.

On a vu les diverses modifications apportées à l'insigne de la Légion d'honneur à chaque nouvelle forme de gouvernement. Depuis la proclamation de la troisième République française en 1870, la décoration consiste en une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre, entouré de branches de chêne et de laurier, présente, d'un côté, la tête de la République avec cet exergue : *République Française*, 1870, et, de l'autre, deux drapeaux tricolores, avec ces mots : *Honneur et Patrie*. Emaillée de blanc, l'étoile est toujours, comme par le passé, en argent pour les chevaliers et en or pour les quatre autres grades.

La façon de porter les différents grades est bien connue. La croix se met à la boutonnière pour les chevaliers et les officiers, ces derniers ayant la rosette; en sautoir pour les commandeurs. Les grands officiers, outre la croix d'officier, portent, sur le côté droit de la poitrine, une plaque en argent à cinq rayons doubles, au centre de laquelle se trouve une tête de la République et en exergue : *République Française*, 1870. *Honneur et Patrie*. Enfin, les grands-croix passent, sur l'épaule droite, en écharpe, un large ruban moiré rouge, au bas duquel est attachée une croix de commandeur; et, sur le côté gauche de la poitrine, ils placent une plaque un peu plus grande que celle des grands officiers.

Ajoutons que les personnes en tenue de ville sont seules autorisées à porter à la boutonnière le ruban ou la rosette sans insigne. Au contraire,

¹ Emile Defaux. *Organisation et législation de la Légion d'honneur*.

l'insigne doit toujours être placé, en présentant la face où se trouve la tête de la République, sur l'uniforme militaire ou le costume civil officiel ; et, si la croix de la Légion d'honneur est accompagnée de décorations étrangères, elle doit figurer la première sur le côté gauche de la poitrine, en allant de droite à gauche.

Pour être nommé dans la Légion en temps de paix, il faut avoir exercé pendant vingt ans avec distinction des fonctions civiles ou militaires. Toutefois, les services extraordinaires dans les fonctions civiles ou militaires, dans les sciences et les arts, peuvent dispenser des conditions spécifiées, mais sous réserve de ne franchir aucun grade. Pour donner lieu à ces dispenses, les actions d'éclat, blessures ou services extraordinaires doivent être dûment constatés ; et, depuis la loi du 16 avril 1895, toute nomination ne peut avoir lieu, pour services exceptionnels, qu'après l'avis du conseil de l'Ordre ; en outre, le décret de nomination doit mentionner cet avis en précisant explicitement le détail des services. Sauf les cas extraordinaires, les nominations et promotions n'ont lieu qu'à l'occasion du 1^{er} janvier et du 14 juillet de chaque année.

Toute personne, qui devient membre de la Légion d'honneur, ne peut être nommée qu'avec le grade de chevalier ; cette règle ne s'applique pas aux étrangers. Quant aux promotions d'un grade inférieur à un grade supérieur, elles sont réglées ainsi qu'il suit : pour devenir officier, il faut être resté pendant quatre ans chevalier ; pour devenir commandeur, être resté pendant deux ans officier ; pour devenir grand officier, être resté pendant trois ans commandeur ; et, pour devenir grand-croix, être resté pendant cinq ans grand officier.

Dans l'évaluation des années dont il s'agit ci-dessus, chaque campagne est comptée double aux militaires ; et, en temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures peuvent dispenser des conditions exigées pour le temps de paix.

Tous les six mois, le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur arrête le nombre des extinctions notifiées à la grande chancellerie dans le cours du semestre précédent ; ce tableau, publié au *Journal Officiel*, sert de base à la fixation du nombre des décorations susceptibles d'être décernées durant le semestre suivant. Les décorations sont ensuite réparties par le grand chancelier d'après les ordres du Président de la République entre les différents ministères.

Lorsqu'il a reçu notification du nombre de croix qui lui est affecté, chaque ministre fait parvenir au grand chancelier la liste des personnes

relevant de son département qu'il juge avoir mérité sa nomination ou sa promotion dans l'Ordre.

Les projets de décrets sont communiqués au conseil de l'Ordre chargé de vérifier si les nominations ou promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements. Puis, les décrets, signés par le Président de la République, sont insérés, à peine de nullité, au *Journal Officiel* et au *Bulletin des lois*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.	
ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.	
	
HONNEUR.	PATRIE.
Le Président de la République Française,	
nomme M. _____	
né le _____ à _____	
département de _____	
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,	
par Décret du _____	
qui lui est attribué par le présent décret.	
du _____ et pour de tous les droits, honneurs et prérogatives attachés à cette qualité.	
Fait à Paris, le _____ 18__.	
Le Secrétaire général de l'Ordre _____	Par le Président de la République Le Grand Chancelier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur. _____

Brevet actuel de la Légion d'honneur.

Des brevets, revêtus de la signature du Président de la République et contresignés du grand chancelier, sont délivrés à tous les membres nouveaux ou promus. Il est perçu par la grande chancellerie pour l'expédition de ces brevets : pour le brevet de chevalier, 25 francs ; pour celui d'officier, 50 francs ; pour celui de commandeur, 80 francs ; pour celui de grand officier, 120 francs ; et pour celui de grand-croix, 200 francs.

Une exception, qui se justifie d'elle-même, existe en faveur des sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en activité de service, dont les brevets sont exempts de tous frais d'expédition.

L'excédent de la recette des frais d'expédition sur la dépense réelle occasionnée par la délivrance des brevets est employé à couvrir les frais des



(Phot. Boyer.)

M. Félix Faure donnant l'accolade
au général Brugère.

brevets de légionnaire délivrés gratuitement, et des brevets de la médaille militaire, dont nous parlerons plus loin; de plus, si une fois ces dépenses acquittées, il y a un reliquat disponible, le montant en est versé au fonds de secours affecté aux membres de la Légion d'honneur, à leurs veuves et à leurs orphelins.

En sus des droits de chancellerie, les légionnaires nouveaux ou promus, au titre civil, remboursent le prix de leur décoration qui est ainsi fixé : pour la croix de chevalier, 12 francs ; pour celle d'officier, 67 francs 50 ; pour celle de commandeur, 149 francs ; pour celle de grand officier, 58 francs ; pour celle de grand-croix, 240 francs.

Enfin, nul ne peut porter la décoration du grade où il est nommé ou promu qu'après sa réception, à moins que la croix ne lui ait été remise directement par le Président de la République. Car tout membre de la Légion doit être reçu, comme cela avait lieu, aux siècles passés, dans les ordres de chevalerie. C'est le Président de la République qui reçoit les grands-croix et les grands officiers, à moins qu'en cas d'empêchement, le grand chancelier ou un fonctionnaire du même rang n'ait été par lui délégué à cet effet. En ce qui touche la réception des chevaliers, officiers et commandeurs, le grand chancelier délègue un membre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire.

Pour les militaires de tous grades et de toutes armes et les fonctionnaires qui dépendent des administrations de la guerre, la réception a lieu à la parade. A l'issue de la revue, le commandant des troupes fait sortir du rang, sans leur garde, les drapeaux ou étendards et les fait aligner devant le centre. Tous les légionnaires présents se groupent derrière ces drapeaux ou étendards, et les réci-



(Phot. Boyer.)

M. Félix Faure
décorant des officiers.

piendaires dix pas en avant. L'officier, délégué par le grand chancelier pour procéder à la réception, se plaçant en face les récipiendaires, fait porter les armes et ouvrir un ban; il adresse ensuite à haute voix, à chacun des nouveaux nommés ou promus dans la Légion d'honneur, les paroles suivantes : « Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons (chevalier, officier, commandeur) de la Légion d'honneur. » Puis il frappe le récipiendaire du plat de l'épée sur chaque épaule, lui attache la décoration sur la poitrine et lui donne l'accolade. Les drapeaux et les anciens légionnaires rentrent dans le rang, et le commandant des troupes fait

fermer le ban et défiler l'arme sur l'épaule droite¹. Il est adressé au grand chancelier un procès-verbal de chaque réception; c'est à partir de cette réception que la nomination devient définitive².

Il ne peut être porté cumulativement avec la Légion d'honneur aucun ordre étranger sans l'autorisation du chef de l'État, transmise par le grand chancelier.

Les officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer en activité de service ou les assimilés, nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, reçoivent l'allocation annuelle suivante payable par trimestre : les chevaliers, 250 francs; les officiers, 500 francs; les commandeurs, 1 000 francs; les grands officiers, 2 000 francs, et les grands-croix, 3 000 francs. Ces traitements, étant spécialement attachés au titre de légionnaire comme gratification en quelque sorte honorifique, sont et devaient être incessibles et insaisissables. Ils ne cessent de l'être, exceptionnellement, que dans les cas de débet envers l'État, la Légion d'honneur, les corps de troupe dont faisaient partie les légionnaires, ou dans les hypothèses de dettes offrant un caractère alimentaire entre époux ou envers les ascendants prévues dans les articles 203, 205 et 214 du Code civil.

Les membres de la Légion d'honneur jouissent de certains droits et pré-



M. Félix Faure décorant des officiers à la revue de Saint-Quentin.

(Phot. Boyer.)

¹ Emile Defaux. *Organisation et législation de la Légion d'honneur*.

² Aucoc. *La Discipline de la Légion d'honneur*. — Levassieur de Précourt. *La Légion d'honneur et la médaille militaire*.

rogatives. Parmi ces droits, aucun n'est politique, comme sous le premier Empire ; ceux qui subsistent ont pour objet de consacrer le respect dû à l'institution en la personne des légionnaires. C'est ainsi que les soldats placés en faction sont tenus de porter les armes aux chevaliers et officiers de la Légion d'honneur revêtus de leur insigne, et de les présenter aux commandeurs, aux grands officiers et aux grands-croix.

Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats décorés ont droit au salut des militaires du même grade non décorés.

Dans les cérémonies publiques, les grands-croix et grands officiers, convoqués par le grand chancelier et n'exerçant pas de fonctions publiques leur assignant un rang supérieur, prennent rang immédiatement après les conseillers d'État chargés de missions extraordinaires ; et les commandeurs, officiers et chevaliers occupent la place qui leur est assignée après les autorités constituées.

En ce qui touche les honneurs funèbres et militaires, les grands-croix sont assimilés aux généraux de division non employés ; les grands officiers aux généraux de brigade non employés ; les commandeurs aux colonels ; les officiers aux chefs de bataillon, et les chevaliers aux lieutenants.

Les étrangers, membres de la Légion d'honneur, décédés en France, reçoivent également les honneurs militaires.

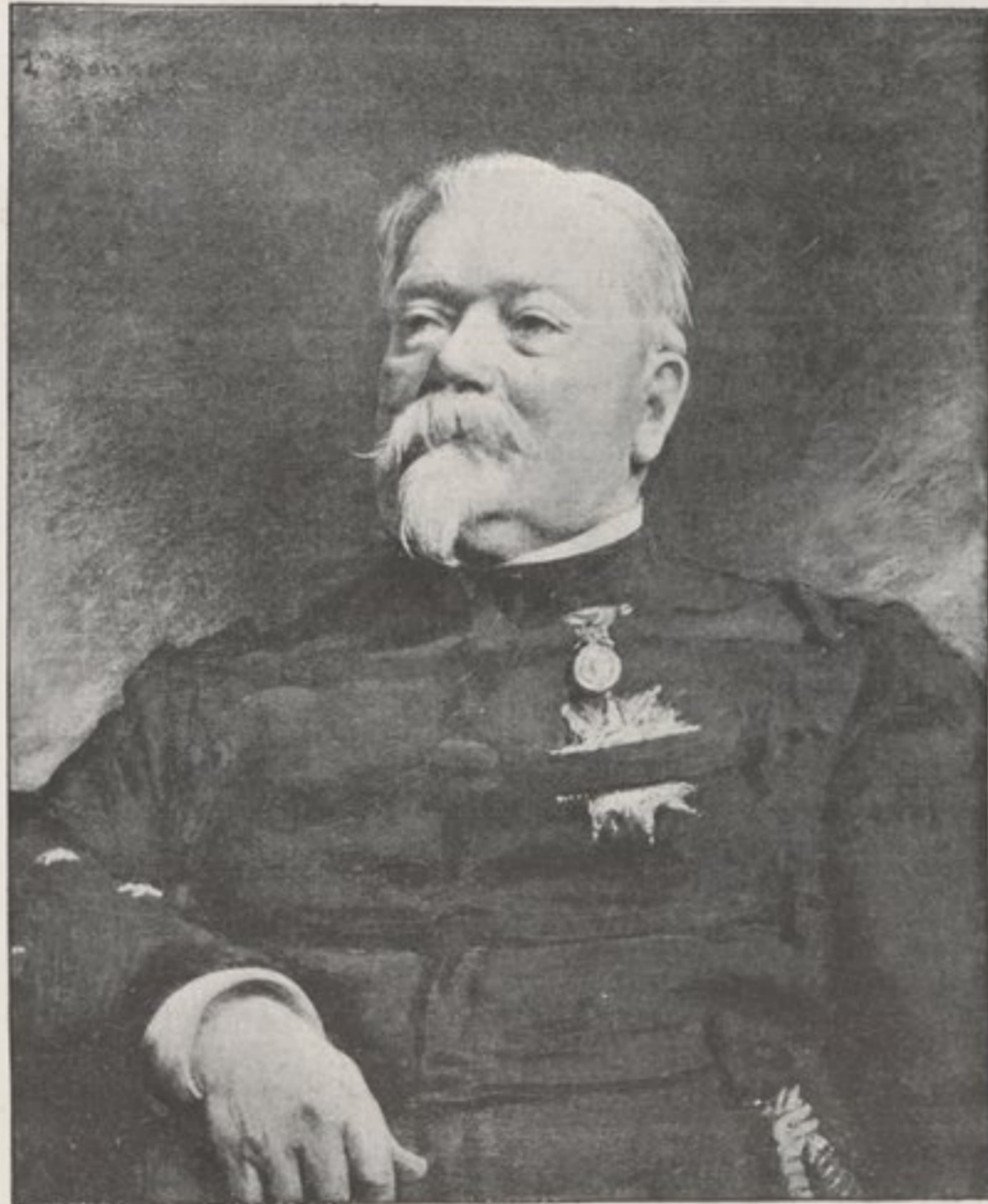
En vertu de la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles, les dispositions relatives aux honneurs funèbres militaires sont applicables, quel que soit le caractère, civil ou religieux, des obsèques.

Deux autres prérogatives sont à signaler : tout d'abord, les officiers de l'état civil doivent, dans les actes qu'ils dressent, mentionner la qualité de légionnaire des personnes auxquelles elle appartient ; puis, lorsque des grands-croix ou des grands officiers sont prévenus d'un délit emportant une peine correctionnelle, ils ont le privilège d'être cités par le procureur général, aux termes de l'article 10 de la loi du 20 avril 1810 et de l'article 479 du code d'instruction criminelle, devant la première chambre de la cour d'appel, laquelle prononce sans appel.

..

Si l'administration de l'ordre de la Légion d'honneur ne forme pas, à vrai dire, un département ministériel, elle n'en est pas moins une de nos

plus importantes administrations publiques. Elle se rattache, au point de vue constitutionnel, au ministère de la justice ; et son budget, présenté par le garde des sceaux, est soumis chaque année au Parlement et voté par lui. Malgré cela, en fait, la Légion d'honneur a une existence et un fonctionnement qui lui sont propres ; et son grand chancelier, qui, sous le premier



a u e r s t a e d t

Général Davout, duc d'Auerstaedt, grand chancelier

de la Légion d'honneur, par Bonnat.

Empire, figurait au nombre des grands officiers de l'Empire, prend aujourd'hui rang immédiatement après les ministres, les cardinaux, les amiraux, puisqu'il n'y a plus de maréchaux.

Le grand chancelier est nommé par le chef de l'État et choisi parmi les grands-croix ou les grands officiers de la Légion. Le titulaire actuel de ces hautes fonctions est, depuis le 5 décembre 1895, M. le général de division Davout, duc d'Auerstaedt.

Le grand chancelier est préposé à toutes les parties de l'administration de l'Ordre. Il travaille directement avec le Président de la République. Il est dépositaire du sceau de l'Ordre ; il entre au Conseil des ministres toutes les fois que le Président du conseil juge convenable de l'y appeler pour discuter les intérêts de l'Ordre. Son traitement est de 40 000 francs par an, et il a la jouissance du palais de la Légion d'honneur.

Ses attributions sont multiples. Il préside le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, chargé de veiller à l'observation des statuts et règlements de l'Ordre et de tous les établissements ou institutions qui en dépendent. Il présente au Président de la République les rapports, projets de décrets, règlements et décisions concernant la Légion d'honneur, la médaille militaire, les ordres étrangers et coloniaux. Il lui soumet, ainsi que nous l'avons déjà dit, la répartition à faire entre les différents ministères et la grande chancellerie, des décorations disponibles pour chaque semestre. Il prend ses instructions à l'égard des ordres étrangers conférés à des Français et transmet l'autorisation de les accepter et de les porter. Il dirige et surveille la perception des revenus de l'Ordre, les paiements et les dépenses, dresse et présente les projets annuels de budget. Il administre les maisons d'éducation des filles de la Légion d'honneur, prépare et adresse au chef de l'État les listes d'admission des élèves payantes et gratuites de ces maisons. Il a le droit de proposer directement au Président de la République, pour des nominations ou promotions dans l'Ordre, les anciens fonctionnaires et les anciens militaires et marins, et, pour la médaille militaire, les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer amputés ou retraités pour blessures équivalentes à la perte absolue de l'usage d'un membre. C'est, enfin, le grand chancelier qui a qualité pour exercer les actions intéressant la Légion d'honneur ; et, au cas où son témoignage est requis en justice, il y a lieu d'observer à son égard les prescriptions du décret du 4 mai 1812 relatif à la citation en témoignage des ministres et autres principaux fonctionnaires de l'État¹.

La Légion d'honneur a un secrétaire général nommé par le président de la République, et désormais appartenant aux carrières civiles. C'est, depuis le 27 décembre 1898, M. Demagny, commandeur de la Légion d'honneur, conseiller d'État, délégué pour trois ans en remplacement de M. Jacquin, également conseiller d'État, dont la délégation était expirée.

Le traitement affecté à la fonction est de 18 000 francs.

Le secrétaire général a la signature en cas d'absence ou de maladie du

¹ Dalloz. *Jur. Gén. Ordres civils et militaires.* — Emile Defaux. *Organisation et législation de la Légion d'honneur.*

grand chancelier qu'il représente ; il est vice-président du conseil de l'Ordre et préside le conseil général des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Enfin, l'administration supérieure de la Légion d'honneur comprend le conseil de l'Ordre, qui a pris la place de l'ancien comité de consultation existant sous le premier Empire et qui avait fini par ne plus fonctionner. Ce conseil se compose du grand chancelier, président ; du secrétaire général, vice-président ; de dix membres de l'Ordre nommés par le Président de la République et d'un secrétaire désigné par le grand chancelier.

Les membres du conseil sont renouvelés par moitié tous les deux ans, les membres sortants pouvant être renommés.

Les titulaires actuels sont :

MM. le vice-amiral Lefèvre, grand-croix ; le général de division Lebelin de Dionne, grand officier ; le général de division Laveuve, grand officier ; le général de division Hartung, grand officier ; Decrais, député, ancien ambassadeur de France, grand officier ; Dislère, président de section au conseil d'État, grand officier ; Bonnat, membre de l'Institut, grand officier ; Doniol, inspecteur général des ponts et chaussées, commandeur ; Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française, commandeur ; Forichon, premier président de la cour d'appel de Paris, officier.



(Phot. Paul Boyer.)

M. Demagny, secrétaire général de la Légion d'honneur.

Les attributions du conseil de l'Ordre consistent à veiller, de concert avec le grand chancelier, à l'observation des statuts et règlements de l'Ordre, à donner son avis sur les questions intéressant la Légion ou ses établissements, soit que ces questions ressortissent à sa compétence en vertu de la loi, soit qu'elles lui soient soumises par le grand chancelier. Il est encore consulté en matière disciplinaire.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'organisation et du fonctionne-

ment de l'administration de la Légion d'honneur¹. Qu'il nous suffise d'indiquer que ses différents services sont répartis entre quatre bureaux. Le bureau du secrétariat général s'occupe des dépêches, des propositions, du personnel de l'administration centrale, du conseil de l'Ordre, du service intérieur, du budget; le premier bureau a dans ses attributions le personnel et le traitement des membres de l'Ordre et des décorés de la médaille militaire, les ordres étrangers et coloniaux. Le deuxième bureau est préposé à tout ce qui concerne les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, le personnel et l'administration de ces maisons, les secours aux membres de l'Ordre, à leurs veuves et à leurs orphelins, les archives; enfin, le troisième bureau centralise les opérations de recettes et dépenses et toute la comptabilité².

Les biens propres de la Légion d'honneur, qui devaient, lors de la création de l'Ordre et à l'époque des cohortes, consister principalement en propriétés immobilières, ne sont plus composés que de revenus, provenant presque exclusivement de rentes 3 1/2 sur l'État. Ces revenus ont été réduits à 4 835 562 francs par les conversions successives, qui n'ont pas fait perdre à la Légion moins de 2 746 384 francs de rente.

A cette première source de recettes, il convient d'ajouter les intérêts provenant d'actions des canaux d'embranchement du canal du Midi, les produits du domaine d'Ecouen, le montant des pensions des élèves payantes de Saint-Denis, d'Ecouen et des Loges, divers frais remboursés par les légionnaires et le supplément de dotation, variable suivant les besoins, inscrit au budget de l'État, lequel s'est élevé pour le dernier exercice (1899) à 11 046 050 francs.

Quant aux dépenses de toute nature, le budget de l'année 1899 accuse un total de 16 255 149 francs.

..

Une institution comme celle de la Légion d'honneur, reposant sur les principes et les idées les plus nobles et les plus élevés qui puissent présider à la vie et aux rapports des citoyens dans la grande association nationale formant la patrie, ne pouvait être dépourvue d'un pouvoir disciplinaire forte-

¹ On trouvera les renseignements les plus complets à cet égard dans le travail de M. Emile Defaux que nous avons déjà cité.

² Décret du 3 juillet 1896 (*Journal officiel*, 16 août 1896). Les chefs des bureaux de la grande chancellerie sont actuellement : *Bureau du secrétariat général*, M. Dreux; *1^{er} bureau*, M. Daurces; *2^e bureau*, M. Poinot; *3^e bureau*, M. Wagnez.

ment constitué. Aussi, dès l'organisation effective de la Légion, les conditions d'exercice de ce pouvoir ont-elles été déterminées.

S'agissant de discipline presque exclusivement morale, un double point de vue était à considérer; tout d'abord, le légionnaire, reconnu coupable de certains faits prévus et punis par la loi, ne devait plus rester membre de la Légion à laquelle sa condamnation par les tribunaux le rend indigne d'appartenir désormais; cela ne saurait suffire. Ainsi qu'on l'a souvent répété, « l'honneur a des exigences supérieures à celles du code pénal »; s'il a le même centre que la loi positive, sa circonférence est bien autrement vaste. Il existe donc des fautes contre l'honneur ne tombant pas sous l'application des dispositions de la législation répressive, fautes, cependant, qui doivent, au regard d'un ordre honorifique, être censurées et réprimées.

Tel a été l'objet de l'arrêté du 14 ventôse an XII (15 mars 1804), dont les principales prescriptions ont été reproduites dans le décret organique du 16 mars 1852 et dans le décret réglementaire du 24 novembre suivant.

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français. En conséquence, tout individu, qui a perdu la qualité de Français, est rayé des matricules de l'Ordre à la diligence du grand chancelier, le conseil de l'Ordre préalablement entendu.

Les droits et prérogatives des membres de la Légion d'honneur sont suspendus de plein droit par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits de citoyen français. Pour qu'il puisse être procédé à ces mesures, les ministres de la justice, de la guerre et de la marine transmettent au grand chancelier des copies de tous les jugements en matière criminelle, correctionnelle ou de police, relatifs à des membres de la Légion d'honneur.

De leur côté, les procureurs généraux près les cours d'appel et les rapporteurs près les conseils de guerre ne peuvent faire exécuter aucune peine infamante contre un membre de la Légion d'honneur avant qu'il ait été dégradé. Pour effectuer cette dégradation, le président de la cour d'assises, sur la réquisition de l'avocat général, ou le président du conseil de guerre, sur la réquisition du rapporteur, prononce immédiatement, après la lecture de l'arrêt, la formule suivante: « Vous avez manqué à l'honneur; je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé d'en être membre. »

La radiation a ensuite lieu sur le vu de tout arrêt rendu contre un légionnaire et portant condamnation à une peine afflictive ou infamante ou emportant la dégradation militaire.

La condamnation à l'une des peines des travaux publics et de l'emprisonnement

sonnement emporte la suspension des droits, prérogatives et traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur pendant la durée de la peine. Il en est de même de l'envoi, par punition, dans une compagnie de discipline, d'un militaire des armées de terre ou de mer.

Les cas de radiation et de suspension qui précèdent ont lieu de plein droit et par application de la loi ; mais, en dehors d'eux, il en est d'autres pouvant mettre en mouvement le pouvoir disciplinaire afférent au Président de la République en tant que grand maître de l'Ordre. Ce pouvoir s'exerce sur les membres de la Légion d'honneur ayant encouru des condamnations correctionnelles ou qui, n'ayant été l'objet d'aucune poursuite judiciaire, ont commis des actes contraires à l'honneur ; et, en pareil cas, le Président de la République peut suspendre en tout ou en partie les droits et prérogatives ainsi que le traitement attachés à la qualité de membre de la Légion, et même exclure de la Légion, lorsque la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement paraissent rendre cette mesure nécessaire.

En vue de permettre à ce pouvoir de s'exercer s'il y a lieu, les chefs militaires doivent rendre compte aux ministres de la guerre et de la marine de toutes les peines graves, infligées au point de vue de la discipline, aux légionnaires placés sous leurs ordres, et les ministres transmettent des copies de ces rapports au grand chancelier.

De leur côté, les préfets, sous-préfets, maires et officiers de police judiciaire, toutes les fois qu'ils sont informés, dans leurs fonctions, de faits graves de nature à entraîner contre un légionnaire une peine disciplinaire, sont dans l'obligation d'en aviser le grand chancelier ; même devoir est imposé aux ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et consuls, à la connaissance desquels parviendraient des faits graves commis en pays étranger par des légionnaires français ou étrangers.

Lorsque les actes contraires à l'honneur commis par les légionnaires ne peuvent être l'objet d'aucune poursuite devant les tribunaux ou les conseils de guerre, les peines disciplinaires susceptibles d'être prononcées sont : la censure ; la suspension totale ou partielle de l'exercice des droits et prérogatives et du traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur ; l'exclusion.

La censure est prononcée par le grand chancelier ; la suspension et l'exclusion par le Président de la République, sur le rapport du grand chancelier ; mais, quand il prononce l'une de ces deux peines disciplinaires, quelle est la portée de la décision du Président de la République ? L'appréciation du chef de l'État est-elle absolue et arbitraire en ce sens qu'elle ne saurait faire l'ob-

jet d'un recours au Conseil d'État ? ou la voie contentieuse est-elle ouverte à l'intéressé en vue de défendre un droit acquis ? Nous estimons que la décision présidentielle doit être considérée comme souveraine : le chef et grand maître de l'Ordre, statuant en cette qualité sur l'avis du conseil de l'Ordre et le rapport du grand chancelier, étant investi d'un pouvoir d'appréciation sans limite¹.

Tout légionnaire, ayant encouru la suspension ou la privation des droits et prérogatives attachés à ce titre, cesse d'en porter les insignes ; et, s'il continue à les porter, il encourt la peine édictée par l'article 259 du code pénal, soit un emprisonnement de six mois à deux ans.

Lorsqu'un membre de la Légion d'honneur, n'appartenant pas à l'armée, est l'objet d'un rapport ou d'une plainte, la procédure à suivre est ainsi réglée.

Le grand chancelier fait procéder sommairement à une information préalable ; et, suivant les résultats de cette information, il décide s'il y a lieu ou non de donner suite au rapport ou à la plainte. S'il y donne suite, cette décision ne peut être prise qu'après l'avis du ministre compétent quand il s'agit d'un légionnaire remplissant des fonctions publiques.

Le grand chancelier désigne alors trois membres de l'Ordre d'un grade au moins égal à celui de l'inculpé, pour entendre les explications et recueillir des renseignements sur les faits qui servent de base à la plainte ; le président de cette commission d'enquête est désigné par la même décision. S'il s'agit de légionnaires établis à l'étranger, cette désignation est faite de concert avec le ministre des affaires étrangères et, à défaut de légionnaires remplissant les conditions requises, les membres de la commission peuvent être pris en dehors de la Légion d'honneur.

L'inculpé est averti par le grand chancelier de la plainte dont il est l'objet et invité à produire, dans un délai déterminé, ses moyens de défense, soit par écrit, soit verbalement, devant la commission d'enquête sus-indiquée.

La commission transmet au grand chancelier le mémoire justificatif et le procès-verbal des explications orales fournies par l'inculpé : elle y joint les renseignements qu'elle a pu recueillir et son avis. Dans le cas où l'inculpé n'aurait présenté ni défense écrite ni explications orales dans le délai fixé par la décision du grand chancelier, la commission renvoie le dossier avec son avis. Toutefois, le grand chancelier peut accorder, sur la demande de l'inculpé, une prolongation de délai. Au cas où le légionnaire remplit des fonctions publiques, le dossier est communiqué au ministre compétent.

¹ M. Aucoc (*la discipline de la Légion d'honneur*) se prononce dans le même sens. *Contra*, M. Laferrière (*Traité de la justice administrative et des recours contentieux*).

Après ces préliminaires, l'affaire est soumise au conseil de l'Ordre, lequel peut, dans tous les cas, décider que l'inculpé sera admis à fournir de nouvelles explications devant trois de ses membres désignés par le grand chancelier. Il émet son avis sur les mesures disciplinaires qui doivent être prises contre l'inculpé. L'avis du conseil ne peut être modifié qu'en faveur du légionnaire. Lorsqu'il conclut à l'exclusion, il doit être pris à la majorité des deux tiers des votants.

En ce qui touche la réintégration du légionnaire rayé des matricules de la Légion d'honneur, l'amnistie seule, en effaçant la condamnation et même le fait pour lequel cette condamnation a été encourue, a pour effet de l'entraîner de plein droit. Quant à la réhabilitation obtenue par l'ex-légionnaire, elle doit sans doute être prise en très sérieuse considération au point de vue de la réinscription, mais elle ne constitue pas un titre légal pour l'obtenir.

Enfin, des réductions de peine peuvent être octroyées par le Président de la République aux membres de la Légion suspendus. Il en est, toutefois, peu d'exemples ; et, dans les cas assez rares qu'on en trouverait, le légionnaire frappé avait subi la moitié au moins de la durée de la peine.

..

La médaille militaire est de date plus récente que la Légion d'honneur : elle a juste un demi-siècle de moins, ayant été créée, le 22 janvier 1852, par le prince Louis-Napoléon, alors président de la République. Elle ne constitue pas un ordre de chevalerie, mais une récompense uniquement en faveur des soldats et des sous-officiers ou assimilés des armées de terre et de mer : 1° rengagés après un congé, ou ayant fait quatre campagnes ; 2° dont les noms auront été cités à l'ordre du jour de l'armée ; 3° qui auront reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou dans un service commandé ; 4° qui se seront signalés par un acte de courage ou de dévouement.



Médaille militaire
sous le Second Empire.

Mais, depuis le décret de son institution, il a été décidé que la médaille militaire pourrait être accordée également aux maré-

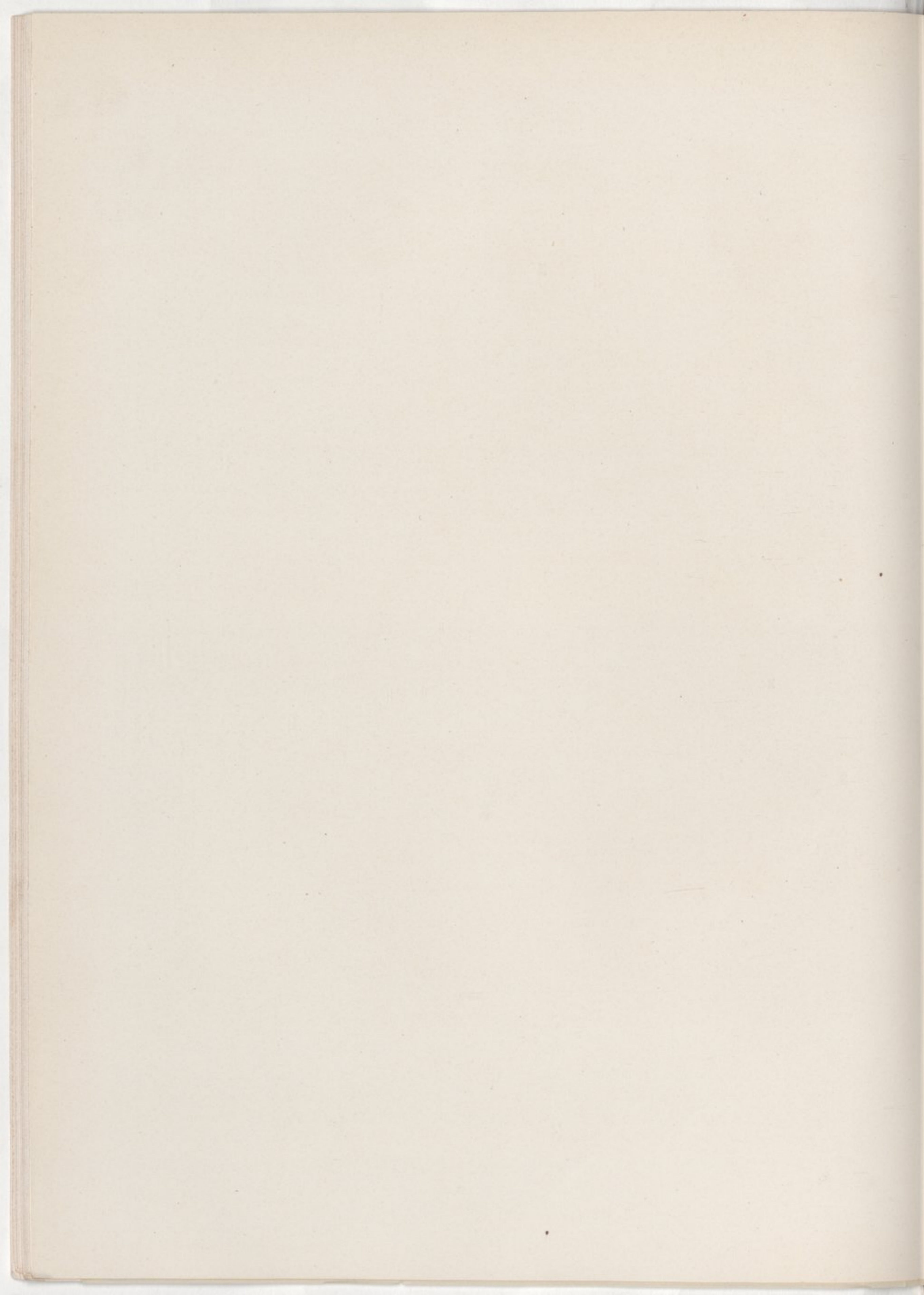


IMP. R. ENGELMANN PARIS.

INSIGNES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

D'APRÈS LES MODÈLES COMMUNIQUÉS PAR MM. ARTHUS BERTRAND ET BÉRANGER

Fournisseurs du Ministère des Affaires Étrangères.



chaux de France et aux amiraux, puis aux généraux ayant rempli les fonctions de ministre ou ayant exercé un commandement en chef, et aux vice-amiraux se trouvant dans les mêmes conditions ; aux commandants de corps d'armée ayant exercé leurs fonctions pendant deux périodes triennales, ayant



Brevet de la Médaille militaire sous le Second Empire.

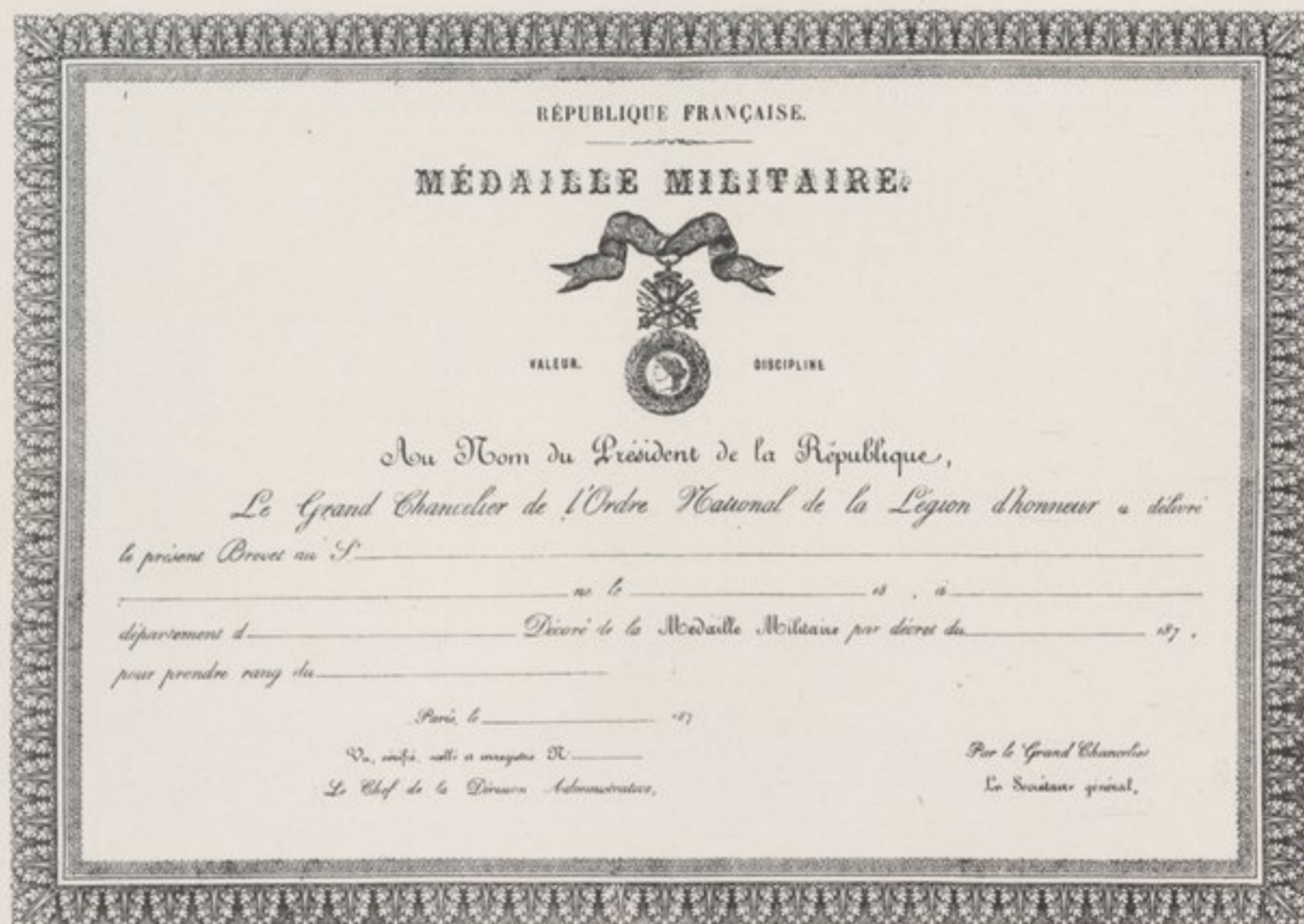
siégé au conseil supérieur de la guerre et obtenu la grand-croix de la Légion d'honneur ; ou aux officiers généraux inspecteurs de corps d'armée comptant six années de services à titre d'inspecteurs ou de commandants de corps d'armée.

La médaille militaire est en argent et d'un diamètre de 28 millimètres.

Au début, elle portait, d'un côté, l'effigie de Louis-Napoléon avec son nom pour exergue, et, de l'autre côté, dans l'intérieur du médaillon, la devise : *Valeur et discipline* ; elle était surmontée d'une aigle. Depuis la chute du second Empire, elle porte, d'un côté, la tête de la République, avec cet exergue : *République française*, 1870, et, de l'autre côté : *Valeur et discipline* ; l'aigle est remplacée par un trophée d'armes.

La médaille se porte sur le côté gauche de la poitrine, attachée par un ruban jaune avec liséré vert ; elle peut se porter simultanément avec la croix de la Légion d'honneur. Elle doit présenter la face sur laquelle se trouve l'effigie de la République, et les personnes en tenue de ville sont seules autorisées à porter à la boutonnière le ruban sans l'insigne.

Une rente viagère de cent francs, incessible et insaisissable, y est attachée ;



Brevet de la Médaille militaire.

elle se cumule avec toute allocation ou pension payée sur les fonds de l'État ou des communes, mais non avec le traitement alloué aux membres de la Légion d'honneur. Des brevets sur parchemin sont délivrés gratuitement aux titulaires.

La médaille militaire est conférée par le Président de la République sur la proposition, suivant la situation du candidat, soit des ministres de la guerre et de la marine, soit du grand chancelier de la Légion d'honneur. Les ministres de la guerre et de la marine proposent tous candidats relevant de leur département respectif. Quant au grand chancelier, ses propositions concernent les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en retraite,

amputés par suite de blessures reçues en activité de service, ou ayant reçu des blessures équivalentes à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Les projets de décrets portant concession de la médaille militaire doivent être communiqués au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui vérifie si ces concessions sont conformes aux lois, décrets et règlements; puis, les décrets signés par le Président de la République sont insérés, à peine de nullité, au *Journal officiel* et au *Bulletin des Lois*.

La médaille militaire est remise aux militaires qui l'ont obtenue, à la parade, d'une manière analogue à ce qui se passe pour la remise de la croix de la Légion d'honneur. Les médaillés ont droit à certains honneurs. Devant eux les sentinelles gardent l'immobilité, la main dans le rang et l'arme au pied; ils reçoivent le salut des militaires du même grade, non médaillés; enfin, les honneurs funèbres leur sont rendus par un quart de peloton commandé par un sous-officier.

L'institution de la médaille militaire est aussi soumise à une discipline semblable à celle de la Légion d'honneur, car le décret du 9 mai 1874 lui a rendu applicables les dispositions du décret réglementaire du 14 avril précédent sur la discipline des membres de la Légion d'honneur.

En 1899, l'effectif des médaillés militaires s'élevait à 51 922; et le budget total relatif à la médaille militaire accusait, pour la même année, une dépense de 5 034 400 francs.



Un ouvrage sur la Légion d'honneur serait incomplet s'il n'embrassait pas tout ce qui rentre dans le domaine de son administration. C'est ce qui nous amène à parler des diverses médailles ayant, au cours du siècle qui va finir, été successivement rattachées à la grande chancellerie; ces médailles sont au nombre de douze¹.

Les deux premières en date ont été créées par la reine d'Angleterre à la suite et en commémoration des campagnes de Crimée et de la Baltique, où les armées et les flottes françaises et anglaises avaient, en 1854 et 1855, partagé les mêmes dangers et recueilli la même gloire. Par décret du 26 avril 1856,

¹ Nous n'avons pas à parler ici des palmes académiques, de la décoration du mérite agricole ou des médailles de sauvetage ou autres, qui sont des récompenses universitaires, agricoles ou spéciales à certains actes de courage.

l'empereur Napoléon autorisa les militaires français de tous grades à accepter et à porter ces médailles, à charge seulement de faire viser et enregistrer leur certificat ou brevet à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

La médaille de Crimée, en argent, a, d'un côté, l'effigie de S. M. la reine d'Angleterre avec ces mots en exergue : *Victoria Regina* ; et, de l'autre côté, un guerrier couronné par la Victoire avec le mot : *Crimea*. Le ruban est bleu liséré de jaune, sur lequel peuvent être fixées cinq agrafes destinées à rappeler les faits les plus mémorables de la guerre d'Orient et portant les noms : *Alma, Balaklava, Inkermann, Sébastopol et Azoff*.

La médaille de la Baltique est également en argent avec, d'un côté, l'effigie de S. M. la Reine et en exergue : *Victoria Regina* ; et, de l'autre, une Minerve armée d'un trident avec le mot *Baltic* et la date 1854-1855 : le ruban, à l'inverse de celui de la médaille de Crimée, est jaune avec liséré bleu.

Devenu empereur, le neveu de Napoléon I^{er} eut à cœur d'octroyer un souvenir de l'illustre fondateur de sa dynastie à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer ayant combattu sous les drapeaux de la France de 1792 à 1815. Telle a été l'origine de la médaille instituée le 27 août 1857 sous le nom de médaille de Sainte-Hélène. Cette médaille en bronze portait, d'un côté, l'effigie de l'empereur Napoléon I^{er}, et, de l'autre, pour légende : *Campagnes de 1792 à 1815. A ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821*. Le ruban était vert et rouge.

Aucune allocation pécuniaire n'y était attachée ; mais, plus tard, les titulaires, qui se trouvaient dans les conditions requises, bénéficièrent de la pension viagère de 250 francs créée par la loi du 5 mars 1869 en faveur des militaires de la République et de l'Empire. On doit, aujourd'hui, parler au passé de la médaille de Sainte-Hélène : le dernier médaillé, qui se nommait Baillot (Louis-Victor) étant décédé, le 3 février 1898, à Carisey (Yonne) à l'âge de cent cinq ans.

La guerre d'Italie soutenue par la France contre l'Autriche en 1859 a également donné lieu à une médaille commémorative (décret du 11 août 1859). Cette médaille en argent porte, d'un côté, l'effigie de Napoléon III, avec ces mots en légende : *Napoléon III, empereur* ; et, de l'autre côté, en inscription : *Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Marignan, Solferino*, et en légende : *Campagne d'Italie, 1859*. Le médaillon est encadré par une couronne de laurier formant relief des deux côtés. Le ruban est rayé rouge et blanc.

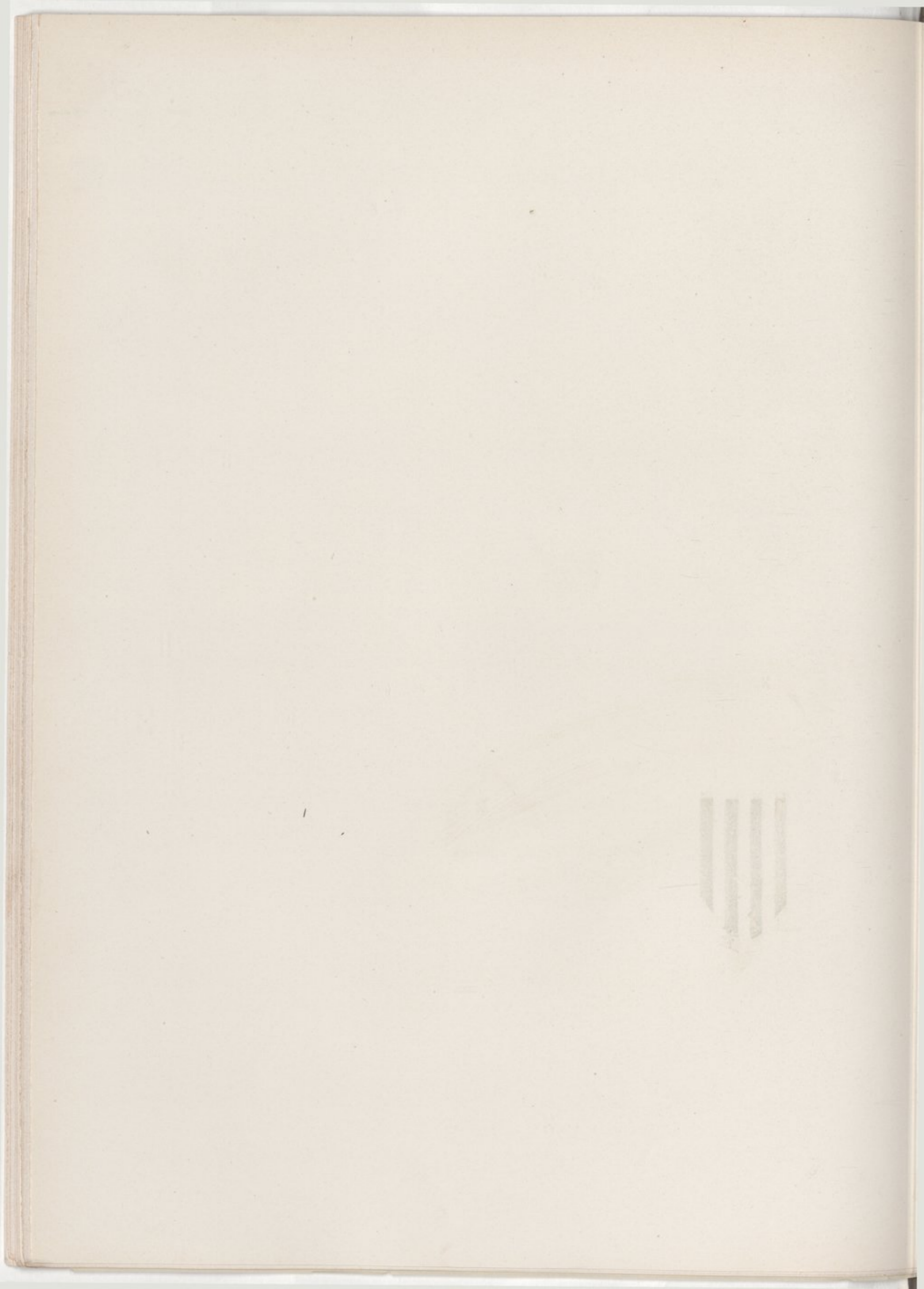
L'expédition de Chine de 1860 a, elle aussi, sa médaille créée par décret du 23 janvier 1861. Elle est d'argent avec, d'un côté, l'effigie de Napoléon III et les mots : *Napoléon III, empereur* ; et, de l'autre, en légende : *Expédition*



MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DES CAMPAGNES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

*Sainte-Hélène. — Crimée. — Baltique. — Italie. — Chine. — Mexique. — Mentana. — Tonkin. — Dahomey. — Madagascar ancienne
Madagascar nouvelle. — Médaille coloniale*

D'APRÈS LES MODÈLES COMMUNIQUÉS PAR MM. ARTHUS BERTRAND ET BÉRANGER
Fournisseurs du Ministère des Affaires Étrangères.



de Chine, 1860, et en inscription les mots : *Ta-Kou, Chang-Kia-Wan, Pa-li-kao, Peking* ; comme, pour la médaille d'Italie, le médaillon est encadré des deux côtés par une couronne de laurier. Cette médaille est attachée à un ruban jaune, dans lequel est tissé en bleu et en caractères chinois le nom de *Peking*.

La médaille de l'expédition du Mexique de 1862-1863 a été créée par décret du 29 août 1863. Elle ressemble beaucoup aux deux précédentes. Comme elles, elle est en argent, portant l'effigie de Napoléon III, avec les mots : *Napoléon III, empereur des Français* ; d'autre part, on lit en légende : *Expédition du Mexique, 1862-1863*, et en inscription les noms : *Cumbres, Cerro-Borrego, San-Lorenzo, Puebla, Mexico*. Le médaillon est aussi encadré des deux côtés par une couronne de laurier. Son ruban est blanc avec bande rouge et verte en croix, et au milieu l'aigle mexicaine tenant un serpent dans son bec.

En 1867, à la suite des événements militaires qui venaient de s'accomplir dans les États pontificaux, le pape Pie IX institua une médaille commémorative en faveur des soldats du corps expéditionnaire français. Désignée sous le nom de « médaille de Mentana », elle a la forme d'une croix latine à quatre branches égales ayant, d'un côté, au centre une tiare placée au-dessus des deux clefs de Saint-Pierre ; autour de ce trophée sont inscrits les mots : *Fidei et virtuti*, et, sur la branche supérieure : *Pie IX*. Le centre de l'autre face représente une croix entourée de laurier avec l'inscription : *Hinc victoria*. Le ruban est blanc moiré à bande bleu d'azur.

Les expéditions successives, qui ont eu pour but d'étendre notre empire colonial, ont été la cause des cinq dernières médailles dont il nous reste à dire quelques mots.

Le 6 septembre 1885, a été créée par une loi une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin et des opérations dirigées contre la Chine et l'Annam au cours des années 1883, 1884 et 1885. Elle est en argent avec, d'un côté, l'effigie de la République et les mots : *République Française*, et, de l'autre côté, en légende : *Tonkin, Chine, Annam*, et en inscription les noms des localités où se sont accomplis les principaux faits d'armes : *Sontay, Bac-Ninh, Fou-Tchéou, Formose, Tuyen-Quan, Pescadores*. Le médaillon est encadré par une couronne de laurier. Le ruban est moitié vert, moitié jaune, par petites raies verticales.

La médaille de l'expédition du Dahomey (loi du 24 novembre 1892) est presque identique à la précédente ; seulement au revers est inscrit le mot : *Dahomey*, et le ruban est moitié noir, moitié jonquille, par petites raies verticales.

Quant à l'île de Madagascar, les deux expéditions dont elle a été le

théâtre, la première en 1886, la seconde en 1895 et à la suite de laquelle la conquête a été parachevée, ont motivé deux médailles créées par les lois du 31 juillet 1886 et 15 janvier 1896. Cette médaille, pareille à celle du Tonkin, porte le mot *Madagascar* ; elle est suspendue à un ruban moitié vert et moitié bleu, par petites raies horizontales.

Enfin, la dernière médaille, dite coloniale, diffère des onze susmentionnées en ce qu'elle se donne plutôt comme une récompense de services que comme souvenir de campagnes spéciales. La loi du 26 juillet 1893, dans son article 75, en explique le but en ces termes : « Il est créé une médaille coloniale unique, destinée à récompenser les services militaires dans les colonies, résultant de la participation à des opérations de guerre dans une colonie ou dans un pays de protectorat. Les actions ou campagnes de guerre donnant droit à la médaille, sans condition de temps de service, seront déterminées, aussi bien pour les expéditions antérieures à la promulgation de la présente loi que pour celles qui auraient lieu pour l'avenir, par un décret du Président de la République, sur la proposition du ministre compétent. Pour chacune de ces campagnes de guerre une agrafe spéciale sera créée portant le nom de la colonie et la date de la campagne ».

Cette médaille est en argent avec, d'un côté, l'effigie de la République et les mots : *République Française*, et, de l'autre, en légende : *Médaille coloniale* ; au milieu un globe terrestre est entouré d'attributs militaires. Ce sont les agrafes, placées sur le ruban à raies blanches et bleues, qui indiquent le nombre et la nature de la ou des campagnes auxquelles a pris part le titulaire¹. Tout militaire ou marin, qui a été, soit blessé, soit cité à l'ordre du jour par suite de faits de guerre accomplis aux colonies françaises ou dans les pays de protectorat, a droit à la médaille coloniale. Ont également droit à cette médaille les fonctionnaires civils qui ont pris part à des opérations de guerre aux colonies. La médaille peut encore être accordée aux militaires ou civils ayant participé à des missions périlleuses et s'étant distingués par leur courage.

* * *

La grande chancellerie de la Légion d'honneur s'occupe également des ordres étrangers ; car c'eût été causer le plus grave préjudice à notre ordre

¹ Dans son *Etude sur la Législation des médailles commémoratives*, M. Emile Defaux a dressé le tableau complet de toutes les campagnes auxquelles chaque agrafe correspond.

national que de ne pas soumettre à une réglementation spéciale et à une surveillance attentive et permanente l'acceptation et le port, par les Français, des décorations des autres pays. Le décret du 10 juin 1853 a été rendu à cet effet.

Toutes décorations ou tous ordres étrangers, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme, qui n'auraient pas été conférés par une puissance souveraine, sont déclarés illégalement et abusivement obtenus, et il est enjoint à tout Français qui les porte de les déposer à l'instant.

Sont considérés comme illégalement et abusivement obtenues toutes décorations qualifiées françaises ou étrangères conférées, sous quelque titre que ce soit, par des chapitres, corporations, confréries, prétendus grands maîtres ou leurs délégués, etc., etc.

Tout Français qui, ayant obtenu des ordres étrangers, n'aura pas reçu du chef de l'État l'autorisation de les accepter et de les porter, sera pareillement tenu de les déposer immédiatement, sauf à lui à se pourvoir, s'il y a lieu, auprès du grand chancelier de la Légion d'honneur, pour solliciter cette autorisation.

Toute demande d'autorisation d'accepter ou de porter les insignes d'un ordre ou d'une décoration étrangère, devra être adressée hiérarchiquement au grand chancelier, par l'intermédiaire du ministre dont relève le demandeur à raison de ses fonctions ou de son emploi. Si le demandeur en autorisation n'exerce aucune fonction publique ou n'a que des fonctions gratuites, il doit adresser sa demande par l'intermédiaire du préfet de sa résidence actuelle. Les ministres, les hauts dignitaires de l'État, les membres du Sénat, de la Chambre des députés, du Conseil d'État et du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur sont autorisés à adresser leur demande directement au grand chancelier.

Toute demande d'autorisation, formée par un Français ne faisant pas partie de la Légion d'honneur, doit être accompagnée d'un extrait régulier de son acte de naissance.

Les ministres et les préfets doivent transmettre immédiatement au grand chancelier les demandes d'autorisation qui leur sont remises, avec leur avis sur la suite à y donner.

Les demandes en autorisation d'accepter ou de porter des ordres ou des décorations étrangères sont examinées et vérifiées en conseil de l'Ordre par le grand chancelier de la Légion d'honneur.

Toute décoration étrangère ne peut être portée en sautoir (commandeurs ou classe correspondante) que par les officiers supérieurs ou les fonctionnaires d'un rang analogue. Les grands cordons ou plaques sont seulement

portés par les officiers généraux ou les fonctionnaires civils d'un rang correspondant.

Les autorisations sont insérées au *Journal Officiel*. Une ampliation du décret d'autorisation sur parchemin est délivrée à l'impétrant.

Il est perçu par la grande chancellerie de la Légion d'honneur, à titre de



Brevet d'autorisation concernant les ordres étrangers sous le Second Empire.

droit de chancellerie, savoir : pour la décoration portée à la boutonnière, 100 francs ; en sautoir, 150 francs ; avec plaque, 200 francs ; en écharpe, 300 francs.

Les officiers en activité de service, jusques et y compris le grade de capitaine dans l'armée de terre et de lieutenant de vaisseau dans l'armée de mer, qui sont autorisés à accepter et porter des décorations étrangères, versent une somme de 10 francs pour prix du brevet qui leur est délivré.

Les sous-officiers de terre et de mer en activité de service, qui sont auto-

risés à accepter et à porter des décorations étrangères, sont exempts de tous droits de chancellerie.

Les produits des droits de chancellerie sont employés : 1° à couvrir les frais d'expédition des ampliations de décrets d'autorisation ; 2° à augmenter le



Brevet actuel d'autorisation concernant les ordres étrangers.

fonds de secours affectés aux membres de la Légion d'honneur, à leurs veuves et à leurs orphelins.

Il est formellement interdit, sous les peines édictées par l'article 259 du code pénal (emprisonnement de six mois à deux ans) : 1° de porter d'autres insignes que ceux de l'ordre et du grade dont l'autorisation a été accordée ; 2° de porter aucun costume ou uniforme soi-disant spécial ou afférent à un ordre ou à une décoration étrangère.

Les titulaires des ordres étrangers, dont le ruban est rouge ou contient du rouge en quantité plus ou moins notable, ne peuvent porter à la boutonnière les insignes de ces ordres qu'en suspendant à leur ruban ou rosette une croix d'un diamètre au moins égal à celui de la rosette ou à la largeur

du ruban (décret du 10 mars 1891)¹. Les ordres visés dans cette disposition sont les suivants :

Autriche : ordres de Léopold, de François-Joseph, du Mérite; *Belgique* : ordre de Léopold; *Brésil* : ordre du Christ; *Cambodge* : ordre du Cambodge; *Hawaï* : ordre de Kaméhaméha; *Italie* : ordre de la Couronne; *Portugal* : ordre du Christ; *Monaco* : ordre de Saint-Charles; *Russie* : ordres de Sainte-Anne, de Saint-Stanislas, d'Alexandre Newski; *Saint-Siège* : ordre de Saint-Grégoire le Grand; *Serbie* : ordres de Takowo, de l'Aigle blanc; *Siam* : ordre de l'Éléphant blanc; *Suède* : ordre de Saint-Olaf; *Tunisie* : ordre du Nichan-Iftikhar; *Turquie* : ordre du Medjidié; *Zanzibar* : ordre de l'Étoile brillante.

Quant aux ordres étrangers reconnus par le gouvernement français et dont il autorise, suivant les cas et après enquête, l'acceptation et le port, en voici la liste complète :

Angleterre. — Ordres de la Jarretière; du Bain; du Chardon; de la Croix étoilée, pour les dames; de Saint-Patrice; de Saint-Michel et de Saint-Georges; militaire de Victoria I^{re} (établi le 1^{er} mai 1837, pour les Indiens indigènes); de l'Étoile de l'Inde (créé le 25 juin 1861).

Anhalt. — Ordre d'Albert l'Ours.

Autriche. — Ordres du Mérite Teutonique; de la Toison d'Or; d'Élisabeth-Christine; de Marie-Thérèse; de Saint-Étienne; de la Couronne de Fer; de Léopold; de François-Joseph; d'Élisabeth.

Bade. — Ordres de la Fidélité; du Mérite militaire de Charles-Frédéric; du Lion de Szähringen.

Bavière. — Ordres de Saint-Hubert; de Saint-Michel; de Sainte-Anne du Couvent des Dames à Wurtzbourg (fondé par la comtesse Anne-Marie de Dernbrack, en 1714, restauré par l'électeur Ferdinand le 22 janvier 1811); de Saint-Georges, défenseur de l'Immaculée-Conception; de Sainte-Élisabeth (fondé le 18 octobre 1766 par l'électrice Élisabeth-Auguste); du Lion; de Sainte-Anne du Couvent des Dames à Munich (fondé par l'électrice Anne-Marie-Sophie, le 6 décembre 1784); militaire de Maximilien-Joseph; du Mérite civil de la couronne de Bavière; royal de Louis; de Thérèse (fondé par la reine Thérèse, le 12 décembre 1827); de Maximilien.

Belgique. — Ordre de Léopold.

Boukharie. — Ordre de l'Étoile.

Brésil. — Ordres du Christ; d'Avis; de Saint-Jacques de l'Épée; de Pedro; de la Croix du Sud; de la Rose.

Brunswick. — Ordre de Henri le Lion.

Bulgarie. — Ordres de Saint-André; du Mérite civil.

Cambodge. — Ordre du Cambodge.

Chine. — Ordre du Double Dragon.

¹ Ces prescriptions ne s'appliquent pas aux étrangers séjournant en France; il a été décidé par arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation, en date du 25 mars 1899, que ces étrangers, n'ayant besoin d'aucune autorisation du chef de gouvernement français pour avoir le droit de porter les décorations à eux concédées par les gouvernements étrangers, ne sont pas, en l'état actuel de la législation, soumis, pour le port de ces décorations, aux règles posées par le décret du 10 mars 1891.

Danemark. — Ordres du Danebrog; de l'Éléphant.

Espagne. — Ordres de Calatrava; de Saint-Jacques de l'Épée; d'Alcantara; de Notre-Dame de Montesat; de la Toison d'Or; de Charles III; de Marie-Louise; militaire de Saint-Ferdinand; militaire de Saint-Hermenegilde; américain d'Isabelle la Catholique; d'Isabelle III; du Mérite militaire; du Mérite naval.

Ethiopie. — Ordres de l'Étoile; du sceau de Salomon.

Grèce. — Ordre du Sauveur.

Hanovre. — Ordres des Guelfes; de Saint-Georges (établi par Ernest I^{er}, le 23 avril 1839).

Hawaï. — Ordre de Kaméhaméha.

Hesse Electorale. — Ordres du Lion d'Or; du Mérite militaire; du Casque de Fer (établi par l'électeur Guillaume I^{er}, le 18 mars 1814); de l'électeur Guillaume.

Hesse Grand-Ducale. — Ordres de Louis; de Philippe le Magnanime.

Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen. — Ordre des principautés de Hohenzollern; insignes du Mérite.

Hollande. — Ordres militaire de Guillaume; du Lion néerlandais; d'Orange Nassau.

Italie. — (Nous allons indiquer les ordres qui existaient dans les divers États de l'Italie, avant les annexions qui ont réuni tous ces États en un seul.)

Ordres des Saints Maurice et Lazare; de Constantin; de l'Annonciade; de Saint-Janvier; de Saint-Ferdinand et du Mérite militaire de Savoie; du Mérite militaire de Saint-Georges de la Réunion; de François I^{er}; civil de Savoie; de Saint-Georges et du Mérite militaire; de la Couronne d'Italie.

Japon. — Ordres du Trésor sacré; du Salut levantin.

Liberia. — Ordre de la Rédemption africaine.

Luxembourg. — Ordres de la Couronne de Chêne; du Lion d'Or de la maison de Nassau.

Mecklembourg-Schwérin. — Ordres du Mérite militaire; du Griffon.

Mexique. — Ordres de Notre-Dame de Guadalupe; de l'Aigle mexicaine; de Saint-Charles.

Monaco. — Ordre de Saint-Charles.

Monténégro. — Ordre de Danilo I^{er}.

Oldenbourg. — Ordres du Mérite; de Pierre-Frédéric-Louis.

Perse. — Ordre du Lion et du Soleil; décoration pour l'Instruction publique.

Portugal. — Ordres d'Avis; du Christ; du Mérite civil de Portugal; de la Tour et de l'Épée; de Sainte-Isabelle; de Notre-Dame de la Conception de Villa Viçosa; de Saint-Jacques.

Prusse. — Ordres de l'Aigle noir; de l'Aigle rouge ou de la Sincérité; du Mérite militaire; de Saint-Jean (de la religion évangélique); de la Croix de fer; de Louise; du Mérite civil; du Cygne; de la Couronne.

Roumanie. — Ordre de la Couronne de l'Étoile.

Russie. — Ordres de l'Aigle-Blanc; de Saint-André; de Sainte-Catherine; de Saint-Alexandre Newski; de Sainte-Anne; de Saint-Stanislas; de Saint-Georges; de Saint-Wladimir.

Saint-Marin. — Ordre du Mérite civil.

Saint-Siège. — Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Saxe Royale. — Ordres de la Noble-Passion ou de Querfurt; de Saint-Henri; de la Couronne de Saxe; du Mérite civil; d'Albert.

Saxe-Gotha. — Ordres de la maison ducale ; Ernestine de Saxe.

Saxe-Weimar-Eisenach. — Ordre du Faucon blanc ou de la Vigilance.

Schwarzbourg. — Ordre de la Croix d'honneur.

Serbie. — Ordres de Takowo ; de Saint-Sava ; de l'Aigle blanc.

Siam. — Ordres de la Couronne ; de l'Éléphant blanc.

Suède et Norvège. — Ordres des Séraphins ; de l'Épée ; de l'Étoile polaire ; de Wasa ; de Charles XIII ; de Saint-Olaf (institué, le 21 août 1847, par le roi Oscar).

Tunis. — Ordre du Nichan-Iftikhar.

Turquie. — Ordres du Croissant ; du Nichan-Iftikhar ; du Mdjidié (établi en août 1852) ; de Osmanié (fondé en 1861 par Abdul-Azis).

Vénézuéla. — Ordre du buste du Libérateur.

Wurtemberg. — Ordres de la Grande-Chasse ou de l'Aigle d'Or ; du Mérite militaire ; du Mérite civil ; de la Couronne de Wurtemberg ; de Frédéric.

Zanzibar. — Ordre de l'Étoile brillante.

Terminons ce chapitre sur l'organisation de la Légion d'honneur par quelques renseignements statistiques. Il y avait au premier janvier 1900 : 43 282 membres de la Légion d'honneur, se décomposant ainsi : 53 grands-croix, dont 37 militaires et 16 civils ; 215 grands officiers, dont 173 militaires et 42 civils ; 1 039 commandeurs, dont 797 militaires et 242 civils ; 5 744 officiers, dont 3 948 militaires et 1 796 civils ; et 36 231 chevaliers, dont 25 308 militaires et 10 923 civils.

Les traitements des légionnaires militaires sont inscrits au budget de 1900 pour la somme de 9 547 250 francs, soit : pour les grands-croix, 105 000 francs ; pour les grands officiers, 342 000 francs ; pour les commandeurs, 797 000 fr. ; pour les officiers, 1 973 000 francs, et pour les chevaliers, 6 330 250 francs.

Quant à la médaille militaire, les titulaires sont au nombre de 56 260, dont 51 931 touchent le traitement. Le chiffre total de ces traitements s'élève à 5 193 000 francs. Parmi les médaillés militaires, figurent 14 généraux ou amiraux, savoir : les généraux Berge, Billot, Davout, Février, de Galliffet, Jamont, Lewal, Logerot, de Négrier, de Salles, Saussier, Warnet, et les vice-amiraux Garnault et Ricunier.

CHAPITRE V

DRAPEAUX DÉCORÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Instituée pour récompenser tous les genres de mérites, la Légion d'honneur ne pouvait pas être donnée seulement aux hommes les plus marquants du pays ; car, dans une grande nation, il n'y a pas que les hommes qui soient dignes de la reconnaissance nationale. Il existe aussi des abstractions consacrées par les institutions et les traditions, ainsi que des collectivités jouissant d'une personnalité morale ou civile, lesquelles, à certaines heures de fléau ou de danger public, rendent au pays les plus signalés services. Ne semble-t-il pas juste qu'ayant été au péril, elles fassent, elles aussi, partie de la Légion qui est à l'honneur ?

Au premier rang des abstractions dont nous venons de parler se place le drapeau. Le drapeau ! qu'il faut regarder, a dit Napoléon I^{er}, « comme un domicile : partout où est le drapeau, là est la France ». Le drapeau ! qui est plus qu'un symbole, car en lui s'incarne ainsi qu'en un être animé l'amour de la patrie ! A ce titre, il a droit au même respect, aux mêmes honneurs, aux mêmes récompenses que les chefs qui le conduisent au combat. Et puis n'est-il pas, en toute circonstance, associé à la vie quotidienne du peuple ? Il est déployé et flotte aux jours de fête et d'allégresse ; il porte le deuil, voilé de crêpe, quand survient un malheur public ; et, lorsque le voyageur aperçoit au mât d'un navire ses couleurs aimées, il lui semble qu'une brise du sol natal s'en détache et vient lui rafraîchir et réjouir le cœur.

L'institution du drapeau remonte aux temps les plus reculés. Pour ne parler que de l'ancienne France, chaque prince, chaque seigneur, chaque commune y avait sa bannière. Puis, chaque compagnie, bande, ou régiment, se donna une enseigne. Enfin, chaque couleur prit une signification et devint un signe particulier.

« Le bleu a été la couleur de la cape de saint Martin et celle de la bannière des ducs de France, élus rois aux x^e et xi^e siècles et sous la suzeraineté desquels s'est fondue l'unité nationale de notre pays.

« Le rouge a été la couleur de l'oriflamme, celle des croisés en terre sainte, celle des bandes de Picardie, origine de notre infanterie sous Louis XI, celle du parti royal dans les guerres civiles de la fin du xvi^e siècle.

« Le bleu et le rouge réunis ont été les couleurs des premiers Valois, celles des Bourguignons au xv^e siècle, celles des Parisiens en 1358 et en 1789.

« Le blanc a été la couleur des Orléans ou Armagnacs au xv^e siècle, celle des protestants au xvi^e siècle.

« Les trois couleurs, bleu, blanc et rouge, sont les couleurs héraldiques de la maison de France-Bourbon dont les destinées sont si intimement liées à celles de la France. Elles sont aussi celles qu'adopteront, en 1789, Louis XVI et la nation, et de l'union desquelles est formé le drapeau tricolore, qui se trouve donc ainsi résumer dans ses plis treize siècles de l'histoire de France¹. »

Le drapeau tricolore est désormais inséparable de l'existence même de la France. Depuis plus de cent ans, il a suivi le sort de ses destinées. Comme le noble peuple dont il est l'emblème, il a combattu pour les causes les plus généreuses ; il a affranchi des nations qui l'ont payé d'ingratitude ; mais il en a si loyalement vaincu d'autres que celles-ci sont devenues ses alliées. Il a abattu, à maintes reprises, la rouge bannière du désordre et de l'insurrection ; enfin, comme l'a proclamé, en un jour d'émeute, un illustre poète, « il a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie² ! »

On croit généralement que c'est Napoléon I^{er} qui, le premier, a décoré de la croix de la Légion d'honneur les aigles de ses drapeaux victorieux. Cette tradition n'est qu'une légende : l'Empereur n'a jamais décerné la croix à aucun drapeau. Mais c'est bien lui, en effet, qui paraît avoir pris l'initiative de décider qu'un drapeau pouvait recevoir et porter une décoration.

Lorsque, le 15 août 1809, ainsi que nous l'avons vu, de son camp impérial de Schœnbrunn, il instituait l'ordre des Trois Toisons d'or, l'article 6 des lettres patentes portait : « Les aigles des régiments, dont l'état est ci-joint et qui ont assisté aux grandes batailles de la grande armée, seront décorées de l'ordre des Trois Toisons d'or. » Cet Ordre n'ayant pas été organisé, la volonté de l'Empereur n'a jamais, de ce chef, pu recevoir d'exécution.

Toutefois, lorsque le neveu et l'héritier du grand capitaine, se trouvant, à son tour en Italie, à la tête d'une armée triomphante, aura la pensée de récompenser le courage de ses troupes en décorant leurs drapeaux, on pourra dire avec vérité qu'il rétablit « d'anciennes et glorieuses traditions » en déclarant que, lorsqu'un régiment prendra un drapeau à l'ennemi, il sera

¹ Comte L. de Bouillé, *Les drapeaux français*.

² Discours de Lamartine à l'Hôtel de Ville de Paris, le 25 février 1848.

autorisé à porter la croix de la Légion d'honneur au-dessous de son aigle ¹.

Le premier drapeau qui ait bénéficié de cette haute distinction est celui du 2^e régiment de zouaves après la bataille de Magenta. Les zouaves ! quel nom magique ! quels souvenirs il évoque ! quels soldats l'ont illustré ! Infatigables, sobres, intrépides autant que généreux, ces fiers Africains, hâlés par le vent du désert et brûlés par les sables, sont bien les hommes dont parle Bugeaud, « aux jarrets de fer, à l'estomac de fourmi, au cœur de lion ». L'Algérie est leur berceau ; en cent rencontres contre les Arabes ils ont conquis leur légendaire renommée. Héros de l'assaut de Constantine, « quand la moitié des leurs tombe sur la brèche, les autres tiennent ² ». Mais voici qu'une grande guerre européenne les appelle à l'extrémité de l'Europe ; la foudre de leur attaque, l'airain de leur résistance arrachent à tous le même cri : « Les zouaves, affirme Saint-Arnaud le lendemain de l'Alma, se sont fait admirer des deux armées : ils sont les premiers soldats du monde ! »

Vers la fin d'avril 1859, le 2^e zouaves s'embarque en Algérie pour la guerre d'Italie sous les ordres du colonel Tixier. Le 4 juin suivant, il est à Magenta, faisant partie de la 2^e brigade Castagny, de la 2^e division Espinasse, du 2^e corps d'armée commandé par le général de Mac-Mahon.

« La journée du 4 juin est à jamais mémorable pour le 2^e zouaves, écrit son historien. Retardée par des corvées de toute nature, la division ne se met en route qu'à 10 heures du matin. Les deux brigades se déploient par bataillons en masse sur deux lignes, la première brigade en avant et s'avancant dans cet ordre sur le village de Magenta...

« Après avoir dépassé Marcollo, la 2^e brigade s'arrête à deux kilomètres de Magenta. Elle entend en avant d'elle le bruit du combat engagé par la 1^{re} brigade, mais ne peut voir à plus de 100 mètres, tant le terrain est fourré. Il est 5 heures du soir ; le 1^{er} bataillon de zouaves vient d'être envoyé en soutien des troupes engagées et les deux autres se portent près d'une briqueterie, lorsque le capitaine Vincendon, du 1^{er} bataillon, arrive au galop de son cheval et annonce au général Espinasse une colonne ennemie se prolongeant sur notre flanc droit. En même temps, le capitaine Guillemard, commandant les batteries voisines, appelle au secours de ses pièces en danger d'être prises.

« Sac à terre et à la baïonnette ! » s'écrie le général Espinasse en s'adressant aux

¹ C'est également de la sorte que M. L.-N. Ney interprète le rappel à d'anciennes traditions :

« Il est sans doute fait allusion ici, explique-t-il, à l'ordre des Trois Toisons d'or. L'article 6 des lettres patentes du 15 avril 1809 accordait la décoration de cet ordre militaire aux aigles des régiments qui assisteraient (le texte porte qui *ont assisté*) aux grandes batailles d'une armée impériale, dite grande armée (*Almanach impérial*, 1810, p. 161). On ne trouve aucune trace de l'application de cette mesure ni d'une semblable mesure en ce qui concerne la Légion d'honneur (*Les Drapeaux français*).

² Dialogue du général Valée et du lieutenant-colonel de Lamoricière commandant les zouaves, la veille de la prise de Constantine.

zouaves. Ceux-ci laissent la colonne ennemie s'avancer jusque sur les pièces et se précipitent alors dans la direction indiquée en poussant des hourras ; à une centaine de mètres de là, ils tombent sur deux bataillons du 9^e d'infanterie autrichien (comte d'Hartmann), qui flottent un instant et se laissent entamer. Un combat acharné s'engage à l'arme blanche ; le zouave Daurière, de la 2^e compagnie du 2^e bataillon, attaque, avec l'adjutant Savières et quelques hommes, un groupe au milieu duquel on aperçoit un drapeau. La garde refuse de se rendre ; elle se fait massacrer pendant que le porteur drapeau essaie de dissimuler l'étendard sous sa capote blanche ; renversé par Daurière qui s'est jeté sur lui, il cherche encore à couvrir le drapeau de son corps ; mais, blessé d'un coup de sabre par l'adjutant Savières, il lâche prise. Daurière saisit le trophée et s'élanche hors de la mêlée en l'élevant au-dessus de sa tête ; le général Castagny aperçoit le zouave, l'appelle et touche le drapeau en félicitant l'heureux vainqueur. Une centaine d'Autrichiens sont tués ou blessés, quatre à cinq cents prisonniers, le reste s'enfuit à travers les arbres et les vignes.

« Cependant, si la colonne autrichienne est dispersée, l'attaque de la première brigade contre Magenta n'en a pas moins échoué et notre bataillon rejeté à gauche et en arrière se reforme difficilement. Le chef d'escadron Borel, aide de camp du général Mac-Mahon, vient transmettre au général Espinasse l'ordre d'attaquer le village plus à gauche. Ce général se met à la tête des zouaves, seuls bataillons disponibles à ce moment, leur fait faire tête de colonne à gauche, les redresse dès que les voltigeurs de la garde sont arrivés dans l'espace devenu libre et marche avec eux sur Magenta : à trois cents mètres de la ville, avant d'arriver en terrain découvert, les zouaves prennent le pas de course, ils escaladent le chemin de fer sous le feu des Autrichiens qui blesse grièvement le commandant Fondrevaye, et ils se précipitent, les uns dans la rue de la Gare avec le colonel Tixier, les autres dans une rue de gauche avec le commandant Morand. Le général Espinasse, toujours à leur tête, reçoit à bout portant un coup de feu de la maison dite des Volets-Verts.

« Les zouaves n'en deviennent que plus furieux ; ils cernent les maisons, enfoncent les portes et massacrent les Autrichiens qui n'ont pu échapper ; quelques-uns sont faits prisonniers, les autres battent en retraite dans la direction du sud. Les zouaves passent la nuit sur leurs positions, les autres troupes sont en dehors¹. »

Les pertes avaient été sensibles. Le 2^e zouaves comptait 44 tués et 245 blessés. Les officiers tués étaient : Fayout, capitaine, et Levis, sous-lieutenant ; les blessés : de Saint-Hilliers et Fondrevaye, chefs de bataillon ; Vincendon et Marin, capitaines ; Létondot, Vignau, Pianelli, Thienot et Defay, lieutenants ; Prevault, de Boyat et Louis, sous-lieutenants. Un dernier blessé, non moins glorieux que les autres, est à signaler : l'aigle du régiment, vaillamment portée par le sous-lieutenant Albert, avait eu la poitrine traversée par un bouchon.

¹ *Historique du 2^e régiment de zouaves*, par le sous-lieutenant Geydon de Dives, d'après les ordres du colonel Thiéry, commandant du régiment. — La bataille de Magenta avait duré jusqu'au soir ; à 7 heures et demie (lit-on dans la relation officielle de la *Campagne de l'Empereur Napoléon III en Italie* (1859), rédigée au dépôt de la guerre) toutes les forces de Mac-Mahon avaient pénétré dans le village, et déjà es Autrichiens dessinaient leur mouvement de retraite (*Archives historiques du ministère de la guerre*).

Le 18 juin, près Borgo-Satello, au sud de Brescia, où campe le 2^e zouaves, Mac-Mahon, devenu maréchal de France et duc de Magenta, adressait aux troupes du 2^e corps l'ordre général ainsi conçu :

« L'Empereur, voulant rétablir d'anciennes et glorieuses traditions, a décidé que le régiment qui prendrait un drapeau à l'ennemi porterait la croix de la Légion d'honneur au-dessous de son aigle. Le 2^e zouaves, qui, le premier dans cette campagne, a enlevé à Magenta le drapeau du 9^e régiment autrichien, recevra demain, par ordre de Sa Majesté, la décoration qu'il a glorieusement gagnée sur le champ de bataille. Cette décision de l'Empereur, en date du 10 de ce mois, sera portée sur le registre des délibérations et sur celui des marches et opérations du régiment. »



(Cliché Lévy et fils.)

Le 2^e zouaves à Magenta, par Yvon.

(Musée de Versailles.)

Le lendemain à midi, toutes les troupes du camp sont en armes. Le maréchal de Mac-Mahon, suivi de son état-major, arrive et fait former les troupes en carré ; à trois reprises les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs. Tous les yeux sont tournés vers le maréchal, qui vient se placer en face du 2^e régiment de zouaves. Une émotion indescriptible s'empare des assistants.

Au milieu du plus profond silence, le maréchal annonce à tous la distinction dont le drapeau du 2^e zouaves va être l'objet. D'une voix forte et sonore

il répète l'ordre paru la veille. Puis il fait avancer devant lui le drapeau au-dessus duquel plane, resplendissant au soleil, l'aigle, dont la poitrine, depuis le 4 juin trouée par un biscailien, forme une tache sombre au milieu de l'or de ses ailes éployées. Le maréchal se découvre et, tenant son épée au-dessus du drapeau, il dit :

« Aigle du 2^e zouaves, sois fière de tes soldats ; au nom de l'Empereur et d'après les pouvoirs qui me sont dévolus, je te donne la croix de la Légion d'honneur. »

Trois fois les cris de *Vive l'Empereur!* et de *Vive le Maréchal!* poussés par toutes les troupes, se font entendre, couvrant les dernières paroles que le héros de Magenta vient de prononcer. Le drapeau s'incline et le maréchal attache lui-même avec un ruban rouge la croix de la Légion d'honneur au-dessous de l'aigle. Puis, tandis que le drapeau retourne à sa place de bataille, au milieu de ses zouaves, toutes les musiques à la fois lancent dans les airs leurs refrains de victoire.

En même temps que leur drapeau, avaient été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : les capitaines Morand, Jauffret et Costes ; le lieutenant Des Mazis ; M. Lillicköök, lieutenant suédois, qui s'était battu vaillamment avec les zouaves ; le sergent Pichot-Duclos ; et les zouaves Frontzein, Marchou et Daurière, celui-là même qui s'était emparé du drapeau autrichien. Recevaient la médaille militaire : les adjudants Savières et Mirauchaux ; le sergent-major Villaret ; les sergents Poux, Poncet, Vallée, Mauduit ; le fourrier Poupinet ; les caporaux Baron et Lambert ; les zouaves Demoulin, Constant, Rioland, Mercier, Thielllement, Lefay, Belloir, Tefra et la cantinière Decobert, épouse Trimoreau, femme courageuse et dévouée, qui avait été blessée plusieurs fois pendant les campagnes d'Afrique et de Crimée.

Après Magenta, les exploits de nos soldats à Solferino devaient également obtenir la croix à plusieurs drapeaux.

C'est d'abord le drapeau du bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale. Ce jour-là, 24 juin, le bataillon des chasseurs de la garde, arrivait le matin à Castiglione, et déjà le bruit du canon se faisait entendre au loin. La fusillade se rapproche et décide le général Manèque, sous les ordres duquel les chasseurs sont placés, à faire avancer ses troupes jusqu'au bord des mamelons qu'elles occupent.

« Du haut de ces montagnes, on découvre un magnifique spectacle : à gauche le lac de Garde ; à droite, l'immense plaine de Médole ; en face, à l'horizon, un village bientôt

célèbre et une grande tour, la tour de Solferino. C'est là, sur un terrain de cinq lieues d'étendue, que va se décider, dans une sanglante bataille, le sort de deux puissantes armées ; car décidément l'ennemi nous attend sur ce champ de manœuvres, choisi, étudié depuis quarante ans et qui doit être, selon lui, le tombeau des Français¹. »

De toutes parts, déjà, on est aux prises. La lutte est acharnée du côté du lac ; la plaine est criblée de projectiles. Sur l'ordre de l'empereur Napoléon, le bataillon des chasseurs de la garde descend des hauteurs ; les première et deuxième compagnies passent devant le souverain et font retentir l'air de leurs vivats. L'objectif est le village de Solferino. Au milieu du feu, le bataillon s'élance, ayant ses tirailleurs dirigés avec le plus rare sang-froid par le capitaine Boissonnet, qui bientôt est tué. Au milieu de vignes entrelacées, la première compagnie se trouve en face d'une nuée de tirailleurs. Le sous-lieutenant Zinzius a la cuisse brisée par un coup de feu ; le lieutenant Poirson, qui montre la même intrépidité, tombe la jambe aussi fracassée ; un peu plus loin, le capitaine Chauvet reçoit une balle en plein corps, son sous-lieutenant est contusionné. A la gauche du village, le lieutenant Moneglia commence une série d'actions d'éclat qui seront l'honneur du bataillon. Devant lui trois pièces de canon ennemies fauchent de leur mitraille tout ce qui s'approche. Avec un élan admirable, il entraîne ses hommes et court sus à cette barrière de feu ; le caporal Ferrière tombe mort l'un des premiers, le sergent Habert tend la main pour s'emparer d'un canon, une balle la lui brise ; le chasseur Gérard, entrant dans la batterie, tue un des servants, mais tombe à son tour la cuisse transpercée, et les trois canons sont à nous.



Drapeau actuel des chasseurs à pied, entouré des anciens drapeaux de l'arme des chasseurs. (Salle d'honneur, à Vincennes.)

¹ *Historique du 2^e bataillon de chasseurs à pied (Archives historiques du ministère de la guerre).*

Pendant ce temps, le reste du bataillon fait merveille. Le capitaine Verdeil, d'un côté, le capitaine Laporte, de l'autre, ont pénétré dans Solferino pêle-mêle avec les Autrichiens qui n'ont pu résister à leurs charges impétueuses. Les premières maisons du village sont enfoncées et soixante prisonniers enlevés. Le capitaine Vilmette traverse les rues au pas de course balayant tout sur son passage. Le lieutenant Jambon, malgré une blessure à l'épaule, combat toujours ; mais il finit par être obligé de s'arrêter, sans pour cela cesser



Le caporal Montellier.

d'exciter ses hommes de la voix et du geste. « A moi la 8^e ! » s'écrie le capitaine Colonel, et la 8^e compagnie se précipite sur l'ennemi. Le capitaine Duval, quoique blessé, et, avec lui, une poignée de braves affrontent tous les dangers. Le capitaine Copri s'empare d'une pièce de canon, tandis que la 6^e compagnie, sous les ordres du capitaine Suire, en prend deux ; et, du haut des collines environnantes, le lieutenant Ramakers, ayant réussi à s'y maintenir, ne cesse de diriger un feu roulant des plus efficaces. Tels sont les résultats de la première partie de cette fameuse journée en ce qui touche le bataillon des chasseurs à pied de la garde sous le commandement de son intrépide chef Clinchant.

Mais voici que tout à coup surgit, venant de la Tour, un bruit formidable qui fait croire à une irrésistible charge de cavalerie. Le lieutenant Moneglia l'a entendu : il prévoit un grave danger ; il faut à tout prix qu'il y pare, et il se dévoue à ce grand devoir patriotique.

« Moneglia se place hardiment à cheval sur la route, ses hommes faisant un cercle autour de lui, décidé à couper de ce côté la retraite à l'ennemi. Le bruit augmente, les Autrichiens approchent. Un premier cavalier, un capitaine d'artillerie, lancé au grand galop, reçoit un coup de feu et vient se jeter sur nos baïonnettes où il tombe percé de coups. Puis débouchent cinq pièces d'artillerie, lancées à fond de train. Les chasseurs, dont l'anxiété est facile à comprendre, car une minute de plus et ils sont écrasés, ne comptent plus que sur leur lieutenant ; mais Moneglia, calme dans le danger, laisse encore s'avancer l'artillerie, et commande : Feu ! à bout portant. Cette décharge, ainsi exécutée, porte le désordre dans la colonne, où hommes et chevaux sont tués ou blessés. Sommé de se rendre, le colonel commandant remet son épée au lieutenant Moneglia et laisse en notre pouvoir cinq pièces attelées¹. »

Ailleurs, la mêlée grandissait. Ici, c'est maintenant à la baïonnette que lut-

¹ *Historique du 24^e bataillon de chasseurs à pied (Archives historiques du ministère de la guerre).*

tent les chasseurs contre les retours offensifs de l'ennemi. Un détachement autrichien s'étant replié sur Solferino est tout étonné de voir le village occupé et se trouve pris entre deux feux. Là-bas, dans une chapelle, des défenseurs désespérés brûlent inutilement leurs dernières cartouches. Un peu partout des corps entiers se retirent en désordre abandonnant armes et bagages.

« Rien ne les arrête plus dans leur fuite, pas même le drapeau du régiment que le chasseur Montellier leur arrache avec une audace qui va faire l'orgueil des chasseurs. En effet, ce trophée conquis à Solferino illustre à jamais le bataillon, dont l'aigle décorée de la croix de la Légion d'honneur portera bien haut la réputation des chasseurs¹. »

Les pertes du bataillon de chasseurs à pied de la garde à Solferino ont été de : deux capitaines et un lieutenant morts de leurs blessures; dix officiers blessés; trente-huit soldats tués et cent dix blessés.

Le 25 juillet suivant, à son arrivée à Milan, le bataillon des chasseurs de la garde impériale recevait l'ordre de se former en bataille sur la promenade du Corso. Puis, arrive à la tête de son état-major le maréchal Baraguey-d'Hilliers, commandant la garde. Il fait former le carré, et, du centre, où il s'est placé, prononce les paroles suivantes :

« Chasseurs de la garde,

« L'Empereur, voulant faire revivre un ancien et noble usage, a décrété qu'une croix de la Légion d'honneur serait suspendue à l'aigle de tous les régiments qui auraient enlevé un drapeau à l'ennemi. Ce glorieux fait d'armes, vous l'avez accompli dans la journée de Solferino, et je viens, au nom de Sa Majesté, attacher une décoration à cette aigle glorieuse, symbole de courage, de discipline et de dévouement militaire. Que ce drapeau, décoré en récompense de votre valeur, vous devienne plus cher encore! Que chacun de vous comprenne que cette croix d'honneur, qui marchera désormais à



Croix et fragment de l'aigle du 24^e bataillon des chasseurs à pied, en 1870².
(Salle d'honneur du 24^e bataillon de chasseurs) (ex-garde).

¹ *Historique du 24^e bataillon* (déjà cité).

² Ces précieuses reliques proviennent du drapeau des chasseurs à pied de la garde que les officiers du régiment se sont partagé lors de la capitulation de Metz.

votre tête, et dont les rayons se reflètent sur tout le bataillon, c'est le but auquel il doit aspirer ! Et la France, notre chère Patrie, heureuse et fière de votre retour, saluera en vous les enfants dont elle peut s'enorgueillir ! »

A Solferino, le 10^e bataillon de chasseurs à pied ne le céda en rien à ses camarades de la garde, car, lui aussi, il enlevait à l'ennemi un de ses étendards ; et, depuis l'aube jusqu'au soir, il avait été engagé.

Parti également des hauteurs de Castiglione, dès trois heures du matin, avec la 2^e division commandée par le général de Ladmirault, il se met en marche par la route des montagnes en se dirigeant sur Solferino. A deux lieues de cette position, la division se masse dans une vallée et prend les dispositions suivantes :



Le sergent Garnier.

(Phot. Franck, Saint-Dié.)

« Trois colonnes d'attaque de quatre bataillons d'infanterie chacune furent formées. Celle de droite, commandée par le général Douay, était couverte par les 4^e et 5^e compagnies du 10^e bataillon déployées en tirailleurs. Celle de gauche, commandée par le général Négrier, était précédée par les 6^e et 7^e compagnies du même bataillon. La colonne du centre était commandée par le général de division de Ladmirault, qui avait gardé avec lui les 1^{re}, 2^e, 3^e et 8^e compagnies de

chasseurs. La 1^{re} compagnie déployée en tirailleurs couvrait la marche de cette colonne ; les 2^e, 3^e et 8^e compagnies marchaient à côté de l'artillerie.

« Ces trois colonnes, s'avancant à peu près à hauteur l'une de l'autre, s'emparèrent successivement de toutes les positions en avant de Solferino. Parvenues au pied du mamelon où se trouvait le cimetière, elles s'élançèrent au pas de course sur la pente septentrionale et sur les maisons situées dans la plaine au pied du cimetière.

« Ce cimetière, où l'ennemi s'était fortement retranché, arrêta l'élan de nos soldats, plusieurs fois obligés de se retirer avec des pertes énormes ; ce ne fut qu'après six heures d'attaque, qu'après que l'artillerie eût fait brèche que l'on y pénétra et que l'on chassa complètement les Autrichiens de Solferino². »

C'est ici que se place la prise glorieuse d'un second drapeau ennemi.

« Au moment où l'on parvint à débusquer les Autrichiens du cimetière, le sergent



Drapeau des chasseurs à pied avec sa croix.

¹ *Histoire de la Garde impériale* (1854-1870), par le capitaine Richard.

² *Historique du 10^e bataillon de chasseurs à pied pendant la Campagne d'Italie* (Manuscrit conservé aux Archives historiques du ministère de la guerre).

Garnier de la 1^{re} compagnie, qui y était entré un des premiers, aperçut un drapeau autrichien, autour duquel l'ennemi s'efforçait de se réunir. N'écoulant que son courage, il s'élança pour l'enlever avec quelques hommes ; et, après un combat à la baïonnette des plus acharnés, il revient ramenant l'étendard du 60^e régiment (prince Wasa) et sa garde.



Drapeau des chasseurs à pied avec sa garde.

(Photographie prise par le commandant Driant, aux grandes manœuvres de 1899.)

« Ce trophée fut remis quelques instants après au maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui l'offrit à l'Empereur au nom du 10^e bataillon. Le soir, à 8 heures, le bataillon était campé sur le champ de bataille en avant de Solferino ¹. »

Le 10^e bataillon de chasseurs comptait le capitaine Kléber mort de ses blessures ; le lieutenant Violette, amputé d'un bras ; le capitaine Bernardy, le lieutenant Gadilhy et le sous-lieutenant Rouget, blessés ; plus treize sous-officiers ou soldats tués ; cent dix blessés et quinze disparus.

¹ *Historique du 10^e bataillon de chasseurs* (déjà cité).

Enfin, c'est aussi pour s'être emparé d'un drapeau autrichien à Solferino que le 76^e régiment d'infanterie de ligne a eu son drapeau décoré.

Ayant à sa tête le colonel de Caussade, le régiment était parti un des premiers pour la guerre d'Italie. A Solferino, son 3^e bataillon, sous les ordres du commandant Deulier, occupe la ferme de Baïte, où il repousse avec succès les assauts répétés de l'ennemi. Quant à son 2^e bataillon (commandant Turnier), resté en réserve, il n'est engagé que vers 4 heures du soir. C'est quelques instants plus tard que va se passer une sorte de duel, prodigieux d'audace et à peine croyable au milieu d'une mêlée où sont aux prises deux considérables armées.

« L'empereur d'Autriche venait d'ordonner à sa première armée de tenter un dernier effort dans la direction de la grande route de Giudizzolo à Castiglione. La ferme de Casa-Nova, située à quatre cents mètres au sud de la route, était défendue à ce moment par une section du génie et le 6^e bataillon de chasseurs. C'est sur ce point que fut envoyé le commandant Turnier.

« Les défenseurs de Casa-Nova avaient accueilli les masses autrichiennes par un feu meurtrier ; mais déjà la brigade Grestchke, conduite par le prince Windischgrœtz s'était avancée jusque sous les murs de la ferme, et une partie du 35^e régiment d'infanterie autrichienne (comte Khevenhuller) avait pénétré dans les premières maisons.

« Le commandant Turnier, à la tête du 2^e bataillon du 76^e, formé en colonne serrée par divisions, se précipita sur les assaillants la baïonnette basse. Nos soldats abordent le 35^e autrichien dans le petit bois qui longe la ferme au sud, et, malgré la supériorité numérique de l'ennemi, l'obligèrent à la retraite, après lui avoir fait perdre beaucoup de monde.

« Dans cette attaque, le drapeau du 76^e, marchant déployé avec le 2^e bataillon, fut un instant menacé. Le porte-drapeau Graffat et le sergent Perret, un ancien du 1^{er} léger, méritèrent une citation pour l'énergie avec laquelle ils le défendirent.

« Nous étions maîtres du bois de Casa-Nova, et nos soldats achevaient de chasser l'ennemi du hameau, quand le fusilier Clavel, de la 3^e du 2^e, aperçut un lieutenant autrichien, qui sortait à la hâte de la ferme en emportant un drapeau jaune ; quatre hommes accompagnaient l'officier : c'était la garde du drapeau.

« Clavel, n'écoutant que le cri de son cœur, s'élance à la poursuite de ce groupe, de toute la vitesse de ses jambes doublée par la proie qui l'attire. Deux des Autrichiens abandonnent honteusement la partie. Les deux autres firent face à l'attaque du Français. Clavel étendit le premier d'un coup de feu à la tête et renversa le second de la pointe de sa baïonnette.

« Le lieutenant autrichien, surpris par la prompte apparition de notre soldat, n'avait pas eu le temps de retirer son revolver de sa gaine ; son sabre était encore au fourreau quand Clavel saisit la hampe de l'étendard du 35^e régiment d'infanterie autrichienne. — « Grâce pour le drapeau ! » balbutia l'officier affolé, en se débattant d'instinct pour défendre le dépôt sacré dont il a la garde.

« Clavel ne lâche pas prise ; mais il fait un faux mouvement et tombe à la renverse. Quelques Autrichiens ont vu ce qui se passe et accourent au plus vite vers les deux hommes : notre brave soldat va payer de sa vie son acte d'audace, quand son camarade,



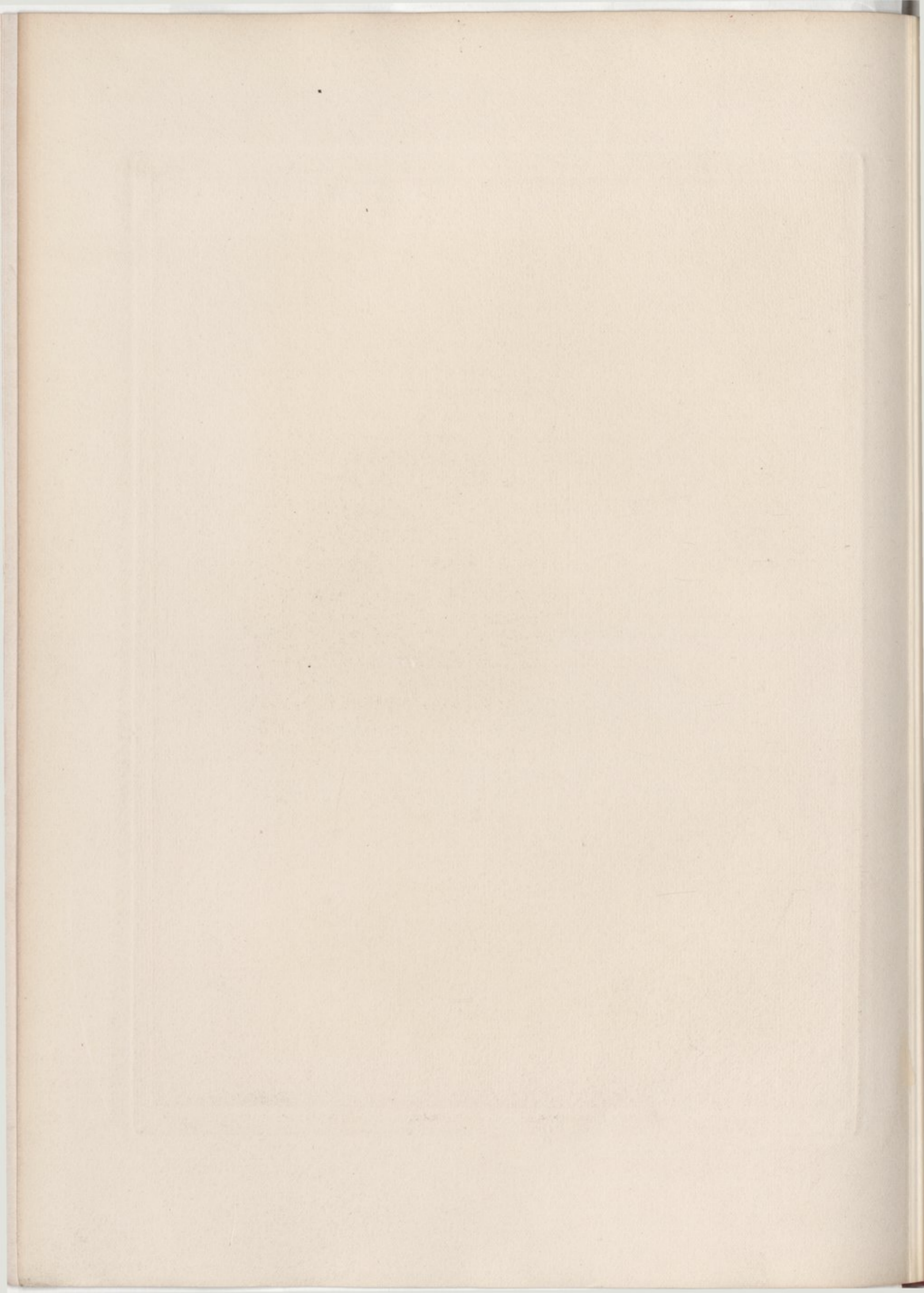
Grand portrait de M. de

W. de B...

Bataille de Solferino
Napoléon III reçoit les drapeaux pris à l'ennemi

MUSÉE DE VERSAILLES

Allegretti Scherzer



le fusilier Allègre, de la même compagnie, arrive à son aide. L'officier autrichien renonce à la lutte : il était temps.

« Clavel et Allègre rentrèrent dans nos lignes en rapportant victorieusement le précieux trophée¹. »

Le héros de cet acte vraiment épique, Jean-Baptiste Clavel, était un pauvre orphelin, né à Saint-Etienne-de-Lugdarès (Ardèche) le 23 juin 1835. Il avait passé sa jeunesse à garder les chèvres ; ne possédant aucune instruction, il n'avait pu, malgré son excellente conduite, être nommé caporal. Combien dignement il venait de célébrer à la fois le vingt-quatrième anniversaire de sa naissance et la fête du saint son patron ! Le colonel de Causade dut obliger le jeune voltigeur à accepter les deux galons de laine, auxquels vint s'ajouter la croix de la Légion d'honneur². Son courage valut la même récompense au drapeau du régiment.



(Cliché D. Dubreuil, Orléans.)

Clavel, du 76^e d'infanterie.

L'ordre du jour du 76^e, daté de Valeggio le 13 juillet 1859, est ainsi conçu :

« Par décret du 25 juin, l'Empereur a promu ou nommé dans la Légion d'honneur les officiers, sous-officiers et soldats qui ont été signalés pour leur belle conduite à la bataille de Solferino, et dont les noms suivent : au grade d'officier : M. de Jouannet d'Esgrigny d'Herville ; au grade de chevalier : MM. Pelet, Gomeret, Dudon, Voisin, Wallerand et Samson, capitaines ; Tison, aide-major ; Cattier, sous-lieutenant, et Clavel, fusilier.

« Par décret du même jour, l'Empereur a conféré la médaille militaire aux militaires dont les noms suivent : Jean (Victor) et Marcel (Pierre), sergents ; Rey (Pierre) ; Langlois (Louis), et Pierrot (Adolphe), caporaux ; Blanot (Antoine) ; Lecoût (Jean-Marie-Louis), et Joffré (Joseph), voltigeurs ; Morlelette (Henri-Charles) ; Forges (Annet) ; Dumazet (Germain) ; Reymond (Jean-Pierre) ; Bonnet (Germain) ; Prérot (Jean) ; Clé-

¹ *Un régiment à travers l'histoire* (le 76^e et 1^{er} léger), par le commandant du Fresnel.

² Jean-Baptiste Clavel est décédé à Lyon, buraliste des contributions indirectes, le 24 janvier 1898.

ment (Jean-Baptiste) ; Chipaux (Joseph) ; Cousti (Robert) ; Lejeune, (Jean-Baptiste), et Allègre, fusiliers.

« Parmi ces récompenses, il en est une qui s'adresse à tout le régiment ; elle est le prix de son dévouement et sera, dans l'avenir comme aujourd'hui, l'orgueil de tous ses membres. Cet insigne honneur de porter la croix d'honneur au drapeau est, pour le 76^e et pour chacun de nous, un nouvel engagement de fidélité à l'Empereur et au drapeau, un nouveau serment de le défendre jusqu'à la mort, un nouveau gage de courage du régiment devant l'ennemi, de sa discipline partout. Si noblesse oblige, c'est assurément celle-là. »

Ce vibrant ordre du jour portait la signature du colonel de Caussade qui, le 13 août suivant, était à son tour promu commandeur.

Deux tableaux, l'un de M. Perderelles, engagé conditionnel en 1885 au 76^e, et l'autre de M. Planchon rappellent l'exploit du fusilier Clavel ; ils sont placés dans la salle d'honneur du régiment. M. Moreau, lui aussi engagé conditionnel au 76^e en 1888, a pris le même fait pour sujet d'une statuette.

. . .

L'expédition du Mexique, entreprise par le second Empire de 1862 à 1865, forme, à raison de la terrible catastrophe qui a suivi la chute du trône de Maximilien élevé par nos armes, un des plus douloureux chapitres de notre politique étrangère. Il n'est que juste, toutefois, de rappeler qu'elle a été, au point de vue militaire, féconde en faits de guerre éclatants, en raison desquels cinq nouveaux drapeaux français ont été décorés.

Le premier des régiments qui, par ordre de date, enlève deux drapeaux à l'ennemi, est le 99^e d'infanterie de ligne.

Désigné, par dépêche du 19 janvier 1862, pour faire partie du corps expéditionnaire, il s'embarque le 1^{er} février à Cherbourg sur le *Turenne* et le *Darien*. Le premier de ces bâtiments arrive à la Vera-Cruz le 25 février, et le second, ayant relâché en route, n'y aborde que le 24 mars. Le 99^e est commandé par le colonel L'Hériller, officier aussi distingué qu'énergique.

Dans les premiers jours de mai, il parvient sous Puebla au moment où vient d'échouer la tentative du général de Lorencès pour enlever de vive force cette place redoutable, si bien appelée « l'arrogante Puebla¹ ». Le 18, détaché

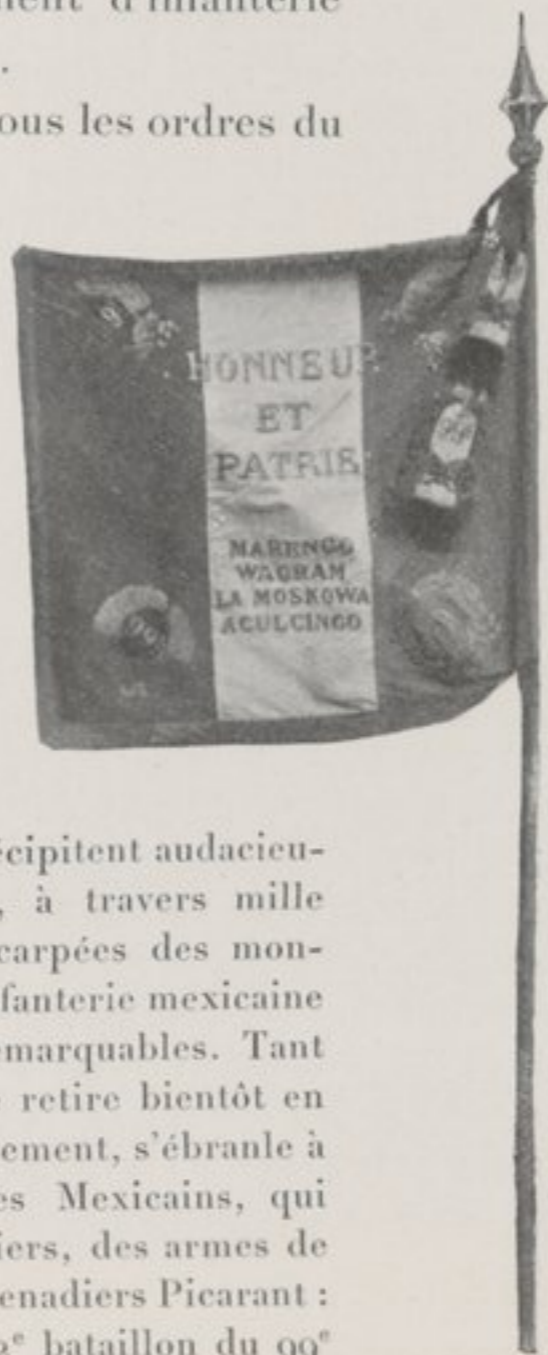
¹ *Souvenirs du général Du Barail*, t. II, p. 404.

au village d'El Ingenio, situé à 6 kilomètres d'Orizaba, il reçoit, vers 2 heures du soir, l'ordre d'envoyer un bataillon au secours de la cavalerie du général mexicain Marquès, qui combat en allié avec nos troupes : cette cavalerie, coupée des postes français par un détachement d'infanterie ennemie, se trouvant dans le plus grand péril.

Parti en toute hâte, le 2^e bataillon du 99^e, sous les ordres du commandant Lefèvre, franchit 18 kilomètres en trois heures, et, à 5 heures du soir, il est sur les lieux.

« L'ennemi occupait deux plateaux qui commandaient le point de jonction de la route d'Orizaba avec celle de Tehuacan, par laquelle arrivait la cavalerie du général Marquès. Pour dégager cette cavalerie, il fallait à tout prix enlever les deux plateaux défendus par 6 000 Mexicains.

« Le commandant Lefèvre partage son bataillon en deux colonnes, précédées par des tirailleurs. Nos soldats, rivalisant d'élan et d'intrépidité, se précipitent audacieusement sur les positions de l'ennemi. Gravissant, à travers mille obstacles et sous une grêle de balles, les pentes escarpées des montagnes, ils atteignent les sommets couronnés par l'infanterie mexicaine et l'abordent avec une vigueur et un ensemble remarquables. Tant d'audace déconcerte l'ennemi saisi d'épouvante ; il se retire bientôt en désordre. La cavalerie Marquès, dégagée par ce mouvement, s'ébranle à son tour et achève de jeter la confusion parmi les Mexicains, qui s'enfuient dans toutes les directions. 1 200 prisonniers, des armes de toute espèce, un drapeau enlevé par le sergent de grenadiers Picarant : tels sont les trophées de ce combat dans lequel le 2^e bataillon du 99^e s'est couvert de gloire. Les pertes ont été fort minimes, car il n'a eu que deux hommes tués et vingt-six blessés¹. »



Drapeau
du 99^e de ligne.

En récompense de sa belle conduite, le commandant Lefèvre était, le 23 mai suivant, promu lieutenant-colonel, et le sergent Picarant nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Si glorieux qu'il fût, ce combat n'était qu'un début ; quelques semaines plus tard, le brave régiment allait encore s'illustrer par un fait de guerre des plus remarquables.

Le 13 juin, le 99^e avait quitté El Ingenio, suivi de près par la cavalerie ennemie, et était arrivé à Orizaba. Les quatre premières compagnies, sous

¹ *Historique du 99^e régiment d'infanterie de ligne. Manuscrit anonyme (Archives historiques du ministère de la guerre).*

les ordres du chef de bataillon Souville, se trouvaient chargées de garder l'entrée d'Orizaba, à la porte de Puebla : le reste du régiment défendant la partie de la ville située à droite de cette porte.

« Dans la nuit du 14 au 15, le colonel L'Hériller est informé qu'une partie de l'armée mexicaine, commandée par le général Ortéga, se dirige sur le Borrégo, montagne aux flancs escarpés, qui domine Orizaba à l'ouest d'environ 250 mètres et dont la possession, par les Mexicains, rendait à peu près impossible la défense de la ville.

« Le commandant Souville, averti par le colonel d'avoir à se tenir sur ses gardes, envoya une compagnie pour occuper le Borrégo avant l'arrivée de l'ennemi. La 3^e compagnie du 1^{er} bataillon (capitaine Détrie) partit à minuit. Eclairée par la lune, elle gravit, dans le plus grand silence, les pentes abruptes du Borrégo, escaladant les rochers, traversant les taillis épais, et s'arrêtant de temps en temps pour reprendre haleine.

« A 1 heure et demie du matin, elle atteignait le sommet de la montagne, ayant devant elle une petite avant-garde composée d'un caporal et quatre hommes commandés par le sergent-fourrier Cros. Tout à coup une vive fusillade annonce aux assaillants que l'ennemi occupe déjà la position et les attend de pied ferme,

« Le capitaine Détrie rassemble tous les hommes qui ont pu le suivre et se jette brusquement sur l'ennemi. Celui-ci, qui n'a pas le temps de reconnaître le nombre de ses adversaires, est ébranlé par la vigueur de l'attaque. Il hésite, recule et va se reformer à quelque distance de là derrière des haies, laissant entre nos mains trois obusiers de campagne.

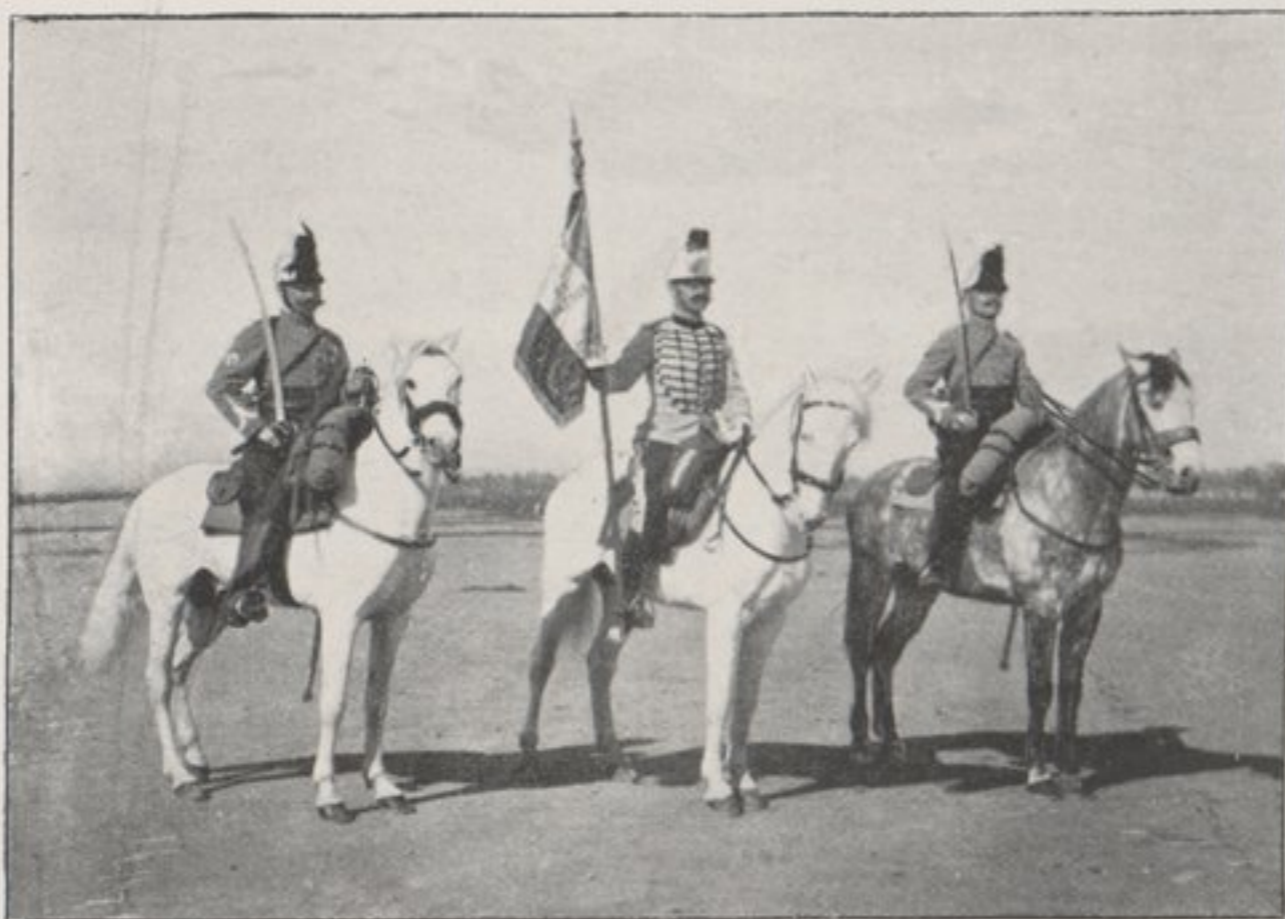
« Le capitaine Détrie, sentant qu'un moment de repos était nécessaire pour rallier sa compagnie, fit coucher ses hommes dans les broussailles, et attendit en silence l'arrivée des renforts qui ne pouvaient manquer de venir le rejoindre. En effet, aux premiers coups de feu tirés sur le Borrégo, le colonel L'Hériller se porte sur les lieux en toute hâte. Par ses ordres, la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon (capitaine Leclère) prit les armes pour soutenir les troupes engagées et les rejoignit à trois heures et demie du matin. Les deux capitaines prirent aussitôt leurs dispositions pour chasser l'ennemi du Borrégo.

« A un signal donné, les deux compagnies, flanquées à droite et à gauche par quelques tirailleurs, s'élançèrent sur l'ennemi qui les reçut par une grêle de balles ; mais, l'intrépidité des assaillants compensant leur infériorité numérique, l'ennemi fut culbuté et mis dans une complète déroute. Cent vingt Français venaient de chasser 2 000 Mexicains d'une position réputée inaccessible. L'ennemi avait environ 200 tués ou blessés, dont un général, trois colonels et deux lieutenants-colonels. Il laissait entre nos mains 4 obusiers, 1 drapeau, 3 fanions, une grande quantité de fusils et une soixantaine de prisonniers ¹. »

Quant aux deux compagnies du 99^e, on a peine à s'expliquer comment elles ne furent pas décimées ; elles avaient eu, toutefois, 5 hommes tués, 4 officiers et 14 hommes blessés. Le capitaine Détrie avait été atteint de trois blessures. Cet excellent officier, bien qu'il vint d'être deux mois auparavant, à son arrivée au Mexique, nommé capitaine, fut un mois après promu

¹ *Historique du 99^e d'infanterie* (déjà cité).

chef de bataillon. Le capitaine Leclère, le lieutenant Crussier, le sous-lieutenant Sombret, tous trois blessés, les sergents-majors Gat et Krafft, les sergents Cros, Robez et Marie, et le caporal Dumaier, qui s'étaient particulièrement distingués, reçurent la croix de la Légion d'honneur ; le caporal Tisserand, qui avait pris le drapeau mexicain des sapeurs de la division Zaca-tecas du corps du général Gonzales Ortega, eut la médaille militaire.



Étendard du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique avec sa garde.

C'était le second étendard enlevé à l'ennemi par le 99^e. Aussi le drapeau de ce valeureux régiment fut-il à son tour décoré. Le 3 avril 1864, à Aguascalientes, cette décoration lui fut remise par son ancien colonel, devenu le général L'Hériller.

L'année suivante, c'est le tour du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique de s'emparer d'un étendard.

Successivement expédiés au Mexique avec les renforts placés sous le commandement en chef du général Forey, après l'insuccès contre Puebla du général de Lorencès, le 6^e escadron du 1^{er} chasseurs d'Afrique (capitaine de Montarby), puis le 1^{er} escadron du même régiment (capitaine de Beaulaincourt), font partie de la brigade de cavalerie du général de Mirandol. Cette brigade était composée de deux régiments mixtes : le premier, formé de deux escadrons de chasseurs des 1^{er} et 2^e chasseurs d'Afrique sous le colonel de Bré-

mont d'Ars, et le deuxième de deux escadrons du 3^e chasseurs d'Afrique et de deux escadrons du 12^e chasseurs de France sous le colonel Du Barail.

Dirigée vers Puebla, dont les troupes françaises ont commencé le siège, la cavalerie, comme dans toutes les opérations militaires de ce genre, resta forcément spectatrice des assauts répétés auxquels elle ne pouvait coopérer ; mais son rôle était rien moins qu'inactif ; elle servait à compléter et à surveiller l'investissement, faisait des reconnaissances à l'entour de la place ; et, plusieurs fois, elle eut l'occasion d'infliger des pertes sérieuses à l'ennemi, notamment à Cholula, le 22 mars 1863, où le 2^e régiment de marche et, en particulier les escadrons du 3^e chasseurs d'Afrique, sous les ordres du colonel Du Barail, défirent complètement la cavalerie mexicaine, de même qu'à Atlixco, le 13 avril, où le commandant de Tuce, du 3^e chasseurs d'Afrique, franchit une rivière sous les yeux mêmes de l'ennemi pour aller, par delà, sabrer ses escadrons.

A San Pablo del Monte, le 5 mai suivant, l'engagement fut encore plus sérieux et plus brillant. Voici en quels termes le général Du Barail relate ce bel exploit dont il fixe la date au jour précédent.

Le 4 mai, vers 2 heures de l'après-midi, l'avant-garde de Comonfort nous fut signalée. Elle précédait à une petite distance une colonne de six mille hommes. Elle allait s'engager dans une région ravinée, et déjà nous aurions pu chanter comme à l'Opéra : « Nous les tenons ! Nous les tenons ! » lorsque se produisit un épisode imprévu et regrettable. Il y avait au 1^{er} chasseurs d'Afrique un chef d'escadrons tout récemment nommé, le commandant de Foucauld, qui brûlait d'illustrer par une action d'éclat son quatrième galon. Dès qu'il vit apparaître les Mexicains, il n'y tint plus : sans ordre, à la tête de trois pelotons, 60 hommes seulement, il se jeta sur l'avant-garde, la chargea à fond, la mit en désordre et lui prit un drapeau. Il paya de sa vie ce coup de témérité folle qui nous ravissait une victoire, mais qui cependant priva Puebla de vivres impatiemment attendus ; car la colonne de Comonfort, voyant sa marche éventée, se retira précipitamment. L'étendard du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique fut décoré, en cette circonstance, et, en attendant la rentrée à la portion centrale des escadrons qui avaient conquis un drapeau mexicain, la croix de la Légion d'honneur fut suspendue au fanion du chef du détachement¹.

Nous ne savons si « ce coup de témérité folle » mérite d'être qualifié de « regrettable » comme l'écrit un peu sévèrement sans doute l'illustre général ; toujours est-il que, sans « cet épisode imprévu », l'étendard du 1^{er} chasseurs d'Afrique ne porterait peut-être pas à sa hampe la décoration. Cette récompense, en tout cas, avait été chèrement achetée. Sans parler du bouillant et intrépide commandant de Foucauld tombé mort au milieu de la lutte, le

¹ *Mes Souvenirs* (t. II). Le décret, qui régularise la décoration du 1^{er} chasseurs d'Afrique, a été signé le 9 novembre 1863.

capitaine de Montarby avait eu le poignet gauche fracassé ; le sous-lieutenant James n'avait pas reçu moins de neuf blessures ; le maréchal des logis Damsels et le brigadier Berthet avaient été tués et quatre chasseurs tués ou blessés.

Les chasseurs Bordes et Imbert, qui s'étaient emparé du drapeau ennemi, furent, le premier, nommé chevalier de la Légion d'honneur et le second décoré de la médaille militaire¹.

C'est trois jours après la glorieuse escarmouche de San Pablo del Monte que fut livré le célèbre combat de San-Lorenzo où nos troupes allaient encore faire une ample moisson de drapeaux et de fanions.

N'ayant pu pousser jusqu'à Puebla, d'où l'a rejeté la charge soudaine du commandant de Foucauld, le général Comonfort avait concentré son armée sur les bords de l'Atoyac, entre les villages de San-Francisco et de San-Lorenzo, et il y avait fait exécuter des travaux de fortification considérables.

Le général Forey chargea le général Bazaine d'aller l'en déloger ; et, au premier rang du corps d'attaque, marche le 3^e zouaves.

« La colonne, rassemblée le 7 mai, à 8 heures du soir, se mit en marche à 1 heure du matin dans la direction de San-Lorenzo. Les zouaves forment l'avant-garde et s'avancent dans le plus grand ordre et le plus profond silence. Quelques vedettes ennemies éventent le mouvement de la colonne : le général Bazaine, qui marche avec le bataillon d'avant-garde, réussit à tromper leur vigilance, en faisant répondre à leurs « Qui vive ! » par les cavaliers mexicains de l'escorte.

« Vers 5 heures, le bataillon arrive en vue des hauteurs de San-Lorenzo ; à la faveur des premières lueurs du jour, les positions de l'ennemi sont promptement reconnues ; les Mexicains occupent une croupe allongée dans une direction perpendiculaire à la vallée de l'Atoyac.

« L'église de San-Lorenzo, crénelée et mise en état de défense, lui sert de réduit ; la redoute est occupée par un fort bataillon de cazadorès ; à droite et à gauche, en dehors de l'ouvrage, une division mexicaine tout entière borde la position, dont les pentes, faiblement ondulées à l'ouest, sont en partie couvertes par des haies de cactus, des bouquets de bois, des cases indiennes, tandis qu'à l'est elles tombent brusquement par des escarpements verticaux sur la rive droite de l'Atoyac². »

Tel est le théâtre où va se jouer ce beau drame militaire. Les zouaves des 1^{re} et 2^e compagnies se déploient en tirailleurs sous le commandement du capitaine Parguez. Ce sont eux, encore une fois, qui vont avoir l'honneur d'aborder les premiers l'ennemi.

« Au signal du général de division, les tambours et les clairons battent et sonnent la charge ; les cris enthousiastes de nos soldats y répondent ; et, malgré la violence du

¹ *Historique du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique*, par le colonel de Laforcade.

² *Historique du 3^e zouaves*, rédigé par le lieutenant A. Marjoulet, d'après les ordres du colonel Lucas, commandant du régiment.

feu, les colonnes d'assaut s'élancent avec un élan admirable, l'arme sur l'épaule droite, sur les positions ennemies. Les tirailleurs du capitaine Parguez, qui couvrent l'échelon gauche, pénètrent les premiers dans les maisons et les jardins de San-Lorenzo. Le bataillon du capitaine Rigault, déployé à 400 mètres des obstacles à enlever, entraîné par son chef, aborde la batterie mexicaine, s'en empare, et chasse les défenseurs de la route et de l'église. Une partie du bataillon se joint même aux tirailleurs du capitaine Parguez et poursuit l'ennemi jusqu'au gué de l'Atoyac.

« Le bataillon du capitaine du Bessol protège d'abord l'artillerie, essuie le feu des



(Cliché Arnaud, Constantine.)

Drapeau du 3^e zouaves avec sa garde.

pièces ennemies, puis se porte en avant jusqu'au village de San-Lorenzo et s'y établit solidement à côté de notre batterie. A ces vigoureuses attaques l'infanterie mexicaine oppose, surtout dans l'intérieur du village, une énergique résistance; des luttes corps à corps s'engagent sur plusieurs points; deux drapeaux ennemis sont enlevés dans la mêlée, l'un par le sous-lieutenant Henry, l'autre par le zouave Stum, qui, quoique blessé, lutte avec un officier mexicain et lui arrache ce trophée.

« Le mouvement tournant se dessine, et notre cavalerie se montre bientôt sur le flanc droit des Mexicains. L'ennemi, voyant ses communications menacées, se précipite vers les gués de l'Atoyac dans la direction de San-Francisco; il est poursuivi la baïonnette dans les reins par les zouaves qui passent la rivière et le pourchassent jusque sur ses réserves¹. »

¹ *Historique du 3^e zouaves* (déjà cité).

Les tirailleurs algériens, représentés par leur 3^e régiment, se trouvaient, à San-Lorenzo, à côté du 3^e régiment de zouaves ; et, dirigés par le commandant Cottret avec autant de résolution que de sang-froid, ils ne le cédèrent en rien aux plus alertes, aux plus aventureux, aux plus braves. « Bataillon héroïque, entrain admirable, chef de bataillon remarquable, » écrira, en parlant d'eux, dans son rapport daté devant Puebla du 17 mai, le général baron Nègre¹. En effet, le 3^e régiment des tirailleurs avait, lui aussi, enlevé deux drapeaux emportés de vive force par les tirailleurs Hamed-ben-Myoub et Khenil-ben-al. Là ne se bornaient pas les trophées ; car, tandis que les tirailleurs algériens et les zouaves attaquaient San-Lorenzo au centre et à droite, le 51^e, entraîné par le commandant de Longueville, l'aborde à gauche ; et, après une rude attaque, dans laquelle beaucoup de soldats mexicains sont tués à coups de baïonnette, il marche de concert avec les autres troupes assaillantes sur l'église et le corral. La défense avait été opiniâtre dans le village où des femmes (des soldadores) combattaient dans les rangs des Mexicains. Elle le fut encore plus dans le réduit, occupé par un bataillon de cazadores ; mais nos soldats, animés par l'énergique exemple de leurs chefs, triomphèrent de tous ces obstacles ; le bataillon de cazadores fut entièrement détruit, partie par les hommes du 51^e, partie par les tirailleurs algériens. Vers 6 heures du matin les troupes mexicaines se débandèrent².

En vain vit-on descendre des secours de San-Francisco ; ils furent entraînés par les fuyards ; et tous, pêle-mêle, mitraillés par notre artillerie, poursuivis, d'un côté, par la cavalerie du général de Mirandol, et, de l'autre, par celle du général



Drapeau du 3^e régiment de tirailleurs algériens.

¹ *Historique du 3^e régiment des tirailleurs algériens*, par M. Darier-Chatelain, lieutenant au corps. Ouvrage rédigé d'après les ordres du colonel Boitard.

² *Historique de 51^e régiment d'infanterie*, rédigé par le lieutenant Painvin d'après les archives du ministère de la guerre.

Marquez, jonchèrent la campagne de morts et de blessés ! A 11 heures du matin, la déroute de l'armée de Comonfort était complète.

Le 51^e régiment d'infanterie de ligne avait pris à l'ennemi deux fanions : l'un arraché par le sergent Dupuis à un officier, l'autre par le caporal Maingon et le fusilier Gonnord ; le fusilier Canard avait sauvé son lieutenant sur le point de se noyer dans l'Atoyac.

Ce rapide et décisif succès ne nous coûtait qu'un officier et dix hommes tués, dix officiers et 89 hommes blessés. Il eut, dans tout le Mexique, le plus grand retentissement et ses résultats furent immédiats et considérables. Non seulement les Français avaient mis hors de combat à l'ennemi 8 à 900 hommes, s'étaient emparé de quatre drapeaux, de onze fanions, de huit pièces de canon, d'un millier de prisonniers et de tout le convoi destiné au ravitaillement de Puebla ; mais, trois jours après (le 11 mai 1863), le général Ortega, qui dirigeait l'héroïque défense de cette place, craignant une dernière attaque et n'étant plus en état d'y résister, se rendait après avoir fait briser ses armes, enclouer les canons et sauter les magasins à poudre.

Le 19 mai, le drapeau tricolore flottait sur les tours de la cathédrale de Puebla et le général Forey faisait son entrée dans la ville à la tête d'une partie de ses troupes. Un *Te Deum* d'action de grâce était chanté par le clergé mexicain.

Par décrets des 9 et 11 novembre 1863, les drapeaux du 3^e régiment de zouaves et du 3^e régiment de tirailleurs algériens étaient décorés de la Légion d'honneur¹.

Celui du 51^e de ligne allait bientôt, à son tour, obtenir la même récompense.

La défaite des armées des généraux Comonfort et Ortega entraînait forcément, dans un délai plus ou moins rapproché, la reddition ou la dispersion des dernières troupes mexicaines tenant encore la campagne ; toutefois, la guerre était loin d'être entièrement terminée. Pour achever la conquête, il fallait débarrasser l'immense étendue du pays de tous les rassemblements armés existant dans les provinces. La tâche s'annonçait aussi ardue que périlleuse. Elle procura au 51^e de ligne deux nouvelles occasions de se distinguer.

¹ Le 4 mai suivant, à Guadalajara, le général Douay, après avoir passé en revue le bataillon du 3^e tirailleurs algériens, attachait à la hampe de son fanion de manœuvre la croix d'honneur.

Quant au drapeau du 3^e zouaves, avec la croix de la Légion d'honneur, il porte à sa hampe la médaille d'or de la valeur militaire de Savoie qui lui fut accordée par le roi Victor Emmanuel, sous les ordres duquel il avait été placé, en récompense de sa belle conduite au combat de Palestro (31 mai 1859). Il est le seul drapeau français possédant une semblable distinction.

« Le 3 février 1864, rapporte l'Historique du régiment, les 1^{re} et 2^e compagnies du 51^e (capitaines Kincher et Munier) détachées à Salamanca, sous les ordres du commandant Estelle, qui disposait en tout de 400 hommes, se couvrirent de gloire au



Drapeau du 51^e régiment d'infanterie avec sa garde¹.

combat livré, à Santiago, à 2 000 guerilleros du Michoadan, commandés par Torro et Puebita.

« Parti de Salamanca à onze heures du soir, le commandant Estelle arrive en vue de Valle de Santiago au petit jour et fait attaquer ce village sur deux points. L'élan de nos soldats fut si impétueux qu'en une demi-heure la position fut enlevée à la baïonnette, l'ennemi eut, dans cette journée, 400 hommes hors de combat, dont 200 tués, 30 officiers et 174 soldats prisonniers ; il perdit de plus un drapeau, trois fanions et

¹ Cette gravure est publiée d'après l'*Almanach du Drapeau* (Hachette et C^{ie}, éditeurs).

trois obusiers de montagne. Le détachement français n'eut que huit blessés, parmi lesquels le sous-lieutenant Darquier et le sergent-major Durand¹. »

Enfin, ce fut, en quelque sorte, le 51^e qui tira, au Mexique, les derniers coups de fusil, ayant été chargé, l'année suivante, de s'emparer de Gaymas, suprême refuge où notre implacable et terrible ennemi Juarès essayait de tenir encore.

« Le 25 mars 1865, le colonel Garnier, laissant quatre compagnies à Mazatlan sous les ordres du lieutenant-colonel Deplanque, s'embarqua pour Gaymas avec les dix autres et une section d'artillerie de montagne sur le *Lucifer*, le *d'Assas*, la *Cordillère*, et la *Pallas*, de la division navale du Pacifique.

« L'escadre arriva devant Gaymas le 29 mars et le même jour, à midi, les compagnies du 51^e commencèrent à débarquer sous la protection de l'artillerie d'une canonnière. L'ennemi, commandé par Patoni, Pesquiera et Robinson, paraissait vouloir opposer une vive résistance ; mais, dès que les premières compagnies du 51^e furent débarquées, il abandonna la ville pour occuper les hauteurs voisines.

« Aussitôt à terre, le colonel Garnier se mit à la tête de 100 hommes pour poursuivre l'ennemi ; et, après avoir échangé quelques coups de fusil dans la ville même avec son arrière-garde, il prit position à trois kilomètres du point de débarquement, en attendant des renforts. A leur arrivée, il se porta de nouveau en avant, et, bien secondé par son artillerie, il détermina la retraite des Mexicains, qui s'enfuirent en désordre sur Hermosillo, laissant entre les mains du 51^e le drapeau du bataillon de Gaymas, 140 fusils et une grande quantité de munitions. Ce fait d'armes ne coûta pas un seul blessé au régiment². »

Le 51^e d'infanterie, un des plus anciens régiments de nos armées puisqu'il fut créé le 20 mai 1651 et levé en Lorraine sous la direction de son premier colonel le maréchal de La Ferté-Sénéctère, n'a jamais changé de numéro. Il a pu porter divers uniformes, mais son courage et son dévouement n'ont jamais varié. Embarqué pour le Mexique le 23 août 1862, à Cherbourg, sur le *Lyon* et la *Ville-de-Bordeaux*, il entra dans le port de la Vera-Cruz les 8 et 11 octobre suivant. Il resta quatre années entières loin de France, supportant, pendant ce temps, comme nous l'avons vu, avec autant d'endurance que d'entrain, toutes les fatigues, tous les dangers de cette longue et funeste expédition. A son actif figurent deux drapeaux, trois fanions et de multiples citations pour ses brillants faits d'armes. Aux glorieux noms inscrits déjà sur son drapeau : Arcole, Hohenlinden, Austerlitz, Eylau, Zaatcha, Bomarsund, la guerre du Mexique a fait ajouter la décoration de la Légion d'honneur (décret du 19 décembre 1865).

Le 25 septembre 1866, le maréchal Bazaine, commandant en chef du corps

¹ *Historique du 51^e régiment d'infanterie* (déjà cité).

² *Idem.*

expéditionnaire, passa la revue de toutes les troupes présentes à Mexico. C'est lui-même qui attacha, au drapeau du 51^e, la croix qu'il avait si bien méritée.

* *

La guerre de 1870 contre l'Allemagne a valu la décoration au drapeau du 57^e régiment d'infanterie de ligne; et voici à l'occasion de quel beau fait d'armes.

Au début des hostilités, le 57^e était compris dans la brigade Goldberg, de la division de Cisse, appartenant au 4^e corps d'armée placé sous les ordres du général de Ladmirault.

Après les défaites de Forbach et de Reichshoffen, le 57^e reçut l'ordre de rétrograder sous Metz où il s'établit le 9 août à Sainte-Barbe. Le 14, de crainte d'être cernée dans Metz, l'armée française commence son mouvement de retraite sur Verdun et Châlons. Les Allemands en profitent pour attaquer son arrière-garde à Borny. En entendant la fusillade et les détonations de l'artillerie, le 57^e jette ses sacs à terre et accourt au bruit du canon; mais, malgré son ardeur, il n'est que faiblement engagé. La retraite continuant et les Allemands avançant toujours par Rezonville, un conflit met, le 16, aux prises une partie de nos troupes avec l'armée du prince Frédéric-Charles. Là, plus heureux qu'à Borny, le 57^e prend une part glorieuse à cette rude et émouvante journée.

« Le régiment, raconte le lieutenant-colonel de Ville-d'Avray, occupait une forte position sur le plateau au nord de Mars-la-Tour, couvert par le profond ravin de Greyère. La brigade prussienne de Wedell, appuyée par une réserve d'artillerie, est chargée de l'en débusquer. L'ennemi est accueilli par un feu meurtrier qui, cependant, ne l'empêche pas de franchir le ravin et d'escalader le versant du plateau; mais, arrivés à quelques pas de nos soldats, les Prussiens sont reçus par une décharge foudroyante qui les rejette en désordre dans le ravin.

« La baïonnette en avant, le 57^e se précipite à leur poursuite, achève cette sanglante défaite et arrache des mains d'un officier expirant le drapeau du 16^e régiment prussien. Soudain, le 1^{er} régiment de dragons de la garde prussienne se précipite pour sauver les débris de la brigade Wedell; nos soldats se rallient aussitôt par peloton et reçoivent par un feu des plus violents les escadrons ennemis qui disparaissent en laissant sur le terrain leur colonel, 10 officiers, 125 cavaliers et 250 chevaux.

« Ce fut le dernier épisode de cette lutte, d'autant plus glorieuse pour le 57^e qu'il comptait dans ses rangs un grand nombre de jeunes soldats. Malheureusement nos pertes étaient sensibles: 1 chef de bataillon, 2 capitaines, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 97 sous-officiers et soldats avaient payé le succès de leur vie. Le nombre des blessés s'élevait à 13 pour les officiers et 177 pour les hommes de troupe.

« Le soir de la bataille, le lieutenant Chabal avait l'honneur de présenter au général de Cissev le drapeau glorieusement conquis par le régiment sur le terrain de combat¹. »

Or, qui le croirait ? Ce brave 57^e, toujours si digne de son surnom de « terrible » que lui avait donné Bonaparte, dut attendre jusqu'au 13 juillet 1880 pour voir sa hampe cravatée du ruban et de la croix de la Légion d'honneur² ?

Telle est la revue complète de nos drapeaux décorés. Nous avons le droit de nous en montrer fiers, car elle projette un éblouissant éclat sur les armes françaises. Elle atteste, sous tous les climats, dans les deux hémisphères, et contre les peuples les plus divers, l'héroïsme de nos soldats. Elle doit aussi servir d'école de discipline, de sacrifice et de courage ; car, ainsi que l'a si bien chanté un poète patriote,

En avant ! tant pis pour qui tombe !
La mort n'est rien. Vive la tombe !
Quand le pays en sort vivant.
En avant³ !

¹ *Historique du 57^e régiment d'infanterie*, sous la direction du colonel Cloquard.

² Rectifions à ce propos une légende, suivant laquelle le drapeau du 57^e de ligne, engagé à Mars-la-Tour, aurait été pris, à Metz, par les Allemands et se trouverait à Postdam. Ce drapeau a été détruit lors de la capitulation de 1870 et les officiers s'en sont partagés les précieux fragments, dont quelques-uns, restitués au régiment, sont encadrés aujourd'hui, avec la croix de la Légion d'honneur, dans la salle d'honneur du 57^e.

³ Paul Déroulède. *Chants du soldat*.

CHAPITRE VI

VILLES DÉCORÉES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Après les drapeaux, nous devons placer les villes décorées. Neuf villes seulement ont à la fois ce privilège et cet honneur. Depuis que la Légion d'honneur existe, deux fois la France a vu avec douleur son sol envahi par l'étranger, à la fin du premier et du second Empire ; c'est à ces deux époques, néfastes à jamais, que ces villes ont, elles aussi, mérité l'étoile des braves : quatre pour leur patriotique attitude en 1814, et cinq pour leur héroïque résistance en 1870.

En parlant des premières, nous comblerons, du reste, une regrettable lacune et réparerons un inexplicable oubli des principaux historiens des mémorables événements de 1814. Si, comme le constate M. Henry Houssaye, dans un trop grand nombre de départements, « l'invasion terrifia la population » et eut pour conséquence « un affaissement de l'esprit public », il n'est point exact de prétendre que « la France abattue n'eut pas un frémissement de révolte » ; ce frémissement fut très vibrant, très sincère, très efficace même sur les bords de la Saône tout au moins. La ville de Chalon-sur-Saône notamment donna un bel exemple de patriotisme. Elle ne contenait aucune autre troupe armée que sa garde urbaine à peine organisée, une compagnie de gardes volontaires composée de gardes champêtres et forestiers, une compagnie d'artillerie et un détachement en partie du 16^e léger et du 144^e de ligne ; mais elle était commandée par le général baron Legrand de Mercey, vieux soldat des guerres de la Révolution et de l'Empire¹.

Dès qu'il apprit que les alliés avaient franchi la frontière, Legrand de Mercey, en présence des dispositions énergiques manifestées par la population, s'empressa de prendre les mesures de défense les plus urgentes ; et, lorsque, dans la seconde semaine de janvier 1814, l'avant-garde autrichienne

¹ Le général Etienne Legrand de Mercey, baron de l'Empire, ne doit pas être confondu avec le général Just-Claude Legrand, comte de l'Empire, qui fit également avec éclat les guerres de la Révolution et de l'Empire.

se présentera aux portes de Chalon, elle les trouvera fermées, bien gardées ; la fusillade, qui l'accueillera, lui fera comprendre qu'il ne serait pas facile de tenter de les franchir de vive force.

Le 11 janvier, le général baron Liger-Belair, commandant la 18^e division militaire, mande de Dijon au duc de Feltre, ministre de la guerre :

« On a des inquiétudes à Chalon-sur-Saône. L'ennemi s'est porté aux environs avec 200 hommes de cavalerie ; ses tirailleurs ont été repoussés ; mais il occupait le village de Saint-Marcel à une demi-lieue de la ville. Comme on y manquait de poudre pour s'y défendre, on en a fait partir hier 200 livres d'ici¹. »



Le général Legrand de Mercey.

Il était prudent de déloger les Autrichiens du village Saint-Marcel. Un peloton du 144^e, sous la conduite d'un capitaine et soutenu par des gardes nationaux et des pompiers, sortit aussitôt de la ville et chassa les assaillants de leur position. Puis, pour empêcher toute surprise de ce côté, une arche du pont des Orlans fut coupée ; on éleva aux Echavannes une redoute avec des fascines et de la terre ; et, à la barrière du faubourg de la citadelle, quelques pièces de canon furent mises en batterie.

Ne pouvant traverser la Saône à Chalon, les Autrichiens prirent le parti de descendre dans la direction de Mâcon. Ils y arrivèrent dans la journée du 12 ; mais les habitants de Mâcon n'imitèrent pas ceux de Chalon ; et il suffit de deux coups de canon pour qu'ils se rendissent.

La prise de Mâcon, loin de décourager les riverains de la Saône, ne fit qu'exalter encore davantage leur courage. Enhardis, d'ailleurs, par l'exemple de leurs concitoyens de Chalon, ils s'efforcent de seconder les petits détachements de l'armée que les chefs envoient partout où un danger leur est signalé ; mais, si à Chalon on manquait de poudre, ailleurs on n'a pas de fusils ; à la même date du 14 janvier, une seconde dépêche du général Liger-Belair le fait savoir au ministre.

« J'ai appelé tous les anciens militaires. Quelques-uns se sont déjà présentés et une compagnie de plus de 60 canonniers s'est déjà organisée à Auxonne. Toutes les gardes

¹ Archives historiques du ministère de la guerre. (Grande armée. Correspondance, janvier 1814.)

nationales sur les bords de la Saône font le service; mais la majeure partie des habitants n'a pas de fusils¹. MM. les maires ont assez généralement beaucoup de zèle; mais je dois me louer particulièrement des maires et adjoints d'Auxonne, ainsi que des autres fonctionnaires publics de cette place. Ils ont fait preuve en cette circonstance difficile d'un entier dévouement pour la personne de notre auguste souverain. La ville de Saint-Jean-de-Losne est une de celles qui a montré le plus de zèle: son maire a beaucoup d'énergie². »

Saint-Jean-de-Losne allait, en effet, se montrer digne de sa vieille renommée d'audace et de vaillance. Cette petite ville d'un millier d'habitants avait jadis soutenu deux sièges célèbres: l'un en 1573, l'autre en 1636. A cette dernière époque, une armée espagnole, forte de 50 000 hommes, commandée par le



Chalon-sur-Saône.

général Galas, ayant envahi la Bourgogne, vint investir la place, à peine fortifiée, ne contenant guère que 150 soldats et 400 bourgeois valides: le reste étant décimé par une épidémie. Malgré cela, les habitants de Saint-Jean-de-Losne se défendirent; et ils se défendirent si bien que deux terribles assauts échouèrent complètement. « Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui ne firent merveille à jeter des pierres aux ennemis. » Les fiers Espagnols durent lever

¹ C'est la plainte générale qu'on retrouve dans les multiples dépêches des autorités civiles ou militaires. Les hommes ne manquent pas, écrit-on au ministre de la guerre; mais il n'y a ni fusil, ni canon, ni munitions, pas même de piques. Le grand maréchal du palais, comte Bertrand, ayant conseillé à Augereau qui commande les quelques milliers de soldats se trouvant à Lyon, d'employer les piques à défaut de fusils, le maréchal lui répond le 27 janvier: « Quant aux piques que Votre Excellence m'engage à suppléer à l'insuffisance des armes à feu, il n'y en a pas; et, y en eût-il, les habitants des campagnes ont de la répugnance à s'en servir. Ils sont frappés de stupeur et par le défaut d'armes et par les menaces que contiennent les proclamations de l'ennemi qui ne veut reconnaître pour soldats que les hommes régulièrement armés et en uniforme. (*Archives historiques du ministère de la guerre.*)

² *Archives historiques du ministère de la guerre.*

le siège : héroïque et surprenant succès, qui valut à Saint-Jean-de-Losne le surnom si mérité de *Belle-Défense*.

En face des nouveaux envahisseurs, les descendants des hardis Bourguignons de 1636 tinrent à honneur de prouver qu'ils n'avaient pas dégénéré. Aussi, lorsque l'occasion s'offrit à eux de montrer ce qu'ils étaient, la saisirent-ils avec un véritable élan.

Les Autrichiens continuaient leur mouvement de pénétration dans l'est et le sud de la France, avec Dijon et Lyon pour objectif; chaque jour, ils cherchaient à se rapprocher de ces deux villes. Dans la nuit du 16 janvier, le bruit parvenait à Auxonne qu'ils avaient occupé un faubourg de Saint-Jean-de-Losne. En apprenant cette nouvelle, le chef d'escadron Collignon prescrivit sur l'heure des mesures de défense, dont il rend compte au ministre de la guerre en ces termes :

« Auxonne, le 16 janvier 1814, à 2 heures du matin.

« Monseigneur,

« Hier, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence que l'ennemi paraissait avoir le projet de passer la Saône à Pontailler pour se porter probablement sur Vonges. Cette nuit, de nouveaux rapports m'arrivent qui changent mes conjectures en certitude. J'ai engagé de suite le commandant d'Auxonne à renforcer de 30 hommes le détachement d'un pareil nombre déjà à Pontailler.

« J'écris moi-même au maire de cette commune pour qu'il aide de tous ses moyens le détachement qui a ordre de détruire complètement le pont qui n'avait été que coupé en partie. Je lui représente qu'il est du plus haut intérêt d'empêcher l'ennemi de passer la Saône, que nous touchons au moment de voir arriver des renforts considérables.

« Dans le même moment, le général Belair envoie l'ordre au major commandant dans cette place de faire partir sur-le-champ 300 hommes pour Saint-Jean-de-Losne à l'effet de faire détruire aussi entièrement le pont de cette ville, que l'ennemi, dit-il, est occupé à faire réparer.

« Il est bien étonnant que le maire de Saint-Jean-de-Losne n'ait donné à cet égard aucun avis. Le chef de bataillon chargé de cette opération reçoit les ordres les plus rigoureux de défendre ce poste à outrance¹. »

Trois cents hommes envoyés la nuit à la hâte pour aller, à plusieurs lieues de là, déloger un ennemi bien autrement nombreux et organisé ! C'était presque folie, si cette petite troupe n'eût pas été sûre de trouver, en arrivant à Saint-Jean-de-Losne, toute la population prête à se joindre à elle et à faire vaillamment son devoir.

Nous n'avons pu vérifier si effectivement « l'ennemi était occupé à faire réparer » le pont sur la Saône : les archives de Saint-Jean-de-Losne ne con-

¹ Archives historiques du ministère de la guerre.

tiennent aucun document sur ces faits pourtant si honorables pour ses citoyens. Ce que nous savons cependant, par les rapports officiels conservés au ministère de la guerre, c'est que, parti avant le jour d'Auxonne avec ses 300 fantassins, le chef de bataillon Gilbert, préposé à cette périlleuse entreprise, arrivait à la première heure, le 16 janvier,



Saint-Jean-de-Losne.

en face des Autrichiens; admirablement secondé par les habitants, il tombait sur l'ennemi à l'improviste, surprenait un poste de cavaliers qui pour la plupart n'eurent pas même le temps de se mettre en selle, et forçait le reste à déguerpir non sans avoir éprouvé quelques pertes en tués, blessés et prisonniers.

« Auxonne, le 16 janvier 1814, à 7 heures du soir.

« *Le chef d'escadron Collignon au ministre de la guerre.*

« Monseigneur,

« Ensuite de mon rapport de la nuit dernière, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que l'ennemi s'est, en effet, présenté ce matin devant Saint-Jean-de-Losne pour tenter le passage de la Saône. Le chef de bataillon Gilbert, envoyé avec 300 hommes pour s'y opposer et faire entièrement rompre le pont, a signalé son arrivée sur ce point en s'emparant d'un poste de cavalerie de 11 hommes et plusieurs chevaux qui, n'ayant pas encore osé tenter le passage, se trouvait encore à Losne situé sur la rive gauche.

« *P.-S.* — J'apprends dans ce moment que l'ennemi, à Saint-Jean-de-Losne, en outre de ses prisonniers, a eu sept hommes tués et bon nombre de blessés.

« M. le chef de bataillon Gilbert, en rendant compte de l'expédition dont il était chargé sur Saint-Jean-de-Losne, n'a qu'à se louer de la conduite des habitants de cette ville, qui l'ont parfaitement secondé¹. »

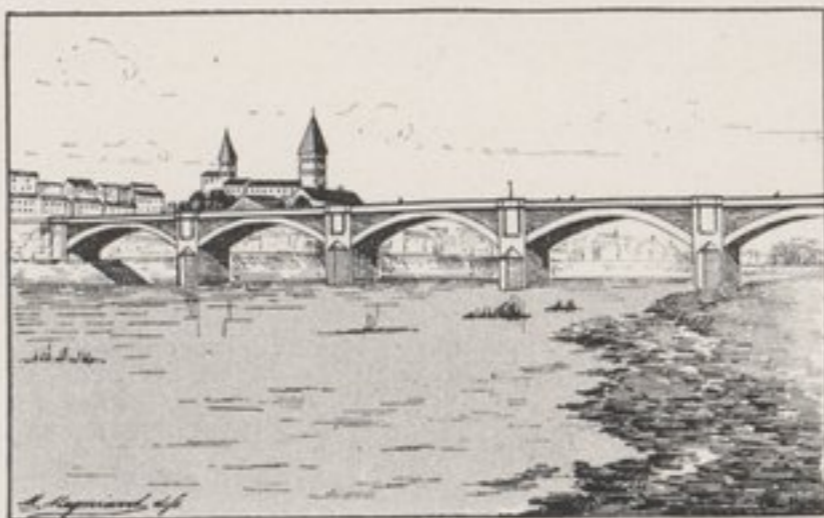
Cette courageuse défense, que Chalon et Saint-Jean-de-Losne venaient si heureusement d'effectuer, Tournus, à quelques lieues de là, va l'essayer de son côté avec un plein succès.

Simple chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire, Tournus est à peu près à égale distance de Chalon au nord et de Mâcon au midi. Relié à ces deux villes par une grande route, il en est séparé par environ 30 kilo-

¹ Archives historiques du ministère de la guerre.

mètres. Sa population, en 1814, ne s'élevait guère à plus de 3 000 âmes. Patrie de Greuze, cette petite ville semblait plutôt destinée à marquer sa place dans les annales artistiques que dans les fastes militaires ; mais, dès qu'on y apprit l'invasion du Jura par les Autrichiens et leur marche sur la rive gauche de la Saône, les habitants, cédant à leur haine contre l'étranger foulant le sol national et ne s'inspirant que de leur courage, s'armèrent, comme ceux de Chalon, en vue de la résistance.

Informé de l'esprit martial des citoyens de Tournus, le général Legrand



Tournus.

de Mercey leur dépêcha, pour les diriger, le général en retraite Debrun, d'une fermeté reconnue. Celui-ci s'empresse de disposer ses moyens de défense. Il fait prendre les armes à ce qu'on appelait alors « la garde d'élite », la première peut-être qui ait été organisée en France ; il la renforce par trois compagnies de la garde nationale ; puis des retranchements sont éle-

vés, des barricades improvisées ; mais le général Debrun, étant tombé malade, dut être remplacé par M. Chaussier, officier retraité et légionnaire, doué de la même activité et d'une égale énergie.

Sur ces entrefaites parvint la nouvelle de l'occupation de Mâcon presque sans coup férir par les Autrichiens.

L'ardeur belliqueuse des habitants de Tournus en est vivement surexcitée. Qui va prendre l'initiative d'aller chasser l'ennemi ? Dans le rapport qu'il adressera, le 30 janvier, au comte de Ségur, le général Legrand de Mercey en revendiquera tout l'honneur. Après avoir exposé les difficultés de l'entreprise et l'impossibilité de faire venir les renforts nécessaires de Chalon toujours menacé, il ajoute :

« Malgré ce contre-temps imprévu, je crus devoir exciter le zèle des braves habitants de Tournus pour les engager à me seconder dans le projet que j'avais formé de délivrer le chef-lieu du département de la présence de l'ennemi en leur assurant que nous serions rejoints par 400 hommes qui m'avaient été promis tant de Cluny que des environs et qui devaient se trouver au lieu fixé pour entrer en même temps que nous à Mâcon, ainsi que différents détachements qui devaient me joindre dans ma marche¹. »

¹ Rapport à Son Excellence M^{re} le comte de Ségur, commissaire extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur dans la 18^e division militaire. (*Archives historiques du ministère de la guerre*. Grande armée. Correspondance, janvier 1814.)

Tout au contraire, les habitants de Tournus entendent ne laisser à aucun autre le mérite de l'idée première de l'expédition ; ils allèguent même que c'est eux qui durent « exciter le zèle » du général commandant leur département ; c'est du moins ce que nous lisons dans une relation contemporaine des événements rédigée par le commandant de la garde d'élite de Tournus, M. Louis Bidat, l'un des principaux acteurs des faits qui vont suivre.

« Le 21 janvier, dans une réunion des officiers chez le commandant de place, l'un d'eux, M. Bidat (Louis), proposa d'en finir en allant chasser l'ennemi de la ville de Mâcon, ajoutant qu'il suffirait de l'entreprise pour donner un grand élan à toutes les villes voisines. Cette proposition discutée par l'assemblée, il fut arrêté qu'on ferait part de ce projet à M. le général Legrand à Chalon.

« Ce dernier parut d'abord éloigné d'un tel projet à cause des trop faibles moyens qui se présentaient pour son exécution ; cependant, sollicité par M. le commandant, par le capitaine des pompiers (Gauthier) et par tous les braves qui l'environnèrent dès qu'il fut sur les lieux (à Tournus), il finit lui-même par céder aux instances, et ce fut pour en assurer le succès qu'il fit venir dans le jour une petite pièce de campagne.

« Il tira également 20 grenadiers vétérans soldés, 20 pompiers et 12 canonniers de la garde nationale de Chalon, et enfin 38 hommes de la 144^e (*sic*) sous les ordres de M. le lieutenant Pinet.

« Cette troupe auxiliaire fut jointe à la garde nationale de Tournus, composée d'une compagnie de grenadiers, d'une compagnie de voltigeurs, d'une autre de pompiers, tous équipés et exercés depuis plusieurs années ; de trois autres compagnies du centre, plus de quelques petits détachements circonvoisins ; enfin de quelques hommes à cheval et d'autres tirailleurs tous excellents chasseurs. L'on comptait au plus 500 hommes, y compris les sapeurs, la musique et les tambours. Du côté de l'ennemi, ses forces étaient de 588 hommes, tant infanterie que cavalerie, commandés par M. le comte de Saint-Quentin.

« Le 23 janvier 1814, la colonne sortit de Tournus à 9 heures du matin ; le temps était rigoureux (il neigeait), et Louis Bidat (qui avait été désigné comme chef d'état-major) entonna la *Marseillaise*. Après six heures d'une marche excessivement pénible, cette colonne arriva sur les Autrichiens le cœur plein de joie, en chantant et en battant la charge.

« L'ennemi, à son tour, l'attendait avec assez de mépris, mais il changea bientôt quand il entendit une musique guerrière, quand il vit son drapeau et les casques étincelants des pompiers, car le soleil voulut paraître au même instant comme pour éclairer l'action. L'ennemi, cependant, fit de suite ses dispositions et la fusillade commença. Deux fois, à la voix de leurs chefs, sur le pont, les Autrichiens parurent vouloir charger ; mais, voyant les chefs tomber sous les premiers coups, et le bataillon marcher sans se ralentir, la terreur s'empara d'eux et la déroute devint complète.

« L'ennemi, ainsi chassé de Mâcon et rejeté sur la rive gauche de la Saône à une demi-lieue dans la Bresse, eut hors de combat dans cette journée 114 hommes, dont 36 prisonniers parmi lesquels un lieutenant¹. »

¹ Manuscrit conservé à la Bibliothèque de Tournus (n° 78). Nous en devons la communication à l'obligeance de M. J. Martin, bibliothécaire de la ville. Les archives historiques du ministère de la guerre possèdent également le rapport adressé le jour même, daté de Mâcon, 23 janvier 1814 à 10 heures du soir, par le général Legrand de Mercey au général Liger-Belair, commandant la 18^e division militaire à Dijon.

Fiers de leur exploit, les habitants de Tournus et leurs compagnons d'armes occupèrent militairement Mâcon, firent rompre les ponts de la levée qui conduit à Bourg en Bresse et postèrent des grand'gardes pour surveiller tout retour offensif de l'ennemi, s'il venait à se produire. Aussitôt le maire de Mâcon, M. Bonne, faisait porter au maître de la poste aux chevaux l'ordre ainsi conçu :

« Mâcon, 23 janvier 1814.

« Vous êtes requis, monsieur, d'expédier de suite un courrier à Tournus pour annoncer à M. le maire l'heureuse arrivée du général Legrand et de ses braves ; aucun accident n'a eu lieu ; l'ennemi est en fuite.

« Ma lettre sera portée par ce courrier, n'ayant pas le temps d'écrire à M. le maire.

« BONNE ¹. »

Or, pendant que la petite colonne partie de Tournus se dirigeait crânement vers Mâcon, une touchante cérémonie avait lieu dans la première de ces villes. En voici le récit qui a toute la saveur d'un document contemporain :

« Donc, ce jour du 23 janvier 1814, jour à jamais mémorable dans les fastes de notre cité, Tournus était privé de ses habitants valides : il ne restait que les vieillards, les femmes, les enfants... et les lâches : heureusement ces derniers étaient en petit nombre.

« Un brave et digne homme, quoique prêtre, M. Dubost, le matin du jour du départ, fit savoir aux habitants restés qu'il célébrerait, à l'église de la Magdeleine, une messe et adresserait des prières à l'Éternel pour la prospérité de nos armes. Femmes, enfants, vieillards, s'y rendirent. Voilà textuellement la prière qu'il prononça :

« O glorieux saint Valérien, apôtre de Tournus, qui avez arrosé notre sol de votre sang pour soutenir la foi, obtenez-nous, de la bonté infinie de Dieu, qu'il nous anime tous du même esprit qui vous a animé pendant votre pèlerinage ! Prenez sous votre protection les habitants de cette ville et les généreux défenseurs qui volent à notre secours ! Qu'ils soient préservés du feu et des armes meurtrières ! Priez le Seigneur de les rendre victorieux de leurs ennemis du dehors et du dedans, et qu'ils viennent déposer leur victoire aux pieds du Dieu de toute majesté et lui rendre grâce dans son temple et dans l'éternité ! Ainsi soit-il. »

« Les habitants de Tournus, ajoute la relation à laquelle nous empruntons ces curieux détails, revenus victorieux de cette expédition et sans avoir à regretter aucun des leurs, instruits de la noble conduite de ce digne homme, de sa touchante sollicitude pour eux tous, leurs mères, leurs épouses et leurs enfants, crurent devoir s'en reconnaître. Pour ce, ils fondèrent, en commémoration de cet heureux événement, une messe à perpétuité, dont la célébration a lieu chaque année, au 23 janvier, dans l'église Saint-Philibert ². »

¹ Cette dépêche, remise à un postillon à cheval, fut sur l'heure expédiée à M. Drinaud, maire de Tournus. Elle existe à la bibliothèque de cette ville.

² Ce récit, conservé en manuscrit à la bibliothèque de Tournus, émane de M. Antoine Bessard, alors âgé de vingt-deux ans, l'un des plus intrépides gardes nationaux de l'expédition de Mâcon. M. Bessard devint plus tard notaire à Tournus ; son fils a été pendant longtemps maire de la ville et son petit-fils l'est actuellement.

Ajoutons qu'une chanson populaire a perpétué le souvenir de l'invasion de 1814; en voici le refrain :

C'est le vingt et trois janvier
Qu'arrivent ces fiers guerriers
Contre dix ils étaient cent
Souvenez-vous-en (*bis*) longtemps.

Ce n'était pas tout d'avoir forcé l'ennemi à évacuer Mâcon; il fallait tâcher de s'y établir de façon à l'empêcher de pouvoir y rentrer, et pour cela on avait naturellement compté sur le concours des Mâconnais. Or, déclare Legrand de Mercey, « il s'en est trouvé une vingtaine à peine parmi eux qui ont manifesté l'intention de me seconder en prenant les armes ». Le général a beau leur adresser une vibrante proclamation, les haranguer de son mieux, leur proposer des officiers pour les grouper et les commander; « tous mes efforts, ajoute-t-il, sont impuissants à les décider à se former en bataillons et à m'aider à combattre un ennemi perfide¹ ». En présence de cette passive attitude, le général se voit contraint, à quelques jours de là, d'évacuer la ville au milieu de la nuit; et c'est ainsi qu'après son brillant fait d'armes du 23 janvier, il rentrait le 30 suivant, triste et découragé, à Chalon-sur-Saône, d'où il rédigeait le rapport que nous venons de citer, très sévère pour les Mâconnais, mais « qui est dicté, dit-il, par la plus scrupuleuse impartialité ».

La délivrance de Mâcon n'en produisit pas moins un grand et salutaire effet. Dès le 31 janvier, le ministre de la guerre félicitait celui qui l'avait menée à bien.

« Je ne puis, général, écrivait le duc de Feltre, qu'applaudir à votre conduite et à celle des braves gardes nationaux de Chalon et de Tournus dans cette occasion. J'en ai rendu compte à l'Empereur. Sa Majesté compte, dans ces circonstances, sur votre zèle et sur le dévouement de ses fidèles sujets de Chalon et de Tournus pour la défense de ces deux villes contre les entreprises des partis ennemis en attendant l'arrivée de l'armée². »

Et, de fait, Chalon, malgré l'absence de son général, tenait toujours; sa résistance durait déjà depuis plus de trois semaines: elle touchait malheureusement à sa fin.

Le 3 février, le général Legrand de Mercey passait en revue les gardes nationaux qui jurèrent encore une fois de se défendre jusqu'à la dernière extré-

¹ Rapport, daté de Mâcon le 30 janvier 1814, au comte de Ségur par le général Legrand de Mercey « relativement aux motifs qui l'ont forcé à évacuer la ville de Mâcon le 26 janvier 1814. » (*Archives historiques du ministère de la guerre.*)

² *Archives historiques du ministère de la guerre.*

mité. Mais, dès le lendemain, ayant appris qu'il avait en face de lui toute une division autrichienne, jugeant la résistance désormais impossible et craignant sans doute aussi de se voir complètement cerné, il adresse un ordre du jour aux habitants, leur annonçant qu'il est forcé d'ordonner la retraite ; et, suivi de 120 jeunes soldats du 144^e, il sort de la ville. Aussitôt on crie à la trahison ; une sorte d'émeute a lieu ; le général est poursuivi, insulté par une populace furieuse : un coup de feu même est tiré sur lui sans l'atteindre, et il manque d'être arrêté et pris dans le petit village de Givry ; toutefois, malgré cela, il réussit à se retirer.

La ville étant désormais à la merci de l'ennemi, les artilleurs enclouèrent leurs pièces ; et, le jour même, 4 février, la brigade autrichienne du général Sheiter faisait son entrée dans Chalon ; mais, en raison des apparences hostiles des habitants, les envahisseurs n'osèrent se risquer, pour y loger, de pénétrer dans les maisons ; ils établirent leurs bivouacs sur les promenades et les quais.

On comprend quelle dut être la joie de la population de Chalon lorsque au printemps suivant, elle apprit le retour de l'île d'Elbe.

« Chacun, écrit un auteur contemporain, se reporta en pensée à cette grande époque de l'Empire, époque si prospère pour notre cité. Aussi n'essaierons-nous pas de peindre l'enthousiasme avec lequel Napoléon fut accueilli lorsqu'il entra dans nos murs. Un parc d'artillerie qui avait été envoyé contre lui avait été démonté et avait disparu comme si une fée l'eût frappé de sa baguette magique. Mais, lorsque l'Empereur arriva à Chalon, ce parc d'artillerie se retrouva, comme par enchantement, complet et sans qu'il y manquât une seule pièce.

« Napoléon reçut avec empressement ce parc si merveilleusement sauvé par les habitants. Ces canons furent accompagnés jusqu'à Paris par les artilleurs de notre garde nationale, dont deux officiers furent décorés de la main de l'Empereur ; et, afin de récompenser la conduite valeureuse des Chalonnais, Napoléon, à son arrivée dans la capitale, rendit un décret qui autorisa la ville de Chalon à ajouter à ses armes la croix de la Légion d'honneur. Il fit, en outre, don à notre ville de quatre pièces d'artillerie¹. »

Le décret dont il s'agit, qui confère l'insigne de la Légion d'honneur, non seulement à la ville de Chalon-sur-Saône, mais encore à Tournus et à Saint-Jean-de-Losne, est ainsi conçu :

« Au Palais de l'Élysée, le 22 mai 1815.

« Napoléon, empereur des Français,

« Voulant donner une preuve particulière de notre satisfaction aux communes de Chalon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne, pour la conduite qu'elles ont tenue pendant la campagne de 1814,

¹ Victor Fouque.

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — L'aigle de la Légion d'honneur fera partie des armes de ces villes.

« ART. 2. — Nos ministres de la guerre, de l'intérieur, et notre grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, le ministre secrétaire d'État,

« Le duc de BASSANO. »

Quelques jours après, l'ordre du jour suivant portait à la connaissance des autorités militaires le décret impérial :

« Au quartier général de Dijon, le 27 mai 1815.

« La division est prévenue que, par décret impérial du 22 de ce mois, Sa Majesté autorise les communes de Chalon-sur-Saône, Tournus et Saint-Jean-de-Losne à placer dans leurs armes l'aigle de la Légion d'honneur. Cette distinction est un témoignage touchant du souvenir que l'Empereur a conservé du dévouement et du patriotisme que ces communes ont manifestés en 1814.

« MM. les généraux commandant les départements de la division sont invités à donner la plus grande publicité à cet ordre et principalement à le faire connaître aux troupes sous leurs ordres.

« Le lieutenant général commandant la 13^e division militaire,

« BARON CHOMBALNA.

« Par amplification, le maréchal de camp du département de Saône-et-Loire,

« ROUELLE¹. »

Comme le fait justement remarquer M. Henri Tausin, ce n'était pas la *croix*, mais l'*aigle* de la Légion d'honneur que l'Empereur ajoutait aux armes des trois villes dont il récompensait et gravait à jamais dans l'histoire le patriotisme ; et ce fut, en effet, l'aigle « aux ailes éployées », telle que la porte la plaque de la Légion d'honneur, que ces villes, à cette époque, firent figurer dans leurs armes.

« L'emploi de l'*étoile* de la Légion d'honneur dans les armes d'une ville, ajoute M. Tausin, est une invention postérieure ; elle date du règne de Louis-Philippe. Ce monarque, voulant donner satisfaction aux villes décorées par Napoléon I^{er}, confirma, en leur faveur, la distinction que Louis XVIII n'avait pas voulu reconnaître, mais en substituant l'*étoile* de la Légion d'honneur à l'*aigle* impériale². »

Quoi qu'il en soit, les armes actuelles de la ville de Chalon-sur-Saône, ainsi

¹ Archives de Tournus, H² N².

² Les villes décorées de la Légion d'honneur.

que les représentent les fac-similés ci-contre, sont : *D'azur, à trois annelets d'or, deux et un, à la champagne cousue de gueules; chargée de l'étoile de la Légion d'honneur.*



Chalon-sur-Saône.

Celles de Tournus : *De gueules, au château de trois tours d'argent, le tout maçonné de sable et ajouré du champ, surmonté de l'étoile de la Légion d'honneur; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*



Tournus.



St-Jean-de-Losne.

Enfin, les armes de Saint-Jean-de-Losne, beaucoup plus compliquées, se lisent de la façon suivante : *Ecartelé : au 1^{er} d'azur à l'aigle de l'Empire français d'or; à la bordure componnée d'argent et de gueules; aux 2^e et 3^e bandé d'or et d'azur de 6 pièces; à la bordure de gueules; au 4^e d'azur, au buste de la République française d'argent posé de face; à la bordure componnée d'argent et de gueules; à la champagne du tiers de l'écu d'azur, chargée d'une boucle ronde d'or à laquelle est attachée par un ruban la décoration de la Légion d'honneur.*



Pendant que les faits, que nous venons de rappeler, se passaient du côté de la Saône, le feld-maréchal Bubna, après s'être rendu maître de Genève, s'avancait vers Lyon ; mais, ne pouvant croire que cette grande ville, placée sous le commandement d'Augereau, ne fût pas en état de défense, il n'osait l'attaquer, et, en attendant des renforts, répandait ses troupes dans les régions avoisinantes, notamment sur les bords de la Loire. C'est ainsi que, dès février 1814, les cantons de Charlieu, Perreux et Saint-Symphorien, situés près de Roanne sur la rive droite du fleuve, eurent à subir les fréquentes incursions des bandes de fourrageurs autrichiens, y venant faire des réquisitions, enlever les bestiaux et piller les fermes isolées.

Quelques-unes de ces bandes s'aventurèrent jusqu'aux environs de Roanne ; l'une d'elles faillit même surprendre le cardinal Fesch qui s'était réfugié au couvent de Pradine, à 10 kilomètres de Roanne. Le prélat put, heureusement, s'échapper, grâce au maire de la commune qui le prévint à temps. Ces maraudeurs ne commettaient pas toujours impunément leurs déprédations. Dès les premiers jours, des volontaires appartenant à la garde nationale active de Roanne, guidés par les paysans, se mirent à leur recherche et leur firent souvent payer cher leurs brigandages ; cependant le maire, M. Populle, dont le patriotisme répondait à celui de ses administrés, mettait la ville en état, sinon de repousser l'invasion, du moins de sauver son honneur.

Bientôt le maréchal Bubna, mieux renseigné sur la situation véritable de Lyon qui n'avait qu'une infime garnison, ralliait ses troupes, sans qu'Augereau, parti de Grenoble avec une division de 10 000 vieux soldats, ait essayé de s'y opposer ; et, après un semblant de résistance, Lyon se rendait le 22 mai. Dès lors, au lieu d'une incursion de bandes irrégulières, l'invasion du pays se fit avec méthode.

Une forte avant-garde, détachée de l'armée de Lyon, laissant des postes à l'Arbresle et à Tarare, vint camper à Saint-Symphorien, chef-lieu de canton à 17 kilomètres de Roanne. Maîtresse de la route impériale qui traverse ces localités, elle envoya explorer les abords de cette dernière ville. Une première fois, une centaine de cavaliers s'avancèrent dans la grande rue du Coteau, faubourg séparé de Roanne par la Loire ; mais, accueillis à coups de canon et

par une vive fusillade, ils tournèrent bride. Le lendemain et les jours suivants, ces reconnaissances se renouvelèrent avec une sorte de bravade.

Exaspérés, des volontaires roannais conçurent l'audacieux projet d'aller à leur tour rendre visite aux Autrichiens, les affronter dans leur cantonnement même. Dans la nuit du samedi au dimanche de la Passion, au nombre d'une cinquantaine, ils partirent et, faisant un long détour par les chemins de traverse, ils arrivèrent à Saint-Symphorien, au lieu de la Verpillière, où campait la colonne ennemie comprenant des fantassins et des hussards. Il faisait nuit, mais les feux des bivouacs, qui n'étaient pas encore éteints, permettaient aux volontaires de les voir et de combiner un plan d'attaque. Pas une minute à perdre ; déjà une sentinelle avait fait entendre son « Wer da ! » Aussitôt : « En avant, grenadiers ! En avant, voltigeurs ! » se mettent à crier chacun des cinquante volontaires, comme si une compagnie entière était sous ses ordres, et au même instant les tambours battent la charge avec fureur, les coups de fusils éclatent et font des victimes. Les Autrichiens, surpris dans leur sommeil, se croient attaqués par des forces supérieures, et s'enfuient laissant sur le terrain des morts et des blessés. Les Roannais firent quelques prisonniers, prirent des chevaux et se retirèrent, emmenant une charrette pleine d'armes et d'équipements. Il était temps, le jour commençait à poindre.

Quand le commandant des Autrichiens, qui, lui aussi, en proie à la panique, s'était sauvé en sautant par la fenêtre de son logement, sut devant quel petit nombre d'assaillants ses quatre ou cinq cents hommes avaient pris la fuite, rien n'égala son dépit et sa colère. Il expédia aussitôt un officier à Lyon chargé d'exposer au feld-maréchal l'affaire de Saint-Symphorien et de solliciter l'envoi immédiat de troupes pour en tirer vengeance. En même temps, un cavalier partait ventre à terre dans la direction de Roanne, avec ordre d'enjoindre au poste avancé placé à l'hôpital (6 kilomètres de Saint-Symphorien) de couper la route aux volontaires ; mais il était trop tard, ceux-ci avaient réussi à rentrer par les chemins de traverse suivis le matin.

Quelques jours après, une division entière, cavalerie, infanterie, artillerie, campait devant Roanne et couvrait de ses bivouacs la grande rue du Coteau et la rive droite de la Loire. Le fleuve coulait à pleins bords ; les madriers du pont de bois avaient été enlevés ; les barques et les bateaux ramenés sur la rive gauche ; des soldats cherchèrent un gué, mais les imprudents qui se mirent à l'eau furent entraînés par le courant ou périrent sous les balles d'habiles tireurs. La place était donc à l'abri d'un coup de force.

Le général autrichien, comte Hardegg, impatient d'en finir avec une population qui semblait le braver, prit des dispositions pour la bombarder. Mais,

avant de commencer le feu, et conformément aux lois de la guerre, il fit déployer le drapeau parlementaire et envoya un officier sommer la ville de se rendre sous peine d'être pillée pendant deux heures. A cette menace, le maire répondit qu'il allait donner l'ordre de sonner le tocsin d'alarme, et qu'à cet appel les habitants de la campagne accourraient en foule au secours de la place, où tout le monde, gardes nationaux et soldats, était décidé à faire son devoir. En accompagnant le parlementaire, M. Populle le fit passer par les rues coupées de tranchées ou défendues par des redoutes. Cette visite, l'attitude pleine de décision des soldats et des gardes nationaux, la calme fermeté du maire frappèrent l'officier qui, en se retirant, déclara néanmoins que le



Roanne.

général tenait à avoir une réponse avant le lendemain, samedi saint, à la première heure. Le maire délibéra à ce sujet avec le conseil municipal, les principaux habitants et le colonel du 8^e léger. On reconnut la nécessité de se rendre ; sans doute, on pouvait compter sur le courage des gardes nationaux et de la garnison, mais les cartouches manquaient ; les canons mal approvisionnés n'étaient pas tous en état de servir. Que pouvait faire avec de pareils éléments de résistance une petite ville de 8 000 habitants contre une armée de 12 000 hommes pourvue de tous les moyens d'attaque et de destruction ? Il fallait donc capituler.

M. Populle se dévoua pour le salut de ses concitoyens ; il franchit le pont de bois sur des planches vacillantes. Conduit auprès du général Hardegg, il plaïda si bien la cause de sa chère cité qu'il obtint les conditions les plus honorables. Il ne fut plus question de pillage, mais d'une simple prise de possession, et la garnison pouvait se retirer avec armes et bagages.

Le jour de Pâques, 9 avril 1814, au lever du soleil, la division autrichienne traversa le pont de bois dont les madriers avaient été rétablis et fit son entrée à Roanne où elle laissa une troupe d'occupation ; le reste fut can-

tonné dans les communes environnantes et principalement sur le parcours des grandes routes.

Les Autrichiens se retirèrent au commencement du mois de mai : la paix était signée à Paris. Leur séjour ne donna lieu à aucun incident notable, si ce n'est une réquisition dont l'importance fut à moitié réduite lors de la proclamation de l'avènement de Louis XVIII.

L'affaire de Saint-Symphorien est l'épisode le plus saillant de l'invasion du pays roannais ; elle donne la mesure de la patriotique ardeur qui animait la population, mais elle ne doit pas faire perdre de vue les nombreuses et pénibles expéditions que, pendant un mois, les gardes nationaux mobiles de Roanne, secondés par les habitants des cantons, firent dans l'arrondissement pour arrêter et réprimer les brigandages des fourrageurs autrichiens¹.

L'Empereur, lorsqu'on lui rendit compte de l'énergie et de l'intrépidité des habitants de Roanne, manifesta l'intention d'accorder à leur ville la même récompense qu'à Chalon, Tournus et Saint-Jean-de-Losne ; mais, par suite des terribles catastrophes qui allaient se produire, sa généreuse pensée ne fut pas réalisée. Ce n'est que, sous le second Empire, qu'à la date du 10 janvier 1858, le conseil municipal de Roanne eut l'heureuse idée de rappeler le projet de Napoléon à l'héritier de son nom et au continuateur de sa dynastie. Après diverses enquêtes, son vœu était exaucé et le *Moniteur universel* du 8 mai 1864 publiait le décret ainsi conçu :

« Napoléon, etc.,

« Vu la requête présentée au nom de la ville de Roanne (Loire) tendant à obtenir l'autorisation d'ajouter à ses armes une croix de la Légion d'honneur,

« Voulant perpétuer le souvenir de la résistance énergique opposée, en 1814, par cette ville, à l'invasion des armées étrangères,

« Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Roanne (Loire) est autorisée à ajouter à ses armes la croix de la Légion d'honneur.

ART. 2. — La ville de Roanne ne pourra faire usage desdites armoiries qu'après paiement des droits du sceau attachés à cette addition.

¹ Les archives municipales de Roanne ne contiennent aucun document sur l'affaire de Saint-Symphorien ; il nous a donc fallu chercher ailleurs des renseignements sur ces événements dont la mémoire s'efface chaque jour davantage. Nous devons ceux qu'on a lu plus haut à la bienveillante communication de M. A. Chagnon très versé sur cette période si mouvementée de l'histoire de son pays. Il en a reconstitué tous les incidents à l'aide des souvenirs de plusieurs contemporains et notamment de son père M. Jacques Chagnon, qui en a été le témoin oculaire et se trouve en être le premier et, croyons-nous, l'unique narrateur.

« ART. 3. — Notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait au Palais des Tuileries, le 7 mai 1864.

« NAPOLÉON. »

Les armes de la ville de Roanne sont : *D'azur, au croissant d'argent, sur-*



Roanne.

monté de l'étoile de la Légion d'honneur attachée à un ruban ; avec devise : Crescam et lucebo.

..

Les cinq villes, dont il nous reste à parler, ont été décorées à l'occasion de la guerre contre l'Allemagne de 1870-1871. Occupons-nous d'abord de Saint-Quentin ; elle est l'avant-dernière par la date du décret qui lui a conféré l'insigne de la Légion d'honneur (6 juin 1897), mais elle est la première des villes ouvertes, ayant donné, en cette funeste année, l'exemple de la résistance (8 octobre 1870).

En 1870, à la suite du désastre de Sedan et de la Révolution du 4 septembre, les Allemands poursuivirent, sans perdre de temps, leur marche en avant. Laon ne tardait pas à capituler et la moitié du département de l'Aisne était envahie. Le gouvernement de la Défense nationale, dans ces circonstances critiques, fit appel au patriotisme d'un homme réputé pour son activité et son courage, et nomma M. Anatole de la Forge préfet de l'Aisne, en lui déléguant tous les pouvoirs civils et militaires.

Après mille détours, pour éviter de tomber dans les mains de l'ennemi, le nouveau préfet arrivait, le 14 septembre, à Saint-Quentin¹ ; et, dès qu'il eut pu prendre possession de son administration, il adressait aux habitants la proclamation suivante :

« Le gouvernement de la Défense nationale, en me confiant la mission d'organiser la résistance dans le département de l'Aisne, m'a donné pleins pouvoirs pour porter, selon les nécessités de la guerre, le siège de la préfecture à Saint-Quentin ou à Guise.

« Saint-Quentin est une ville ouverte, mais un grand centre manufacturier, composé d'ouvriers laborieux et énergiques². C'est à leur vaillance, à leur patriotisme, à leur sagesse, ainsi qu'au dévouement de la garde nationale, que la République confie la défense de la cité.

« Dès aujourd'hui Saint-Quentin devient le chef-lieu provisoire du département.

« Saint-Quentin, le 18 septembre 1870.

« *Le préfet de l'Aisne,*

« ANATOLE DE LA FORGE. »

En même temps, des armes sont distribuées, les gardes nationaux et les sapeurs-pompier exercés ; et un petit corps d'une cinquantaine de francs-tireurs, munis de carabines, est organisé avec des gardes-chasse, des chasseurs et — le mot est du préfet lui-même — des braconniers.

Enfin, de fortes barricades sont construites en différents endroits de la ville de façon à en défendre l'accès.

Cependant l'ennemi se rapprochait. Le 7 octobre, vers 9 heures du soir, M. Jules Lecointre, ancien géomètre du cadastre, demeurant à Aulnois, arrivait au poste gardant, à Saint-Quentin, la barricade du Petit-Neuville, afin d'avertir les autorités qu'une colonne de 6 à 800 Prussiens, composée de cavalerie, d'infanterie et accompagnée de voitures de réquisition était partie de Laon dans l'après-midi, se dirigeant, par Ribemont et la Ferté-Chevresis, sur Saint-Quentin.

« Le lendemain, samedi 8 octobre, rapporte un témoin oculaire, vers 9 heures du matin, la troupe ennemie apparaît du côté de Neuville-Saint-Amand, et bientôt la fusillade entre les Prussiens et nos pompiers se fait entendre à la barricade du Petit-Neuville. Lecointre, qui tombe, est aussitôt percé de coups et la barricade nous est enlevée... L'ennemi se porte alors en forces à l'attaque de la barricade du Pont-de-l'Isle ; mais il y est attendu de pied ferme par la 3^e compagnie de la garde nationale, capitaine Vouriot, et par quelques volontaires de la ville que le préfet Anatole de la Forge, organisateur de la défense, et notre lieutenant-colonel Dufayel venaient de conduire à la défense

¹ *Correspondance de M. Anatole de la Forge* (collection de M. Victor Advielle, d'Arras).

² La population de Saint-Quentin est de 48658 habitants.

de ce poste d'honneur. Martin tombe à son tour, frappé à la tête par une balle qui est venue traverser le créneau qu'il occupait¹.

« Pendant plus de quatre heures les balles pleuvent, mais en vain, sur notre petite colonne. Aucun projectile ne fait plus de victime parmi nous ; et l'ennemi, qui éprouve des pertes sérieuses, se voit forcé de battre en retraite sans avoir pu accomplir ses desseins². »

Ce brillant exploit, dû à quelques centaines de citoyens, bourgeois et ouvriers forçant à rétrograder un détachement important de soldats aguerris et bien armés, aurait pu avoir les plus heureuses conséquences, car il donnait le temps d'arriver aux troupes françaises se trouvant à proximité ; en effet, dès le soir même de cette journée dont la ville de Saint-Quentin est en droit d'être fière, des renforts, composés en partie de mobiles d'Amiens et de La Fère faisaient leur entrée, sous le commandement du général Dessaint, au nombre d'environ 10 000 hommes.

Lorsque l'énergique conduite des habitants de Saint-Quentin fut connue des membres du gouvernement installés à Tours, ceux-ci adressèrent à M. Anatole de la Forge le télégramme dont voici le texte :

« Gouvernement à Préfet de l'Aisne.

« Tours, le 10 octobre 1870, 5 heures soir.

« La délégation du gouvernement de la Défense nationale, établie à Tours, félicite la ville de Saint-Quentin de sa belle résistance à l'ennemi et la remercie du grand exemple qu'elle vient de donner à nos *villes ouvertes*.

« LÉON GAMBETTA, amiral FOURICHON,

« A. CREMIEUX, GLAIS-BIZOIN. »

Le témoignage si mérité de la gratitude nationale parvenait à Saint-Quentin au moment même où étaient célébrées, au milieu d'une émotion aussi sincère que profonde et avec un grand appareil militaire, les funérailles des courageux citoyens morts au champ d'honneur.

Le surlendemain 12, le préfet et le général passaient la revue de la garde nationale et des troupes : après quoi, il était donné lecture de l'arrêté suivant :

« Le préfet de l'Aisne, délégué du gouvernement de la Défense nationale, en vertu des pouvoirs dont il est investi, arrête :

« Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

« MM. Dufayel (Gabriel-Charles), lieutenant-colonel commandant les gardes nationales du département de l'Aisne, ancien militaire ayant fait la campagne d'Italie ; Teauzein

¹ M. Victor Martin, si glorieusement tué en défendant son foyer, était âgé de quarante-deux ans et père de onze enfants.

² Episode de la guerre de 1870. — *La défense de Saint-Quentin*. — Saint-Quentin, 1882.

(Charles-Olinde), capitaine adjudant-major de la garde nationale de Saint-Quentin, ancien militaire ; Vouriot (Pierre-Charles), capitaine de la 3^e compagnie de la garde nationale de Saint-Quentin, ancien militaire ; Baston (Valentin), chef de bataillon, commandant les sapeurs-pompiers du département de l'Aisne, ancien militaire ; Lafond (Jean-Émile), lieutenant à la compagnie municipale des sapeurs-pompiers de Saint-Quentin, ancien militaire ; Bosquette (André-Alexandre), garde national de la 6^e compagnie du bataillon de Saint-Quentin, détaché à la compagnie des francs-tireurs de l'Aisne. »

Les opérations militaires n'ayant pas permis au général Dessaint de rester à Saint-Quentin, la ville devait infailliblement tomber au pouvoir des Alle-

mands si, comme on devait s'y attendre, ils envoyaient des forces suffisantes pour réparer leur échec du 8. C'est ce qui eut lieu à quelques jours de là.



(Cliché P. Dupré, Saint-Quentin.)

Monument de Saint-Quentin
élevé aux défenseurs tués en 1870.

« Le 21, à 9 heures du matin, écrit M. Abel Deroux, la garde nationale prend les armes et se rend à la barricade du Pont-de-l'Isle et aux autres portes. Vers 11 heures, le guetteur signale l'approche de l'ennemi. Des avis sûrs font connaître que le corps prussien se compose de 4 500 hommes, cavalerie, infanterie, avec 12 pièces de canon.

« La Commission (municipale) se transporte à la barricade. A peine y est-elle arrivée que les obus commencent à tomber, atteignant la gare du chemin de fer et les maisons voisines. Une quinzaine de projectiles éclatent sur divers points... Il est impossible d'apercevoir un seul ennemi... Le danger devient de plus en plus pressant, et la Commission, pour ne pas exposer la

ville aux plus grands désastres, se résigne à arborer le drapeau parlementaire. Peu après le feu cesse¹. »

Le colonel von Kahlden fait donner l'ordre à la Commission municipale de se rendre à son quartier général situé à 3 kilomètres. Il lui remet une lettre pour le maire de Saint-Quentin, l'informant que la ville est condamnée à payer immédiatement deux amendes, l'une de 600 000 francs, l'autre de 300 000 francs, à fournir vingt chevaux de selle et à livrer, sous peine de mort, toutes les armes existant aux mains de ses habitants.

¹ *L'invasion de 1870-71 dans l'arrondissement de Saint-Quentin, 1871.*

En outre, le commandant prussien signifiait aux représentants de la ville qu'ils eussent à se considérer comme prisonniers de guerre, tout en leur enjoignant de continuer à gérer les affaires locales.

A 3 heures, les troupes allemandes faisaient leur entrée dans Saint-Quentin et venaient se masser sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Puis la garde nationale, ainsi que tous les défenseurs de la cité, étaient désarmés et les armes livrées aux Prussiens. Enfin, sur les murs, on lisait des affiches ainsi conçues : « L'autorité militaire allemande prévient que, si un coup de feu est tiré sur un soldat allemand, six habitants seront fusillés. — Saint-Quentin, le 21 octobre 1870. » Quelle horrible chose que la guerre !

Aujourd'hui, sur la place si bien nommée du Huit-Octobre, non loin du pont du canal où les enfants de Saint-Quentin ont, comme leurs aïeux, lutté contre l'étranger, s'élève un monument commémoratif dû au célèbre sculpteur Louis-Ernest Barrias ; et, le 7 juin 1897, le *Journal officiel* publiait le rapport au président de la République ainsi conçu :

« Paris, le 6 juin 1897.

« Monsieur le Président,

« La ville de Saint-Quentin a donné, il y a vingt-six ans, la preuve éclatante du patriotisme de ses habitants.

« Le gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de perpétuer le souvenir de la résistance qu'ils ont opposée aux attaques de l'ennemi.

« Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a émis un avis favorable à l'adoption de la mesure que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

« Aussi vous serions-nous reconnaissants de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,*

DARLAN.

« *Le ministre de la guerre,*

« GÉNÉRAL BILLOT. »

« *Le ministre de l'intérieur,*

« BARTHOU. »

Ce rapport est suivi du décret que voici :

« Le Président de la République française,

« Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans sa séance du 5 juin 1897,

« Sur la proposition des ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Saint-Quentin est autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

« ART. 2. — Les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 6 juin 1897.

« FÉLIX FAURE. »

Depuis lors, les armoiries de la ville de Saint-Quentin sont : *D'azur, au chef de Saint-Quentin d'argent, accompagné de trois fleurs de lis d'or ; les deux*



Saint-Quentin.

fleurs de lis du chef accostant l'étoile de la Légion d'honneur. Devise : Pro Deo, rege et patria. Sous l'écusson est suspendue la croix des mayeurs, distinction accordée par le roi Louis XV aux mayeurs de la ville de Saint-Quentin.

..

La défense de Saint-Quentin est du 8 octobre, celle de Rambervillers est du lendemain 9.

Rambervillers est situé à l'entrée des massives et sévères montagnes des Vosges. Il égaie de ses toits rouges les verts tapis des vallées de la Mortagne et de l'Arentelle, qui se prolongent au pied des pentes environnantes, couronnées de leurs forêts de sapins.

Vers les derniers jours de septembre 1870, Strasbourg ayant glorieusement succombé, le corps d'armée allemand, qui venait de terminer le siège de la place, commença son mouvement de pénétration en France dans la direction de Saint-Dié. Sur tout leur parcours, les colonnes ennemies rencontrèrent des détachements français résolus à leur disputer le terrain pied à

piéd. Le 6 octobre notamment, à La Bourgonce, les Badois du général von Degenfeld durent à plusieurs reprises donner l'assaut des hauteurs défendues par la brigade du général Dupré, composée du 32^e de marche, des mobiles des Vosges, des francs-tireurs de Colmar et des francs-tireurs de Lamarche commandés par M^{lle} Antoinette Lix, l'intrépide receveuse des postes de cette localité.

Ce combat désespéré, où 500 des nôtres furent tués, parmi lesquels le général Dupré, le lieutenant-colonel Hocédé, le chef de bataillon Vitre, le capitaine d'artillerie Schœlden, et plus de 300 blessés ou faits prisonniers, se passait à quelques lieues de Rambervillers. Il ne fit qu'exalter encore le courage de ses habitants ; et sa municipalité et sa garde nationale résolurent d'opposer une résistance énergique aux envahisseurs. Elles savaient qu'elles allaient se trouver en présence de forces bien supérieures, autrement entraînées et disciplinées. N'importe ! Sous la direction du commandant de la garde nationale Petitjean, un vrai Vosgien, ancien capitaine au 3^e zouaves et ancien major au 88^e de ligne, officier dont la bravoure égalait la modestie, aussitôt la défense est improvisée.

Un peu en dehors de la ville, du côté où, selon les probabilités, l'ennemi devait déboucher, se trouve le cimetière ; les murs en sont crénelés ; puis des tranchées coupent les routes, tandis que, dans les faubourgs et les principales rues, on élève des barricades et on procède à des travaux improvisés. Ces divers points sont occupés militairement par quelques centaines de braves bourgeois et artisans armés en partie de mauvais fusils à piston, mais résolus à défendre leurs familles et leurs maisons.

Le 7 octobre, un officier prussien, suivi d'une faible escorte, pousse au galop de son cheval jusqu'à l'hôtel de ville afin de notifier au maire l'ordre de livrer, le jour même à 4 heures, toutes les armes en la possession de ses administrés ; puis, sans plus tarder, il repart comme il est venu.

Le 8, dans l'après-midi, un groupe de cavaliers soutenus par une compagnie d'infanterie, s'avance vers la ville ; à quelques centaines de mètres, les cavaliers mettent pied à terre, et une courte fusillade s'engage entre les Allemands et un petit nombre de gardes nationaux sous les ordres du lieutenant Brunier ; après quoi, les assaillants se remettent en selle, font demi-tour et disparaissent. L'ennemi avait voulu sans doute tâter le terrain, remettant au jour suivant, quand il se trouverait en force, l'attaque décisive.

Le lendemain, dimanche 9 octobre, jour de la fête du pays, le ciel était bas et gris : il pleuvait. Les habitants de Rambervillers allaient dignement célébrer l'anniversaire de saint Denis, leur patron.

Vers 1 heure et demie après midi, le guetteur, en observation dans le clocher de l'église, donne l'éveil : il vient d'apercevoir sur une route un peloton de cavaliers ; aussitôt le tocsin sonne ; les boutiques se ferment, et chacun de courir à son poste de combat. Le commandant Petitjean veille à tout, secondé par le capitaine Dussourt et le lieutenant Brunier. Par groupe de 50 à 60, la petite armée s'établit pour garder tous les passages conduisant dans la cité.

Les cavaliers ennemis, plus hardis que la veille, viennent s'abriter derrière les premières barrières et là, mettant encore une fois pied à terre, renouvellent la fusillade de la veille, mais sans plus de succès ; ce que voyant, ils se retirent derechef.

Alors, vers 3 heures, apparaît de plusieurs côtés une longue suite de casques et de baïonnettes alignés en ordre parfait : c'est l'infanterie du 30^e régiment prussien, qui va commencer la lutte suprême.

Le commandant Petitjean a placé en tirailleurs, derrière les murs crénelés du cimetière, les meilleurs de ses tireurs, armés de fusils de précision. Ils laissent avancer l'ennemi à bonne portée, puis lui envoient un feu de salve aussi nourri que bien dirigé, qui renverse bon nombre d'assaillants et auquel ceux-ci ripostent par des feux de peloton dont les balles se perdent dans les clôtures servant aux nôtres d'abri.

Au bout d'une heure, le major von Berckefeldt, qui commande l'ennemi, renonce à enlever de front cette sorte de redoute, d'où jaillit sur ses hommes une grêle de projectiles qui les décime en les tenant en respect ; il divise ses troupes en deux colonnes afin d'effectuer un mouvement tournant. Force est au commandant Petitjean, s'il ne veut pas être enveloppé, d'évacuer le cimetière et de se replier sur la barricade établie à l'entrée de la ville où sont postés les capitaines Besson et Dussourt avec leurs compagnies de gardes nationaux.

« La fusillade renait aussitôt, écrit M. Félix Bouvier dans son intéressant récit de la *Défense de Rambervillers* ; les balles sifflent autour de la colonne de droite des Allemands. Elle se rue quand même en avant, se couchant, puis se relevant par bonds, de 10 mètres en 10 mètres, ouvrant à courte distance des feux de salve contre la ville. Mais elle se heurte à la barricade intrépidement défendue. Le capitaine Besson, vieux capitaine d'infanterie en retraite, tombe grièvement blessé d'une balle dans le ventre ; le capitaine Dussourt, lieutenant d'infanterie depuis peu démissionnaire, lui succède. On n'entend que le crépitement sec de la fusillade et les hurrahs des Allemands. Leurs cadavres cependant s'entassent sur la route. A 10 mètres environ du pont des Laboureurs, le major von Berckefeldt s'affaïsse grièvement blessé d'une balle tirée soit par Sauton, soit par Christoffe, soit par le jardinier Joly, en dirigeant l'attaque l'épée au poing ; personne ne bronche parmi les gardes nationaux éparpillés sur tous les points, noirs de

poudre, enflammés de courage. Les morts s'accumulent pourtant parmi eux ; là tombent pour la patrie les gardes nationaux ou pompiers Drouel, rentier ; Demange, cultivateur ; Girard, Barthélémy, Noel, Pierre, Hérainville, Rebouché, etc.

« A la fin, une nouvelle attaque a raison de cette résistance : la barricade est prise. Mais la ville ne succombe pas pour cela ; la guerre des rues commence. C'est au pont des Laboureurs que se rallient les gardes nationaux ; d'autres, échelonnés, s'embusquent dans les haies, dans les champs de houblon, dans les jardins, dans chaque maison ; des fenêtres, ils tirent sur les Allemands exaspérés, qui n'osent avancer. Petit à petit, ceux-ci se risquent ; ils s'emparent de la première maison, puis s'en prennent à la suivante. Ils pénètrent ainsi progressivement en rangs serrés, enlevant maison par maison, pavé par pavé. Le caporal des pompiers François Dubas est mortellement blessé ; Delattre, fac-



La défense de Rambervillers, par Jules Benoit-Lévy.

teur rural, est fait prisonnier, désarmé et égorgé sur le pont des Laboureurs. La fusillade pétille sans trêve. Les Allemands parviennent à une nouvelle barricade étayée contre le café Henriot, près de la maison Deffin. C'est la dernière. Elle vomit sur eux, de tous ses créneaux, un feu roulant. Le capitaine Dussourt, le lieutenant Christophe défendent la rue des Fontaines, la rue Surbroué et l'hôtel du Grand-Cerf. Les Prussiens l'emportent enfin après une lutte acharnée laissant, dans les ruisseaux rouges de sang, des traînées de cadavres.

« Il est 6 heures et demie ; les fusiliers du 30^e atteignent enfin la place de l'Hôtel-de-Ville, tandis que les derniers défenseurs de Rambervillers s'échappent par la rue du Cor.

« La nuit est venue sur ces entrefaites, nuit sombre, humide et déjà froide. Il ne faut plus songer à prolonger la lutte, devenue d'ailleurs trop inégale. Peu à peu la fusillade se ralentit, le tocsin se tait, la fumée se dissipe et les Allemands restent maîtres de la ville silencieuse, muette, abandonnée, que jonchent les corps sanglants des vainqueurs. »

Et M. Félix Bouvier ajoute :

« Là-bas, au loin, sous la pluie, du côté de Vomécourt et de Padoux, à la lisière du bois de Padozel, les débris de la petite troupe, qui vient de faire si courte et si terrible besogne, brûlent leurs dernières cartouches, puis disparaissent sous les arbres, en retraite vers Épinal, et se dispersent à l'ombre de la forêt... »

Nous ne parlerons pas des odieuses représailles exercées par les vainqueurs contre cette vaillante population. L'Histoire s'est chargée de les



(Cliché Franck, Saint-Dié.)

Rambervillers. L'hôtel de ville et le monument de 1870.

flétrir : non seulement une contribution de 200 000 francs fut exigée de la ville et onze otages emmenés en Allemagne, mais plus de trente malheureux furent saisis et lâchement massacrés ; et, parmi eux, se trouvèrent plusieurs femmes. C'est le seul fait d'armes de Rambervillers que nous avons le devoir de rappeler. Il eut pour conséquence de retarder de quarante-huit heures la marche des Prussiens sur Épinal, ce qui donna le temps d'évacuer la ville et les approvisionnements considérables qui s'y trouvaient ; il est d'autant plus digne d'éloges qu'il a été accompli avec plus de simplicité et de modestie. Si le gouvernement présidé par M. Thiers, par décret du

8 août 1871, promu au grade d'officier de la Légion d'honneur le capitaine Besson, nomma chevalier le capitaine Dussourt et décora de la médaille militaire les gardes nationaux Arnoux, Joly, Pierre et Retournard, le brave commandant Petitjean est mort douze ans après, sans avoir reçu la moindre récompense ; et ce n'est qu'après plus d'un quart de siècle que le gouvernement autorisa, enfin, la ville de Rambervillers à ajouter à ses armes la croix de la Légion d'honneur !

Le 19 avril 1896, M. Cavaignac, ministre de la guerre, présentait au Président de la République le décret suivant :

« Monsieur le Président,

« La ville de Rambervillers a donné, il y a vingt-cinq ans, la preuve éclatante du patriotisme de ses habitants.

« Le gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de perpétuer le souvenir de la résistance qu'ils ont opposée, durant plusieurs jours, à l'ennemi.

« Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a émis un avis favorable à l'adoption de la mesure que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

« Aussi vous serais-je reconnaissant de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

« *Le ministre de la guerre,*

« G. CAVAIGNAC. »

Suit, au *Journal officiel* du 21 avril 1896, le décret ainsi conçu :

« Le Président de la République française,

« Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans sa séance du 15 avril 1896,

« Sur la proposition des ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Rambervillers est autorisée à faire figurer, dans ses armoiries, la croix de la Légion d'honneur.

« ART. 2. — Les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 19 avril 1896.

« FÉLIX FAURE.

« *Le ministre de la guerre,*

« G. CAVAIGNAC.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

« L. RICARD.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« F. SARRIEN. »

En conséquence, les armoiries de la ville de Rambervillers sont : *D'argent, à la croix de Lorraine de gueules, avec deux lettres capitales I R d'or,*



Rambervillers.

brochant sur la croix et accostées de deux croissants de gueules ; l'étoile de la Légion d'honneur, suspendue à la croix de Lorraine par un ruban, broche sur les pièces principales.

..

Moins de dix jours après les faits qui précèdent, la ville de Châteaudun suivait le glorieux exemple donné au nord par Saint-Quentin et à l'est par Rambervillers. Sur cette célèbre défense de Châteaudun nous avons la relation officielle, rédigée le jour même par M. Lumière, maire de la ville, dont la fermeté et le dévouement furent à la hauteur de la tâche, et qui nous fait assister à toutes les péripéties du combat.

C'est le 18 octobre, à midi, que, sans aucune sommation préalable, la ville a été surprise, investie et attaquée par un corps d'armée prussien ne comptant pas moins de 12 000 hommes avec 24 pièces de canon. A cette troupe nombreuse et exercée, Châteaudun pouvait tout au plus opposer 1 200 combattants composés de la garde nationale sédentaire et de quelques compagnies de francs-tireurs de Paris, de Nantes et du Var.

L'ennemi ayant disposé en cercle son artillerie, commença aussitôt le bombardement, projetant sur la cité ouverte, de midi à 6 heures, une masse de projectiles de toutes sortes, obus, mitrailles, fusées incendiaires avec une intensité d'environ dix coups à la minute. La plupart des maisons furent atteintes, les édifices publics criblés ; l'hôpital, malgré son drapeau à croix rouge, ne fut pas épargné ; un projectile même passa entre le chirurgien qui venait d'amputer un blessé et la sœur qui l'assistait, et provoqua une telle

épouvante dans la salle que tous les blessés, y compris l'amputé, se précipitèrent sans vêtement dans les caves.

Malgré la pluie de fer et de feu à laquelle ils étaient exposés de la part des pièces mises en batterie et des colonnes d'attaque, les vaillants défenseurs luttèrent derrière les barricades jusqu'à la nuit, faisant subiraux assaillants des pertes énormes ; mais, vers 7 heures et demie du soir, débordés par le nombre, ils durent effectuer leur retraite. Alors, grâce aux ténèbres, les vainqueurs se livrèrent à l'œuvre impie et sauvage de la vengeance : envahissement des maisons à coups de hache, pillage, vols, assassinats, et surtout incendie, la torche à la main.

« Longtemps après le combat, dans la nuit et le lendemain, écrit M. Lumière, de paisibles habitants, des vieillards, des malades sont tués chez eux et sur leurs portes à coup de fusil et de revolver. Quelques-uns sont brûlés dans leur lit, sous lequel le feu est mis ; des blessés sont jetés vifs dans les flammes d'où ils ont été retirés tellement carbonisés qu'il a été impossible de les reconnaître.

« Une centaine de personnes de tout âge, de toute condition, prises au hasard dans la ville, des infirmiers, des vieillards, de tout jeunes hommes, presque des enfants, sont enlevés le lendemain du combat et conduits comme prisonniers en Allemagne. »

Il n'est que juste de rendre un légitime hommage aux gardes nationaux et spécialement à leur brave commandant Testanière, tué dans la lutte, ainsi qu'aux francs-tireurs ayant si efficacement coopéré à la défense de Châteaudun. En dehors d'eux, M. le maire cite comme ayant résolument accompli tout leur devoir de fonctionnaires et de Français : M. Milochau, sous-préfet ; Dannery, juge d'instruction ; Gorteau, juge ; Montarlot, substitut ; Sencé, juge de paix ; Guérin de Vaux, juge suppléant, et Perrin, contrôleur des contributions directes.

« *Extincta revivisco* » : telle est l'antique devise de Châteaudun ; elle s'ex-



Châteaudun. — Monument commémoratif de la défense.

plique assez par les nombreux incendies qui ont détruit la ville en 578, 1590, 1685 et 1723. Des ruines accumulées de 1870, la noble cité a su renaître encore, couronnée de la double auréole de son abnégation et de son patriotisme.

Dès le 20 octobre 1870, la délégation du gouvernement de la Défense nationale siégeant à Tours décrétait : « La ville de Châteaudun a bien mérité de la Patrie. » Elle ouvrait en même temps un crédit de 100 000 francs pour aider la population à réparer ses désastres.

Enfin, le 3 octobre 1877, M. Cartier, maire de la ville, recevait de M. le duc de Broglie, président du conseil et ministre de la justice, la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« M. le Maréchal, Président de la République, vient, sur ma proposition et par décret de ce jour, d'autoriser la ville de Châteaudun, conformément au désir exprimé par les autorités locales et par la population, lors de son passage dans cette ville, à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

« La distinction, accordée au nom de la France entière par le Président de la République, est un hommage rendu au courage et au dévouement patriotique dont les habitants de la ville de Châteaudun ont fait preuve en 1870, en opposant une résistance énergique et désespérée à l'armée allemande.

« Recevez, monsieur le maire...

« BROGLIE. »

Le décret dont il s'agit est ainsi conçu :

« Le Président de la République française,

« Prenant en considération la demande présentée au nom de la ville de Châteaudun (Eure-et-Loir) en vue d'obtenir l'autorisation de faire figurer, dans ses armoiries, une croix de la Légion d'honneur ;

« Voulant perpétuer le souvenir de la résistance héroïque opposée en 1870 par cette ville à l'invasion de l'armée allemande ;

« Sur le rapport du président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Châteaudun (Eure-et-Loir) est autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur, qui sera posée en chef de l'écu.

« ART. 2. — Remise est faite à la ville de Châteaudun des droits attachés à la modification de ses armoiries.

« ART. 3. — Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 3 octobre 1877.

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

« *Le président du conseil, garde des sceaux,*

« *Ministre de la justice.*

« BROGLIE. »

Les armoiries de la ville de Châteaudun sont : *De gueules à trois crois-*



Châteaudun.

sants d'argent au chef cousu d'azur chargé de l'étoile de la Légion d'honneur, avec cette légende : « Extincta revivisco. »

..

Dijon est, par la date du décret qui lui a conféré la croix de la Légion d'honneur, la ville le plus récemment décorée, et cependant le fait d'armes, qui lui a valu cette distinction, s'est accompli douze jours seulement après la défense de Châteaudun.

Lorsque, vers la fin d'octobre, les Allemands eurent franchi les Vosges, envahi la Franche-Comté et passé la Saône, entre Gray et Auxonne, l'émotion fut vive à Dijon.

Dijon, ville ouverte, était hors d'état de s'opposer efficacement à l'invasion ennemie. Le colonel Fauconnet, qui commandait les troupes du département de la Côte-d'Or, n'avait guère à sa disposition que 3 000 hommes : environ 1 600 soldats des 71^e et 90^e de ligne et 6^e bataillon de chasseurs ; le reste, composé de détachements de gardes mobiles de l'Yonne, de la Lozère, de la Drôme, de la Loire, des Basses-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne, et de quelques francs-tireurs du Rhône. Quant à la garde nationale sédentaire, à peine en voie d'organisation, elle n'était armée que de vieux fusils à piston. Enfin, la ville ne possédait pas une seule bouche à feu.

Pour délibérer sur une situation aussi grave, le colonel Fauconnet réunit, le 28 octobre, une sorte de conseil de guerre : à l'unanimité il fut reconnu et décidé que la résistance était impossible et qu'il y avait urgence à évacuer immédiatement sur Beaune les hommes, le matériel et jusqu'aux nouveaux fusils destinés à la garde nationale¹.

Dès le lendemain apparurent les premiers éclaireurs allemands. Quelques gardes nationaux, ayant conservé leurs armes, reçurent l'ennemi à coups de fusil et l'obligèrent à la fuite. La consternation régnait dans la ville, non pas celle du découragement qui s'abandonne, mais bien l'angoisse patriotique qui se recueille et couve une sourde révolte prête à éclater : et, de fait, sur l'heure, la population tout entière se refuse à subir l'humiliation d'ouvrir ses portes aux envahisseurs sans avoir au moins sauvé l'honneur de la cité. Aussitôt des dépêches, des ordres, des émissaires sont expédiés à Beaune pour faire rétrograder les troupes et revenir les armes. Et voilà Dijon s'appêtant à dignement recevoir l'ennemi.

« Le 30, à 8 heures du matin, rapporte un document officiel, le rappel battait dans les rues, et les gardes nationaux étaient invités à aller chercher leurs fusils à la gare.

« Ce fut un spectacle inoubliable, pour ceux qui en ont été les témoins, que celui de tous ces hommes, magistrats, professeurs, commerçants, bourgeois, ouvriers, si éloignés les uns des autres dans la vie de la veille, si rapprochés ce jour-là dans une commune pensée d'honneur et de patriotisme. Chacun ramassait sur les quais de la gare le fusil qui lui semblait le moins mauvais et se rendait à la distribution des cartouches. A l'angoisse de la veille succédait la calme résolution de faire son devoir, tout son devoir, jusqu'à la mort². »

Il n'y avait pas un instant à perdre, car déjà l'ennemi s'avancait en masses profondes. Dès qu'ils avaient été réarmés, les gardes nationaux s'étaient empressés d'aller renforcer les soldats d'infanterie et les mobiles dans les bourgs environnants, Saint-Apollinaire, Couternon, Varoy, Mirande, Quétingny ; et aussitôt commence le combat. Après plusieurs heures d'une vive fusillade, la ligne des tirailleurs défendant Dijon est obligée de se replier et les villages sont évacués. Les assaillants en profitent pour se déployer et former un immense arc de cercle qui étreint la ville de la porte Saint-Nicolas à la porte Saint-Pierre. Déjà les faubourgs sont battus par l'artillerie allemande établie notamment au sud de Saint-Apollinaire ; la lutte n'en continue pas moins ardente, désespérée ; tous disputent le terrain pied à pied ;

¹ Note remise au mois d'avril 1899 à M. Loubet, président de la République.

² *Journal de la guerre de 1870-71 à Dijon*, par M. Clément-Janin.

ici c'est un mur, là une barricade ou une maison. « Il fallut prendre chaque maison séparément, » écrit dans son rapport le général allemand von Beyer, et il ajoute : « A trois heures, trente-six pièces battaient la lisière de Dijon..., et, quand le feu cessa, on voyait s'élever de la ville sept colonnes de fumée. »



(Phot. Neurdein.)

Dijon. — Monument de la défense.

C'est qu'en effet, le bombardement avait accompli son œuvre de mort et de destruction sans merci comme sans discernement ; une pluie de feu s'abat-tait non seulement sur les emplacements occupés par les combattants, mais aussi sur ceux réservés aux blessés : plus de 75 projectiles avaient troué les toits de la caserne des Capucins transformée en ambulance.

A 3 heures, le colonel Fauconnet tombait blessé à mort par une balle lui traversant le corps de part en part. Se sentant perdu et ne pouvant se faire d'illusion sur le résultat de la journée : « La résistance est inutile, dit-il ; on n'empêchera pas l'ennemi d'entrer. Faites prévenir les autorités. »

« A 4 heures et demie, poursuit la note déjà citée, les troupes régulières évacuent la ville, sous la conduite du commandant de gendarmerie Regad ; à 5 heures, le drapeau parlementaire flotte à la tour de l'hôtel de ville ; le clairon pleure dans les rues la reddition de la ville ; et cependant jusqu'à la nuit close, jusqu'à près de 7 heures, le canon ne cesse de tonner, la fusillade de crépiter : c'est que la garde nationale sédentaire de Dijon a combattu encore et, désormais seule, a combattu jusqu'à la dernière heure.

« Il est 7 heures ; au bruit de la bataille succède un silence de mort ; les habitants s'attendent à l'envahissement de la ville par l'ennemi victorieux ; anxieuse est cette attente ; et cependant les heures se succèdent silencieusement ; les Allemands apeurés n'osent affronter les ténèbres et se retirent à Saint-Apollinaire, à Quetigny, à Varois et jusqu'à Couternon ; c'est à Saint-Apollinaire, à 11 heures du soir, que la municipalité trouve le général Keller, avec lequel est rédigé un projet de capitulation ; le 31, à 10 heures du matin, une convention était signée ; et, à 1 heure, les Allemands faisaient leur entrée dans la ville. »

L'énergique résistance de Dijon était chèrement payée : du côté des défenseurs de la cité on ne comptait pas moins de 160 tués, 341 blessés et 101 prisonniers ; nous n'avons garde d'oublier ni les otages retenus par l'ennemi, ni les odieuses représailles imposées par lui à toute ville ayant osé se défendre.

Tels sont les faits si honorables, si glorieux pour l'ancienne capitale du duché de Bourgogne, qui devaient lui mériter, à elle aussi, la décoration de la Légion d'honneur ; et l'on comprend qu'au moment où il allait inaugurer à Dijon même, quelque temps après son élection à la présidence de la République, le monument élevé à la mémoire de son prédécesseur médiateur Carnot, M. Loubet ait eu à cœur d'annoncer aux habitants que les armes de leur ville avaient le droit de porter désormais l'étoile des braves.

Le *Journal officiel* du 24 mai 1899 contient les documents ainsi conçus :

« Paris, le 15 mai 1899.

« Monsieur le Président,

« La ville de Dijon a donné, le 30 octobre 1870, la preuve éclatante du patriotisme de ses habitants.

« Le gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de perpétuer le souvenir de la résistance qu'ils ont opposée aux attaques de l'ennemi.

« Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur a émis un avis favorable à l'adoption de la mesure que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

« Aussi vous serions-nous reconnaissants de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux dévouement

« *Le ministre de la guerre,*

« C. KRANTZ.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

« GEORGES LEBRET.

« *Le président du conseil,
ministre de l'intérieur et des cultes,*

« CHARLES DUPUY. »

« Le Président de la République française,

« Vu l'avis émis par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans sa séance du 17 mai 1899,

« Sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, et des ministres de la justice et de la guerre,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Dijon est autorisée à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

« ART. 2. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, et les ministres de la justice et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 18 mai 1899.

« *Par le Président de la République,*

« EMILE LOUBET.

« *Le ministre de la guerre,*

« C. KRANTZ.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

« GEORGES LEBRET.

« *Le président du conseil,
ministre de l'intérieur et des cultes,*

« CHARLES DUPUY. »

Les armoiries de la ville de Dijon synthétisent quatre époques bien distinctes. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, ces armes consistaient en un écu de gueules plein, c'est-à-dire écarlate tout uni, symbole de la bannière rouge que les habitants portaient dans les combats ; mais, après Rosbach, en souvenir du courage que ses fidèles sujets de Dijon avaient déployé dans la bataille, Philippe le Hardi, premier duc de Bourgogne, leur octroya le privilège d'ajouter à leur écu ses propres armes bandées d'or et d'azur.

Plus tard, lorsque Philippe, fils du roi Jean II, échangea son titre de duc de Lorraine contre celui de duc de Bourgogne, il fit ajouter encore aux armes de Dijon ses armoiries personnelles, c'est-à-dire les armoiries de la maison de France semées de fleurs de lis, lesquelles prirent place à côté de l'ancien écu des ducs de Bourgogne.

En outre, figure maintenant, au-dessous de ces nobles vestiges du passé, la croix de la Légion d'honneur.

Les armes de la ville de Dijon sont donc : *De gueules, au chef parti : au*



Dijon.

premier chef semé de fleurs de lis d'or, à la bordure componnée d'argent et de gueules ; au deuxième bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules, chargé de l'étoile de la Légion d'honneur.

..

Enfin nous arrivons à Belfort, ville fortifiée, dont l'incomparable défense fut toute militaire et qui a tiré le dernier coup de canon de la guerre de 1870-71.

Belfort est situé sur la rive gauche de la petite rivière la Savoureuse, entre les Vosges et le Jura, dans une grande dépression de terrain qui sépare les deux chaînes de montagne et porte le nom connu de *Trouée des Vosges*. En raison de cette position, la ville a de tout temps été considérée comme un point stratégique d'une haute importance : par cette même raison a-t-elle été aussi énergiquement défendue chaque fois que les ennemis de la France ont tenté de s'en emparer. En 1814, Belfort, résistant aux alliés, ne consentait à se rendre qu'après l'abdication de Napoléon ; et, l'année suivante, le général Lecourbe, avec une poignée de soldats manquant presque de pain, s'y maintint longtemps.

Au début de la guerre franco-allemande, le commandant du génie de la place se trouvait être un officier d'un courage à toute épreuve, le chef de bataillon Denfert-Rochereau, qu'en octobre 1870, le gouvernement de la Défense

nationale nommait successivement lieutenant-colonel, puis colonel provisoire et commandant de la place.

Loin d'être dégarnie de soldats et abandonnée par sa population civile, la ville en était, au contraire, encombrée. D'un côté, de nombreux habitants de la Haute-Alsace venaient de s'y réfugier ; de l'autre, divers corps de troupes, les uns forcés de rétrograder, les autres ne pouvant aller plus loin, avaient été contraints d'y demeurer : ce qui portait la garnison à environ 16 000 hommes de toutes armes, où figuraient en majeure partie de jeunes recrues, à peine organisées, de la garde nationale mobile de différents départements.

Le 4 novembre, par une série de manœuvres rapides et concertées, les Prussiens établissaient un cercle autour de la place et en interceptaient toute communication avec le dehors. Aussitôt, leur chef, le général von Treskow, envoyait, en parlementaire, un de ses officiers porter au colonel Denfert-Rochereau la sommation, aux formules cauteleuses et affectées, dont voici le texte :

« Très honoré et honorable commandant,

« Je me fais un honneur de porter très respectueusement à votre connaissance la déclaration suivante :

« Je n'ai pas l'intention de vous prier de me rendre la place de Belfort ; mais je vous laisse le soin de juger s'il ne conviendrait pas d'éviter à la ville toutes les horreurs d'un siège, et si votre conscience, votre devoir ne vous permettraient pas de me livrer la forteresse dont vous avez le commandement.

« Je n'ai d'autre intention, en vous envoyant cet écrit, que de préserver autant que possible la population du pays des horreurs de la guerre. C'est pourquoi je me permets de vous prier, dans la limite de vos pouvoirs, de faire connaître aux habitants que celui qui s'approchera de la ligne d'investissement à portée de mes canons mettra sa vie en danger.

« Les propriétaires des maisons situées entre la place et notre ligne d'investissement doivent se hâter de mettre tout leur mobilier en lieu sûr, car, d'un instant à l'autre, je puis être obligé de réduire les maisons en cendres.

« Je saisis cette occasion de vous assurer de mon estime toute particulière et j'ai l'honneur d'être

« Votre très dévoué serviteur.

« TRESKOW. »

Le gouverneur de Belfort répondit sur-le-champ.

« Belfort, le 4 novembre 1870.

« A M. le général de Treskow, commandant les forces prussiennes devant Belfort.

« Général,

« J'ai lu avec toute l'attention qu'elle mérite la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant de commencer les hostilités. En pesant dans ma conscience les rai-

sons que vous me développez, je ne puis m'empêcher de trouver que la retraite de l'armée prussienne est le seul moyen que conseillent à la fois l'honneur et l'humanité pour éviter à la population de Belfort les horreurs d'un siège.

« Nous savons tous quelle sanction vous donnez à vos menaces, et nous nous attendons, général, à toutes les violences que vous jugerez nécessaires pour arriver à votre but ; mais nous connaissons aussi l'étendue de nos devoirs envers la France et envers la République, et nous sommes décidés à les remplir.

« Veuillez agréer, général, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le colonel du génie, commandant supérieur de Belfort,

« DENFERT-ROCHEREAU. »

Les assiégeants, sans perdre un instant, se mirent à l'œuvre ; ils avaient déjà exécuté quelques travaux, quand, dans la nuit du 16 au 17 novembre, 3 000 des nôtres sortirent de la ville et bouleversèrent ou détruisirent leurs terrassements ; mais bientôt l'installation d'un certain nombre de pièces de siège permettait au général von Treskow d'ouvrir le feu. Après plusieurs semaines de bombardement, il se croyait si sûr d'un prompt résultat que, le 6 décembre, l'état-major prussien expédiait à Berlin ce télégramme singulièrement téméraire : « Belfort peut tenir cinq jours au plus. » La déception dut être amère lorsqu'on vit que la pluie d'obus ne produisait que des dégâts matériels sans ébranler d'aucune sorte le moral des assiégés.

« Chacun à Belfort, écrit un témoin oculaire, est prêt à tout événement. Les habitants ont pris leur parti d'une situation si grave pour eux. C'est presque gaiement qu'ils préparent leur installation dans les caves où ils auront besoin de réagir de leur mieux contre la démoralisation¹. »

Oui, au début, la vie dans les caves donne lieu à divers incidents que quelques-uns supportent allègrement : on se résigne, car on espère. En dépit de l'investissement, la nouvelle a pénétré qu'une armée de secours se rassemble à Besançon et que bientôt peut-être le siège sera levé ; mais, à la longue, quel supplice que ces jours, ces nuits passés sous terre, dans l'obscurité, l'immobilité, l'inoccupation, en plein hiver, alors que le thermomètre descend jusqu'à 16, 17, 18 et même 19 degrés au-dessous de zéro² !

Le 8 janvier, les Prussiens parviennent à occuper le petit village de Danjoutin à proximité du fort des Basses-Perches. A la faveur d'une nuit obscure, ils se sont approchés sans bruit, en masse profonde, et tout à coup, poussant d'étourdissants hurrahs, ils se sont précipités sur les retranchements où se trouvaient seulement 8 à 900 mobiles du Haut-Rhin et de la Saône. La résis-

¹ Pascal Victorin. *Journal d'un mobile.*

² Température des 25 décembre 1870 et 2 janvier 1871.

tance fut désespérée. Le capitaine du génie Degombert, réputé pour son incomparable courage, s'y fit tuer glorieusement; mais l'attaque avait été si imprévue, si rapide, et le nombre des assaillants tellement supérieur à celui des défenseurs que ceux-ci se virent obligés d'évacuer leur position. Une batterie ennemie fut bientôt établie à Danjoutin et dirigée contre le fort des Perches qui se trouva de la sorte très sérieusement menacé.

Le lendemain du jour où cette nouvelle batterie avait inauguré son feu, c'est-à-dire le dimanche 15 janvier, dès les premières lueurs d'une aube lumineuse, plus de vingt mille cœurs, à Belfort, battent à l'unisson en proie à la plus vive anxiété: ce n'est plus seulement autour de soi qu'on entend le canon, mais au loin, là-bas!... Et, en même temps, cet ordre est distribué à toutes les batteries de la place: « Tirez à blanc jusqu'à la nuit, cinq coups par pièce. L'armée française avance. »

« *Hourrah!* s'écrie à cette date le jeune mobile dont nous avons déjà cité le vivant récit. Nous avons enfin entendu le canon français. Ce matin, à la pointe du jour, il a retenti à nos oreilles. D'abord éloigné, il se rapprochait d'heure en heure et grondait, terrible et imposant, mêlé au roulement continu de la fusillade et par instant couvert par elle. Une grande bataille est engagée, s'étendant sur un immense quart de cercle au sud et à l'ouest. Le point le plus animé paraît être Héricourt.

« Dès la première heure tout Belfort a tressailli. Les habitants se risquent dehors de leurs caves, et la garnison abandonne ses casemates. Chacun prête l'oreille. La ville et les faubourgs retrouvent subitement une partie de l'animation des anciens jours comme si tout danger avait disparu. Tout le monde est électrisé; une indicible émotion remplit les cœurs et les larmes viennent aux yeux. On s'aborde en disant: « Les voilà! » C'est la délivrance qui s'approche; des mains amies vont bientôt presser les nôtres. Ce soir peut-être!...

« Le roulement formidable s'accroît sans cesser une seule minute: c'est un tonnerre de canonnade et de fusillade auquel le bruit des mitrailleuses, analogue à un déchirement, vient mêler sa note étrange. C'est effrayant à entendre.

« A 2 heures, le grondement semble se rapprocher encore, indiquant que l'armée de Bourbaki a gagné du terrain. Nul doute, c'est la victoire... »

Puis le témoin oculaire nous fait assister avec lui au plus grandiose et impressionnant spectacle.

« Je monte, poursuit-il, sur le parapet du fort des Barres où je reste deux heures en observation. De là l'œil embrasse une scène que je n'oublierai jamais, éclairée par un soleil radieux. Au-dessous de nous, les faubourgs des Ancêtres, de France et de Montbéliard; plus loin, celui du Fourneau, tout en ruines, n'offrant au regard que des carcasses de maisons et des pans de murs calcinés; au centre, la ville dominée par le majestueux rocher de la citadelle; sur la gauche, le fort de la Justice et la tour de la Miotte. Là-bas, en avant, le rugissement de la bataille remplit l'âme d'un sentiment qui tient tout à la fois de la terreur, de l'admiration, de l'étonnement et de la joie. C'est indescriptible.

« Du côté d'Héricourt, un rideau de hautes collines masque le champ de bataille. D'immenses colonnes de fumée, entraînées par la brise, s'élèvent de la fournaise dans le ciel ; sur certains points, l'on voit des bombes éclater en l'air en produisant de jolies couronnes blanches.

« Nos forts tonnent tous ensemble ; en tout sens se croisent les sifflements des obus. A notre grande surprise, les Prussiens nous tirent encore dessus, quoique leurs derrières soient sérieusement inquiétés.

«... Le jour baisse et le grondement de la bataille a faibli. »

« 7 heures.

« Tout est rentré dans le calme, sauf quelques rares coups de canon chez nous. Les batteries ennemies sont muettes. De part et d'autre, les combattants semblent épuisés par l'effort et vouloir reprendre haleine. Dans le lointain, plus rien. Le silence de la mort... hélas ! pour beaucoup. »

Le lendemain, la bataille reprend plus furieuse. Le bruit court que les assiégeants enclouent leurs canons. Un bataillon sort aussitôt de Belfort, se porte sur Essert et décime les artilleurs allemands¹. Nous lisons au *Journal du mobile* :

« 5 heures.

« Depuis le réveil, le canon a tonné sans arrêt, mais plus lointain, et la direction paraît avoir changé. On vient pourtant de nous affirmer que, du haut de la tour de la Miotte, on a pu distinguer, à la lunette d'approche, une batterie française en marche. Simple illusion d'optique, je le crains : le guetteur a dû prendre ses désirs pour la réalité... »

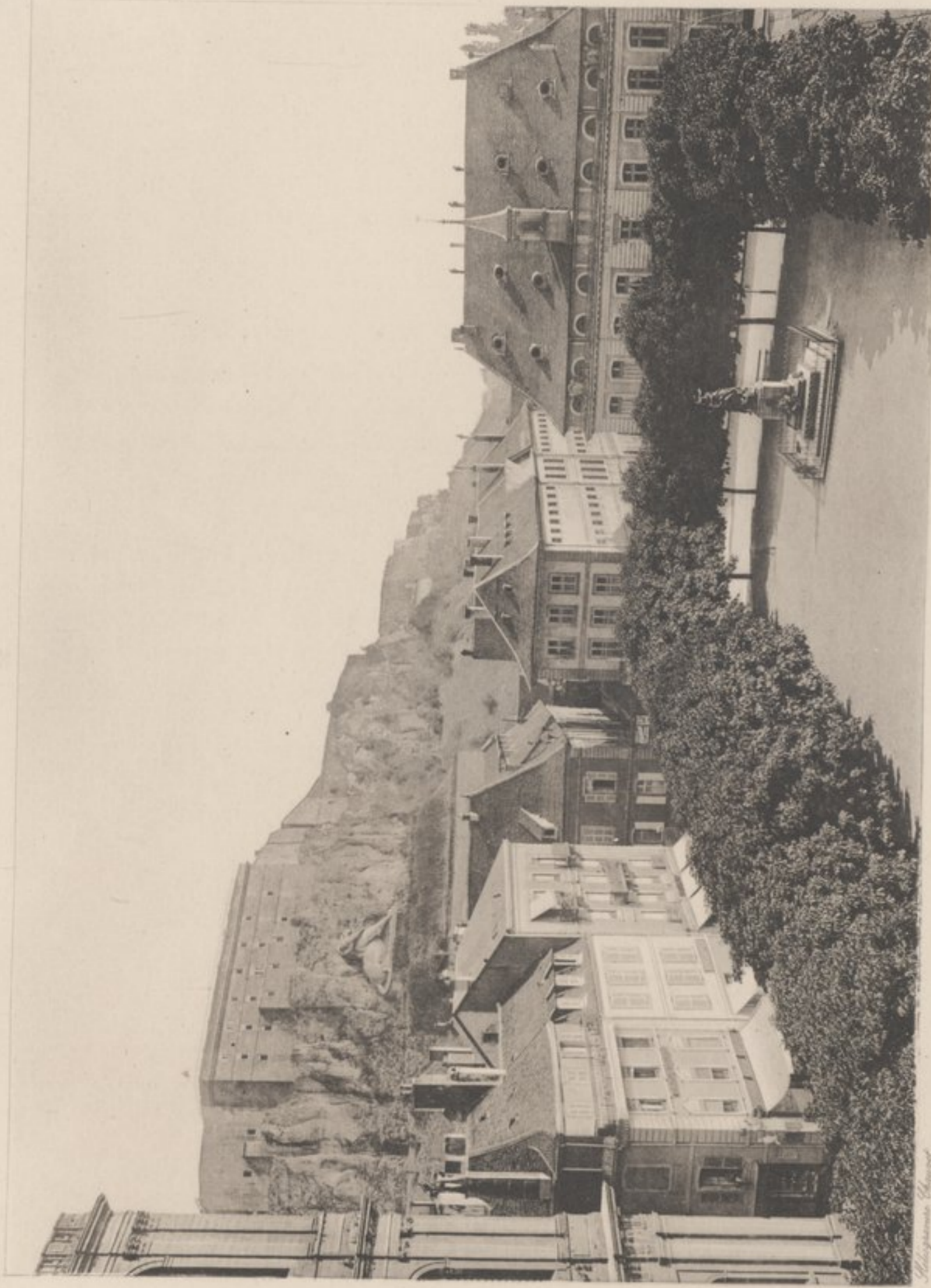
« Lundi 16, midi.

« L'action a été violente aujourd'hui encore. A 2 heures, elle battait son plein ; mais on se rendait bien compte que décidément les nôtres ont reculé... A l'heure où j'écris, ce sont les dernières convulsions de la bataille. A peine perçoit-on quelques grondements, comme un écho de la foudre qui se répercute dans les montagnes. La confiance faiblit et l'enthousiasme, chauffé à blanc pendant vingt-quatre heures, commence à faire place à l'anxiété et à un malaise indéfinissable. »

Après deux jours entiers de lutte acharnée, l'armée de Bourbaki avait dû renoncer à débloquer Belfort : elle commençait les tristes et douloureuses étapes de sa lugubre retraite.

A cette heure de suprême angoisse, Denfert-Rochereau ne faiblit pas : il montre à tous ce dont est capable la stoïque constance du soldat. A côté de lui rivalisent de courage et d'intrépidité : le capitaine de la Laurencie, commandant l'artillerie de la partie haute du Château « officier très instruit, plein d'activité, d'initiative et de vigueur, blessé grièvement par la chute d'une

¹ Jules Claretie.



M. Lussier, Suisse

Ulysse Chevreton Belfort

*Belfort
Monuments Commémoratifs du Siège de 1870-71*

Alphonse Chassagnat

poutre qui, de 50 mètres de haut, lui est tombée sur les cuisses, et continuant à commander ses hommes » ; le capitaine du génie, Edouard Thiers, directeur des travaux du fort de Bellevue, « d'une ardeur et d'une énergie prodigieuse, orateur plein de feu, entraînant les soldats et les mobiles par sa parole et surtout par son exemple, travaillant avec eux sous le feu de l'ennemi » ; et tant d'autres qu'il faudrait également citer. M. Meny, notaire et maire de la ville, ne doit pas être oublié.

Et le bombardement continuait plus violent que jamais. Le général von Treskow espérait ainsi terrifier et amener Belfort à composition. Chaque jour il choisissait un point et y faisait pleuvoir les projectiles. C'est ainsi que l'hôtel de ville n'en reçut pas moins de 200 et l'église jusqu'à 1 500. Le tir moyen de l'artillerie prussienne peut être évalué à 3 000 obus par jour.

Le 26 janvier 1871, l'ennemi essaie de s'emparer de vive force du fort des Perches, d'où il pourra, espère-t-il, écraser la citadelle. Pendant la nuit, ses bataillons de landwehr en tentent l'assaut ; mais cette fois son attaque a été prévue. On est à même de la déjouer. A huit reprises, les assaillants se ruent sur les retranchements ; à huit reprises, ils sont repoussés ; enfin, au petit jour, décimés, écrasés, ils se retirent, abandonnant leurs morts, leurs blessés et plusieurs centaines de prisonniers.

Malgré ce succès, la position de Belfort s'aggravait, non du côté des vivres, il en existait encore — ni du côté des habitants — le moral restait toujours bon ; mais les maladies se propageaient ; une épidémie de variole s'était déclarée ; les hôpitaux et les infirmeries devenaient insuffisants ; la mortalité décuplait. Puis les ruines s'entassaient sur les ruines ; les casemates n'étaient plus tenables. On commençait à s'inquiéter, lorsque, dans les premiers jours de février, parvint au colonel Denfert-Rochereau la nouvelle de la capitulation de Paris signée le 28 janvier précédent et suivie d'un armistice. Un armistice ! était-ce possible ? Comment n'avait-on pas reçu du gouvernement l'ordre de suspendre les hostilités ? Un armistice ! et Belfort continuait à être plus que jamais bombardé¹ ? Le colonel se décide, le 4 février, à adresser une lettre au général von Treskow afin de pouvoir faire sortir de la place un de ses officiers, le capitaine d'état-major Chatel. Le commandant allemand ayant accordé un sauf-conduit, l'officier français quittait sur l'heure Belfort et gagnait la Suisse.

Malgré cela, l'ennemi poursuivait avec la même vigueur les opérations du siège. Les obus ne cessaient de labourer les retranchements des forts. Celui

¹ On sait que, lorsque fut signé à Versailles l'armistice du 28 janvier 1871, M. de Bismarck exigea la capitulation de Belfort ; mais M. Jules Favre, ne sachant pas exactement la situation dans laquelle se trouvaient les opérations du siège, préféra maintenir, de ce côté, le *statu quo* ; c'est ainsi que l'armistice ne s'appliqua ni à Belfort, ni à l'armée de l'Est.

des Perthes, maintenant battu en brèche par des pièces d'un calibre spécial, dut, le 8 février, être évacué ; et aussitôt les Prussiens y entraient ; ce qui leur permit de pousser jusqu'à quatre-vingts mètres de l'enceinte de Belfort leurs travaux d'approche.

Plusieurs jours se passèrent ainsi dans une anxiété poignante : le capitaine Chatel ne revenant pas. Le colonel Denfert-Rochereau, ainsi que c'était son devoir, envoya en parlementaire au quartier général allemand, le capitaine Krafft pour solliciter un armistice ; mais aucune réponse ne lui fut faite. Le 13 février seulement, le général von Treskow lui adressait une dernière sommation ; mais, à peine l'officier prussien, porteur de cette missive, était-il parti que le général ennemi recevait de M. de Bismarck la dépêche suivante datée du matin même et expédiée de Versailles :

« Le gouvernement à Paris m'envoie pour le commandant de Belfort le télégramme suivant, que je vous prie de lui faire parvenir par un parlementaire :

« Le commandant de Belfort est autorisé, vu les circonstances, à consentir à la reddition de la place. La garnison sortira, avec les honneurs de la guerre et emportera les armes de la place. Elle ralliera le poste français le plus voisin.

« Pour le ministre des affaires étrangères,

« BISMARCK, PICARD. »

Le soir de cette journée inoubliable pour la population et pour la garnison de Belfort, à huit heures vingt-cinq minutes, le dernier coup de canon — le coup de la délivrance — était tiré par une des pièces de 24 de la citadelle ; car c'était bien la délivrance, avec tous les honneurs de la guerre ; la place se rendait, mais sur un ordre du gouvernement français, et l'ennemi n'y entraît pas de vive force.

Le 18 février, lorsque tout fut réglé pour le départ, Denfert-Rochereau se plaçait à la tête de ce qui lui restait de soldats ; et, tambours battants, emportant ses armes et ses bagages, il sortait de « cette cité de feu si redoutable à l'ennemi qu'il l'avait surnommée avec haine et terreur : *la fabrique de cadavres*¹ ». Ce n'était plus qu'un amas indescriptible de ruines. « Le cœur se serre, écrit un témoin de ce désastre, à l'aspect de ces maisons sans toitures, dégarnies de fenêtres, lézardées, de ces murailles écroulées. Partout on ne voit que boulets, éclats d'obus et même des projectiles qui n'ont pas fait explosion. » Telle est la surface : le sein de la terre conserve le secret du nombre des morts qu'il a reçus. La place possédait encore pour cinquante jours de vivres, des cartouches, de la poudre, des obus ; et les Allemands

¹ Paul et Victor Margueritte, *Quand même* (Belfort, 1870-1871). *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1900.

ont dû convenir que, pour la réduire à merci, il leur eût encore fallu au moins quatre à cinq semaines de travaux¹.

« Le siège de Belfort, écrivent deux des principaux chefs de la vaillante garnison, avait duré cent trois jours, dont soixante-treize d'un bombardement sans trêve, qui avait jeté sur la place plus de 500 000 projectiles, alors que Strasbourg, fameux par ses malheurs, n'en avait pas, sur une superficie dix fois aussi grande, reçu plus de 150 à 200 000.

« La garnison, en proie à ce feu, à un froid terrible, qui gela les pieds à tant d'hommes, aux épidémies, était diminuée d'un cinquième de son effectif. Elle sortait avec 12 000 hommes seulement, et grâce encore à ce que tous, pour peu qu'ils pussent se trainer, avaient fui les infirmeries pour nous suivre et ne pas rester avec les Prussiens. Enfin les blessures et les maladies en avaient fait passer dans les hôpitaux et les infirmeries, sans compter les morts sur le champ de bataille ou le rempart, plus de 6 000 durant le siège. Ces chiffres donnent la mesure des souffrances et des fatigues endurées². »

Tant d'héroïsme eut sa récompense : Belfort et son territoire sont restés français.

De tels dévouements, de tels sacrifices ne sauraient être trop loués et glorifiés. Dès le 19 avril 1871, le gouvernement présidé par M. Thiers accordait à la garnison de Belfort une croix de commandeur de la Légion d'honneur pour le colonel Denfert-Rochereau, 13 croix d'officier, 67 de chevalier et 169 médailles militaires. En même temps, le maire, M. Meny était promu officier, et M. Stehelin, capitaine des pompiers, nommé chevalier : 11 médailles militaires étaient attribuées aux pompiers de la ville.

D'autres témoignages de la reconnaissance nationale ne pouvaient manquer de se produire par la suite. Lorsqu'en mai 1878, le colonel Denfert-Rochereau décéda à Versailles, de magnifiques funérailles lui seront faites ; des statues lui seront élevées et à Saint-Maixent, lieu de sa naissance, et à Montbéliard, lieu de sa sépulture ; le ciseau du célèbre Bartholdi sculptera dans le rocher même de Belfort le lion colossal, destiné à symboliser la belle défense de 1870-71, et Paris en érigea une reproduction tout auprès de la rue Denfert-Rochereau.

Enfin, on songera à réparer un inexplicable oubli en décorant la vaillante cité elle-même. Le 19 avril 1896, le ministre de la guerre présentait au Président de la République le rapport suivant :

« Monsieur le Président,

« Le gouvernement a jugé qu'il était opportun de perpétuer le souvenir de la résistance que la place de Belfort a opposée à l'ennemi pendant la guerre de 1870-1871.

¹ M le capitaine Wolff. *Siège de Belfort*.

² Edouard Thiers, capitaine du génie, et S. de la Laurencie, capitaine d'artillerie. *La défense de Belfort*, écrite sous le contrôle de M. le colonel Denfert-Rochereau.

« Ce siège a duré cent trois jours, dont soixante-treize de bombardement. L'ennemi a perdu 88 officiers et 2 049 hommes, dont 250 prisonniers.



Belfort.

« La ville, enfin, n'a interrompu sa défense que sur l'ordre du gouvernement. Ces faits, plus éloquents qu'aucun commentaire, justifient la mesure proposée.

« La translation, vingt-cinq ans après le siège, des restes de quelques-uns des soldats qui y ont été tués, a paru l'occasion naturelle de cette mesure.

« Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui devait être consulté, a donné un avis favorable.

« J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

« Le ministre de la guerre,

« G. CAVAIGNAC. »

Le décret est ainsi conçu :

« Le Président de la République Française,

« Vu l'avis favorable émis par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, dans sa séance du 15 avril 1896,

« Sur la proposition des ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur,

« Décrète :

« ARTICLE PREMIER. — La ville de Belfort est autorisée à faire figurer, dans ses armoiries, la croix de la Légion d'honneur.

« ART. 2. — Les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 19 avril 1896.

« FÉLIX FAURE.

« Le ministre de la guerre,
G. CAVAIGNAC.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice,
« L. RICARD.

« Le ministre de l'intérieur,
« F. SARRIEN.

La Ville de Belfort a mis la croix de la Légion d'honneur en *champagne*, ainsi que l'on dit en style héraldique. Ses armoiries sont : *D'azur, à la tour crénelée et pavillonnée d'or, ajourée du champ, maçonnée de sable et girouettée d'argent, accostée des lettres capitales B F d'or; et la champagne cousue de gueules, chargée de l'étoile de la Légion d'honneur cravatée.*

CHAPITRE VII

FEMMES DÉCORÉES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Après les drapeaux et les villes, mentionnons les femmes qui ont obtenu la croix d'honneur. Depuis la création de l'Ordre jusqu'à ce jour, leur nombre s'est élevé à soixante-cinq. Nous ne croyons pas que, dans la pensée du fondateur de l'institution, les femmes fussent destinées à pouvoir en profiter. Napoléon avait sur le rôle des femmes des idées très arrêtées, qui sont bien connues. Il repoussait tout ce qui tend à assimiler la femme à l'homme et à l'éloigner de sa fonction naturelle de mère de famille et de ménagère. Nous exposerons ces principes en détail et avec pièces à l'appui dans le chapitre consacré aux maisons d'éducation des filles des légionnaires. Aussi est-il très vraisemblable qu'il ait refusé d'admettre les femmes dans l'Ordre. On rapporte à ce propos que, lorsque M^{me} de Genlis eût été nommée l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, avec un traitement de 6 000 francs, elle trouva injuste que les femmes fussent exclues de la nouvelle Légion. Dans le but de faire cesser cette sorte d'ostracisme, elle rédigea un mémoire, où, énumérant toutes les femmes de l'époque célèbres par leur talent — et sans doute elle ne s'oubliait pas — elle conviait l'Empereur à les décorer ; et rien ne prouve mieux quel était le prestige de l'étoile impériale que cette démarche tentée, pour l'obtenir, par la célèbre comtesse, jadis honorée des faveurs du duc d'Orléans.

« M^{me} de Genlis, explique M. Mazas, obtint de son gendre, le général Valence, sénateur, de présenter le factum à Napoléon. Il essaya de le faire à l'occasion d'une grande présentation qui eut lieu en mars 1808. Napoléon comprit de suite, ne le laissa pas achever, repoussa la supplique en termes énergiques ; et l'auteur de *Delphine* vit s'évanouir pour jamais ses flatteuses espérances¹. »

Il est certain que, sous le premier Empire, nous ne trouvons qu'une seule

¹ *La Légion d'honneur.*

femme nommée chevalier de la Légion d'honneur; encore l'a-t-elle été quoique femme et uniquement parce qu'elle était, dans le sens exact et militaire du mot, un vrai soldat.

Ce n'est qu'à partir de la seconde République et surtout sous la troisième que le principe gouvernemental a été admis et s'est généralisé d'attribuer normalement et périodiquement à des femmes la décoration; et ce principe, à la condition d'être strictement appliqué et sévèrement surveillé, ne saurait être, ce semble, sujet à critique; car, à côté des hommes et s'inspirant de leur exemple, combien de femmes rivalisent avec eux de dévouement, de courage, de talent, ou coopèrent à des œuvres admirables contribuant à faire aimer le nom ou à accroître la gloire de la France!

La première femme ayant obtenu l'étoile de l'honneur s'appelait Marie-Jeanne Schellinck. Née à Gand le 25 juillet 1757, elle allait atteindre trente-cinq ans, lorsque, le 15 avril 1792, elle s'engageait comme volontaire au 2^e bataillon belge¹. Nommée caporal le 15 juin 1792, elle prend part, dans les rangs de l'armée de Dumouriez, à la bataille de Jemmapes où elle est blessée de six coups de sabre. Aussitôt guérie, elle fait, en Belgique, la campagne de 1793, puis, promue sergent le 7 décembre 1793, celle de 1794. En 1795, elle se bat en Hollande; de là passe en Italie où elle est citée à l'ordre du jour pour sa belle conduite à Arcole pendant les combats des 15, 16 et 17 novembre 1796. Mais, au cours de la campagne du printemps suivant, elle tombe aux mains des Autrichiens et est emmenée en captivité. Elle rentre en France le 11 juin 1798, après la paix de Campo-Formio. En 1800, elle fait encore campagne en Italie; en 1804, on la retrouve avec son régiment à l'armée des côtes de l'Océan; et, quand Napoléon, obligé de se retourner contre la coalition qui vient de se former, renonce à son projet de descente en Angleterre et fond sur l'Allemagne, le sergent Marie Schellinck figure au nombre des combattants auxquels est due la victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805); elle y reçoit même un coup de feu qui lui traverse la cuisse gauche; mais elle y conquiert l'épaulette de sous-lieutenant, dont le brevet lui est remis le 9 janvier 1806. C'est donc en qualité d'officier qu'elle participe à la campagne de Prusse de 1806; elle est de nouveau blessée, le 15 octobre, à Iéna. Enfin, elle guerroye en Pologne en 1807; mais les souffrances et les infirmités la forcent à la retraite, qu'elle

¹ Les états de service de Marie Schellinck ont été publiés par M. Emile Cère dans son ouvrage intitulé : *Madame Sans-Gêne et les femmes soldats*, d'après un document existant dans la salle de délibération du village de l'Afsné (Belgique).

avait si bien gagnée ; elle comptait 52 ans d'âge, 17 années de service, 12 campagnes, 8 blessures, une citation.

L'Empereur ne voulut pas laisser ce représentant peu commun du sexe féminin quitter les drapeaux sans une récompense exceptionnelle. Le 20 juin 1808, il lui remettait lui-même la croix : « Madame, lui dit-il, je vous donne 700 fr. de pension et je vous fais chevalier de la Légion d'honneur. Recevez de ma main l'étoile des braves que vous avez si noblement conquise. » Puis, s'adressant aux officiers qui le suivaient : « Messieurs, inclinez-vous respectueusement devant cette femme courageuse ; c'est une des gloires de l'Empire. »

« L'étoile des braves, » ainsi placée par le grand capitaine sur l'uniforme d'une femme-soldat, ne pouvait manquer d'impressionner vivement l'imagination populaire ; et, après un siècle écoulé bientôt, cette scène vraiment patriotique est encore d'un si saisissant effet qu'une des publications illustrées les plus répandues de nos jours a tenu dernièrement à en vulgariser à nouveau le souvenir¹.

M. Émile Cère, qui a recueilli de curieux renseignements sur Marie Schellinck jusque dans son pays d'origine, ajoute :

« Lorsque Napoléon I^{er}, accompagné de Marie-Louise, vint à Gand en 1811, on présenta à l'impératrice le (ou la) sous-lieutenant Schellinck. L'impératrice lui fit cadeau d'une belle robe de soie, d'une broche et d'une paire de boucles d'oreilles. Il va sans dire qu'elle avait repris, depuis sa mise à la retraite, les vêtements de son sexe. De vieux Gantois se rappellent encore parfaitement la vieille Schellinck, qui était abonnée au



Marie Schellinck.

¹ Dans son supplément illustré du 10 septembre 1894, *le Petit Journal* a publié le dessin reproduit ci-dessus.

théâtre de Gand et qui étalait, avec un légitime orgueil, sur sa robe du dimanche, l'étoile de la Légion d'honneur, dont l'Empereur Napoléon n'était guère prodigue... L'héroïque sous-lieutenant mourut à Menin en Belgique le 1^{er} septembre 1840. Elle avait quatre-vingt-trois ans¹. »

Quel temps que celui où des femmes recherchaient et étaient capables de mener une telle vie ! Et Marie Schellinck ne fut pas la seule : à la même époque servait aussi Angélique Duchemin, veuve Brulon, dont nous parlerons dans un instant ; mais celle-ci ne fut pas décorée par Napoléon I^{er} ; car, répétons-le, il n'y a que Marie Schellinck qui ait eu cet honneur. C'est à tort, en effet, que la plupart des écrivains, s'étant occupés des femmes soldats ou décorées, font figurer parmi elles une prétendue Virginie Ghesquière, originaire de Deulemont (Nord), suivant les uns, ou de Delemont (Suisse), suivant les autres. Sur la foi d'une fausse correspondance d'Anvers parue dans le *Journal de l'Empire* le 31 octobre 1812, ils racontent avec force détails que cette héroïne, incorporée en 1806 à la place de son frère jumeau, serait parvenue au grade de sergent à Wagram, puis, après avoir été blessée en Espagne dans les rangs du 27^e de ligne, aurait sauvé son colonel laissé pour mort sur le champ de bataille : acte de courage et de dévouement qui lui aurait valu plus tard la croix de la Légion d'honneur².

La personnalité de Virginie Ghesquière, ses exploits, sa blessure, sa décoration, aussi bien que son surnom de *Joli Sergent*, n'existent pas. Toute cette étrange et romanesque histoire n'est qu'une légende, que l'image et la chanson ont rendu populaire, mais à laquelle elles sont impuissantes à donner la moindre authenticité. M. Rodolphe Vagnair en a victorieusement démontré l'inanité³, et nos recherches personnelles confirment sa conclusion.

Il en est de même de la décoration que l'Empereur aurait accordée, vers la même époque, à la sœur Marthe, avec cette différence, toutefois, que cette dernière a réellement vécu. Anne Biget, en religion sœur Marthe, née à Thoraize près Besançon le 27 novembre 1748, est morte dans cette ville, le 19 mars 1824, à l'âge de soixante-seize ans⁴. Sans doute le long dévouement de cette sainte et digne femme à toutes les misères humaines, comme ses admirables soins aux malades et aux blessés après son entrée assez tardive dans la congrégation des Visitandines, lui avaient bien mérité la décoration ;

¹ Emile Cère. *Op. cit.*

² Emile Cère. *Op. cit.*

³ *La fin d'une légende. — Virginie Ghesquière, le joli sergent.*

⁴ Jean Alesson. *Les femmes décorées de la Légion d'honneur.*

cette décoration a pu être demandée pour elle et même être promise par Napoléon ; en fait, elle ne l'a pas eue. Ce qui a accrédité cette nouvelle histoire de la croix donnée à la sœur Marthe, c'est que, lorsque, devenu président de la seconde République, l'héritier de Napoléon voudra plus tard conférer la Légion d'honneur à une religieuse, abusé par d'inexactes souvenirs, il déclarera, dans son décret, ainsi que nous le verrons ci-dessous, qu'il la décore « comme la sœur Marthe a été glorieusement décorée par l'Empereur ». Dès lors, en vertu sans doute de cette croyance qu'un chef d'État ne se trompe jamais, la sœur Marthe s'est trouvée, aux yeux de quelques-uns, rétroactivement chevalier de la Légion d'honneur. Il existe, en effet, au musée de Besançon, un portrait de la révérende visitandine dû au pinceau de M. Biget-Beniard, peintre lyonnais et son parent, où, sur la bavette du tablier du modèle, on voit briller plusieurs décorations.

« Quant à l'étoile de la Légion d'honneur, explique Auguste Castan, c'est à tort qu'elle figure sur ce portrait. La famille Biget l'y a fait ajouter après coup, lorsque, dans les considérants du décret qui conférait cette décoration à la sœur Rosalie (28 février 1852), Louis-Napoléon Bonaparte, trompé par la légende, eût affirmé par erreur que l'Empereur, son oncle, avait déjà accordé une semblable récompense à la sœur Marthe, de Besançon¹. »

M. Gaëtan Brianchon, neveu par alliance de la sœur Marthe, est non moins affirmatif :

« La sœur Marthe, écrit-il, n'a pas eu le bonheur de porter la croix de la Légion d'honneur ; mais ce noble insigne de courage a été accordé à sa mémoire et décore son tombeau. Cette grande distinction, qui eût fait battre son cœur généreux et consolé sa vieillesse, avait été demandée pour elle par les généraux commandant à Besançon et accordée par l'Empereur. L'invasion de la France en 1814 et 1815 ne permit pas qu'elle reçût le brevet². »

Ajoutons qu'un buste de la sœur Marthe est placé dans l'hôpital de la ville et qu'il ne porte aucune croix de la Légion d'honneur. Il est donc actuellement certain que Napoléon I^{er} n'a effectivement autorisé à porter le ruban rouge aucune femme qui ne fut soldat. Quant à Louis XVIII, à Charles X et à Louis-Philippe, ils n'ont décoré de la Légion d'honneur que des hommes ; et il faut laisser s'écouler une longue période de quarante ans pour trouver un nouveau chevalier appartenant à l'autre sexe ; c'est encore une femme-soldat, ayant servi dans les armées de la première République.

La seconde femme, décorée de la Légion d'honneur, est donc Marie

¹ *Histoire et description du musée de la ville de Besançon.*

² *Vie de la sœur Marthe, 1856.*

Duchemin, veuve Brulon. Elle était née à Dinan (Côtes-du-Nord) le 20 janvier 1772, comme le constate son acte de baptême, ainsi conçu :

« Marie-Angélique-Josèphe Duchemin, fille légitime de Guillaume Duchemin, adjointé (*sic*) dans le régiment de Limosin, de la compagnie Bonneloup, et de dame Marie Deshaysson, épouse, née d'hier à la Croix-aux-Cordeliers, a été baptisée le vingt et unième jour de janvier 1772 par le soussigné : parrain Jean Grion, fourrier au régiment de Limosin, même compagnie que dessus, et marraine dame Angélique Bourié, qui signent, etc. »

Marie Duchemin appartenait à une famille de soldats. Sans parler de ses deux frères qui seront tués en Italie sur le champ de bataille, son père servait au 42^e d'infanterie. Fort jeune, elle épousa un soldat nommé Brulon, de ce même régiment. Le 42^e ayant été envoyé en Corse, elle y accompagna son père et son mari ; mais, ce dernier étant mort à Ajaccio en 1791 après sept ans de service, elle résolut presque aussitôt, bien qu'elle eût à peine vingt ans, de s'engager pour rester auprès de son père. Duchemin étant décédé l'année suivante (1793) comptant trente-huit ans de service, sa fille ne quitte pas pour cela l'uniforme ; et, jusqu'à la fin de 1798, elle fait en Corse toutes les campagnes de la guerre, dite de Liberté ; elle avait obtenu successivement les grades de caporal, caporal-fourrier et sergent-major. Partout où elle fut engagée, elle déploya la plus intrépide bravoure. Voici le témoignage de ses compagnons d'armes relatif à la défense du fort de Gesco :

« Nous soussignés, caporal et soldats du détachement du 42^e régiment, en garnison à Calvi, certifions et attestons que, le 5 prairial an II, la citoyenne Marie-Angélique-Josèphe Duchemin, veuve Brulon, caporal-fourrier, faisant fonctions de sergent, nous commandait à l'affaire du fort de Gesco ; qu'elle s'est battue avec nous avec le courage d'une héroïne ; que, les rebelles corses et les Anglais ayant chargé d'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche ; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras droit et, un moment après, un coup de stylet au bras gauche ; que, nous voyant manquer de munitions, à minuit, elle partit, quoique blessée, pour Calvi, à une demi-lieue, où, par le zèle et le courage d'une vraie républicaine, elle fit lever et charger de munitions environ soixante femmes, qu'elle nous amena elle-même escortée de quatre hommes, ce qui nous mit à même de repousser l'ennemi et de conserver le fort, et qu'enfin nous n'avons qu'à nous louer de son commandement¹. »

A quelque temps de là, dans une rixe en Corse, elle sauva la vie au capitaine de Vedel, plus tard général, en désarmant, au milieu d'une foule surexcitée, un forcené qui allait frapper le vaillant officier.

Enfin, au siège de Calvi, elle affronta les plus grands périls ; notamment, dans une sortie, elle fit le coup de feu avec les tirailleurs, s'avancant tou-

¹ Emile Cère, *Op. cit.*

jours plus près de l'ennemi, bien qu'une balle eût traversé son bonnet de police. Plusieurs jours après, au moment où elle manœuvrait une pièce de canon dans le bastion dont la défense lui était confiée, elle tomba grièvement blessée à la jambe gauche par un éclat d'obus¹. Il en résulta pour elle une infirmité qui ne lui permit plus de demeurer sous les drapeaux. C'est alors que, le 24 frimaire an VII (14 décembre 1798), elle était admise à l'Hôtel des Invalides.

Cette brave femme y a vécu soixante et un ans, entourée de l'estime de tous. En 1822, Louis XVIII tint à lui donner une récompense ; or il était si peu dans les idées de l'époque de décorer les femmes que ce ne fut aucun des ordres existant alors qu'on lui accorda, mais l'épaulette d'officier, ainsi que l'atteste la pièce suivante :

« Aujourd'hui 2 octobre 1822, le roi étant à Paris, et prenant une entière confiance en la valeur, la bonne conduite et la fidélité de la dame Angélique-Marie-Josèphe Duchemin, veuve Brulon, Sa Majesté lui a conféré le grade honorifique de sous-lieutenant invalide pour tenir rang à dater dudit jour 2 octobre 1822, mande Sa Majesté à ses officiers généraux et autres, à qui il appartiendra, de reconnaître la dame Duchemin, veuve Brulon, en cette qualité.

« Par ordre du roi,

« *Le ministre secrétaire d'État de la guerre,*

« DE BELLUNE. »

Et, le 15 octobre suivant, l'ordre de la 1^{re} division des Invalides où le nouveau sous-lieutenant avait été incorporé, portait :

« Brulon, militaire invalide, qui a eu le grade de sergent avant son entrée dans l'Hôtel, a obtenu des bontés du Roi le grade honorifique de sous-lieutenant invalide ; elle sera reconnue en cette qualité à la parade. Le gouverneur s'empresse de faire connaître, par la voie de l'ordre, cette nouvelle grâce de Sa Majesté accordée à une personne qui s'en est rendue digne par ses excellents principes, ses bons sentiments et la considération dont elle jouit à l'Hôtel.

« Le marquis VICTOR de LATOUR-MAUBOURG. »

Il était réservé au prince Louis-Napoléon d'accorder à la veuve Brulon la vraie récompense due à ses services et à sa fidélité semi-séculaire à l'armée. Dans un décret du 15 août 1851, elle figure en tête — partout les dames passent les premières — d'une liste de soixante-dix chevaliers de la Légion d'honneur. La mention qui la concerne est ainsi conçue :

« Brulon (Angélique-Marie-Josèphe), sous-lieutenant aux Invalides ; 7 ans de service ; 7 campagnes ; 3 blessures ; s'est plusieurs fois distinguée, notamment en Corse, en défendant un poste contre les Anglais le 5 prairial an II. »

¹ Musée de l'armée aux Invalides. Notice sous le portrait de la veuve Brulon.

Le nouveau légionnaire était une des célébrités, nous pourrions dire une des curiosités des Invalides, et tout personnage marquant, visitant la chapelle où reposent les cendres de Napoléon, demandait à le voir¹. Il portait l'uniforme de sous-lieutenant des vétérans de nos armées ; et c'est sur cet uni-



Angélique Duchemin, veuve Brulon.
(Musée de l'Armée, aux Invalides.)

forme que le Prince-Président, s'étant rendu à l'Hôtel même, attachait de sa main l'étoile de l'honneur : le chevalier avait alors soixante-dix-neuf ans.

« Madame veuve Brulon, officier, » — pour employer les termes de l'inscription qu'elle avait fait placer sur la porte de sa chambre, — est décédée à l'infirmerie des Invalides, le 13 juillet 1859, enlevée par un accès de fièvre intermittente et sénile, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Son portrait en uniforme, tel que nous le reproduisons, est au Musée de l'armée aux Invalides ; il orne également la salle d'honneur de la mairie de Dinan, sa ville natale.

Tout autre est le fait ayant valu la croix à M^{me} Marie-Amélie Abicot de Ragis. Son mari était maire de la commune d'Oizon, dans le département du Cher, à cette époque d'agitation populaire qui suivit, vers la fin de l'année 1851, le coup d'Etat du 2 décembre et le plébiscite du 10 du même mois. Il conservait chez lui, comme il arrive dans les petites localités, les archives de la municipalité. Le 21 décembre, en son absence, trois malfaiteurs armés s'introduisirent par force dans son domicile et commencèrent à incendier les papiers et registres appartenant à la commune. Au péril de sa vie, M^{me} Abicot de Ragis y opposa la plus énergique résistance. Grièvement blessée d'un coup de poignard et non moins sérieusement brûlée par les flammes, elle fut longtemps à se rétablir. Au mois de juillet 1852, elle

¹ Dans son ouvrage : *Les Invalides, grandes éphémérides de l'Hôtel impérial des Invalides*, le colonel Gérard rapporte l'entrevue de la reine d'Espagne, en 1833, avec la veuve Brulon.

obtenait du Président de la République, une audience dont le *Moniteur universel* rend compte en ces termes :

« On se rappelle le trait d'héroïsme accompli le 21 décembre dernier par M^{me} Abicot de Ragis, épouse du maire d'Oizon (Cher). Surprise seule dans sa maison par plusieurs bandits, cette dame sut non seulement préserver de l'incendie les papiers de la mairie que ces scélérats voulaient brûler ; mais, terrassée et percée d'un coup de poignard, elle se relève, et, malgré le sang qui coule de sa blessure, elle a le courage de prendre un pistolet et de se mettre à la poursuite de ces misérables, qui s'étaient emparés d'une croix d'honneur, pieuse relique gagnée autrefois sur le champ de bataille par le père de son mari, et qu'elle leur fit rendre en les menaçant de faire feu.

« M^{me} Abicot, encore souffrante de sa blessure, a été reçue par le prince Président. Le Prince, ému par le récit que lui fit cette jeune femme vraiment héroïque, après l'avoir félicitée avec sa bienveillance ordinaire, détacha la croix d'honneur qu'il portait à sa boutonnière, la remit à M^{me} Abicot et la lui attacha lui-même.

« Il est impossible de se faire une juste idée de l'émotion éprouvée par les officiers de la maison du Prince témoins de cette scène. Quant à M^{me} Abicot, si ferme en présence de ses assassins, elle n'a pu exprimer sa reconnaissance au chef de l'État que par des larmes et quelques paroles inspirées par le cœur¹. »

Quatre autres femmes ont été décorées, au cours de l'année suivante, par Louis-Napoléon. C'est d'abord la sœur Rosalie.

M^{lle} Jeanne-Marie Rendu était née le 8 septembre 1787 à Comfort, hameau de Gex ; elle était l'aînée de trois filles, et sa famille jouissait de la plus honorable aisance. Sa mère, veuve après neuf ans de mariage, l'éleva avec le plus grand soin, pieusement, simplement, modestement. Dans son enfance, « c'était, écrit son éloquent biographe, une jolie petite fille, vive, espiègle, toujours en mouvement, au regard spirituel et fin, à la malicieuse physionomie, capricieuse, volontaire comme on l'est à cet âge, se dépêchant, disait-elle, de faire toutes les méchancetés possibles afin de n'avoir plus de fautes à commettre quand elle aurait atteint l'âge de raison² ».

A treize ans, elle fut placée, pour compléter son éducation, dans un pensionnat de Gex tenu par d'anciennes Ursulines, et elle y passa deux années. « Elle s'y montra si pieuse, si ardente à la prière, si détachée de tout ce qui attire, de tout ce qui éblouit la jeunesse, que les religieuses la considéraient plutôt comme une novice que comme une pensionnaire. » Leur pressentiment ne les trompait pas. Lorsqu'une de ses compagnes fut

¹ N^o du 28 juillet 1852. — Le décret, qui nomme la vaillante femme du maire d'Oizon chevalier de la Légion d'honneur, en date du 20 août 1852, porte : « M^{me} Abicot de Ragis a fait preuve, le 21 décembre dernier, d'un rare courage, en luttant seule contre trois malfaiteurs qui avaient envahi sa maison pour brûler les archives de la commune d'Oizon, dont le mari est maire ; a été atteinte par les flammes et blessée d'un coup de poignard. »

² M. le vicomte de Melun. *Vie de la sœur Rosalie*.

sur le point de partir pour Paris afin de se faire sœur de Saint-Vincent de Paul, Jeanne Rendu insista si vivement pour l'y accompagner dans le même but, que sa mère, non sans regret, dut y consentir. C'est ainsi que, le 25 mai 1802, elle entra au couvent de la rue du Vieux-Colombier. A seize ans et demi on l'attacha à la maison de secours du XII^e arrondissement, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel. L'établissement comprenait une pharmacie, un dépôt de vêtements et de linge, une école gratuite pour les enfants pauvres. La novice fut chargée de distribuer les médicaments, de recevoir les malheureux, de visiter les malades. Dès ce jour, elle se dévoua de toute son âme à soulager les infortunes sans nombre de ce quartier alors un des plus misérables de la capitale.

Lorsqu'elle eut l'âge requis, elle prononça ses vœux sous le nom de sœur Rosalie. Ce ne fut pour elle qu'un pas de plus dans la voie de l'abnégation et du sacrifice. Elle y puisa aussi une nouvelle force et comme une confiance inspirée dans le but et l'ascendant de sa mission. Malgré sa jeunesse et son inexpérience, cette nature pleine de ressort et d'initiative était capable des plus admirables élans de courage et de charité. Elle en donna une preuve émouvante « dans une circonstance, où, nous dit le vicomte de Melun, il y allait de la vie d'un homme et où il fallait fléchir une autorité qui ne la connaissait pas ».

« En 1814, pendant l'occupation étrangère, une troupe russe occupait le marché aux chevaux; le bruit se répand dans le quartier que, pour une faute grave contre la discipline, un soldat a été condamné à mort et que la sentence va être exécutée. Ce bruit parvient aux oreilles de la sœur Rosalie; elle prend avec elle une vieille femme, traverse le camp russe et demande à parler au général. Introduite à l'instant, elle se jette à ses pieds, et le supplie de faire grâce à cet homme.

« — Vous le connaissez donc et vous l'aimez donc bien? s'écria l'officier en voyant l'ardeur de sa prière.

« — Oui, je l'aime, répondit la sœur; je l'aime comme un de mes frères racheté par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ; et je suis prête à donner ma vie pour sauver la sienne. »

« La grâce du condamné fut accordée à ses charitables instances, et la sœur retourna bien vite à la maison de secours tout étonnée de ce qu'elle venait de faire et comme effrayée de son audace. »

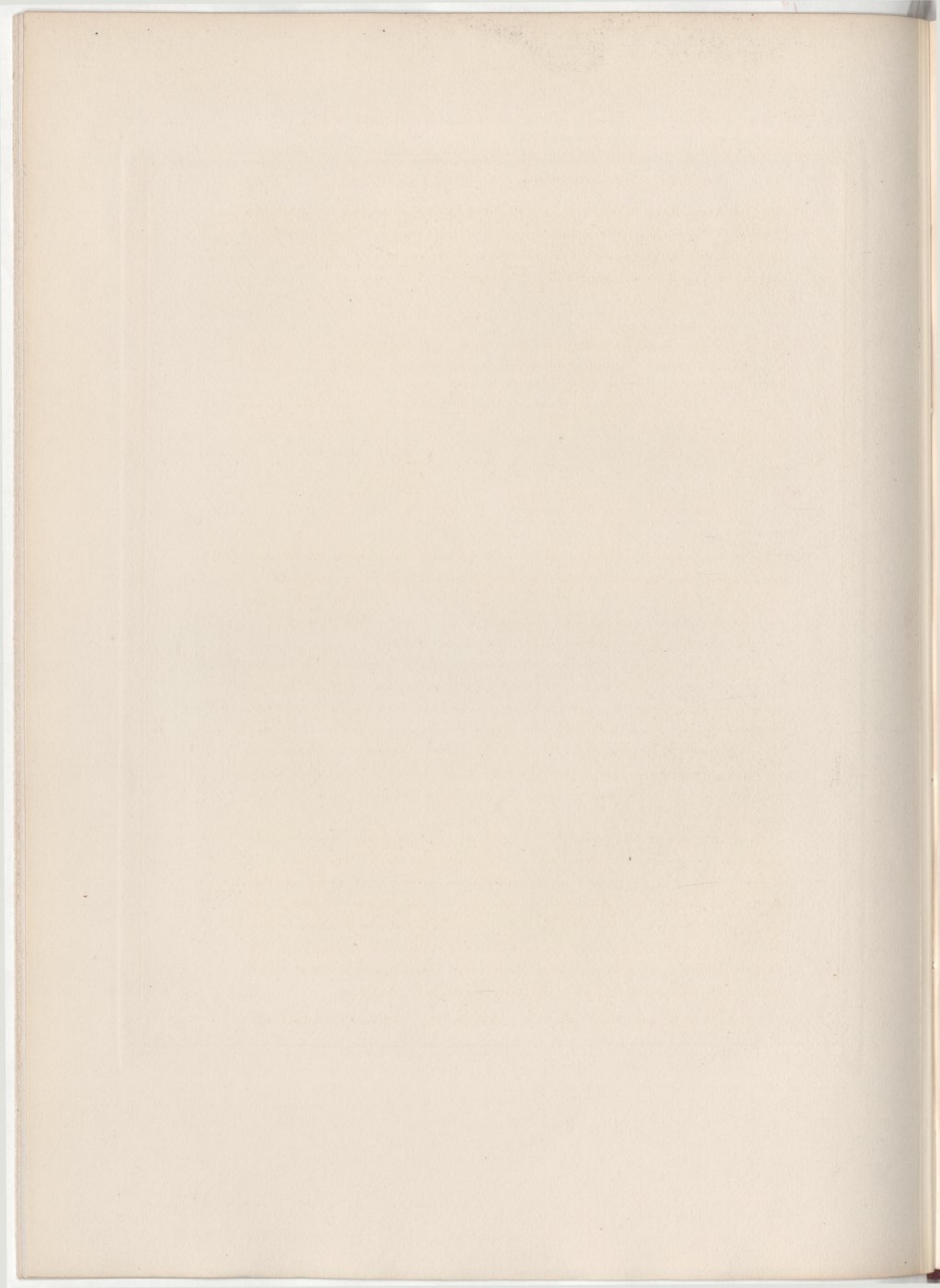
A vingt-huit ans, la sœur Rosalie est nommée supérieure de la maison de la rue de l'Épée-de-Bois, toujours située dans le quartier devenu le champ d'action de ses sublimes vertus. Ce qu'elle y a fait de bien, les pauvres seuls auraient pu le dire: elle devint leur mère; « ils vivaient en confiance et en familiarité avec elle »; ils lui exposaient leurs besoins, lui contaient leurs peines, lui demandaient conseil. « Une fille de Saint-Vincent de Paul, avait-



H. Lacroix Editeur

Heligerosse Chauvet

Rosa Bonheur
D'après le tableau de M^{lle} Anna E. Hempke



elle coutume de dire, est une borne sur laquelle tous ceux qui sont fatigués ont le droit de déposer leur fardeau » ; et, vis-à-vis d'elle, on usait du droit : on ne craignait pas même d'en abuser.

« Un jour, elle trouva dans sa crèche un enfant abandonné, parlant à peine et qu'on allait porter aux Enfants-Trouvés ; elle voulut l'embrasser comme les autres ; l'enfant, jetant ses petits bras autour de son cou, s'écria : « Maman, maman. » Toutes les caresses et tous les efforts des autres sœurs furent impuissants à lui faire quitter la sœur Rosalie. « Il m'appelle maman, dit-elle ; je ne puis plus l'abandonner. » Il n'alla pas aux Enfants-Trouvés, et, tant qu'elle vécut, la sœur Rosalie fut pour lui une mère¹. »

Successivement elle fonda une école, un ouvroir, une crèche, un asile de vieillards, une œuvre de patronage.

On peut affirmer, sans redouter aucun démenti, qu'au bout de quelques années elle avait pris à tel point possession du faubourg Saint-Marcel qu'elle y régnait sans partage. Elle en était la protectrice, presque la patronne. C'est qu'elle avait l'esprit ouvert, pondéré, pratique, les idées larges et tolérantes ; elle voyait les choses telles qu'elles sont, sans les exagérer ni les amoindrir ; cette âme vraiment céleste savait entrer, quand il le fallait, dans les infimes détails de la vie et se faire terre à terre et humaine, afin de se mettre plus à portée des besoins auxquels il lui fallait pourvoir.

« Quant à ses pauvres, ils étaient sa pensée unique du jour et de la nuit. Elle vivait de leur vie, souffrait de leur misère, avait faim et froid avec eux, suivait en pleurant leur convoi. Elle les connaissait tous, les visitait ou les recevait sans cesse, répétant : « Aimez les pauvres et ne les accusez pas trop ; si nous avons passé par leurs épreuves, nous serions loin de les valoir ; et souvenez-vous que le pauvre est encore plus sensible aux bons procédés qu'aux secours... » A son affection pour eux se mêlait un grand respect et une grande foi dans l'efficacité de leurs prières. Dans ses derniers jours, ayant perdu la vue, elle disait : « Dieu m'a rendue aveugle parce que j'avais trop de plaisir à voir mes pauvres². »

Tout le jour, le parloir, où elle tenait ses assises de charité, ne désemplissait pas. On voyait s'y succéder, pourquoi ne pas dire s'y coudoyer, les personnages les plus éminents et les ouvriers les plus nécessiteux, les grandes dames et les femmes du peuple manquant de pain et de vêtements. Elle avait été en rapport avec la Dauphine, avec Marie-Amélie, comme elle le sera plus tard avec l'Impératrice Eugénie. Le général Cavaignac, en 1848, vint plusieurs fois lui rendre visite pour la remercier de l'influence salutaire qu'elle avait exercée autour d'elle pendant l'insurrection de Juin. Elle obtint

¹ M. le vicomte de Melun. *Vie de la sœur Rosalie*.

² Ed. Mulle. *Le courage et la charité dans la France contemporaine*.

de lui, en retour, de nombreuses grâces en faveur d'insurgés qu'elle considérait comme plus égarés que coupables.

Cette longue existence vouée à la pratique la plus pure de toutes les vertus, le Président de la seconde République, Louis-Napoléon, tint à l'honorer d'une



Sœur Rosalie.

façon hors de pair en accordant à la sœur Rosalie la décoration. Le décret du 28 février 1852 est motivé en ces termes : « Considérant que, depuis cinquante ans, la sœur Rosalie, par les soins de tous genres qu'elle a prodigués aux pauvres et aux malheureux, s'est montrée la digne imitatrice de la sœur Marthe, glorieusement décorée par l'Empereur... » Nous avons déjà fait remarquer que cette dernière affirmation n'était point exacte. A la sœur Rosalie appartient donc l'honneur d'être la première religieuse ayant obtenu le ruban rouge : et ce fut, constate son biographe,

« aux applaudissements de tout le quartier : chaque pauvre se croyait décoré en sa personne ».

M. le vicomte de Melun ajoute : « Sa surprise fut grande et son chagrin extrême, car, après l'avoir énergiquement refusée (la croix), elle ne céda, en l'acceptant, qu'à la crainte de blesser la main qui la lui présentait. Elle ne la porta jamais, et son humilité en souffrit tellement que, pendant plusieurs jours, elle fut malade ; elle était péniblement affectée toutes les fois qu'on faisait la moindre allusion à cette faveur qu'elle regardait comme la plus grande épreuve de sa vie. » Si cela est, l'esprit, d'ordinaire si ferme, si sûr, de la sœur Rosalie a fait preuve ici d'une certaine faiblesse. Sans doute, pour elle, détachée depuis l'enfance de toute ambition, de toute vanité terrestre,

d'aucun poids ne pouvait peser le suffrage des hommes. Sa récompense n'était pas de ce monde : elle ne l'attendait que de Dieu. Mais, dans la multitude dont elle était la mère, cet insigne de l'honneur avait fait verser des larmes de joie : « chacun de ses pauvres s'en croyait décoré. » Pourquoi, dès lors, le considérer comme une grande épreuve ? Puis, soldat fidèle, portant cet uniforme de bure humble et grossière, qui, sous toutes les latitudes, inspire autant de respect que d'admiration, elle ne s'appartenait pas : et, en elle, c'était son ordre tout entier qui venait d'être décoré.

Après sa mort qui fut, pour le quartier Saint-Marcel, un deuil public, la sainte femme a été, comme il convenait, honorée par tous les partis. Le Conseil municipal a donné son nom à une avenue de la capitale, et son buste orne la salle des délibérations de la mairie du V^e arrondissement (Panthéon) de la ville de Paris.

La seconde religieuse, nommée chevalier de la Légion d'honneur, est M^{me} Dussollier, dite sœur Hélène. Entrée fort jeune à l'hospice de la Ferté-sous-Jouarre, elle y passa soixante ans, et en devint supérieure. Comme le bien ne fait pas de bruit, elle n'a pas d'histoire. Les indigents, les malades, les infirmes ont gardé le secret de ses bienfaits. Son surnom de « mère des pauvres » laisse, toutefois, supposer à quelle grande et belle œuvre elle a sacrifié sa vie. Le concert de louanges, qui s'élevait de toutes parts, inspira au gouvernement l'heureuse pensée de lui décerner la croix par décret du 7 août 1852.

Le 15 octobre suivant, la même récompense était accordée à une autre supérieure d'un hôpital de province, M^{me} Chagny (Jeanne-Barbe), supérieure des filles de charité de l'hôpital général Saint-Joseph de la Grave, à Toulouse.

Née à Lyon en 1784, la sœur Chagny avait été attachée, en 1810, à l'Hôtel-Dieu de Toulouse. En 1814, elle fut placée à la tête d'une ambulance militaire établie à l'hôpital de la Grave, puis, sous la Restauration, chargée d'aménager cet établissement en hospice de vieillards, infirmes et incurables. Dans cette tâche laborieuse et difficile, elle fit preuve d'une haute intelligence et de qualités remarquables d'administration. Jusqu'à son décès, survenu le 22 octobre 1862, c'est-à-dire pendant près de cinquante ans, elle n'avait pas quitté l'hôpital de la Grave ; seulement, devenue aveugle, elle avait été, vers 1860, nommée supérieure honoraire.

C'est encore une fille de la Charité qui obtint la première des trois seules croix que Napoléon III, empereur, ait décernées à des femmes.

Jeanne-Claire Massin était née à Langres le 26 octobre 1770. A vingt-deux

ans, elle entra à Paris dans la maison-mère des sœurs de Saint-Vincent de Paul pour y faire son noviciat. La Révolution l'en chassait presque aussitôt. Revenue à Langres, elle s'adjoignit à des religieuses, comme elle expulsées de leur couvent, et, pendant neuf ans, elle consacra tous ses instants à soigner les malades et à s'occuper des pauvres.

En 1808, après avoir été attachée quelque temps à l'hospice du Mans, elle fut envoyée auprès de la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Compiègne, à laquelle la fatigue de l'âge rendait difficile l'administration de cet important établissement. Elle ne devait plus jamais s'en éloigner. Bientôt nommée supérieure, elle se révéla non seulement la plus bienfaitrice et la plus généreuse des femmes, mais douée de rares facultés d'organisation et de direction. Grâce à son initiative et à ses démarches et aussi à ses libéralités, elle installa dans l'hôpital une pharmacie, une lingerie ; bien plus, elle fit restaurer, à ses frais, la chapelle dédiée à saint Nicolas et construite par saint Louis, fondateur de l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Elle poussait jusqu'à l'excès l'abnégation de soi-même, à tel point qu'en 1814, pendant le séjour en France des alliés, afin de suffire aux soins exigés par les blessés et les malades encombrant l'hôpital, elle s'astreignit, sept mois entiers, à veiller toutes les nuits. Bonne, charitable, d'une franchise surprenante, elle jouissait d'une exceptionnelle autorité. « Son âge, son expérience consommée, a-t-on dit d'elle avec vérité, une certaine brusquerie, qui était dans son caractère et qui semblait dans son droit tant elle était naturelle et douce, lui avaient communiqué je ne sais quel ascendant qui lui permettait de tout dire, de tout tenter, si haut que ce fût, avec pleine confiance de réussir¹. » La sœur Massin était une des personnalités les plus marquantes, les plus respectées, les plus aimées de Compiègne. Aussi le Président de la seconde République résolut-il de la décorer.

« Lorsque Louis-Napoléon, visitant l'Hôtel-Dieu, lui offrit la croix des braves en récompense de toute sa vie, elle la refusa en disant que sa croix d'honneur était celle qu'elle avait toujours portée, que sa croix d'honneur était celle du Christ. Sur la persistance que le Président mettait à son acceptation et pour ne pas refuser : — « Tenez, dit-elle, donnez-la à ce jeune soldat : il a six années de service, douze campagnes, il vient de subir l'amputation d'une jambe ; il l'a bien méritée. — Mais cela ne me regarde pas tout seul, bonne mère, répondit Louis-Napoléon ; c'est l'affaire du ministre de la guerre. — Où est-il le ministre de la guerre ? Ah ! c'est vous, dit la sœur Massin en prenant familièrement le bras du ministre. Eh bien ! il me faut la croix pour ce jeune soldat². »

¹ Discours prononcé par M. Randouin, préfet de l'Oise, le 4 juillet 1853, à Compiègne, aux funérailles de la sœur Massin. — Bibliothèque nationale, Ln²⁷ 13721.

² Extrait du *Progrès de l'Oise*, nos des 6 et 9 juillet 1853.

Deux heures après, la croix était envoyée au brave amputé ; et c'est la supérieure elle-même qui avait le plaisir de l'attacher sur la poitrine de son protégé.

Au mois de décembre 1852, Napoléon III, devenu empereur, retrouva la sœur Massin au chevet des malades militaires ; il lui remit la croix que, cette fois, il eut assez de prestige pour lui faire accepter. Si, sur l'heure, sa modestie fut embarrassée d'une telle distinction, peu à peu la religieuse s'habitua à la vue du ruban rouge sur sa sombre robe : elle eut même la pieuse pensée de consacrer à Dieu l'insigne de sa décoration en le faisant suspendre à la statue de la Vierge ornant la pharmacie qu'elle avait créée¹.

Elle jouit bien peu de temps, hélas ! de la récompense due à ses incomparables services. Le 1^{er} juillet 1853, elle s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Compiègne lui fit des funérailles magnifiques ; et, après les dernières prières, au milieu d'une foule immense et d'une profonde et unanime émotion, M. le Préfet de l'Oise Randouin lui rendait les derniers hommages au nom de ses administrés ou plutôt au nom de la reconnaissance publique.

« Sa vie, dit-il, qui s'éteint à quatre-vingt-trois années, n'a été qu'un long sacrifice à l'humanité : sacrifice de sa personne, sacrifice de son bien, car elle avait quelque fortune et l'a toute employée à perfectionner l'établissement hospitalier qu'elle a dirigé depuis un demi-siècle, à embellir cette chapelle qui était son œuvre et où elle venait, chaque matin, vivifier sa foi et retremper son courage.

« ... Dans les temps d'épidémie et notamment dans les temps du choléra en 1832 et en 1849, son énergie fit face à tous les besoins comme à tous les périls ; ces temps d'épidémie sont les jours des grandes épreuves pour les bonnes religieuses des hôpitaux, on pourrait dire leurs jours de bataille : la sœur Massin s'y conduisit en brave et elle a mérité la récompense des braves. »

C'est sans doute à une époque contemporaine des faits que nous venons de relater qu'aurait été également décorée une cantinière d'un régiment d'Afrique, blessée, croit-on, dans un combat contre les Arabes. Elle se nommait Mathurine-Françoise Fourchon, veuve de Geoffroy Perrot, officier d'artillerie. Il nous a été impossible de retrouver la date de sa nomination comme légionnaire. Nous savons seulement qu'elle était née à Gausson (Côtes-du-Nord) et qu'elle est morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 9 avril 1863, à Nantes où elle tenait un bureau de tabac. Son acte de décès la qualifie de membre de la Légion d'honneur.

Les auteurs qui se sont occupés des femmes décorées², parlent encore

¹ A la mort de la sœur Massin, la croix fut remise à sa famille qui la conserve comme une précieuse relique.

² Tranchant. *Les femmes militaires*. — Jean Alesson. *Les femmes décorées*.

d'une autre cantinière ayant gagné le ruban rouge sur le champ de bataille même de Magenta. Elle s'appellerait Annette Drevon, cantinière du 2^e zouaves. En apercevant le drapeau du régiment enlevé par l'ennemi, elle se serait élancée pour le reprendre et y serait parvenue après avoir tué ou blessé deux Autrichiens. Plus tard, en 1870, vivandière au 32^e de ligne, elle aurait tué, à Thionville, un soldat prussien qui se serait moqué de la croix qu'elle portait ; condamnée à mort pour ce fait, elle aurait été graciée par le prince Frédéric-Charles. Ces mêmes auteurs ajoutent que, dans ses dernières années, devenue dame de la Halle à Paris, elle y jouissait d'une grande popularité. Nous n'osons pas affirmer que cet extraordinaire récit ne soit qu'une légende ; mais nulle part nous n'en avons trouvé la confirmation.

Enfin, c'est sous le second Empire que, pour la première fois, est décorée une femme n'ayant ni servi sous les drapeaux, ni soigné dans les hôpitaux les malades et les blessés, mais ayant enrichi le domaine de l'art français d'incomparables chefs-d'œuvre : nous avons nommé Rosa Bonheur.

Marie-Rosalie, par abréviation Rosa Bonheur, est née à Bordeaux le 22 mars 1822. Son père Raymond Bonheur, lui-même peintre distingué, transmet à ses trois enfants le culte de l'art et leur donna les premières leçons¹.

Sous la direction paternelle, la jeune Rosa fit de rapides progrès ; elle n'avait que dix-neuf ans lorsque, déjà, elle envoyait, au Salon de 1841, deux petites toiles qui furent remarquées : *Deux lapins* et *Chèvres et moutons*. A partir de ce moment jusqu'au jour où, ayant obtenu toutes les faveurs, toutes les récompenses, toutes les distinctions auxquelles une grande artiste comme elle était en droit de prétendre, elle renonça à exposer, il n'est presque pas une seule année qui ne soit marquée par une œuvre ayant provoqué l'admiration des amateurs et du public. Citons entre autres : le *Labourage nivernais*, qui se trouve au musée du Luxembourg ; le *Marché aux chevaux*, qui figurait au Salon de 1853 ; la *Fenaison en Auvergne*, envoyée à l'Exposition universelle de 1855 ; et les *Moutons au bord de la mer* à celle de 1867, acquis par l'Impératrice Eugénie.

Sobre, ferme, plein d'observation et procédant d'un sentiment très sincère et très profond de la nature, le talent de Rosa Bonheur se distingue encore par la rare sûreté du dessin et le caractère impressionnant de simplicité et de grandeur des paysages. Aussi les médailles se sont-elles succédé, la première en 1845, la deuxième en 1848, les autres en 1855 et 1867. A cette

¹ On sait que les deux fils de Raymond Bonheur, François et Isidore Bonheur, ont eux-mêmes été des artistes fort appréciés.

dernière date, Rosa Bonheur était, depuis deux ans, chevalier de la Légion d'honneur. Régente par suite du voyage de l'Empereur en Algérie, l'Impératrice, dès les premiers jours, faisait usage de la puissance souveraine, en signant le décret en date du 8 juin 1865, dont voici le texte :

« Napoléon,

« Par la grâce de Dieu, etc.,

« Sur la proposition du ministre de notre maison et des beaux-arts ;

« ARTICLE PREMIER. — La décoration de chevalier de la Légion d'honneur est accordée à M^{lle} Rosa Bonheur, peintre de paysage et d'animaux.

« ART. 2. — Le ministre de notre maison et des beaux-arts et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« Pour l'Empereur et en vertu des pouvoirs
qu'il nous a conférés,

« EUGÉNIE.

« Par l'Impératrice régente le maréchal de France ministre
de la maison de l'Empereur et des beaux-arts,

« VAILLANT. »

Cette régente et ce vieux soldat, réunis pour conférer l'étoile des braves à une femme n'ayant remporté de victoires qu'avec son pinceau, quel tableau ! Ce n'est rien encore ; la gracieuse souveraine tint à aller elle-même remettre l'insigne de la Légion d'honneur à la grande artiste dans le petit cottage de By, près Fontainebleau, que Rosa Bonheur occupait encore au moment de sa mort ! Depuis cette visite impériale, la célébrité de l'auteur du *Labourage nivernais* ne fit que grandir. Professeur émérite, Rosa Bonheur avait été placée, en 1849, à la tête de l'École nationale gratuite de dessin pour les jeunes filles de la Ville de Paris. Plusieurs souverains ont tenu à lui conférer les grades les plus élevés de leurs ordres. Promue, le 3 août 1894, au grade d'officier de la Légion d'honneur, elle fut une des deux seules femmes ayant porté la rosette. Enfin, bientôt Rosa Bonheur aura, sur l'une des places de Fontainebleau, une statue.

Pendant dix ans consécutifs, de 1865 à 1875, aucune croix n'a été attribuée à une femme. Puis, dans cette dernière année, deux sœurs de charité l'obtinrent pour leur belle conduite en présence de deux terribles fléaux. Par décret du 7 août 1875, la sœur Penin, supérieure, comme l'avait été la mère Chagny, de l'hôpital de la Grave à Toulouse, est nommée chevalier de la Légion d'honneur en raison du sang-froid et du courage par elle déployés tant dans une épidémie cholérique que pendant la désastreuse inondation qui venait de désoler certains quartiers de Toulouse.

« Sœur Marie-Rosalie Penin était née, le 4 septembre 1824, à Ossun (Hautes-Pyrénées),

tout près de Lourdes. A l'âge de vingt-cinq ans, elle se consacrait à Dieu et au service des malheureux. Après les premières épreuves à la maison-mère, elle fut envoyée à Vias, près Agde, pour y faire la classe. Mais bientôt on la rappelait à Paris pour être attachée à l'économat de l'hôpital militaire du Gros-Caillou. Un peu plus tard, elle fut chargée d'inaugurer comme supérieure le service des Sœurs à l'hôpital militaire de Toulon, puis rappelée à Paris pour être placée à la tête de son cher établissement du Gros-Caillou.

« C'est dans l'automne de 1868 que la sœur Penin vint à Toulouse pour prendre la direction de l'hospice de la Grave. On sait qu'elle y a déployé durant vingt-six années de réelles qualités de gouvernement et toutes les vertus religieuses. On se rappelle surtout l'énergie et la généreuse activité dont elle fit preuve pendant la terrible inondation de 1875, qui détruisit presque en entier son cher faubourg Saint-Cyprien et submergea sa propre maison. Le maréchal de Mac-Mahon, alors Président de la République, étant venu visiter le lieu du sinistre et se souvenant d'avoir vu la sœur Penin aux prises avec le choléra durant son séjour à la capitale, lui décerna la croix de la Légion d'honneur¹. »

Par décret du 9 décembre 1875, recevait aussi la décoration, la sœur Onésime, supérieure des religieuses de Cluny à la Martinique, pour les soins donnés par elle aux malheureux durant l'implacable épidémie cholérique ayant décimé à cette époque la population de la colonie.

Avant d'entrer en religion sous le nom de sœur Onésime, M^{lle} Pauline Lefebvre avait dirigé pendant près de trente-six ans des pensionnats de jeunes filles à la Martinique.

Trois ans s'écoulaient de nouveau sans brevet de légionnaire attribué à une femme ; puis voici, en 1878, celui de M^{lle} Dodu, cette courageuse jeune fille de l'administration des télégraphes qui, pendant la guerre de l'année terrible, a osé surprendre les secrets militaires des envahisseurs.

M^{lle} Juliette Dodu, née à l'île de la Réunion où son père occupait l'emploi de chirurgien de l'hôpital de la marine, appartient à une famille française : M. le docteur Dodu étant originaire de Bourges et sa femme de Fontainebleau. Celle-ci ne voulut jamais se séparer de son mari ; elle le suivit dans ses campagnes, notamment à Madagascar, où elle faillit avec les siens être enlevée par les Hovas. Devenue veuve, elle donna à ses enfants une éducation virile : ses deux fils sont morts au service de leur pays, l'un, aspirant de marine, dans le naufrage de son bâtiment, l'autre, commissaire de la marine ; et sa fille porte les deux décorations du soldat !

M^{lle} Juliette Dodu, bien qu'elle eût à peine vingt ans au moment de la guerre contre l'Allemagne, était déjà directrice du bureau des postes et télégraphes de Pithiviers.

Dans les premiers jours d'octobre, l'armée du prince Frédéric-Charles vint

¹ La sœur Penin est décédée à Toulouse le 28 février 1894, âgée de soixante-dix ans. C'est à l'occasion de son décès que parurent les lignes ci-dessus dans la *Semaine religieuse* du 4 mars 1894.

occuper d'une façon permanente cette ville, et le premier soin de l'ennemi fut de s'emparer du bureau télégraphique, reléguant M^{lle} Dodu et sa mère dans leur appartement. C'est alors que la jeune fille, témoin de l'activité et de l'importance des communications qui s'échangeaient entre les chefs allemands, résolut de chercher à détourner leurs dépêches pour en faire profiter le corps d'armée du général d'Aurelle de Paladines, qui manœuvrait non loin de là dans les environs de Gien. Voici comment M^{lle} Dodu elle-même raconte ce bel acte de courage civique dans un passage de son journal inédit :

« J'en parlai à ma mère, qui m'approuva aussitôt : « Oui, oui, va « reprendre ton appareil Morse et ta « pile portative, et commence dès ce « jour. » Je mis mon appareil sur la table de ma chambre. A l'extérieur les isolateurs étaient fixés au mur de la fenêtre ; à ces isolateurs s'accrochaient les fils qui entraient dans le mur du bureau. Il s'agissait donc de jeter deux fils sur le fil d'Orléans et d'obtenir ainsi une dérivation. Une domestique à notre service était du

complot. Le soir venu et ma fenêtre ouverte, après plusieurs tentatives vaines, je réussis à fixer des fils sur celui des Prussiens et j'obtins des fragments de dépêches en allemand que je transcrivis sans les comprendre. Il en fut ainsi pendant dix-sept nuits. Je tombais de fatigue...

« Parmi les dépêches prises ainsi nuitamment, s'en trouva une plus longue que les autres : elle contenait un plan d'attaque de l'armée du général d'Aurelle par celle du prince Charles. Cette dépêche, immédiatement traduite par le fils du maire, fut expédiée par un homme à cheval au général qui fit sauter le pont de Gien et put se retirer sans coup férir ¹. »

Ce dernier fait se passait en décembre 1870 quelques jours après le combat de Beaune-la-Rolande. Mais, à quelque temps de là, une parole imprudente, échappée à la mauvaise humeur de la domestique devant un soldat allemand, fit découvrir l'héroïque supercherie. M^{lle} Dodu fut arrêtée,



(Cliché Eug. Pirou.)

M^{lle} Dodu.

¹ Ed. Mulle. *Le courage et la charité dans la France contemporaine.*

menacée d'être fusillée. Le prince Frédéric-Charles ne voulut pas sévir contre sa jeune, belle et vaillante ennemie ; mais celle-ci fut étroitement gardée à vue, toujours sur le point d'être emmenée prisonnière en Allemagne.

Mise à l'ordre du jour par le général d'Aurelle de Paladines pour le signalé service qu'elle avait rendu à son corps d'armée, puis bientôt félicitée par la délégation, siégeant à Tours, du Gouvernement de la Défense nationale, M^{lle} Dodu a été, le 30 avril 1877, décorée de la médaille militaire, et, le 30 juillet 1878, nommée chevalier de la Légion d'honneur : elle est la seule femme portant à la fois les deux décorations françaises.

Les deux nominations qui suivent, bien que datées de 1880 et 1883, se réfèrent à des actes de courage et de dévouement accomplis au cours des mêmes événements de 1870-71.

Julienne-Marie Biohain est née à Ploërmel le 30 juin 1817. Mariée à M. Pellicot et devenue veuve, elle épousait en secondes noces M. Jarrethout. Lorsque fut déclarée la guerre de 1870, elle s'engagea comme cantinière dans les francs-tireurs formés à Paris à l'école Turgot, dont ils prirent le nom. Elle se comporta avec un vrai courage toutes les fois que son bataillon fut aux prises avec l'ennemi, notamment au combat d'Ablis où cent vingt francs-tireurs firent prisonniers deux escadrons allemands, et à la défense de Châteaudun à laquelle prirent part, comme nous l'avons vu, un détachement de francs-tireurs parisiens. Sans souci des balles et de la mitraille qui s'abattaient sur la ville, M^{me} Jarrethout entretint pendant tout le temps de la lutte les combattants de munitions. On la retrouve encourageant les hommes, soignant les blessés, aux combats du Mans et d'Alençon ; mais elle est faite prisonnière à Saint-Péravy ; elle réussit à s'échapper, vient reprendre sa place parmi les soldats, et sauve la vie à M. Marsoulan, conseiller municipal, et au commandant de mobiles M. Aillet. Le 12 juillet 1880, elle obtenait enfin la croix de la Légion d'honneur.

Quant à M^{me} Caroline Frary, née Gross en 1838 à Rouffac (Alsace), elle obtint le brevet de sage-femme, et en exerça la profession. Pendant le siège de Paris, elle se voua tout entière à la direction de l'ambulance de l'Hôtel de Ville, où ses services furent particulièrement appréciés et signalés par le baron Larrey, médecin en chef de l'armée ; ils lui ont valu, le 14 juillet 1883, le ruban rouge.

Puis recommence la glorieuse série des sœurs de charité : c'est, le 12 juillet 1884, Marie-Marguerite Nonat, sœur Marie-Ambroise, de la congré-

gation de la Présentation de la Vierge, née en 1806 à Villeneuve-la-Petite, près Provins, de parents riches, mais qui a préféré passer plus d'un demi-siècle à secourir les incurables à l'hospice de Tours ; c'est, le 7 octobre 1884, Anne-Louise-Judith-Eléonore de Saint-Jullien de Cahuzac, supérieure des sœurs de charité de l'hôpital militaire de Marseille, récompensée pour les soins éclairés et infatigables donnés aux soldats, notamment durant les épidémies cholériques de 1865 et 1884 ; c'est, le 4 mars 1885, Henriette Saby, sœur Marthe, de l'ordre des Trinitaires de Valence, attachée à l'hôpital militaire d'Oran ; et le 30 du même mois, la sœur Saint-Paulin, née Breysse, de l'hôpital civil de la même ville : toutes deux ayant rivalisé de zèle, de charité, d'abnégation pendant le choléra de 1884, qui fit tant de victimes en Algérie. Le 7 août, c'est encore Madeleine-Claire Garcin, sœur Saint-Cyprien, supérieure des hospitalières de Saint-Augustin à Marseille, pour ses quarante-trois ans de services et son inaltérable dévouement au cours des épidémies cholérique, typhoïde et variolique ; le 14 novembre, c'est Elisa Laroche, sœur Marie de la Croix, de la congrégation du cœur de Saint-Paul de Chartres, née à Langres, partie au Tonkin soigner les malades et les blessés militaires et ayant excité l'admiration de tous pour l'intelligence supérieure et la courageuse sollicitude déployées par elle dans la direction de l'ambulance d'Haï-Phong ; le 12 juillet 1886, c'est Marie-Claudine Nicolas, sœur Marie-Françoise, du même ordre, elle aussi envoyée en Asie vers 1863 afin de soigner nos soldats, et, après vingt ans passés en Cochinchine, gagnant le Tonkin où la guerre vient d'éclater, pour y continuer ses prodiges de sacrifice et d'humanité : elle dirige, aujourd'hui, l'hôpital de Quang-Yen ; enfin, c'est, les 20 et 30 décembre 1886, M^{me} Laborde, sœur Bathilde, employée aux salles militaires de l'hospice de Beauvais, et M^{me} Gelas (Claudine), dont le seul titre de Fille de charité suffit à faire l'éloge.

Cette même année 1886, deux femmes, appartenant à la haute société parisienne, obtinrent également la croix en raison de services bien différents, mais également distingués. Nous voulons parler tout d'abord de M^{me} Dieulafoy (Jane-Rachel-Paule), née Magre, femme d'un ingénieur bien connu, à laquelle cinq années de missions scientifiques en Susiane (1881-86), des ouvrages remarquables et les précieux vestiges de l'antique art persan retrouvés, reconstitués et transportés au Louvre ont bien mérité assurément de placer le ruban rouge à la boutonnière de son habit noir¹.

L'autre décoration a été attribuée à M^{me} Furtado Heine, en raison de

¹ M^{me} Dieulafoy est autorisée à porter le costume masculin.

l'importance de ses œuvres charitables et de son inépuisable générosité. Et, comme cette juste récompense avait été, pendant dix nouvelles années, comme un stimulant, sans doute superflu, à d'inlassables libéralités, le gouvernement,



M^{me} Dieulafoy,
dans la salle de la Susiane, au Louvre.

le 6 juin 1896, nommait M^{me} Furtado Heine, officier de la Légion d'honneur, grade auquel aucune femme, sauf Rosa Bonheur, n'est parvenue jusqu'ici; mais M^{me} Furtado Heine ne devait jouir que bien peu de temps de sa rosette, car elle décédait le 10 décembre suivant.

Les cinq croix décernées en 1887 l'ont été pour des services hospitaliers : le 18 juillet, à M^{me} Berthon (Madeleine), sœur Philomène, de l'ordre des sœurs de charité de Nevers; le 16 octobre, à M^{me} Vignal (Marie-Julie), sœur Rosalie, de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, chargée du service des salles militaires à l'hospice de Châteaudun; le 29 décembre, à M^{me} Nicolle (Léontine), surveillante de première classe à l'hôpital de la Salpêtrière, et à M^{me} Terme, en religion sœur Hyacinthe, de l'ordre de Chartres, supérieure de l'hospice de Meulan (Seine-et-Oise). La remise de la croix eut lieu avec une certaine solennité. Voulant montrer en quelle estime particulière l'autorité militaire tenait les longs services de la sœur Hyacinthe, qui, notamment en 1865, avait soigné de la façon la plus touchante nos soldats atteints du choléra et encombrant l'hôpital d'Hanoï, M. le Grand Chancelier avait délégué, pour recevoir dans l'Ordre la vénérée religieuse, M. le docteur Dujardin-Beaumetz, inspecteur du service de santé au ministère de la guerre.

Enfin, le 31 décembre 1887, un décret décorait aussi M^{me} d'Hillaire de Moissac (Marie-Elisabeth-Caroline), sœur Marie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris. M^{me} de Moissac était née à Grenade (Antilles), le 20 décembre 1800. Elle appartenait à une aristocratique famille : ce qui lui avait valu, sous Charles X, un emploi de demoiselle d'honneur à la cour ; mais, après la chute du gouvernement de la Restauration, sa dévotion, de plus en plus fervente, et un besoin irrésistible de renoncement et de sacrifice l'attirèrent vers la vie religieuse. Ayant prononcé ses vœux en 1834, elle se consacrait au service des hôpitaux et, en 1860, elle était attachée au Val-de-Grâce. Quand elle mourut dans cet établissement, dont elle dirigeait les sœurs et qu'elle n'avait pas quitté depuis trente et un ans, elle avait cinquante-sept ans de religion et quatre-vingt-onze ans d'âge. On s'apprêtait à lui rendre les honneurs militaires, mais cette grande dame d'autrefois, devenue l'humble fille de la charité, avait écarté, par testament, toute pompe de ses obsèques ; ce fut le corbillard des pauvres qui, après les saintes prières, entouré d'une affluence considérable, la conduisit au champ du repos.

On compte en 1888 six décorations féminines : la première, du 2 janvier, en faveur d'une de ces femmes admirables qui quittent toutes jeunes leur famille et la mère-patrie, qu'elles ont bien des chances pour ne revoir jamais, et qui s'en vont, là-bas, dans les pays souvent insalubres de l'extrême Orient, passer leur existence entière dans l'accomplissement du plus pénible et du plus austère des devoirs, soigner les malades, soulager les malheureux, consoler les mourants. Celle qui l'obtient se nomme M^{me} Philomène Richard, sœur Marie-Virginie, supérieure de l'hôpital de Saïgon.

Le 30 avril, M. le Président de la République Carnot, au cours d'un voyage sur les côtes de l'Océan, visitant l'hôpital maritime de Rochefort, en profitait pour décorer lui-même M^{me} Eloy (Marie-Monique-Florence), supérieure depuis trente-cinq ans des sœurs de Saint-Vincent de Paul attachées à l'établissement. En lui remettant l'insigne : « Je vous décore, lui dit M. Carnot, pour votre zèle et pour les services que vous avez rendus aux malades depuis si longtemps. Que votre modestie ne s'offense pas de cette distinction, c'est l'ordre entier que je décore en votre personne ! » (Le décret porte la date du 9 mai 1888.)

En ce qui concerne les femmes comme en ce qui concerne les hommes, la Légion d'honneur doit rémunérer tous les genres de mérites. Aussi voyons-nous inscrit, à côté des noms de tant de religieuses, celui d'une artiste dramatique, d'autant de cœur que de talent, qui, mue pas la plus louable pensée de bien-

faisance, a consacré la fin de sa carrière à venir au secours des plus intéressantes infortunes. C'est, en effet, comme fondatrice et directrice de l'Orphelinat des arts que M^{me} Alliouze-Luguet (Marie-Thérèse) — Marie Laurent au théâtre — a été nommée, le 12 juillet 1888, chevalier de la Légion d'honneur.

Le 28 décembre, deux nouvelles nominations étaient signées : celle de M^{me} Gourdon (Michelle), sœur Eveline, hospitalière de l'ordre de la Sagesse, préposée, depuis trente-cinq ans à l'hôpital de Lorient, au traitement des militaires malades ou blessés ; et celle de M^{me} Cahen, membre de l'Association des Dames françaises.

M^{me} Cahen, née Coralie Lévy, d'une famille israélite des plus honorables, est originaire de Nancy. Mariée à un médecin distingué, elle se trouvait, au moment où survinrent les premiers désastres de la guerre de 1870, à la fois veuve et privée de son unique enfant, une fille bien-aimée que la mort venait de lui ravir. Son cœur brisé aspirait à tous les genres de sacrifices : aussi résolut-elle de consacrer ses soins et sa fortune au service du bien public. Le 14 août, le jour même du combat de Borny, elle arrivait à Metz. Les hôpitaux commençaient à être remplis de blessés : des ambulances supplémentaires durent être installées dans des baraquements ; l'une d'elles fut placée sous sa direction ; elle ne contenait pas moins de 300 lits. M^{me} Cahen pourvut à tout, sachant allier à une inaltérable douceur une rare volonté. Son intelligence supérieure l'élevait au-dessus de tous les préjugés, et ne lui faisait envisager que l'intérêt des malheureux confiés à sa maternelle sollicitude. Quand un malade, n'appartenant pas à sa religion, approchait de ses derniers instants, elle faisait appeler un prêtre ou un pasteur et lui disait : « Celui-ci va nous quitter ; aidez sa pauvre âme, affermissez-la et montrez-lui la lumière qui brille au delà du tombeau. »

Vers la mi-octobre 1870, sortie de Metz dès les premiers pourparlers de capitulation, elle se rendit aussitôt à Tours, où elle apprit qu'à Vendôme on manquait de secours. Elle y accourt, coopère à la transformation du lycée en ambulance, fait appel, pour avoir des infirmières, aux Marianites de la Sainte-Croix du Mans qui lui envoient sept sœurs. Et, devenue par le fait et la nécessité en quelque sorte leur « supérieure », — on dit même que les religieuses l'appelaient par déférence et par respect « la mère » — elle envoya quérir, partout où l'on se battait à l'entour, les blessés des deux armées.

Les premiers qui arrivèrent furent ceux de Châteaudun. Un convoi de 175 soldats plus ou moins atteints gagna péniblement Vendôme, malgré la neige et les routes défoncées. M^{me} Cahen les reçut de son mieux et, jour et

nuit, se multiplia, avec l'aide de ses admirables « filles », pour les soulager, les panser, les consoler.

« Ceux qui mouraient, a-t-elle dit, souvent ne voyaient pas venir la mort. Ils étaient si épuisés de toutes les manières qu'ils n'avaient plus aucun sentiment de rien lorsque la fin arrivait. Cependant, il y en a qui sont morts avec toute leur connaissance, toute leur raison, et tant de calme et tant de fermeté qu'ils étaient presque beaux à voir mourir !

« Parmi ceux-là, était un jeune homme, presque un enfant. Il avait dix-huit ans. On l'avait apporté avec une balle dans la poitrine. Il mourut au bout de trois jours. Il devait souffrir beaucoup, car sa blessure était très profonde ; il ne se plaignait pas cependant. Fils unique, il s'était engagé et avait fait partie de l'armée de Sedan. Il avait pu s'échapper par la Belgique, avait continué la campagne dans l'armée de la Loire et était devenu sergent. Dans les trois jours qu'il mit à mourir, il ne s'attendrissait que quand il parlait de sa mère.

« — Si vous saviez, mon pauvre enfant, lui disait M^{me} Coralie Cahen, comme je souffre de ne pouvoir vous soulager !

« — Mais vous me soulagez beaucoup, au contraire, madame, répondait le brave petit soldat, car il me semble que c'est maman qui est là à me soigner !

« Et il expira en souriant. »

Le 16 décembre, Vendôme fut occupé par l'ennemi. La vaillante directrice de l'ambulance du lycée demeura calme et ferme à son poste. Sa présence était plus que jamais nécessaire pour empêcher toute vexation, tout abus de la force, s'il venait à s'en produire ; et il s'en produisit bientôt.

« Nous avons, rapporte encore M^{me} Cahen, deux salles consacrées aux blessés allemands, et je n'ai pas besoin de dire que nous leur avons donné exactement les mêmes soins qu'aux nôtres, d'abord par un sentiment de stricte humanité, et puis aussi, je dois l'ajouter, par un sentiment de dignité pour notre pays : nous voulions que l'on fût au moins obligé de nous considérer comme généreux, puisque nous n'avions pu être vainqueurs.

« Or, un jour, survient, avec un détachement de troupes, un médecin allemand qui, visitant l'ambulance, demande à goûter le vin donné à ses compatriotes.

« Très mauvais ! dit-il. — C'est celui que boivent tous les blessés et que je bois



M^{me} Cahen et les sœurs de la Sainte-Croix,
à Vendôme (1870-1871).

moi-même ; il n'y en a pas d'autre ici, lui répond M^{me} Cahen. — C'est que je croyais que vous réserviez le plus mauvais pour des ennemis ! — Je vous défends de parler ainsi ! Sachez que vos blessés ne sont plus des ennemis, mais des blessés que nous soignons comme les nôtres ! »

Quelques jours après, plus grave incident. Laissons M. Ludovic Halévy nous le raconter :

« Le 7 janvier, il était arrivé à Vendôme, déjà occupé par les Allemands, tout un nouveau corps d'armée... Le lendemain, les Prussiens avaient cloué sur les murs du lycée un grand écriteau portant ces mots : Royaume de Prusse... Corps d'armée... Lazaret... D'autres se préparaient à accrocher au-dessus de la porte d'entrée le drapeau blanc et noir. Au milieu d'un groupe très nombreux d'officiers prussiens, M^{me} Cahen va droit à un médecin général et lui dit : « Faites enlever tout de suite cette inscription. » Le médecin général avait l'air de ne pas comprendre. M^{me} Cahen continue : « Nous ne « voulons pas devenir une ambulance prussienne. Nous avons ici le drapeau rouge, nous « le garderons. Nous avons toujours soigné les blessés prussiens et les blessés français. « Vous n'avez pas le droit de nous imposer votre drapeau. Si vous faites cela, laissez-moi « emporter mes blessés français. Je trouverai des charrettes et je les emmènerai... » Le médecin général lui dit : « Nous ne voulons pas vous faire du chagrin... » Mais M^{me} Cahen lui coupe la parole : « Je ne vous demande pas de ne pas me faire de « chagrin, je vous demande de faire ce qui est juste. Je veux bien continuer à soigner « vos blessés, mais je ne veux pas rester ici sous le drapeau prussien. » L'écriteau fut enlevé et le drapeau ne fut pas mis¹. »

Quand la paix fut signée, les ennemis, au moment d'évacuer Vendôme, ne purent s'empêcher de rendre hommage à celle qui leur avait inspiré une sincère et loyale admiration. « Madame, lui dit le médecin en chef, nous ne voulons pas quitter la France sans vous remercier non seulement au nom de la nation allemande, mais au nom de l'humanité ; nous n'oublierons pas que vous nous avez forcés à nous incliner également devant votre patriotisme et devant votre charité ». — « Monsieur, répondit la généreuse femme, j'ai fait mon devoir. »

A beaucoup, le devoir aurait pu sembler fini ; c'eût été mal connaître M^{me} Cahen que de la croire capable de repos alors que du bien restait encore à faire. Si le territoire français était, en grande partie, délivré des envahisseurs, là-bas, de l'autre côté du Rhin, se trouvaient toujours des soldats français prisonniers, les uns condamnés à raison de quelques manquements à la discipline prussienne, les autres à la suite de tentatives d'évasion. Alors commença, pour M^{me} Cahen, le long et touchant pèlerinage des forte-

¹ Ludovic Halévy. *L'invasion. Vendôme.*

resses où souffraient tant de nos compatriotes¹. Honorée de la protection de l'impératrice Augusta qu'elle n'avait point sollicitée en vain, elle parcourt, durant trois voyages, l'Allemagne entière partout où elle apprend qu'il y a

*Obst. Commandant
des Obligations de France
à Frankfurt*

Nancy 18. November 1871

*Madame Cahen de Paris,
de Paris, Membre de la Société
internationale des Blessés.
moge by my Vetterland beynde yim
Lepste de in den deutschen Gefangenen
my unterirden Feindes, umgibt
auf dem die besten der Menschheit
de fröhlichen Republik, Graf N. Vallier,
den die jauchende Vetterland
und dem. L. J. J. J.*

*Le Commandant en chef
Général de la cavalerie et
général adjutant
Manteufel*

Lettre de recommandation donnée par le général Manteufel à M^{me} Cahen.

un Français privé de sa liberté. Les larmes montent aux yeux quand on lit le récit qu'elle-même a fait de son arrivée à Graudenz.

« Me voici, dit-elle, traversant la cour de cette immense forteresse à côté du sous-officier prussien, chargé de me conduire et qui se mit à causer avec moi. « Vous avez un parent ici ? — Non, je n'ai pas de parent, je viens voir les Français. — Et vous

¹ Voici la traduction de la recommandation remise à M^{me} Cahen par le général von Manteufel dont nous reproduisons ci-dessus l'original :

*Commandement supérieur
de l'armée d'occupation
en France.*

Nancy, le 18 novembre 1871.

Je recommande, Madame Coralie Cahen de Paris, membre de la Société internationale des blessés, qui se rend en Allemagne sur le désir, de Monsieur Saint-Vallier, ministre de la République Française, pour visiter les soldats français qui sont encore internés, à la protection de toutes les autorités civiles et militaires allemandes.

Le Commandant en chef,

MANTEUFEL,

Général de la cavalerie et général-adjutant
de Sa Majesté.

venez de France exprès pour cela ? C'est un grand voyage dans cette saison. C'est loin la France. J'y suis allé : j'ai fait la campagne. Quel beau pays, la France ! » Devant la porte du corps de garde, il me dit : « Entrez là, il y a du feu, vous aurez moins froid, je vais aller chercher les Français ; ils travaillent aux terrassements. » Quelques instants après, il revint et me dit : « Voici les prisonniers. » Ils entrèrent, portant à Graudenz comme partout ailleurs, le costume des pénitenciers allemands : pantalon et veste de couleur foncée ; sur l'épaule, la patte bleue sans numéro et sur la tête le béret prussien. Les prisonniers français étaient habillés, traités et nourris absolument de la même manière que les condamnés allemands. Je me levai et, prenant la main des



(Cliché Gerschel.)

M^{me} Coralie Cahen.

deux prisonniers qui entrèrent les premiers, je leur dis : « C'est une Française, mes amis, c'est une Française qui vient vous voir. — Une Française ? Vous êtes une Française ? — Tous en même temps — ils étaient huit ou dix — tous répétèrent les mêmes mots et, très troublés, très émus, n'ayant pas l'air de comprendre, ils restaient là, immobiles, comme cloués par terre, fixant avidement leurs regards sur moi, n'osant pas avancer. J'étais obligée d'aller à eux, de leur faire une sorte de violence pour leur prendre et leur serrer les mains... Et je continuais à leur dire : « Oui, je suis Française... Je suis Française... » L'émotion les prit très violemment... presque tous se mirent à pleurer... Je suis restée là deux heures prenant leurs noms à tous et aussi les noms et les adresses de leurs parents en France... Tous ces pauvres gens continuaient à me dire les mêmes phrases. — « Quand

reviendrons-nous ? Quand reverrons-nous le pays ? Avez-vous vu les autres prisonniers ? Combien sommes-nous encore en Allemagne ? On dit qu'il y aura une amnistie à la Noël. »

Une amnistie semblait, en effet, s'imposer de par la générosité et la clémence ; il n'y en eut point. Mais, après avoir visité soixante-six forteresses, après avoir multiplié les démarches et les requêtes, M^{me} Cahen put se rendre cette justice que, grâce à elle, il ne restait plus, à la fin de l'année 1872, en Allemagne un seul prisonnier français.

C'est seulement à la date du 28 décembre 1888 que M. de Freycinet, ministre de la guerre, obtenait, pour M^{me} Coralie Cahen, la croix de la Légion d'honneur. En la lui remettant, le ministre lui dit avec autant d'amabilité que de vérité : « Madame, je remercie mes prédécesseurs qui m'ont laissé le plaisir et l'honneur de vous accorder une récompense si bien et depuis si longtemps méritée. »

Jusqu'à sa mort survenue au commencement de mars 1899, M^{me} Cahen a

continué à s'occuper avec le même zèle infatigable de nombreuses institutions de bienfaisance. Aussi laisse-t-elle après elle un impérissable souvenir de son courage, de sa charité et de son ardent patriotisme.

Et, sur le livre d'or des religieuses décorées, la touchante liste s'allonge toujours ! Quelle sublime concurrence que celle de ces multiples congrégations, ne connaissant ni obstacle, ni distance, ni latitude et s'en allant partout fonder ou desservir des établissements voués aux œuvres les plus variées, les plus utiles, les plus édifiantes ! Quelle justice aussi de reconnaître leurs persévérants efforts, leurs féconds résultats et leur inappréciable influence, en décorant « les ordres tout entiers », pour reprendre l'heureuse expression de M. Carnot, en la personne de ceux de leurs membres auxquels une longue vie permet seule de faire plus de bien ! Aussi ne peut-on qu'applaudir à la nomination de chevalier de la Légion d'honneur de : M^{me} Peyremond (Marguerite), sœur Vincent de Saint-Vincent de Paul, supérieure de l'hôpital européen d'Alexandrie (30 décembre 1888) ; de M^{me} Kindt, sœur Marie de l'Incarnation, directrice de l'école communale des filles de Basse-Terre (Guadeloupe) (13 juillet 1889) ; et de M^{me} Dafis (Jeanne-Joséphine), religieuse de l'ordre de Saint-Joseph, directrice de l'hôpital et de l'école des filles de Sousse (Tunisie) (31 décembre 1889).

Les deux décorations de l'année 1890 sont affectées à l'enseignement supérieur des jeunes filles. Le 3 mai, reçoit la croix M^{me} de Friedberg (Jeanne-Joséphine-Lise), directrice de l'école normale de Fontenay-aux-Roses, comptant trente ans de services ; et, le 12 juillet, M^{lle} Toussaint (Marie-Anne-Julie), directrice des écoles professionnelles Élixa Lemonnier.

Il y a dans le personnel féminin consacrant tous ses efforts soit au soulagement des malades dans les hôpitaux, soit à l'enseignement de la jeunesse, tant de véritable charité et d'oubli de soi-même que c'est constamment de ce côté que dirigent leurs regards ceux qui, au nom de l'État, sont chargés de la délicate mission de distribuer les témoignages de la reconnaissance publique. A ce titre, le 17 mai 1891, la croix est encore remise à M^{me} Desclaux de Latance, supérieure de l'hospice de Pau ; le 12 juillet, à M^{lle} Malmanche (Marguerite), inspectrice des cours d'enseignement professionnel de jeunes filles à Paris ; le 29 décembre, à M^{me} Tivollier (Thérèse-Eugénie), sœur Thérèse, supérieure de l'hôpital militaire de Constantine ; le 11 juillet 1892, à M^{me} Meurier (Marie-Louise), de la congrégation des sœurs de Saint-Vincent de Paul ; et, le 31 décembre 1892, à M^{me} veuve Brochard, née Jeanne Blivet, sous-surveillante à l'hôpital Ténon à Paris.

En 1893 et 1894, quatre femmes du monde obtiennent successivement le ruban de la Légion d'honneur : tout d'abord, à la date du 27 décembre 1893, M^{me} Kœchlin-Schwartz (Emma), présidente de l'Union des dames de France, une digne émule de la Société française des secours aux blessés militaires universellement connue sous la désignation de la *Croix rouge*. Comme sa devancière, cette Union, plus récemment fondée, est consacrée au soulagement des soldats blessés ; elle est reconnue comme établissement d'utilité publique et elle compte déjà de nombreux comités ou groupes régionaux. Puis viennent : le 2 avril 1894, M^{me} Bogelot, née Isabelle-Amélie Cottiane, directrice générale de l'Œuvre si utile, si efficace des libérées de Saint-Lazare, qui, une première fois, en 1888, au congrès de Washington, et, une seconde fois, en 1893, au congrès de Chicago, est allée, de l'autre côté de l'Océan, tenir haut le drapeau d'assistance et de patronage de toutes les femmes françaises ; le 30 juillet, M^{me} Demont-Breton (Virginie), artiste peintre, ayant remporté une médaille de 3^e classe en 1881, une médaille de seconde classe en 1883, une médaille d'or en 1889 à l'Exposition universelle ; enfin, le 26 décembre, M^{me} la comtesse Foucher de Careil (Maxime-Amélie), femme de l'ancien ambassadeur de France à Vienne, présidente de l'Association des dames françaises. Deux jours après, le 28 décembre, est également décorée M^{me} Jollivet (Marie-Angélique), sœur Agnès des Anges, supérieure principale des sœurs de la Sagesse, ayant suivi nos soldats dans les dernières guerres, soit au Mexique, soit en 1870-71, maintenant directrice à l'hôpital militaire de Brest et, en toutes circonstances, « épidémies ou événements graves et douloureux » porte le décret, s'étant distinguée par son dévouement.

L'année 1895 doit être signalée par le nombre, inusité jusque-là, de ses décorations féminines. Il n'en est pas accordé moins de sept : le 3 janvier 1895, à M^{me} Brière (Henriette-Élisa), sœur Élise, supérieure de la Léproserie de la Désirade (Guadeloupe), établissement digne d'admiration entre tous en raison des soins particuliers qu'y reçoivent les infirmes et les incurables auxquels il est affecté : 47 ans de services, tel était le noble bilan de la sœur Élise ; le lendemain (4 janvier), à M^{me} Henry, née Élisabeth-Ernestine Bertier, sage-femme en chef de la maternité à Paris : 37 ans de services ; le 31 mai, à M^{me} Laussel (Aglaé), sœur Joséphine, supérieure de l'hôpital civil et militaire de Périgueux depuis 1853, ne comptant pas moins de 42 ans de services ; le 26 juillet 1895, à M^{me} Chaix (Olympe), sœur Saint-Henri, attachée aux salles militaires de l'hospice mixte de Romans ; le 5 octobre, à M^{me} Gaudichon (Louise), sœur Marie, supérieure depuis vingt-sept ans

des sœurs de Saint-Vincent de Paul de l'hôpital militaire du Dey, ayant « fait preuve, lit-on dans le *Journal officiel*, d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge pendant les épidémies, notamment en 1867, 68, 70, 71 et 77 » ; le 30 décembre 1895, à M^{me} Manise, sœur Saint-Denis, attachée à l'hospice mixte de Reims : « 39 ans de services dans les salles militaires de cet hospice ; s'est particulièrement distinguée pendant trois épidémies graves qui ont sévi sur la garnison » ; et, le lendemain (31 décembre), à M^{me} Kergomard (Marie-Jeanne-Pauline), inspectrice générale des écoles maternelles, fondatrice et vice-présidente de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance : 17 ans de services ; lauréat de l'Institut pour le prix Halphen et auteur d'importantes publications pédagogiques.

Six femmes sont encore décorées en 1896, savoir : 28 février, M^{me} Paillet (Marie-Magdeleine), sœur Auguste-François, sous-supérieure de l'hôpital maritime de Toulon : 35 ans de services ; c'est aussi, en raison de son « dévouement remarquable pendant les épidémies cholériques de 1865, 84 et 85 » que cette haute distinction lui est décernée. Même jour, M^{me} Luquin (Élise) directrice de l'école de commerce pour les jeunes filles de Lyon : 42 ans de services. M^{me} Luquin, qui ne devait porter son ruban que deux ans, avait fondé, en 1856, la première école supérieure commerciale de jeunes filles et rempli très utilement une mission d'inspection générale ayant pour objet l'organisation de l'enseignement technique dans les écoles de jeunes filles des principales villes de France. 24 mai, M^{me} de Graveron (Louise), veuve de Courteilles, en religion, sœur Marie Chantal, supérieure des sœurs de l'hospice mixte de Tours. 25 juin, M^{me} Ryckebusch (Amélie), surintendante des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. Jamais décoration n'a été plus légitimement acquise ; on pourra s'en convaincre par ce que nous dirons de la direction, à tous les points de vue, supérieure, imprimée par M^{me} la surintendante à l'éducation des filles de la Légion d'honneur confiées à ses soins ¹. 27 juillet, M^{me} Charleux (Victorine), sœur Anselme, supérieure de l'hôpital mixte de Cayenne : 38 ans de services. 29 décembre, M^{me} Mignard, sœur Saint-Charles, supérieure de la congrégation des Sœurs Augustines attachées à l'hospice mixte de Montbrison.

Et cette longue table de marbre où sont gravés en caractères ineffaçables tant d'actes de courage, de talent, de vertu d'un sexe, faible sans doute, mais souvent aussi capable de tous les genres de sacrifice et d'héroïsme, se termine par ces quatre derniers noms : 8 avril 1897, M^{me} Pilate (Louise-

¹ Voir chapitre XX.

Pauline), sœur Saint-Laurent, de la congrégation de Saint-Paul de Chartres, employée dans les salles militaires de l'hospice mixte de Dreux; 31 décembre 1897; M^{lle} Bottard (Marguerite), surveillante de la clinique des maladies nerveuses de la Salpêtrière : 56 ans de services; 18 janvier 1899, M^{me} Quinhut



Sœur Saint-Laurent de la congrégation de Saint-Paul de Chartres.

(Marie), sœur Étienne-Marie, supérieure des sœurs de l'hôpital maritime de Cherbourg; 15 juillet 1899, M^{me} Chantelu (Mélanie), en religion sœur Sainte-Ursule, supérieure des sœurs de la congrégation de Saint-Paul de Chartres, à la Martinique : 50 ans et demi de services dans les hôpitaux de la colonie.

Voici maintenant la liste des femmes qui ont été décorées de la médaille militaire :

7 juin 1859, M^{me} Rossini (Jeanne-Marie), née Barbé, cantinière au régiment de zouaves de la garde impériale, à l'occasion de sa conduite à Palestro.

25 juin 1859, M^{me} Cros (Perrine), née Lohard, cantinière au bataillon des chasseurs à pied de la garde impériale, blessée à Palestro et à Magenta.

25 août 1861, M^{me} Calvet, née Gith, cantinière au 1^{er} régiment de zouaves, pour les preuves de dévouement données à Solferino.

19 février 1862, M^{me} Trimoreau (Madeleine), née Decobert, cantinière au 2^e régiment de zouaves, à raison de son courage à Magenta; et M^{me} Malher (Thérèse), cantinière au 34^e régiment d'infanterie de ligne pour l'énergie par elle déployée pendant la campagne d'Italie, notamment en soignant les blessés sur les champs de bataille de Melegnano et Solferino.

7 juin 1865, M^{me} Bourguet, cantinière au 1^{er} régiment de tirailleurs algériens.

29 janvier 1871, M^{me} Petitjean (Clémentine), née Noyon, cantinière au 127^e bataillon de la garde nationale mobilisée; et M^{me} Philippe (Anne-Louise), cantinière au 72^e bataillon de la garde nationale mobilisée.

12 février 1871, M^{me} Renom (Eugénie), cantinière au 216^e bataillon de la garde nationale de la Seine.

11 mars 1871, M^{me} Manowite : services rendus dans l'organisation d'ambulances.

8 août 1871, M^{me} Malet (Marie), née Fontant, cantinière au 21^e régiment d'infanterie de ligne.

22 août 1871, M^{me} Napoléon, née Vigne, cantinière à la Légion Bombannel.

11 janvier 1876, M^{me} Tajan, vivandière au 2^e régiment de tirailleurs algériens.

30 avril 1877, M^{lle} Dodu (nommée depuis chevalier de la Légion d'honneur et dont nous avons parlé plus haut); et M^{lle} Weick (Marie-Antoinette-Léontine), employée auxiliaire du service des lignes télégraphiques.

24 juin 1886, M^{me} Vialar, cantinière au 131^e régiment d'infanterie de ligne. M^{me} Vialar, âgée aujourd'hui de près de quatre-vingt ans, ne compte pas moins de 48 ans de services et 4 campagnes. Nous ne savons si elle est, comme le rapporte l'Historique du 131^e, « la première cantinière de France »; en tous cas, elle est certainement la doyenne de toutes ses *compagnes* d'armes: car, à peine âgée de vingt-deux ans, elle était déjà cantinière en Crimée, où, secourant les malades au camp de Maslak, pansant les blessés pendant les expéditions de Yénikali et de Baïdar, et bientôt jusque dans la tranchée devant Sébastopol, elle a fait preuve de cette même énergie et de

cette active sollicitude qu'elle devait encore déployer, en 1870, aux combats de Villejuif, de l'Haÿ et des Hautes-Bruyères.

28 décembre 1888, M^{me} Joudioux, cantinière au 74^e régiment d'infanterie de ligne; M^{me} veuve Drouan, cantinière au 59^e régiment d'infanterie de ligne; et M^{me} Boyer, cantinière à l'École de Joinville.

28 décembre 1889, M^{me} veuve Favrolles, née Leblanc, cantinière au 103^e régiment d'infanterie de ligne.

7 juillet 1890, M^{me} veuve Dutailly, née Laurin, cantinière au 3^e régiment de zouaves.



(Phot. Marmand, Paris.)

M^{me} Vialar, cantinière au 131^e de ligne.

30 décembre 1890, M^{me} Teyssier-Laroze, cantinière au 137^e régiment d'infanterie de ligne ; et M^{me} Duchamp, cantinière au 3^e régiment des tirailleurs algériens.



(Cliché Gondal, Constantine.)

M^{me} Laurin, cantinière au 3^e zouaves.

26 décembre 1894, M^{me} Cordier, cantinière au 72^e régiment d'infanterie de ligne.

10 juillet 1899, M^{me} Mercurin (Clémence), cantinière à l'École normale de gymnastique ; et M^{me} veuve Revoux, née Spindler, cantinière au 5^e régiment d'artillerie.

CHAPITRE VIII

PALAIS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Depuis sa création, la Légion d'honneur, plus heureuse que beaucoup d'autres de nos grandes administrations publiques, n'a pas eu à changer de résidence : elle se trouve encore dans les lieux mêmes où elle est née, où elle a été organisée, où elle s'est développée et a grandi. Mais son palais, aujourd'hui plus que séculaire, avait subi, avant de devenir en quelque sorte le Parthenon de l'honneur national, d'assez étranges vicissitudes qui ne semblaient guère le destiner au noble usage qui l'a définitivement consacré.

Le palais de la Légion d'honneur est situé sur les bords de la Seine, le long du quai d'Orsay, ayant son entrée principale au n° 64 de la rue de Lille, près des rues Solferino et Bellechasse.

En 1780, la rive du fleuve, en cet endroit, que déjà bordait un quai portant le nom actuel, n'était en grande partie couverte que de chantiers où l'on emmagasinait les bois et matériaux divers apportés par la navigation. Les terrains, sur lesquels s'élève maintenant le palais de la Légion d'honneur appartenaient alors au prince de Conti.

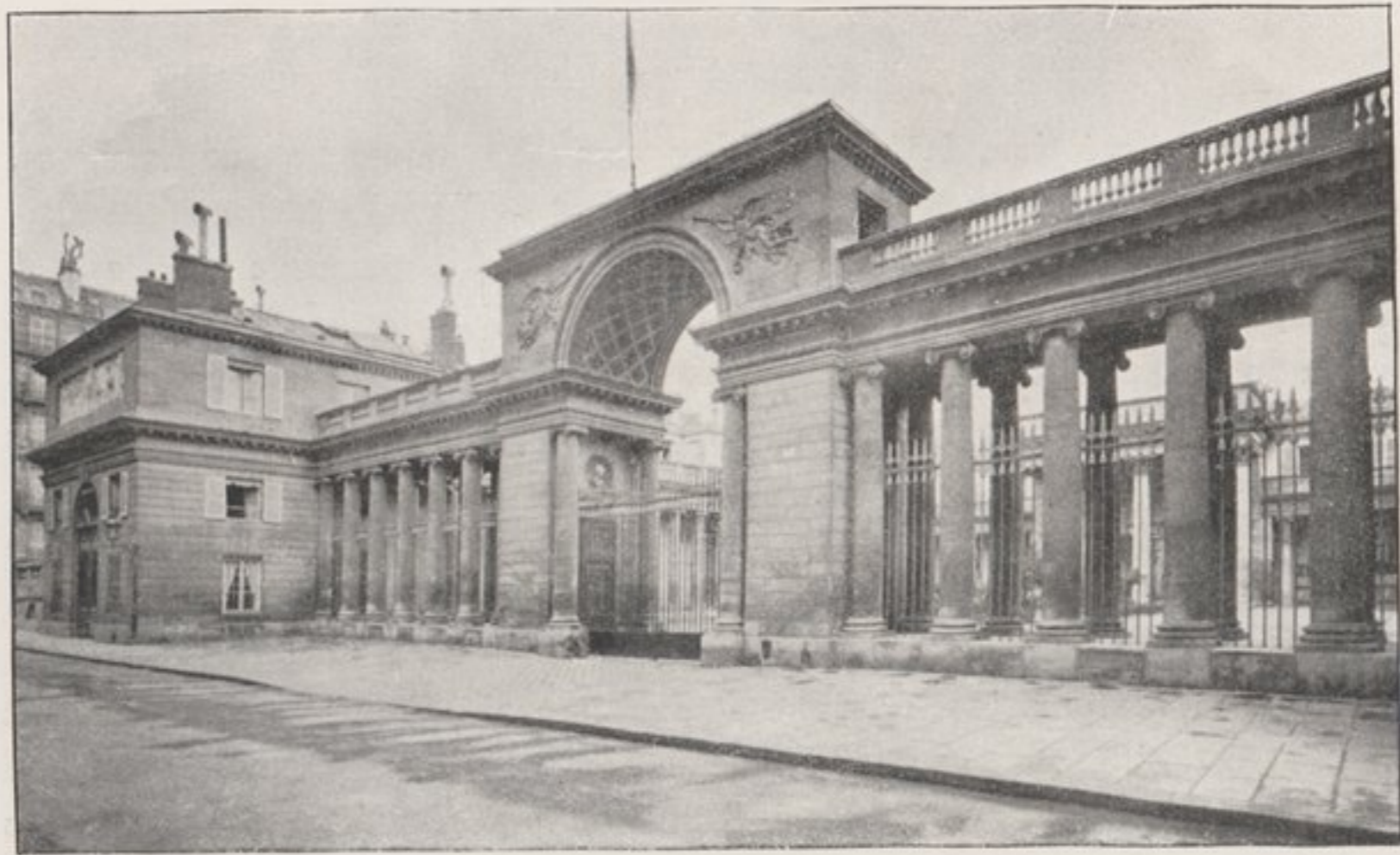
La magnifique situation de cet emplacement, juste en face le jardin des Tuileries et dominant à droite et à gauche le beau panorama que dessine le cours de la Seine, séduisit un grand seigneur étranger, le prince de Salm, qui résolut d'en faire l'acquisition.

Ce prince était, à cette époque, âgé de trente-cinq ans. Il appartenait à une maison souveraine d'Allemagne. Voici ses noms, titres et dignités tels qu'ils sont mentionnés dans les documents contemporains :

Frédéric-Jean-Othon-Christian-Philippe-François, prince régnant de Salm-Kyrbourg, wihlgrave de Hanne, rhingrave de Stein, landgrave d'entre la Moselle et le Rhin, comte de Romberg, prince de Hornes et d'Obrisque, comte de Baillert et de Hautekerk, baron de Leur, grand d'Espagne de première classe, grand veneur héréditaire de l'Empire et chevalier de l'Aigle blanc de Pologne et de Saint-Hubert.

Né à Limbourg le 13 mai 1745, il était fils de Philippe-Joseph, prince de Salm-Kyrbourg, chambellan ordinaire de Marie-Thérèse, qui avait épousé, le 12 août 1742, Marie-Thérèse-Jeanne de Hornes, fille de Maximilien-Emanuel, prince de Hornes et d'Obrisque, grand d'Espagne.

Le prince de Salm, après avoir, pendant quelque temps, servi dans les armées de l'Impératrice-reine, était venu, vers 1781, se fixer en France où il avait été pourvu du brevet de colonel ; mais, en compagnie de riches sei-



Palais de la Légion d'honneur. Entrée de la rue de Lille.

gneurs de la cour de Louis XV, il ne s'était fait connaître que par ses duels, ses dissipations, ses spéculations et des aventures parfois assez suspectes¹.

Aussitôt mis en possession des terrains du quai d'Orsay achetés du prince de Conti, il chargeait Rousseau, un des premiers architectes du temps, de dresser les plans d'un hôtel qui fut une des plus somptueuses demeures de Paris. Les travaux commencèrent en 1782 et ne durèrent pas moins de cinq à six ans, interrompus à plusieurs reprises par les embarras financiers du propriétaire et les procédures judiciaires dirigées contre lui par ses nombreux créanciers².

Le devis primitif évaluait les constructions à 300 000 francs, mais la

¹ Voir notre ouvrage : *Autour de la Révolution*. — *L'hôtel du prince de Salm*.

² *Idem*.

dépense totale dépassa plus d'un million. Rien, du reste, n'avait été épargné pour l'ornementation extérieure et intérieure de l'édifice. Les plus habiles artistes avaient sculpté les élégantes colonnades et les jolis chapiteaux qui décoraient les façades et peint les voussures, les frises et les plafonds des divers appartements.

La coupole du grand salon, notamment, due au pinceau de Boquet fils, était remarquable. On y voyait *Apollon accompagné des Heures et des Muses*,



Palais de la Légion d'honneur, Cour d'honneur.

et *Vénus éveillée par les Amours et les Plaisirs* ; puis les quatre saisons représentées : le printemps par *Flore et Zéphyre* ; l'été par *Cérès cherchant sa fille* ; l'automne par *Bacchus, Ariane et Silène portés par des Faunes* ; l'hiver par des *Femmes dansant autour d'un Faune*.

A peine le prince de Salm put-il jouir de sa merveilleuse résidence : la Révolution vint parachever sa ruine. En vain chercha-t-il à se ménager une popularité de mauvais aloi en adoptant avec affectation les idées nouvelles : cette inutile palinodie ne put le sauver. Impliqué dans la journée connue sous le nom de *Conspiration des Carmes*, il fut déféré au tribunal révolutionnaire, condamné à mort le 5 thermidor an II (23 juillet 1794) et, le jour même, exécuté.

De son mariage avec la princesse Jeanne-Françoise de Hohenzollern-

Sigmaringen, il laissait un fils unique, le jeune prince Othon, âgé de cinq ans, qui ne devait recueillir que les débris épars de la fortune paternelle.

Quant à l'hôtel du quai d'Orsay, devenu propriété nationale, il servit un instant de local à un club jacobin, puis de domicile à une sorte d'aventurier nommé Liauthrand, qui se faisait passer pour marquis de Beauregard. Sous le Consulat, il fut habité quelque temps par M^{me} de Staël jusqu'au moment où, ainsi que nous l'avons dit, Bonaparte lui fit intimer l'ordre de quitter la France.



Vue du palais et du jardin de la Légion d'honneur.

(Vue prise du pont de Solférino.)

Enfin, les nombreux créanciers, dont les inscriptions grevaient l'immeuble, ayant poursuivi la mise en vente, l'adjudication fut indiquée pour le 28 pluviôse an XII (17 février 1804). Précisément l'administration de la Légion d'honneur se préoccupait depuis quelque temps d'installer dans un édifice convenable le siège de l'Ordre. Dès le 8 fructidor an XI (26 août 1803), Lacépède, qui venait d'être nommé grand chancelier, écrivait à Bonaparte :

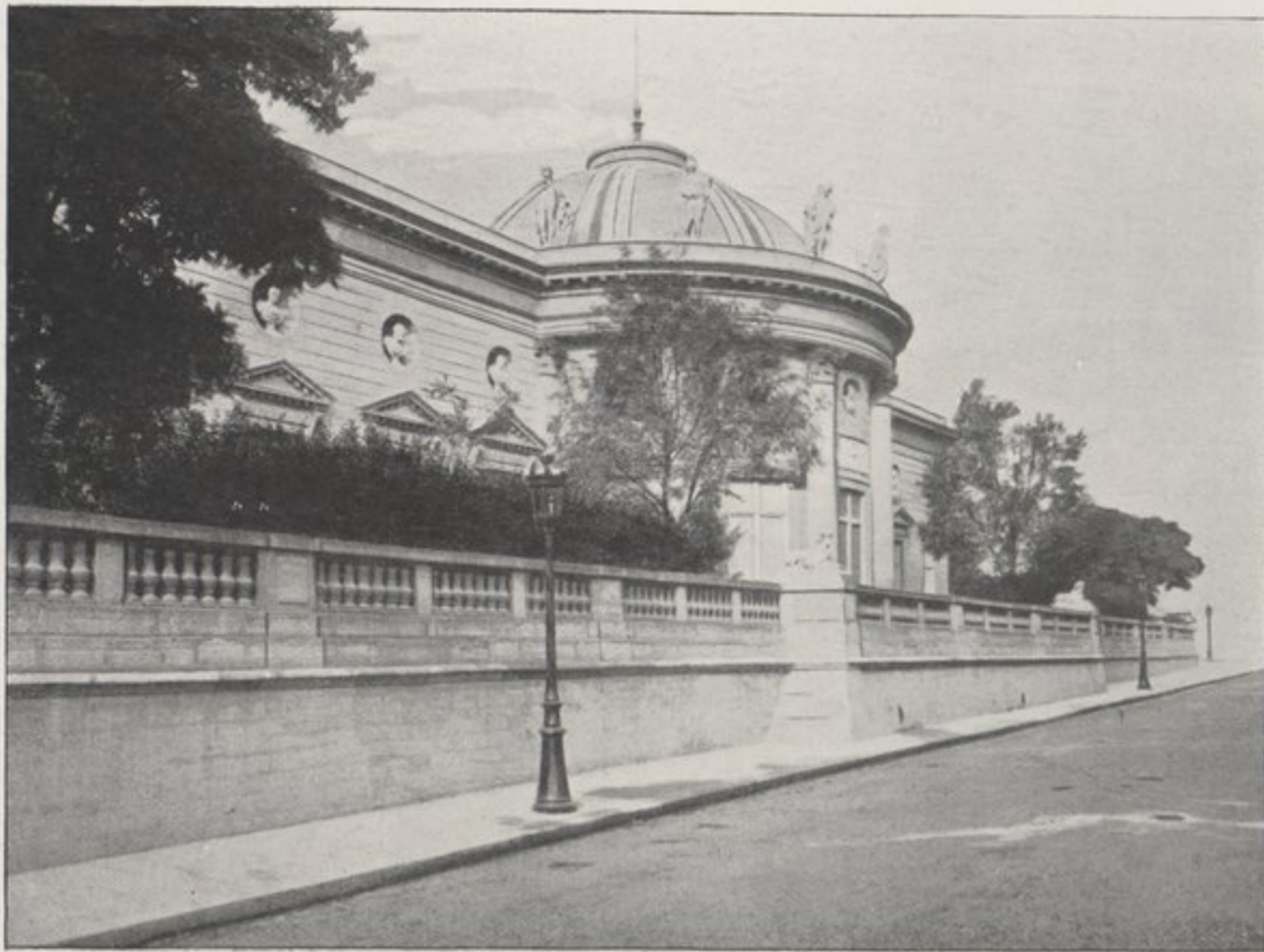
« Citoyen Premier Consul,

« Malgré le grand nombre des différentes lettres nécessaires pour l'exécution de l'arrêté du Grand conseil relatif à la prestation de serment des légionnaires et quoique mes bureaux ne soient pas encore formés, toutes les lettres seront parties demain.

« Les procès-verbaux vont arriver, la correspondance commence à se multiplier et je

ne pourrai exécuter exactement et promptement les arrêtés du Grand conseil qu'en organisant quelques bureaux.

« Votre volonté est-elle qu'ils soient placés tout de suite dans une maison nationale ou que je les établisse provisoirement dans un logement particulier que je louerai ? »



(Cliché E. Fiorillo, Paris.)

Façade du palais de la Légion d'honneur, quai d'Orsay.

Le premier jour complémentaire de l'an XI, Lacépède propose une nouvelle combinaison,

« Citoyen Premier Consul,

« ... On va vous présenter plusieurs plans pour le placement du chef-lieu de la Légion d'honneur à Paris. Permettez-moi de vous faire observer que la manière la plus économique, la plus prompte et la plus digne de la Légion d'honneur serait peut-être de séparer deux choses que l'on n'a pas besoin de réunir.

« On placerait les bureaux de la grande chancellerie et de la trésorerie générale dans une maison décente, mais simple, peu considérable et, par conséquent, facile à trouver, et le véritable chef-lieu, l'endroit où le Grand conseil tiendrait ses séances solennelles, où l'on recevrait les grands officiers et où l'on décernerait aux grandes actions les

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

récompenses que la Légion leur assure, serait le magnifique bâtiment de l'École militaire, qui n'a aucune destination particulière, qui frappe les regards de tous ceux qui passent sur le chemin de Saint-Cloud, qui est voisin des Invalides, dont les ailes pourraient continuer à servir de casernes, dont le nouvel emploi pourrait avoir lieu dès aujourd'hui et sans aucune dépense considérable, où l'auguste chef de la Légion a passé une partie de sa jeunesse et où, à la place de la statue du fondateur de l'École militaire



Vestibule du Palais de la Légion d'honneur.

qu'on y avait élevée, la Légion d'honneur ferait élever celle de son immortel fondateur¹. »

Bonaparte n'ayant pas, semble-t-il, favorablement accueilli cette proposition, malgré la flatteuse perspective de se voir, de son vivant, remplacer en bronze ou en marbre le successeur de Louis XIV, Lacépède songe à plusieurs autres édifices.

« Il est impossible, citoyen Premier Consul, déclare-t-il le 13 vendémiaire an XII

¹ *Archives nationales, loc. cit.*



Salon des grands chanceliers.

(14 octobre 1803), de loger la grande chancellerie dans le palais du Corps législatif; on ne pourrait la placer dans le palais du Tribunal qu'en ajoutant aux travaux arrêtés par le gouvernement une construction qui demanderait plus de deux ans et de 400 000 francs.

Mais je viens d'apprendre que le ministre de la guerre doit quitter incessamment l'hôtel de Castries. Cet hôtel est une propriété nationale indépendante des hôtels voisins occupés par les bureaux de la guerre et que vous pourriez affecter à la Légion d'honneur¹. »

La mise en vente de l'hôtel du prince de Salm fit cesser toutes les hésitations, et le Premier Consul arrêta définitivement son choix sur ce gracieux monument.

Le 28 pluviôse an XII (17 février 1804) eurent lieu les enchères « à la requête, porte la procédure, de la dame de Vallais de Saint-Remy, ayant pour avoué le citoyen Foullon, et en présence : 1° du citoyen Strans, tuteur du prince mineur, ayant pour avoué le citoyen Lambert de Sainte-Croix ; 2° du citoyen Dalberg, subrogé tuteur, ayant pour avoué le citoyen Hocmelle ; 3° des citoyens Delécluze, Guiollet, Fizelier et Picon, syndics et directeurs des créanciers du feu prince de Salm, ayant pour avoué le citoyen Rainville ».

Et, ledit jour, l'adjudication de l'hôtel de Salm était prononcée, pour le prix de 239 050 francs « au profit de Vallon, substituant Lambert de Sainte-Croix, avoué de la Légion d'honneur représentée par Bernard, Germain, Étienne Laville-sur-Ilhon Lacépède, grand chancelier de l'Ordre ».

Mais M. Devinck, banquier à Paris, ayant formé une surenchère élevant le prix à 250 000 francs, l'hôtel de Salm fut de nouveau licité, et, le 13 floreal an XII (3 mai 1804), définitivement adjugé, par jugement signé du citoyen Dherbelot, faisant fonctions de président, au citoyen Lambert de Sainte-Croix, avoué du grand chancelier de la Légion d'honneur, moyennant le prix de 251 000 francs.

C'est ainsi que l'hôtel de Salm est devenu le palais de la Légion d'honneur.

..

L'Empereur avait été heureusement inspiré en préférant, entre tant d'autres, l'hôtel de Salm pour en faire le siège de l'administration de la Légion d'honneur. Par son emplacement, que le Souverain pouvait apercevoir de son cabinet des Tuileries, par son architecture d'un caractère si remarquable et si artistique, l'édifice était, à tous égards, digne de son affectation nouvelle.

Le prix d'achat en avait été relativement minime à raison des dépenses

¹ *Archives nationales, loc. cit.*

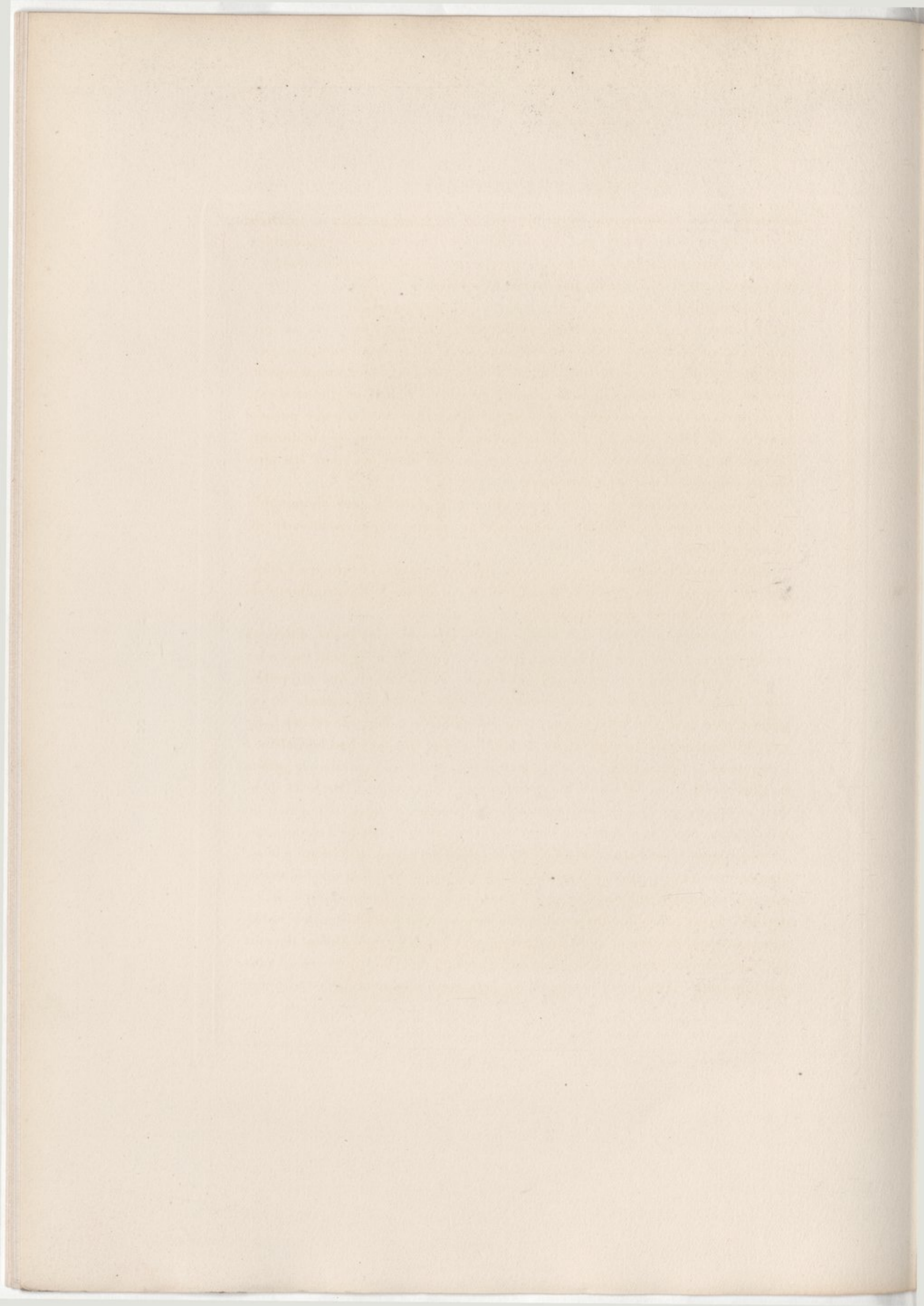


Ed. Goussier & Co.

Ed. Goussier & Co.

Le Salon des Grands Chanceliers

AU PALAIS DE LA LEGION D'HONNEUR



énormes que sa construction avait coûtées ; mais, outre les frais accessoires fort élevés mis à la charge de l'adjudicataire, des réparations considérables étaient à faire par suite du défaut d'entretien et des dévastations dont les bâtiments avaient eu à souffrir pendant la Révolution.

Les travaux furent confiés à Frédéric Peyre, architecte, membre de l'Institut. Les devis s'élevèrent à la somme de 396 525 francs. Grâce à la surveillance active de Lacépède, l'extérieur du monument fut promptement restauré et l'intérieur distribué, orné, meublé. Toutefois, pendant assez longtemps le premier grand chancelier de la Légion d'honneur n'y habita pas ; et ce n'est, à vrai dire, que ses successeurs qui l'ont occupé à titre de résidence permanente et officielle ; mais, à partir de la Restauration et un demi-siècle durant, l'ancien hôtel du prince de Salm a vu se succéder dans ses murs les plus illustres représentants de notre armée.

Pourquoi a-t-il fallu qu'en une heure de sauvage folie, la plus abominable des insurrections ait failli faire disparaître à jamais ce pur sanctuaire de l'honneur français !

Après la proclamation de la Commune du 18 mars 1871, le citoyen Eudes, général improvisé des Fédérés, s'était hâté d'y installer le théâtre éhonté de ses orgies et de ses déprédations.

« L'argenterie et le linge des maisons d'éducation de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges, avaient été apportés au palais de la Légion d'honneur où on les croyait à l'abri des convoitises des Prussiens de Berlin ; ils ont été pillés, volés par les Prussiens de la Commune¹. » Détournons les regards de ces profanations et de ces crimes, dont tous les détails ont déjà été relatés². En vain le courageux concierge Hamel, et le lampiste Rochez cherchèrent-ils à s'y opposer, au péril de leur vie ; Hamel même, arrêté et conduit à la prison du Cherche-Midi, ne fut sauvé que par l'entrée des troupes à Paris. Et, pendant ce temps, le 23 mai, les flammes des pétroleurs dévoraient le palais du quai d'Orsay, avec le mobilier, les objets d'art et les archives qu'il renfermait.

Dès que la lutte entre l'armée et les révoltés eut cessé, le général Vinoy, nommé récemment grand chancelier, établit le siège de la Légion d'honneur dans l'ancien hôtel de l'état-major de la garde nationale, place Vendôme, n° 22, devenu vacant par la dissolution de cette milice votée par l'Assemblée nationale. Cette installation ne pouvait être que provisoire. Or, qu'allaient devenir les ruines encore fumantes du palais de la rue de Lille, dont il ne restait plus que le portique d'entrée et la colonnade de la cour d'honneur ? A cette heure

¹ Eugène Fourmestreaux. *Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur*.

² Georges d'Heylli. *La Légion d'honneur et la Commune*. Paris, Dentu, éditeur, 1871.

difficile et critique, le général Vinoy prit l'initiative de la plus heureuse résolution.

Puisque la Légion d'honneur, aux yeux de son fondateur, était une institution à part, douée d'une existence propre, possédant des biens à elle, en un mot une grande famille composée des plus dignes, n'était-ce pas aux membres de cette grande famille à montrer que celle-ci méritait bien



Salon des grands chanceliers (côté sud).

son titre de « Légion » ; et, sans avoir besoin de recourir aux deniers publics, d'ailleurs écrasés de charges, n'avaient-ils pas, en quelque sorte, le devoir de réédifier, à leurs frais, le monument appartenant à leur Ordre ? En conséquence, le nouveau grand chancelier, avec l'assentiment du chef du pouvoir exécutif, faisait appel à tous les légionnaires en ces termes :

« Versailles, le 7 juin 1871.

« Le palais du prince de Salm, acheté le 13 floréal an XII par la Légion d'honneur, représentée par M. le comte de Lacépède, son premier grand chancelier, a été incendié,

ainsi que ses dépendances, le 23 mai 1871, par les mains criminelles qui ont détruit plusieurs de nos monuments publics.

« Une somme de un million a été reconnue nécessaire pour reconstruire, sur les mêmes plans, le gracieux palais admiré des artistes, seul spécimen du genre à Paris, et dans lequel, depuis bientôt un siècle, toutes nos gloires étaient représentées.

« En présence des désastres qui affligent notre malheureux pays, il n'est pas possible de demander un crédit de pareille somme au budget ; mais les 65 000 membres de



Salon des grands chanceliers (côté nord).

cette grande famille, qui s'appelle la Légion d'honneur, ne voudront pas laisser périr le berceau de leur institution. Au moyen d'une souscription volontaire, dont le grand chancelier n'hésite pas à prendre l'initiative, ils arriveront facilement, sans imposer aucune charge à l'État, à relever cette maison qui est la leur, qui est celle de leurs enfants. »

Un aussi louable langage ne pouvait manquer d'être entendu : il eut un plein succès. Au cours des trois années durant lesquelles la souscription resta ouverte, le *Journal officiel* ne publia pas moins de 579 listes comprenant plus de 50 000 donateurs et représentant la somme totale de 1 625 599 francs 19 centimes.

Pour perpétuer le souvenir du généreux concours des membres de la

Légion d'honneur, un *Livre d'or*, sorti des presses de l'Imprimerie nationale, contient les noms de tous les donateurs.

L'ancien Hôtel de Salm a donc été rétabli tel qu'il avait été construit : et, grâce au talent de M. Mortier, architecte chargé des travaux de la recon-



Livre d'or de la Légion d'honneur.

struction, on peut encore aujourd'hui admirer ce véritable chef-d'œuvre de proportion, d'élégance et de goût.

Son entrée sur la rue de Lille est monumentale : elle se compose d'un arc de triomphe fermé par une grille, et orné de fins bas-reliefs. A droite et à gauche, une double colonnade d'ordre ionique la rattache à deux avant-corps en saillie également décorés de bas-reliefs.

Cette colonnade se réunit dans l'intérieur de la cour d'honneur à une autre colonnade de même style formant, de chaque côté, un promenoir couvert et continu du plus heureux effet, lequel aboutit, au fond, à un haut portique,

supporté par des colonnes d'ordre corinthien et sur le fronton duquel se détache en lettres d'or l'austère devise de l'Ordre : HONNEUR ET PATRIE.

Au centre de la cour est disposé un parterre d'arbustes et de fleurs, entouré d'une grille basse, aux coins de laquelle s'élèvent quatre candélabres de bronze, d'un modèle exquis, destinés, au moment de la guerre de 1870, au château de Saverne où l'empereur Napoléon III avait projeté de créer une



(Cliché Braun, Clément et C^o.)

Napoléon décorant des artistes, par Ad. Yvon.

maison d'éducation pour les filles des soldats ayant obtenu la médaille militaire.

Le portique, faisant face à l'entrée du monument, est décoré à l'intérieur d'un bas-relief de Clodion d'après l'antique. Ce bas-relief surmonte la grande porte, à incrustations de reliefs de bronze, donnant accès dans le Palais.

Après avoir monté quelques marches, on a devant soi le grand vestibule, où quatre belles statues sont placées : en bas des marches, à droite *la Prière d'Abel*, bronze de Croisy ; à gauche, en pendant, *le Jeune Pâtre*, de Vauréal ; en haut des marches, à droite, *l'Odyssée*, marbre de Cavelier ; à gauche, *la Pénélope*, de Taluet.

La muraille est revêtue de stuc de diverses couleurs, et porte des rosaces d'une extrême délicatesse. A la hauteur du premier étage règne une galerie,

bordée d'une grille en fer forgé qui donne sur les appartements particuliers.

La partie supérieure de la pièce, notamment le plafond, est couverte de fresques en grisaille, reproduisant les attributs divers des travaux de la guerre et de la paix, peints par Vanoni.

Du vestibule on passe dans le salon d'attente, dont les six panneaux sont recouverts de peintures de circonstance fort intéressantes ; à droite : le *Palais de la Légion d'honneur*, par Lansyer, une *Distribution des prix dans la*



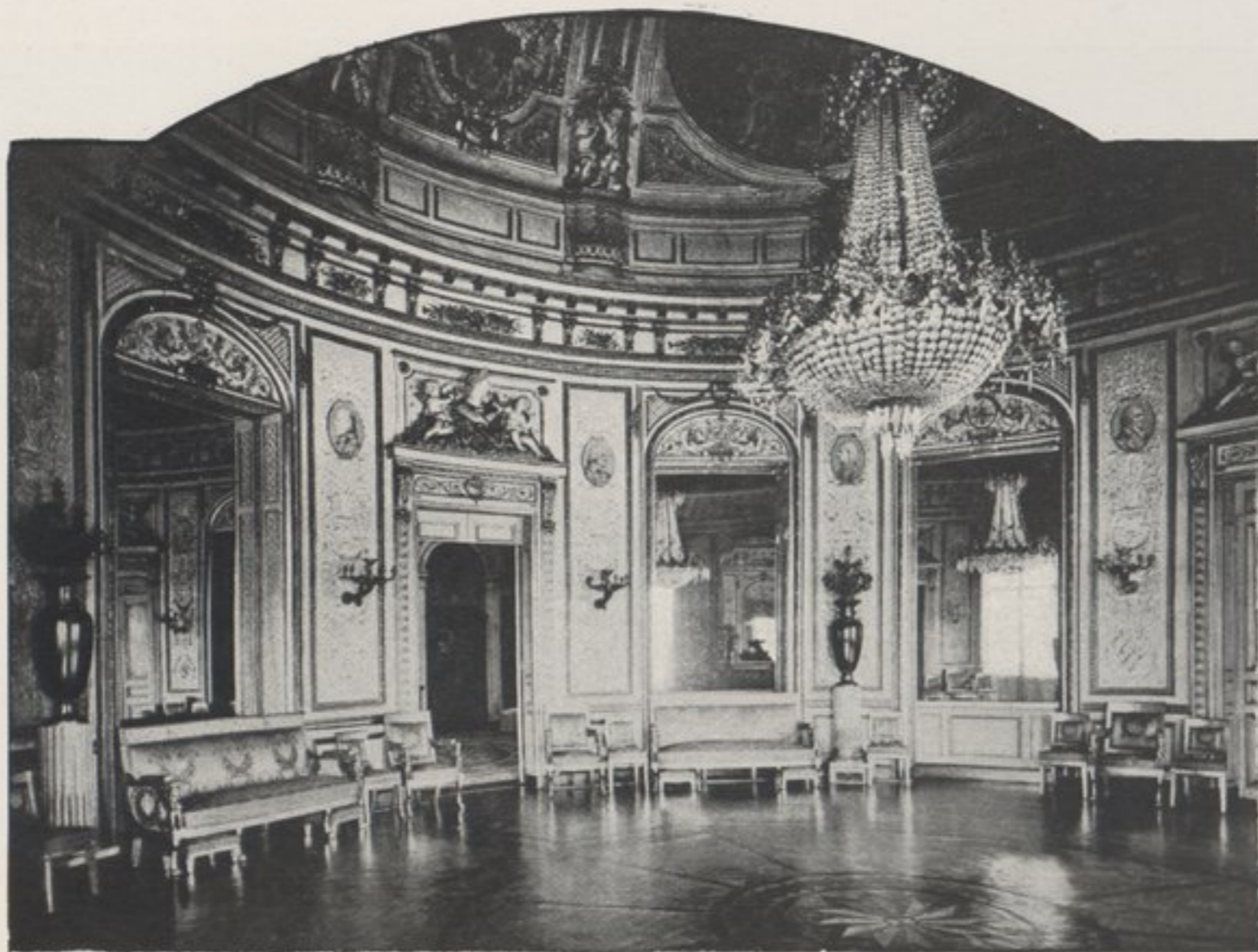
Tapis des Seize-Cohortes (Salon des grands chanceliers).

salle des Gardes au château d'Ecouen, par Navlet ; le *Château d'Ecouen*, vu de l'extérieur, par le même ; à gauche : la *Maison d'éducation des Loges*, par Desgoffe ; une *Procession dans le cloître de la maison de Saint-Denis*, par Chardin, et la *Maison d'éducation de Saint-Denis* vue du côté du parc, par Paul Flandrin.

Vient ensuite le salon extrêmement remarquable, dit des grands chanceliers. La lumière y pénètre par des baies ovales s'ouvrant sur un plafond vitré, ainsi que par deux cintres à jour, garnis de grilles et formant tribunes.

Tout à l'entour, on peut dire que le pinceau de nos premiers artistes a inscrit l'histoire même de la Légion d'honneur. A mi-hauteur apparaissent, dans leurs cadres d'or ovales, les portraits en uniforme des grands chanceliers, dont on trouvera les noms et les notices au chapitre suivant.

A droite, un riche pupitre attire immédiatement les regards : il supporte l'exemplaire unique du *Livre d'or de la Légion d'honneur*, tiré sur parchemin-vélin par l'Imprimerie nationale et somptueusement relié ; on sait qu'il contient les noms de tous les souscripteurs qui ont coopéré à la reconstruction du Palais. Au-dessus, se détache, tant il est vivant, un magnifique portrait en



Grand salon de la Rotonde.

pied du fondateur de l'Ordre, le Premier Consul Bonaparte, peint par Yvon d'après une œuvre de l'époque et dont on a vu une reproduction au premier chapitre.

Deux importantes compositions surmontent les portes : l'une, due également à Yvon, représente *Napoléon I^{er} décorant des artistes* ; l'autre, due à Viger, d'après la toile bien connue de Debret, reproduit la *Distribution des croix par l'Empereur aux Invalides*.

La coupole du plafond est de Jean-Paul Laurens : inutile d'ajouter qu'elle est de la plus grande beauté. On y voit le général Bonaparte entouré des grands chanceliers ; devant lui, le Génie de l'Histoire écrit sur son Livre

d'or les noms des hommes illustres dont la Légion d'honneur récompense les services.

Il faut citer encore diverses inscriptions placées en plusieurs endroits :

« 29 floréal an X (19 mai 1802). Bonaparte, Premier Consul, proclame loi de la République le décret rendu par le Corps législatif portant création d'une Légion d'honneur pour récompenser les services civils et militaires. »



Salon de l'Aurore.

« 13 floréal an XII (3 mai 1804). Acquisition, par le premier grand chancelier, comte de Lacépède, de l'Hôtel de Salm, pour être affecté à l'administration de la Légion d'honneur et à la résidence des grands chanceliers. »

« 23 mai 1871. Incendie du palais et des archives de la Grande Chancellerie par les bandes insurrectionnelles de la Commune. »

« Réédification du palais et des bureaux de la Légion d'honneur, au moyen d'une souscription ouverte parmi les membres de l'Ordre, sur l'initiative du général Vinoy, grand chancelier. »

Aux quatre coins du salon sont appliquées de hautes vitrines renfermant les spécimens de toutes les décorations françaises et étrangères.

Enfin, le grand tapis qui recouvre le parquet, connu sous le nom de *tapis des seize cohortes*, porte au centre une croix de la Légion d'honneur autour de laquelle rayonnent des faisceaux romains en souvenir des seize cohortes. Cette pièce unique sort de la manufacture d'Aubusson.

Faisant suite au salon des grands chanceliers, le grand salon de la Rotonde, le plus vaste et le plus riche du palais, prend jour, sur les parterres du quai d'Orsay, par cinq hautes fenêtres et est surmonté par la coupole qu'on aperçoit à l'extérieur du monument.



Salle à manger.

Cette coupole est superbement décorée par une lumineuse apothéose de Napoléon I^{er}, due à Maillot. L'Empereur se tient debout au milieu des hommes illustres, savants, guerriers, héros et héroïnes, ayant combattu pour le pays ou contribué, dans toutes les branches de l'activité humaine, à sa grandeur et à sa gloire.

Quatre importantes compositions d'Achille Sirouy complètent la décoration ; leurs sujets sont empruntés aux plus mémorables époques de l'histoire de France, savoir :

Charlemagne, couronné par la Victoire, reçoit la soumission des Saxons ; Création du collège de France par François I^{er} ; Glorification des conquêtes de Louis XIV ; Napoléon législateur.

Puis douze médaillons symbolisent les plus nobles emplois de l'esprit humain en la personne des hommes les plus marquants de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e : l'*Industrie*, représentée par Philippe de Girard ; la *Poésie*, par Casimir Delavigne ; la *Musique*, par Boïëldieu ; la *Peinture*, par Gros ; l'*Agriculture*, par Parmentier ; la *Marine*, par La Pérouse ; la *Guerre*, par Masséna ; la *Justice*, par Malesherbes ; l'*Architecture*, par Percier ;



Cabinet du grand chancelier.

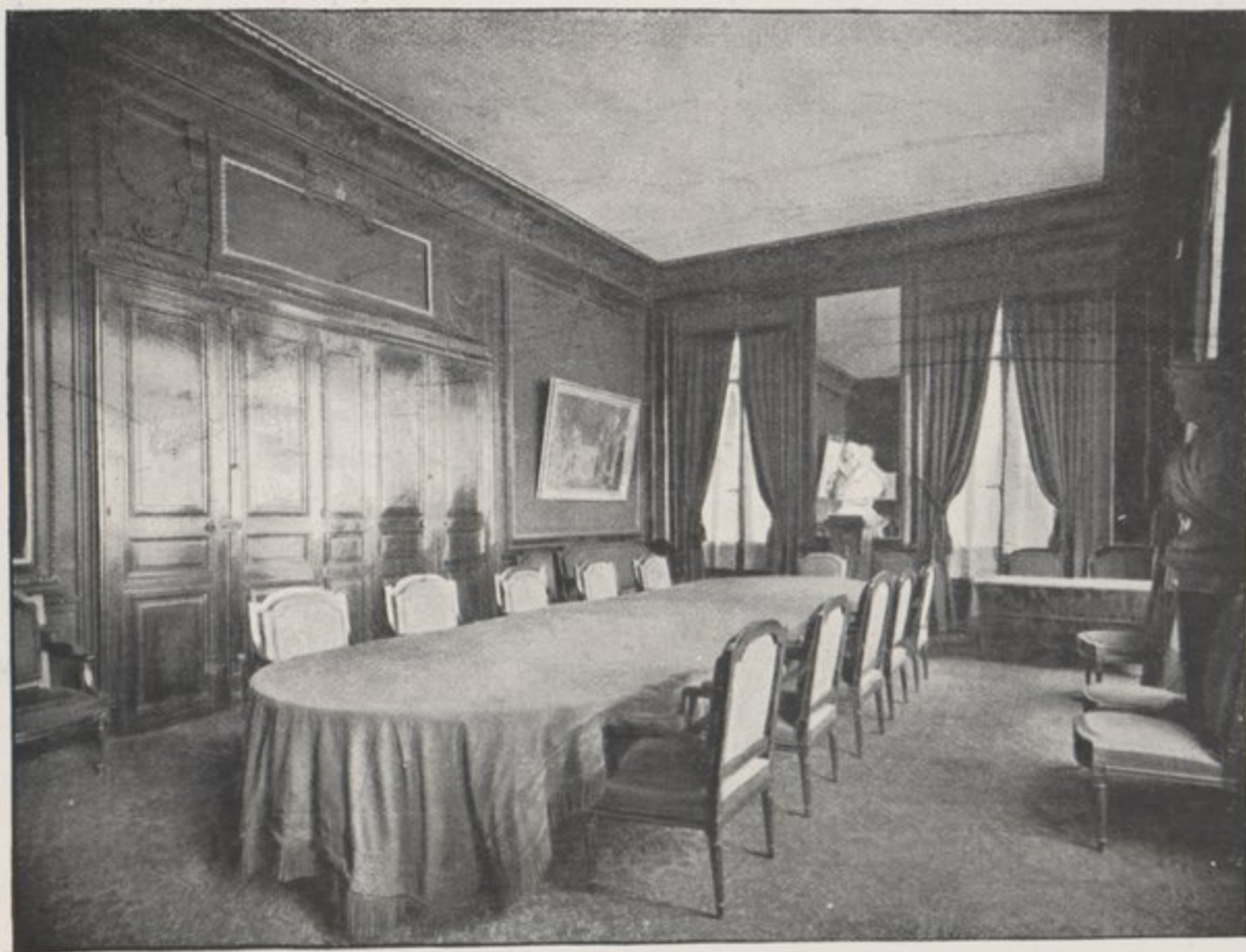
la *Sculpture*, par Houdon ; la *Médecine*, par Larrey ; le *Commerce*, par Richard Lenoir.

Il faut encore mentionner la belle pendule, style Empire, et la paire de candélabres qui ornent la grande cheminée, ainsi que le grand lustre de cristal descendant du milieu de la coupole. Tous ces objets ont été donnés par Richard Wallace, membre de la chambre des Communes d'Angleterre, nommé, en 1873, commandeur de la Légion d'honneur pour ses généreuses libéralités à la Ville de Paris¹, et dont le fils, Edouard Wallace, attaché pen-

¹ Richard Wallace avait déjà précédemment souscrit pour 10 000 francs en vue de la reconstruction du palais.

dant la guerre de 1870 à l'état-major du général Vinoy, avait lui-même obtenu la croix de chevalier.

A droite du salon de la Rotonde s'ouvrent plusieurs autres salons de réception, garnis de meubles rares et d'objets d'art¹, et dont les plafonds et les dessus de portes représentent des allégories mythologiques. Ils conduisent à la grande salle à manger, pièce aux vastes dimensions, où cent



Salle du conseil de l'Ordre.

convives peuvent prendre place. Le plafond, peint par Bin, a pour sujet l'Harmonie. Sur un vaste panneau les yeux sont attirés par la toile célèbre d'Hennequin, représentant la *Distribution des aigles par Napoléon I^{er} au camp de Boulogne*, copiée avec une rare perfection par Albert Fournier.

Dans la partie gauche du rez-de-chaussée est situé le cabinet du grand chancelier, qu'ont successivement occupé, depuis la reconstruction du palais,

¹ Le riche mobilier garnissant les salons du Palais de la Légion d'honneur appartient au Garde-meuble de l'État.

les généraux Vinoy, Faidherbe, Février et où actuellement dirige l'administration de l'Ordre le général duc d'Auerstaedt.

Auprès se trouve le cabinet des officiers d'ordonnance¹; un peu plus loin la salle des délibérations du conseil de l'Ordre, au milieu de laquelle se déploie la traditionnelle table administrative, recouverte d'un tapis de drap brun. Un buste du Premier Consul, d'une fière allure, sculpté par Oliva, détache la blancheur de son marbre sur le fond sombre et sévère des tentures voisines. Enfin voici le cabinet du secrétaire général où tant de visiteurs ont reçu le plus bienveillant accueil.

Quant aux divers bureaux de l'administration, ils occupent trois étages du bâtiment annexe, dont l'entrée porte le numéro 1 de la rue Solferino.

Ajoutons que les jardins en terrasse sur le quai d'Orsay ont des statues, des bustes, des vases, de même que les entre-colonnements qui sont appliqués aux deux façades du monument.

Le Palais de la Légion d'honneur est incontestablement, au point de vue de l'architecture, un des édifices les plus achevés et les plus séduisants de la capitale. Il attire, retient et charme l'attention, non seulement par la souplesse et l'harmonie de ses lignes si pures, mais aussi par l'heureuse recherche de ses détails et par la conception savante autant qu'originale de son ensemble.

Plaise à Dieu qu'il n'ait pas, dans l'avenir, trop à souffrir du voisinage industriel, bruyant et incommode, qu'on ne lui a pas épargné !

¹ Les officiers d'ordonnance du général Davout, grand chancelier, sont MM. de Reviers de Mauny et Taurignac, chef d'escadron et capitaine d'artillerie.

CHAPITRE IX

LES GRANDS CHANCELIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Si l'une des ailes du château de Versailles porte à son fronton : « A toutes les gloires de la France, » on pourrait presque inscrire : « Aux gloires militaires de la France au XIX^e siècle » en tête du chapitre où sont réunis les portraits des grands chanceliers : car, tous les grands chanceliers, sauf deux, comptent parmi les plus hautes illustrations de nos armées. Pour être préposé à une institution qui, dans le monde entier, est le symbole de l'Honneur et de la Patrie, il faut nécessairement avoir donné l'exemple de talents supérieurs et de rares vertus.

Ainsi que nous l'avons vu, le premier grand chancelier n'était pas un soldat; c'est même sans doute à cause de cela qu'il avait été préféré.

En choisissant Lacépède, savant universellement connu et apprécié, Bonaparte et le grand conseil firent comprendre que la nouvelle Légion, à la différence des anciens ordres de chevalerie, n'était pas exclusivement militaire, puisque le personnage chargé de son administration ne portait pas l'épaulette.

Si, aux yeux des contemporains, le nom de Lacépède, pour un poste aussi élevé, ne s'imposait point, sa désignation ne surprit pas cependant et fut accueillie avec faveur.

Bernard-Germain-Étienne de la Ville-sur-Ilion, né à Agen le 26 décembre 1756, pouvait prétendre à une haute origine : sa famille ayant fourni un régent à la Lorraine et étant alliée aux princes de Bourgogne, de Lorraine et de Bade. Il avait droit, paraît-il, au titre de duc de Mont Saint-Jean, et écartelait les armes de la Ville de celles de Bourgogne et de Lorraine.

Le comte de la Ville, son père, lieutenant général de la sénéchaussée d'Agen, lui donna le nom de Lacépède, porté par un oncle maternel ayant choisi l'enfant pour héritier, à la condition qu'il perpétuât et son titre et son nom.

Le jeune Lacépède reçut une instruction remarquable dont profitèrent merveilleusement son esprit vif et ardent et son âme à la fois impressionnable et élevée.

Les œuvres de Buffon, mises de bonne heure entre ses mains, devinrent l'objet d'un culte exalté ; et l'harmonie de la nature, dont sa précoce intelligence était comme imprégnée, lui inspira l'amour passionné de la musique, ce qui ne l'empêchait pas de se livrer, par surcroît, à des expériences scientifiques.

Tandis qu'à peine âgé de vingt ans, il soumettait à Buffon d'intéressants essais sur l'électricité et l'aimant, il composait une partition sur l'*Armide* de Quinault, et la pièce faillit être représentée à Paris. Sur ces entrefaites, un prince allemand lui offrit un brevet de colonel dans les troupes des Cereles de l'Empire ; et le voilà parti passer deux ans au delà du Rhin. Quand il revint, il n'avait pas même vu, dit-on, son régiment.

De 1781 à 1789, parurent ses premiers travaux de physique et d'histoire naturelle, notamment son *Histoire naturelle* des quadrupèdes ovipares et des serpents. Leur succès rendit bientôt célèbre le nom du jeune auteur, qui, désigné de la sorte aux suffrages populaires dès le début de la Révolution, devint successivement député extraordinaire de la ville d'Agen près l'Assemblée Constituante, puis membre du Conseil général du département de Paris, président des électeurs, député de Paris à l'Assemblée législative en 1791 et président de cette assemblée.

Attaché, dans la suite, comme secrétaire de la Société des savants, au Jardin des Plantes, il passa à la campagne, absorbé dans ses études, tout le temps de la Terreur ; aussi, lorsque le calme fut rétabli, n'ayant été mêlé ni compromis dans aucun des événements qui venaient de bouleverser le pays, pouvait-il aspirer aux plus hauts emplois. Nommé, en 1796, membre de l'Institut national dans la section de zoologie et d'anatomie, il était du nombre des hommes nouveaux que devait infailliblement utiliser et grandir l'auteur victorieux du 18 brumaire. Il entre, en effet, après la Constitution de l'an VIII, au Sénat et en devient, en 1801, président.

Ces diverses situations, en lui procurant l'avantage d'être en rapport constant avec Bonaparte, permirent à celui-ci d'apprécier ses rares et multiples facultés.

De cette époque date l'estime véritable, qui ne se démentira plus, éprouvée par le Premier Consul pour son collègue de l'Institut. A la fin de 1802, la santé de M^{me} de Lacépède, née Jubé, déjà compromise, donnait les plus vives inquiétudes. Bonaparte, connaissant les liens de touchante affection

unissant les deux époux, écrit « au citoyen Corvisart » son médecin, le billet suivant, plein de tact et de délicatesse :

« Saint-Cloud, 3 frimaire an XI (24 novembre 1802).

« Je vous prie, mon cher Corvisart, d'aller voir le grand Juge¹ et le citoyen Lacépède. L'un est malade depuis huit jours, ce qui me fait craindre qu'il ne tombe entre les mains de quelque mauvais médecin ; l'autre a sa femme malade depuis longtemps ; donnez-lui un bon conseil qui puisse la guérir ; vous sauvez la vie à un homme bien estimable et que j'aime beaucoup.

« BONAPARTE². »

Ces dernières lignes ne sont pas d'un cœur insensible comme on s'est plu à représenter celui qui les a tracées. Hélas ! le bon conseil de Corvisart ne put réussir à guérir la malade, qui ne tardait pas, au commencement de janvier suivant, à s'éteindre dans les bras de son époux désolé³.

Aussitôt qu'il apprend cette triste nouvelle, le Premier Consul s'empresse d'écrire à Lacépède :

« Saint-Cloud, 22 nivôse an XI (12 janvier 1803).

« Vous avez fait une perte affreuse ; l'idée de vos peines en est une grande pour moi. Le grand nombre de personnes qui vous aiment partagent votre douleur. Je vous remercie de la part que vous prenez à ce qui me concerne. Venez à Saint-Cloud demain jeudi, à cinq heures et demie ; j'ai besoin de vous voir.

« BONAPARTE⁴. »

Nommé, le 14 août 1803, sous le Consulat, grand chancelier de la Légion d'honneur, Lacépède déploie autant de zèle que d'activité en vue de poser les bases de la nouvelle institution. On peut dire que, s'il n'en a pas été le fondateur, il en devient le véritable organisateur, pourvoyant, presque seul, à toutes les exigences d'une aussi vaste administration. Mais, lorsque, au commencement de mai de l'année suivante, l'établissement de l'Empire fut décidé, l'ordre des choses, sur le point d'être inauguré, lui inspire de graves scrupules. Que va devenir le grand chancelier de la Légion d'honneur en présence des hauts dignitaires qui prendront place auprès du trône ? Il croit

¹ Claude-Antoine Régnier, plus tard duc de Massa, alors ministre de la justice.

² *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. VIII, n^o 6448.

³ Jusqu'à sa mort, Lacépède fut inconsolable. M^{me} de Lacépède, en prévision de sa douleur, avait écrit douze lettres qu'elle confia à un ami en lui disant : « Un mois après ma mort, mettez la première de ces lettres à la poste et ainsi de suite à la fin de chaque mois. » Sa tendresse avait imaginé ce touchant stratagème pour adoucir l'amertume des premiers moments de la pénible séparation. (A. Regnault. *Notices sur les grands chanceliers de la Légion d'honneur.*)

⁴ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIII, n^o 6538.

de son devoir d'exprimer ses craintes à celui qui, dans quelques jours, va être son souverain.

« Le 23 floréal an XII (13 mai 1804).

« Citoyen Premier Consul,

« Je vous demande pardon de vous parler de moi ; mais c'est la première fois et jamais l'occasion ne sera plus favorable.

« J'ai trouvé jusqu'à présent, citoyen Premier Consul, dans l'exercice des fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur, trois avantages bien précieux pour moi : l'honneur d'approcher quelquefois de vous ; l'agrément de correspondre avec ce que l'armée, la flotte, les lettres et les magistratures ont de plus recommandable pour les intérêts bien chers aux amants de la gloire ; la satisfaction de concourir à l'exécution d'un plan tracé par le génie du grand homme qui donnera son nom à son siècle. Ces trois avantages vont disparaître.

« Les titulaires des grandes dignités de l'Empire écarteront le grand chancelier, et, comme intermédiaires nécessaires, l'éloigneront de l'Empereur. C'est à l'archichancelier de l'Empire, au connétable, au grand amiral, etc., que les magistratures, l'armée et la flotte adresseront avec raison leurs demandes pour les faire parvenir avec succès à l'Empereur.

« Tous les rouages nécessaires pour l'exécution de vos projets sur la Légion d'honneur sont prêts et conformes aux dessins que vous avez bien voulu donner. La main la moins expérimentée pourra aisément les rassembler, et, au premier signal de votre volonté, la machine jouera. Il ne pourra rester au grand chancelier qu'une correspondance de bureau vaine et fatigante et une administration minutieuse de quelques domaines dont rien ne le dédommagera.

« Daignez me permettre, citoyen Premier Consul, de remettre en vos mains le dépôt que vous avez bien voulu me confier.

« Pline a consacré une grande partie de son temps aux affaires publiques ; mais je doute qu'il eût été bien aise de s'en occuper si Vespasien ne l'avait appelé très souvent auprès de lui.

« Il me restera, citoyen Premier Consul, un honneur que je mets au-dessus de tous et que rien ne pourra m'enlever : celui d'avoir été choisi par Bonaparte pour remplir le premier les fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur.

« Si vous daignez me nommer légionnaire, je serais très flatté d'être inscrit par vous sur la liste des plus braves, des plus habiles et des plus vertueux.

« J'aurai, dans mes fonctions de sénateur, des occasions de manifester mon dévouement à votre personne auguste et mon amour pour ma patrie.

« Je trouverai dans mon métier de naturaliste de quoi satisfaire l'ardeur pour le travail que la nature m'a donnée. En écrivant le nouvel ouvrage auquel je travaille, j'éprouverai plus d'une fois cette jouissance si chère à mon cœur de parler à nos neveux de l'attachement inviolable, de la vive admiration, de la vénération profonde que vous a voués l'homme le plus indépendant par caractère et le plus dépendant de vous par ses sentiments et par sa reconnaissance.

« J'ai l'honneur, citoyen Premier Consul, de vous présenter l'hommage de mon plus profond respect.

« B.-G.-E.-L. LACÉPÈDE¹. »

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

Cette lettre, la première de la longue correspondance que le grand chancelier adressera à l'Empereur, est intéressante à plus d'un titre. Si elle contient déjà ces louanges excessives qui ont valu à son auteur la réputation d'un adulateur sans dignité et sans mesure, elle n'en est pas moins un acte d'un rare désintéressement, justifiant cette indépendance de caractère qu'il revendique, il faut l'avouer, avec une certaine fierté. Étaient-ils nombreux, à cette époque, les hommes capables, spontanément, de se démettre de l'une des plus hautes charges d'un gouvernement sur le point d'être transformé en puissant empire ? Et qu'on ne suppose pas que Lacépède « ne remette le dépôt à lui confié » qu'avec la certitude de voir son offre repoussée ? Un tel calcul aurait pu être déjoué, et Vespasien était bien homme à rendre Pline à ses chères études de naturaliste. Nous verrons, du reste, par la suite, combien peu Lacépède tenait à la place de grand chancelier.

Le Premier Consul attachait trop de prix au dévouement sans bornes de celui qui venait de se qualifier « le plus dépendant » de ses admirateurs, pour se priver, en pareil moment, de ses services. Il lui répond :

« Saint-Cloud, 24 floréal an XII (14 mai 1804).

« Citoyen Lacépède, grand chancelier de la Légion d'honneur, le nouvel ordre des choses laisse votre place dans toute son intégrité. Il me serait impossible de vous remplacer, et je crois trop à la vérité des sentiments que vous m'exprimez dans votre lettre pour penser que vous persistiez dans votre projet. L'archichancelier ne peut remplir les fonctions de chancelier de la Légion d'honneur ; tout ce qui tient à cette Légion doit rester et se consolider dans son organisation actuelle.

« BONAPARTE ¹. »

Cet appel aux sentiments, dont son cœur était plein, transporta d'enthousiasme et de joie le grand chancelier. A peine lui est-il parvenu qu'il s'empresse d'en témoigner toute sa gratitude.

« Le 25 floréal an XII (15 mai 1804).

« Citoyen Premier Consul,

« Quels projets pourraient tenir contre le brevet d'honneur que vous venez de m'accorder !

« Comme citoyen, je donnerais ma vie pour le chef de l'État ; Lacépède la donnerait mille fois pour vous.

« Daignez agréer l'hommage de ma reconnaissance et de mon profond respect.

« LACÉPÈDE ². »

Ces protestations ardentes ne sont pas de vaines formules de courtoisie. Lacépède, naturellement dévoué, se donnait tout entier à Napoléon ; il dépen-

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. IX, n° 7747.

² *Archives nationales*, AFIV, 1037.

sera, au service de son auguste protecteur et maître, et ses forces et sa fortune ; car, si nous allons le voir avide de prérogatives et d'honneurs, plus peut-être pour rehausser son poste toujours davantage qu'en vue de satisfaire une égoïste ambition, il fera preuve, au point de vue pécuniaire, d'un désintéressement à peine croyable : remplissant sans rétribution pendant plusieurs années l'emploi dispendieux qui lui était en quelque sorte imposé.

Par exemple, dès le début de l'Empire, soucieux d'assurer à la Légion d'honneur une des premières places dans l'État, il surveille avec un soin jaloux tout ce qui peut contribuer à préciser et à consacrer le rang que lui attribue sa position officielle. Dans une longue lettre adressée à l'Empereur le 13 messidor an XII (2 juillet 1804), il se plaint du peu de concours qu'il rencontre dans les ministres, et il explique en terminant :

« Sire,

« C'est ainsi qu'on attribue au grand chancelier des fonctions ou des actes différents de ceux qui lui appartiennent ; et cette supposition ne pourrait que nuire au grand chancelier et même à la Légion, surtout si, dans la suite, le grand chancelier ne trouvait pas, dans le grand trésorier, un homme aussi digne, à tous les égards, d'estime, de vénération et d'attachement que le comte Dejean, dont l'amitié m'honore.

« Dans un moment où le cérémonial est devenu une chose importante, ce qui regarde la place de grand chancelier est resté dans un vague d'autant plus désagréable qu'il est pénible de s'occuper longtemps de cérémonie et d'employer son adresse à maintenir au degré d'élévation convenable une place, par laquelle, au contraire, on devrait être soutenu.

« Sire, Votre Majesté Impériale a fait beaucoup trop pour Lacépède, mais, qu'elle me permette de lui dire, elle n'a pas encore assez fait pour le grand chancelier. Je crois nécessaire, pour le bien de la Légion, qu'elle ôte, de ce qui compose ou environne cette place, ces incertitudes, ces déterminations vagues et ces disparates contre lesquelles je n'ai pu lutter qu'en cherchant à substituer, à toutes les idées relatives à la place de grand chancelier, celle de la bienveillance dont on croit que Votre Majesté Impériale daigne m'honorer.

« En soumettant ces réflexions à Votre Majesté Impériale, j'aurais craint peut-être de paraître lui présenter une prière intéressée si ma santé, qui s'altère chaque jour, ne me faisait pas entrevoir comme prochain le moment où je ne pourrai plus me livrer au travail régulier et périodique que commande à des heures fixes une administration aussi importante que celle de la Légion et où mes forces ne répondront plus à mon zèle.

« Quant à mon admiration et à mon dévouement pour votre auguste personne, le terme ne peut en être que celui de ma vie. Que Votre Majesté Impériale agrée le nouvel hommage de mon profond respect !

« LACÉPÈDE¹. »

Le labeur qu'avait à supporter Lacépède était immense, car les affaires de la Légion d'honneur s'étendaient sur la France agrandie et même sur une

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

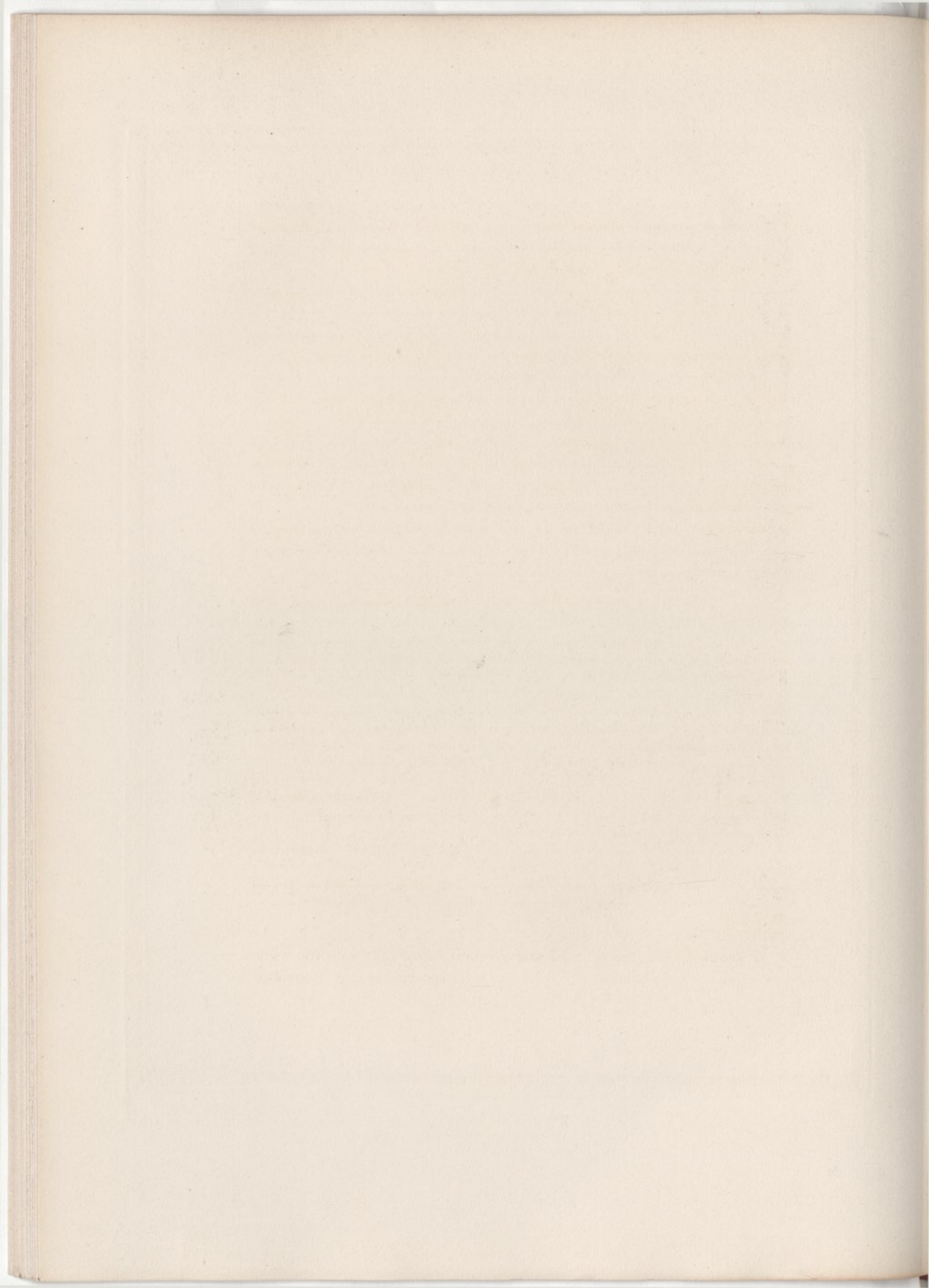


Delégation Chancel

H. Lacroix, Editeur

Lucipède
Premier Grand Chancelier de la Légion d'Honneur

MAISON D'EDUCATION DE SAINT DENIS



moitié de l'Europe ; et, non seulement il avait à administrer la Légion, mais, à chacune de ses nouvelles nominations à la présidence du Sénat, il reprenait la direction des travaux de cette assemblée ; enfin, jamais il ne put se résoudre à l'abandon de ses études scientifiques. Dès l'enfance, il est vrai, on l'avait accoutumé à tous les genres d'assiduité et d'application. Doué d'un jugement rapide et sûr, il comprenait vite et décidait sans hésitation. Très sobre, ne buvant, depuis l'âge de sept ans, que de l'eau, mangeant peu, dormant à peine, jour et nuit il pensait, réfléchissait, coordonnait. Qu'il pût suffire à de si nombreuses et différentes occupations, Napoléon, lui-même si extraordinaire à cet égard, s'en montrait surpris. Lui ayant demandé quel était son secret : « C'est, répondit Lacépède, que j'emploie la méthode des naturalistes. » Et Cuvier, en rapportant ce propos, ajoute : « Le mot, sous l'apparence d'une plaisanterie, a plus de vérité qu'on ne le croirait. » L'habitude de l'analyse et du classement imprime, en effet, au cerveau une singulière perspicacité et une incomparable puissance de discernement.

Bientôt le grand chancelier se voit dans la nécessité de signaler au souverain une certaine négligence, pour ne pas dire mauvaise volonté, à rendre aux légionnaires les honneurs qui leur sont dus.

« Le 11 vendémiaire an XIII, l'an I^{er} du règne de Napoléon (3 octobre 1804).

« Sire,

« Plusieurs sénateurs se sont plaints à moi hier matin de ce que plusieurs factionnaires refusaient de porter ou de présenter les armes aux membres de la Légion qui ne sont pas en uniforme militaire, malgré les décrets rendus à ce sujet par Votre Majesté Impériale. J'avais reçu déjà plusieurs plaintes semblables de plusieurs légionnaires, et je m'étais aperçu bien souvent moi-même de ce manquement des factionnaires. Lorsque les sentinelles me reconnaissent, elles paraissent observer les décrets avec beaucoup de zèle ; mais, lorsqu'elles ne savent pas que je suis le grand chancelier, elles ne rendent le plus souvent aucun honneur à la décoration que j'ai l'honneur de porter.

« Plusieurs membres de la Légion, qui prennent le plus vif intérêt à l'institution que Votre Majesté Impériale a créée, se croient obligés de cacher leur décoration lorsqu'ils doivent passer devant des factionnaires, pour ne pas compromettre, disent-ils, un signe sacré pour eux et qu'ils voudraient voir plus respecté...

« ... Votre Majesté Impériale ne sera pas étonnée que, lorsqu'une institution est liée avec les plus grands intérêts de l'État, avec toutes les ambitions, toutes les vertus et toutes les nuances de l'amour-propre, celui qui est chargé de l'exécution des plans soit obligé d'avoir souvent recours au génie qui l'a conçue et dont rien ne peut remplacer l'influence¹. »

Et Lacépède avait raison. Si, dès les premiers moments, il n'avait pas tenu constamment et fermement à ce que rien ne vint porter atteinte au prestige,

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

qu'il voulait respecté par tous, de la nouvelle institution, la Légion d'honneur n'aurait peut-être pas conquis la place hors de pair qu'elle occupe parmi les ordres de chevalerie des deux mondes.

Le couronnement de l'Empereur va lui fournir encore l'occasion de revendiquer les droits de la Légion.

« Le 9 frimaire an XIII (30 novembre 1804).

« Sire,

« J'apprends, par l'extrait du cérémonial que M. le grand maître des cérémonies vient de m'adresser, que Votre Majesté Impériale n'a pas encore nommé les cinq personnages qui doivent porter les offrandes.

« Il est de mon devoir de grand chancelier d'avoir l'honneur de faire observer à Votre Majesté Impériale que, lors du sacre des rois de France, les offrandes étaient portées par les cordons bleus. Les cordons bleus sont représentés par les grands officiers de la Légion d'honneur. Votre Majesté Impériale daignerait-elle honorer de son choix le grand chancelier, le grand trésorier qui sont les deux plus anciens des grands officiers de la Légion d'honneur et trois autres grands officiers parmi ceux qui n'ont pas de fonctions particulières à remplir pendant la cérémonie du sacre et couronnement et dont plusieurs, tels que les généraux Marmont, Klein, Lagrange et Gantheaume, etc., commandent en chef¹. »

Cette fois, Napoléon ne paraît pas avoir goûté le rappel des traditions usitées au sacre des rois de France. Le monarque, qui devait placer lui-même la couronne impériale sur sa tête et sur celle de Joséphine, avait sans doute ses raisons pour ne pas vouloir, en pareille occurrence, faire jouer le rôle des cordons bleus aux grands officiers de la nouvelle Légion ; car, au cours de la cérémonie solennelle de Notre-Dame, les offrandes, c'est-à-dire les deux cierges portant treize pièces d'or, les pains d'argent et d'or et le vase furent confiés à cinq aides de camp : MM. le général Savary, le colonel Lebrun, les généraux Lemarois, Caffarelli et Rapp. Le grand chancelier et le grand trésorier de la Légion d'honneur ne furent désignés pour aucune fonction spéciale². Lacépède en éprouve une vive contrariété qu'il dissimule de son mieux sur l'heure, mais qui ne fait que le confirmer dans son désir d'être déchargé de la lourde tâche qu'il a acceptée.

Le 26 fructidor an XIII (13 septembre 1805), il envoie à l'Empereur une seconde fois sa démission.

« Sire,

« Quelque zèle qui m'anime, il m'est impossible de remplir convenablement les fonctions de grand chancelier. Les incommodités très douloureuses, auxquelles je suis

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

² Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine (Bibliothèque nationale).

sujet depuis plusieurs mois et le régime auquel elles vont me forcer de me soumettre, ne me le permettent pas.

« J'ai l'honneur, Sire, de supplier Votre Majesté Impériale de vouloir bien nommer un grand chancelier à ma place.

« Je n'aurai plus, Sire, que des occasions bien rares de paraître devant Votre Majesté Impériale ; mais, si je suis assez heureux pour que mon nom soit prononcé devant elle, je la supplie de daigner penser un moment que, quelque étendue que son génie et ses victoires donnent à son empire, il ne renfermera jamais personne qui lui soit plus profondément dévoué que moi, qui l'admire plus vivement et qui conserve, avec une reconnaissance plus respectueuse, le souvenir de ses bontés.

« Puisse Votre Majesté Impériale et Royale en être persuadée comme j'ose quelquefois me flatter que la postérité le sera !

« LACÉPÈDE ¹. »

On peut dire qu'à partir de ce moment, le désir d'être relevé des fonctions et de la responsabilité de grand chancelier devient chez Lacépède une idée fixe. Il ne cesse d'adresser à l'Empereur la même prière, sans se lasser et, ce qui est plus surprenant, sans lasser Napoléon qui, tantôt, lui fait répondre qu'il ne peut accueillir ses requêtes, tantôt, — c'est le plus souvent, — n'a pas même l'air d'en avoir pris connaissance.

Le 31 janvier 1806, Lacépède termine une longue dépêche en ces termes :

« Sire,

« ... Votre Majesté Impériale et Royale ne dédaigne aucune prière. Je prends donc la respectueuse liberté de lui rappeler les observations que j'ai eu l'honneur de lui soumettre de vive voix et par écrit sur le dérangement progressif de ma santé, sur la place de grand chancelier et sur l'impossibilité où j'étais de remplir cette place, malgré tous mes efforts pour prouver à Votre Majesté mon dévouement et mon zèle.

« Ces observations, Sire, acquièrent chaque jour une nouvelle force ; j'ai l'honneur de supplier Votre Majesté Impériale et Royale de daigner me donner un successeur dans les fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur.

« Dans ma retraite, Sire, je jouirai bien vivement du spectacle qu'offrent les prodiges opérés chaque jour par Votre Majesté. J'éprouverai, plus que personne, l'admiration et l'amour qu'elle fait naître, et je ferai, pour tout ce qui pourra lui plaire, les vœux les plus ardents.

« J'ai l'honneur, Sire, etc...

« LACÉPÈDE ². »

Rien que, pour cette année 1806, nous comptons sept lettres toutes aussi pressantes. Elles font valoir « une espèce d'hydropisie commençante », les prescriptions des médecins, les exigences et les devoirs écrasants de la

¹ Archives nationales, AFIV, 1037.

² Archives nationales, AFIV, 1038.

fonction de grand chancelier ; elles signalent aussi, il faut l'avouer, les contrariétés que parfois elle procure.

« Ceux avec lesquels je travaille, écrit Lacépède le 26 mai, savent si, occupé tous les jours pendant sept ou huit heures des affaires de la Légion, ne pouvant pas seulement passer vingt-quatre heures à la campagne, n'ayant que la nuit pour mes travaux personnels, ayant donné, dans une seule année, plus de dix-neuf mille audiences particulières, j'oppose quelque constance à tout ce que j'éprouve ¹. »

Le 11 septembre, il insiste.

« Quelque dévoué que soit un soldat, quelque désir qu'il ait de donner sa vie pour son prince, il est forcé de demander sa retraite lorsque ses blessures ne lui permettent plus de servir. Sire, je suis ce soldat ². »

Le 19 septembre, sa supplication est vraiment touchante.

« Sire, tous les instants de Votre Majesté sont marqués par des bienfaits. Personne n'implore en vain votre bonté. Celui de vos sujets, qui est le plus respectueusement et le plus vivement attaché à Votre Majesté Impériale, serait-il le seul qu'elle refuserait ? Voudrait-elle le laisser sous un fardeau qu'il ne peut plus porter ³ ? »

Il ne craint même pas d'importuner le conquérant de ses doléances intempestives et vaines au milieu des combats et des victoires. Au lendemain d'Iéna, il renouvelle ses griefs et ses instances.

« ... Toutes les fois, Sire, écrit-il le 29 novembre, que Votre Majesté a daigné, par une indulgence qui m'a pénétré de reconnaissance, m'encourager à garder la place de grand chancelier, ce moment, si honorable pour moi, a été suivi de circonstances qui ont diminué de plus en plus les avantages de cette place.

« Depuis quelque temps, Sire, d'autres ministres que votre grand chancelier déterminent ou proposent à Votre Majesté Impériale et Royale tous les objets importants qui concernent la Légion d'honneur. Les deux derniers décrets que Votre Majesté a rendus à Berlin au sujet de la Légion le consacrent expressément... Je supplie Votre Majesté de m'ôter un assujettissement et une place qui n'ont plus ni motif ni dédommagement... Que Votre Majesté Impériale et Royale daigne donc me laisser retourner à mes anciens travaux ! Depuis quatre ans, je n'ai que quelques heures de la nuit pour tâcher de terminer des ouvrages qui seront le fruit de quarante ans de recherches et de méditations. »

Puis il profite de l'occasion pour oser se plaindre au monarque de la direction par lui donnée à la Légion.

« Il est de mon devoir, Sire, pendant qu'il m'est encore permis d'entretenir Votre

¹ *Archives nationales*, AFIV, 1038.

² *Idem.*

³ *Idem.*

Majesté de la Légion d'honneur de prendre la liberté de lui dire que cette institution, idée sublime de Votre Majesté et qui a produit des effets si merveilleux pendant qu'on l'a crue favorisée par Votre Majesté Impériale et Royale, a perdu une grande partie de son influence depuis qu'on a pensé que Votre Majesté ne lui accordait plus le même intérêt. Personne ne peut observer plus que moi les symptômes de ce décroissement. Bientôt, Sire, on ne verrait plus, dans la Légion, que les traitements qu'elle donne, et, si Votre Majesté ne veut pas qu'elle périsse, il est nécessaire qu'elle daigne la ranimer et la relever par quelque marque éclatante de sa bienveillance particulière¹. »

Veuf inconsolable, malade et excédé de travail, évidemment Lacépède se laisse aller à un accès de dépit, de lassitude et de découragement, que rien d'ailleurs ne justifiait. S'il n'avait cette excuse, il se montrerait par trop injuste envers son bienfaiteur, envers l'institution aux débuts de laquelle il avait présidé et, on peut dire, envers lui-même. Napoléon, encore une fois, lui pardonne ses désobligeantes récriminations ; et, toujours généreux à l'égard de « l'homme qu'il aime », il songe à lui rendre du courage en lui offrant la perspective d'inaugurer solennellement le grandiose monument qu'il fait convertir en Temple de la Gloire et qui est devenu l'église de la Madeleine.

« Posen, 11 décembre 1806.

« Quand vous aurez présidé à la première fête qui aura lieu dans le temple dont j'ai ordonné la construction, vous pourrez vous retirer ; mais pas avant ce temps-là. Je ne me souviens pas des décrets dont vous me parlez dans votre lettre ; mais ce dont vous pouvez être assuré, c'est de mon désir de donner le plus grand éclat à la Légion, et à vous, en particulier, des preuves de l'estime que je vous porte². »

Il n'en fallut pas davantage pour panser les blessures du cœur mobile du savant naturaliste. Le billet du héros lui fait tout oublier.

« Sire, répond-il le 21 décembre 1806, la lettre que Votre Majesté Impériale et Royale vient d'avoir la bonté de m'écrire, est pour moi au-dessus de tout. Puissé-je, Sire, donner ma vie pour Votre Majesté !

« Je suis, avec le dévouement, l'admiration et le respect les plus profonds, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale, le très obéissant, très fidèle serviteur et sujet,

« LACÉPÈDE³. »

Et le grand chancelier continue, avec un surcroît de zèle et d'application, sa tâche, toujours de plus en plus lourde, de contrôle, d'administration et de surveillance ; il n'a plus seulement à s'occuper des légionnaires de tous grades et de toutes nationalités, dont le nombre va sans cesse grandissant, à

¹ *Archives nationales*, AFIV, 1038.

² *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIV, n^o 11437.

³ *Archives nationales*, AFIV, 1038.

recevoir les innombrables visites des solliciteurs, à répondre aux milliers de lettres qui lui sont adressées, à gérer les biens des cohortes, dispersés un peu partout en France et à l'étranger, à préparer les budgets de l'Ordre, à diriger la comptabilité; il lui faut maintenant créer de toutes pièces les maisons d'éducation des filles des légionnaires qui venaient d'être instituées, réparer les bâtiments, élaborer les programmes et les règlements, choisir les directrices et surveillantes, nommer les élèves, etc.

Au bout de quelques mois, la fatigue l'accable de nouveau; et, les 15 mai, 20 août, 10 septembre, 16 décembre 1807, il sollicite encore son remplacement. Sa santé, répète-t-il à cette dernière date, lui fait éprouver « un découragement involontaire que rien ne peut surmonter »; elle ne lui a pas même permis, « depuis l'été dernier, d'aller une seule fois au château d'Écouen ». Il y a aussi, à sa retraite, « d'autres motifs »; « mais Votre Majesté, ajoute-t-il, est placée à une trop grande hauteur au-dessus de tout pour que j'ose les lui exposer. Qu'il me soit, cependant, permis de lui dire que, si elle me refusait la grâce pour laquelle, depuis plus de trois ans, j'implore sa bonté, le reste de ma vie serait bien malheureux ¹ ».

Quel étrange spectacle que celui de ce maître du monde, entouré de dignitaires et de fonctionnaires dont il ne sait comment assouvir l'avidité et l'ambition, et que rien ne peut décider à se séparer de son grand chancelier!

Les années 1808 et 1809 s'écoulaient dans les mêmes conditions. Les demandes de remplacement se continuent à intervalles presque réguliers. Pour consoler ce grand chancelier malgré lui, l'Empereur lui accorde successivement le titre de ministre d'État et le rang et les honneurs des grands officiers de l'Empire, satisfaction tardive et illusoire, car le pauvre savant « est menacé, ainsi qu'il le déclare lui-même, d'être bientôt forcé de passer une grande partie de ses jours dans son lit ». Puis, vers la fin de l'année 1809, à ces questions de santé viennent s'adjoindre des embarras d'argent. Lacépède était un généreux. Pour lui, les légionnaires formaient une seule famille dont les droits étaient confiés à sa garde et les intérêts à sa sollicitude. Aussi tout membre de la Légion d'honneur dans le besoin s'adressait-il à lui, sûr d'avance d'être secouru. « Chaque jour, rapporte un de ses biographes, il avait occasion de voir des légionnaires pauvres, des veuves laissées sans moyens d'existence. Son ingénieuse charité les devinait même avant toute demande. Souvent il leur faisait croire que ses bienfaits venaient de fonds publics qui avaient cette destination. Lorsque l'erreur n'eût pas été possible, il trouvait moyen de

¹ Archives nationales, AFIV, 1038.

« cacher la main qui donnait. » On en cite de touchants exemples. Un fonctionnaire de ses amis, ruiné par de fâcheuses spéculations, est forcé de quitter les siens qu'il laisse dans un état voisin de la misère. Lacépède fait remettre chaque mois à la femme de ce malheureux 500 francs, comme si cette

Sire

J'implore la bonté et la justice de Votre Majesté impériale et royale, je la supplie, Sire, de daigner m'accorder ma démission de la grande chambre

Les motifs qui déterminent mon intention présente, sont si puissants, si nombreux et d'une telle nature, que, si je n'y céde pas, je ne mériterais pas l'estime de Votre Majesté.



Je supplie Votre Majesté impériale et royale, Sire, de vouloir bien me rendre une sentence à un malheur plus grand que je ne pourrais l'exprimer. Je déplore au quel de l'honneur de Votre Majesté, le talent de ma vie et respectueuse reconnaissance pour la grâce que je lui supplie de m'accorder et l'honneur d'une démission et d'un dévouement pour Votre Majesté, qu'elle videra au dévouement et à l'obéissance de qu'on me

Je suis avec le plus profond respect

Sire

de Votre Majesté impériale et royale

Le très obéissant
et très fidèle serviteur et sujet
L. J. de Lacépède

Le 7 mars 1807.

Lettre de Lacépède à Napoléon.

somme lui était envoyée par son mari. Une autre fois, c'est un des employés de la grande chancellerie qui, forcé d'emprunter 10 000 francs, a promis sa propre place en retour à son prêteur. Lacépède refuse de ratifier un tel marché, mais il fait compter les 10 000 francs à son subordonné ; et, quand celui-ci veut prendre des engagements pour s'acquitter, il se borne à lui répondre : « C'est impossible ; je ne prête jamais. »

On comprend à quel point devient onéreuse une telle passion de bienfaisance. Ne touchant aucun traitement, le grand chancelier dut un jour constater que ses ressources étaient épuisées et son patrimoine en souffrance. Se trouvant hors d'état de faire face, au point de vue pécuniaire, à ce qu'il appelle « les dépenses indispensables connues ou secrètes » de sa charge, Lacépède se résigne à demander encore une fois à l'Empereur d'être relevé de son emploi. Sa lettre lui fait trop d'honneur pour n'être pas entièrement citée.

« Le 6 novembre 1809.

« Sire,

« La dernière crise qu'a présentée mon incommodité habituelle dure encore, et il m'est impossible d'être plus d'une heure en voiture sans souffrir des douleurs très vives et sans voir augmenter mes palpitations de cœur, etc...

« Quelle peine n'éprouverai-je pas, Sire, d'être privé peut-être pour longtemps encore de voir Votre Majesté Impériale et Royale ! Que Votre Majesté daigne me permettre de lui rappeler la très humble prière que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 29 octobre.

« Indépendamment de l'obstacle que ma mauvaise santé met à la continuation de mes fonctions de grand chancelier, il en est un autre, dont j'espérais n'être jamais obligé de parler à Votre Majesté ; mais les circonstances relatives à ce dernier obstacle sont devenues trop pressantes pour ne pas m'y forcer.

« Depuis près de sept ans, Sire, que je remplis les fonctions de grand chancelier, cette place exige de moi, pour des dépenses indispensables connues ou secrètes, une somme annuelle de 25 à 30 000 francs. J'y ai pourvu, pour la plus grande partie, par des emprunts successifs ; mais, aujourd'hui, je ne puis plus les continuer parce que mes propriétés patrimoniales ne peuvent plus répondre de nouvelles sommes et que j'ai des intérêts très considérables à payer. Si je venais à mourir aujourd'hui, j'aurais ruiné mes enfants.

« D'un autre côté, le grand chancelier ne doit pas avoir de traitement : 1° parce que les fonds de la Légion d'honneur doivent être plutôt employés à faire vivre les pauvres soldats légionnaires retirés dans leurs foyers ; 2° parce que ce traitement obligerait à de nouvelles dépenses qui en absorberaient le montant ; 3° parce qu'il ferait perdre au grand chancelier l'influence nécessaire pour remplir les intentions de Votre Majesté.

« Mais que Votre Majesté Impériale et Royale daigne m'accorder une démission que ma mauvaise santé réclame d'ailleurs si fortement, et tout sera changé. Avec un peu de temps, d'ordre et d'économie, je libérerai mes propriétés, je paierai toutes les dettes que la place de chancelier m'a fait contracter et je serai délivré de l'inquiétude cruelle de laisser mes enfants et les petits-enfants qu'ils vont me donner dans un état que je n'avais pas craint pour eux.

« Maintenant, Sire, que j'ai exposé ma position à Votre Majesté, j'ose espérer, de sa bonté qui égale sa puissance et sa gloire, qu'elle va daigner m'accorder un successeur dans la place de grand chancelier. Quelle reconnaissance n'éprouvera pas celui qui ne le cédera à personne par sa vive admiration et par son profond respect pour Votre Majesté ! »

¹ Archives nationales, AFIV, 1039.

Cette lettre simple et digne, que bien peu de grands personnages de l'époque, d'ordinaire si avides d'honneurs et de richesses, eussent signée, parvint à l'Empereur à Fontainebleau où se trouvait alors la cour. Napoléon, dès le lendemain, s'empressait de répondre.

« *Au Comte de Lacépède, grand chancelier.*

« Fontainebleau, 7 novembre 1809.

« Je ne puis que vous savoir mauvais gré de m'avoir laissé ignorer l'état de vos affaires, d'autant plus que j'avais toujours senti que la place que vous occupez devait exiger de fortes dépenses. L'idée que le grand chancelier ne doit pas avoir de traitement n'est pas sensée puisqu'il est obligé à une grande représentation. Un moyen naturel et juste d'indemnité, c'est que, sur les fonds de la Légion d'honneur, conformément au décret que j'ai pris, vous touchiez un traitement de 40 000 francs depuis le jour de votre nomination. Quant aux motifs que vous alléguiez pour votre santé, je ne puis y adhérer ni consentir à ce que vous quittiez votre place : il faut mourir sous le harnais¹. »

Décidément l'Empereur considérait la place de grand chancelier comme étant à vie ; il y condamnait Lacépède à perpétuité ; mais il faut reconnaître que, grâce au généreux subside, rétroactivement alloué, le fardeau imposé se trouvait singulièrement allégé : car Lacépède allait toucher plus de 200 000 francs.

Lacépède, sur l'heure, remercie l'Empereur d'un tel bienfait :

« Le 8 novembre 1809.

« Sire,

« Je m'empresse de présenter à Votre Majesté Impériale et Royale l'hommage de tous les sentiments que me fait éprouver la marque de bonté si touchante et si honorable pour moi que Votre Majesté vient de daigner m'accorder. Vous m'ordonnez, Sire, de mourir votre grand chancelier ; puissé-je être assez heureux pour prouver à Votre Majesté, par le sacrifice de ma vie, tout mon dévouement à sa personne sacrée !

« Pour mieux remplir ses intentions, je vais, si Votre Majesté ne me donne pas d'ordre contraire, occuper, au Palais de la Légion d'honneur, un petit appartement préparé depuis près de deux ans, afin que, si mes incommodités m'obligent, de temps en temps, à garder ma chambre, je sois toujours au milieu de mes bureaux et je puisse ne pas cesser d'expédier les affaires. Cet arrangement ne coûtera rien à la Légion.

« Votre Majesté a bien voulu mettre à ma disposition un arriéré bien considérable. J'ose espérer qu'elle daignera me permettre d'en employer une grande partie, sous le nom de fonds de la Légion, à un accroissement de gratifications en faveur de soldats légionnaires retirés.

« Quel que soit l'état de ma santé, je serai dimanche prochain à Fontainebleau. Puisse Votre Majesté Impériale et Royale me permettre d'avoir le bonheur, si grand pour moi, de la voir et de lui offrir le tribut de ma vive et respectueuse reconnaissance ainsi que de ma profonde admiration !

« LACÉPÈDE². »

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XX, n° 16000.

² *Archives nationales*, AFIV, 1039.

Jusque-là, Lacépède n'avait pas osé, par scrupule, s'installer dans le Palais de la rue de Lille où il avait fait préparer, pourtant à ses frais, un appartement relativement modeste ; mais, à partir de ce moment, afin d'être plus à portée de son administration, il vient habiter avec ses enfants l'ancien hôtel de Salm. Quant à « l'arriéré » de son traitement, il en fait largement profiter les légionnaires pauvres. Il était, c'est une simple justice à lui rendre, la providence de tous les membres de la Légion, s'occupant de leurs intérêts, de leurs familles ; les recevant ; leur écrivant ; surveillant, avec une bienveillance et une sollicitude vraiment paternelles, l'éducation de leurs filles ou de leurs orphelines confiées aux maisons de la Légion d'honneur. Aussi était-il l'objet d'un véritable culte de la part de ces élèves. L'une d'elles, âgée de onze ans, gravement atteinte d'une maladie de poitrine et sur le point de succomber, avait exprimé le désir de voir encore une fois le grand chancelier. Celui-ci, en étant informé, s'empresse de se faire conduire à Saint-Denis. Là il s'approche doucement du lit de l'enfant. La mourante rouvre les yeux, le reconnaît et a encore la force de murmurer : « Je vous vois, monseigneur. Oh ! que je suis heureuse ! Je vais au ciel prier le bon Dieu pour vous ! »

Lacépède n'avait que cinquante-trois ans ; mais « son état habituel de lassitude et de souffrance ne cesse, dit-il, de paralyser sa bonne volonté ». Il n'avait jamais pu, d'ailleurs, se consoler « du malheur qui l'avait frappé, il y avait sept ans ». Dans les derniers temps de son existence, il écrira encore, en faisant allusion à la mort de sa femme : « Je ne sais pas comment ma vie ne s'éteignit pas au moment où j'ai perdu l'ange qui en faisait le bonheur ! » Maintenant, détaché de tout et désenchanté, il se sent « vieilli au point de ne plus avoir la force nécessaire pour remplir sa place ». Puis, il souhaite « d'avoir quelques moments de repos avant la fin de sa carrière, époque qui a été si rapprochée par ses infirmités et par le genre de vie auquel il est astreint depuis plusieurs années ».

Dans huit nouvelles lettres à l'Empereur, en date des 24 janvier, 6 avril, 22 juillet, 20 août, 2 octobre 1810, 2 février, 24 et 27 juin 1811, il reprend et développe à satiété ce pénible thème ; mais Napoléon a pris le parti de n'y plus faire « attention » ; et ce silence désespère le chancelier, d'autant plus qu'il croit y découvrir, de la part du prince, une sorte de défaveur et de disgrâce.

« Si je sollicitais une place, écrit et répète-t-il, Votre Majesté pourrait ne pas m'en croire digne ; mais je ne demande qu'à en quitter une. Que Votre Majesté daigne se souvenir de la bienveillance dont elle m'a honoré ! Qu'elle accorde le repos à la fin de la car-

rière du plus dévoué de ses sujets et du plus vrai de ses admirateurs !... Quel tribut de reconnaissance je déposerais, avec l'hommage de mon dévouement, au pied du premier trône du monde ! »

Napoléon se montra inexorable dans son attachement et dans sa bonté ; et Lacépède, sans avoir jamais pu s'y résigner, resta, pendant toute la durée de son règne, son seul grand chancelier. Il en accomplira jusqu'à la fin tous les devoirs avec la plus scrupuleuse conscience. En mars 1814, lors du départ de Marie-Louise, il accompagnera l'Impératrice jusqu'à Blois ; et c'est seulement lorsque la chute de l'Empereur lui eut paru, comme à la France entière, une nécessité suprême et inéluctable, qu'il envoya son adhésion à la nouvelle monarchie.

..

Quand le gouvernement provisoire, dans lequel se trouvaient le prince de Talleyrand, le duc de Montesquiou et le baron Louis, « tous trois déserteurs des autels, » se fut emparé du pouvoir, l'un de ses premiers actes fut de remplacer à la grande chancellerie le comte de Lacépède. L'influence « ecclésiastique » dominant dans les rangs des distributeurs des hautes charges publiques, « il était juste que ceux-ci songeassent à pourvoir l'un de leurs amis, l'abbé de Pradt, comme eux nullement inquiet des devoirs du sacerdoce² ». Ils le nommèrent commissaire près la chancellerie de la Légion d'honneur le 7 avril 1814, quatre jours avant l'abdication de l'Empereur. L'abbé de Pradt fut, en effet, un des premiers à se ruer à la curée des places que provoque toujours un changement de régime politique. « Il s'imaginait, écrit M. Thiers, être aussi utile qu'il était pétulant ; mais personne n'aurait songé à en faire un ministre ni aimé à en faire un collègue ; et, par ce motif, on le plaça, dans un brillant isolement, à la Légion d'honneur³. » Cette désignation provisoire fut confirmée, le 30 juillet suivant, par ordonnance de Louis XVIII nommant l'abbé de Pradt « chancelier » de la Légion d'honneur.

Peu de choix pouvaient être plus inopportuns et plus fâcheux. Critiqué par les uns comme « maladroit et ridicule », le fait de mettre, à la tête d'un ordre en grande partie militaire, un homme d'église et un homme d'église

¹ Archives nationales, AFIV, 1039.

² Mazas. *La Légion d'honneur*.

Histoire du Consulat et de l'Empire, t. XVIII, p. 49.

tel que le trop célèbre prélat, fut considéré par les autres comme un symptôme, sinon comme une provocation. On s'en autorisa pour répandre le bruit que la Légion d'honneur ne serait plus qu'un ordre civil, et « on fut obligé de démentir officiellement dans le *Moniteur* ce mauvais bruit¹ ». Quant à ceux qui avaient conservé le respect du passé, ce fut, à leurs yeux, un véritable scandale. « L'abbé de Pradt, grand chancelier de la Légion d'honneur ! s'écrie Pons (de l'Hérault) ; rien ne pouvait mieux constater le renversement absolu du monde moral. C'était la honte des hontes ! Il n'y avait qu'un gouvernement issu de la coalition des ennemis de la France qui fût capable d'un pareil choix. Ce fut le premier coup frappé pour démolir l'institution nationale de la Légion d'honneur². »

Dominique Dufour de Pradt, originaire d'Allanche en Auvergne, était ce qu'on appelle de nos jours un abbé politicien. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il avait été, avant la Révolution, grand vicaire du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à la maison duquel sa mère prétendait appartenir. Fort jeune, il manifesta plus de goût pour les intrigues de toutes les sortes que pour les austères obligations du sacerdoce. Député du clergé de Normandie aux États généraux, il se fit dans cette assemblée une réputation d'esprit par la spontanéité de ses interruptions et l'habileté de ses sarcasmes. Privé par la Révolution de ses emplois comme prêtre, il passa en Belgique, puis en Allemagne où il publia maints libelles diplomatiques et politiques. Rentré en France en 1802 et ambitieux de jouer un rôle à la faveur des événements qui chaque jour changeaient l'aspect de l'horizon, il parvint par Duroc, son cousin, à se faire présenter au Premier Consul qui, frappé de la vivacité de son intelligence et peut-être aussi de la souplesse de son caractère, l'attacha à sa personne en qualité d'aumônier. L'orgueil de l'abbé de Pradt fut si flatté de ce poste de confiance auprès du héros dont il présageait les hautes destinées, qu'il ne craignait pas de s'intituler : aumônier du Dieu Mars. Dès lors, il accompagna un peu partout Bonaparte, puis Napoléon, chargé par lui de missions diverses, soit auprès de la cour de Rome, soit auprès de celle de Madrid ; et c'est ainsi qu'après avoir été nommé baron et évêque de Poitiers, il fut promu archevêque de Malines et grand officier de la Légion d'honneur. Plus tard, ambassadeur de France à Varsovie au moment où l'étoile de l'Empereur commençait à pâlir, de Pradt s'y comporta d'une façon si suspecte que Napoléon lui fit signifier l'ordre d'avoir à regagner immédiatement son diocèse. A partir de cet instant,

¹ *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. III.

² *Souvenirs et anecdotes de l'île d'Elbe*, publiés par Léon G. Pelissier.

l'archevêque de Malines devint un irréconciliable ennemi de son bienfaiteur.

La présence à la Légion d'honneur de ce personnage, aussi compromettant que compromis, fut, à tous les points de vue, déplorable. Les sentiments



Domant de Malines

de rancune dont on savait le nouveau chancelier animé contre ce qui touchait à Napoléon ne rassuraient nullement les membres de la Légion. Bientôt se répandit la nouvelle que, sous prétexte de rétablir les finances de l'Ordre, on allait supprimer plusieurs de ses maisons d'éducation.

Nous avons, ailleurs¹, raconté l'audience que M^{me} Campan, surintendante d'Écouen, très inquiète de ces projets, obtint de l'abbé de Pradt. Celui-ci

¹ Voir notre ouvrage : *M^{me} Campan à Écouen*.

chercha à rassurer cette digne femme ; il s'exprima, en outre, sur ses mérites et ses services de façon à entretenir ses espérances. Aussi quelle ne fut pas sa pénible surprise, lorsque, peu de jours après, elle eût sous les yeux l'ordonnance royale du 19 juillet 1814, qui, en réorganisant complètement l'ordre de la Légion d'honneur, prononçait la réunion de la maison d'Écouen à celle de Saint-Denis en même temps que la suppression des établissements de Paris, des Loges et des Barbeaux : une rente de 250 francs étant allouée à chaque élève congédiée jusqu'à sa majorité. De plus, en raison de la diminution considérable des revenus de l'Ordre, les traitements des légionnaires se trouvaient réduits de moitié.

Cette mesure provoqua, dans les rangs des intéressés, une très vive agitation. Les parents des élèves et les membres de la Légion d'honneur protestèrent ; des pétitions arrivèrent de tous côtés à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés. Heureusement, dans la Chambre des pairs, se trouvaient un certain nombre d'anciens lieutenants de Napoléon, ayant sans doute adhéré au retour des Bourbons, mais qui n'en restaient pas moins fort attachés à cette décoration si glorieusement gagnée et portée par eux. De ce nombre était Macdonald, lequel va nous édifier sur l'attitude sans droiture et sans dignité du chancelier de Pradt.

« J'étais membre du comité de la Chambre des pairs, explique l'illustre maréchal. On me nomma rapporteur des pétitions qui exprimaient les justes plaintes des légionnaires. Je m'entendis avec le rapporteur de l'autre Chambre¹ ; et, de concert, nous allâmes aux renseignements, d'abord à la Légion d'honneur. Son chancelier nous dit que la seule économie avait motivé la mesure prescrite par le roi ; la raison était faible, car les maisons d'éducation avaient autant de droit sur la dotation que les membres de l'Ordre ; en rigoureuse justice, elles auraient dû n'être réduites que de moitié comme les traitements ; mais plus d'égards étaient dus aux veuves et à leurs enfants, puisque, en perdant leur mari, elles perdaient en même temps l'unique ressource de leur existence. Nous dîmes que nous ferions valoir près qui de droit nos motifs pour faire annuler les impolitiques ordonnances de suppression. L'abbé convint qu'il y avait du vrai dans nos observations ; cependant il objecta que ces ordonnances étaient trop récentes pour que le roi consentit à les révoquer, et nous engagea à laisser s'écouler un peu de temps avant d'en provoquer l'annulation. — « Oui, dis-je, et, en attendant, on renvoie les enfants, on disperse le mobilier, et, plus tard, on représentera que, vu la pénurie des fonds, il serait impossible de rétablir ces maisons. Monsieur l'abbé, ajoutai-je, il y a quelques motifs que vous cachez ; nous avons un devoir à remplir ; il faut que notre réserve soit rachetée par quelque confiance ; parlez. » Il voulut protester de nouveau qu'il n'y avait pas eu d'autres raisons que l'économie ; mais, à son air embarrassé, nous vîmes bien qu'il nous trompait². »

¹ Le baron Lefebvre, ancien ordonnateur en chef de l'armée.

² *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente.*

Il les trompait, en effet. La suppression d'Écouen et des maisons d'orphelines avait des dessous ; et ces dessous, comme allaient s'en convaincre les deux dévoués rapporteurs, étaient si mesquins qu'ils ne pouvaient être décemment avoués. En ce qui concerne Écouen, le château avait été cédé à la Légion d'honneur par la Caisse d'amortissement qui l'avait acquis de l'État ; mais il avait appartenu jadis aux princes de Condé et, suivant les expressions de Thiers, « pour rendre le château à ses anciens maîtres, on jetait sur le pavé les orphelines de l'armée, dont les pères avaient succombé en servant la France ». Quant aux maisons spécialement affectées aux orphelines, c'est-à-dire celles de la rue Barbette à Paris, des Barbeaux près Fontainebleau, et des Loges dans la forêt de Saint-Germain, le motif de leur suppression provenait en grande partie des sentiments de malveillance que nourrissait le chancelier contre la directrice de ces maisons, la vénérable M^{me} de Lézeau. C'est encore le maréchal Macdonald qui nous l'apprend.

« La supérieure générale avait eu des difficultés avec le chancelier et elle attribuait les suppressions à la haine personnelle de l'abbé. Elle nous dit qu'étant allée un jour chez le grand aumônier afin de lui demander sa protection pour sa communauté et ses élèves, le chancelier était entré peu après et avait trouvé fort mauvais qu'elle s'ingérât à donner des détails, des renseignements sans sa participation ; elle croyait être sûre que c'était par animosité que l'esprit de charité de l'abbé l'avait ainsi conduit à se venger¹. »

Instruits de ces faits, les deux rapporteurs des Chambres prennent la résolution de sauver les maisons des filles de la Légion d'honneur en dehors de l'abbé de Pradt et malgré lui. En conséquence, ils s'entendent pour rédiger leurs rapports en concluant au retrait de la suppression desdites maisons ; puis, ils demandent une audience au ministre de la maison du roi.

« M. de Blacas, continue Macdonald, nous reçut immédiatement et parut étonné, parce qu'il croyait, comme il nous le dit, que la mesure prise était dans l'intérêt de l'Ordre, qu'à la vérité il n'avait pas approfondi l'affaire et s'était borné à mettre sous les yeux du roi le rapport et le projet de l'ordonnance que le chancelier lui avait adressés ; ouvrant son tiroir, il nous montra le rapport original ainsi que le budget de l'Ordre qui n'avait pas exigé de lui de profonds calculs, car, sur la proposition de réduire les traitements de moitié, il n'avait eu qu'à donner un trait de plume sous la somme totale pour la diviser en deux. Nous l'invitâmes à communiquer au roi nos rapports et à nous faire connaître les intentions de Sa Majesté sur la demande de révocation de l'ordonnance.

« Quelques heures après, le roi nous manda, mais il fut impossible de trouver le député ; comme l'heure de l'audience était précise, je m'y rendis seul. M. de Blacas était seul avec le roi ; en me voyant entrer Sa Majesté se leva, me tendit la main et me dit : « Mon cher maréchal, je vous remercie de la manière délicate dont vous vous y êtes pris

¹ *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente.*

« pour m'éclairer et me faire connaître la vérité ; je n'ai approuvé la mesure que parce
 « qu'on m'assurait qu'elle était dans l'intérêt de l'Ordre ; on ne m'avait pas donné les
 « justes raisons que vous faites valoir ; aussi c'est avec autant de plaisir que d'empresse-
 « ment que je révoque mon ordonnance. » Je remerciai le roi au nom de l'Ordre et des
 familles intéressées, en ajoutant : « Si Votre Majesté eût été mieux instruite, elle eût sans
 « doute maintenu ou même créé ces établissements, s'ils n'eussent point existé. — Cer-
 « tainement, dit le roi ; et, pour vous donner, mon cher maréchal, une marque de ma
 « satisfaction et de ma confiance, c'est vous que je charge de rédiger l'ordonnance réta-
 « blissant les maisons d'orphelines. » Je me retirai fort satisfait¹. »

Par anticipation — car il devait l'être un jour à son tour — le maréchal Macdonald s'était comporté comme un véritable grand chancelier et avait bien mérité de l'ordre de la Légion d'honneur. Mais que pensa de son succès le chancelier d'alors ? Dès qu'il eût appris les démarches du duc de Tarente, « il eut peur », et il s'empressa d'adresser au roi une demande de congé que Louis XVIII, suivant l'expression de M. de Blacas, se montra « fort disposé à lui donner, même *tout à fait* ». En rapportant ce propos, Macdonald ajoute : « Peu de temps après on fit un pont d'or au chancelier de Pradt pour l'inviter à se retirer ; on lui accorda une pension de 10 000 francs et le grand cordon ; ce qui produisit un très mauvais effet, qui fut encore augmenté par la nomination de son successeur, un officier général, ancien émigré, attaché à la cour, et favori, disait-on, de l'héritier de la couronne. » C'est en laissant d'aussi fâcheux souvenirs que l'abbé de Pradt quitta la chancellerie de la Légion d'honneur. Lacépède et lui ont été, depuis la création de l'institution, les deux seuls grands chanceliers n'appartenant pas à l'armée.

Louis-André-Hyacinthe, comte de Bruges, qui succédait le 3 février 1815 à l'abbé de Pradt, était un vrai gentilhomme de vieille roche ; il en possédait toutes les qualités, mais aussi toutes les idées. Né en 1761, à Novezan (Drôme), dès l'âge de seize ans il entra comme cadet-gentilhomme au régiment d'Aginois (infanterie) et partait aussitôt pour Saint-Domingue. Rentré en France, après six ans de campagnes dans l'île, avec le grade de lieutenant, il devenait, en 1791, adjudant-major dans le même régiment, et bientôt il émigrerait. Ayant servi quelque temps à l'armée des princes, il repassait à Saint-Domingue. D'une bravoure à toute épreuve, il était toujours, dans la mêlée, au premier rang. Son corps finit par porter les traces de neuf graves blessures, coups de feu, de baïonnette ou de sabre, ce qui lui valut la croix de Saint-Louis. Pendant toute la durée de l'Empire, il resta fidèle à la Royauté ; aussi, à son retour en 1814, Louis XVIII le nommait colonel et aide

¹ *Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente.*

de camp de Monsieur, puis, à quelques semaines d'intervalle, maréchal de camp, lieutenant général et, enfin, chancelier¹; mais le comte de Bruges eut à peine le temps de prendre possession de son poste : le retour de l'île d'Elbe le déterminait, le 20 mars 1815, à quitter Paris pour suivre le roi à Gand.



C. de Bruges

Débarqué, le 1^{er} mars 1815, au golfe Juan, Napoléon, dès le 13 mars, par décret daté de Lyon, annulait tout ce qu'avait décidé le gouvernement de Louis XVIII concernant la Légion d'honneur. Il lui faut un grand chancelier : c'est encore à Lacépède qu'il songe ; il le déclare même grand chancelier

¹ C'est le titre qui figure à l'ordonnance royale du 3 février 1815. L'abbé de Pradt avait été également, comme nous l'avons dit, désigné de la sorte.

inamovible chargeant le comte Dejean, trésorier de la Légion d'honneur, de remplir provisoirement les fonctions de chancelier jusqu'à l'arrivée de Lacépède, en ce moment éloigné de Paris

A se rappeler l'attitude du savant naturaliste à l'époque de la grandeur de Napoléon, il est facile de concevoir quelle épreuve dut être pour lui ce regain imprévu et forcément éphémère de faveur, en ces heures d'angoisses patriotiques, de scrupules de conscience et de terribles responsabilités. Ce douloureux supplice se prolongea pendant cent jours. Le 2 juillet, après la seconde abdication du maître qu'il avait si consciencieusement servi, une ordonnance royale le déchargeait une seconde fois de ses fonctions, et le remplaçait par le maréchal Macdonald, duc de Tarente. C'est Macdonald qui inaugure la glorieuse série des illustres guerriers qui s'est succédé depuis lors à l'hôtel de la rue de Lille, et n'a pas été interrompue un seul instant jusqu'à nos jours.

Macdonald était, comme on l'a dit, « un Alceste soldat¹ ». Il avait un culte austère du devoir, une dignité fière, un courage indomptable et une rude et inflexible franchise. Agé alors de cinquante ans, il jouissait, dans l'armée et dans l'opinion publique, d'une renommée aussi pure que brillante, due à la noblesse de son caractère non moins qu'à ses talents militaires et à ses exploits. Né à Sedan en 1765, d'un père de nationalité écossaise depuis un certain temps fixé en France, il quittait en 1784 l'institution où il finissait ses études, et acceptait une place de lieutenant dans la légion d'infanterie que le comte de Maillebois avait levée pour le compte de la Hollande. Licencié au bout de quelques mois, il s'enrôlait dans le régiment irlandais de Dillon, et il y occupait le grade de lieutenant quand, en 1791, son régiment émigra tout entier. Seul, il resta en France. Un jour, sous le règne de Louis XVIII, que, devenu major général de la garde royale, Macdonald déjeunait à la table du roi, assis à côté de Monsieur : — « Avant la Révolution, lui dit son auguste voisin, vous serviez dans la brigade irlandaise ? — Oui, Monseigneur. — Presque tous les officiers ont émigré ? — Oui, Monseigneur. — Pourquoi n'avez-vous pas fait comme eux ? Quelle raison vous a retenu en France ? — Monseigneur, j'étais amoureux. — Ah ! ah ! monsieur était amoureux ! — Oui, Monseigneur, tout comme un autre ; j'étais marié ; j'allais être père² ».

C'est, en effet, son récent mariage avec M^{lle} Jacob, qui avait déterminé Macdonald à ne pas imiter l'exemple de ses camarades du régiment irlandais ;

¹ Camille Rousset. *Souvenirs du maréchal Macdonald*.

² *Idem*.

et il aurait eu bien mauvaise grâce, plus tard, de regretter sa résolution, car, nommé bientôt capitaine et emmené à l'armée du Nord comme aide de camp par le général Beurnonville, il passait en la même qualité auprès de Dumouriez, se distinguait à Jemmapes, et, en moins de cinq mois, obtenait le grade de lieutenant-colonel, pour être quelque temps après, au commencement de 1793, promu colonel du régiment de Picardie, l'un des premiers *vieux corps* de l'infanterie française : il n'avait que vingt-huit ans ! Ce n'était pourtant rien encore : le 26 août de la même année, il devenait général de brigade, et, le 28 novembre de l'année suivante, général de division.

Nous n'avons pas à retracer ici la magnifique carrière de celui que Napoléon, sur le champ de bataille même de Wagram, nommait maréchal et auquel bientôt il conférait le grand cordon de la Légion d'honneur et le titre de duc de Tarente. Rappelons seulement qu'ayant été chargé par l'Empereur d'occuper la ville de Gratz, il s'y fit remarquer par sa fermeté, son tact et sa modération. « Le moment venu d'évacuer, aux termes du traité de Vienne, les provinces restituées à l'Autriche, une députation des États de Styrie, reconnaissants des soins qu'avait pris Macdonald pour ménager le pays et maintenir parmi les troupes une discipline exemplaire, vint lui offrir en présent une somme considérable ; il refusa, et comme les députés insistaient : « Eh bien, dit-il, si vous vous croyez mes obligés, il y a un autre moyen plus digne de vous acquitter envers moi : soignez les blessés et les malades que je suis forcé de laisser ici provisoirement, ainsi que le détachement et les officiers de santé commis à leur garde¹. »

En 1814, après la campagne de France, où il s'était vaillamment comporté, il fut choisi par Napoléon, qui le savait « homme d'honneur », avec Ney et Caulaincourt, pour commissaire auprès de l'empereur Alexandre. Il y fit de nobles efforts en faveur de la cause de l'illustre vaincu, et celui-ci lui en témoigna, dans une scène devenue historique, toute sa gratitude. « Duc de Tarente, lui dit-il, je suis on ne peut plus touché et reconnaissant de votre conduite et de votre dévouement. Je vous ai mal connu : on m'avait prévenu contre vous. J'ai comblé de faveurs tant d'autres qui m'ont délaissé, abandonné ; vous, qui ne me deviez rien, m'êtes resté fidèle. J'apprécie trop tard votre loyauté, et je regrette sincèrement d'être dans une situation à ne pouvoir vous en témoigner ma reconnaissance que par des mots : j'étais autrefois riche et puissant, maintenant je suis pauvre. — Je me flatte, Sire, répondit Macdonald, que Votre Majesté m'estime assez pour ne pas croire

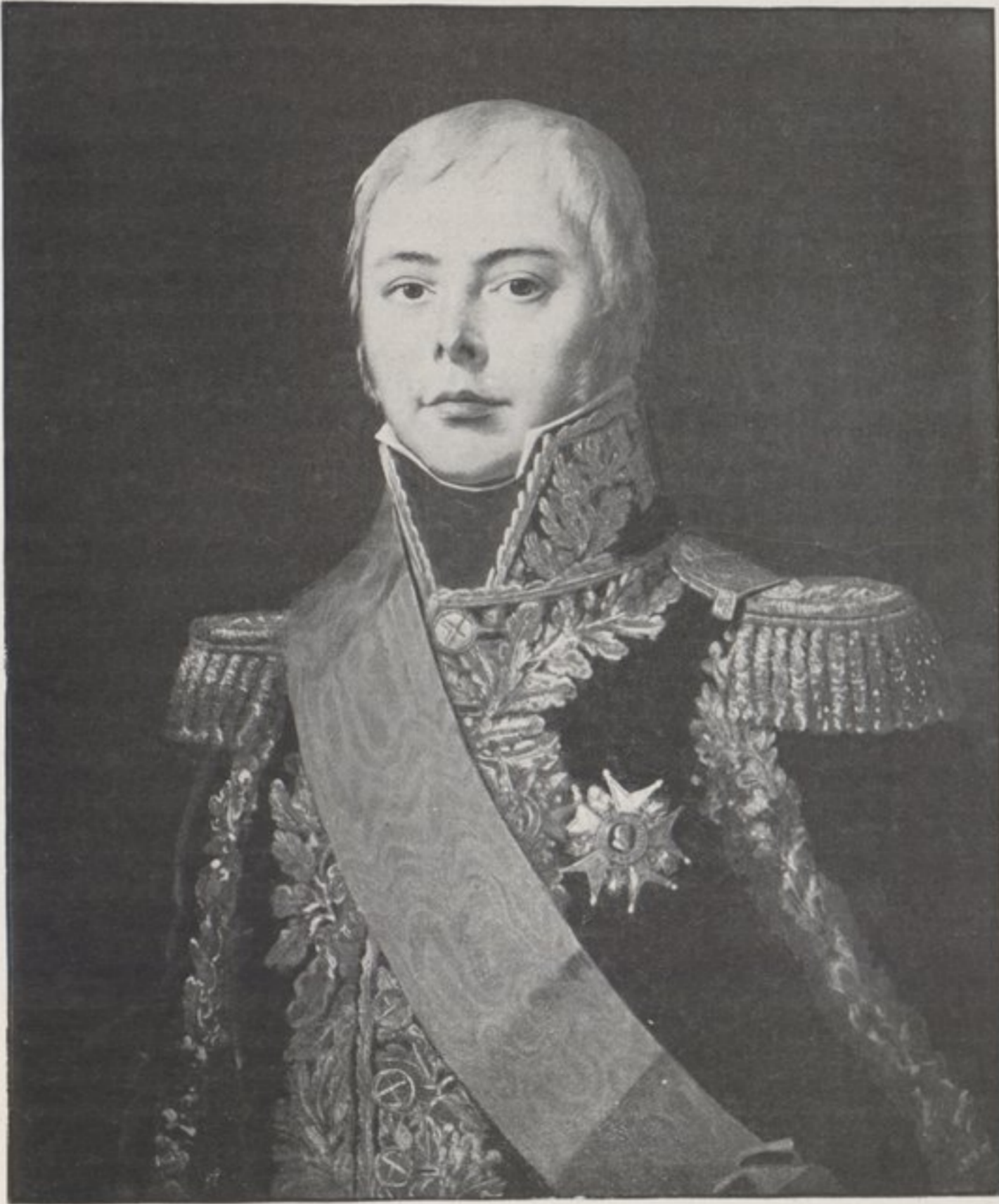
¹ Camille Rousset. *Souvenirs du maréchal Macdonald*.

que, dans votre position actuelle, j'accepterais une récompense : la conduite que j'ai tenue était tout à fait désintéressée. — Je le reconnais, répliqua Napoléon ; mais vous pouvez, sans blesser votre délicatesse, accepter un cadeau d'un autre genre : c'est le sabre de Mourad-bey, que j'ai porté à la bataille du Mont-Thabor ; conservez-le en souvenir de moi et de mon amitié pour vous. » Attendri par tant de simplicité et de sincérité, Macdonald ne savait comment remercier l'Empereur : « Nous nous jetâmes, rapporte-t-il, dans les bras l'un de l'autre, en nous embrassant avec effusion ¹. »

Comment se pouvait-il faire que, près d'un an seulement après cette suprême et solennelle étreinte, Louis XVIII choisissait précisément pour le placer à la tête de la Légion d'honneur l'homme qui devait être encore aussi ému que fier de « la reconnaissance » de Napoléon ? C'est qu'au cours des douze mois écoulés depuis les adieux de Fontainebleau, le duc de Tarente n'avait pas revu et n'avait pas consenti à revoir l'Empereur. Ayant fait, après le départ pour l'île d'Elbe, adhésion à la royauté restaurée, s'étant vu aussitôt nommé membre du conseil de la guerre, chevalier de Saint-Louis et pair de France, « l'Alceste soldat » crut de son devoir strict, dès que le débarquement, au golfe Juan, avait été connu, de chercher à s'opposer, à Lyon, au retour de son ancien souverain ; puis, bientôt après, de refuser de le servir encore. L'Empereur en fut péniblement affecté : Macdonald n'oubliait-il pas que, sur le champ de bataille de Wagram, au moment où le héros victorieux venait de le nommer maréchal d'Empire et de l'embrasser cordialement en lui disant : « Soyons amis ! » il avait, dans l'élan de son enthousiasme et de sa gratitude, répondu : « A la vie ! à la mort ! »

Comme grand chancelier, il fut ce qu'il avait été et devait être toute sa vie : entièrement dévoué à ses fonctions, scrupuleux, exact, ne négligeant aucun détail ; et, chaque fois qu'à la Chambre des pairs une question concernant la Légion d'honneur se trouvait soulevée, il prenait la parole et exprimait son avis avec sa coutumière indépendance. Dans la séance du 9 février 1820, la haute assemblée étant saisie de la pétition « d'un sieur » Froment, tendant à obtenir, en faveur des volontaires royaux qui, en 1815, avaient obtenu la décoration, la jouissance du traitement des chevaliers de l'Ordre, le maréchal Macdonald n'hésita pas à s'opposer au renvoi de la pétition au président du conseil des ministres. « Sans doute, dit-il, j'applaudis au zèle qu'a montré le pétitionnaire pour la cause royale ; mais celui-ci reconnaît lui-même que ses services militaires ne remontent pas au delà du 16 mars 1815 ;

¹ Camille Rousset. *Souvenirs du maréchal Macdonald*.



M. de ...

il n'y a pas lieu dès lors de lui accorder, à ce titre, un traitement qui n'est dû qu'à de longs services ou à des actions d'éclat » ; et la pétition fut rejetée¹.

Cette même année, touché des réclamations légitimes des sous-officiers et soldats légionnaires privés de tout traitement ou n'en recevant que la moitié, et que la misère pouvait exposer « à souiller leur décoration par l'exercice des métiers les plus vils », le grand chancelier obtint du gouvernement et des Chambres la loi du 6 juillet 1820, affectant une somme annuelle de 3 400 000 francs à l'acquittement de ce qui constituait une véritable dette nationale à l'égard des vétérans de nos armées.

Les temps, alors, étaient difficiles pour l'institution créée par Bonaparte : sans cesse elle était en butte aux insinuations et aux critiques. Dans la séance de la Chambre des pairs du 6 juillet 1824, Macdonald tint à répondre aux attaques injustes dirigées contre la comptabilité de l'Ordre. « L'exactitude de la Légion d'honneur, constate-t-il, à se soumettre à cette formalité (le contrôle de l'État) est telle que déjà, et longtemps avant l'expiration du délai fixé par les ordonnances, le compte de 1823 a été produit à la Cour des comptes, avec toutes les pièces à l'appui². »

Les dépenses augmentant, de nouveaux crédits durent être ouverts de 1822 à 1826 au ministère des finances ; lorsque, ces crédits s'élevant au chiffre de 212 051 francs, la régularisation en fut demandée au Parlement, une certaine opposition se manifesta. Macdonald remonte à la tribune de la Chambre des Pairs pour justifier ce qui a été fait.

« On veut des économies, dit-il le 31 juillet 1828, et on a raison : ce mot chatouille agréablement l'oreille ; mais, si l'on a suivi avec attention les comptes rendus par la Légion d'honneur depuis 1819, on aurait pu se convaincre que nulle part on n'est entré plus largement dans la voie des économies... On ne saurait, en bonne justice, exiger davantage... »

Il termine en déclarant « qu'il s'estimera heureux si la Chambre veut bien lui accorder, pour l'administration qu'il dirige, cette confiance qu'il s'efforcera toujours de mériter par son zèle pour des intérêts qui se lient si intimement à la gloire française » ; et, non seulement le crédit est ratifié, mais l'impression du discours du maréchal est ordonnée³.

La Révolution de 1830 trouva Macdonald grand chancelier, et la monarchie de Juillet, à laquelle il ne fit, d'ailleurs, aucune difficulté de se rallier, le maintint dans ses fonctions. Malheureusement, les attaques de goutte dont

¹ *Moniteur universel* du 19 février 1820.

² *Idem*, du 9 juillet 1824.

³ *Idem*, du 2 août 1828.

souffrait le vieux soldat devenant de plus en plus fréquentes et douloureuses et nécessitant son séjour prolongé dans sa terre de Courcelles, le maréchal sent qu'il ne peut plus que difficilement s'occuper de l'administration de la grande chancellerie ; en conséquence, il se décide, le 15 novembre 1830, à donner sa démission ; mais il restera, malgré cela, jusqu'au bout, le défenseur éloquent et convaincu de l'Ordre qu'il a eu l'honneur pendant seize ans de diriger. Rapporteur du budget de la Légion d'honneur au cours de la session parlementaire de 1832, il prononcera, à cette occasion, dans la séance du 18 avril, un long et magnifique discours, qui retrace une saisissante histoire de la Légion pendant la Restauration. L'émotion est sincère, communicative, le langage vraiment inspiré par de patriotiques souvenirs, quand l'orateur, après avoir victorieusement discuté tous les griefs dirigés contre l'Ordre, s'écrie :

« L'aurole de gloire, qui environna la Légion d'honneur et qui a répandu sur la France un vif éclat, aurait dû la garantir et la défendre ; mais quelle institution est aujourd'hui à l'abri des attaques, de la jalousie des hommes et de leurs passions politiques ? On n'a pas même respecté ce généreux établissement qui assure à ces nobles débris de nos armées une retraite digne d'eux et de la magnificence d'une grande nation ; et, tandis que l'on s'empressait de faire ouvrir aux morts les portes du Panthéon, on proposait de fermer celles des Invalides aux vivants ! »

Puis, faisant allusion aux reproches adressés aux établissements d'éducation de la Légion d'honneur, le noble pair poursuit :

« Le luxe, dit-on, s'est infiltré dans la maison de Saint-Denis ! » Le luxe est dans la grandeur de l'édifice, dans la propreté, la solitude, dans les soins que les mères adoptives prodiguent aux enfants... L'établissement de Saint-Denis fait la gloire de la France entière, la jalousie de tous les pensionnats et l'admiration des étrangers : c'est le seul en son genre en Europe. Si, sous prétexte de faire élever ces jeunes filles sous l'influence de leur mère ou de leur tuteur, on supprime les maisons d'éducation, que fera-t-on des dames qui se sont fait une carrière dans l'enseignement de la maison, qui lui sacrifient leur repos, leur liberté, leur santé même, en remplissant les devoirs de mère adoptive ? Les mettra-t-on hors de l'asile auquel elles ont consacré leur jeunesse ? Et cette respectable communauté (qui dirigeait alors les succursales), choisie par l'Empereur lui-même, et qui se recrute en partie des pauvres orphelines confiées à ses soins, la jettera-t-on sur le pavé, sans existence, sans toit pour l'abriter ? On oublie qu'en 1814, lorsque semblable mesure fut prise, un cri général d'indignation s'éleva ; il était tellement unanime que le gouvernement de la Restauration fut contraint de révoquer immédiatement l'ordonnance de la suppression des maisons d'orphelines et de les rétablir. »

Le maréchal termine en ces termes :

« Vous conserverez à la Légion d'honneur tout ce qui contribue à son illustration et qui en fait, non seulement un ordre national, mais européen, un ordre qui a compté

plus de 10 000 étrangers parmi ses membres et dont presque tous les souverains ont été décorés. Son fondateur, au génie duquel le Monde rend hommage, ne verra pas, du haut de la colonne où sa statue doit être replacée, détruire un des plus grands monuments politiques qu'il ait créés, auquel il a dû peut-être ses plus beaux triomphes et qui réunit en un faisceau toutes les gloires et toutes les illustrations.

« Oui, messieurs, je le dis avec confiance, l'étoile de la Légion d'honneur restera pure et brillante ; elle poursuivra sa course glorieuse aussi longtemps que les sentiments nobles et élevés, dont elle est le symbole, feront battre les cœurs généreux et qu'ils palpitent d'enthousiasme à ces mots sublimes qui forment sa devise : *Honneur et Patrie* ! »

Cette vibrante harangue, dont la Chambre des pairs avait voté l'impression, eut le plus grand retentissement ; et l'on peut dire qu'à dater de ce jour la Légion d'honneur a « poursuivi sa course glorieuse à l'abri des attaques, de la jalousie des hommes et de leurs passions politiques ».

..

Au cours du règne de Louis-Philippe, trois vétérans des guerres de la Révolution et de l'Empire, trois illustres maréchaux de France vont occuper successivement la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

La démission de Macdonald n'ayant été acceptée que le 11 septembre 1831, une ordonnance en date de ce jour nomme, pour le remplacer, Mortier, duc de Trévise. Né à Cateau-Cambrésis en 1768, engagé en 1791 dans le 1^{er} bataillon des volontaires de son département, Edouard-Adolphe-Casimir Mortier était, moins de treize ans après, le 9 mai 1804, maréchal d'Empire, grand officier et chef de la 2^e cohorte de la Légion d'honneur. Avant comme après ces hautes distinctions, il est un des plus valeureux lieutenants du grand capitaine, auquel il ne marchandait jusqu'à la fin ni son dévouement, ni sa fidélité ; et l'on peut dire de lui qu'il fut le héros de la campagne de France et de la défense de Paris. Entouré, assailli sous les murs de la capitale par les 200 000 hommes de Schwarzenberg et de Blücher, à l'insolente sommation de se rendre qui lui est adressée, il répond aux ennemis : « Les alliés, pour être au pied de Montmartre, ne sont point dans Paris ; mes soldats et moi nous périrons sous ses ruines plutôt que d'accepter une honteuse capitulation. Au reste, quand je ne pourrai plus défendre Paris, je sais où et comment effectuer ma retraite devant vous et malgré vous. »

¹ *Moniteur universel* du 19 avril 1832.

Vu assez froidement par la Restauration pour avoir servi l'Empereur aux



Louis de Trévise.

Cent-Jours, il est néanmoins nommé commandant de la 15^e division militaire et pair de France ; mais il s'applique, durant tout le règne de Louis XVIII et celui de Charles X, à vivre de préférence à la campagne et loin des Tuileries.

Il ne dut être que mieux accueilli lorsqu'en 1830 il s'empessa auprès du nouveau roi. Choisi par Louis-Philippe, en 1831, comme grand chancelier, en 1832, comme ambassadeur auprès du tzar, et, en 1834, comme ministre de la guerre et président du conseil, il ne put, à raison de ces multiples emplois, marquer par des souvenirs particuliers son passage à la Légion d'honneur. Le 28 juillet de l'année suivante, une terrible catastrophe causait la mort de ce brave que tant de batailles avaient épargné. Mortier accompagnait le roi qui passait en revue, sur le boulevard du Temple, la garde nationale, lorsqu'il fut atteint par une décharge de la machine infernale de Fieschi ; il expirait presque aussitôt.

Le maréchal Gérard, nommé grand chancelier le 4 février 1836, venait de s'illustrer par la prise d'Anvers après un siège mémorable qu'avait terminé la capitulation du 27 décembre 1832. Ayant à cette occasion présidé aux débuts militaires des deux jeunes princes qui devaient si bien mériter de la patrie sous les noms de ducs d'Orléans et de Nemours, il avait, auprès du trône, une situation hors de pair, et il en était digne.

Lui aussi, volontaire de 1791, avait fait rapidement son chemin dans les armées républicaines et impériales. Maintes fois blessé, à peine guéri, il retournait au combat. Général, en 1812, à la grande armée, il commande une brigade à Smolensk sous Gudin, dans le corps du prince d'Eckmühl. Gudin, blessé à mort, put encore se relever de son lit de douleur pour dire à l'Empereur qui était venu le visiter : « Sire, je vous recommande ma femme et mes enfants, mais j'ai encore une grâce à vous demander ; c'est pour ma brave division. Je vous supplie d'en accorder le commandement au général Gérard. Je mourrai content de savoir mes troupes en d'aussi bonnes mains. » Gérard eut le commandement de la division et ratifia le généreux testament de son ancien chef. Depuis, il ne fit qu'affirmer chaque jour davantage sa constance admirable au milieu des plus rudes épreuves, son merveilleux sang-froid, non moins que son courage stoïque, réfléchi, plein d'audace. Après Bautzen, où il s'était particulièrement distingué, le major-général de l'armée Macdonald, dont il devait être l'un des successeurs au Palais de la rue de Lille, écrivait de lui : « Le général Gérard possède des qualités et des talents militaires qui doivent le faire classer parmi les généraux auxquels l'Empereur peut confier un corps d'armée ; il est très au-dessus d'un simple commandement d'une division... c'est un officier général qui peut aller très loin, si le chemin de la gloire lui est montré et si la porte du commandement en chef lui est ouverte. »

Si cette porte lui avait été largement ouverte pendant les Cent-Jours, la



M. de Gérard

journée de Waterloo se fût peut-être changée pour Napoléon en victoire, car Gérard, à la place de Grouchy sous les ordres duquel il était placé, eût — comme il en suppliait le maréchal — marché au canon.

Le général Gérard ne servit pas la Restauration. Retiré dans son château de Villers (Oise), il se borna à remplir le mandat de député que lui confièrent et renouvelèrent les électeurs de son département.

Aussi fut-il un des partisans déclarés de la Révolution de juillet au point d'accepter de faire partie, comme ministre de la guerre, du gouvernement provisoire. Confirmé dans ce poste par Louis-Philippe le 9 août 1830, il était, dès le 17 du même mois, promu maréchal de France et, quelques mois après, appelé à la pairie.

Le maréchal Gérard ne conserva que trois ans l'administration de la Légion d'honneur. Le 27 novembre 1838, le maréchal comte de Lobau étant mort, le commandement supérieur des gardes nationales de la Seine devint vacant : c'était, à cette époque, un poste considérable en raison de la faveur, imprudente peut-être, dont jouissait auprès du prince l'institution hybride des soldats citoyens. Le gouvernement fit appel, pour le remplir, au maréchal Gérard, qui ne crut pas devoir refuser ; c'est ainsi qu'il quittait, le 17 mars 1839, la grande chancellerie, laquelle devait, trois ans après, lui être rendue.

On lui donnait un successeur, à tous égards, digne de lui. Oudinot, duc de Reggio, était certes une des figures le plus en relief et une des célébrités les plus brillantes parmi les maréchaux de l'Empire. Originaire de Bar-le-Duc, engagé à dix-sept ans, en 1784, sous le règne de Louis XVI, dans le régiment de Médoc, il est élu, en 1790, chef du 3^e bataillon des volontaires de la Meuse, et nommé général de brigade en 1794 et général de division, en 1799. On peut affirmer que chacun de ses grades a été conquis par une campagne, une ou plusieurs blessures et de multiples actions d'éclat : les coups de feu et de sabre, les lésions d'obus, il ne les compte plus ; de même, il est difficile de nombrer les engagements et les batailles auxquels il prend part. Qu'il soit dispos, plus ou moins guéri, qu'il ait encore un bandage à la tête ou le bras en écharpe, il attaque, il charge en avant de ses régiments.

En 1800, au passage du Mincio, il se place à la tête de quelques officiers, et enlève un canon ennemi, dont Bonaparte lui fait don, en souvenir de son intrépide courage et qui ornera longtemps le parc de sa propriété de Jean-d'heurs, près Bar-le-Duc. Plus tard, grand aigle de la Légion d'honneur, il sera choisi par l'Empereur pour commander ces dix bataillons de grenadiers et de voltigeurs que la vaillance de leur chef fera décorer du surnom populaire de « Grenadiers d'Oudinot ». Après la capitulation d'Ulm, devant Vienne, il est blessé encore une fois, toujours en avant de cette troupe, « la plus belle qu'on puisse voir, écrit Napoléon, la plus animée du désir de se mesurer avec l'ennemi, la plus remplie d'honneur et de cet enthousiasme

militaire qui est le présage du plus grand succès » ; vraie « colonne infernale », dont le seul ébranlement sur le champ de bataille répand l'épouvante



M. Jean de La Roche-Aymon

à l'entour. Oudinot est à Austerlitz, à Iéna, à Friedland ; et, à Tilsit, Napoléon le présente à Alexandre en le saluant du nom de « Bayard moderne ». Il est blessé à Essling, il est blessé à Wagram, sans pour cela vouloir quitter la mêlée ; et le 3^e bulletin de la grande armée porte : « A la bataille de Wagram, le village a été enlevé le 6 juillet 1809, entre dix et dix heures et demie du

matin et la gloire en appartient tout entière au *maréchal* Oudinot et à son corps d'armée. » Au bâton de maréchal de France Napoléon ajoutait, le 15 août suivant, la couronne de duc de Reggio.

Deux fois grièvement blessé en Russie, on sait que, pour éviter d'être pris par les cosaques, il se relève, à peine vêtu, du lit où il vient d'être couché, s'arme d'un pistolet, monte sur un cheval sans bride et réussit à s'échapper en faisant le coup de feu¹. Brave entre les braves à la Bérézina et pendant la campagne de France, il envoie, après l'abdication de Fontainebleau, son adhésion au nouveau régime, et, à l'exemple de Macdonald, reste fidèle à la Royauté.

Ne jugeons pas de tels guerriers ; mais plaignons-les d'avoir éprouvé le supplice de sentir leur conscience aux prises avec leur patriotisme. Comblé par la Restauration, Oudinot est tour à tour investi du commandement en chef du corps royal des grenadiers et chasseurs à pied de France et de celui de la Garde nationale du département de la Seine. Pair de France à la première création en 1814, il recevait, en 1820, la croix du Saint-Esprit, à côté de laquelle, malgré l'interdiction des statuts de l'Ordre, il continua toujours à porter la plaque de la Légion d'honneur.

Sa dernière campagne fut la guerre d'Espagne de 1823, durant laquelle il commandait le 1^{er} corps de l'armée des Pyrénées, à la tête de laquelle avait été placé le duc d'Angoulême.

Après la Révolution de 1830, à laquelle il se soumit par raison, Oudinot vécut pendant plusieurs années retiré à Jeand'heurs, ne venant à Paris, où il ne possédait plus de domicile, que pour remplir les devoirs de la pairie. C'est dans cette demi-retraite que vint le chercher le gouvernement de Louis-Philippe pour lui confier, à la place du maréchal Gérard, la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Le duc de Reggio ne conserva ce poste que trois ans. Combien, après les chevauchées, les chocs, les dures épreuves, les sanglants spectacles, les responsabilités écrasantes de sa vie passée, la gestion désormais paisible et facile de notre institution nationale dut lui sembler douce et reposante ! Il tint haut et ferme le drapeau de l'Ordre à la Chambre des pairs. Le 4 juin 1839, il déclarait :

« On a dit que l'ordre de Saint-Louis fut le chef-d'œuvre de l'âge mûr de Louis XIV. Peut-être, avec non moins de raison, pourrait-on affirmer que la Légion d'honneur est le chef-d'œuvre de Napoléon. Qui pourrait énumérer, en effet, tous les nobles senti-

¹ *Le maréchal Oudinot*, d'après les souvenirs inédits de la maréchale, par M. Gaston Stiegler.

ments auxquels a donné essor cette grande institution, tous les actes dévoués et héroïques qu'elle a enfantés ?...

« Je suis de ceux qui pensent que, pour obtenir une telle distinction, il faut, non seulement avoir fait son devoir, mais plus que son devoir. On a rendu justice à ceux de mes prédécesseurs à la grande chancellerie qui ont employé leur influence pour que la distribution annuelle de la décoration fût rigoureusement circonscrite ; je m'efforcerai de suivre leur exemple ; et j'appelle d'avance sur mes actes le contrôle de la publicité¹. »

Les établissements des filles et orphelines de la Légion d'honneur furent l'objet de sa constante sollicitude et de celle aussi, il n'est que juste de le dire, de la maréchale duchesse de Reggio². « Je m'étais attachée, écrit celle-ci dans ses *Souvenirs*, aux maisons d'éducation de Saint-Denis, de la rue Barbette et des Loges. La vue de ces jeunes filles, pour la plupart filles d'officiers et de simples légionnaires, me touchait sensiblement. Je n'avais aucune fonction officielle à remplir, mais de cœur je visitais le plus possible ces établissements bien conduits et si utiles ! Nous y étions accueillies, mes filles et moi, avec un affectueux élan. Le maréchal portait un vif intérêt à ces maisons pour lesquelles il rêvait diverses améliorations ; mais il ne pénétrait jamais sans être ému dans ce cercle immense de jeunes filles. Tous ces yeux brillants qui le regardaient lui imposaient, nous disait-il, autant qu'une revue de ses grenadiers. »

La duchesse de Reggio ajoute : « En septembre 1842, le maréchal accepta de voir changer sa charge de grand chancelier de la Légion d'honneur contre celle de gouverneur des Invalides. Il avait toujours préféré ce poste à tout autre pour la fin de sa carrière. Il lui allait bien, j'en conviens. Quant à moi, hélas ! j'y vis la dernière étape... » Le grand homme de guerre s'y éteignit, le 13 septembre 1847, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Le gouvernement de Louis-Philippe rendit, le 22 octobre 1842, la grande chancellerie au maréchal Gérard : celui-ci y trouvait ses « Invalides », car, à la suite d'un accident de chasse, il était devenu complètement aveugle ; toutefois, ce ne fut pas, pour lui, « la dernière étape ». La Révolution de février 1848 ne le permit pas. Le 19 mars, un nouveau chancelier de la Légion d'honneur était nommé par le gouvernement provisoire : c'était le général Subervie.

Jacques, Gervais, baron Subervie était encore un ancien engagé volontaire de la Révolution. Né à Lectoure le 1^{er} septembre 1776, il n'avait pas quinze ans

¹ *Moniteur universel* du 5 juin 1839.

² Née Eugénie de Coucy, la duchesse de Reggio avait épousé, le 19 janvier 1812, le maréchal Oudinot veuf en premières noces de M^{lle} Derlin.

quand il partit, dans les rangs du 2^e bataillon du Gers, pour aller défendre le territoire menacé. Capitaine l'année suivante, à l'âge où les autres sont encore à l'école, il se distingue par son énergie dans les combats livrés à la frontière espagnole ; puis il s'embarque pour l'expédition d'Égypte ; mais son régiment ne dépasse pas l'île de Malte qu'il est chargé d'occuper et de défendre. Plus tard, il prend part aux plus célèbres campagnes de l'Empire ;



Genl Subervy

Buste en marbre, par Moncel. (Musée de Versailles.)

il se bat à Ulm, à Austerlitz, où il est nommé colonel, à Eylau et en Espagne. En 1811, il est promu général de brigade, et reçoit le titre de baron. Il est envoyé en Portugal, puis passe à la grande armée qui marche sur la Russie. A la Moskowa, il est grièvement blessé par deux éclats d'obus ; on le retrouve combattant en Saxe en 1813, en France, en 1814 ; il est de nouveau blessé sous Paris ; enfin il commande à Ligny et à Waterloo la cavalerie de réserve.

Fidèle à ses convictions, il ne voulut pas servir sous le drapeau blanc, et ne reprit son épée qu'en 1830 pour devenir un instant commandant de la 1^{re} division militaire ; mais, tenu en suspicion à cause de ses opinions alors

jugées trop avancées, il préféra quitter l'armée pour la politique. Élu député en 1831, il ne cessa pas de siéger dans l'opposition jusqu'en 1848. Il était tout désigné pour devenir, dès le 25 février, le premier ministre de la guerre de la seconde République : fonctions qu'il quittait quelques semaines après pour être nommé Chancelier¹ de la Légion d'honneur. Il ne fit aussi que traverser l'hôtel de la rue de Lille ; des considérations exclusivement politiques amenèrent, le 23 décembre de la même année, son remplacement.

A la mort du duc de Reggio, le maréchal Molitor avait été pourvu du gouvernement des Invalides. Or, dès son élection à la présidence de la République, Louis-Napoléon avait conçu le dessein de donner cette place au dernier survivant des frères de Napoléon, le prince Jérôme, ancien roi de Westphalie, afin de le constituer gardien des cendres de l'Empereur. Cette pieuse pensée s'expliquait d'elle-même ; mais il convenait de trouver au maréchal Molitor une compensation digne de lui : ce ne pouvait être que la grande chancellerie de la Légion d'honneur : dès lors, le général Subervie fut sacrifié.



Comme ses cinq derniers prédécesseurs, le maréchal Gabriel-Jean-Joseph Molitor appartenait à la vieille armée, et il en avait conservé les plus glorieuses traditions. Rien, au début de sa vie, ne semblait le préparer à d'aussi brillantes destinées militaires ; sa vocation l'attirait plutôt vers le sacerdoce : il aurait même, après de fortes études théologiques, été tonsuré ; mais, à l'exemple de tous ces intrépides jeunes gens de 1791, il courut à la défense de la patrie dans les rangs des volontaires. Son instruction supérieure l'ayant fait aussitôt remarquer, ses compatriotes de la Moselle le nommaient d'emblée, bien qu'il n'eût que vingt et un ans, capitaine du 4^e bataillon. Dès lors sa carrière fut extraordinairement rapide. Placé sous les ordres de Jourdan, puis de

¹ C'est le titre qui figure au décret ainsi conçu :

« Le gouvernement provisoire ;

« Vu les services rendus à l'État par le général Subervie dans sa longue carrière militaire et dans le ministère qu'il occupe depuis notre glorieuse Révolution de février,

« Décrète :

« Le Général Subervie, ministre de la guerre, est nommé chancelier de la Légion d'honneur en remplacement du maréchal Gérard.

« Les membres du gouvernement provisoire :

« Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Garnier-Pagès, Marrast, Marie, Louis Blanc, Flocon, Albert, Ledru-Rollin, Arago. » (*Moniteur universel* du 20 mars 1848.)

Hoche, il prend pour guide et pour modèle le futur pacificateur de la Vendée. Il est avec lui à Kaiserslautern et à Wissembourg dans cette rapide et belle campagne qui aboutit à la délivrance de Landau. Nommé, en 1795, général de brigade, il guerroya quatre ans en Allemagne ayant pour chefs Pichegru, Kléber, Moreau ; de là il passe en Suisse et en Italie avec Masséna, qui,



Molitor

frappé de la haute valeur du jeune officier général, devient son protecteur et son ami. Sous l'Empire, Molitor s'affirme admirateur passionné de Napoléon. Chargé d'importantes missions, dont il s'acquitta avec autant d'intelligence que de zèle, il en est récompensé par la croix de grand officier de la Légion d'honneur et le titre de comte. Il se distingue encore à Essling, à Wagram où il commande une division, et enfin, pendant la campagne de France, dans le corps du maréchal Macdonald.

Dès le 1^{er} juin 1814, Louis XVIII le nommait inspecteur général d'infanterie ; puis, le 17 du même mois, chevalier de Saint-Louis, et, le 21 janvier 1815, grand-croix de

la Légion d'honneur ; mais, aux Cent-Jours, Molitor ayant accepté de l'Empereur le commandement des gardes nationales de la 5^e division et la pairie, le roi, à son retour, lui tint rigueur, et le laissa sans emploi jusqu'en 1818, époque à laquelle il reprit ses fonctions d'inspecteur d'infanterie. Sa réputation méritée et ses longs services lui valurent, en 1823, le commandement du 2^e corps dans l'armée entrant en Espagne, dont le 1^{er} corps, nous l'avons vu, était confié au maréchal Oudinot. C'est à la suite de cette guerre rapidement menée et terminée qu'il obtint, le 9 octobre, le bâton de maréchal de France.

Sous la monarchie de Juillet, aux principes de laquelle le rattachaient ses convictions, le maréchal comte Molitor fut un des chefs incontestés de l'armée. Louis-Philippe professait pour lui une sincère estime et le nommait successivement commandant supérieur des 8^e et 9^e divisions militaires, pair de France,

et, en 1847, gouverneur des Invalides. Il ne fit que passer dans cette charge, de même que dans celle de grand chancelier de la Légion d'honneur. La mort seule le privait de ces dernières fonctions, le 28 juillet 1849; il avait soixante-dix-neuf ans.

Les trois grands chanceliers, qui vont successivement occuper l'hôtel de la rue de Lille pendant l'espace de dix ans, sont encore trois vétérans du premier Empire. En pouvait-il être autrement au moment où l'héritier de Napoléon a pris possession du pouvoir avec la volonté de ne pas se le laisser ravir ?

Le premier de ces vaillants soldats est le général Rémy-Joseph-Isidore Exelmans. Il n'avait que seize ans lorsqu'en 1791, il partait comme volontaire dans le 3^e bataillon de la Meuse, commandé par son compatriote Oudinot, dont il devait devenir, a plus d'un demi-siècle de là, l'un des successeurs à la grande chancellerie. Exelmans gagne tous ses grades à la pointe de son épée, se distinguant partout où il est employé. En 1803, aide de camp de Murat, il est promu chef d'escadron; après Austerlitz et Iéna, colonel; et, après Eylau, général de brigade; mais, fait prisonnier en Espagne par un parti de guerillas qui le livrent aux Anglais, trois ans de captivité en Angleterre viennent interrompre une carrière si brillamment commencée; ce n'est qu'après la campagne de Russie qu'il devient général de division et, à quelque temps de là, grand officier de la Légion d'honneur. Il prend part aux principaux combats de la campagne de France.

Suspecté par la Restauration d'entretenir des intelligences avec son ancien chef le roi Murat, il se constitue prisonnier et se voit déféré, à Lille, à un conseil de guerre; grâce à son attitude énergique, il est acquitté avec éclat. Aux Cent-Jours, il s'empresse d'accourir auprès de Napoléon; malheureusement, comme le général Gérard, placé sous les ordres de Grouchy, en vain s'efforce-t-il de déterminer celui-ci à marcher vers Waterloo.

En 1815, il eut l'honneur de frapper les derniers coups en sabrant, à Versailles, avec une rare intrépidité, plusieurs régiments prussiens. Tant de zèle patriotique le devait faire proscrire à la seconde Restauration. Nommé pair de France par Louis-Philippe, le général Exelmans prend place dans les rangs de l'opposition. Aussi un des premiers se ralliait-il, après la Révolution de de 1848, au neveu de l'Empereur.

Dès le 15 août 1849, il était choisi par le Prince-Président pour remplacer le maréchal Molitor à la Légion d'honneur. Élevé, en 1851, à la dignité de maréchal de France, il mourait quelques mois après d'une chute de cheval à l'âge de soixante-seize ans.

C'est au cours des trois années passées par le maréchal comte Exelmans à la grande chancellerie que deux importantes décisions relatives à la Légion



Maréchal Exelmans

d'honneur ont été prises par le prince Louis-Napoléon. Nous voulons parler de la création de la médaille militaire, instituée par décret du 22 janvier 1852 et de la réorganisation de l'Ordre contenue dans le décret des 16-22 mars de la même année.

La mort subite et accidentelle du maréchal Exelmans ouvrit les portes de la grande chancellerie à un parent du Prince, qui, projetant déjà de res-



Ge^{al} C^{te} d'Ornano

taurer l'Empire, s'appliquait à s'entourer de hauts fonctionnaires entièrement à sa dévotion.

Entré, à seize ans, en 1800, comme sous-lieutenant dans un régiment de dragons, Philippe-Antoine d'Ornano parvenait, à vingt-huit ans, en 1812, au

grade de général de division. La valeur déployée par lui à Saint-Domingue, puis à Austerlitz, à Iéna, à Lubeck, à la Moskowa, justifie sans doute dans une certaine mesure cet avancement exceptionnel; mais son alliance avec le souverain d'alors par sa mère Isabelle Bonaparte dût aussi singulièrement le favoriser. L'élection populaire de 1848, en portant un Bonaparte à la présidence de la République, lui permit d'aspirer aux premières charges. Grand-



A. C. Lebrun

croix de la Légion d'honneur en 1850, il était nommé grand chancelier le 13 août 1852, quelques semaines seulement avant le rétablissement du régime impérial. Il semble, du reste, que sa désignation n'ait eu d'autre but que de le préposer à l'administration de notre ordre national en prévision du changement politique qui allait se produire; car, la crise passée, le général comte d'Ornano était appelé au gouvernement des Invalides et cédait ses fonctions au général Lebrun, duc de Plaisance (24 mars 1853).

Anne-Charles Lebrun était fils de l'ancien consul et né à Paris le 28 décembre 1775. Il avait embrassé la carrière des armes. Sous-lieutenant de dra-

gons en 1799, le nom qu'il portait le fit attacher à l'état-major des consuls; ce qui ne l'empêcha pas d'assister à la bataille de Marengo où il reçut dans ses bras Desaix mortellement blessé. En moins de quatre ans, il parcourt tous les grades jusqu'à celui de colonel, dans lequel il fait vaillamment les campagnes de 1805 à 1807: il est même choisi pour aller porter à Paris la nouvelle de la victoire d'Austerlitz. A Iéna, à la tête de la brigade dont le commandement lui a été remis, il s'empare de plusieurs drapeaux qui sont, sur le champ de bataille, immédiatement envoyés à l'Empereur. Général de brigade en 1807, général de division en 1812, il remplit, la plupart du temps, les fonctions d'aide de camp auprès de Napoléon.

La Restauration lui confia l'emploi de commissaire du roi près la 14^e division militaire, puis celui d'inspecteur général des hussards. Mais, après le retour de l'île d'Elbe, il reprend son service d'aide de camp auprès de l'Empereur. Il fut dès lors mis en non-activité par Louis XVIII ; et, à la mort de son père, en 1824, devenu duc de Plaisance, il entre, à titre héréditaire, à la Chambre des pairs. Promu grand-croix de la Légion d'honneur par Louis-Philippe, il était, depuis plusieurs années, à la retraite quand éclata la Révolution de 1848.

Le neveu de Napoléon devait un souvenir au fils de l'ancien consul, collègue de Bonaparte, et à celui qui avait approché si longtemps, comme aide de camp, la personne de l'Empereur. Devenu empereur lui-même, le prince Louis-Napoléon en fait, à la date que nous avons indiquée ci-dessus, son grand chancelier. Le général duc de Plaisance était déjà presque octogénaire. Il n'en resta pas moins en fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 21 juin 1859 ; et c'est ainsi qu'il s'éteignit, chargé d'années, comblé de titres et d'honneurs, à la tête de cette Légion illustre dont son père avait naguère combattu l'institution comme devant fatalement conduire au rétablissement de la noblesse et des distinctions que la Révolution avait supprimées.

Avec le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, qui remplace, le 20 juillet 1859, le général Lebrun, duc de Plaisance, c'est l'armée nouvelle, celle d'Algérie et de Crimée qui succède, à la Légion d'honneur, à la vieille armée de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna.

Aimable-Jean-Jacques Pélissier, né à Maromme (Seine-Inférieure) le 6 novembre 1794, était fils de paysans possédant une certaine aisance. Élève du Prytanée militaire de La Flèche, il entre à Saint-Cyr en 1814, et débute comme sous-lieutenant d'artillerie dans la garde royale ; puis, aux Cent-Jours, il est versé au 57^e de ligne compris dans l'armée du Rhin.

Licencié avec l'armée, il est réintégré, sous la seconde Restauration en 1819, comme lieutenant d'état-major, aide de camp du général Grundler, et fait partie du corps expéditionnaire envoyé en Espagne sous les ordres du duc d'Angoulême (1823) : ce qui lui vaut la croix de légionnaire. Se bat-on en Morée contre les Turcs, il part, avec le grade de capitaine, dans le corps d'armée du général Maison (1828-29). Entreprend-on contre les Arabes la conquête d'Alger, il est désigné pour débarquer un des premiers sur cette terre d'Afrique où il passera désormais la majeure partie de sa vie et où il acquerra la réputation d'un grand homme de guerre que justifiera, en Crimée, d'une façon éclatante, un des plus beaux faits d'armes des temps modernes. Colonel en 1849, après s'être distingué en maints combats, il commande l'aile

gauche, le 14 août 1844, à Isly ; là il attire l'attention du maréchal Bugeaud par son sang-froid, sa ténacité et son énergie.

Quelque temps après, vivement attaqué devant les Chambres pour la cruelle répression des révoltés des grottes de l'Ouled-Rhia, il fut défendu et couvert par le maréchal Bugeaud et, bientôt après, devenait général de brigade, puis, en 1850, général de division.

Se trouvant, au moment du coup d'État du 2 décembre 1851, gouverneur par intérim de l'Algérie, il proclame l'état de siège et, par ce moyen énergique, maintient la tranquillité dans la colonie. De tels services furent, le 24 décembre 1853, reconnus par le grand cordon de la Légion d'honneur.

Enfin, l'année suivante, il recevait l'ordre d'aller prendre le commandement en chef de l'armée de Crimée. Il arrive, le 16 mai 1855, devant Sébastopol et, moins de quatre mois après, l'imprenable forteresse tombait aux mains des alliés. Le 12 septembre, Pélissier obtenait le bâton de maréchal de France, et, la paix conclue, le titre de duc de Malakoff.

Ceux qui ont vécu ces mémorables années où les armes françaises jetaient sur le monde un si glorieux éclat ont gardé le souvenir du degré de pro-

digieuse célébrité auquel se trouva tout à coup porté le vainqueur de Sébastopol. L'Empereur l'envoya en qualité d'ambassadeur auprès de la reine d'Angleterre dont les soldats avaient admiré son indomptable volonté et son fier et impassible courage ; puis, il crut devoir l'en rappeler pour lui confier, pendant la guerre d'Italie, le corps d'armée d'observation formé à Nancy. La guerre achevée, le duc de Malakoff était nommé grand chancelier de la Légion d'honneur ; mais, si haut que fût ce poste, il ne pouvait convenir à l'esprit actif et vigoureux, au caractère aimant à se dépen-



M. Pélissier Duc de Malakoff

ser et à dominer du maréchal. Celui-ci n'avait que cinquante-cinq ans ; il était accoutumé aux vastes et difficiles entreprises, au commandement des masses, aux lourdes responsabilités. L'austère et calme retraite de la Légion d'honneur manquait pour lui d'horizon. Lorsque, tout le jour, de son palais du quai d'Orsay, à côté de ses officiers d'ordonnance, il n'avait sous les yeux que le cours de la Seine, il éprouvait la nostalgie de cette Algérie aux immenses espaces et aux énergiques populations sur lesquels jadis, comme gouverneur, il avait régné sans partage. Connaissant les habitudes de l'illustre soldat, les cicérons des touristes de passage à Paris amenaient les étrangers, à l'heure de sa quotidienne sortie sur la terrasse, pour leur faire contempler, ainsi que se plaisait à le dire en riant le duc de Malakoff lui-même, « un maréchal de France fumant sa pipe et prenant son café ». Péliissier ne fit que traverser la grande chancellerie : le 24 novembre 1860, il retournait comme gouverneur général à Alger.

Cette fois, c'est à la marine, en la personne de l'amiral Hamelin, qu'est confiée, le 21 novembre 1860, l'administration de la Légion d'honneur ; et ce n'était que justice de faire figurer sur la liste des grands chanceliers un des plus méritants et des plus dignes représentants de notre armée de mer.

Ferdinand-Alphonse Hamelin, né à Pont-l'Évêque le 2 septembre 1796, avait commencé à servir son pays dès l'âge de dix ans, en qualité de simple mousse sur la frégate *la Vénus* et sous les ordres de son oncle Jacques Hamelin, l'un des meilleurs marins de son temps. Enseigne à seize ans, lieutenant de vaisseau à vingt-six, il prend part aux expéditions d'Espagne et de Morée, et, devenu capitaine de frégate, à celle d'Alger. De 1830 à 1842, année où il est nommé contre-amiral, il navigue partout, à Bourbon, à Madagascar, au Brésil, aux Antilles, à Payata, à Guayaquil, affrontant, avec les mêmes intrépidité et constance, tous les dangers, aussi bien ceux venant de l'ennemi que ceux résultant des flots, des intempéries ou des épidémies les plus meurtrières.

Il commande pendant trois ans la division navale de l'océan Pacifique (1844-47) ; et, lors de la guerre d'Orient, il est placé à la tête de la flotte. On sait le rôle si important et si glorieux joué par la marine, soit au moment des préparatifs des hostilités, soit à l'occasion du transport et du débarquement des troupes, soit dans le valeureux concours apporté par ses navires aux opérations militaires. Hamelin en fut récompensé par la dignité d'amiral, et, enfin, par celle de grand chancelier.

A sa mort, l'empereur Napoléon III le remplaçait, le 27 janvier 1864, par un noble vieillard de près de quatre-vingts ans, mais qui avait été, sous le

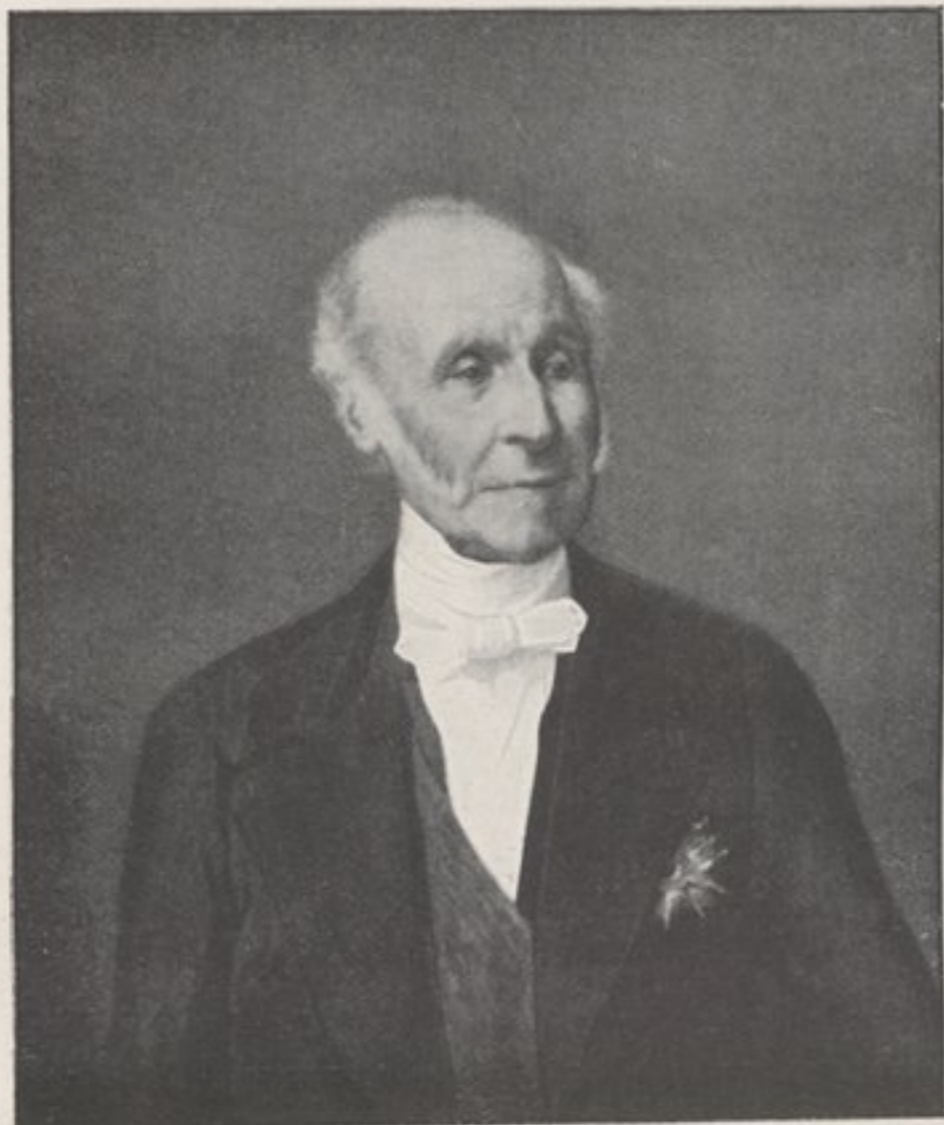
premier Empire, la Restauration et le gouvernement de Juillet, l'un des officiers de l'armée française les plus brillants, les plus enviés, les plus recherchés : le général comte de Flahaut de la Billarderie.



Flahaut

Sa jeunesse avait été douloureusement éprouvée. A l'âge de huit ans, il avait vu son père arraché à sa famille par la Terreur et immolé sur l'échafaud. Il avait suivi sa mère émigrée en Angleterre. Rentré en France, en

1798, il part, deux ans après, en Italie à la suite du Premier Consul ; et, bien qu'il n'ait que quinze ans, il prend part à la bataille de Marengo dans un régiment de cavalerie. Il passe, cette même année, en Portugal, toujours comme simple dragon ; mais, au retour, il obtient l'épaulette de lieutenant. Une grande dame de l'époque a retracé du comte Charles de Flahaut un portrait à « ses vingt et un ou vingt-deux ans ». « Sans être régulièrement beau, dit-



Flahaut

elle, il avait une figure charmante. Son regard était voilé d'une mélancolie qui semblait trahir une peine secrète. Ses manières étaient élégantes, sans fatuité, sa conversation spirituelle, ses opinions indépendantes. Jamais personne n'a mieux réalisé l'idée qu'on se fait d'un héros de roman et d'un preux chevalier. Aussi sa mère, M^{me} de Souza ¹, s'en est-elle servie comme d'un type

¹ Thérèse, Odile de Cœuret de Nesle, mariée en premières noces à Charles-François de Flahaut comte de la Billarderie, avait épousé en secondes noces le comte de Souza.

qu'elle a reproduit, sous différents noms, dans ses délicieux romans¹. »

« Preux chevalier, héros de roman », il ne le fut pas seulement dans les œuvres maternelles, il en a vécu l'existence et sur les champs de bataille et dans les salons princiers. Choisi par Murat comme aide de camp, il combat à Austerlitz et pendant la campagne de Prusse ; il est ensuite envoyé en Espagne ; il en revient pour assister à la bataille de Wagram. Bientôt colonel, il est attaché à l'état-major de Berthier et créé baron de l'Empire. En Russie, sa belle conduite à Mohilow le fait citer à l'ordre du jour de la grande armée. Promu général de brigade, il devient, après Leipsick, général de division ; et, quoique à la suite de l'abdication de Fontainebleau, il eût adhéré au gouvernement de Louis XVIII, il accourt aux Tuileries dès que Napoléon y est de retour de l'île d'Elbe. Aide de camp de l'Empereur, il est à ses côtés à Waterloo.

Si la Restauration le tint constamment à l'écart, la monarchie de Juillet lui restitua ses grades et l'éleva à la pairie. Sa réputation, ses succès mondains, ses relations et ses alliances dans la plus haute société, lui ouvrirent la carrière diplomatique. De 1842 à 1848, il occupa le poste de ministre plénipotentiaire successivement à Berlin, à Munich et à Vienne. Puis l'avènement à la présidence de la République et bientôt à l'Empire du fils de la reine Hortense acheva sa fortune. Sénateur dès 1852, il était, en 1860, envoyé en Angleterre comme ambassadeur de France, et, le 27 janvier 1864, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. Il resta titulaire de ces dernières fonctions jusqu'à sa mort, survenue à Paris le jour même où y parvenait la nouvelle de la catastrophe de Sedan ; il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Le comte de Flahaut ne fut pas immédiatement remplacé. Le gouvernement de la Défense nationale ne crut pas devoir procéder à la nomination du grand chancelier ; ce ne fut, dès lors, qu'après la guerre et au cours même de la lutte contre la Commune que M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, alors à Versailles, choisit pour ce poste, le 20 avril 1871, le général Vinoy.

Joseph Vinoy, né à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère) en 1803, avait eu, comme le maréchal Molitor, dont il devait être l'un des successeurs à la grande chancellerie, quelque velléité d'entrer dans les ordres ; mais, la vocation militaire l'emportant, il quittait, à l'âge de vingt ans, le séminaire et s'engageait dans la garde royale. Sergent en 1826, il passe dans un régiment d'infanterie et prend part à l'expédition d'Alger.

Ses débuts sur cette terre d'Afrique, où il devait obtenir presque tous ses grades, furent particulièrement brillants. Au combat de Staouli, il gagne

¹ *Mémoires de la comtesse Potocká*, publiés par M. Casimir Stryjenski.

l'épaulette, la croix et... une blessure. Malgré cela ou plutôt, sans doute, à cause de cela, comme tant d'autres jeunes braves dévorés d'ardeur et du



besoin d'aventures, il est captivé par cette existence
mentée et glorieuse ; et, afin de la continuer,
lieutenant à la légion étrangère, où, de 1836
les échelons jusqu'au grade de colonel.

mouve-
il entre comme
à 1850, il franchit tous

Après un court séjour dans le midi de la France, à l'époque du coup
d'État de 1851, il retourne en Algérie pour prendre le commandement du
2^e zouaves, à la tête duquel il fait la campagne de 1853, ce qui lui vaut les
étoiles de brigadier.

L'année suivante, en Crimée, il peut donner la mesure de son courage et de sa réelle valeur. Sous les ordres de Canrobert, il se distingue à l'Alma, à Balaklava, à Inkermann, à Malakoff, et il est promu, en 1855, général de division.

De même, en Italie, commandant une division dans le corps de Niel, il est aux premiers rangs à Magenta, où il enlève Porto-Vecchio; et, à Solferino, il fait preuve du même sang-froid et de la même intrépidité.

La guerre de 1870 le trouve inscrit au cadre de réserve. Désigné, dès les premiers désastres, comme chef du 13^e corps qu'on organise à Paris, il reçoit bientôt l'ordre de rallier l'armée concentrée à Sedan. Le temps lui ayant manqué pour y parvenir avant la catastrophe, il prend sur lui de rebrousser chemin en hâte pour sauver son corps d'armée, que, par un miracle de promptitude, de résolution et d'énergie, il réussit à ramener intact à son point de départ.

Tous ceux qui ont assisté au siège de Paris savent les précieux services rendus par le général Vinoy et ses régiments, presque les seuls régulièrement équipés et organisés; et, lorsque le général Trochu, gouverneur de Paris, pour tenir son imprudente parole et « ne pas capituler », donnera sa démission, le général Vinoy sera contraint, par le devoir, d'assumer, à cette heure suprême et douloureuse, toute la responsabilité du commandement en chef.

On peut dire que sa nomination au poste de grand chancelier fut la récompense méritée de son abnégation et de son dévouement patriotiques.

Mais, hélas! quand, la capitale évacuée par l'ennemi et l'insurrection vaincue, le nouveau grand chancelier voulut prendre possession du Palais de la Légion d'honneur, il ne trouva plus que des ruines fumantes: des torches françaises avaient détruit ce que n'avaient pu atteindre les obus allemands.

C'est alors, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, que le général Vinoy conçut l'heureuse idée de reconstruire le siège de la Légion d'honneur rien qu'avec le généreux concours des membres de l'Ordre. Cette longue et difficile entreprise fut la grande œuvre des dix années passées par lui dans ses dernières fonctions. Lorsque tout fut, enfin, réédifié, réinstallé, réorganisé, le général Vinoy n'en put jouir longtemps; le 28 février 1880, il était remplacé par le général Faidherbe. L'âge, du reste, avait gravement ruiné la santé du vieux soldat, qui, à quelques semaines de là, le 29 avril, n'était plus.

Louis-César Faidherbe, né à Lille en 1818 et entré, en 1838, à l'École polytechnique, appartenait à l'arme du génie; l'activité et l'ampleur de son intelligence, le besoin de voir, d'étudier, de s'instruire lui firent rechercher

de bonne heure les vastes et lointaines contrées où il pût à loisir développer ses belles facultés. Dès 1844, il est envoyé à Oran, et bientôt à la Guadeloupe. Là, il commence à s'occuper des problèmes multiples et ardues que soulève la colonisation; et ces questions captiveront à ce point son esprit qu'il poursuivra en quelque sorte toute sa carrière aux colonies.

De 1850 à 1852, sous les ordres des généraux Saint-Arnaud et Bosquet, il prend part à plusieurs campagnes en Algérie; puis il passe au Sénégal en qualité de sous-directeur du génie; presque aussitôt il est nommé chef de bataillon et devient gouverneur de la colonie.

Le Sénégal, voilà, pendant dix ans, le domaine successivement agrandi de ses exploits. Doué d'une rare puissance de travail, d'une volonté sûre d'elle-même et sachant s'imposer avec une indiscutable autorité, Faidherbe fut certainement l'un des plus utiles et des plus heureux agents, en Afrique, de notre influence et de notre prestige. Par des expéditions savamment conçues et énergiquement exécutées, il conquiert la rive gauche du Sénégal et les côtes du Baol, du Sion, de Saloum et de Casamance; il réussit à purger définitivement le pays du prophète Omar-el-Hadji, qui soulevait les populations indigènes contre la domination française; enfin il ajouta à nos possessions le Cap Vert et tout le territoire de Diander.

Sa santé l'ayant obligé à chercher un climat plus doux, il était, en 1863, comme général de brigade, chargé de la subdivision de Bone; c'est là que, vers la fin de novembre 1870, Gambetta lui fit parvenir sa nomination au commandement en chef de l'armée du Nord.

On connaît les glorieux services rendus par le général Faidherbe à la tête de cette armée. N'ayant à opposer aux troupes allemandes aguerries et victorieuses que des recrues sans expérience et presque sans cohésion, il lutte, malgré cela, pied à pied, harcelant, fatigant, épuisant l'ennemi par d'incessantes attaques, par des coups de mains hardis, par des retours soudains, imprévus et d'autant plus meurtriers; et, à Pont-Noyelles ainsi qu'à Bapaume, il réussit à le battre et à le faire reculer.

Elu, après la guerre, à deux reprises, député, l'illustre soldat donnait chaque fois sa démission, préférant conserver son commandement militaire. Le 28 février 1880, il était enfin nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

A la grande chancellerie, le général Faidherbe ne pouvait laisser inactives ses précieuses qualités d'administration et d'initiative; il les emploiera surtout à réformer le régime des maisons d'éducation de la Légion d'honneur. A ce moment, les questions d'instruction publique étaient précisément à l'ordre du jour. L'État imprimait un développement considérable à tous



L. Faidherbe

ses établissements consacrés à la jeunesse ; en même temps, des changements essentiels modifiaient, en beaucoup d'endroits, leur direction et leurs programmes.

Le grand chancelier ne voulut pas que les maisons de la Légion d'honneur restassent en dehors de ce mouvement et de ces transformations ; et il proposa et fit signer au Président de la République Grévy le statut du 30 juin 1881 ayant pour objet « d'établir l'unité de direction, de personnel et d'enseignement dans les trois maisons d'éducation de la Légion d'honneur et de créer de nouveaux débouchés aux élèves à leur sortie ».

L'unité de direction eut pour conséquence forcée et immédiate, dans les maisons d'Ecouen et des Loges, la substitution, aux religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu préposées à ces maisons depuis l'origine, d'un personnel de dames semblable à celui de Saint-Denis.

Quant au nouveau programme des études, il donnait plus d'extension encore aux matières permettant aux jeunes filles de la Légion d'honneur de se présenter pour l'obtention des brevets de capacité délivrés par l'État.

Le général Faidherbe présida à cette réorganisation avec autant de zèle que de sollicitude, de sa personne, tant que sa santé lui permit encore de se déplacer, et de son fauteuil, quand les infirmités le condamnèrent presque à une immobilité complète.

Le 28 septembre 1889, la mort terminait cette existence remarquable par l'unité des vues et des sentiments et tout entière consacrée au service du pays ; et, le 10 octobre suivant, le général Février devenait grand chancelier.

Né à Grenoble le 21 octobre 1823, Victor-Louis-François Février sortait de Saint-Cyr à vingt ans avec le grade de sous-lieutenant. Il fait la campagne de Crimée comme capitaine au 1^{er} zouaves ; et, après avoir reçu sa première blessure, il est porté, pour sa belle conduite, à l'ordre du jour de l'armée. Il prend part à la campagne d'Italie comme chef de bataillon, et reçoit la croix d'officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Solferino.

Attaché militaire à Copenhague au moment de la guerre des Duchés, il passe, à son retour en France, lieutenant-colonel au 3^e zouaves ; et il commande, comme colonel, le 77^e régiment d'infanterie pendant la guerre contre l'Allemagne. Il est un des héros de Gravelotte, où, grièvement blessé, on le crut mort. Transporté à Metz, il se trouvait encore, à l'époque de la reddition de la place, dans un état tellement grave que les Prussiens estimèrent pouvoir le renvoyer dans ses foyers sans condition.

Général de brigade en 1871, et général de division en 1878, il devient successivement commandant du 15^e corps d'armée à Marseille et du 6^e corps à Châlons-sur-Marne. Promu grand-croix de la Légion d'honneur, il venait d'atteindre la limite d'âge, lorsque le gouvernement de la République le choisissait pour occuper le poste de grand chancelier.



G. Février

Le général Février est le modèle achevé du soldat. Sa figure ouverte, énergique, sillonnée et comme accentuée par une glorieuse cicatrice, son air martial, sa parole brève et nette, tout en lui révèle le courage, la volonté,

la loyauté, et inspire le respect. Comme chef, il s'est révélé tacticien incomparable, possédant au plus haut point la science technique, la conception rapide et l'art des manœuvres; ayant, par des études continuelles, approfondi les principes de la guerre, il émettait, sur le terrain, des observations, des critiques et des jugements qui faisaient l'admiration de tous les officiers.

A la grande chancellerie, la dignité et la droiture de son caractère, l'aménité de son accueil ne pouvaient manquer de lui concilier tous les suffrages. Lui aussi n'a pas cessé un seul instant d'étendre son plus précieux patronage sur les jeunes filles de la Légion; et il a tenu, par le statut du 20 juin 1890, revêtu, sur sa proposition, de la signature du Président de la République Carnot, à mettre la dernière main au régime et aux programmes de Saint-Denis, d'Ecouen et des Loges. Bientôt même l'Institut de ces maisons était complété, nous pourrions dire couronné, par une association, dont la touchante idée et l'heureuse réalisation sont dues sans doute en partie à la haute initiative du grand chancelier, mais dont il a voulu, par un sentiment d'exquise délicatesse, laisser tout le mérite et l'honneur à M^{me} la générale Février: il s'agit de l'Association amicale des anciennes élèves des maisons de la Légion d'honneur fondée en 1892 et reconnue, en 1895, comme établissement d'utilité publique.

Mais les institutions, comme les hommes, sont exposées aux courants favorables ou contraires, surtout quand le temps est aussi troublé et incertain que celui où nous vivons. Un incident d'une portée restreinte et, en tout cas, d'ordre purement spécial et intérieur au point de vue de la discipline des légionnaires, ayant été porté, par voie d'interpellation, à la tribune de la Chambre des députés, cette Chambre, dans la séance du 13 juillet 1895, adoptait un ordre du jour invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi réorganisant le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Ce vote fut immédiatement suivi de la démission du grand chancelier et de tous les membres du conseil. D'unanimes regrets ont suivi M. le général Février dans sa volontaire et si digne retraite.

Depuis le 5 décembre 1895, le grand chancelier est le général de division Davout, duc d'Auerstaedt, grand-croix de la Légion d'honneur.

Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles Davout, neveu du maréchal du premier Empire, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, est né le 9 août 1829 à Escolives (Yonne).

Élève du Prytanée militaire de La Flèche, il fut admis en 1847 à l'École Saint-Cyr et nommé sous-lieutenant au 72^e de ligne le 1^{er} octobre 1849.

Lieutenant le 29 février 1852, il partit presque aussitôt, avec son régiment, pour l'Afrique et prit part aux rudes campagnes du Sud-Oranais. Son habileté à préparer et à conduire les diverses opérations qui lui furent confiées appela sur lui l'attention et il reçut, en 1856, les galons de capitaine.

La guerre d'Italie allait mettre en lumière ses hautes qualités d'énergie et de décision ainsi que son sens pratique des choses de la guerre. Le 3 juin 1859, veille de la bataille de Magenta, le capitaine Davout, à la tête de sa compagnie de turcos, arrêtait à Robecchetto le mouvement des Autrichiens menaçant l'artillerie de réserve du général Auger et, par ses audacieuses et heureuses dispositions, provoquait la retraite de l'ennemi, dont un canon resta entre nos mains. En récompense de ce glorieux fait d'armes, il fut nommé au grade de chef de bataillon et reçut bientôt après le commandement du 13^e bataillon de chasseurs à pied.

Par décret du 17 décembre 1864, l'Empereur rétablissait en faveur du commandant Davout, le titre de duc d'Auerstaedt, éteint en 1853 par la mort du deuxième fils du maréchal.

Lieutenant-colonel du 11^e de ligne, le 27 décembre 1865, le vaillant officier était promu colonel le 12 mars 1870 et faisait la campagne contre l'Allemagne à la tête du 95^e régiment d'infanterie.

S'occupant avec une constante sollicitude de ses soldats, de leur hygiène, de leur nourriture, de leur entraînement, le colonel Davout sut, dans les circonstances les plus défavorables, maintenir le moral et la santé des hommes de son régiment et put obtenir d'eux des efforts considérables sur le champ de bataille.

Le 18 août, à Saint-Privat, le 95^e se rendait maître de la crête en arrière de Chantrenne et repoussait victorieusement à trois reprises l'assaut de l'ennemi.

Le 31 août, grâce à la confiance qu'il avait en son chef, le même régiment enlevait seul le village de Noisseville défendu par une brigade allemande. Cet important succès n'avait pu être obtenu que par l'extrême vigueur de l'attaque : mais le 95^e laissait sur le champ de bataille 13 officiers et 223 hommes hors de combat.

Au retour de sa captivité en Allemagne, le colonel Davout reçut du général Espivent le commandement d'une des deux colonnes qui entrèrent dans Marseille insurgé. Appelé par le ministre de la guerre à la tête du 36^e régiment de marche combattant devant Paris, il enlevait successivement le château de Bécon, Asnières, les gares de l'Est et du Nord et les Buttes-Chaumont ; le

dernier jour de la lutte, il était blessé d'une balle à la tête en faisant une reconnaissance.

Le 20 avril, à la suite de la prise du château de Bécon, M. Thiers le faisait commandeur de la Légion d'honneur, et, le 24 juin, il recevait le grade de général de brigade.

Le duc d'Auerstaedt commanda successivement une brigade d'infanterie à Saint-Denis, l'artillerie du 13^e corps d'armée à Clermont-Ferrand et fut promu divisionnaire le 25 décembre 1877.

Sous le ministère du général Gresley, il occupa, du 13 janvier au 28 décembre 1879, les fonctions de chef d'état-major général, et reçut, le 19 août 1880, du général Farre, le commandement du 10^e corps d'armée à Rennes.

Trois ans après, il succédait au général Saussier comme commandant du 19^e corps d'armée à Alger et était appelé, en 1886, aux fonctions de gouverneur militaire de Lyon. Le 12 juillet de la même année, il était promu grand-croix de la Légion d'honneur.

Nommé en 1888, membre du Conseil supérieur de la guerre et désigné pour le commandement éventuel d'une armée, le général Davout fut décoré de la médaille militaire à la suite des manœuvres de l'Est en 1891.

Atteint par la limite d'âge en 1894, il devenait, en décembre 1895, grand chancelier de la Légion d'honneur : digne couronnement de sa longue et brillante carrière de soldat.

CHAPITRE X

MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

Du moment que, dans l'esprit de son fondateur, la Légion d'honneur devait être une institution spéciale, ayant une existence propre et possédant de nombreux et riches palais ainsi que de vastes domaines, dont les revenus assuraient la grandeur de l'Ordre et certains avantages à ses membres, il était naturel d'adjoindre à l'établissement principal des établissements secondaires et en dépendant. C'est ainsi que, pour porter secours aux légionnaires malades ou dans le besoin, la création d'hospices avait été prévue au siège de chaque cohorte. Or, non seulement les membres de la Légion d'honneur se trouvaient exposés aux infirmités et aux misères humaines, mais beaucoup d'entre eux, pères de famille, n'avaient que de modiques ressources, et l'éducation de leurs enfants pesait lourdement, soit sur leur solde ou traitement lorsqu'ils étaient en activité, soit sur leur pension de retraite quand les blessures ou l'âge les contraignaient au repos.

Afin de leur venir en aide à ce nouveau point de vue, pourquoi ne pas créer une ou plusieurs maisons d'éducation, dans lesquelles pourraient être élevées, tout à fait ou en partie aux frais de la Légion, les enfants de ses membres les moins fortunés ?

Les fils des fonctionnaires ou des soldats portant la croix obtenaient leur entrée, avec bourse ou demi-bourse, dans les lycées et collèges de l'université reconstituée et dans les écoles militaires. Aucune faveur semblable n'existait pour les filles. La Révolution, d'ailleurs, avait fermé les couvents et dispersé un peu partout les saintes femmes vouées à l'instruction de la jeunesse ; et cette instruction s'en ressentait encore.

Une fois qu'il eût conçu le dessein de faire quelque chose, à la fois pour relever l'éducation des femmes en France et pour faciliter celle des filles des légionnaires, Napoléon n'eut pas à prendre la peine de chercher la personne à qui confier une aussi importante mission : cette personne s'offrit d'elle-même, et ce fut M^{me} Campan.

Fille de M. Genet, commis principal au ministère des affaires étrangères, et veuve de M. Bertholet-Campan, maître de la garde-robe de M^{me} la comtesse d'Artois, M^{me} Campan avait été première femme de chambre de Marie-Antoi-



M^{me} Campan, surintendante de la maison d'Écouen

nette. Ruinée par la Révolution, elle avait fondé, à Saint-Germain, une pension de jeunes filles, qui, grâce à l'ancienne situation et aussi à l'incontestable valeur intellectuelle et morale de sa directrice, avait promptement acquis une légitime réputation.

M^{me} Campan se plaisait à répéter qu'elle était « née institutrice ». Ses remarquables ouvrages, le succès de son pensionnat, non moins que la façon

dont elle dirigera bientôt la maison d'Écouen, montrent assez qu'elle ne se trompait pas.

Comme elle avait eu pour élèves M^{lles} de Beauharnais, fille et nièce de Joséphine, et même le petit Eugène, son fils, ainsi que les deux sœurs de Bonaparte, Caroline et Pauline, M^{me} Campan était connue du Premier Consul, et des relations assez fréquentes s'établirent entre la Malmaison et Saint-Germain.

Hantée par le souvenir de M^{me} de Maintenon à Saint-Cyr, l'ancienne femme de chambre de la reine comprit qu'au moment où une ère nouvelle s'ouvrait en France, l'occasion lui était propice pour jouer un rôle dans l'enseignement de la jeunesse : son intérêt, qu'elle négligeait rarement, et la confiance en elle-même, qui ne lui manquait pas, lui conseillaient également de saisir cette occasion et de ne pas la laisser échapper. Aussi mit-elle tout en œuvre pour déterminer le Premier Consul, puis l'Empereur, à s'occuper de l'éducation des femmes et à créer un établissement modèle, à la tête duquel elle espérait bien être placée. Que si cet établissement n'était pas son propre pensionnat transformé et agrandi, rien ne semblait plus facile que d'en fonder un nouveau, dans le bel hôtel d'Harcourt par exemple, également situé à Saint-Germain.

Au cours de l'année 1805, à la suite de plusieurs entretiens entre Napoléon et M^{me} Campan et de la remise de longs mémoires, par elle rédigés et transmis par l'intermédiaire de son ancienne élève devenue la reine Hortense, un grand pas avait été fait ; car, avant de partir pour la brillante campagne qu'allait immortaliser la victoire d'Austerlitz, l'Empereur avait chargé le Conseil d'État de préparer un projet de décret ayant pour objet l'institution d'une maison d'éducation destinée aux filles des membres de la Légion d'honneur.

Ignorant sans doute que le projet était déjà rédigé et adopté par le Conseil, Napoléon dictait, au lendemain de la bataille d'Austerlitz, le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805), le décret célèbre par lequel il adoptait « les enfants des généraux, officiers et soldats français morts à la bataille d'Austerlitz ». Tous devaient être élevés à ses frais : les garçons dans le palais de Rambouillet et les filles dans celui de Saint-Germain.

Mais, dès que le projet de décret organique préparé par le Conseil d'État lui fut apporté à Schœnbrunn, l'Empereur y apposa sa signature le 24 frimaire an XIV (15 décembre 1805). Ce décret, devenu de la sorte définitif, prescrivait l'établissement de maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur : le nombre de ces maisons ne pouvant excéder celui de trois. Chacune devait avoir cent élèves, et les frais être pris sur les fonds de la Légion.

Il convenait d'arrêter, tout d'abord, l'emplacement des futures maisons. Le choix, pour l'une d'elles, du château de Saint-Germain n'ayant pas été maintenu, divers édifices sont proposés, dont plusieurs, comme l'ancienne abbaye des Bénédictines de Saint-Maixent et le château de Brühl, avaient

Hortense Beauharnais

aut.

Sire



on dit, que malgré vos grandes occupations, vous pensez à former un établissement pour des jeunes personnes, M^{rs} Campan, qui a fait le projet dont vous lui avez parlé m'a pu de vous l'envoyer, je n'ai pas eu de vous le lui refuser, par l'intérêt que j'ai pour elle, et par les bontés que vous avez eu pour elle, vous voyez bien, combien je compte sur votre indulgence et sur votre amitié, cette assurance fera toujours mon bonheur, comme le désir de vous plaire fait ma plus chère occupation

Votre fille

Hortense B.

Le 14 Primaire

Musée n° 1518.

Lettre d'Hortense de Beauharnais à Napoléon

(Archives nationales.)

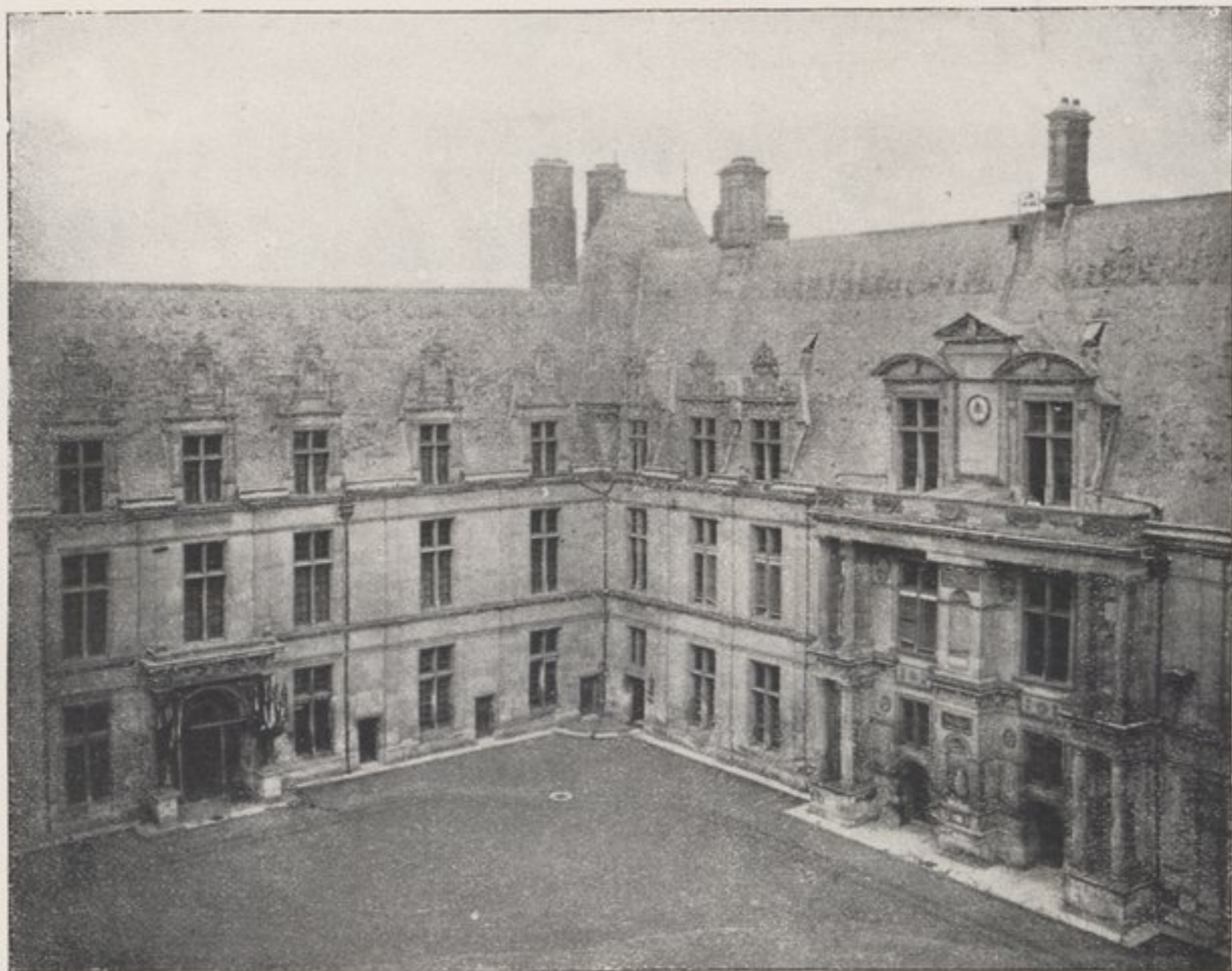
déjà été désignés pour le siège de cohortes. Par décret du 2 mai 1806, Napoléon fixa sa préférence sur le château de Chambord, siège de la 15^e cohorte ; mais, après un examen plus approfondi des bâtiments, de grandes difficultés d'aménagement s'étant révélées, un second décret du 6 juillet suivant substitua au château de Chambord celui d'Écouen.

Nous avons, dans un précédent ouvrage¹, publié tout ce qui se réfère à

¹ *M^{me} Campan à Écouen*. Champion, édit., 1879.

l'origine de ce remarquable monument, vraie merveille de l'art, construit par l'architecte Jean Bullant, en 1540, pour le connétable Anne de Montmorency.

Placé sur une éminence, au milieu d'un vaste parc, entouré d'un bois aux ombrages superbes, le château, auquel on accède par de belles avenues,



(Cliché Pierre Petit¹.)

Cour intérieure du château d'Écouen.

forme un carré parfait. Quatre imposants pavillons d'angle, reliés par des constructions ornées de motifs du goût le plus pur, ménagent à l'intérieur une cour d'honneur, dont chaque façade se distingue par la variété et l'élégance de sa décoration.

Jusqu'à la Révolution, le château d'Écouen, passé dans la maison de Condé après la mort du dernier des Montmorency, avait été une des plus somptueuses résidences des environs de la capitale; malheureusement, devenu propriété nationale, il subit, pendant la tourmente ayant suivi la chute de la royauté,

¹ Les vues concernant les maisons d'éducation de la Légion d'honneur sont reproduites d'après les clichés de M. Pierre Petit, photographe de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

de sérieuses dégradations : tour à tour transformé en hôpital militaire, en prison et en caserne.

L'Empereur en confia la restauration à M. Peyre (oncle), architecte de la Légion d'honneur. Les travaux durèrent la plus grande partie de l'année 1807 ; mais ce temps ne fut pas perdu pour la préparation de ce que comportait la nouvelle institution.

Lacépède s'ingénie à tout prévoir, tout disposer, tout ordonner. Déjà il a soumis à l'Empereur les noms des premières élèves qui doivent inaugurer l'établissement. Les pères de ces jeunes filles suivent avec une impatiente attention les progrès de l'œuvre, et le public commence à en parler. « Sous Louis XIV, écrit le grand chancelier à Napoléon, la formation de la maison de Saint-Cyr occupa toute l'Europe. On va, à tous égards, s'occuper bien davantage de celle d'Écouen. Dans presque toutes les parties de la France, mais particulièrement à Paris, on s'entretient de ce monument que Votre Majesté va élever. On m'écrit, on me questionne ; les parents surtout des demoiselles admises et plusieurs membres de la Légion d'honneur m'interrogent avec beaucoup d'intérêt. On m'envoie des mémoires ; on va visiter le château ; on s'informe de tous les détails que l'on peut connaître, de toutes les précautions que l'on peut désirer¹. »

Napoléon n'est pas de ceux qui se préoccupent le moins de ce qui concerne Écouen, quoique la guerre le retienne au loin. Malgré la distance, malgré les graves événements qui l'absorbent, il y songe souvent. De Varsovie, il a écrit, le 16 janvier 1807, à Lacépède pour le charger de pourvoir à une organisation provisoire. « La maison, explique-t-il, n'aura une forme définitive que lorsque j'aurai le loisir de la méditer. »

« Je vous prie, ajoute-t-il en terminant, de ne pas oublier mes enfants d'Austerlitz, dont je n'ai pu encore m'occuper. Je croyais avoir quelques mois de paix et arranger tout cela. Je vois avec plaisir que la maison d'Écouen paraît vous convenir. Arrangez tout cela pour le mieux. D'ailleurs, j'aime assez cette manière de commencer par du provisoire, parce qu'en voyant la machine se mettre en mouvement, on sent mieux l'avantage ou l'inconvénient de ce qu'on veut faire². »

Toutefois, entre deux batailles, il médite le programme qu'il convient d'appliquer à l'éducation des élèves de la Légion d'honneur ; et, le 15 mai suivant, de son quartier général de Finkenstein, il dicte la note bien connue,

¹ Rapport du 4 mai 1807. — *Archives nationales* AFIV, 1038.

² *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XIV, n^o 11643.

où sont consignées en termes si nets, si élevés, et en même temps si pratiques, ses idées sur l'éducation des femmes.

« Il faut, recommande-t-il au grand chancelier, que l'établissement d'Écouen soit beau dans tout ce qui est monument et qu'il soit simple dans tout ce qui est éducation. Gardez-vous de suivre l'exemple de l'ancien établissement de Saint-Cyr où l'on dépensait des sommes considérables et où l'on élevait mal les jeunes demoiselles...

« Qu'apprendra-t-on aux demoiselles qui seront élevées à Écouen? Il faut commencer par la religion, dans toute sa sévérité. N'admettre à cet égard aucune modification. La religion est une importante affaire dans une institution publique de demoiselles. Elle est, quoi qu'on en puisse dire, le plus sûr garant pour les mères et pour les maris. Élevez-nous des croyantes et non pas des raisonneuses. Presque toute la science qui sera enseignée (à Écouen) doit être celle de l'Évangile; je désire qu'il en sorte, non des femmes très agréables, mais des femmes très vertueuses, que leurs agréments soient de mœurs et de cœur, non d'esprit et d'amusement...

« Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire, et les principes de leur langue, afin qu'elles sachent l'orthographe. Il faut leur apprendre un peu de géographie et d'histoire, mais bien se garder de leur montrer ni le latin, ni aucune langue étrangère. On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique et leur faire un léger cours de physique ou d'histoire naturelle, et encore tout cela peut-il avoir des inconvénients...

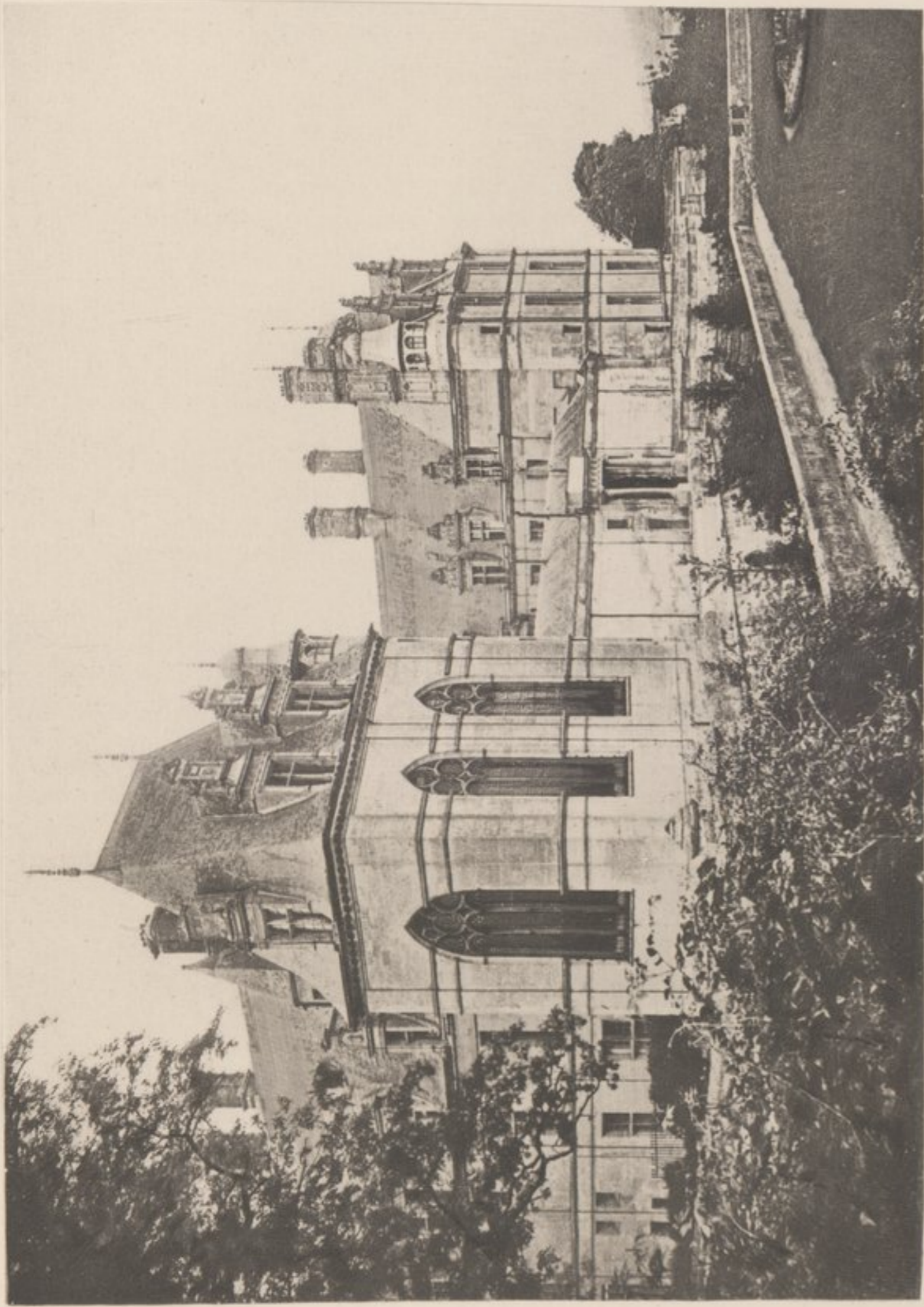
« Il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels; elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de femme...

« Je ne sais pas s'il y a possibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon aussi qu'elles sussent un peu de cette partie de la cuisine qu'on appelle l'office. Je voudrais qu'une jeune fille, sortant d'Écouen pour se trouver à la tête d'un petit ménage, sût travailler ses robes, raccommoder les vêtements de son mari, faire la layette de ses enfants, procurer des douceurs à sa petite famille au moyen de la partie d'office d'un ménage de province, soigner son mari et ses enfants, lorsqu'ils sont malades, et savoir à cet égard, parce qu'on le lui aurait inculqué de bonne heure, ce que les gardes-malades ont appris par l'habitude. Tout cela est si simple et si trivial que cela ne demande pas beaucoup de réflexion.

« Je n'élève, dit-il enfin, ni des marchandes de modes, ni des femmes de chambre, ni des femmes de charge, mais des femmes pour les ménages modestes et pauvres. La mère, dans un ménage pauvre, est la femme de charge de la maison¹. »

Qui allait être chargé d'exécuter à Écouen ce plan si remarquable par la simplicité, la justesse, le bon sens? Les postulantes à la place de directrice de la maison ne manquaient pas. On avait même prononcé le nom de M^{me} de Genlis. Il faut reconnaître que la part prise, dès le début, par M^{me} Campan, à la conception de l'œuvre, à son organisation matérielle, à la rédaction des programmes, lui créait des droits hors de pair et que c'eût été une véri-

¹ *Correspondance de Napoléon I^{er}*, t. XV, n^o 12585.



Mich. Brossier

H. Goussier

Château d'Evreux

MAISON D'ÉDUCATION DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Allegre

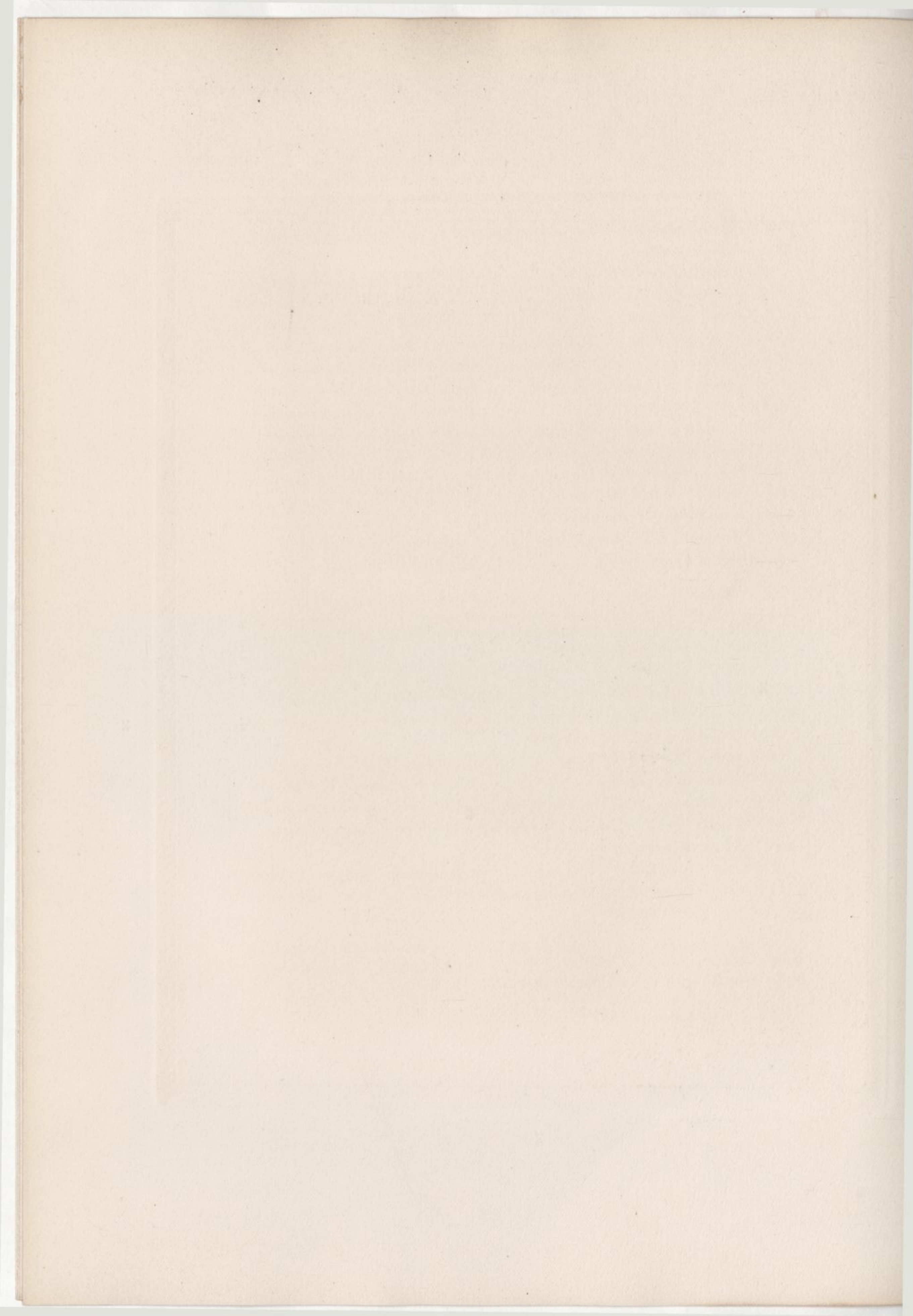


table injustice de ne pas la mettre à la tête d'une institution pour laquelle déjà elle avait tant fait.

Dans son anxieuse attente de se voir désignée, M^{me} Campan, à mesure que les mois s'écoulaient sans résultat, éprouve d'intolérables appréhensions. « Si ce n'est pas moi, confesse-t-elle à la reine Hortense ; si, après avoir été admise dans la société du Premier Consul, honorée de sa visite, quatre fois, choisie par lui pour élever sa famille, je reste là où l'on m'a trouvée, le chagrin minera ma santé et je ne survivrai pas à cette honte non méritée ¹. »

Rien ne justifiait ces alarmes. Napoléon ne songeait nullement à confier à d'autres mains la maison d'Écouen. Il en avait presque fait la promesse à M^{me} Campan. Dans une des entrevues qu'il avait eues avec elle à la Malmaison : « Que manque-t-il aux femmes en France, lui avait-il demandé, pour être bien élevées ? — Des mères, répondit-elle. — Eh bien, c'est à élever des mères que je vous destine ². » Par décret du 5 septembre 1807, elle fut nommée directrice d'Écouen, et, le jour même, le grand chancelier s'empresse de lui en expédier le brevet en l'accompagnant des termes les plus flatteurs.

« Vos talents, vos lumières et votre dévouement à notre auguste souverain, écrit-il, seront garants de la bonne éducation et du bonheur des jeunes élèves si intéressantes par elles-mêmes, par les services de leurs pères et par les avantages que l'État retirera un jour de leurs vertus et de leurs exemples ³. »

Dès le commencement d'octobre, la nouvelle directrice va prendre possession de son magnifique établissement en vue de pouvoir, sur place, donner la dernière main à tous les préparatifs.

Ses premières collaboratrices sont, M^{mes} Chardoillet, Fain, Frémanget et Vincent, surveillantes des élèves ; M^{mes} Dussieux et de Mongelas et M^{lles} Angelet et de Sainte-Suzanne, institutrices ; M^{me} Feray et M^{lle} Chapotte, maitresses des travaux à l'aiguille ; M^{lle} Roset de la Garde, infirmière ; M^{me} Girard, dépositaire, et M^{me} Voisin, sous-économe.

Enfin, le 15 novembre, tout étant aménagé, meublé, terminé, la maison entre en activité. Le 19, le grand chancelier, avec une vive satisfaction, peut en informer l'Empereur.

« Tous les obstacles, dit-il, ont été surmontés pour chercher à remplir les intentions de Votre Majesté. Il est impossible de mieux faire que M^{me} Campan et de montrer plus de zèle pour le service de Votre Majesté Impériale et Royale...

¹ M^{me} Campan à Ecouen, loc. cit.

² Le Bas. *Dictionnaire encyclopédique*.

³ *Archives de la Légion d'honneur*.

« Les dames et les demoiselles sont très contentes et pénétrées de reconnaissance envers Votre Majesté. Les parents se sont retirés pleins de satisfaction et attendris jusqu'aux larmes, des soins paternels ordonnés par Votre Majesté Impériale et Royale ¹. »

*N. 1559
1. par Dame
M^{me} S. P.
76-65*

LÉGION D'HONNEUR.

MAISON IMPÉRIALE NAPOLEON.

Louvain, le 11 Juin 1809

La Dame Directrice,

A Son Excellence Monseigneur le Grand-Chancelier
de la Légion d'Honneur

Monseigneur

Je prie votre Excellence
de vouloir bien autoriser
l'entrée dans la Maison
Impériale Napoléon
de M. l'abbé Auger
grand vicair de l'église
de Maas et aumônier
de la Maison d'éducation
de St. Germain, c'est
l'élévateur que on quel
J'ai donné ma confiance
et l'honneur d'être
Monseigneur
Vostre très humble
et très obéissant serviteur
Guillaume Campan

Lettre de M^{me} Campan au grand chancelier Lacépède.

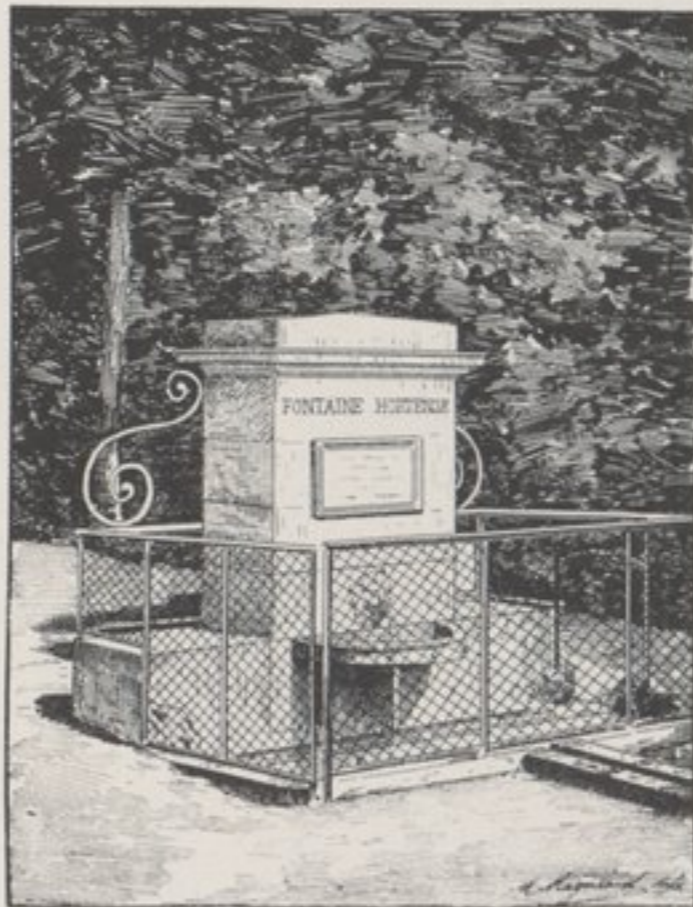
(Archives de la Légion d'honneur.)

M^{me} Campan avait été, en effet, admirable d'intelligence, de persévérance et d'activité; et telle elle se montre au début, se multipliant en vue de créer et de façonner, d'après les principes posés par l'Empereur, la première mai-

¹ Archives nationales AFIV, 1038.

son d'éducation de la Légion d'honneur, telle elle restera jusqu'à la fin de sa direction.

Bientôt trois cents élèves sont réunies; et il faut pourvoir à l'habillement, à la nourriture, à l'instruction, à l'hygiène, à la discipline de ce petit monde vif, ardent, espiègle, sans parler de l'autorité qu'il convient d'exercer d'une main douce et ferme sur les dames et sur le nombreux personnel, et de la surveillance des multiples services de cette administration compliquée. Dans cette tâche si délicate, M^{me} Campan sut révéler une entente vraiment exceptionnelle de l'éducation des jeunes filles. Tout, pour elle, concourt au but qu'elle se propose : il n'est pas de minime détail qu'on doive négliger; avec un art infini elle aménage, elle baptise les différentes pièces du château. Par exemple, dans le pavillon *Marengo*, servant de réfectoire, il y a les salles *Lucretia* et *Louise*, qui portent les noms des deux filles de la grande-duchesse de Berg; plus loin, c'est la salle *Hortense*, où se donnent, à cause de ses dimensions, les leçons de chant, de maintien et de danse, et où se passent, quand le temps est mauvais, les récréations.



Fontaine Hortense, à Écouen.

Dans le parc existe une source, elle s'appellera aussi Fontaine *Hortense*; et bientôt, pour perpétuer le nom de sa sœur bien-aimée, le prince Eugène y fera élever un petit monument qui existe encore aujourd'hui.

Les élèves sont réparties en six divisions; chaque division se distingue par la couleur de la ceinture. La première division, composée des plus petites, porte la ceinture verte; la seconde, violette; la troisième, aurore; la quatrième, bleue; la cinquième, nacarat, et la sixième, blanche.

La perte de la ceinture est une des punitions les plus redoutées. On punit encore l'élève en faute en la faisant manger seule sur la *table de bois*, ainsi dénommée parce qu'elle est sans nappe.

Quant au costume, la robe est brune avec tablier noir; la coiffure, de percale écrue en été, est remplacée l'hiver par une petite toque de velours noir¹:

¹ M^{me} la générale Durand, ancienne élève de la Légion d'honneur. *Mémoires sur Napoléon.*

le tout confectionné par les élèves. Mais, les petites en étant incapables, la directrice a imaginé de faire adopter les commençantes par les plus grandes. Chacune de ces dernières, ayant ainsi *sa fille*, était chargée de s'en occuper, de l'habiller, de la surveiller comme une *petite maman*. C'était une faveur qu'il fallait mériter par sa conduite et sa sagesse.

De même, les élèves apprenaient la vraie pratique de la charité et, en même temps, recevaient des connaissances culinaires indispensables à de bonnes ménagères, en préparant elles-mêmes, chaque semaine, le *pot-au-feu des pauvres*, qu'elles distribuaient ensuite en soupes aux familles nécessiteuses du pays.

Enfin, le suprême honneur, réservé seulement à celles qui remportaient tous les prix de leur classe, consistait à planter, avec une certaine solennité, un arbre, — dit *arbre de récompense* — dans l'*allée des premières* : ce qui valait de droit le brevet d'ancienne élève d'Écouen, signé du grand chancelier. O gracieuse allée, de quelles douces émotions ton souvenir a rempli le cœur des heureuses élues ! Combien d'entre elles, l'âge venu, ont souvent rêvé à la tige flexible — jeune alors comme elles — fixée au sol par leurs mains ! On en vit même, à l'heure suprême, exprimer le désir d'en toucher une dernière fois quelques feuilles détachées, et expirer en tenant étroitement serré un rameau de l'arbre chéri ¹ !...

..

Depuis deux ans, la maison d'éducation de la Légion d'honneur fonctionnait avec un plein succès, et pourtant elle n'avait pas encore reçu, à titre de consécration officielle, la visite de son fondateur. La reine de Hollande et plusieurs grands personnages y étaient bien venus ; ils avaient comblé d'éloges la directrice ; mais le souverain, malgré ses promesses réitérées, n'avait pas daigné paraître. M^{me} Campan ne savait comment maîtriser son impatience de le recevoir. Elle eut, enfin, cet honneur le 3 mars 1809 ; nous avons d'elle le récit de cette mémorable journée,

A peine annoncée par le grand chancelier qui avait pris les devants, l'arrivée de l'Empereur causa à toute la jeune population du château d'Écouen une surprise, une joie, un enthousiasme indescriptibles. Le héros, qui de son

¹ M^{me} Campan. *De l'éducation*. Introduction de M. Barrière.

camp d'Austerlitz avait songé aux filles de ses soldats, allait donc se trouver au milieu d'elles, dans l'établissement même qu'il leur avait élevé. Napoléon, suivant sa coutume, voulut tout voir, tout connaître, tout inspecter : les classes, les réfectoires, les dortoirs, l'infirmerie, les préaux, la chapelle. Il s'entretint avec les dames, se fit présenter les premières élèves, les interrogea ; il examina même les bas que les petites tricotaient, « les ouvrant et y passant la main comme aurait pu le faire une bonne ménagère ». Lorsqu'il eut traversé le parterre du parc, au milieu de la double haie formée par ces trois cents têtes de jeunes filles se pressant curieuses pour le contempler : « Je ne passe pas souvent, dit-il, de semblables revues. » Sincèrement, il était heureux de l'immense bonheur que sa présence provoquait. Une fois dans le parc, les rondes se groupèrent et voltigèrent légères et joyeuses sur les gazons : des voix fraîches et pures chantaient des couplets de circonstance où, dans chaque refrain, l'Empereur était appelé « père ».

Au moment de quitter « ses filles » de la Légion d'honneur, Napoléon annonça à M^{me} Campan qu'il accordait à quatre d'entre elles une pension de 400 francs comme preuve de sa satisfaction¹. Des vivats frénétiques et prolongés saluèrent son départ.

On conçoit le prestigieux effet produit sur l'imagination vive et ardente de toutes ces enfants par la présence d'un souverain dont le nom et la renommée remplissaient le monde. Pendant et après la visite, ce fut presque du délire.

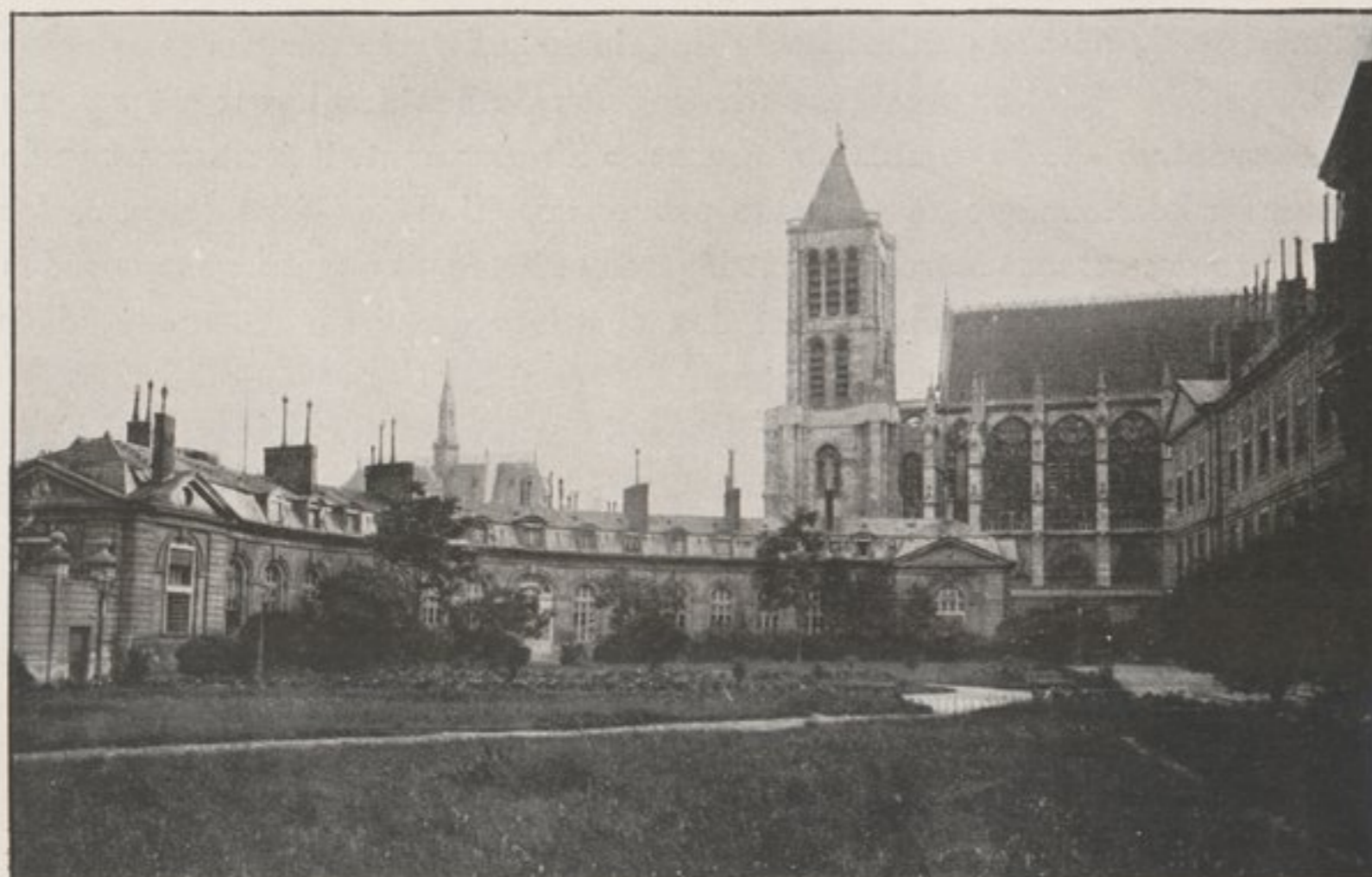
« Dès que l'Empereur était sorti de la classe, écrit Léon Gozlan, vite on inscrivait ses réponses ; on gravait ses mots heureux dans sa mémoire ; on les brodait ; ils étaient envoyés aux parents. Parmi les jeunes filles qu'il avait exaltées d'un regard, d'un compliment, d'une tape, d'une poignée de bonbons, les plus glorieuses étaient celles qui, l'ayant suivi pas à pas, avaient furtivement ramassé grain à grain, sur ses traces, le tabac tombé de sa tabatière, et l'avaient enfermé, cousu dans un sachet, pour le porter sur leur cœur². »

Les conséquences de l'impériale visite ne se firent pas attendre. César était venu et avait vu de ses yeux : il était désormais en mesure de décider. Jusque-là, des trois maisons d'éducation décrétées en principe, une seule était installée, et encore provisoirement : il était temps de procéder à l'organisation définitive.

¹ Les quatre élèves qui bénéficièrent de ces pensions furent : M^{lle} Mallerot, fille d'un adjudant commandant, officier de la Légion d'honneur ; M^{lle} Recicourt, fille d'un colonel du génie, officier de la Légion d'honneur ; M^{lle} Robbe, fille d'un colonel, officier de la Légion d'honneur, et M^{lle} Laroche-Courbon, sœur d'un lieutenant d'infanterie, légionnaire (*M^{me} Campan à Ecouen*).

² *Les châteaux de France*, t. II, Ecouen.

Tout d'abord les résultats obtenus étaient à ce point satisfaisants qu'on devait sans tarder s'occuper de l'ouverture d'une seconde maison. Par décret du 24 mars 1809, les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Denis y sont affectés. Puis, le 29 mars, par un second décret, l'Empereur arrête le régime des deux maisons d'Écouen et de Saint-Denis. Il en forme « l'Institut des maisons impériales Napoléon », qu'il place sous la protection spéciale d'une prin-



Cour d'honneur de la maison de Saint-Denis.

cesse de la famille impériale. Cette princesse bientôt désignée fut la reine Hortense.

Les deux maisons devaient contenir 600 élèves : dont 200 élevées aux frais des familles payant 1 000 francs par an ; 300 à demi-pension aux frais de la Légion d'honneur, et 100 à pension entière aux frais aussi de la Légion. Chacune des deux maisons avait à sa tête une surintendante. Celle-ci prêtait serment, entre les mains de la princesse protectrice, « de ne se servir de son autorité que pour former des élèves attachées à leur religion, à leur souverain, à leur patrie, à leurs parents ; d'être pour chaque élève, une seconde mère, et de les préparer, par l'exemple des bonnes mœurs et du travail, aux devoirs d'épouse vertueuse et de bonne mère de famille qu'elles seront un jour appelées à remplir ».

L'origine de l'abbaye de Saint-Denis, où allait être installée la nouvelle



Maison Impériale Napoléon

3^e Division Section de Haïti et de la Guayane

Carte de contentement donnée par

Madame la Surintendante

à M^{lle} Just Bisas Première au District

S^t Denis ce 23 Sept. 1812. Du Bourgh

*Dessiné par J. A. B. de Balzac. Dame
Maitresse de la Maison Imp. Napoléon.*

J. Villeroy Sculp.



maison de la Légion d'honneur remonte à Dagobert¹. L'ensemble des constructions se composait, comme dans tous les édifices du même genre, d'une église pour la célébration des offices religieux et de vastes bâtiments et dépendances servant à l'habitation des membres de l'ordre monastique.

Conservant le tombeau de saint Denis, le glorieux martyr, la basilique avait été décorée par la piété des rois avec une rare magnificence. Restaurée, agrandie, reconstruite à plusieurs époques, elle est devenue l'incomparable monument que chacun connaît.

Tout auprès de l'église s'élevait l'abbaye proprement dite, supprimée en 1790 et bientôt déclarée propriété de la nation. Comme l'église, elle avait eu beaucoup à souffrir des dévastations commises en 1793 lors de la destruction impie des sépultures royales. L'Empereur ne pouvait lui attribuer une affectation plus digne que de la consacrer à servir d'asile aux filles de ses soldats.



M^{me} la baronne Dubouzet.

Si des travaux très importants étaient nécessaires, nul doute qu'une fois restauré, l'édifice ne devint un établissement magnifique, plus grand même et d'un accès plus facile que celui d'Ecouen.

La jalousie de M^{me} Campan s'en émeut. Le titre de surintendante, qu'elle porte désormais, ne lui suffit pas. Elle ne désapprouve pas, à vrai dire, la création d'une deuxième maison pour les filles des légionnaires, ni même d'une maison à Saint-Denis ; c'est à la condition, toutefois, — elle l'écrit en propres termes à la reine Hortense, — qu'elle-même « se trouve avoir la haute main sur les deux maisons ». Aussi fut-elle aussi désappointée qu'attristée lorsque, le 6 novembre 1810, l'Empereur nommait surintendante de Saint-

¹ M^{me} d'Ayzac. *Histoire de l'ancienne abbaye de Saint-Denis.*

Denis M^{me} Dubouzet, inspectrice à Ecoeu en et, dès lors, jusque-là, placée sous ses ordres.

M^{me} Dubouzet avait été, à Ecoeu en, l'auxiliaire la plus utile, la plus dévouée de M^{me} Campan. « Elle s'est formée, disait celle-ci, depuis trois ans avec moi d'une façon qui me charme. »

Tout le monde, en effet, s'accorde pour faire l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son activité modeste et discrète. Peut-être ne possédait-elle pas cette supériorité de vues qu'on ne pouvait contester à M^{me} Campan ; mais elle n'en était que plus docile dans ses rapports avec la grande chancellerie ; et cette circonstance ne fut pas, semble-t-il, sans quelque influence auprès du comte de Lacépède.

Saint-Denis fut assez vite organisé. L'expérience acquise avait singulièrement facilité la tâche. On n'avait en quelque sorte qu'à rééditer ce qui existait déjà à Ecoeu en. D'ailleurs, un certain nombre de dames et d'élèves de cette dernière maison furent désignées pour passer dans le nouvel établissement afin d'y continuer les excellentes traditions qu'elles avaient reçues.

Dès le 1^{er} juillet, l'inauguration avait lieu ; et, quand plusieurs semaines après, le 4 août, Napoléon y vint présenter à « ses filles » l'impératrice Marie-Louise, il put se rendre compte du caractère grandiose et du bon ordre de la deuxième maison d'éducation édifiée par lui. Ce fut même par elle qu'il commença ; ensuite, seulement, il se rendit à Ecoeu en. M^{me} Campan décidément ne tenait plus le premier rang ; elle en éprouva une amère douleur qui assombrit les quelques années qui lui restaient à occuper son poste.

L'Empereur ne s'était pas borné à ordonner la création d'une deuxième maison de la Légion d'honneur. Il avait décidé de faire davantage encore pour les filles des légionnaires. Reprenant la généreuse pensée qui lui avait dicté l'adoption des enfants des militaires tués à la bataille d'Austerlitz, il venait, par un décret daté du palais de Rambouillet le 14 juillet 1810, de décider la fondation de « six maisons ou couvents destinés à recueillir et à élever les orphelines, dont les pères étaient morts officiers ou chevaliers de la Légion d'honneur ou au service, dans quelque grade que ce soit, pour la défense de l'Etat, ou dont, les mères étant mortes, les pères étaient appelés par le service hors de l'Empire ».

Cette nouvelle institution eut et méritait d'avoir un grand retentissement. Une médaille, frappée à la Monnaie sous la direction de Denon et due au graveur Andrieu, en perpétue le souvenir. D'un côté est figuré « le buste lauré de profil de Napoléon empereur et roi ». Au revers « une jeune fille, en costume du temps, tenant un livre sur ses genoux, est assise, dans l'attitude de

l'affliction, au pied d'une tombe ornée de la croix de la Légion d'honneur et ombragée par un laurier où est suspendue une couronne. A ses pieds est une corbeille à ouvrage ». L'exergue porte : « Orphelines de la Légion d'honneur, 1810. » Le nombre des enfants recueillies dans les six maisons devait être de six cents ; elles y étaient reçues de quatre à douze ans et y restaient jusqu'à vingt et un ans. En outre, cent places, se trouvaient réservées à des veuves de militaires ou de légionnaires payant une modique pension ou même reçues gratuitement aux frais de la Légion.

Cette fois, c'était bien des sortes de « couvents » que Napoléon entendait



Médaille commémorative de la création des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur (1810).
(Musée de la Monnaie.)

établir, et il en confiait la direction à la communauté religieuse des orphelines connue sous le nom de « congrégation de la Mère de Dieu ».

Cet ordre, créé, au xvii^e siècle, par l'abbé Olier, fondateur de l'église et du séminaire de Saint-Sulpice, occupait en 1797 à Paris, lorsqu'il fut dissout, l'immeuble de la rue du Vieux-Colombier, qui sert aujourd'hui de caserne au corps des sapeurs-pompiers.

Au début de l'Empire, une sainte et digne femme, M^{me} de Lézeau, entreprit de le reconstituer.

Marie-Marguerite de Lezeau, fille de M. Ango de Lézeau, baron d'Écouché, était née à Rouen le 29 février 1774. Elle avait passé une partie de sa jeunesse au couvent de la Visitation de Rouen où elle avait pris le voile sous les noms de sœur Arsène-Angélique.

Venue à Paris pour fonder un établissement charitable, elle avait adopté les statuts de l'ancienne congrégation de la Mère de Dieu et ouvert rue des Saints-Pères, puis rue du Pot-de-Fer, un asile où furent recueillies une centaine d'orphelines et de filles pauvres et abandonnées.

Pour subvenir aux dépenses de ses intéressantes protégées, elle avait fait appel à la générosité des plus riches et puissantes familles d'alors. C'est ainsi que l'impératrice Joséphine, la reine Hortense et d'autres proches

parents de l'Empereur avaient consenti à prendre à leur charge un certain nombre de bourses. Vers 1809, pour se mettre en règle vis-à-vis de la loi, elle avait soumis au Conseil d'État et fait adopter par lui les statuts de la nouvelle communauté de la Mère de Dieu.

Le bien fait par M^{me} de Lézeau, livrée en quelque sorte à ses propres forces, avait frappé ceux qui avaient été chargés d'instruire sa demande



M^{me} de Lézeau, supérieure de la congrégation de la Mère de Dieu.

en autorisation ; car, dans le rapport précédant le décret d'institution des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur, on lit :

« La congrégation de la Mère de Dieu est l'une des plus utiles de la classe des hospitalières. Elle s'occupe principalement du soin des orphelines qu'elle recueille, nourrit soigne dans leurs maladies et élève gratuitement jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Par le zèle et l'activité que les sœurs qui la composent mettent à s'acquitter des pénibles et honorables devoirs qu'elles se sont imposés, leur établissement a fixé l'attention et mérité la bienveillance du gouvernement. »

On ne peut s'empêcher de constater combien, à ce moment, la situation

de M^{me} de Lézeau offre d'analogie avec celle de M^{me} Campan, quand celle-ci dirigeait son pensionnat de Saint-Germain. L'une et l'autre de ces femmes, si différentes, quoique également remarquables, vouées toutes deux, à des titres divers, à l'éducation de la jeunesse, pensent et ne pouvaient pas ne pas penser à utiliser leurs relations avec la famille impériale en vue d'agrandir et de consolider leurs institutions ; et, comme sa devancière, M^{me} de Lézeau y réussit au delà même de ce qu'elle pouvait espérer.

Au cours de l'été 1810, elle se voit mandée au château de Saint-Cloud ; et, là, elle reçoit du grand maréchal Duroc la flatteuse nouvelle que l'Empereur l'a choisie pour diriger les six maisons d'orphelines qu'il vient de décréter.

Le 21 septembre de la même année, le siège des quatre premières de ces maisons était désigné. La maison principale, ou chef-lieu de l'institution des orphelines et de la congrégation de la Mère de Dieu, devait être établi à Paris, rue Barbette, au Marais, dans un ancien hôtel particulier, dit de Corberon ; la seconde au mont Valérien, commune de Suresnes, dans les bâtiments du Calvaire, dépendant du couvent des trappistes que Napoléon venait de supprimer ; la troisième dans l'ancienne abbaye des Barbeaux, fondée par Louis le Jeune et renfermant sa sépulture, située sur les bords de la Seine près la forêt de Fontainebleau ; la quatrième dans l'ancienne abbaye des Loges, fondée par Anne d'Autriche, en pleine forêt de Saint-Germain, sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse construit par le roi Robert où *des loges* existaient pour les chiens, les faucons, etc. ; d'où le nom donné à cette partie de la forêt. Bientôt une cinquième maison est décidée à Pont-à-Mousson dans une ancienne abbaye de religieuses ayant appartenu à l'ordre des Prémontrés.

On entreprit les travaux de restauration partout à la fois ; mais trois seulement des établissements projetés furent organisés. Malgré les dépenses considérables, faites au Calvaire et à Pont-à-Mousson, ces deux maisons furent abandonnées : seules, au cours de 1811, 1812 et 1813, celles de la rue Barbette, des Loges et des Barbeaux ouvrirent leurs portes à leurs jeunes et intéressantes élèves.

De même que Napoléon avait tenu à se rendre compte par lui-même de l'exécution de ses ordres à Écouen et à Saint-Denis, de même il résolut de se rendre aux Loges ; et, à l'improviste, il réalisa son dessein le 11 avril 1812. Ce jour-là, il y avait chasse dans la forêt de Saint-Germain. Napoléon prévient le général Bertrand ; et, avec lui, suivi seulement de quelques serviteurs, il quitte la chasse et pique des deux dans la direction de la maison des orphelines.

Reçu par M^{me} Dagoty, supérieure, et par M^{me} de Beaufort, économe, il visite, avec sa sollicitude accoutumée, tout l'établissement. Dans une classe, il remarque au premier banc une jeune fille portant une médaille suspendue à un ruban rouge. « Qu'est-ce ? dit l'Empereur en montrant la médaille. — C'est la plus haute récompense, répond la directrice. » Napoléon fait venir l'élève près de lui, l'interroge, lui dicte plusieurs problèmes, suit avec intérêt ses démonstrations, approuve ou rectifie... enfin « fait la classe » à toutes ces petites filles avec la plus paternelle bonhomie. La seconde élève, appelée à son tour, récita des vers. L'Empereur témoigna toute sa satisfaction en leur accordant une pension de 300 francs. La première était M^{lle} Félicité Pellerin, orpheline de père et de mère, qui avait un frère dans les grenadiers de la garde à la Grande Armée ; la deuxième, M^{lle} Eugénie Clouaux, dont le père avait été tué par l'explosion de la rue Saint-Nicaise ¹.

Lorsque l'Empereur partit, il marchait en tête d'un bataillon... de jeunes filles ; et, au milieu de leurs acclamations, il monta à cheval pour aller rejoindre la chasse.

Disons, enfin, qu'en récompense de l'organisation de Saint-Denis et de celle des maisons d'orphelines, l'Empereur, au cours de l'année 1813, conférait à M^{me} Dubouzet le titre de baronne avec une dotation de 4 000 francs de rente, et accordait à M^{me} de Lézeau une pension viagère de 6 000 francs.



Au moment de la Restauration, cinq maisons d'éducation de la Légion d'honneur se trouvaient donc en plein exercice : Écouen sous la surintendance de M^{me} Campan, Saint-Denis sous celle de M^{me} Dubouzet ; puis la rue Barbette, les Loges et les Barbeaux sous la direction de M^{me} de Lézeau.

Les événements de 1814 émurent profondément ces paisibles retraites de la jeunesse. Si les Barbeaux, à raison de leur situation isolée et sans défense, durent être inopinément, le jour même (9 mars), abandonnés et évacués, les trois autres établissements, situés hors de Paris, purent continuer à être habités ; mais ils ne furent respectés par les envahisseurs que grâce à l'attitude à la fois digne et courageuse de leurs directrices. A Écouen et à Saint-

¹ Edmond Petit. *Les maisons d'orphelines de la Légion d'honneur*, notice manuscrite. Bibliothèque nationale.

Denis, M^{mes} Campan et Dubouzet ne quittèrent pas un seul instant leurs chers troupeaux et ne craignirent pas de s'adresser, pour assurer leur sauvegarde, à l'empereur Alexandre lui-même; plus tard ce prince, se souvenant de la protection demandée et accordée, aura à cœur de les visiter.

Quant à M^{me} de Lézeau, dès qu'elle apprit que les alliés s'approchaient de Saint-Germain, elle quittait en hâte la rue Barbette pour venir s'installer aux Loges.

Le 30 mars 1814, un régiment de cosaques mit pied à terre devant la maison d'éducation de la Légion d'honneur, et un officier signifiait des réquisitions pour loger et nourrir hommes et chevaux. M^{me} de Lézeau, bientôt en présence du colonel, lui représente que sa mission consiste à élever des enfants, pour la plupart filles d'officiers et de soldats combattant ou ayant combattu contre lui sur les champs de bataille, et qu'à ce titre elle considère l'asile de ces enfants comme inviolable. Le chef moscovite lui donne sa parole que ses troupes ne pénétreront pas dans l'établissement, mais resteront à l'entour.

A quelques jours de là, au moment où les Russes s'apprêtaient à partir, le colonel et son état-major étant venus saluer la supérieure générale, un des officiers, rapporte-t-on, plus frappé sans doute que les autres de son séjour près du couvent, voulut en consacrer la mémoire par la possession d'un objet ayant appartenu à la communauté. M^{me} de Lézeau lui fit observer qu'une religieuse n'avait rien à elle si ce n'est son chapelet. L'étranger laissa comprendre qu'un tel souvenir n'en serait que plus précieux; alors la noble femme détacha le chapelet qui pendait à sa ceinture et s'empressa de le lui remettre¹.

Ces pieux asiles de pauvres enfants, auxquels l'ennemi venait de témoigner tant de déférence et d'admiration, un prêtre français allait oser en provoquer la suppression. Nous avons rapporté, au chapitre précédent, dans quelles conditions le chancelier abbé de Pradt fit signer à Louis XVIII une ordonnance, en date du 19 juillet 1814, faisant disparaître Écouen ainsi que les trois maisons des orphelines et comment l'énergique et généreuse intervention du maréchal Macdonald parvint à faire rapporter la malencontreuse mesure en ce qui concernait la rue Barbette, les Loges et les Barbeaux²; car Écouen, restitué à la famille des princes de Condé, resta sacrifié et ne devait être rouvert aux filles des légionnaires qu'en 1851.

Aux Cent-Jours, Napoléon eut à cœur de venir une fois encore, à Saint-

¹ Edmond Petit. *Op. cit.*

² Les Barbeaux furent bien, à ce moment, rétablis en principe; mais une nouvelle ordonnance du 8 avril 1817 en décida la suppression définitive. Depuis 1814, d'ailleurs, ils n'avaient pas été réoccupés.

Denis, visiter ses chères filles de la Légion d'honneur, dont il devait garder jusqu'à Sainte-Hélène un souvenir fidèle et attendri ; mais, si l'enthousiasme des élèves fut toujours aussi sincère, aussi profond, un certain sentiment de tristesse s'y mêlait ; elles avaient à peine oublié la frayeur que leur avait causé le bruit des combats s'étant livrés dans la plaine, presque sous leurs yeux.

Après la seconde Restauration, le grand chancelier Macdonald vint, le 29 mai 1816, procéder au nom de Louis XVIII à l'installation des dames de la maison royale de Saint-Denis. Il reçut leur serment, qu'elles prêtèrent dans la chapelle « à genoux, les mains jointes, sur le livre des Évangiles ¹ ».

Le grand chancelier avait bien annoncé à la surintendante et à ses élèves la visite de Madame, devenue la princesse protectrice des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, aussi bien que celle du roi ; mais ces visites se firent attendre pendant deux ans. Le 23 mai 1818, seulement, Madame, accompagnée de M^{me} la marquise de Rougé, sa dame d'honneur, et du vicomte d'Agoult, son écuyer, se rendait aux Loges ; et, le 27 juin suivant, Louis XVIII, suivi des ducs de Mouchy, de la Châtre et d'Avary, se faisait conduire à Saint-Denis.

Le grand chancelier duc de Tarente, M^{me} la comtesse du Quengo, surintendante, le cardinal de Périgord et l'évêque de Samosate reçurent le souverain, qui se rendit tout d'abord à la chapelle où le *Domine salvum fac regem* fut chanté par les élèves.

Après quoi, le roi parcourut les diverses parties de l'établissement, assista à une classe d'histoire, prit plaisir à questionner quelques jeunes filles, ajoutant : « Je vois avec plaisir que beaucoup d'entre vous se sont distinguées ; j'espère que l'ardeur et l'application deviendront si générales qu'à l'avenir il n'y aura pas de préférence. » L'infirmerie ne fut pas non plus oubliée. « Docteur, dit Louis XVIII au médecin en chef qui était à ses côtés, je suis votre confrère en médecine, et vous allez voir que je m'y connais bien. » — « A l'instant, S. M. s'est approchée du lit de chaque malade, leur a tâté le pouls à toutes et a déterminé, avec la plus grande exactitude, son degré d'élevation ou d'intensité. » C'est le *Moniteur* qui nous l'apprend ; et le même journal termine son récit en ces termes : « Pendant les deux heures et demie que le roi a passées à visiter ce superbe établissement vraiment royal, et, quoique S. M. ait eu à monter plus de 80 marches, elle n'en paraissait pas plus fatiguée ². »

¹ *Moniteur universel* du 31 mai 1816.

² Numéro du 28 juin 1818.

Pour celles des dames et des élèves ayant pu assister aux visites de Napoléon, quel contraste entre les deux souverains ! mais aussi quelle solennelle consécration, pour la maison de la Légion d'honneur, que la présence d'un descendant de Henri IV et de Louis XIV dans l'établissement fondé par l'illustre captif de Sainte-Hélène !

Ainsi transformé, agrandi, publiquement honoré de la faveur royale, Saint-Denis va continuer chaque jour à se perfectionner et à se développer encore davantage ; il deviendra cet institut modèle, et hors de pair, qu'un des plus puissants Etats de l'Europe a tenu à imiter et dont, depuis un siècle bientôt, la Légion d'honneur s'enorgueillit à tant de titres.

De son admirable organisation, de son ordre parfait, de ses programmes d'instruction à la fois si élevés et si pratiques, la maison de Saint-Denis est redevable, sans doute, ainsi que nous l'avons constaté, à la sollicitude éclairée des grands chanceliers ; il n'est que juste, toutefois, d'ajouter qu'une notable part en revient à cette série ininterrompue de femmes distinguées qui y ont occupé successivement la place, si importante et parfois si difficile, de surintendante.

A M^{me} la baronne Dubouzet, que le mauvais état de sa santé obligea de quitter Saint-Denis, succéda, le 3 mars 1816, M^{me} la comtesse du Quengo, nièce de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon et veuve d'un officier de marine royaliste tué à Quiberon.

M^{me} du Quengo s'était consacrée à l'éducation des jeunes filles ; elle dirigeait, comme M^{me} Campan, un pensionnat très connu quand Louis XVIII jeta les yeux sur elle pour en faire une surintendante. Le rapport au roi, précédant sa nomination, invoque « l'estime et la confiance que lui témoignent toutes



M^{me} la comtesse du Quengo.

les personnes qui ont été à même de la connaître. » Malheureusement, la comtesse du Quengo était, elle aussi, d'une complexion trop délicate pour supporter longtemps le poids d'une telle tâche ; et, dès les premiers mois de 1820, elle se vit forcée de donner sa démission.



M^{me} la baronne de Bourgoing.

Le 11 juillet, elle était remplacée par M^{me} la baronne de Bourgoing, veuve d'un ancien ambassadeur. Cette nomination se justifiait par les réels mérites de celle qui avait été désignée et qui allait devenir (1824) la belle-mère du grand chancelier par le mariage, en troisièmes noces, du maréchal Macdonald, avec M^{lle} de Bourgoing.

Le portrait de la baronne de Bourgoing nous la représente avec de beaux

yeux pleins de sentiment et d'expression, éclairant une physionomie d'une extrême douceur.

Lorque, après dix-sept ans des plus éminents services, la surintendante sentit ses forces décliner, elle éprouva le scrupule de ne plus pouvoir apporter à sa mission la même activité et sollicita du maréchal Gérard d'être relevée de ses fonctions. Le choix du grand chancelier se porta sur M^{me} la baronne Dannery, qui fut nommée par ordonnance royale en date du 31 décembre 1837.

Veuve d'un consul de France à Rio-de-Janciro, M^{me} Dannery était de haute taille et d'une apparence plutôt froide; mais, sous les dehors réservés d'une grande dame d'autrefois, se découvraient facilement une intelligence supérieure et un cœur excellent. Très aimée des élèves, elle les entourait de ses soins les plus maternels, leur prodiguant ses précieux conseils et ne négligeant aucun détail de sa vaste administration. Hélas! elle s'y épuisa.



M^{me} la baronne Dannery.

Au commencement de 1851, une cruelle maladie se déclarait, et, après de longues souffrances, la vénérée surintendante s'éteignait le 4 juin, dans cette chère maison qu'elle avait, avec tant de succès, dirigée, pendant près de quatorze ans et édifiée par son austère et sincère piété. A propos de ce douloureux événement, le grand chancelier Exelmans écrivait : « Il sera difficile de remplacer tant de vertu et de dignité. » Elles furent remplacées, cependant; car, à quelques jours de là, M^{me} la baronne Daumesnil était nommée à Saint-Denis.

Anne-Fortunée-Léonie Garat était fille du célèbre financier qui fut le premier gouverneur de la Banque de France. Mariée fort jeune au général Daumesnil, que la fière défense de Vincennes, en 1814, avait rendu si populaire, elle vivait, depuis l'épidémie cholérique de 1832 qui l'avait rendue veuve,

entièrement adonnée à l'éducation de ses enfants, quand le prince Louis-Napoléon, président de la République, lui confia les fonctions de surintendante.



M^{me} la baronne Daumesnil.

Tout, dans sa personne respirait la bonté. Son extérieur sympathique attirait à première vue, et l'on restait sous le charme de tant d'amabilité et de franchise. Si elle se montra peut-être moins rigide que M^{me} Dannery dans l'accomplissement de sa mission, elle sut néanmoins remplir, avec une incontestable autorité, les devoirs de sa charge.

Elle avait soixante-seize ans, quand, sur sa demande, elle fut admise à la retraite et nommée surintendante honoraire. La veuve d'un autre illustre soldat fut, le 14 janvier 1870, installée à sa place.



M^{me} l'amirale Le Ray.

M^{me} l'amirale Le Ray, née de Roussy, était digne à tous égards de cette haute situation. Remarquable par son grand air, elle était douée d'un caractère à la fois calme, noble, énergique. La guerre de 1870-71 lui fournit, à plusieurs reprises, l'occasion de manifester ces belles facultés.

Dès que l'investissement de Paris par les armées allemandes eût rendu

impossible et dangereux le séjour de Saint-Denis, la maison de la Légion d'honneur, comme on l'avait déjà fait pour Écouen et Les Loges, dût être évacuée; un hôpital militaire y fut établi.

Mais, à la suite de l'armistice, l'ennemi étant venu occuper Saint-Denis, M^{me} l'amirale Le Ray accourut presque seule pour reprendre possession de son établissement. Dans ce but, elle fut obligée de se mettre personnellement en rapport avec les autorités militaires allemandes et notamment avec le général von Meden. Grâce à ses démarches et à ses instances, elle put, sans tarder, commencer l'œuvre de réparation et de réinstallation des bâtiments et du mobilier qui avaient subi des dévastations de toutes sortes¹. Ce fut elle aussi qui, en 1881, prépara, puis réalisa, sous la direction du grand chancelier Faidherbe, la réorganisation des trois maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Quelques semaines avant sa mort, survenue le 23 janvier 1888, elle avait été admise à la retraite, nommée surintendante honoraire et remplacée, le 1^{er} du même mois, par M^{me} Amélie Rykebusch, surintendante actuelle.

Fille d'un capitaine mort très jeune encore, M^{me} Rykebusch est entrée à Saint-Denis tout enfant, en juillet 1855. De pensionnaire, elle devint institutrice, après avoir obtenu le brevet supérieur. Elle a depuis franchi successivement tous les degrés de la hiérarchie : sous-directrice des études en 1881 ; directrice en 1884 ; inspectrice en 1885 ; surintendante intérimaire en 1887 ; enfin, l'année suivante, surintendante à titre définitif. Elle a donc passé son existence entière à Saint-Denis. « C'est ici que j'ai puisé toute mon expérience, se plaît-elle à répéter non sans une légitime fierté ; je suis sortie « du « rang » ; et peut-être convient-il de rappeler que, depuis la création des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, je suis, grâce au choix dont a bien voulu m'honorer le grand chancelier Faidherbe, la première surintendante « de la carrière ».

Le choix honorait également le grand chancelier. A une intelligence qui s'impose, à un rare savoir, M^{me} Rykebusch allie une modestie d'une grâce exquise et une distinction toute de dignité, de simplicité et de bienveillance. Sa réputation en matière d'éducation et d'instruction a franchi nos frontières. M^{me} la surintendante a pu s'en convaincre par l'accueil si flatteur qu'elle reçut, en 1895, lorsqu'elle se rendit en Russie, chargée d'une mission par la grande

¹ Il existe à la grande chancellerie, un journal manuscrit du 4 août 1870 au 4 octobre 1871, donnant les plus curieux détails sur les événements qui se sont passés dans la ville de Saint-Denis et l'établissement de la Légion d'honneur pendant la période sus-indiquée. Ce journal a été rédigé par une des dames dignitaires de la maison, M^{me} de Gombault.

chancellerie, en vue d'étudier les établissements similaires aux maisons de la Légion d'honneur et notamment l'Institut impérial d'Alexandre Smolna à Saint Pétersbourg.



M^{me} Rykebusch, surintendante des maisons d'éducation, dans son cabinet de Saint-Denis.

C'est même en souvenir de ce séjour dans l'empire russe que l'impératrice douairière Marie Federowna a offert à M^{me} Rykebusch un magnifique bracelet avec son chiffre équivalant à une décoration.

*
* *

A l'heure actuelle, l'Institut des maisons d'éducation de la Légion d'honneur comprend les trois maisons de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges. Bien que, sur un certain nombre de points, les trois établissements aient des règles communes, il existe entre eux assez de différences pour en parler séparément.

Saint-Denis, à tous égards, est le plus important.

En bordure sur la rue de la Légion-d'Honneur, un grand portail monumental, surmonté du drapeau tricolore, lui sert de magistrale entrée et donne



Entrée de la maison de Saint-Denis.

accès dans une vaste cour d'honneur demi-circulaire, égayée d'arbres et de parterres de fleurs, qui en tempèrent l'aspect à la fois grandiose et austère.

La façade, avec ses nombreuses et hautes ouvertures, est vraiment superbe ; et, au fronton du pavillon de droite, on remarque, délicieusement sculpté par Adam jeune, le miracle de saint Maur, ressuscitant son enfant,

précieux vestige du monastère d'autrefois.

La porte du pensionnat proprement dit, précédée d'un perron, conduit à un large vestibule décoré de trois statues : saint Louis, Henri IV, par Brun, et Jeanne d'Arc, par Chatrousse, glorieuse personnification de l'amour de la patrie.

En face, se détache un bas-relief du plus heureux effet : deux anges agenouillés, les ailes repliées, soutiennent la devise de l'Ordre : *Honneur et Patrie*, que couronne l'étoile des braves.

Sur la gauche, en suivant le cloître intérieur, on se rend au parloir, longue galerie remplie de banquettes, au centre de laquelle une rotonde vitrée abrite, les jours de visites aux élèves, les trois dames chargées de la surveillance et du contrôle. De là, on pénètre dans les appartements de la surintendante, dont le petit cabinet de travail est un véritable musée. Pour meubles, un bureau, une bibliothèque, quelques fauteuils et un canapé en velours d'Utrecht,

comme le prescrivait la mode officielle de jadis ; puis les effigies du président de la République et du grand chancelier. Aux murs apparaissent de multiples souvenirs du passé ; et d'abord les portraits, d'une ressemblance frappante et quelques-uns d'une réelle valeur artistique, des huit surintendantes ayant été, depuis leur fondation, placées à la tête des maisons de la



Chapelle de la maison de Saint-Denis.

Légion d'honneur. Voici M^{me} Campan en toilette de l'Empire, avec la taille courte et le panache à plume de l'époque ; M^{me} la baronne Dubouzet, en robe, fraise et coiffure du commencement de la Restauration ; M^{me} la comtesse du Quengo en turban d'odalisque ; M^{me} la baronne de Bourgoing, portant le bonnet comme la reine Marie-Amélie ; M^{me} la baronne Dannery en douillette avec chapeau orné du traditionnel oiseau de paradis ; M^{me} la baronne Daumesnil en bandeaux plats couverts d'une pointe de dentelle ; M^{me} l'amirale Le Ray en corsage de velours noir et ayant des tire-bouchons sur les tempes ; enfin la surintendante actuelle, M^{me} Ryckebusch avec le grand-cordon de sa fonction, comme ses devancières, mais en y ajoutant, pour la première fois,

la croix de chevalier de la Légion d'honneur et la rosette de l'instruction publique.

Signalons, au rez-de-chaussée, le grand salon de réception avec ses brillants portraits des grands chanceliers; la chapelle, dans le vestibule de laquelle se dressent sur leurs piédestaux quatre statues de femmes diverse-



Réfectoire de la maison de Saint-Denis.

ment célèbres : Blanche de Castille, par Astruc; Marguerite de Valois, par Gauquié; M^{me} de Sévigné, par Massoulle; et M^{me} Roland, par Carlier; le cloître avec sa jolie vierge due au ciseau de dom Boudier; le réfectoire, qui n'est autre que le réfectoire même des moines de Saint-Denis. On y voit encore la chaire où, pendant les repas, se faisaient les saintes lectures. La pièce est de surprenantes proportions; cinq cents convives y sont à l'aise, répartis autour de tables d'une douzaine de couverts que président deux dames surveillantes.

Pour gagner le premier étage, on trouve, à l'extrémité de l'un des couloirs du cloître, une élégante grille, style Louis XIV, s'ouvrant au pied d'un bel escalier de pierre avec rampe de fer. « Grille et rampe sont, dit-on, l'œuvre

d'un moine bénédictin, le Frère Denis¹. » En haut de l'escalier, donnant sur un palier démesuré, s'allongent les dortoirs dont l'effet est saisissant.

« Extraordinaires, écrit avec vérité, M. Edmond Frank, ces dortoirs, installés sur l'emplacement des anciennes cellules des Bénédictins ! Une immense galerie, semblable à une nef de cathédrale, coupée transversalement



Dortoir de la maison de Saint-Denis.

au milieu par un vitrage ; une voûte gigantesque supportée par des piliers formant arcades ; de chaque côté, vingt-quatre fenêtres cintrées, larges et hautes, éclairant la perspective fuyante de centaines de lits alignés en files parallèles ; étroites couchettes de fer, genre Empire, sans rideaux, tout blancs de la blancheur des courtes-pointes, dans le vert sombre de leurs panneaux. L'énorme capacité de ce vaisseau colossal assure aux jeunes dormeuses une abondante quantité d'air respirable et permet, l'hiver, d'y entretenir une température suffisante au moyen de calorifères sans nuire à la salubrité². »

¹ Edmond Frank. *L'Illustration* du 19 décembre 1896.

² *L'Illustration* du 19 décembre 1896.

Enfin, la bonne santé des élèves est entretenue et sauvegardée par l'étendue incomparable d'un grand parc à la française de 28 hectares, dont les belles allées, ombragées de verdure, les quinconces, les pelouses et les corbeilles de fleurs servent de gracieux cadre aux ébats et aux babils de toute cette



Façade de la maison de Saint-Denis (côté du parc).

jeunesse laborieuse et gaie, quand sonne l'heure, si impatientement attendue et si bien méritée, des récréations.

Placée, comme Écouen et les Loges, sous l'autorité supérieure du grand chancelier, la maison de Saint-Denis est dirigée par la surintendante des maisons de la Légion d'honneur, qui est en même temps chargée de l'inspection d'Écouen et des Loges¹.

A côté de la surintendante, prennent rang l'inspectrice et cinq dames dignitaires, lesquelles forment, sous la présidence de la surintendante, le conseil d'administration de la maison. Le personnel est complété par dix institutrices, dix suppléantes, vingt stagiaires, six maitresses de dessin, dix maitresses de musique, trois dames préposées à la lingerie, à l'infirmerie, à la pharmacie, et une économe. Ajoutons que douze professeurs viennent du dehors faire des cours d'histoire, de littérature, de mathématiques, de physique, de chimie, de musique, de dessin, d'anglais, enfin de danse et de gymnastique.

¹ Le traitement de la surintendante de Saint-Denis est de 6 000 francs ; celui de chacune des intendantes d'Écouen et des Loges de 5 000 francs.

Le service religieux est assuré par les ministres des différents cultes et le service médical par les praticiens les plus distingués.

A Saint-Denis, le nombre des élèves gratuites est de 400; elles doivent être filles légitimes de légionnaires sans fortune ayant au moins dans l'armée



Parc de la maison de Saint-Denis.

le grade de capitaine en activité ou occuper une position civile équivalente. Une seule fille peut être admise par famille, excepté dans le cas d'orphelines de père et de mère.

En outre, des élèves, payant une pension annuelle de 1000 francs, peuvent y être admises au nombre de 75, si elles sont filles, petites-filles, sœurs ou nièces des membres de l'Ordre. A l'entrée de chaque élève, boursière ou payante, les parents sont tenus de verser une somme de 300 francs pour frais du trousseau.

Pour être nommée dans les maisons de la Légion d'honneur, il faut que la jeune fille soit âgée de neuf ans au moins et n'ait pas dépassé sa douzième

année; et elle a droit d'y rester pendant sept années scolaires consécutives. La date de l'entrée de chaque promotion est fixée au 1^{er} octobre, car aucune élève ne doit être admise pendant le cours de l'année, à moins de circonstances exceptionnelles.

Toutes les dames des maisons de la Légion d'honneur ont une tenue uni-



Galerie de la maison de Saint-Denis.

forme de couleur noire, sur laquelle se détache, attachée au ruban rouge, une croix à cinq branches en or ou en argent, suivant la position de celle qui la porte. Sur cette décoration sont inscrits : d'un côté, les mots *Honneur et Patrie* et de l'autre, *Maison d'éducation — Légion d'honneur*.

La surintendante porte cette décoration en écharpe, suspendue au large ruban des grands-croix de l'Ordre ; les intendantes des deux succursales, l'inspectrice et les dames dignitaires, la portent en sautoir comme les commandeurs ; les institutrices, les maitresses, les directrices et les surveillantes la portent avec la rosette d'officier ; les autres dames la portent comme les chevaliers.

Quant aux élèves, le costume, qui est uniforme pour les trois maisons d'éducation, se compose d'une robe et d'un tablier d'étamine noire, avec col de linge blanc, souliers, bas de coton bleu et gris, chapeau de paille blanche ou noire suivant la saison. L'hiver, l'habillement se complète d'une pèlerine doublée de futaine.

L'éducation que reçoivent les élèves a pour but, comme le porte le Statut

officiel signé par le président de la République le 20 juin 1890, « de leur inspirer l'amour de la patrie et les vertus de famille ». On leur donne aussi une instruction et on leur fait acquérir des talents qui peuvent, au besoin, leur créer des moyens d'existence pour l'avenir.

Dès leur entrée, les jeunes filles sont réparties dans diverses classes et ne passent d'une classe à l'autre qu'après examen. Comme au temps de M^{me} Campan, les différentes classes se distinguent entre elles



Ancienne croix des Dames de la Légion d'honneur.



Croix actuelle des Dames de la Légion d'honneur.

par les couleurs des ceintures, qui sont les mêmes dans les trois maisons :

Classe supérieure de Saint-Denis, multicolore ; 1^{re} classe, blanche ; 2^e classe, nacarat ; 3^e classe, bleue ; 4^e classe, aurore ; 5^e classe, violette ; 6^e classe, verte ; 7^e classe, jaune.

Les élèves se lèvent, en été, à 5 heures et demie ; en hiver à 6 heures. Après la toilette et la prière, elles passent au réfectoire pour le repas du matin, qui est suivi d'une courte récréation. A 7 heures et demie ont lieu les classes jusqu'à midi. Seconde récréation en attendant le diner servi à midi et demi. Troisième récréation jusqu'à 2 heures. De 2 à 4 heures, travaux de couture et autres ; puis goûter et récréation. De 5 à 7 nouvelles classes ; après quoi dernière récréation. Enfin, à 8 heures, prière, souper et coucher à 9 heures.

Le programme des études de la maison de Saint-Denis a pour objet la préparation au brevet supérieur ou de premier ordre de l'enseignement primaire universitaire ; il comporte donc toutes les matières exigées pour l'obtention de ce brevet. Quant à celles des jeunes filles se destinant plus

spécialement à l'enseignement, elles suivent les cours de professeurs de l'Université. Ces cours, créés en 1892 par le général Février, préparent aux examens secondaires : certificat d'aptitude et agrégation¹. En outre, les élèves reçoivent un enseignement artistique supérieur comme musique et dessin en vue de l'obtention du brevet d'aptitude à l'enseignement du dessin et de la musique; et, certes, elle est bien curieuse l'immense salle consacrée aux leçons de musique et qui ne contient pas moins de quarante pianos.



Élèves en récréation.

Trois fêtes sont célébrées avec un grand éclat. C'est d'abord la première communion des élèves, qui a lieu, chaque année, du 19 au 20 juin dans la chapelle de la maison, desservie par M. l'abbé de Renémesnil, aumônier de Saint-Denis depuis plus de trente ans².

Le jour de la pieuse cérémonie, les 400 jeunes filles prennent place dans le sanctuaire. Toutes sont revêtues du long voile blanc; et c'est un des spectacles les plus édifiants, auquel on puisse assister, que cette longue procession de vierges, émues et recueillies, s'avancant, le cierge à la main, enca-

¹ Depuis 1892, quatre élèves de Saint-Denis ont obtenu, au concours, le certificat d'aptitude pour les sciences, deux pour les langues vivantes; une a été reçue pour l'agrégation ès lettres et deux pour l'agrégation ès sciences.

² Le ministre protestant attaché à la maison de Saint-Denis est M. le pasteur Robin.

drées par les dames en costume sévère, rehaussé de la croix au ruban rouge, au travers des rangs pressés de leurs parents attendris, et allant s'agenouiller au pied de l'autel où le ministre de Dieu les attend. A ce moment se font entendre les chants d'une maîtrise incomparable composée des soixante élèves de la maison les mieux douées pour la musique, qu'accompagne l'harmonie, tour à tour douce ou imposante, de l'orgue célèbre, construit par Sébastien Erard, le grand facteur du commencement de ce siècle.

La distribution des prix, à laquelle on procède vers la fin du mois de juillet, est aussi entourée d'un solennel appareil. Elle est d'ordinaire présidée par le grand chancelier ou par un membre du conseil de l'Ordre par lui délégué. Elle a lieu, également, en présence des parents et de tout le personnel de la maison, dans la nouvelle salle, aménagée à cet effet et inaugurée au mois de juillet 1898.

Enfin, la fête du 14 juillet est célébrée à Saint-Denis, mais elle offre un caractère tout différent.

En ce jour d'allégresse nationale, les élèves ont la permission de se déguiser, de jouer la comédie. Elles n'oublient pas non plus de glorifier la patrie ; alors elles chantent en chœur une cantate écrite



Procession dans le cloître de la maison de Saint-Denis, d'après le tableau de Chardin.
(Palais de la Légion d'honneur.)

spécialement pour les pupilles de la Légion d'honneur par M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, membre du conseil de l'ordre de la Légion. La musique en est due à M. Emile Pessard, professeur au Conservatoire, qui dirige avec autant de sollicitude que de talent les études musicales de la maison de Saint-Denis.

Voici le texte de cette touchante poésie :

O France ! reçois notre hommage.
Mère adoptive, entends la voix
De nos cœurs faits à ton image,
Te saluant tous à la fois.

Tu souffles ton âme à tes filles
Avec un soin tendre et jaloux,
Offrant en exemple aux familles
Ton vigilant amour pour nous.

Devant tes serviteurs fidèles,
Tes soutiens et tes défenseurs,
Devant leurs ombres, nos modèles,
Nous te vouons nos âmes sœurs.

REFRAIN

Nous célébrons, France, ô mère chérie,
L'asile où ton ardent flambeau
Nous fait lire : « Honneur et Patrie »
Sur ton drapeau !

On voit quel magnifique établissement est la maison de Saint-Denis. Le caractère distinctif en est la simplicité, mais la simplicité dans la grandeur. La Légion, qui en a la charge, la responsabilité et l'honneur n'épargne rien pour le maintenir à la hauteur de sa légitime et universelle renommée. Elle pourvoit largement à tous les services, et les sacrifices qu'elle s'impose sont considérables. Qu'il nous suffise de constater que le personnel de la maison figure au budget de la Légion d'honneur pour la somme de 176 469 francs et le matériel pour celle de 465 000 francs, soit une dépense annuelle de 641 469 francs. Mais, à l'inverse de tant d'autres dépenses officielles, ici les résultats provoquent l'admiration de tous, et ce n'est que justice. Saint-Denis est un incomparable modèle de ce que peut être, de ce que doit être un institut consacré, par une grande administration publique, à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles. Ce n'est point un couvent, puisque, de tous temps, la direction en a été exclusivement laïque ; et, bien que soumis à l'inspection des membres de l'Université, ce n'est pas davantage un lycée de filles. Saint-

Denis a son individualité propre, son caractère spécial, son objet bien défini et ses traditions aussi respectables que respectées. Il ne dépend pas, à vrai dire, de l'État; il ne relève même pas, en principe, du ministère de l'instruction publique¹; il appartient à la Légion d'honneur, il est administré par la grande chancellerie, il est confié aux dames choisies par elle; enfin il est affecté exclusivement aux filles des légionnaires. C'est ce qui fait son originalité, mais aussi sa force, sa prospérité et sa gloire.

••

Il nous reste à parler d'Écouen et des Loges.

Lors de la suppression, par Louis XVIII, de la maison dirigée, à Écouen, par M^{me} Campan, le château avait été restitué par ordonnance royale du 24 mai 1814 à Louis-Joseph de Condé; à la mort de celui-ci, il devint la propriété de son fils Henri-Joseph de Bourbon, père du duc d'Enghien.

¹ Toutefois, à certaines époques, le grand chancelier fait inspecter la maison d'éducation de la Légion d'honneur par un inspecteur de l'enseignement secondaire, qu'à sa demande désigne le ministre de l'instruction publique et qui adresse son rapport à la grande chancellerie.



Distribution des prix dans la salle des Gardes, au château d'Écouen, d'après le tableau de Navlet.

(Palais de la Légion d'honneur.)

Après la fin tragique et mystérieuse, en 1830, du duc de Bourbon, une contestation s'éleva sur l'affectation du domaine d'Écouen. Par son testament, le défunt avait exprimé l'intention qu'Écouen fût consacré « à un établissement de bienfaisance en faveur des enfants, petits-enfants ou descendants des anciens officiers ou soldats de l'ancienne armée de Condé et de la Vendée » ; et, pour l'exécution de ce dessein, le testateur avait donné le château à la baronne de Feuchères. Mais le Conseil d'Etat, puis la Cour de Paris ayant



Le cours de couture.

repoussé les diligences faites par M^{me} de Feuchères en vue d'accomplir la volonté dernière du duc de Bourbon, Écouen se trouva dévolu au jeune duc d'Aumale, légataire universel du prince.

Pendant plusieurs années, l'ancienne résidence d'Anne de Montmorency resta inhabitée ; puis, en 1838, le maréchal Macdonald, en qualité de grand chancelier, en réclama et obtint judiciairement la rétrocession, en faisant déclarer la nullité de l'ordonnance royale de 1814, qui avait restitué à la famille de Condé un bien acquis à titre onéreux par la Légion d'honneur.

Malgré différents projets ayant pour but de l'utiliser, le château d'Écouen resta longtemps sans emploi. En 1850, seulement, une loi du 29 juillet,

rendue sur l'initiative du président de la République Louis-Napoléon, ordonnait d'y transférer la maison des orphelines de la rue Barbette, laquelle était supprimée.

A partir de ce moment, Écouen devint, comme l'était dès son origine la succursale des Loges, une maison d'orphelines sous la direction religieuse de la congrégation de la Mère de Dieu.

Les choses continuèrent de la sorte jusqu'en 1881 ; mais, à cette date, une grave révolution s'était opérée dans l'instruction publique. Le gouvernement et le Parlement avaient décidé que tous les établissements d'éducation appartenant à l'État devaient être confiés à un personnel exclusivement laïque.

Les maisons de la Légion d'honneur ne pouvaient échapper à cette transformation, et le grand chancelier Faidherbe prit, comme nous l'avons déjà dit, les mesures nécessaires pour la réaliser. C'est ainsi qu'après leur avoir prodigué, pendant plus de soixante-dix ans, des soins si tendres, si dévoués, la communauté de la vénérable M^{me} de Lézeau fut contrainte d'abandonner ses chères filles de la Légion d'honneur. Cette pénible séparation eut lieu, le 21 avril, aux Loges, et, le 21 septembre suivant, à Écouen.

« Le départ s'effectua simplement et avec une grande dignité. L'une après l'autre, lentement, comme pour retarder le moment de quitter leur dernière maison d'orphelines, chaque religieuse passa en s'inclinant devant la supérieure générale, et celle-ci n'en franchit le seuil qu'après avoir reçu l'hommage de la dernière sœur¹. »

La supérieure générale était M^{me} Halley.

Depuis lors, à la tête de la maison d'Écouen et de celle des Loges est placée une intendante. Cette intendante a comme auxiliaires : une directrice des études, une surveillante, douze institutrices, deux dames chargées de la lingerie et de l'infirmerie, une économiste ; plus des maîtresses de dessin, de musique et de gymnastique.

Si, à Écouen, il existe, en outre, une maîtresse de danse, aux Loges, on s'occupe davantage des travaux manuels et de cours professionnels relatifs à la coupe et confection des robes, des broderies et au dessin industriel. Toutefois, Écouen possède aussi son enseignement spécial, celui de la comptabilité commerciale, de la sténographie et de la dactylographie ; aussi, chaque année, un certain nombre de ses élèves se présentent à l'examen de la Ville de Paris pour l'obtention du certificat d'études commerciales. D'autres abordent les examens de la Banque de France, du Crédit foncier ou de l'Administration des postes et télégraphes.

¹ Edmond Petit. *Op. cit.*

La différence, à ce point de vue, du programme d'Écouen et des Loges s'explique par la situation respective de la majeure partie des élèves de chacune de ces maisons. Jusqu'à ces derniers temps, Écouen recevait, au nombre de 220, dont 200 élèves gratuites et 20 élèves payantes, les filles des capitaines en retraite, des lieutenants et sous-lieutenants en activité ou en retraite et des légionnaires civils ayant une position équivalente ; tandis que l'établissement des Loges était réservé à 220 filles de sous-officiers et soldats ou de légionnaires civils ayant des positions équivalentes¹.

Le costume des élèves est le même qu'à Saint-Denis ; quant au taux de la



Château des Loges (vu de l'extérieur).

pension pour les élèves payantes, il est, à Écouen et aux Loges, de 700 francs par an.

Ces deux succursales ne le cèdent en rien à la maison principale sous le rapport du bon ordre, de l'hygiène et des soins donnés aux jeunes filles. Le nombre des dames et des élèves étant à peu près de la moitié de celui de Saint-Denis, les dépenses sont d'autant moindres. Écouen n'en figure pas moins au budget de la Légion d'honneur pour une somme annuelle de 296 190 francs (soit personnel 75 650 francs et matériel 220 500 francs) et les Loges pour 280 250 francs (soit personnel 70 200 francs et matériel 210 050 francs).

Enfin, il n'est que trop juste de rendre un légitime hommage aux femmes éminentes qui, depuis la réorganisation de 1881, ont consacré tout leur

¹ Actuellement les élèves nouvelles sont réparties, sans distinction d'origine, entre les trois établissements.

temps, tous leurs efforts, tout leur dévouement à accroître chaque jour davantage la réputation et les succès de l'établissement confié à leur sollicitude vraiment maternelle. Qu'il suffise de citer, pour Écouen, les noms de M^{mes} les intendantes Lemoine (1881-84), Morin (1884-87), Dufresne (1887-89), Zeude (1889-93) et spécialement celui de M^{me} Eigenschenck, ancienne élève de Saint-Denis et intendante des Loges, qui, elle aussi, a franchi tous les degrés



Cour et chapelle du château des Loges.

jusqu'au poste d'intendante qu'elle occupe d'une façon si remarquable depuis le 1^{er} avril 1893.

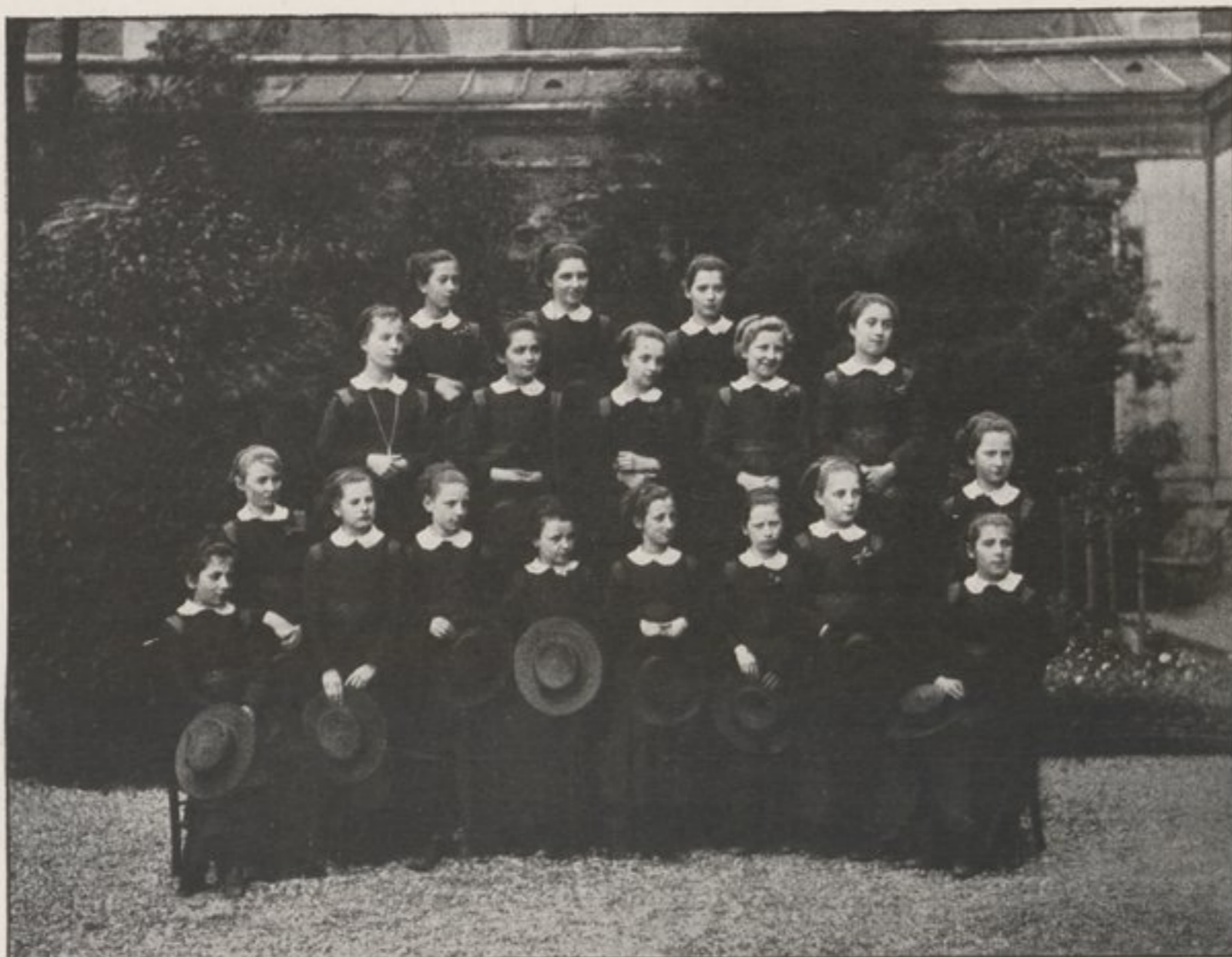
Aux Loges, les intendantes ont été successivement : M^{mes} Vibert (1881-82), Eigenschenck (1882-87), jusqu'à l'intendante actuelle, M^{me} Lebon, nommée le 1^{er} octobre 1887.

A côté des maisons de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges a été formée une généreuse société qui en est l'indispensable complément ; nous entendons parler de l'Association amicale des anciennes élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Fondée, en 1892, sur l'initiative de M^{me} Février, femme du général Février, alors grand chancelier, cette société, dont le siège est à Paris, a été reconnue d'utilité publique à la date du 20 juillet 1895. Elle compte déjà plus de deux

mille membres. Son but est d'établir un centre commun de relations amicales et d'assister celles des anciennes élèves qui auraient été frappées de malheurs immérités¹.

Les moyens d'action sont : 1^o le patronage moral ; 2^o la recherche de



Groupe d'élèves.

situations ; 3^o l'assistance par le travail ; 4^o l'allocation de secours en argent, auxquels n'ont droit que les anciennes élèves ayant passé au moins deux ans dans une des trois maisons de la Légion d'honneur ou justifiant, à défaut d'un séjour de cette durée, avoir été pendant quatre ans associées.

Ce n'est qu'exceptionnellement que des secours peuvent être accordés aux pères, mères, sœurs et orphelins des anciennes élèves.

Le président d'honneur de l'association est M. le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, démissionnaire ; la présidente d'honneur M^{me} la générale Davout, duchesse d'Auerstædt, femme du grand chancelier

¹ Art. 1^{er} des Statuts.

actuel ; la présidente, élue par l'assemblée générale, M^{me} la générale Février. Trois vice-présidentes et secrétaires s'occupent chacune d'une des maisons de Saint-Denis, d'Écouen et des Loges.

On ne saurait parler sans émotion de ces groupements touchants de jeunes filles et de femmes de tous âges, auxquelles s'adjoignent des donateurs



Apothéose de Napoléon, fondateur des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

appartenant aux situations les plus diverses, s'associant dans la même pensée de sympathique et précieuse solidarité, en vue de continuer, aux filles de la Légion d'honneur, le tutélaire patronage auquel elles ont droit. Oui, elle est aussi efficace que louable, cette solidarité « qui doit unir toutes ensemble les compagnes du même âge, les pensionnaires de la même maison, les filles du même idéal »¹ ! Et, comme l'exprimait fort bien le même orateur, lorsque les

¹ Discours prononcé par M. Léon Mougeot, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, à la distribution des prix de la maison d'Écouen, le 22 juillet 1899.

élèves quittent les maisons de la Légion d'honneur, il y a pour elles un moyen très simple d'y rentrer, c'est de faire partie de l'association amicale des anciennes élèves.

Certains esprits, contempteurs du passé ou trop impatients de pénétrer l'avenir, ont bien imprudemment affirmé que les maisons de la Légion d'honneur seraient dans l'impossibilité de survivre au prodigieux mouvement qui a complètement transformé l'enseignement des filles à la fin du XIX^e siècle. Ces injustes et vains présages ne se sont pas heureusement réalisés. Les maisons de la Légion d'honneur, sans rien répudier de leurs précieuses traditions, ont su mettre l'éducation qu'elles donnent aux jeunes filles des légionnaires à la hauteur des progrès modernes. Si elles ne dépendent pas de l'Université, leur marche est parallèle à la sienne ; et les nombreux diplômes, décernés chaque année aux élèves de ces maisons, proclament, avec une significative éloquence, l'excellence de l'enseignement qu'on y reçoit.

Sans doute la direction nouvelle imprimée aux programmes dépasse de beaucoup l'étroite conception que le fondateur, il y a près de cent ans, avait de l'instruction des femmes. Il n'en est pas moins vrai qu'à lui revient le glorieux mérite d'avoir créé cet Institut hors de pair qui est un des plus purs joyaux de notre patrimoine national. Aussi comprenons-nous que l'imagination ait songé à exprimer, en une poétique apothéose, la vive et profonde reconnaissance que doivent au vainqueur d'Austerlitz celles auxquelles il a prescrit d'inspirer avant tout le culte de l'Honneur et l'amour de la Patrie.



Bas-relief à la maison de Saint-Denis.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS TEXTE

	Pages.
BONAPARTE, PREMIER CONSUL, par Ad. Yvon	33
DISTRIBUTION DES CROIX AUX INVALIDES, par Debrét	46
LOUIS-PHILIPPE DÉCORE UN VIEUX SOLDAT A VALMY, par Mauzaisse	114
INSIGNES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE (fac-similé d'aquarelle).	146
MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DES CAMPAGNES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER (fac-similé d'aquarelle).	152
BATAILLE DE SOLFÉRINO, par J.-A. Rigo.	172
BELFORT	226
ROSA BONHEUR, par M ^{lle} Anna E. Klumpke	246
LE SALON DES GRANDS CHANCELIERS, au Palais de la Légion d'honneur	272
LACÉPÈDE, premier grand chancelier de la Légion d'honneur	290
CHATEAU D'ÉCOUEN.	350

DANS LE TEXTE

Guerrier romain avec couronne et phalères. (Musée de Bonn.)	2	Croix de Saint-Lazare	7
Armement d'un chevalier sur le champ de bataille. (Roman de Lancelot du Lac. Manus- crit de la Bibliothèque nationale de Paris, XIII ^e siècle.)	3	Plaque du Saint-Esprit.	7
Armement d'un chevalier, d'après le cérémo- nial institué par le roi Artus. (Miniature d'un manuscrit du XV ^e siècle.)	4	Grand collier du Saint-Esprit	8
Croix de Malte	6	Louis XIII recevant un chevalier de ses ordres. (D'après A. Bosse.)	9
Ordre de Saint-Michel	6	Croix de Saint-Louis.	10
Collier de Saint-Michel.	6	Plaque de l'ordre de Saint-Louis	10
Croix de Saint-Hubert	7	Croix du Mérite militaire.	10
		Louis XV portant le collier du Saint-Esprit, par L.-M. Vanloo	11
		Sabre donné par le Premier Consul au capi- taine Vaché	12
		Brevet conférant un sabre d'honneur	13

Armes d'honneur. (Musée d'artillerie.) . . .	14	Décret nommant des chevaliers de l'ordre de la Réunion. (<i>Archives de la Légion d'honneur.</i>)	89
Fusil d'honneur donné au citoyen Serveau par le Premier Consul, à propos d'un combat devant Algésiras. (Musée d'artillerie.) . . .	15	Croix de la Réunion (1811)	90
Trompette donnée par le Premier Consul au citoyen Norberg, pour sa conduite à Marengo. (Musée d'artillerie.)	15	Croix de la Légion d'honneur (1815-1830). . .	99
Brevet conférant un fusil d'honneur. (<i>Archives de la Légion d'honneur.</i>)	16	Plaque (1815-1830).	99
Minute du premier feuillet de la loi instituant la Légion d'honneur. (<i>Archives nationales.</i>) .	27	Croix du lis	100
Projet de décoration de la Légion d'honneur .	32	Brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration.	101
Projet de plaque de la Légion d'honneur . . .	33	Nouveau brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration	105
Croix de la Légion d'honneur (1804).	36	Le duc d'Angoulême, à l'hôpital de Chiclana, décore un soldat blessé. Tableau de Frosté. (Musée de Versailles.)	111
Plaque (1804).	36	Croix de la Légion d'honneur (1830-1848). . .	113
Médaille commémorative de la création de la Légion d'honneur. (Musée de la Monnaie) .	40	Plaque (1830-1848).	113
Dépêche annonçant la nomination de membre de la Légion d'honneur.	41	Louis-Philippe et ses fils. Tableau d'Horace Vernet. (Musée de Versailles.)	117
Croix de la Légion d'honneur (1804-1815) . . .	42	Croix de la Légion d'honneur (1848-1852) . .	124
Procès-verbal de prestation de serment de membre de la Légion d'honneur.	43	Plaque (1848-1852).	124
Napoléon au Camp de Boulogne distribue les croix de la Légion d'honneur, par Hennequin. (Musée de Versailles.)	51	Croix de la Légion d'honneur (1852-1870) . .	129
Médaille commémorative de la distribution des décorations de la Légion d'honneur au Camp de Boulogne. (Musée de la Monnaie).	52	Plaque (1852-1870).	129
Napoléon I ^{er} portant le grand collier de la Légion d'honneur, par Robert Lefèvre. (Musée de Versailles.)	54	Le général en chef Canrobert, dans les tranchées mêmes de Sébastopol, distribue des croix aux soldats blessés. Tableau de J. Rigo. (Musée de Versailles.)	130
Plaque de la Légion d'honneur (1805).	55	Brevet de la Légion d'honneur sous le Second Empire	131
Décret nommant le futur maréchal Bugeaud chevalier de la Légion d'honneur. (<i>Archives nationales.</i>)	65	Grand collier de la Légion d'honneur	134
Napoléon décore un soldat russe à Tilsit, par Debret. (Musée de Versailles.)	68	Brevet actuel de la Légion d'honneur	137
Décret conférant à Goethe, Wieland, etc., l'aigle de la Légion d'honneur. (<i>Archives nationales.</i>)	70	M. Félix Faure donnant l'accolade au général Brugère	138
Décret nommant le capitaine Marbot chevalier de la Légion d'honneur. (<i>Archives nationales.</i>)	73	M. Félix Faure décorant des officiers	138
Décret nommant le mineur Goffin membre de la Légion d'honneur	78	M. Félix Faure décorant des officiers à la revue de Saint-Quentin.	139
Marie-Louise et le Roi de Rome, par Gérard. (Musée de Versailles.)	80	Général Davout, duc d'Auerstaedt, grand chancelier de la Légion d'honneur, par Bonnat .	141
Projets de croix et de plaque du joaillier Coudray pour la décoration des Trois Toisons d'or. (<i>Archives de la Légion d'honneur.</i>) . .	85	M. Demagny, secrétaire général de la Légion d'honneur.	143
Projet des Trois Toisons d'or attribué au général Lejeune. (<i>Archives de la Légion d'honneur.</i>)	87	Médaille militaire sous le Second Empire . .	148
		Brevet de la Médaille militaire sous le Second Empire.	149
		Brevet actuel de la Médaille militaire	150
		Brevet d'autorisation concernant les ordres étrangers sous le Second Empire	156
		Brevet actuel d'autorisation concernant les ordres étrangers	157
		Le 2 ^e zouaves à Magenta, par Yvon (Musée de Versailles).	165

Drapeau actuel des chasseurs à pied, entouré des anciens drapeaux de l'arme des chasseurs. (Salle d'honneur, à Vincennes.) . . .	167	Lettre de recommandation donnée par le général Manteufel à M ^{me} Cahen	257
Le caporal Montellier.	168	M ^{me} Coralie Cahen.	258
Croix et fragment de l'aigle du 24 ^e bataillon des chasseurs à pied, en 1870. (Salle d'honneur du 24 ^e bataillon de chasseurs) (ex-garde).	169	Sœur Saint-Laurent de la congrégation de Saint-Paul de Chartres.	262
Le sergent Garnier	170	M ^{me} Vialar, cantinière au 131 ^e de ligne	263
Drapeau des chasseurs à pied avec sa croix.	170	M ^{me} Laurin, cantinière au 3 ^e zouaves	264
Drapeau des chasseurs à pied avec sa garde.	171	Palais de la Légion d'honneur. Entrée de la rue de Lille.	266
Clavel, du 76 ^e d'infanterie	173	Palais de la Légion d'honneur. Cour d'honneur.	267
Drapeau du 99 ^e de ligne	175	Vue du palais et du jardin de la Légion d'honneur. (Vue prise du pont de Solférino.)	268
Etendard du 1 ^{er} régiment de chasseurs d'Afrique avec sa garde	177	Façade du palais de la Légion d'honneur, quai d'Orsay.	269
Drapeau du 3 ^e zouaves avec sa garde.	180	Vestibule du palais de la Légion d'honneur.	270
Drapeau du 3 ^e régiment de tirailleurs algériens.	181	Salon des grands chanceliers	271
Drapeau du 51 ^e régiment d'infanterie avec sa garde.	183	Salon des grands chanceliers (côté sud)	274
Le général Legrand de Mercey	188	Salon des grands chanceliers (côté nord)	275
Chalon-sur-Saône	189	Livre d'or de la Légion d'honneur.	276
Saint-Jean-de-Losne.	191	Napoléon décorant des artistes, par Ad. Yvon.	277
Tournus	192	Tapis des Seize-Cohortes. (Salon des grands chanceliers.)	278
Armes des villes de Chalon-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne et Tournus	198	Grand salon de la Rotonde.	279
Roanne.	201	Salon de l'Aurore	280
Armes de la ville de Roanne	203	Salle à manger.	281
Monument de Saint-Quentin, élevé aux défenseurs tués en 1870.	206	Cabinet du grand chancelier	282
Armes de la ville de Saint-Quentin.	208	Salle du Conseil de l'Ordre.	283
La défense de Rambervillers, par Jules Benoit-Lévy	211	Lettre de Lacépède à Napoléon	297
Rambervillers. L'hôtel de ville et le monument de 1870.	212	Abbé de Pradt.	303
Armes de la ville de Rambervillers	214	Comte de Bruges	307
Châteaudun. — Monument commémoratif de la défense.	215	Macdonald	311
Armes de la ville de Châteaudun	217	Maréchal duc de Trévise	315
Dijon. — Monument de la défense.	219	Maréchal Gérard	317
Armes de la ville de Dijon	222	Maréchal duc de Reggio	319
Armes de la ville de Belfort.	230	Général Subervie. Buste en marbre par Moncel. (Musée de Versailles.)	322
Marie Schellinck.	233	Maréchal comte Molitor	324
Angélique Duchemin, veuve Brulon. (Musée de l'Armée, aux Invalides.)	238	Maréchal comte Exelmans	326
Sœur Rosalie.	242	Général comte d'Ornano	327
M ^{lle} Dodu.	249	Général duc de Plaisance.	328
M ^{me} Dieulafoy, dans la salle de la Susiane, au Louvre	252	Maréchal Pélissier, duc de Malakoff.	330
M ^{me} Cahen et les sœurs de la Sainte-Croix, à Vendôme (1870-1871).	255	Amiral Hamelin	332
		Général comte de Flahaut de la Billarderie.	333
		Général Vinoy	335
		Général Faidherbe.	338
		Général Février	340
		M ^{me} Campan, surintendante de la maison d'Écouen	345

Lettre d'Hortense de Beauharnais à Napoléon. (<i>Archives nationales.</i>)	347	Dortoir de la maison de Saint-Denis	375
Cour intérieure du château d'Écouen	348	Façade de la maison de Saint-Denis (côté du parc)	376
Lettre de M ^{me} Campan au grand chancelier Lacépède. (<i>Archives de la Légion d'honneur.</i>)	352	Parc de la maison de Saint-Denis	377
Fontaine Hortense, à Écouen	353	Galerie de la maison de Saint-Denis	378
Cour d'honneur de la maison de Saint-Denis .	356	Ancienne croix des Dames de la Légion d'hon- neur	379
M ^{me} la baronne Dubouzet	357	Croix actuelle des Dames de la Légion d'hon- neur	379
Médaille commémorative de la création des maisons d'orphelines de la Légion d'hon- neur (1810). (Musée de la Monnaie.)	359	Elèves en récréation	380
M ^{me} de Lezeau, supérieure de la congrégation de la Mère de Dieu	360	Procession dans le cloître de la maison de Saint-Denis, d'après le tableau de Chardin. (Palais de la Légion d'honneur.)	381
M ^{me} la comtesse du Quengo	365	Distribution des prix dans la salle des Gardes, au château d'Écouen, d'après le tableau de Navlet. (Palais de la Légion d'honneur) . .	383
M ^{me} la baronne de Bourgoing	366	Le cours de couture	384
M ^{me} la baronne Dannery	367	Château des Loges (vu de l'extérieur)	386
M ^{me} la baronne Daumesnil	368	Cour et chapelle du château des Loges	387
M ^{me} l'amirale Le Ray	369	Groupe d'élèves	388
M ^{me} Ryckebusch, surintendante des maisons d'éducation, dans son cabinet de Saint-Denis.	371	Apothéose de Napoléon, fondateur des maisons d'éducation de la Légion d'honneur	389
Entrée de la maison de Saint-Denis	372	Bas-relief surmontant la porte du vestibule d'entrée. (Maison de Saint-Denis.)	390
Chapelle de la maison de Saint-Denis	373		
Réfectoire de la maison de Saint-Denis . . .	374		

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
CHAPITRE PREMIER	
Création de la Légion d'honneur	1
CHAPITRE II	
La Légion d'honneur sous Napoléon.	40
CHAPITRE III	
La Légion d'honneur depuis le premier empire jusqu'à nos jours	95
CHAPITRE IV	
Organisation de la Légion d'honneur	133
CHAPITRE V	
Drapeaux décorés de la Légion d'honneur	161
CHAPITRE VI	
Villes décorées de la Légion d'honneur	187
CHAPITRE VII	
Femmes décorées de la Légion d'honneur et de la médaille militaire	231
CHAPITRE VIII	
Palais de la Légion d'honneur.	265

CHAPITRE IX

Les grands chanceliers de la Légion d'honneur	285
---	-----

CHAPITRE X

Maisons d'éducation de la Légion d'honneur	344
--	-----

EXTRAIT

Des Statuts pour l'organisation de la Maison Impériale

NAPOLÉON.

ARTICLE PREMIER.

L'INSTITUT des Maisons Impériales Napoléon sera sous la *protection* spéciale d'une Princesse de notre Famille, qui devra inspecter ces Maisons, veiller à ce que les réglemens y soient strictement exécutés, et nous exposer tous les besoins de ces établissemens. Elle prendra le titre de Protectrice.

TITRE PREMIER.

Nombre des Élèves, et conditions de leur admission.

ARTICLE II.

Six cents Demoiselles, filles, sœurs, nièces ou cousines-germaines de Membres de la Légion d'Honneur, seront élevées dans deux maisons séparées appartenant à la Légion, savoir : trois cents dans la Maison Impériale d'Écouen, et trois cents dans la Maison Impériale de Saint-Denis.

ARTICLE III.

Sur ce nombre de six cents Demoiselles,
Deux cents seront élevées au frais des familles;
Trois cents seront à demi-pension de la Légion;
Et cent à pension entière, aussi de la Légion.

ARTICLE IV.

Les Élèves aux frais de la Légion, soit à pension entière, soit à demi-pension, devront être filles ou sœurs de Membres de la Légion d'Honneur.

Les Élèves pensionnaires devront être filles, sœurs, nièces ou cousines-germaines de Membres de la Légion.

ARTICLE V.

Le prix de la pension est fixé à mille francs par an.

Le prix de la demi-pension est fixé à cinq cents francs.

ARTICLE VI.

A leur entrée dans la Maison, les Élèves gratuites et Pensionnaires verseront dans la caisse la somme de quatre cents francs, représentant la valeur du trousseau qui leur sera fourni par la Maison.

ARTICLE VII.

Les parens des Élèves devront s'engager à verser chaque année, au Trésor de la Légion, une somme de quatre cents francs, qui sera employée en achat d'inscription sur le Grand Livre. Le capital, avec les intérêts au taux de cinq pour cent, seront accumulés pendant dix ans, pour le montant en être remis à l'Élève après ce laps de temps.

ARTICLE VIII.

Les parens des Élèves pensionnaires ne seront pas tenus de payer cette dot annuelle; mais ils devront présenter une personne connue, ayant domicile à Paris, qui s'engagera à recevoir la Pensionnaire à la sortie de la Maison.

ARTICLE IX.

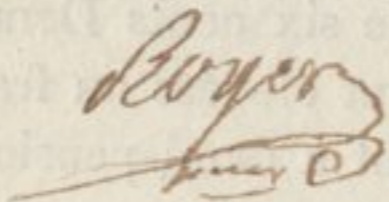
Aucune Élève ne pourra être retirée par ses parens avant qu'elle n'ait atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, ou que son éducation n'ait été achevée.

ARTICLE X.

Aucune Élève, âgée de plus de vingt ans, ne pourra rester dans la Maison, à moins que la Protectrice n'en ait accordé l'autorisation spéciale.

Pour Extrait conforme,

Le Chef de la quatrième Division,

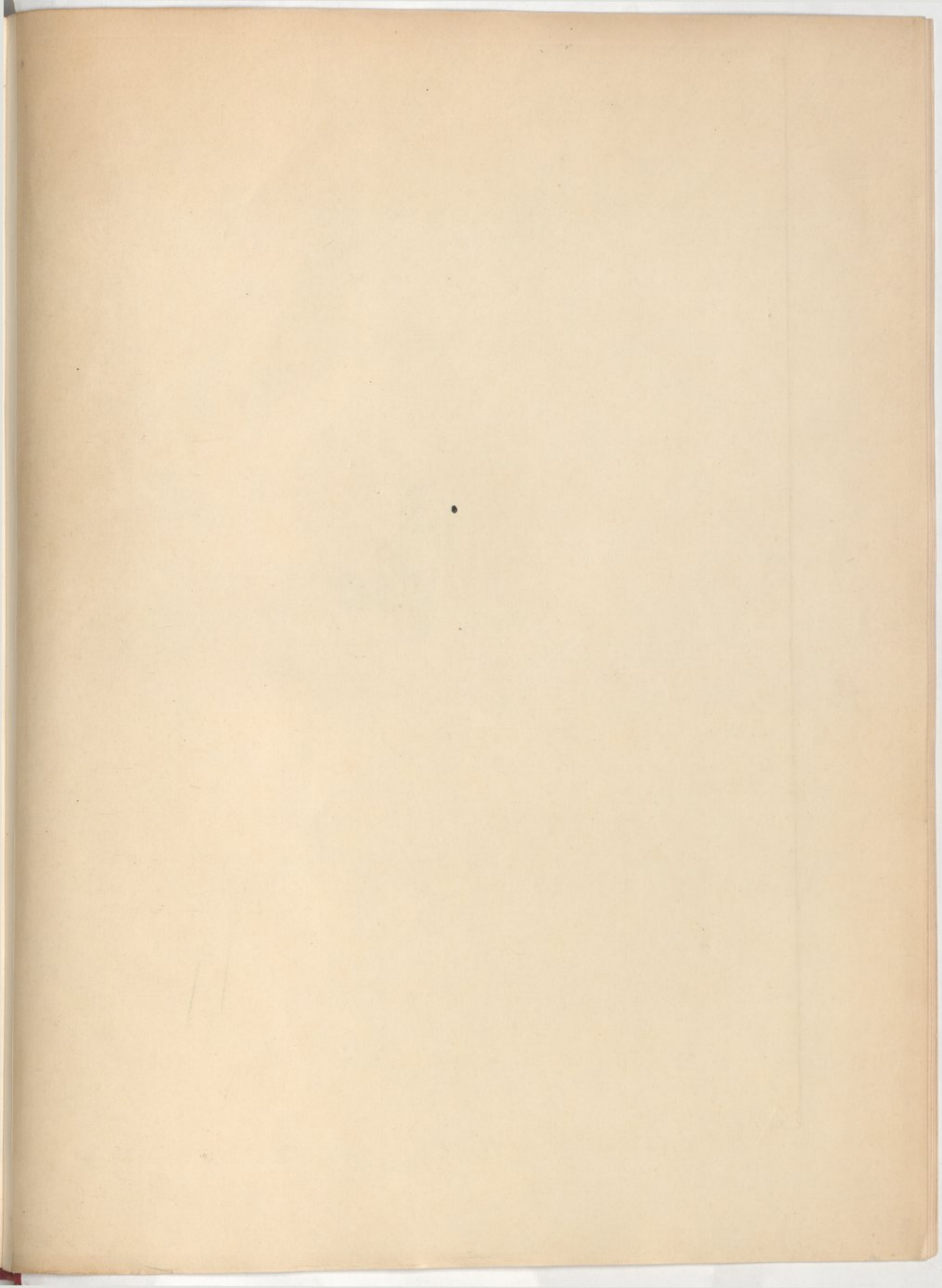


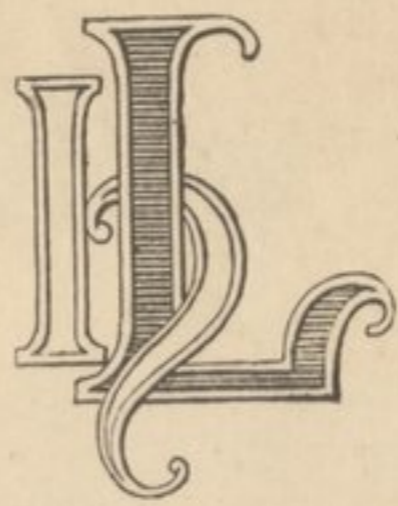
(2)

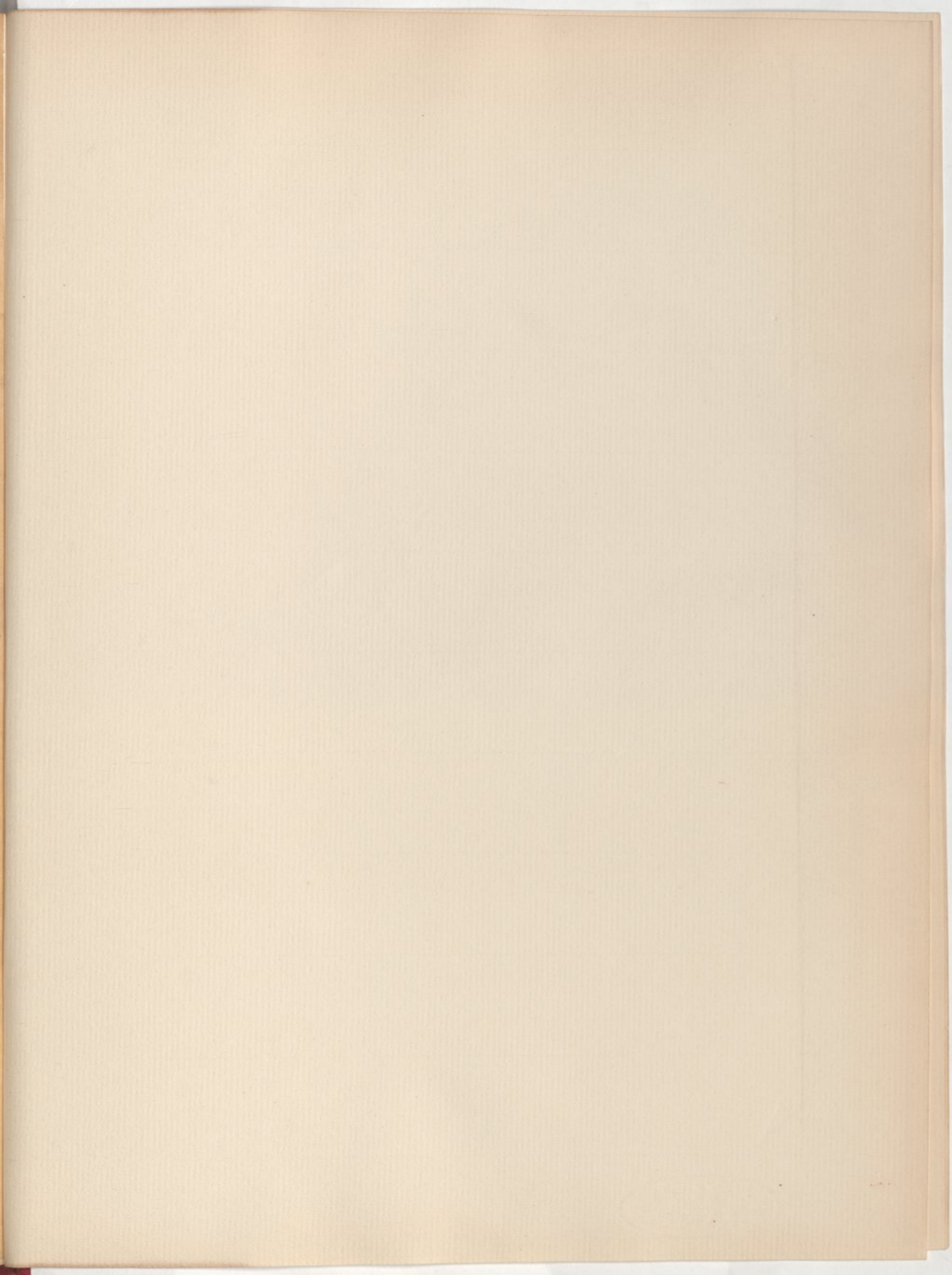
1787

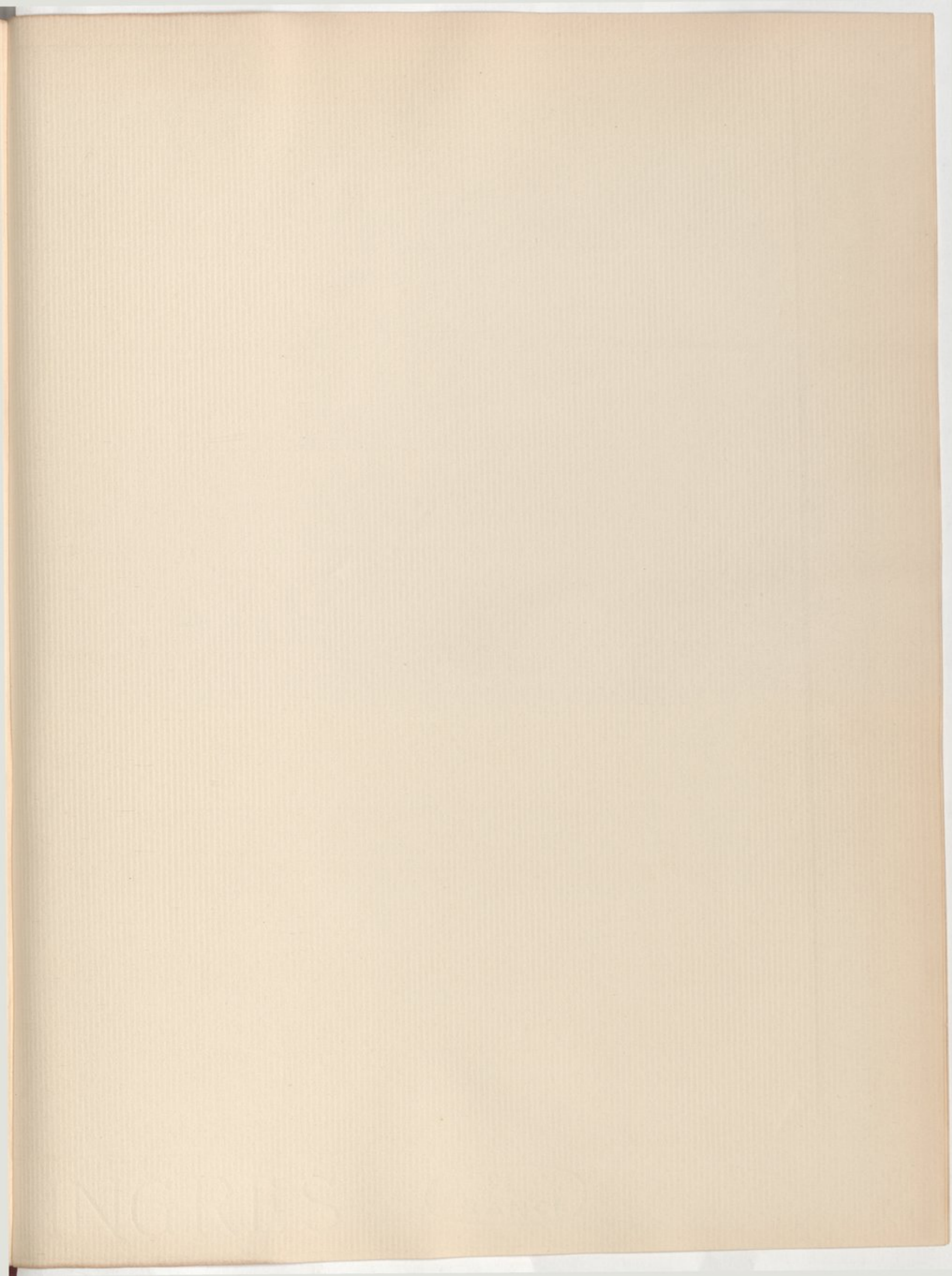
[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

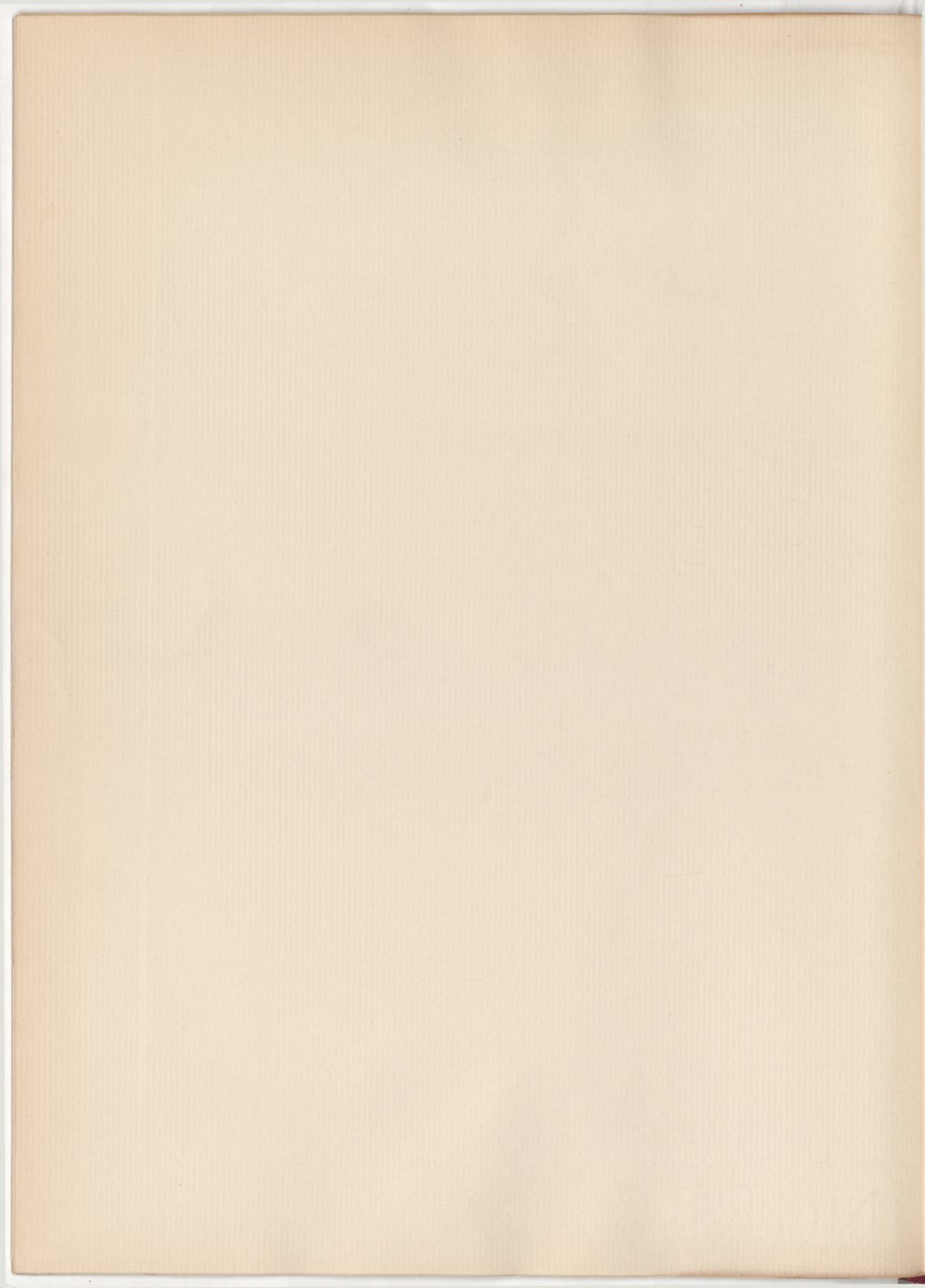
1829

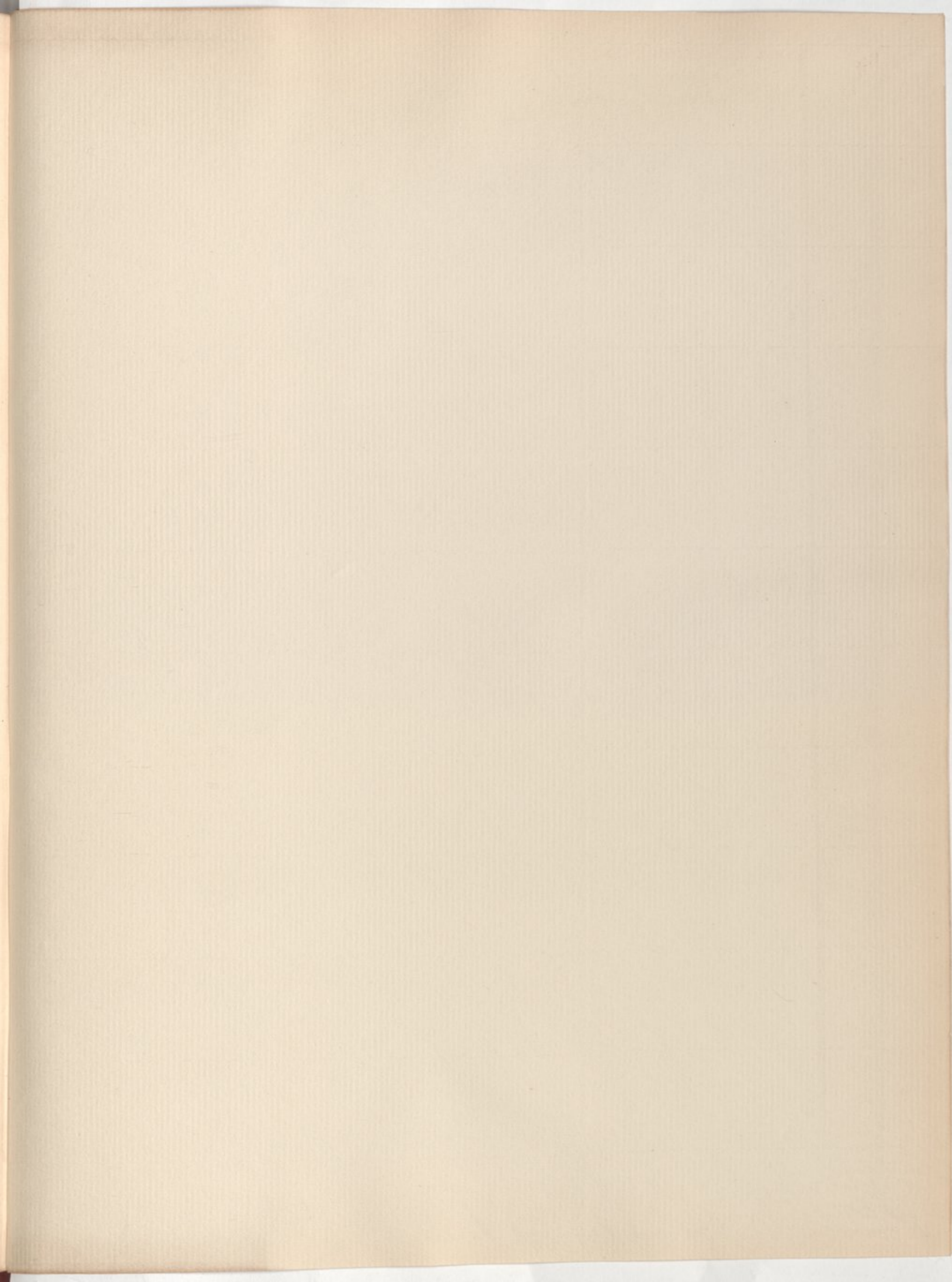












NARES

MADE IN
FRANCE







BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

3 7531 01491260 5

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS TEXTE

Pages.

BONAPARTE, PREMIER CONSUL, par Ad. YVON

DISTRIBUTION DES CROIX AUX INVALIDES, par Debret

LOUIS-PHILIPPE DÉCORE UN VIEUX SOLDAT A , par Mauzaisse

INSIGNES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE (fac-similé d'aquarelle)

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DES CAMPAGNES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER (fac-similé d'aquarelle)

BATAILLE DE SOLFÉRINO, par J.-A. Rigo

BELFORT.

ROSA BONHEUR, par M^{lle} Anna E. Klumpke

LE SALON DES GRANDS CHANCELIERS, au Palais de la Légion d'honneur

LACÉPÈDE, premier grand chancelier de la Légion d'honneur

CHATEAU D'ECOUEN

DANS LE TEXTE

Guerrier romain avec couronne et phalères. (Musée de .)

Armement d'un chevalier sur le champ de bataille. (Roman de Lancelot du Lac. Manuscrit de la Bibliothèque nationale de , XIII^e siècle.)

Armement d'un chevalier, d'après le cérémonial institué par le roi Artus. (Miniature d'un manuscrit du XV^e siècle.)

Croix de

Ordre de

Collier de Saint-Michel

Croix de Saint-Hubert

Croix de Saint-Lazare

Plaque du Saint-Esprit

Grand collier du Saint-Esprit

Louis XIII recevant un chevalier de ses ordres. (D'après A. Bosse.)

Croix de Saint-Louis

Plaque de l'ordre de Saint-Louis

Croix du Mérite militaire

Louis XV portant le collier du Saint-Esprit, par L.-M. Vanloo

Sabre donné par le Premier Consul au capitaine Vaché

Brevet conférant un sabre d'honneur.

Armes d'honneur. (Musée d'artillerie.)

Fusil d'honneur donné au citoyen Serveau par le Premier Consul, à propos d'un combat devant Algésiras. (Musée d'artillerie.)

Trompette donnée par le Premier Consul au citoyen Norberg, pour sa conduite à Marengo. (Musée d'artillerie.)

Brevet conférant un fusil d'honneur. (Archives de la Légion d'honneur.)

Minute du premier feuillet de la loi instituant la Légion d'honneur. (Archives nationales.)

Projet de décoration de la Légion d'honneur.

Projet de plaque de la Légion d'honneur

Croix de la Légion d'honneur (1804)

Plaque (1804)

Médaille commémorative de la création de la Légion d'honneur. (Musée de .)

Dépêche annonçant la nomination de membre de la Légion d'honneur

Croix de la Légion d'honneur (1804-1815).

Procès-verbal de prestation de serment de membre de la Légion d'honneur

Napoléon au Camp de distribue les croix de la Légion d'honneur, par Hennequin. (Musée de .)

Médaille commémorative de la distribution des décorations de la Légion d'honneur au Camp de . (Musée de .)

Napoléon I^{er} portant le grand collier de la Légion d'honneur, par Robert Lefèvre. (Musée de .)

Plaque de la Légion d'honneur (1805).

Décret nommant le futur maréchal Bugeaud chevalier de la Légion d'honneur. (Archives nationales.)

Napoléon décore un soldat russe à Tilsit, par Debret. (Musée de .)

Décret conférant à Goethe, Wieland, etc., l'aigle de la Légion d'honneur. (Archives nationales.)

Décret nommant le capitaine Marbot chevalier de la Légion d'honneur. (Archives nationales.)

Décret nommant le mineur Goffin membre de la Légion d'honneur

Marie-Louise et le Roi de , par Gérard. (Musée de .)

Projets de croix et de plaque du joaillier Coudray pour la décoration des Trois Toisons d'or. (Archives de la Légion d'honneur.)

Projet des Trois Toisons d'or attribué au général Lejeune. (Archives de la Légion d'honneur.)

Décret nommant des chevaliers de l'ordre de . (Archives de la Légion d'honneur.)

Croix de (1811)

Croix de la Légion d'honneur (1815-1830).

Plaque (1815-1830)

Croix du lis

Brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration

Nouveau brevet de la Légion d'honneur sous la Restauration

Le duc d', à l'hôpital de , décore un soldat blessé. Tableau de Frosté. (Musée de .)

Croix de la Légion d'honneur (1830-1848)

Plaque (1830-1848)

Louis-Philippe et ses fils. Tableau d'Horace Vernet. (Musée de .)

Croix de la Légion d'honneur (1848-1852).

Plaque (1848-1852)

Croix de la Légion d'honneur (1852-1870)

Plaque (1852-1870)

Le général en chef Canrobert, dans les tranchées mêmes de Sébastopol, distribue des croix aux soldats blessés. Tableau de J. Rigo. (Musée de .)

Brevet de la Légion d'honneur sous le Second Empire

Grand collier de la Légion d'honneur

Brevet actuel de la Légion d'honneur

M. Félix Faure donnant l'accolade au général Brugère

M. Félix Faure décorant des officiers

M. Félix Faure décorant des officiers à la revue de

Général Davout, duc d', grand chancelier de la Légion d'honneur, par Bonnat.
M. Demagny, secrétaire général de la Légion d'honneur
Médaille militaire sous le Second Empire
Brevet de la Médaille militaire sous le Second Empire
Brevet actuel de la Médaille militaire
Brevet d'autorisation concernant les ordres étrangers sous le Second Empire
Brevet actuel d'autorisation concernant les ordres étrangers
Le 2^e zouaves à Magenta, par Yvon (Musée de)
Drapeau actuel des chasseurs à pied, entouré des anciens drapeaux de l'arme des chasseurs. (Salle d'honneur, à .)
Le caporal Montellier
Croix et fragment de l'aigle du 24^e bataillon des chasseurs à pied, en 1870. (Salle d'honneur du 24^e bataillon de chasseurs) (ex-garde).
Le sergent Garnier
Drapeau des chasseurs à pied avec sa croix.
Drapeau des chasseurs à pied avec sa garde.
Clavel, du 76^e d'infanterie
Drapeau du 99^e de ligne
Etendard du 1^{er} régiment de chasseurs d' avec sa garde
Drapeau du 3^e zouaves avec sa garde
Drapeau du 3^e régiment de tirailleurs algériens.
Drapeau du 51^e régiment d'infanterie avec sa garde
Le général Legrand de
Armes des villes de , et
Armes de la ville de
Monument de , élevé aux défenseurs tués en 1870
Armes de la ville de
La défense de , par Jules Benoît-Lévy
. L'hôtel de ville et le monument de 1870.
Armes de la ville de
. - Monument commémoratif de la défense
Armes de la ville de
. - Monument de la défense
Armes de la ville de
Armes de la ville de
Marie Schellinck
Angélique Duchemin, veuve Brulon. (Musée de l'Armée, aux Invalides.)
Soeur Rosalie
M^{lle} Dodu
M^{me} Dieulafoy, dans la salle de la Susiane, au
M^{me} Cahen et les soeurs de la Sainte-Croix, à (1870-1871)
Lettre de recommandation donnée par le général Manteufel à M^{me} Cahen
M^{me} Coralie Cahen
Soeur Saint-Laurent de la congrégation de
M^{me} Vialar, cantinière au 131^e de ligne.
M^{me} Laurin, cantinière au 3^e zouaves
Palais de la Légion d'honneur. Entrée de la rue de
Palais de la Légion d'honneur. Cour d'honneur.
Vue du palais et du jardin de la Légion d'honneur. (Vue prise du pont de Solférino.)
Façade du palais de la Légion d'honneur, quai d'.
Vestibule du palais de la Légion d'honneur.
Salon des grands chanceliers
Salon des grands chanceliers (côté sud)
Salon des grands chanceliers (côté nord)
Livre d'or de la Légion d'honneur
Napoléon décorant des artistes, par Ad. Yvon.
Tapis des Seize-Cohortes. (Salon des grands chanceliers.)
Grand salon de la Rotonde
Salon de l'
Salle à manger
Cabinet du grand chancelier
Salle du Conseil de l'Ordre
Lettre de Lacépède à Napoléon
Abbé de Pradt
Comte de Bruges
Macdonald
Maréchal duc de Trévise
Maréchal Gérard
Maréchal duc de Reggio
Général Subervie. Buste en marbre par Moncel. (Musée de .)
Maréchal comte Molitor
Maréchal comte Exelmans
Général comte d'Ornano
Général duc de Plaisance
Maréchal Pélissier, duc de
Amiral Hamelin
Général comte de Flahaut de la Billarderie.
Général Vinoy
Général Faidherbe
Général Février
M^{me} Campan, surintendante de la maison d'

Lettre d'Hortense de Beauharnais à Napoléon. (Archives nationales.)

Cour intérieure du château d'

Lettre de M^{me} Campan au grand chancelier Lacépède. (Archives de la Légion d'honneur.)

Fontaine Hortense, à

Cour d'honneur de la maison de .

M^{me} la baronne Dubouzet

Médaille commémorative de la création des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur (1810). (Musée de .)

M^{me} de Lezeau, supérieure de la congrégation de la Mère de Dieu

M^{me} la comtesse du

M^{me} la baronne de .

M^{me} la baronne

M^{me} la baronne

M^{me} l'amirale Le Ray

M^{me} Ryckebusch, surintendante des maisons d'éducation, dans son cabinet de .

Entrée de la maison de

Chapelle de la maison de

Réfectoire de la maison de

Dortoir de la maison de

Façade de la maison de (côté du parc)

Parc de la maison de

Galerie de la maison de

Ancienne croix des Dames de la Légion d'honneur

Croix actuelle des Dames de la Légion d'honneur

Elèves en récréation

Procession dans le cloître de. la maison de , d'après le tableau de Chardin. (Palais de la Légion d'honneur.)

Distribution des prix dans la salle des Gardes, au château d', d'après le tableau de Navlet. (Palais de la Légion d'honneur).

Le cours de couture

Château des Loges (vu de l'extérieur)

Cour et chapelle du château des Loges.

Groupe d'élèves

Apothéose de Napoléon, fondateur des maisons d'éducation de la Légion d'honneur

Bas-relief surmontant la porte du vestibule d'entrée. (Maison de .)

TABLE DES MATIERES

Pages.

CHAPITRE PREMIER

Création de la Légion d'honneur

CHAPITRE II

La Légion d'honneur sous Napoléon

CHAPITRE III

La Légion d'honneur depuis le premier empire jusqu'à nos jours

CHAPITRE IV

Organisation de la Légion d'honneur

CHAPITRE V

Drapeaux décorés de la Légion d'honneur

CHAPITRE VI

Villes décorées de la Légion d'honneur

CHAPITRE VII

Femmes décorées de la Légion d'honneur et de la médaille militaire

CHAPITRE VIII

Palais de la Légion d'honneur

CHAPITRE IX

Les grands chanceliers de la Légion d'honneur

CHAPITRE X

Maisons d'éducation de la Légion d'honneur